LETTRES SPIRITUELLES

DU

P. JEAN-JOSEPH SURIN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Steph. Gantrel f.

Le Pere Jean Joseph Seurin de la Compagnie de Jesus, illustre par ses écrits, et par la Saintetè de sa vie. Il mourut a Bourdeaux le 2. d'Auril 1665. agé de 65 ans.
Tanquam Prodigium factus sum multis. Psal. 70.

Bibliothèque de la Revue d'Ascétique et de Mystique

FASCICULE I

LETTRES SPIRITUELLES

DU

P. JEAN-JOSEPH SURIN

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

ÉDITION CRITIQUE

PAR

Louis MICHEL et Ferdinand CAVALLERA

I

1630-1639.

TOULOUSE

ÉDITIONS DE LA *REVUE D'ASCÉTIQUE ET DE MYSTIQUE*

9, RUE MONTPLAISIR

1926

45852

Imprimi potest :

Tolosae, 27 decembris 1925.

Jh. Demaux-Lagrange.

Nihil obstat :

Tolosae, 29 decembris 1925.

J. Fournier,
c. d.

Imprimatur :

Tolosae, 25 januarii 1926.

M. Clermont,
vic. gén.

AVANT-PROPOS

La *Bibliothèque de la Revue d'Ascétique et de Mystique*, dont ce volume inaugure la publication, n'est pas directement destinée à développer la littérature d'édification. Elle se propose seulement de favoriser l'étude de la théologie ascétique et mystique par l'édition de textes contrôlés et scientifiquement présentés, auxquels on puisse se référer en toute confiance. On ne s'étonnera donc pas de trouver, en particulier dans ce volume, des lettres et des documents, qui seraient hors de leur place, s'il s'agissait d'une collection proposée aux personnes pieuses mais qui ont paru présenter un notable intérêt pour l'histoire de la spiritualité au XVII^e^ siècle et des controverses dont elle a été le sujet. La physionomie intellectuelle et morale du P. Surin y apparaîtra plus complexe encore qu'on ne la devinait à travers les œuvres déjà imprimées. Diverses circonstances de sa vie, jusqu'ici assez mal connues, seront aussi éclairées.

Bien que, sous sa forme actuelle, cette édition diffère notablement de celle que le P. Louis Michel, S. J. (1830-1918) avait laissée en manuscrit et que je doive en prendre seul la responsabilité, c'est en toute justice que son nom y figure en première place. C'est lui qui en a eu l'initiative et qui, en dépit d'occupations absorbantes, s'est préoccupé, pendant de nombreuses années, d'en recueillir et d'en utiliser les matériaux. C'est lui qui a recherché les divers manuscrits, en a fait transcrire des copies, a pu réunir ainsi plus de six cents lettres dont environ trois cents inédites. Pour nombre de celles déjà publiées, il a découvert un

texte meilleur que celui des éditions, toutes adultérées. Divers éclaircissements doctrinaux aux endroits utiles et des notices sur les destinataires des lettres complétaient son œuvre. On verra, aux dernières pages de l'introduction, pourquoi il a paru nécessaire, dans l'intérêt même de la publication, de modifier le plan et la présentation de cette correspondance. On a cru par là d'ailleurs s'inspirer du désir même du P. Michel, qui était d'offrir au public une édition des lettres répondant le plus possible aux exigences de notre temps.

C'est certainement s'y conformer encore que de l'associer à l'expression de ma gratitude pour les personnes qui ont facilité ma tâche. Communautés religieuses, bibliothécaires et archivistes, ont répondu avec empressement aux appels parfois importuns que je leur ai adressés. Grâce aux livres ou manuscrits prêtés, aux renseignements envoyés, cette édition a pu être améliorée et menée à terme plus rapidement que je n'osais l'espérer. Sans vouloir oublier personne, je tiens à remercier tout particulièrement les religieuses de Notre-Dame, de Toulouse et de Bordeaux; les Visitations et les Carmels de ces mêmes villes et aussi de Clamart ; M. Loirette, directeur, et M. Martin, archiviste, qui m'ont facilité, aux archives départementales de la Haute-Garonne, la consultation de divers manuscrits des Bibliothèques publiques; M. Omont, conservateur des manuscrits à la Bibliothèque Nationale et M. le Professeur Birkenmajer, bibliothécaire à l'Université de Cracovie, auxquels je dois d'avoir pu rectifier les copies du manuscrit de Saint-Pétersbourg ; MM. Alexandre Brou, Mitsche et Marboutin qui ont si libéralement mis à ma disposition les manuscrits dont ils ont la garde ou la propriété; MM. Souilhé, Roure, Descoqs, Hamon, Chevalier, qui m'ont confié, comme les communautés citées plus haut, leurs exemplaires des éditions des Lettres, les PP. Fouqueray, de Becdelièvre et Kleiser qui, comme autrefois le P. van Meurs au P. Michel, m'ont transmis divers renseignements concernant les archives de la Compagnie de Jésus. Plus que personne, le P. Dudon a droit à ma reconnaissance : avec une inlassable obligeance, il a collationné les

éditions à la Bibliothèque Nationale et ailleurs et multiplié les démarches et les recherches. Il n'a pas tenu à lui que la bibliographie de cette Correspondance ne fût plus complète. Il m'a obtenu de précieux concours et ses judicieuses observations m'ont également été très utiles. Il me reste enfin à remercier aussi mon excellent ami et collègue, le P. Joseph de Guibert, à qui revient l'idée première de cette publication. Nous devions la préparer ensemble. Si ses occupations l'ont obligé à y prendre une part moins active qu'il n'aurait souhaité, il n'a cessé cependant de s'y intéresser efficacement. C'est en plein accord avec lui que j'en ai établi le plan et poursuivi l'exécution. Il en a lu en épreuves toutes les pages pour le plus grand profit de cette œuvre, que nous dédions ensemble aux amis de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*.

Toulouse, Institut catholique, en la fête de Noël 1925.

Ferdinand Cavallera.

INTRODUCTION

I. — PREMIERS PROJETS

Déjà, du vivant du P. Surin, l'on avait songé à recueillir et à publier ses *Lettres spirituelles*. A une proposition que lui transmettait dans ce sens une de ses correspondantes les plus assidues, la mère Anne Buignon, ancienne supérieure des Filles de Notre-Dame à Poitiers, le P. Surin répondait, le 31 mars 1661 :

J'avais préparé quelques lettres que j'estimais fort utiles, qui ont échoué, ayant été présentées [à la revision de la Compagnie, en vue de la publication]. Elles sont écrites il y a longtemps, et plusieurs ont été imprimées. Ma pensée était d'en faire un volume, avant que de venir à celles que vous avez eu la pensée de recueillir, que j'ai écrit depuis que Notre-Seigneur m'a donné la liberté d'écrire [1657]. Pour celles que j'ai écrites depuis ma liberté recouvrée, je n'ai eu aucune pensée de les donner au public, parce qu'elles sont sur les actions d'occasion, et à des personnes particulières, sans aucun dessein d'en garder des copies. J'attends que Notre-Seigneur dispose les esprits à sa volonté (1).

C'était le moment où, alarmés par la publication, faite à leur insu, du *Catéchisme spirituel*, sur les ordres du prince de Conti (2), les supérieurs du P. Surin lui avaient enjoint de ne rien communiquer de ses écrits sans leur permission spéciale. Sous l'influence aussi de la réaction antimystique, l'on ajournait également la publication d'un certain nombre d'ouvrages comme la *Guide spirituelle*, les *Dialogues spirituels*, le *Traité de l'amour de Dieu*, etc. que le P. Surin avait présentés à l'examen.

Le P. Surin écrivait de nouveau à la Mère Buignon, à la date du 14 avril 1661 : « Pour nos lettres que vous voulez ramasser je vous dirai qu'il faut que vous ayez bonne mémoire ou que vous lisiez mes précédentes et vous verrez que j'ai déjà parlé de ce que vous me mandez et

(1) Cette lettre, ainsi que les suivantes, est inédite.

(2) Et déjà auparavant, à Rennes, en 1657.

que je vous ai nommé la personne qui a la plupart des grandes. Je ne puis pas faire pour cela davantage. Notre-Seigneur fera bien ce qu'il voudra et je suis hors du temps que je pouvais agir. Je demeure en la créance qu'il n'a tenu qu'à vous de m'en parler [du temps] que j'étais libre pour cela et que j'avais le pouvoir de vous faire tout avoir, mais je n'y ai vu aucune ouverture et ce n'était pas à moi de me produire. Je ne me soucie pas quoi que Notre-Seigneur en fasse. J'aurais seulement regret si quelque chose se perdait, car il n'y a rien en quoi il ne me semble voir quelque utilité. Je ne sais pas si les personnes bien éclairées en jugent de même. Je ne vous sais pas mauvais gré du passé car on ne s'avise pas de tout mais je prévoyais bien la disposition du temps où nous sommes à cette heure. »

Jusqu'à sa mort il n'est plus question d'éditer les lettres. Elles « restèrent au croc » suivant sa pittoresque expression. Mais aux dernières semaines de la maladie qui devait emporter Jeanne des Anges, la célèbre Supérieure des Ursulines de Loudun, le P. Surin se montre préoccupé d'empêcher que la volumineuse correspondance qu'il lui avait adressée n'aille échouer en des mains indiscrètes. Il recommande avec instance à sa correspondante et à Mme du Houx, leur confidente commune, de veiller à les mettre à l'abri :

Il faut que je vous dise, écrit-il à Jeanne des Anges, le 3 janvier 1665, que j'ai pensé, voyant comme de votre côté vous êtes mal et parce que je suis toujours en quelque souci pour les lettres que je vous ai écrites en grand nombre, où il y a beaucoup de choses que je ne désirerais pas, après votre mort, être en la disposition de tout le monde, vous pourriez bien les laisser, puisque vous avez avec vous Mme du Houx, en confiance entre ses mains, car je crois qu'elle a la sagesse pour n'user pas mal de cela. Je le remets pourtant à votre prudence.

Et à Mme du Houx, le 19 janvier suivant :

Je ne puis pas quitter ce petit soin que j'ai pour les lettres que je lui ai écrit depuis plusieurs années dans lesquelles il y a beaucoup de choses dites avec confiance et avec un esprit dont je n'eusse point usé envers pas une autre qu'elle. Or je ne sais point quel ordre elle aura mis à ces lettres, afin qu'après sa mort elles ne tombent point en la main de personne qui ne fût pas à mon gré. J'ai quelque désir que cela ne vienne point à la discrétion de celles entre les mains desquelles elles pourrait décéder. C'est pourquoi je lui marque par ma dernière que, si vous êtes avec elle, je serai content qu'elle vous en fasse la dépositaire, car je crois que vous les ménagerez prudemment et sagement envers moi.

La Mère Buignon reprit, après la mort du P. Surin (1665), son ancien projet en l'élargissant. Elle se préoccupa de trouver quel-

qu'un qui voulût bien en assurer l'exécution. Une lettre envoyée de Poitiers, le 18 décembre 1679, à Henri Boudon, grand archidiacre d'Evreux, fait connaître la multiplicité de ses démarches et leur insuccès jusqu'à ce jour (3) :

Il faut que je vous parle présentement de ce qui presse et touche mon cœur fortement : Je vois, mon bon père, que Dieu veut que vous mettiez votre main et votre application aux œuvres du cher père Seurin (4) et qu'il se servira de vous pour faire honorer son serviteur. Plusieurs personnes ont eu volonté de le faire, en particulier, Messieurs de Meur, du Plessis-Montbard, de Sainte-Croix et Bureau (5). Ils avaient tous eu l'humilité de tomber en mon sentiment que le premier ouvrage qu'il fallait mettre au jour était les lettres de ce saint homme, d'autant qu'elles découvrent son esprit et donnent une véritable idée de son état et sont d'une utilité et d'un fruit qui rendra gloire à Dieu et fera la perfection de plusieurs âmes. Et cela m'avait donné grande pente à commencer par là. J'avais recueilli et préparé jusqu'à 400 lettres qui étaient capables de faire deux volumes et il y avait quelque chose à polir sur le style qui a quelques termes rudes qui ne plaisent pas aux polis et aux délicats. Je n'avais osé toucher à cela. Vous trouverez ses lettres chez les religieuses de Saint-Thomas. Elles étaient en dépôt entre les mains de la Révérende Mère Elizabeth de l'Enfant-Jésus. La Mère de la Purification m'a mandé que ladite Mère de l'Enfant-Jésus étant morte (6), elles ont été mises entre ses mains. Je l'ai suppliée de les garder jusqu'à nouvel ordre. Je lui écris et la supplie vous les délivrer et tous les autres écrits qu'elle peut avoir. Elle doit avoir quinze poèmes de l'amour divin, que je prétendais qu'on imprimerait à la fin du 2e volume, chez Mr Aubery (7) trésorier de Mr le duc Mazarin; les traités qu'il a que Mr Bazard (8) lui

(3) Lettre inédite, conservée aux archives de l'évêché d'Evreux et dont je dois la connaissance et la transcription au P. A. Hamon, qui l'a gracieusement mise à ma disposition. L'orthographe très capricieuse, comme à l'ordinaire en ce temps, a été régularisée. J'omets le début de la lettre qui traite d'autres affaires.

(4) La véritable orthographe du nom du Père est en effet Seürin. On trouvera donc conformément aux documents tantôt Seürin, tantôt Seurin, tantôt Surin, dans les pages qui suivent.

(5) M. de Meur aura plus tard sa notice, comme correspondant du P. Surin. Sur Du-Plessis-Montbard, voir les *Mémoires du P. René Rapin*, Paris 1865, t. III, p. 11 sq et la note 1, *ibid.* Fosseyeux, *Contribution à l'étude de la Compagnie du Saint-Sacrement au* XVIIe s. — *Duplessis-Montbard*, dans le *Bull. Soc. hist. Paris et Ile-de-France*, 1921, t. 48, p. 51-57. Il faisait partie de la Compagnie du Saint-Sacrement et mourut le 7 mai 1672 au Séminaire des Missions Etrangères. Je n'ai pas de détails sur Sainte-Croix et Bureau.

(6) Le 22 juillet 1673. C'était une dirigée du P. Saint-Jure et de M. de Renty dont la vie a été écrite par Madeleine de Mauroy et plusieurs fois réimprimée.

(7) Philippe Aubery était cousin de M. du Plessis-Montbard.

(8) Il faut certainement lire Bésard, car l'orthographe des noms propres est aussi capricieuse, dans la copie de cette lettre, que celle des noms communs; c'est ainsi que, les deux fois, Du Plessis-Montbard est écrit : Du Plaissis-Lombard. M. Bésard originaire de Béziers ou des environs fut reçu le

donna après la mort de Mr du Plessis-Montbard, que ledit sieur Aubery avait amassé à Bordeaux et autres lieux. Il a un *traité de l'amour divin* que je lui ai donné. Les traités de la *science expérimentale* sont à Rennes chez les filles de la Visitation du second couvent, dit du Colombier. Madame du Houx les possédait; à sa mort [26 septembre 1677] ils ont demeuré à ses religieuses. Il faudrait m'envoyer une liste des lettres qui se trouveront car j'ai encore les originaux : je pourrai suppléer à celles qu'on aura écartées. J'écris à Mr Bazard pour vous mettre entre les mains la *vie du père*, mais à ce que vous m'écrivez il ne l'a pas encore retirée des mains de Mr Bureau. Les RR. PP. Blanchard et Tillac (9) vous sont fort obligés et encore plus

Votre obéissante fille,

A. Buignon, *religieuse de Notre-Dame.*

Je pensais vous envoyer un mémoire des ouvrages du P. Seurin, mais je n'ai su le trouver dans mes papiers. Je vous en envoie de feu Mr de Sainte-Croix, il vous servira à ce qu'il pourra.

Des deux projets auxquels il est fait allusion dans cette lettre, la Mère Buignon ne devait voir réalisé qu'un seul. En 1683, M. Boudon publiait *L'Homme de Dieu en la personne du P. Jean-Joseph Seurin religieux de la Compagnie de Jésus.* Dans cette biographie était souvent utilisée et citée la correspondance du P. Surin, mais l'édition des Lettres restait encore à paraître, lorsque mourut la Mère Buignon, le 14 août 1691. Elle n'allait pas cependant tarder longtemps. Boudon, occupé à d'autres travaux, avait dû passer la main. Il ne mourrait point avant d'avoir vu le projet mis à exécution.

II. — ÉDITIONS IMPRIMÉES

En 1695, paraissait « à Nantes, chez Jacques Mareschal, premier imprimeur du Roy, vis-à-vis le Puy-Lory » un petit volume (140 × 78) intitulé : LETTRES | Spirituelles | par *** | Tome Premier : Il n'y avait ni date ni nom d'auteur. L'extrait du privilège rappelait les lettres patentes du 18 février 1695 permettant à Jacques

10 mars 1664 directeur du Séminaire des Missions Etrangères, supérieur du 9 décembre 1670 au 12 janvier 1674 et de nouveau à partir de 1680 jusqu'à sa mort le 5 avril 1681. Cf *Mémorial de la Société des Missions Etrangères*, par A. Launay, Paris, 1912, pp. 4-5. On a vu (note 5) que M. Duplessis-Montbard est mort au Séminaire des Missions Etrangères, en 1672.

(9) L'un et l'autre correspondants du P. Surin. Le P. Blanchard était, cette année, maître des novices à Bordeaux, le P. Tillac, instructeur du troisième an à Poitiers et préfet des études pour les élèves de théologie.

Mareschal d'imprimer *Les Lettres Spirituelles et les Traitez de Piété* et à la suite il y avait cette indication : Achevé d'imprimer pour la I. fois le I. septembre 1695. Quant à l'auteur l'*Avertissement* le faisait suffisamment connaître. Nous transcrivons intégralement cette pièce; en respectant scrupuleusement l'orthographe et la ponctuation :

Le Catechisme Spirituel, et les fondemens de la Vie Spirituelle, imprimez par ordre de Mr. le Prince de Conti, sous le nom de J. D. S. F. P. ont été reçus avec tant d'estime en France, à Rome en Italie, et dans les païs Etrangers, qu'on peut se promettre que les *Lettres Spirituelles, et les traitez de Pieté*, qu'on veut donner au Public, auront le même succés, puis qu'ils viennent de la méme plume, qu'ils enseignent la même Doctrine, et qu'ils ne marquent pas moins la profonde pénétration, et la solidité d'esprit de l'Auteur, et la vaste étenduë de ses connoissances sur toutes les matieres de la Vie Mystique.

Si on les a tant recherchez lors qu'on n'en pouvoit avoir que des copies défectueuses, ils doivent être bien plus agréables maintenant qu'on les presente corrects, et retouchez par une main amie, qui a tâché de leur donner la clarté des expressions et la pureté du langage, qui leur manquoit en quelques endroits, sans leur rien ôter de leur onction et de leur force.

On ne donne presentement que le premier Tome des Lettres, où l'on a mis celles que l'Auteur a écrites à des Religieux, à des Ecclesiastiques, et à des personnes Séculieres qui aspiroient à la perfection Chrêtienne. On donnera ensuite les autres Tomes. Mais on n'a pas crû qu'il falust attendre à les donner tous ensemble. C'eût été frustrer trop long-tems le desir de tant de bonnes ames, qui sont dans l'impatience de les voir, et d'en profiter. GUSTATE, ET VIDETE.

L'approbation, signée Courcier, portait « J'ai lû un Manuscrit intitulé, *Lettres Spirituelles, et traitez de Pieté*, par *** Fait à Paris le 10. jour de Février 1695 (10). »

Elle suivait la Table, de huit pages, et était accompagnée d'une liste des *Fautes survenuës dans l'Impression*, de treize lignes, et où il faut surtout relever quelques corrections importantes de date pour quatre lettres.

Sous le même titre : LETTRES | SPIRITUELLES, | par M*** | mais avec TOME SECOND et cette fois la date : M. D. XCXVII, le même édi-

(10) Cette même approbation est répétée après la table, au début des tomes II et III, mais avec une erreur de chiffre : 1696 pour 1695, qui est reproduite dans les éditions subséquentes, tantôt en gardant 1695 pour le premier volume (ainsi l'édition de Paris 1709 et de 1760), tantôt en modifiant dès le premier volume (ainsi l'édition d'Avignon, 1721).

teur Mareschal (Au Mercure Galant, vis-à-vis le Puy-Lory) publia, deux ans plus tard, la nouvelle série, précédée de cet *Avertissement :*

Voicy le second Tome des *Lettres Spirituelles.* Bienque la plûpart soyènt écrites à des Religieuses, elles contiennent une doctrine propre pour toutes les ames qui aspirent à la perfection de la vie Chrétienne; en quoy elles ressemblent au Livre de l'Imitation de Jesus-Christ, qui est utile à tout le monde, quoy qu'il ait été composé principalement pour la conduite des Religieux.

Si l'on veut profiter de la lecture de ces Lettres, il faut peu lire à la fois, et tâcher de goûter ce qu'on lit, afin que l'onction du Saint Esprit, dont elles sont pleines puisse penetrer le cœur.

On donnera dans le troisiême Tome, les Lettres sur les Mystères, et sur les Fêtes (11).

Le tome troisième parut en M.DCC, chez le même éditeur sous ce titre particulier et sans aucune indication de tomaison : LETTRES | Spirituelles | sur les mysteres | et sur les Fêtes. Il était précédé de l'*Avertissement* suivant :

Les saints mysteres, que la foy nous propose, sont des tresors de graces et de richesses spirituelles, qu'on ne sçauroit jamais épuiser. On a écrit sur ce sujet une infinité de Livres, qui servent à entretenir la pieté des Fideles. Mais il faut avoüer que personne n'en a peut-être traité d'une manière plus propre pour les ames qui *adorent Dieu en esprit et en verité*, que l'Auteur des Lettres Spirituelles, que nous donnons icy au Public. On y sentira ce feu céleste que le Fils de Dieu est venu aporter au monde, et dont il veut embraser les cœurs. On y goûtera cette douceur, et cette onction divine, que le S. Esprit répand ordinairement dans les Ouvrages des Saints. On y trouvera les points essenciels de la vie interieure solidement expliquez; et l'on y découvrira un chemin assuré, pour arriver à la plus éminente perfection.

Il nous reste encore d'autres Tomes de Lettres Spirituelles, toutes prestes à imprimer. Mais nous en suspenderons pour un temps l'Edition, pour faire paroistre incessamment l'excellent Ouvrage des *Dialogues Spirituels*, qui sera, comme l'on espere, encore plus au goust de toutes sortes de personnes, que tout ce qui a paru jusqu'à present du même Auteur.

Avant même l'apparition de ce dernier volume deux éditions des précédents avaient été publiées sous le titre primitif légèrement modifié. La première porte : A Paris | Chez Edme Couterot, rue S. |

(11) Chose curieuse, à la fin du volume, il y a, après l'extrait du privilège : « Achevé d'imprimer pour la I. fois le I. d'Aoust 1695 », alors que l'achevé d'imprimer du premier volume porte le I. septembre.

Jacques, devant la ruë du Plâtre | au bon Pasteur | M.DC.XVIII. | avec Approbation et Privilege du Roy. Pas d'indication de tome au premier volume. Le second a : Tome second, puis, en minuscules caractères, *à Nantes et se vend*, puis en caractères notablement plus forts : *A Paris*, etc., comme plus haut, et la même date. C'est l'édition de Nantes avec un nouveau frontispice. Pour le premier volume le changement est un peu plus considérable. Le premier cahier a été recomposé, comme l'indiquent manifestement certains détails, par exemple la disposition différente de la préface et la répétition du mot *Avertissement*, au début de la seconde page. Cependant si le reste du volume est l'édition de Nantes pure et simple on a dû insérer un carton p. 5-6 car il y a déjà au bas de la page 6 une légère modification du texte (Cf. plus loin, p. 6, note 11). Un exemplaire complet de cette première édition parisienne, inconnue à Sommervogel, provenant de l'ancien collège des jésuites (*Colleg. Lugdunen. SS. Trin. Societ. Jesu Catal. Inscri.*) est à la Bibliothèque municipale de Lyon, n. 334.265. Un autre exemplaire du premier volume, non coté, à l'ancienne bibliothèque de la rue Sainte-Hélène, de la même ville.

A Nantes même, en 1700, parut une seconde édition des deux premiers volumes, en même temps que l'édition princeps du troisième, sans doute. Le second volume, à en juger par l'édition de 1704, de pagination identique, n'est que l'édition princeps avec un nouveau frontispice. Le premier au contraire présente de notables changements. Titre : LETTRES | Spirituelles | par *** | Tome premier | Seconde édition | A Nantes | chez Jacques Mareschal Premier | Imprimeur du Roy vis-à-vis | le Puy-Lory | M.DCC. | avec Approbation et Privilege du Roy. | L'Avertissement est notablement plus court et modifié : « ... ont été reçus partout avec tant d'estime qu'on peut se promettre... piété du meme Auteur, qu'on veut donner au Public auront le meme succès. Si on les » etc. (en omettant toute la fin du premier paragraphe) « et retouchez et qu'on a taché de leur donner ». 3e par. : « On ne donne... Lettres. On donnera ensuite les *Dialogues Spirituels* et quelques autres ouvrages, et puis le reste des Lettres. » Rien de plus. Outre de nombreuses corrections de détail par rapport à l'édition princeps, il y a surtout à signaler une erreur de pagination, relevée d'ailleurs dans la liste des *Fautes principales*, placée au début du volume, après la table, l'approbation et l'extrait du privilège (permission d'imprimer *un livre intitulé* : Lettres spirituelles et Traitez de pieté) : *p. 337. Depuis cette page les chiffres sont mal marquez. Au lieu de 238, etc. lisez 338, etc.* Il y a donc en réalité non pas 260 pages comme le porte l'édition

mais 360 pages. En revanche on a corrigé les erreurs de date signalées par l'*errata* de la première édition. Ce que n'a point fait l'édition de 1709 et celles qui en dépendent. Surtout on a, sans d'ailleurs en avertir, supprimé quelques lettres et ajouté de nouvelles. Les lettres 20 et 21 ont disparu; la lettre 20 est maintenant l'ancienne 22 et l'on a deux lettres nouvelles, à M. de Meur, comme lettres 21 et 22. De même à la fin, les lettres 51 à 59 ont fait place à cinq lettres nouvelles, à Françoise Milon, cotées 51-55 (p. 244-256, pour 344-356). Le volume se termine comme dans la 1re édition par la lettre 15, à l'abbé du Tour, « omise en son rang » (p. 256-260 pour 356-360). Cette édition de Nantes était en même temps publiée à Paris, à en juger par une indication de Sommervogel.

Ainsi jusqu'au bout auteur et éditeur restaient anonymes. Si le premier était facile à découvrir, rien ne permettait d'identifier le second. Nous savons par ailleurs qu'il n'était autre que le P. Champion. Il avait déjà donné au public la *Vie et les Œuvres Spirituelles* du P. Rigoleuc et du P. Lallemant. Nous n'avons sur son travail que l'extrait suivant d'une de ses lettres emprunté par le P. Bouix (Préface des *Œuvres Spirituelles du P. J. J. Surin, Traité inédit de l'amour de Dieu*, p. xiv) à une Vie inédite du P. Champion : « Le Père Surin, dont M. Boudon vous a parlé est un des grands saints du paradis, et l'homme de ce siècle le plus éclairé; l'un de mes meilleurs amis du ciel, à qui j'ai mille obligations. Je vais désormais travailler uniquement à mettre ses écrits en état de voir le jour. J'ai des merveilles sur sa vie, et l'on m'en envoie de tous côtés. Aimez tendrement ce cher saint et nos autres amis du ciel sans les connaître. »

La préface du premier tome indique brièvement les principes qu'a suivis Champion pour l'édition. Ces écrits ont été « retouchez par une main amie qui a tâché de leur donner la clarté des expressions et la pureté du langage... sans rien ôter de leur onction et de leur force ». La comparaison de son travail avec le texte tel que l'ont conservé plusieurs recueils manuscrits, dont il sera question plus loin, confirme cette déclaration. Le style a été retouché d'une façon continue, l'éditeur adoucissant les expressions qu'il estimait trop fortes ou trop singulières, coupant les phrases trop longues, substituant des synonymes qui lui paraissaient plus élégants ou plus clairs aux termes originaux. Le style du P. Surin a été tellement travaillé et remanié que la physionomie en est notablement altérée. La lettre 75 (plus loin, p. 201-202), où le texte de Champion est rapproché du seul autographe conservé, montre que le fond lui-même a subi des altérations, le plus souvent légères.

Comme on a pu le voir par les divers *Avertissements*, le P. Champion [12] a classé les lettres, pour le premier et le second volume, d'après la qualité des correspondants : Pères de la Compagnie de Jésus (Lallemant, Tillac, Huby, Blanchard, d'Attichy, Frizon : douze); ecclésiastiques (anonyme, abbé du Tour, abbé de Vaux, Pouget : neuf); laïques (marquis de Fénelon, première présidente de Pontac, M^me^ de Barrière, marquise d'Ars, M^lle^ des Humeaux, deux demoiselles anonymes, M. Gilles, marchand à Marennes et M. Dussault, conseiller au siège présidial de Guienne : trente-huit), en tout cinquante-neuf lettres pour le premier volume. Par une intrusion inexpliquée, une lettre « à M^me^ Françoise de Foix, abbesse de Xaintes » a été glissée entre celles aux jésuites et celles aux prêtres séculiers (lettre XIII). Le second volume contient les lettres aux religieuses : soixante-cinq aux Ursulines de Loudun (Jeanne des Anges, Thérèse de Jésus, Elisabeth de la Croix, Angélique de Saint-François, Catherine des Anges, Françoise-Angélique d'Ars), six à des Hospitalières de la Rochelle (Marthe de Saujon et Marie Toru de Saint-Alexis), huit à des Carmélites (Espérance de la Miséricorde, Marie Gateau et M. Boinet, qui leur est assimilée), seize à des Visitandines (M^me^ du Houx, Marie-Thérèse Cornulier, Claude-Agnès Barrin), en tout quatre-vingt-quinze lettres [13]. Le troisième volume suit le cycle liturgique, à partir de l'Avent, en y intercalant les fêtes des Saints, et donne parfois plusieurs lettres pour la même fête, sans tenir compte de la qualité des correspondantes qui sont toutes des religieuses : soixante-douze lettres, dont la XXVII^e^ a déjà été publiée au n° XVII du tome second. Les trois

(12) Il est fort probable que ce classement remonte, en partie au moins, au P. Surin lui-même. Certaines indications données sur les correspondants semblent bien indiquer que Champion a eu en main non seulement les lettres isolées mais le recueil ou une copie du recueil que Surin avait préparé pour l'impression.

(13) L'édition princeps a une erreur de numérotation (la table en porte d'autres). Après la lettre LXXI, la suivante est notée LXXXII et ainsi jusqu'à la dernière numérotée CIII au lieu de XCIII. A ces quatre-vingt-treize lettres numérotées les lettres XIV et XXIII ajoutent chacune un extrait d'une autre lettre. L'addition à la lettre LXXI qui est l'*Abrégé de la vie de Magdelene Boinet*, œuvre de Champion, remaniant et interpolant sans doute un écrit du P. Surin, n'a pas non plus de numérotation propre.

De même pour la pagination : après la page 144 commence un nouveau cahier avec le chiffre 155 bien qu'il n'y ait aucune interruption dans le texte de la lettre 29. D'où 423 pages au lieu de 413. Cette double erreur est signalée dans la liste des *Fautes survenues dans l'impression*, placée au début du volume, après la table des lettres et l'approbation. Elle n'en persiste pas moins dans les éditions de 1698, 1700 et 1704, qui ne sont pour ce volume qu'un nouveau tirage de l'édition princeps ou cette édition elle-même avec un nouveau frontispice, comme c'est le cas pour le 3^e^ volume.

volumes [14] donnent ainsi un total de deux cent vingt-cinq lettres dont plusieurs, au tome premier, sont de véritables petits traités. Il faut y ajouter les sept lettres nouvelles apportées par l'édition de 1700 mais qui malheureusement ont passé jusqu'ici complètement inaperçues et n'ont plus été imprimées.

Plusieurs rééditions se succédèrent au cours du dix-huitième siècle [15], dont cinq au moins se disputent la qualification de seconde édition. Ainsi, en 1704 à Nantes et à Paris. Mais la persistance des fautes, comme l'indication erronée de la pagination du premier volume et l'identité des caractères et du texte, indiquent qu'il ne s'agit que d'un nouveau tirage de celle de 1700 ou même d'un nouveau frontispice. Par exemple, pour le tome I^er^ : LETTRES | Spirituelles | Par *** | Tome premier | Seconde Edition | A Nantes et se vendent | a Paris, rue S. Jacques, | chez Edme Couterot, vis-à-vis | la rûë du Plâtre, au bon Pasteur, dans la vieille Poste. | MDCCIV. | Avec Approbation et Privilege du Roy. Le tome III a pour titre : LETTRES | SPIRITUELLES | Par *** | Tome Troisième | Sur les Mysteres | et sur les Fêtes | Seconde Edition | etc. (260 pour 360, 423 pour 413, et 368 pages). Même format que l'édition princeps.

En revanche l'édition de Paris, 1709, a une grande importance [16]. Le premier volume parut sous ce titre : LETTRES | Spirituelles | par *** | Seconde Edition | Tome I. | A Paris, | chez Edme Couterot, ruë | S. Jacques, au dessous de la rue des | Mathurins, au bon Pasteur. | MDCCIX. | Avec Approbation et Privilege du Roy. Le format est le même que pour les précédentes mais le volume compte 391 pages numérotées suivies d'une table analytique des matières. L'avertissement reproduit les deux premiers paragraphes de l'édition princeps, puis il continue ainsi :

> On n'a donné jusqu'à present que trois tomes des Lettres, où l'on a mis celles que l'Auteur à écrites à des Religieux, à des Ecclesiastiques, et à des personnes seculieres qui aspiroient à la perfection chrêtienne, aussi-bien que trois tomes de Dialogues spirituels de lui et qui ont le même but. On donnera ensuite les autres tomes tant des uns que des

(14) Respectivement de 372, 423 (413) et 368 pages.

(15) Je renonce à donner, dans ce volume, une bibliographie complète des *Lettres* du P. Surin, n'en possédant point encore tous les éléments. Elle est singulièrement compliquée par la multiplicté des indications : *seconde*, *troisième*, *nouvelle édition*, se rapportant à des éditions différentes. Pour le texte même des lettres il n'y a à retenir que l'édition princeps, celle de 1700, passée inaperçue et celle de 1709, indéfiniment reproduite, sauf par Delorme en 1721, lequel ignore les corrections du 2^e^ volume de 1709. Voir les indications de la note 17.

(16) Le privilège est du 7 juillet 1707.

autres. Mais on n'a pas crû qu'il falût attendre à les donner tous ensemble. C'eût esté frustrer trop long-temps le desir de tant de bonnes ames, qui sont dans l'impatience de les voir et d'en profiter.

GUSTATE ET VIDETE.

Le second et le troisième volume reproduisent sans changement l'avertissement de la première édition. On pourrait croire à une simple reproduction du texte primitif. Il n'en est rien. L'on revient à l'édition primitive du tome premier mais une lettre y a complètement disparu, comme l'indique maladroitement encore la mention qui est faite de la lettre elle-même à la table des matières, alors qu'on la cherche vainement à la page indiquée (17). Chose plus grave, sans que rien en avertisse, le texte a été souvent modifié, sous l'influence de la réaction antiquiétiste, pour parer aux interprétations fâcheuses que certains passages auraient pu recevoir. On trouvera dans les notes critiques de notre édition l'indication des passages ainsi altérés. Au second volume surtout ces modifications se multiplient. Au troisième elles sont notablement moins nombreuses (18).

(17) C'est la lettre LIX (à Monsieur Dussault) : *Au même Pratique pour la fête de Noël.* L'édition de 1709 renvoie à la p. 364, où débute la lettre 51 à la marquise d'Ars, d'ailleurs signalée un peu plus haut à sa place dans la table. L'édition de 1760 qui reproduit matériellement la précédente donne encore la même indication erronée. Si l'on se reporte à l'édition princeps on y trouve la même indication avec renvoi à la page 365, où l'on peut lire en effet une lettre de quatre pages, distribuant aux divers membres de la famille de M. Dussault les rôles à remplir auprès de l'Enfant Jésus à Bethléem. La lettre aura paru trop naïve pour les chrétiens du dix-huitième siècle et a été supprimée. Aussi aucune autre édition ne la reproduit-elle. Dans l'un des exemplaires de l'édition de 1698, que j'ai vu à Lyon, la lettre existe mais les quatre pages ont été lacérées d'un coup de couteau qui les transperce obliquement, de droite à gauche et de haut en bas, sur presque toute la longueur de la page (pp. 365-368). Dans l'autre exemplaire, à la reliure, la lettre a été volontairement supprimée et l'on passe ainsi sans que rien en avertisse de la page 364 à la page 369, où débute la lettre 15 « omise en son rang ». Cette dernière disposition explique celle de l'édition de 1709. Fait aussi bizarre, dans l'édition *princeps*, on avait mis à la fin, la lettre à l'abbé du Tour, aumônier du prince de Conti, qui aurait dû venir après la lettre XIV à un ecclésiastique, ainsi que l'indique la table où elle porte en effet le n° XV. Cette disposition est scrupuleusement respectée par les éditions dérivées de celle de 1709 qui gardent la numérotation et ont ainsi cinquante-huit lettres, tout en mentionnant la LIX^e^ supprimée. L'édition en deux volumes de 1721, Avignon, Delorme, mentionne, elle, deux fois la lettre à l'abbé du Tour : sous le n° XV (mais à la table seulement, dans le texte l'on passe directement de XIV à XVI), et sous le n° LIX, en répétant à propos de cette dernière la remarque de l'édition princeps : *cette lettre a été omise en son rang.* L'édition de 1825 rectifie la numérotation à partir du n° XV qui équivaut à l'ancienne lettre XVI et donne à la lettre XV primitive le n° LVIII, qu'elle occupe réellement. L'édition de 1843 fait de même.

(18) Malgré toutes mes recherches et

Les éditions suivantes en trois volumes du format in-24 ou deux volumes in-12 ne sont que la reproduction de cette édition, sauf celle de 1721, en 2 volumes, qui ignore les corrections du second tome de 1709.

La mort du P. Champion survenue le 28 juin 1701, alors que les *Dialogues Spirituels* n'avaient point encore paru, interrompit pour longtemps la publication de nouvelles lettres du P. Surin. Aujourd'hui encore les trois volumes qu'il avait déjà édités restent la partie la plus considérable de la correspondance publiée.

Il faut attendre jusqu'à l'année 1845 [19] pour rencontrer un nouveau recueil de Lettres du P. Surin. Il est intitulé : *Lettres inédites du P. Surin revues par M. l'abbé Pouzot et M. Sarion*, précédées d'une notice sur la vie et les ouvrages du P. Surin par M. Sarion et terminées par une *table analytique*. Paris, Mellier; Lyon, Guyot, 1845, in-12, xxx (pour xxxi)-284 pages. On cherche en vain dans l'introduction une indication quelconque sur la provenance des quatre-vingt-quatorze lettres, toutes inédites sauf neuf déjà publiées par Champion [20] et sur la manière dont les éditeurs ont compris leur tâche. En comparant leur texte avec celui des manuscrits dont ils se sont visiblement inspirés [21], il est facile de voir qu'ils ont eux aussi, comme le premier éditeur, complètement remanié le style [22].

celles du P. Dudon, il a été impossible jusqu'ici de mettre la main sur le 2e volume de l'édition de 1709. Dans les collections que je connais, il est régulièrement remplacé par le second volume de 1704 ou celui de 1719. C'est d'après celui-ci que je cite les modifications susdites, qui doivent remonter pour le 2e volume aussi, à 1709. L'édition de 1719, se qualifie *troisième édition* et pour les tomes I et III reproduit fidèlement l'édition de 1709. Il y a toute chance pour que le tome II ait la même origine. Il est fort à souhaiter que ce second tome de l'édition de 1709 soit enfin découvert et je recevrai avec reconnaissance toute communication sur ce sujet.

(19) Dans l'intervalle trois lettres avaient été données en appendice à la *Guide Spirituelle* du P. Surin, partiellement éditée à Paris en 1801.

(20) Les *Lettres inédites* ne sont pas numérotées. Les lettres déjà publiées, sans que les éditeurs y aient pris garde, se trouvent aux pages : 66, 85, 104, 136, 167, 202, 220, 243, 258.

(21) Les détails seront donnés page xxxv, sq. Il n'y a que deux lettres dont je n'ai pu trouver trace ailleurs : la lettre à la Mère d'Arrérac, p. 15 et une autre lettre p. 240. Sur les éditeurs eux-mêmes j'ai vainement cherché quelque détail. Bourquelot, continuateur de Quérard, au tome VI de *La Littérature française contemporaine*, 1827-1849 (Paris, Delaroque, 1857) aux mots Pouzot et Sarion ne donne que les détails tirés du titre même de l'ouvrage. C'était avouer qu'il ne savait rien de plus sur les auteurs. D'autre part je n'ai découvert aucune recension du livre ni dans l'*Ami de la Religion*, ni dans l'*Université Catholique*, ni dans la *Bibliographie Catholique* ni dans les *Annales de philosophie* ou le *Correspondant* de 1845 et de 1846.

(22) L'édition Périsse de 1860 n'est que la reproduction pure et simple de l'édition de 1843 publiée à Lyon par

III. — SOURCES MANUSCRITES

Du vivant même du P. Surin ses lettres étaient avidement copiées et l'on a vu plus haut avec quel zèle la Mère Buignon et d'autres s'étaient préoccupés de les conserver. C'est à ces efforts qu'il faut attribuer la formation de plusieurs recueils manuscrits, dispersés en diverses bibliothèques et auxquels on doit recourir pour une édition plus satisfaisante de la Correspondance du Père Surin. On peut les grouper en deux grandes catégories : les *recueils d'ensemble* comprenant un assez grand nombre de lettres et les *recueils particuliers* n'en renfermant qu'un petit nombre. Dans le premier groupe on peut encore établir deux catégories, l'une et l'autre manifestement destinées à l'impression et représentant par conséquent un certain travail d'adaptation préalable des textes originaux, mais chacune avec des caractères très distincts. Avant d'étudier successivement ces divers groupes, il ne sera pas inutile de rappeler qu'à l'heure actuelle on ne connaît qu'une seule lettre autographe du P. Surin, adressée à Madeleine Boinet. On en trouvera plus loin le fac-similé. Son texte, rapproché de celui qui a paru dans la première édition des Lettres, éclaire mieux que tout discours la manière dont le P. Champion a compris et exécuté son travail d'éditeur (Lettre 75).

1. — Manuscrits d'ensemble.

1^er^ groupe : *Manuscrits apparentés à l'édition Champion.*

Deux manuscrits (**N G**) sont à signaler d'abord, comme offrant soit dans la manière de présenter les lettres (titres, sommaires,

le même éditeur. Celle-ci n'est que la répétition avec des fautes trop nombreuses (lignes tombées, omissions accidentelles) de l'édition de 1825, laquelle elle-même donne avec une numérotation continue (151 lettres, pour les lettres correspondant aux tomes I et II primitifs) l'édition même de 1760. L'avertissement de ces deux tomes est remplacé par un nouveau, au début du tome I^er^. On a conservé la numérotation particulière à l'ancien tome III avec le premier paragraphe de l'Avertissement de ce tome. Les fragments de lettres cités dans l'*Année sainte de la Visitation* sont tous empruntés à l'édition Champion et n'ont rien d'inédit, contrairement à ce que pensaient Sommervogel et Michel. Une étude des fragments nombreux cités dans la *Vie du P. Surin* par Boudon est surtout utile pour garantir l'authenticité des lettres; le style y a été aussi retouché. Quelques passages ne se retrouvent pas dans nos textes.

contenu...) soit dans les caractères du style la plus étroite affinité avec l'édition *princeps*. Comme celle-ci, ils donnent des indications fort précises sur les destinataires des lettres du P. Surin, conservent les dates et reproduisent les détails personnels, qui, souvent, au commencement ou à la fin des lettres, dans la correspondance du P. Surin, se mêlent aux conseils spirituels. D'autre part le style présente les mêmes qualités et les mêmes défauts que celui de l'imprimé. Il est sensiblement différent de celui que font connaître les lettres du second groupe, qui ont respecté beaucoup plus le texte original du P. Surin. L'étude des lettres communes aux deux groupes confirme d'ailleurs nettement, par la différence du texte, l'induction fondée sur l'étude directe de chaque manuscrit; on précisera pour chacun sa relation particulière avec le travail de Champion ([23]).

1. — **N**. Le premier est un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, coté 24.809. Je le désignerai désormais par **N**. C'est un volume factice relié en parchemin tacheté de points noirs, portant au dos simplement FR 24809, de format 230 × 180. Il a appartenu autrefois au Séminaire des Missions étrangères comme l'indique le cachet placé, en haut, à droite, sur la page 1, où il voisine avec deux cachets de la Bibliothèque Nationale. Aucune autre indication pouvant servir à identifier son origine. Après quatre pages blanches, une table analytique sommaire suivant l'ordre du manuscrit, puis huit autres pages blanches, débute la première partie comprenant les pages 1-395, toutes de la même large écriture, assez soignée, de fin dix-septième — début du dix-huitième siècle. Le verso après la page 395 est en blanc sauf au bas, où se trouve écrite en sens inverse, en gros caractères, puis barrée, la phrase suivante indiquant que l'on avait eu l'intention de commencer là le manuscrit : *Au P. Loüis Lallemant*, comme, au début, page 1, où le même titre se retrouve en caractères analogues. Après cela vient une seconde partie avec numérotation spéciale allant de p. 1 à p. 166 et comprenant en tout

(23) Une description sommaire des divers manuscrits qui suivent a été donnée au 4e fascicule des *Corrections et Additions à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. Supplément au « De Backer-Sommervogel »* par E. M. Rivière S. I., Toulouse, 1914-1917, col. 826-830. Comme il en avertit lui-même, l'auteur ne fait que reproduire la partie de la préface où le P. Michel établissait la bibliographie des 659 lettres du P. Surin. La collation directe des manuscrits m'a permis, non seulement d'en donner une description plus précise, mais de rectifier certaines erreurs sur le nombre de lettres réellement contenues dans plusieurs d'entre eux. On voudra donc considérer la description actuelle comme annulant la précédente.

quatorze cahiers écrits de huit mains différentes, autres d'ailleurs que celle de la première partie (1e : p. 1-35; 2e : 37-46; 3e : 49-67; 4e : 69-94; 5e : 95-102; 6e : 103-110; 7e : 111-142; 8e : 143-166). Plusieurs pages sont restées en blanc (p. 36, 48, 68). La première partie comprend douze lettres toutes imprimées (éd. Champion, t. Ier, lettres 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 4, 5, 12, 13 et t. II, l. 71). La dernière lettre (Abrégé de la vie de Me du Verger) est suivie du Journal de Me du Verger (p. 290-395) resté inédit. La seconde partie contient un nombre de lettres beaucoup plus considérable, soixante-quatorze, sans compter l'*Abrégé de la Vie de Madeleine Boinet*. La plupart ont été publiées par Champion (tome Ier : 10, 11, 14, 16, 17, 18, 15, 19 à 22; tome II : 71-78 (par erreur 71, 82-88); tome Ier : 53 à 57, 49 à 52, 46, 44, 45, 23 à 37; 58 et 59 (la lettre supprimée dans les éditions ultérieures); 38 à 43, qui sont la suite du groupe 23 à 37, dont elles sont séparées, dans N, par suite du déplacement malencontreux du cahier 14 (p. 159-166) : il devrait venir à la place du cahier 13 (p. 143-153, avec trois pages blanches). En somme toutes les lettres du tome Ier de Champion s'y trouvent sauf la lettre 47, à la marquise d'Ars, mais en plus il y a dix-neuf lettres inédites. En tout quatre-vingt-six lettres. Si l'on compare le texte des lettres communes à N et à Champion la parenté des deux recueils apparaît plus évidente encore. En général le texte de N ne diffère de celui de C que par des variantes sans importance. Toutefois certaines modifications verbales indiquent nettement de la part de C une volonté d'amélioration et surtout il y a un petit nombre des modifications plus importantes, inexplicables si l'on ne considère pas le texte de N comme antérieur à celui de C. Ce sont le plus souvent des phrases ou des incises supprimées par C, soit dans le texte lui-même, soit dans les notices qui, pour le reste, sont identiques. Il semble donc que l'on ne peut mieux caractériser N qu'en y voyant le représentant d'un stade intermédiaire entre le texte original de Surin et l'édition princeps, une sorte de projet d'édition qui a subi quelques retouches au moment de la mise sous presse et non point une copie, augmentée et corrigée de C auquel, nulle part, il n'est fait allusion. Il résulte cependant d'un détail signalé, plus loin, p. 89 n. 38, que la réunion de la 2e partie de N à la 1re est postérieure à la 1re édition de Champion et même à l'année 1697.

2. — **G**. Je verrais volontiers, au contraire, dans le manuscrit suivant, **G**, un de ces volumes prêts pour l'impression, auxquels fait allusion l'*Avertissement* du tome III des Lettres. C'est un manuscrit de la fin du dix-septième siècle, format 230 × 168, écrit d'une

seule main, relié en basane marron comme la plupart des ouvrages de l'époque, et portant au dos : Letre | Spirit. | et un peu au-dessous les numéros 231, 352 et, au bas, 4644. Après un index, d'écriture toute moderne, de douze pages, ajouté entre les feuilles de garde et deux feuilles blanches, un encadrement historié offre en écusson le titre suivant : *Lettres* | *Spirituelles du P.* | *Jean-Joseph Seurin* | *De la Compagnie* |*de Jesus* |. On a coupé un peu au-dessous une indication se rapportant sans doute à un ancien possesseur. Au haut de la première page à droite le n° 233, et le long de la marge intérieure : *Paraphé au désir de l'arrest du* 5 *juillet* 1763 (signé) *Mesnil.* C'est donc le manuscrit 233 de l'ancienne maison professe des Jésuites de Paris (24). Il a depuis fait partie de la Bibliothèque de l'Ecole Sainte-Geneviève, d'où le sigle G que j'emploierai désormais pour le désigner. Une numérotation continue marquée seulement au recto (1, 3, 5...) se continue à l'encre jusqu'à la page 133 (pour 135) et comprend les 134 (en réalité 136) (25) premières pages du manuscrit. Elle coïncide en fait avec la seule partie où les lettres ont un numéro d'ordre : 1 à 53, et répond sans doute à un premier état du manuscrit. Puis les lettres se succèdent, de la même main d'ailleurs que précédemment, mais d'une plume moins fine, sans numérotation, tandis que la pagination est continuée au crayon par une main moderne jusqu'à la dernière page écrite, 313, le verso restant en blanc. Il y a en tout cent trente et une lettres, les 82 premières à des religieuses de Notre-Dame (17 à Anne d'Arrérac, 44 à Anne Buignon, 9 à Catherine de la Béraudière, 3 à Jeanne Milon, 1 à Marie de Brilhac, 8 à Françoise de Relay); des autres, 5 sont écrites à Françoise Milon, religieuse de Fontevrault, 29 à des Annonciades (2 à Jeanne des Aigues, 27 à M^me^ de la Cheze), 9 à des Carmélites, 3 à des Visitandines, une à l'abbé de Meur (26), la même que contient aussi N, sur les religieux et la hiérarchie ecclésiastique, et deux à des Ursulines (Jeanne des Anges et une anonyme). A

(24) Sur la honteuse dispersion et dilapidation des manuscrits de cette bibliothèque, lors de la suppression des jésuites en France, voir J. Brucker, *Episode d'une confiscation de biens congréganistes* (1762). *Les manuscrits des Jésuites de Paris*, dans les *Etudes*, 1901, t. 88, p. 497-519.

(25) L'erreur débute deux pages plus haut et y a été corrigée : 130 au lieu de 132.

(26) La présence de cette lettre dans un recueil où toutes les autres sont adressées à des religieuses a quelque chose d'insolite. L'inspection du manuscrit donne la clé de l'énigme : il s'agit d'un cahier inséré après coup, quoique de la même main et emprunté à un autre recueil de même format (p. 301-309 dans la numérotation actuelle; le verso de 309 est vide mais porte au haut le titre courant : Lettres) et caractérisé par ce fait qu'au haut de la page il y a un titre courant : *Lettres*, au verso; *Spirituelles* au recto, ce qui n'existe pas dans le reste du manuscrit.

l'inverse de N, aucune de ces lettres n'est dans l'édition Champion, sauf huit pour six desquelles d'ailleurs le manuscrit renvoie expressément à l'édition [27]. Pour chaque destinataire, ainsi que chez Champion, les lettres sont généralement données dans l'ordre chronologique. Quant au texte, il présente les mêmes particularités que celui de Champion et, pour les huit lettres communes, il est à peu près identique. On ne se trompera donc guère en tenant G pour le manuscrit d'un tome quatrième de lettres qui n'a pas été publié. Il est remarquable, en effet, que ce volume forme comme la suite naturelle du tome II, publié par Champion : Celui-ci contenait, groupées par catégories, les lettres aux religieuses : Ursulines (1-64), Hospitalières (65-70), Carmélites (71-78), Visitandines (79-103). G continue la série par les lettres adressées aux Filles de Notre-Dame, aux religieuses de Fontevrault, et aux Annonciades; pour revenir aux Carmélites et aux Visitandines. On peut même se demander si l'on n'aurait pas affaire à un autographe de Champion. La bibliothèque de la maison professe contenait de lui, en 1763, au moins un autre manuscrit, coté n° LXIX [28]. Ce qui le donnerait à penser ce sont les nombreuses corrections et ratures faites par le copiste lui-même et qui sont particulièrement intéressantes dans le cas de lettres pour lesquelles on a un texte emprunté à l'autre groupe de manuscrits. Ce sont très nettement des corrections de style : l'expression corrigée est généralement celle-là même du texte de ce groupe. Parfois des phrases entières sont supprimées. A deux reprises au milieu d'un paragraphe se trouve le signe [indiquant qu'il faut commencer un nouvel alinéa [29].

(27) Il y a d'abord les cinq lettres à Françoise Milon de Fontevrault (p. 209-218), qui n'ont été publiées qu'au tome Ier des éditions de 1700 et 1704. Le manuscrit porte, en surcharge, de la même main que le titre et le texte, au haut de la page 209, à gauche : *Les cinq lettres suivantes sont imprimées dans la 2. édition du 1. tome;* la lettre précédente p. 205, à la mère Françoise de Relay, porte également cette mention : *Cette lettre est imprimée dans le 3. tome;* c'est effectivement la lettre 50 du tome III; il faut y ajouter une lettre à la mère Agnès Godard, p. 294, C. II, 54 et une autre à la mère Buignon, p. 132, C. III, 55. Le recueil G aurait été ainsi formé avant 1697, date d'édition du tome II, et revu après 1700.

(28) La Vie du Vénérable Dom Jean de Palafox — rien de moins! Sommervogel, *Bibliothèque*, t. II, c. 1055. Le manuscrit G n'est pas mentionné à l'article Surin (t. VII, c. 1715-1716). Aux archives de la maison professe, résidence du Père provincial, devaient aboutir les manuscrits laissés par les religieux à leur mort et ceux qui étaient soumis à la révision et non publiés.

(29) A titre d'exemple, Lettre LI p. 125, pour laquelle nous avons aussi le texte de PTSM. Le texte de G est remanié quant au style, à l'habitude. P, texte le plus sûr, écrit : *Il n'y en a pourtant guère aucune (âme) qui ne trouve si elle veut regarder de bien près qu'elle a reçu parfois en sa vie de grands attraits et que dans son noviciat elle a eu des lumières très pures et des instincts très relevés.* G écrit

2e groupe : *Manuscrits sans rapport avec l'édition Champion.*

Heureusement il s'est conservé tout un groupe de manuscrits de caractère fort différent des précédents et qui ont le mérite de nous avoir conservé un texte plus fidèle de la correspondance. Extérieurement ils ont ce trait commun de s'abstenir en général d'indiquer avec précision la personne même à qui s'adresse le P. Surin. On a substitué aux noms propres les formules les plus vagues : *à une religieuse, à une supérieure, à une religieuse de N.-D., à une religieuse carmélite, à une dame bienfaitrice des religieuses de la Visitation*, etc. Quelques rares privilégiés font seuls exception : *M. de Laubardemont, Mère Jeanne des Anges, Mlle Seurin sa mère, Magdeleine Boinet,* dans le recueil P, car pour les autres, seule Jeanne des Anges est çà et là mentionnée. De plus et par un principe analogue les dates sont très négligées. P donne habituellement le jour et le mois mais omet l'année sauf quatre fois sur deux cents lettres; des autres, MH ne donnent aucune date; TSIA, très

d'abord : « *Il n'y a pourtant guères d'ames qui ne trouvent, si elles y veulent regarder de bien près, qu'elles ont senti quelquefois en leur vie de grands attraits pour la vertu; il n'y a guère de religieuses, qui durant leur noviciat, n'ayent eu des lumières très pures, et de grands sentimens de ferveur.* » Puis il rature : *il n'y a guère de religieuses* et *n'ayent* et finalement le texte devient le suivant... *pour la vertu; que durant leur noviciat elles ont eu des lumières très pures...* — Un peu plus loin P et G : *travaillait et perseverait.* G a ensuite biffé *perseverait* et écrit : *travaillait à sa perfection.* — P continue : *nonobstant ses dégoûts, ses lâchetés et ses manquements, à faire effort et sans se rebuter poussait avant contre le respect humain;* G : *et nonobstant ses dégoûts, ses lâchetés et ses imperfections.* Mais *imperfection* est raturé et remplacé par *foiblesses — persévérant constamment dans la poursuite.* — Un peu plus bas P : *sans attendre les émotions, les consolations et les hautes visites de la grâce;* G écrit d'abord : *sans attendre les sublimes connoissances et les douceurs de la grâce,* puis rétablit : *les douces visites de la grâce;* P *tenir bon à se faire force et mourir en la peine,* G : *continuer cependant à se faire violence et mourir dans la peine,* puis il rature *se faire violence,* modifie *à* et écrit : *cependant dans son travail et dans ses combats et mourir dans la peine.* Plus loin G avait d'abord écrit comme P *un ver de terre;* il a effacé et remplacé par *une créature,* puis rétabli en surcharge *un ver de terre* et *lequel* au lieu de *laquelle.* P écrit *Et quand? En beau tems, en mauvais tems, en bonne et mauvaise humeur;* G : *Et quand? En tout tems, en beau tems, en mauvais tems, en bonne et en mauvaise humeur.* Puis il rature toute la phrase, mais c'est pour la placer un peu plus bas où P écrit : *Si on persévère en ces trois pratiques N.-S. fait enfin misericorde.* G donne : *Quand on continue,* mais il biffe *continue* et met à la suite : *persévère dans la pratique de ces trois points, se faisant violence en quelque disposition que l'on se trouve, en beau tems et en mauvais tems en bonne et en mauvaise humeur, enfin N.-S. fait misericorde.* Tout cela montre bien qu'il ne s'agit pas ici d'un copiste rectifiant d'après un texte déjà existant qu'il a sous les yeux mais d'un auteur modifiant à son gré le texte qu'il traite comme sien quant au style. — Je dois la communication de G à l'obligeance de MM. Al. Brou et Ch. Mitsche, ainsi que celle de I et h décrits plus loin.

arbitrairement, tantôt n'en donnent aucune, tantôt la donnent complète et tantôt se contentent de l'année. Enfin le texte lui-même, en général identique dans tous les manuscrits, ne semble pleinement respecté que dans P. Ailleurs, il est écourté soit au début soit à la fin des lettres. On a supprimé ce qui ne présentait qu'un intérêt purement individuel et n'avait aucune valeur spéciale d'édification. Ce qui achève d'ailleurs de montrer que ces manuscrits, quelles que soient leurs différences, remontent à un archétype commun préparé en vue de la lecture spirituelle, c'est l'identité non seulement des titres généraux rappelés ci-dessus mais des sommaires placés au début de chaque lettre, alors que, pour les mêmes lettres déjà publiées par Champion ou contenues dans le groupe précédent, le sommaire est toujours différent. Ce sommaire pour le groupe actuel, est le plus souvent une phrase extraite en grande partie du texte même de la lettre.

A ce groupe se rattachent trois collections étroitement apparentées, par les caractères communs qui viennent d'être décrits.

1. — La première est représentée par **P**, le plus précieux manuscrit connu des lettres du P. Surin (30). « Le mss. P (= ms. « Fr. Qu. ch. I, 90 » de la Bibliothèque ci-devant Impériale de Saint-Pétersbourg), m'écrit M. le Professeur Birkenmajer, se compose de I + 296 feuillets (225 × 165) numérotés au crayon. Cette numérotation date du XIX^e^ siècle et elle a remplacé l'ancienne *pagination* à l'encre qui paraît être de la main du copiste lui-même. (Il y a, dans cette pagination primitive, quelques fautes à partir de la page 382, de sorte que la page 575, où finit la copie des lettres correspond ou fol. 290 de la nouvelle numérotation. La table du ms, qui occupe les ff. 290^v^-296^r^, n'a pas été comprise dans la pagination primitive). La copie elle-même est l'œuvre d'une main de la deuxième moitié du XVII^e^ siècle, peu calligraphique mais parfaitement lisible. Je n'ai pu trouver dans le manuscrit aucune indication sur le copiste ni sur le lieu où il a exécuté son travail. Zaluski (Joseph-André, + 1774) paraît avoir acheté notre manuscrit en France où il a demeuré longtemps et à quatre reprises (1716-1718, 1720-1723,

(30) N'ayant pu, par suite des circonstances, avoir encore communication du manuscrit P, j'ai trouvé le plus obligeant accueil auprès de M. le Professeur Birkenmajer, Bibliothécaire à l'Université de Cracovie, chargé de régler avec le gouvernement russe tout ce qui concerne le retour à la Pologne de la bibliothèque Zaluski. C'est à lui que je dois les renseignements donnés sur le manuscrit. Il a bien voulu en outre collationner les passages et les lettres de ce volume que je lui ai signalés et dont la copie conservée par le P. Michel était insuffisante. Je l'en remercie très vivement.

1737-1742, 1755-1758). Or, nous avons un catalogue de sa collection des mss, écrit en 1752, dans lequel notre manuscrit est inscrit *en marge* du texte primitif, ce qui semble prouver que Zaluski ne l'a acheté que pendant son dernier séjour en France (1755-1758). Il le décrit dans les termes suivants : « [Surin] Lettres spirituelles au nombre des 200, avec la table de ces Lettres. Codex pp. 575 in-4° (Lig<atura>Gall<ica>). Opus praelo destinatum. — Joseph Surin seu Seurin Soc. Jesu Burdigalensis patria, natus 1606, obiit 1665 et typis evulgavit Catechismum spiritualem et Fundamenta vitae spiritualis et Cantica spiritualia de amore Dei et Instructionem de oratione mentali. Haec scripta recenset Alegambe in Bibl. Scriptorum Soc. Jesu et Richard in Dictionario Scientiarum Ecclesiasticarum Tom. V, pag. 186; at cum harum Epistolarum nulla ibi fiat mentio, iure merito conicio codicem meum esse opus ineditum et forsan autographum. »

La Bibliothèque Zaluski a été confisquée par les Russes à Varsovie en 1795 et transportée à Saint-Pétersbourg. »

Grâce à l'obligeante intervention de Léopold Delisle, le P. Michel eut P à sa disposition pendant trois mois à la Bibliothèque Nationale, à Paris, mais ayant omis de faire transcrire les lettres déjà publiées par Champion, il en obtint copie, en 1907, du Directeur de la Bibliothèque Impériale. C'est à l'aide de ces copies que j'ai pu reconstituer l'ordre même du manuscrit (31). Ce manuscrit est le seul qui, tout en donnant les lettres complètes, conserve en même temps le texte primitif.

Malheureusement le P. Michel avait modifié assez souvent, sur ces copies, le texte original pour lui substituer des expressions soi-disant plus correctes. Grâce à M. Birkenmajer, j'ai pu rétablir, pour les lettres publiées dans ce volume. Les lettres sont numérotées de 1 à 200, mais il n'y a pas de numéro 155. Il y a donc en tout cent quatre-vingt-dix-neuf lettres, un peu moins du tiers de la correspondance totale du P. Surin. La plupart sont adressées à des religieuses (70 à des religieuses de N.-D., 48 à Jeanne des Anges, 20 à M^me^ du Houx, 13 à des carmélites, 8 à des ursulines, 6 à des annonciades, 1 à une sœur converse hospitalière, 12 à une religieuse anonyme, 7 à M. et M^me^ Seurin, 3 au P. d'Attichy, 3 à M. Boinet, 2 à M. de Laubardemont, 6 à divers.

2. Une seconde collection faite selon le même système de présentation mais élaguant souvent, au début et à la fin des lettres, ce

(31) J'emprunte ces détails à quelques lettres du P. Michel au P. Brucker, écrites en 1906-1907 et que ce dernier m'a gracieusement communiquées.

qu'il y avait de personnel, contenait cent quatre-vingt-deux lettres, numérotées seulement de 1 à 178, par suite de la répétition de quelques chiffres (32). Il n'en a pas été conservé d'exemplaire complet mais la collection est cependant tout entière à notre portée. Le manuscrit le plus riche, **T**, est déposé actuellement aux archives de la *Revue d'ascétique et de mystique*. Il comprenait primitivement trois volumes de format 198 × 132, reliés en basane marron, et portant au dos : *Lettres du P. Surin*, avec pagination continue à travers les trois volumes, de 1 à 884; de 885 à 935, une pièce étrangère au P. Surin : *Le discours suivant est une lettre qu'un Reverend Pere Jesuite écrit à une religieuse, dans laquelle il luy fait un abregé de la vie d'un Prêtre solitaire saintement animé de l'amour de Dieu.* Ensuite des feuillets blancs, ce qui montre bien que la collection est complète. Le premier volume débute par : *Lettres du Reverend Pere Seurin à une Superieure de l'utilité de l'oraison et que par cet usage nous apprenons nos devoirs envers Dieu*, ce qui est le titre et le sommaire de la lettre première, qui n'est pas numérotée. Il se termine page 358 à la fin de la lettre 68. Le volume III débute page 635 par : *Suite des Lettres | du Reverend Pere Seurin | 117 à une religieuse.* Le second volume a malheureusement été égaré. Il comprenait, de la page 359 à la page 634, les lettres 69-116. L'écriture, de la fin du dix-septième siècle, est fort soignée.

3. Une réplique du tome III, a été conservée par un manuscrit isolé, de l'ancienne Bibliothèque de l'Ecole Sainte-Geneviève, **I**, et qui est mentionné dans Sommervogel (33). Il a l'aspect extérieur des précédents, quoique de format un peu moindre : 185 × 120 et sort du même atelier de reliure, comme l'indiquent, non seulement les fers employés et les lettres au dos, mais le papier aux taches de couleur, très caractéristique, qui revêt les plats. Au dos : *Lettres du P. Seurin*, et au-dessous, parfaitement reconnaissable quoiqu'assez effacé T. III (ce que n'a pas vu Sommervogel). Il débute

(32) T a deux fois les nos 129, 156, 163 et 165; les lettres 21 et 133 sont deux recensions d'un même texte.

(33) Au dos actuellement : 231, et un peu plus bas 4646. C'est le volume décrit par Sommervogel t. VII, c. 1715. D : « A la bibliothèque de l'Ecole Sainte-Geneviève S. I., à Paris, il y a, en copie, deux volumes de lettres spirituelles du P. Surin, l'un in-8°, paginé de 601 à 883, l'autre in-12° de pp. 330 et 48. Ce sont tous les deux un second volume et contiennent presque les mêmes lettres mais elles sont plus complètes dans l'in-12°. » Ceci est erroné : I est un troisième volume et la notice sur l'in-12° (H) demande aussi des correctifs comme on le verra plus loin. On a numéroté au crayon de 1 à 66 les lettres de ce volume mais je n'ai pas tenu compte de cette numérotation factice.

comme le tome III de T : *Suitte des lettres | du Reverend Pere Seurin*, mais les lettres ne sont pas numérotées et le volume va de la page 601 à la page 833 pour les lettres; de 834 à 883, la pièce : *Le discours suivant*, etc., ensuite trois pages blanches numérotées 884-886 et 21 feuilles blanches non numérotées. Aucune indication de provenance. Sur le verso de l'avant-dernier feuillet : *A | Monsieur | Monsieur | Honoré | Boubier* (avec correction *Bouvier;* au recto du feuillet suivant : *Capitaine dun Regiment | De Cavalerie et grand | Amiral du escorte de vesseau | sur Terre.* Au verso et sur le feuillet de garde mais en commençant par celui-ci au bas et à l'envers un compte domestique comprenant dix-huit articles. L'écriture du manuscrit (fin dix-septième siècle) est peu soignée et l'orthographe tout à fait défectueuse. Ce manuscrit n'a pas été directement transcrit sur le précédent; car il présente un assez grand nombre de petites variantes dont quelques-unes lui sont communes avec le ms S dont il sera question plus loin.

Deux manuscrits, complets en eux-mêmes, se rattachent à cette collection et permettent heureusement de combler les lacunes des exemplaires précédents. Ils représentent l'un et l'autre deux nouvelles recensions légèrement différentes de ce même texte.

4. Le premier, **S**, est le ms 162 de la bibliothèque de Sens (ancien 155 et encore en 1862, n. 159), reliure du même genre que les précédents, format 218 × 168, de 23 ou 24 lignes, la page, avec au dos : *Lettres | du P. | Seurin.* Il est folioté de 1 à 282 et contient cent cinquante-cinq lettres; elles correspondent aux lettres 1 à 151 (y compris 129 bis) du recueil précédent, par conséquent aux deux premiers volumes de T et aux pages 635-762 du troisième volume, avec en plus les trois dernières lettres de T (176-178, p. 870-884). Mais la numéroration, identique d'abord et pour tout le premier volume de T, subit un décalage à partir de la lettre 86 où trois lettres nouvelles reçoivent les numéros 84 *bis*, 85 *bis* et 86 *bis*, alors que dans T elles devaient avoir respectivement les numéros 87, 88, 89, comme dans M qui va être décrit. En effet au début du tome III de T on trouve la lettre 117, répondant à la lettre 114 de S. Après la lettre 148 répondant à T 151, S omet les lettres qui suivent, c'est-à-dire T 151-175, pour ne donner que les trois dernières du recueil : S 149-151 = T 176-178. Le texte offre nombre de variantes de détail par rapport à T mais généralement sans importance. Ce manuscrit est donc précieux surtout parce que seul il a conservé l'équivalent du contenu complet du tome second de T. Il offre également, au début, en face du premier feuillet, le portrait du

P. Surin, reproduit dans cette édition. A la fin sur la face intérieure de la couverture on lit : *M. Fenel | doyen de Sens* et un peu plus bas, de la même main : *Ce livre a été tiré de la bibliothèque de M. Taffoureau, évêque d'Alet* et, d'une autre écriture : *Il l'a même corrigé de sa main depuis le commencement jusques à la fin.* Ces corrections n'ayant qu'une valeur de conjecture n'ont été signalées qu'exceptionnellement dans notre apparat critique. Le texte se termine, sans indication spéciale, à la fin d'une ligne, au bas du folio 282^{v}, après quoi il y a six pages blanches. Ce volume, comme S 163 et S 164, dont il sera question plus loin, provient par Fenel, de M^{gr} Taffoureau de Fontaine, doyen du chapitre de Sens et ensuite évêque d'Alet (1698-1708). Il est de la seconde moitié du dix-septième siècle (34).

5. De la première partie du dix-huitième, est le ms **M**, Bibliothèque Mazarine 1223 (ancien 1356, qui porte aussi comme indication T 1148) reliure en basane marron avec au dos : *1223 | Lettres | du | P. Surin | XVIII^{e} siec. | T | 1148.* Il est de format 165 × 111, écrit avec soin, chaque page présentant un texte encadré de filets rouges et en haut un titre courant : lettres 1, 2, etc.; il est paginé de 1 à 204 mais c'est par suite d'une erreur. A partir de la page 209 la pagination est reprise avec une erreur de cent pages en moins, corrigée pour quelques feuilles, puis laissée telle quelle de sorte qu'en réalité le manuscrit contient 304 pages et non 204. Il contient les 93 premières lettres du recueil T mais avec quelques variantes qui supposent une recension légèrement différente. De plus il a omis toute indication de date. Le nombre des lignes pour une page varie parfois notablement mais tout le manuscrit est de la même écriture fine et assez élégante.

6. Il reste à mentionner un groupe de manuscrits qui avait échappé au P. Michel et que je désigne par **H** et **h**. H est l'in-12° décrit par Sommervogel dans sa notice du P. Surin (35) : « A la Bibliothèque de sainte Geneviève S. J. à Paris, il y a en copie deux volumes de *Lettres Spirituelles* du P. Surin, l'un in-8°, paginé de 601 à 883, l'autre in-12° de pp. 330 et 48. Ce sont tous les deux un second volume et contiennent presque les mêmes lettres mais elles sont plus complètes dans l'in-12° où la première lettre y est numérotée 15^{e} et la dernière 104^{e}. Les lettres des pp. 175-231 et 309-321

(34) C'est le ms indiqué par Sommervogel à l'article Surin, F, *Bibliothèque*, t. VII, c. 1716, où l'on voit que c'est exactement le même titre inexact que pour le 1er volume de T : *Lettres à une Superieure*, etc.

(35) *Bibliothèque*, t. VII, c. 1715, lettre D.

manquent dans l'in-8° ainsi que la pièce finale de 48 pp. » Ce manuscrit, peut-être à cause de son petit format (l'in-8° mesure 185 × 120), a été égaré et n'a pas encore été retrouvé. Il n'en reste qu'un index avec *incipit* des lettres rédigé par le P. Sommervogel assez longtemps avant 1890 ([36]) et une copie récente (h) antérieure cependant à cette même date, sur feuilles détachées, format écolier. L'on y a suppléé parfois le sommaire des lettres, là où il manquait. Malheureusement cette copie omet deux lettres correspondant aux pages 25 et 211 de H. La première est représentée ailleurs et notamment dans le groupe T 31. C'est une lettre à la Mère d'Arrérac, tante du P. Surin : « Ce n'est pas une chose nouvelle, ma chère tante, d'entendre dire que vous avez beaucoup à souffrir. » La seconde, assez courte (p. 211), je ne l'ai trouvée nulle part encore : « Une bonne religieuse de cette ville qui reçoit beaucoup de grâces de N.-S. priant un jour pour l'âme de M. D., elle s'offrit. » Surtout la copie h a omis l'opuscule final, paginé à part 1-48, dont l'index du P. Sommervogel donne l'*incipit* suivant : « Je suis bien aise de vous dire mes petites lumières sur votre état présent. » Je ne l'ai pas rencontré non plus dans les autres collections. Le contenu de Hh est exactement celui du troisième volume de T et de I; il correspond donc aux lettres 117-178 (ou plutôt 182, vu les quatre *bis*) mais après la lettre T 162 ont été intercalées dix-huit lettres dont deux seulement ont été retrouvées ailleurs, de même, après la lettre T 177, cinq autres lettres également inconnues, en tout vingt-et-une lettres qui avaient échappé au P. Michel et n'étaient pas encore signalées; vingt-deux avec l'*Opuscule final* de 48 pages sur le contenu duquel on n'a aucun renseignement autre que l'*incipit* transcrit plus haut.

7. Monsieur l'abbé Marboutin, curé de Dalmayrac, près Agen, a bien voulu mettre à ma disposition, en 1925, un autre manuscrit apparenté aux précédents. Je l'appelle **A**. C'est un recueil de format 178 × 115, relié en basane marron (la reliure est assez abîmée), de la fin du XVII^e^ siècle, paginé de 1 à 406 (la dernière page n'est pas chiffrée) sans autre titre que celui de la première lettre : *Lettre* | *Du Reverend Pere* | *Seurin* | *à une Supérieure* | *De l'utilité*, etc. Douze pages blanches ajoutées par le relieur. Au haut de la première page écrite ces mots : *Line Dubarbier* mais sur la 4° page blanche, du début : *A lusage De S^r^ S^t^ Augustin*. Le manuscrit a été acheté récemment à Agen chez un antiquaire. Au dos du volume *Lettre* |

(36) C'est la date d'une lettre du P. Sommervogel, annexée à h et où il fait allusion à ces deux manuscrits. Elle est accompagnée d'une note du P. Vivier que j'ai rectifiée et complétée.

dv Pere | Sevrin | Tom. I. Il contient soixante-douze lettres non numérotées (numérotation récente de 1 à 72 au crayon) se suivant dans l'ordre du recueil T, avec le même texte et les mêmes sommaires, sauf des variantes sans importance. Des 68 lettres du tome I de T, sont omises par A : 3, 7, 15, 16, 24, 31, 32, 60, 61. Les lettres suivantes (quatorze) sont communes avec S et M : sont omises SM 71, 75, 76, 77. La dernière lettre de A répond à SM 86.

En joignant aux 181 lettres du recueil ainsi reconstitué les 24 lettres ajoutées à H, on obtient un total de 205 lettres, sur lesquelles deux contenues dans H et absentes de h sont sans destinataire connu. Pour les autres, 28 sont adressées à une Supérieure, 127 à une religieuse indéterminée, 3 à une Supérieure de Carmélites, 2 à des Carmélites, 4 à une Supérieure de Notre-Dame, 13 à une religieuse de Notre-Dame, 9 à Jeanne des Anges, 2 à des Ursulines, 4 à M^me^ du Houx, 2 à un jésuite, 1 à une Supérieure hospitalière, 1 à un ecclésiastique, 5 à une dame. Un assez grand nombre de ces lettres, comme pour le recueil précédent, grâce aux autres collections, peuvent être identifiées, quant à leur véritable destinataire.

C'est à ce recueil surtout qu'ont puisé MM. Pouzot et Sarion pour leur édition des lettres inédites, que je désigne par **Z**. Sur 94 lettres, 82 lui sont empruntées. Des douze autres six se retrouvent exclusivement dans P, trois dans S 163; 1 dans S 164, deux n'ont été découvertes ailleurs (plus haut, p. XXII).

2. — Collections particulières et lettres isolées.

A côté de ces collections d'ensemble, manifestement constituées en vue de la publication, il faut signaler un certain nombre de collections contenant un nombre beaucoup plus restreint de lettres, recueillies dans des buts divers et aussi quelques lettres publiées ou transcrites isolément.

1. Le recueil de ce genre le plus important, **L**, fait partie de tout un groupe dont l'origine remonte au temps même du P. Surin et qui est dû à la sollicitude de M^me^ du Houx, l'amie de Jeanne des Anges. Il est actuellement représenté par une copie moderne, comprenant cinq volumes reliés de format 222 × 185, composant les tomes IV-VIII d'une collection plus générale intitulée *Ursulines de Loudun* et portant comme titre particulier *Correspondance de la Vénérable Jeanne des Anges*, t. I à V. Il faisait partie de la

collection E. de Guilhermy aux archives de la province de Paris S. J. Un groupe de cette correspondance est composé de quarante-six lettres du P. Surin à Jeanne des Anges avec neuf de Jeanne au P. Surin (37). Le style a été retouché plus ou moins notablement (infra n° 4 fin). Le reste de la collection offre d'ailleurs plus d'une lettre intéressant le P. Surin; ainsi la correspondance entre Jeanne des Anges et M^me^ du Houx (146 de Jeanne, 162 de M^me^ du Houx) et les lettres des PP. Bastide, Anginot, Baiole, Berthelot qui seront publiées à leur date, à l'occasion de la controverse sur les grâces mystiques, entre les PP. Surin et Bastide (1658-1661). Ces lettres sont en grande partie inédites.

2. Un second recueil (**V**) de dix-sept lettres a été conservé à la fin de l'*Abrégé de l'histoire de la possession des religieuses Ursulines de Loudun* (38), ms in-12 de 637 pages, conservé au monastère de la Visitation, de la rue Denfert-Rochereau à Paris. Au verso de la feuille de garde on lit : « *Ce livre manuscrit est de l'écriture du R. P. du Gast* [du Gad de Vitré], *Jésuite missionnaire à la Chine confesseur de la foi, mort à Paris* (le 25 mars 1786), *aux Missions Etrangères, rue du Bacq, enterré dans l'église de la Communauté.* » Et encore : « *Ce livre est de l'écriture du R. P. du Gast; premier monastère de la Visitation Sainte-Marie de Paris, rue Neuve Saint-Etienne n° 6 de la Bibliothèque de la Supérieure* ». Outre l'*Abrégé* il contient la *Guide spirituelle pour la perfection* [c'est la septième partie et non la cinquième comme l'écrit le P. Michel, dans sa préface, et après lui les *Corrections* : voir le début : chapitre premier, de l'oraison de quiétude et de silence, édition de 1836,

(37) Rivière, *Corrections* c. 826, n. 2432 B *b*) donne la description de ce recueil, déjà mentionné par Sommervogel, *Bibliothèque*, VII, c. 1715, B. La copie moderne ne contient aucun renseignement sur le manuscrit qu'elle reproduit. La partie spécialement visée ici va de p. 1446 à 1675. Elle a pour titre « *Vive † Jésus. Recueil de Lettres du Rd Pere Seurin Jesuitte, adressées à la Rde Mere Janne des Anges, et des Lettres de cette Mere, à ce mesme Rd Pere* ». Suit une notice sur la vie du P. Surin depuis son départ de Loudun et en particulier sur son différend avec le P. Bastide au sujet de l'acceptation des grâces mystiques. La première lettre du P. Surin est donnée p. 1452. Il y a 46 lettres du P. Surin, 9 de Jeanne. Table spéciale p. 1763-1767. A la suite de ce recueil, il y en a un autre beaucoup plus court qui sera aussi mis à profit; il est intitulé « *Vive † Jésus Recueil de quelques Lettres des Rds Peres Batide, Bajole et Anginot Jesuittes écrittes à la Rde Mere Janne des Anges, sur le sujet d'un différent sur un point de Doctrine entre les Pères Seürin et Batide, deux lettres de la Mere sur mesme sujet*; p. 1676-1727, table p. 1767-8; en tout seize documents.

(38) Rivière *Corrections*, c. 829-30, n. 2432 B *p*). Sur le P. du Gad de Vitré (1707-1786) voir Sommervogel, *Bibliothèque*, t. III, c. 270 : *Dugad* Louis et c. 1082 *Gad* Louis du. Il signe ses lettres « Du Gad de Vitré. »

p. 399, sq.]; puis p. 596 un *Recueil de quelques lettres du R. P. Seurin de la Compagnie de Jésus*, lettre I jusqu'à lettre XVII, suivies de la table des matières de tout l'ouvrage. Une réplique fidèle de ce manuscrit se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque du Mans, n° 278 a; volume cartonné en vert (192 × 140), portant au dos : *le Père Seurin* | *manuscrit* et à l'intérieur après quatre feuilles blanches ajoutées par le relieur entre la feuille de garde et le manuscrit proprement dit, au verso du premier feuillet : *Cet extrait a été copié sur un livre manuscrit de l'écriture du R. P. Du Gast jésuite*, etc., comme ci-dessus. J'ai une copie du recueil de Paris que j'ai collationnée avec le ms du Mans. Une autre réplique du manuscrit du Gast, de la main du P. Grou, se trouvait aux archives du Séminaire de Saint-Sulpice, ms R. 438[3], les lettres sont transcrites p. 364-383. A la suite un recueil de lettres diverses de Jeanne des Anges, analogue à celui que contient le ms. 1209 de la Mazarine et où l'on trouve assez souvent des allusions au P. Surin; diverses autres copies sont signalées [39]. L'extrait de la *Guide Spirituelle* et quatre des lettres ont été publiées en un petit volume, au Bureau de l'Association Catholique du Sacré-Cœur, rue des Postes, n° 24, en 1828 [40]. Ces lettres ont été retouchées, pour le style, ainsi qu'il résulte de la comparaison avec le texte du manuscrit suivant. Le nom de la destinataire n'est pas donné. Le P. Michel l'identifie avec Jeanne des Anges, assurant que la lettre 1 et la lettre 17 sont présentées dans plusieurs recueils — qu'il n'indique pas —, comme portant la suscription *à Jeanne des Anges*. Leur authenticité ne semble pas sujette à de sérieuses objections. (Voir plus loin, au début de la V[e] partie des *Lettres*, p. 241-244.)

3. Trois de ces lettres sont conservées, en un texte plus pur, dans le ms. 163 (anciennement 156 puis 164) de la Bibliothèque de Sens. C'est un volume de 361 pages, format 184 × 122, relié en parchemin, portant au dos : *Le P.* | *Seurin* | *sur* | *les possé* | *dées* | *de Loudun*, écrit au dix-septième siècle, et qui a d'abord appartenu à M[gr] Taffoureau. Il contient p. 1-351 : *Science Expérimentale des choses de l'autre vie*, etc., puis p. 352-361 : *Lettres du R. P.* | *Seuerin* : ce sont les lettres XVI, XVII et I du recueil précédent. On les retrouve aux pages 211, 214 et 213 du volume de MM. Pouzot et Sarion. Ils semblent bien les avoir empruntées à ce manuscrit. Il y avait à la maison professe des Jésuites de Paris, en 1763, un

(39) Notamment aux anciennes archives du Séminaire de Saint-Sulpice et de l'Ecole Sainte-Geneviève, à Florennes, etc.

(40) Sommervogel, Bibliothèque, t. VII, c. 1712-3, art. *Surin*, n. 12.

manuscrit (K) de contenu identique. Il porte à la première page la formule bien connue : *Paraphé au désir de l'arrêt du cinq juillet* 1763, *Mesnil* et au haut : *Domus profess. Paris. Soc. Jesu* avec la cote 231 *bis*. Il fait partie du groupe de manuscrits décrit plus haut (n° 1, L) concernant les affaires de Loudun et le P. Surin, et qui était autrefois aux Archives de l'Ecole Sainte-Geneviève. C'est un in-4° du dix-septième siècle, de 750 pages. Les lettres sont aux pages 243-249 (41). Le P. Michel l'a fait transcrire en entier à l'exception des lettres qu'il a collationnées.

4. Il faut signaler un autre manuscrit de Sens, 164 (anciennement 157), de 449 folios, format 174 × 112, relié en basane, avec au dos : *le p. Seurin | sur les possédées | de Loudun, | tome II.* Il renferme d'abord ff. 1-192^{r} : *le Triomphe de l'amour divin*, etc., puis, sur un cahier à foliotation primitive de 1 à 20 (= 193-212) et sans titre spécial, quatre lettres ou extraits de lettres : f. 1-6^{v} (193^{r}-198^{v}), sans titre : *Jésus, Marie, Joseph, le* 6 *novembre* 1660 : C'est la lettre de Jeanne des Anges sur l'apparition de la sœur Gabrielle de l'Incarnation, lettre 71 ou avant-dernière du tome III de Champion; f. 7^{r} (199^{r}) : *Moyen pour bien profiter des lectures dévotes;* f. 7^{v}-11^{v} (199^{v}-204^{v}) : *Vive Jésus, moyen très facile pour acquérir la paix du cœur;* f. 13^{r}-19^{v} (205^{r}-211^{v}) : *le* 13 *février* 1661, *Jésus, Marie, Joseph, je supplie le très saint enfant Jésus.* Cette lettre est donnée p. 260 dans le recueil de MM. Pouzot et Sarion, qui ont dû l'emprunter à ce manuscrit. Les deux numéros précédents n'ont point été découverts ailleurs, mais le second, sur la paix du cœur, a été publié à la suite du *Triomphe* et de la *Science expérimentale*, dans l'édition de 1829 pp. 304-308. La lettre de Jeanne des Anges représente un texte plus primitif que celui de L. Le manuscrit continue ensuite avec une numérotation spéciale 1-240 (213-449) et transcrit la *Seconde partie de la science expérimentale.* Le tout d'ailleurs de la même main, du dix-septième siècle. Comme les ms. 162 et 163, celui-ci appartenait à M^{gr} Taffoureau.

5. Aux archives des Dames de Nazareth à Oullins était conservé autrefois un ms. in-4° de 272 et 188 pages (O) intitulé : *Extrait de la Vie de la Vénérable Mère des Anges, religieuse Ursuline de Loudun décédée en odeur de sainteté le* 29 *janvier* 1665. Ce manuscrit fut laissé par le P. Grou, à son départ pour l'Angleterre, pendant la Révolution, aux mains de M^{me} d'Adhémar, avec d'autres

(41) Voir Rivière, *Corrections et additions*, c. 829 B, *n*) et pour les mss de Sens, c. 827-828 B *e*) *f*) *g*).

papiers. Celle-ci le légua, avec deux autres manuscrits, dont le *Traité de l'abandon à la Providence divine* du P. de Caussade, édité par le P. Ramière en 1861, à Madame Héliot, religieuse de Nazareth. Il a été écrit, au dix-huitième siècle, comme le manuscrit 1197 de la Bibliothèque de Tours, où se trouve l'*autobiographie* de Jeanne des Anges, auquel il ressemble extérieurement. On y trouve cinq lettres du P. Surin, aux pages 149, 154, 155, 157, 171 de la seconde partie. J'utilise une copie qu'avait fait transcrire le P. Michel (42).

6. Aux archives de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, parmi les papiers du P. Michel, se trouve un manuscrit (R) relié en parchemin, de format 220 × 171, portant au dos : LETTRES DV R. P. SVRIN, MS. S. D. (sans date). Il contient d'une écriture du dix-septième siècle, cinq lettres au P. d'Attichy, les huit premières pages sont foliotées de 1 à 4; à partir de 5 (c'est-à-dire de la page 9), les pages mêmes sont numérotées. Les lettres finissent p. 20. Le texte a été légèrement remanié (43).

7. Quatre lettres ont été conservées par le ms 2476 de la Bibliothèque Mazarine, volume cartonné, recouvert d'une feuille de parchemin contenant une pièce d'archive, format 239 × 170, au dos : *Traités spirituels par des religieuses de Port-Royal*, T. 2274. C'est un recueil factice. Sur la troisième page : *Recueil de trois petits traités spirituels écrits par des religieuses de Port-Royal.* La première partie n'est point paginée. Elle comprend d'abord le *Portrait*

(42) Rivière *Corrections*, c. 830 B *q*). Il y a en réalité cinq lettres et non quatre, celle de la page 154 avait passé inaperçue. C'est bien *janvier* et non *juillet*, que porte le ms.

(43) Rivière, *Corrections*, c. 828, B, *k*. Le manuscrit était alors aux archives de la Mission de Madagascar à Tananarive; il a été remis à la *Revue d'Ascétique*, avec les papiers du P. Michel. Aucune indication de provenance; le P. Michel écrit seulement : acquis à Paris en 1892. La quatrième partie décrite là est aujourd'hui absente du manuscrit. Le dessin au trait de la main de Jeanne des Anges a dû en être retiré par le P. Michel lui-même qui l'a fait photographier et l'a inséré dans son Histoire manuscrite de la Possession de Loudun. Il faut ajouter d'ailleurs que le manuscrit se compose en réalité de deux parties : 1° une partie ancienne, numérotée jusqu'à 36 (en réalité 40 pages) dont les quatre dernières pages sont blanches et où le texte finit page 32. Elle comprend, outre les cinq lettres Surin, l'*Exhortation faite par le P. de Lingendes sur l'amour de Dieu dans l'octave de l'Assomption de la Sainte Vierge l'an* 1647; 2° Une partie récente de format un peu moindre, 215 × 162, sur papier tout différent et datant du milieu du dix-neuvième siècle : *Voyage de la Mère des Anges à Annecy, et son état*, 12 pages non numérotées, suivies de 12 autres pages blanches. Rien ne fait soupçonner qu'il manque quoi que ce soit et il n'est pas possible de trouver trace de l'endroit où était le dessin avec la lettre d'envoi mentionnés par Michel. Contrairement à ce que pensait Michel, le texte des lettres Surin a été remanié : cela résulte de la comparaison avec le texte conservé par P.

d'une abbesse, en 46 paragraphes de longueur diverse. Peut-être s'agit-il de celle-là même dont on donne immédiatement après la *Relation sur sa captivité*. Ce récit débute sans titre : « Ce que l'on demande de moy en m'ordonnant d'écrire une relation exacte de ce qui s'est passé dans ma captivité... » C'est l'œuvre bien connue de la Mère Angélique de Saint-Jean Arnauld. Vient ensuite un *Petit traité de l'amour de Dieu*, anonyme, paginé de 1 à 72 : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu. Le premier cahier est de format un peu plus petit que le précédent, 219 × 170; — P. 73, de même écriture, *Les commandements de la Croix;* 74-75, *Les sept Chefs de la Croix;* 76-87 diverses pratiques et prières. Puis sans autre transition, p. 88 : *Lettre à une Supérieure des religieuses de N.-D.;* p. 90 : 46. *Lettre à une religieuse de N.-D.;* p. 93 : 104. *Lettre à une Supérieure des religieuses de N.-D.;* 97 : 126. *Lettre à une prieure des Carmélites.* Les numéros qui précèdent les lettres sont les numéros même de la collection P et indiquent à quel recueil ces lettres sont empruntées. Ensuite p. 102, *Lettre d'un chartreux à son père* (de la Halle); p. 109, *Lettre de M. l'abbé de Mauroy à Madame sa sœur religieuse à Paris*, à Sept-fonds, ce 27[e] décembre 1695. Trois pages blanches, puis un nouveau cahier, non paginé, d'écriture toute différente de la précédente, qui était la même depuis le début du volume : *La vie de la grâce et de la foy ou le portrait du parfait chrétien :* 27 pages; ensuite : *Considérations propres à détromper ceux qui se flattent faussement d'être de vrays chrétiens* : 23 pages. Suivent quatre pages blanches (44). C'est le manuscrit **M**[1].

8. Une lettre dans le recueil Rybeyrete, autrefois aux archives de la Province de France S. J. Ce recueil comprend « un grand nombre de pièces autographes adressées au P. René Ayrault [mort à La Flèche, le 18 décembre 1644, à l'âge de 78 ans], et de pièces manuscrites ou imprimées relatives à l'histoire de la Compagnie de Jésus. Ce recueil porte la signature du P. Rybeyrete mort le 3 février 1676 et la date du 25 septembre 1672 ». (Sommervogel, *Bibliothèque de la C. de J.*, VII, 341 art. Rybeyrete, C). La lettre en question, copie de la main du P. Ayrault, d'après le P. Michel, porte le n° 190, in-folio de 2 pages et demie avec ce titre : *Copie d'une lettre escrite*

(44) Rivière, *Corrections et Additions*, c. 828, B. *i*). Une réplique partielle de ce ms semble être le ms de Saint-Pétersbourg mentionné par Bertrand dans son catalogue, p. 406, n. 136 Z (aluski), sous cette forme bizarre : Arnaud (Antoine Le Maistre) fils aîné de feue M[me] Le Maistre qui est morte religieuse. 2° Portrait d'une abbesse. 3° Ouvrage de la révérende Mère Angélique de Saint-Jean, ms de 205 ff.

par un Père Jesuite a ses confreres au college de La Flesche. Avanture extraordinaire. Le P. Michel en possédait une copie. C'est la lettre 1 recension B de cette édition.

9. Un autre exemplaire de cette même recension B, avec des variantes notables, est conservé dans un recueil de pièces diverses, qui forme le ms 1816 de la Bibliothèque de Carpentras. « Ce recueil de 694 folios a pour titre : *Moines-Jésuites-Chevaliers de Malthe.* Les textes paraissent classés dans l'ordre chronologique. » Ce recueil qui a appartenu à Peiresc contient aux folios 497-498 en quatre pages et 127 lignes, format 32 × 23, la pièce suivante : 1635 | P. SURIN, *Jésuite* | *Coppie d'une lettre du pere Surin jésuiste* | *de la Province de Paris.* M. R. Caillet, conservateur de la Bibliothèque et du Musée a bien voulu m'en transcrire une copie en l'accompagnant des renseignements les plus précis sur le contenu du manuscrit.

10. Une lettre du P. Surin au P. Achille d'Attichy, 3 mai 1635, à la Bibliothèque Nationale de Paris, fonds Moreau, t. 779, folio 171, dix-septième siècle. Voir ce qu'en dit Michel dans Rivière, *Corrections,* B c). « Elle est la seule copie contenant le paragraphe que le calviniste Nicolas Aubin mentionne dans son livre anonyme : *Les diables de Loudun,* Amsterdam, 1694, p. 285. »

11. Une lettre aux archives des Carmélites de la rue Denfert-Rochereau, à Paris (aujourd'hui à Clamart), dix-septième siècle. La Rde Mère Marie de Saint-Paul a bien voulu me fournir sur l'original les détails suivants : « On trouve collé à la quatrième page de la lettre un petit papier, d'une main différente, portant cette note : « Copie d'une lettre du R. P. Surin de la Compagnie de Jésus, du 26 mars 1658. Il parle avec grande affection et estime de ma Sœur Anne-Marie de Jésus. » (M^lle^ d'Epernon.) Cette copie est une feuille détachée, quatre pages de grand format écolier. La lettre a été copiée entière avec la signature et la date, donnée ainsi : « Le lendemain de l'Annonciation de la Sainte Vierge » et au-dessous, d'une encre différente : 1658. Nous ignorons absolument à laquelle des religieuses la lettre s'adressait. »

12. Une lettre autographe aux anciennes archives de l'Ecole Sainte-Geneviève à Paris. Nous la reproduisons à sa date en fac-similé. C'est la lettre 75, du 29 novembre 1636, à Madeleine Boinet.

IV. — L'ÉDITION PRÉSENTE

Le P. Michel (7 avril 1830-25 novembre 1918) au cours d'une vie remplie par l'exercice du Supériorat, comme Recteur et Provincial de la province de Toulouse de la Compagnie de Jésus, réservait une partie de ses loisirs à la recherche des documents concernant l'histoire du P. Surin et ses Lettres. Il put ainsi en réunir plus de trois cents encore inédites. Au moment de sa mort, à Tananarive, où il était allé finir sa carrière comme missionnaire, il laissait en manuscrit une édition complète de cette correspondance, remise depuis lors aux Archives de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*. Elle a servi de point de départ pour l'édition présente.

Le principal mérite de ce travail inédit du P. Michel est d'avoir, pour la première fois, utilisé tous les manuscrits connus et méthodiquement recueilli ce qui était accessible de la correspondance du P. Surin. La partie de sa préface, qu'il a communiquée au P. Rivière et que celui-ci a publiée dans ses *Corrections et Additions* (fasc. IV, Surin, n. 2432, col. 826-830), porte à six cent cinquante-neuf le nombre des lettres ainsi recueillies. Ce chiffre n'est pas atteint dans l'édition actuelle, bien que vingt-deux lettres inédites aient pu y être ajoutées. La seule raison en est qu'il a fallu éliminer un certain nombre de doublets : les mêmes lettres, selon les collections, se présentant, tantôt avec le nom de la destinataire véritable, tantôt également sous la formule générale : *à une religieuse, à une supérieure;* d'autres, par suite d'une mutilation, avaient deux *incipit*.

Un autre point par lequel ce travail diffère de celui du précédent est l'ordre suivi pour la publication. Le P. Michel avait adopté l'ordre systématique et groupé toutes les lettres en quinze sections d'après la situation religieuse des correspondants du P. Surin : I Jésuites (34), II ecclésiastiques (14), III religieuses de Notre-Dame (133), IV Carmélites (64), V Abbesse de Saintes (1), VI religieuses de Fontevrault (5), VII Ursulines (202), VIII Visitandines (37), IX Annonciades (29), X religieuses hospitalières (7), XI religieuses anonymes (82), XII famille du P. Surin (7), XIII hommes du monde (19), XIV dames (44), XV lettre à l'abbé de Meur sur les religieux et la hiérarchie. Ce classement présente des avantages pratiques incontestables. Cependant, vu le très grand nombre de lettres datées, il a paru préférable d'adopter l'ordre chronolo-

gique, en retenant pour un groupe spécial les lettres auxquelles il n'a pas été possible d'assigner une date précise. La variété et l'intérêt n'ont, semble-t-il, qu'à y gagner. Les lettres s'éclairent et se complètent les unes par les autres; outre les menus détails de la vie extérieure du P. Surin, sa vie intérieure et sa doctrine sont mis en relief et s'expliquent réciproquement.

La modification essentielle a porté sur la présentation même du texte. Le P. Michel avait d'abord songé à donner une édition critique. « Fallait-il noter, écrit-il dans sa préface, les variantes des différentes copies d'une même lettre? Nous avons fait ce long et minutieux travail, mais après réflexion nous avons pris le parti de ne point le publier. Ces variantes ne mettent pas en cause la doctrine du P. Surin. Pour beaucoup de lettres nous ne possédons qu'une seule copie, notre travail était forcément incomplet, et c'eût été grossir les volumes sans intérêt, ni fruit pour la presque totalité des lecteurs. » Aucune trace n'est restée dans ses papiers de ce travail. Finalement le P. Michel s'est contenté de transcrire pour chaque lettre le texte qui lui a paru le meilleur. En général le choix a été fort judicieux. Il indiquait d'ailleurs en note, les références aux autres sources. Il a donc fallu reprendre l'étude de la tradition textuelle, aidé de ces indications, comme si rien n'avait été fait, étudier chaque manuscrit, établir leur classement d'après la qualité du texte conservé, sans négliger les éditions pour lesquelles, malheureusement, le P. Michel s'en était simplement rapporté à l'édition la plus récente et aussi la plus défectueuse (édition Périsse, 1843 et 1860). De plus, tout en protestant contre le sans-gêne de ses prédécesseurs qui avaient modifié le style du P. Surin, le P. Michel n'avait pas osé rompre complètement avec leurs habitudes et, sans avertir, notamment pour le texte du meilleur manuscrit (P), avait substitué lui aussi, parfois, sa prose au texte original. Il ne pouvait être question de laisser subsister un texte aussi peu satisfaisant. C'est sur ce point, en même temps que sur la distribution selon l'ordre chronologique, qu'a porté le principal effort du nouvel éditeur.

On a vu que tous les textes connus peuvent se ramener à deux types fort nettement distincts. Il y a ceux qui ont été altérés pour le style d'une façon continue, quoique plus ou moins profonde, dans le dessein de rendre les lettres plus lisibles (groupe Champion N G) et ceux qui ont respecté substantiellement le texte primitif, avec çà et là diverses modifications, qui les classent en deux catégories : ms où les lettres sont transcrites dans leur intégrité (P L R et quelques

lettres isolées) ms supprimant au début ou à la fin, plus rarement dans l'intérieur, quelques phrases pour ôter tout cachet individuel (T S M I A H h). Beaucoup de lettres sont représentées à la fois dans deux groupes et il arrive souvent que, s'il faut emprunter le texte à l'un, l'autre fournit seul les indications indispensables sur le destinataire, la date, etc. Parfois même on y trouve des compléments de texte ou des leçons qui permettent de restituer l'original avec plus de certitude. Entre représentants de la même catégorie, si le plus souvent les variantes sont négligeables, parfois aussi elles méritent d'être signalées et l'on peut se demander quelle est la véritable leçon. Un apparat critique était donc indispensable. Voici d'après quels principes le texte a été établi.

Pour les lettres pour lesquelles on dispose d'un texte généralement conforme à l'original, comme c'est le cas de P et le plus souvent aussi de TSMIAHh, on n'a transcrit de l'autre groupe CNG que les passages utiles à titre de comparaison. Il était superflu d'encombrer le bas des pages du texte complet de ce groupe adultéré. Il suffit d'être averti une fois pour toutes qu'il n'offre jamais le texte authentique. Aussi pour les lettres qui ne sont représentées que par ce groupe, un astérisque, après le numéro d'ordre de la lettre, a-t-il pour objet de rappeler ce caractère du texte au lecteur. Au surplus il ne faut rien exagérer : sauf un petit nombre d'exceptions qui seront signalées, le fond est fidèlement respecté. Pour la forme il y a une très grande variété : certaines lettres sont à peine retouchées, d'autres beaucoup plus profondément.

Une troisième série de lettres offrait une difficulté particulière : celles dont le texte authentique est sûrement incomplet alors que le texte modifié est sans lacune. Après divers tâtonnements la meilleure solution a paru être d'insérer, entre crochets, dans le corps même du texte authentique, les parties conservées par le seul texte remanié. Sans doute il y a l'inconvénient littéraire de juxtaposer deux formes de style assez disparates, mais comme le fond surtout importe ici, on sera assuré d'avoir au moins ainsi, dans son intégrité, la pensée même du P. Surin. Pour un petit nombre de cas on a eu recours à la juxtaposition pure et simple des deux textes, ce qui en outre donnera une idée plus concrète du problème général à résoudre. Naturellement tout autre est le cas où manifestement les additions sont une simple paraphrase de l'éditeur. On n'en a reproduit en note que quelques-unes à titre d'exemple.

Après le sommaire de chaque lettre, emprunté aux manuscrits ou aux éditions précédentes, une courte notice, s'il y a lieu, ou du moins une indication précise fait connaître pour chaque pièce les

sources mises à profit, avec, en premier lieu, séparée des autres par un tiret, celle qui a fourni le texte adopté. Dans les notes, l'usage de l'italique a permis de signaler immédiatement à l'attention les variantes utiles données par les autres témoins du texte. Je mentionne particulièrement celles auxquelles j'ai fait allusion plus haut : variantes introduites dans le texte primitif de l'édition Champion, par la seconde édition, et qui avaient pour objet d'atténuer, dans un sens antiquiétiste, certains passages des lettres qui, pris isolément, pourraient être mal interprétés. Ces variantes soigneusement relevées pourront servir d'annotation doctrinale et dispenseront de multiplier les éclaircissements que l'on a réduits à l'essentiel. C'est l'inconvénient forcé des lettres de direction, quand elles ne sont pas, comme c'est quelquefois ici le cas, de simples traités sous forme épistolaire, mais s'appliquent à une situation individuelle, de ne présenter qu'un aspect de la question et de laisser dans l'ombre d'autres éléments, connus du correspondant et qui d'eux-mêmes, dans sa pensée, comme dans celle du directeur, corrigent ou complètent les assertions expresses. Mais à lire à la suite les lettres du P. Surin aucun doute ne peut subsister sur sa vraie doctrine et l'on n'a pas de peine à la saisir dans toute son amplitude et son harmonie.

Pour l'annotation historique, les documents réunis par le P. Michel, les œuvres mêmes du P. Surin, notamment le *Triomphe de l'amour divin* et la *Science expérimentale*, dont le P. Michel s'était procuré des copies authentiques, les catalogues inédits de la province d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus, que possède la Bibliothèque Adrien Carrère, les papiers des PP. Cros et Rivière et les renseignements que j'ai pu obtenir de divers correspondants empressés à faciliter ma tâche, m'ont permis, sans qu'elle soit aussi satisfaisante qu'il serait désirable, de la fournir suffisante, je l'espère, dans l'ensemble.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

N. B. — Sauf *h* et *L* les manuscrits cités sont de la fin du XVII[e] et du XVIII[e] siècles. Les chiffres qui accompagnent ces sigles dans le cours du volume indiquent le numéro de la lettre ou la page du volume, quand les lettres n'y sont pas numérotées.

A : Manuscrit de lettres du P. Surin, communiqué par son possesseur, M. l'abbé Marboutin, curé de Dalmayrac, près Agen.

C : *Lettres spirituelles par* *** (le P. Surin). Édition princeps, due au P. Champion, S. J.; trois volumes, publiés en 1695, 1697 et 1700.

C, 2[e] édition : Je désigne ainsi une édition du texte précédent modifiée intentionnellement; le plus souvent il s'agit de l'édition de 1709, reproduite par les éditions ultérieures, mais parfois aussi de l'édition de 1700, différente de l'édition princeps. Pour les textes répondant au II[e] volume de C, il s'agit de l'édition de 1719, reproduisant très probablement l'édition de 1709, que je n'ai pu découvrir. Dans les imprimés, l'expression *seconde édition* vise des éditions de dates très différentes (1700, 1704, 1709, 1722, 1724, 1732).

F : Manuscrit Rybeyrete, contenant une lettre du P. Surin (l. I, recension B), aux Pères de la Flèche.

G : Manuscrit de lettres du P. Surin, communiqué par M. Mitsche.

H : Manuscrit non retrouvé de lettres du P. Surin dont *h* est la copie.

h : Copie moderne du manuscrit H, de lettres du P. Surin, communiquée par M. Mitsche.

I : Tome III, isolé, d'une collection manuscrite de lettres du P. Surin, communiqué par M. Mitsche.

K : Manuscrit 231 *bis* de l'ancienne Maison professe des Jésuites de Paris, contenant la *Science expérimentale* et quelques lettres du P. Surin; utilisé d'après la copie du P. Michel. Il est aussi coté L.

L : Huit volumes manuscrits, dont cinq, IV-VIII, cotés également I-V, contiennent la correspondance de Jeanne-des-Anges, communiqués par M. Mitsche. Les autres concernent la possession de Loudun et l'autobiographie du P. Surin.

M : Manuscrit de lettres du P. Surin, Bibliothèque Mazarine 1223, collationné directement.

M[1] : Manuscrit contenant quatre lettres du P. Surin, Bibliothèque Mazarine 2476, collationné directement.

N : Manuscrit de lettres du P. Surin, Bibliothèque Nationale, fonds français 24.809, collationné directement.

O : Manuscrit de la vie de Jeanne-des-Anges, autrefois à Oullins, chez les Dames de Nazareth, utilisé d'après une copie appartenant au P. Michel.

P : Manuscrit de lettres du P. Surin, à la Bibliothèque de Saint-Pétersbourg, fonds Zaluski, actuellement en voie de retour à la Pologne. Utilisé d'après une copie appartenant au P. Michel, revue pour les passages douteux, sur le manuscrit même, par M. le professeur Birkenmajer.

R : Manuscrit des lettres du P. Surin au Père d'Attichy, appartenant au P. Michel, actuellement aux archives de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*, collationné directement.

S : Manuscrit de lettres du P. Surin, Sens, Bibliothèque municipale, 162. Deux autres manuscrits de cette même bibliothèque, cotés 163 et 164, ont été également utilisés. Tous les trois ont été directement collationnés.

T : Manuscrit de lettres du P. Surin, en deux volumes (I et III d'une ancienne collection), actuellement aux archives de la *Revue d'Ascétique et de Mystique*. Collationné directement.

V : Manuscrit de dix-sept lettres du P. Surin, au monastère de la Visitation, rue Denfert-Rochereau, à Paris, utilisé d'après une copie, appartenant au P. Michel ; une autre copie, Bibliothèque du Mans, 278 *a*, a été directement collationnée.

Z : *Lettres inédites du P. Surin, revues par M. l'abbé Ponzot et M. Sarion*, Paris-Lyon, 1845, in-12, XXXI-284 pages.

RAM. *Revue d'Ascétique et de Mystique*, Toulouse, 1920 sq.

Boudon : *L'homme de Dieu en la personne du R P. Jean-Joseph Surin, religieux de la Compagnie de Jésus ;* Chartres, 1683 ; autre édition 1689 ; chez Périsse en 1826 et dans les Œuvres de Boudon, édition Migne, 1856, t. III.

Bremond : *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis les guerres de religion jusqu'à nos jours.* V. La Conquête mystique, ***, *L'École du P. Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus*, Paris, 1920.

Champion : Édition princeps des *Lettres Spirituelles* du P. Surin, plus habituellement désignée par le sigle C.

Cros : Histoire manuscrite du Collège des Jésuites de Bordeaux, en deux volumes, par le P. Léonard Cros, S. J., mise à ma disposition, ainsi que ses autres recueils de documents, par l'héritier de ses papiers.

Histoire abrégée : *Histoire abrégée de la possession des Ursulines de Loudun et des peines du P. Surin*, Paris, 1828. Sur la vraie nature de cet ouvrage, voir mon article dans la RAM., 1925, pp. 143-159 et 389-411 : *Livres d'autrefois : l'autobiographie du P. Surin.*

Histoire de l'ordre : Histoire de l'ordre des religieuses, Filles de Notre-Dame. Divisée en quatre parties. Tome premier contenant les deux premières parties. Poitiers, 1697. — *Tome second, contenant les deux dernières parties.* Poitiers, 1700.

Rivière : *Corrections et additions* à la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus. *Supplément* au « De Backer-Sommervogel », par Ernest-M. Rivière, S. J. — Quatrième fascicule, Toulouse, 1914-1917. L'article Surin (n° 2432, col. 826-830) n'est, pour les lettres, comme l'indique le

P. Rivière lui-même, que la reproduction de la partie de la préface du P. Michel, contenant la description des manuscrits utilisés par lui. Elle est à corriger et à compléter par l'Introduction précédente.

Science expérimentale et Triomphe de l'amour divin : Je désigne habituellement ainsi non la publication unique de 1829, mais le texte authentique de ces deux ouvrages distincts, contenu respectivement dans les manuscrits : Bibliothèque nationale, 14696 et K (ou L 231 *bis*, coté parfois par le P. Michel 301 *bis*); utilisés d'après une copie appartenant au P. Michel. Voir l'article de la RAM. cité à propos de l'*Histoire abrégée* de 1828.

TABLEAU DES LETTRES INÉDITES ET IMPRIMÉES

Si l'on se reporte aux groupes précédemment décrits, en désignant par Θ la collection diversement représentée par T S M I H h A Z (pour la majeure partie de ses lettres) et par Γ les parties communes de N et G et aussi celles de C édition de 1700 et G, on obtient pour ce premier volume, les résultats suivants qui permettent de se rendre mieux compte des sources utilisées et de leurs rapports. Les chiffres gras indiquent le nombre des lettres désignées par leur numéro d'ordre :

1. Lettre autographe :

Lettre 75 : **1** (copie altérée N C).

2. Lettres représentées par une seule collection :

P 5 8 9 11 12 18 22 26 32 36 40 42 94 106 : **14**.
R 30 : **1** (représentée aussi par des copies isolées).
Θ 33 47 49 56 57 59 76 : **7**.
V 112 à 125 : **14**.
Γ 1 (représentée en outre par deux copies isolées) 13 14 29 39 74 77 79 80 81 82 92 93 95 98 108 : **16** (en plus la notice sur M. Boinet après la lettre 13 et la lettre 75 dont on a le texte autographe déjà mentionné). — (C édition de 1700 et G) 28 58 63 64 68 : **5**, en tout **21** lettres.
N 60 70 73 89 : **4** (en plus le Journal de Mme du Verger, après la lettre 13).
C 83 84 85 : **3**.
G 24 43 66 69 87 90 96 97 100 109 : **10**.
Z 46 : **1**.

En tout **75** lettres dont 39 fortement retouchées en vue de l'impression; 49 sont restées inédites.

3. Lettres représentées par deux collections :

P Θ 15 20 45 51 52 54 55 61 65 71 88 : **11**.
P N 7 : **1**.
P G 62 91 : **2**.

P Γ 4 19 : **2**.
Θ G 25 31 34 35 41 48 53 67 86 101 104 105 : **12**.
V K (et Sens 163 identique à K) 110 111 126 : **3**.
En tout **31** lettres dont 29 inédites.

4. Lettres représentées par trois collections :
P Θ G 3 (aussi une copie isolée) 6 16 17 23 27 37 44 50 72 78 99 102 103 107 : **15**.
P R Γ 21 38 : **2**.
R Θ Γ 2 : **1**.
En tout **18** lettres dont 15 inédites.

5. Lettres représentées par quatre collections :
P Θ R Γ 10 : **1**.
En tout **1** lettre.

Sur les 126 lettres contenues dans ce volume, 93 sont complètement inédites, dont 14 ont été fortement retouchées dans les manuscrits en vue de l'impression (N G). Sur les 33 autres, une a été publiée par le P. Surin lui-même (lettre 30); une autre est conservée dans le texte autographe (lettre 75); 6 sont améliorées d'après des manuscrits plus fidèles à l'original; 21 ont été collationnées sur des manuscrits du même type que l'édition, mais apportant parfois des variantes ou des additions notables (N G); 4 seulement n'ont pu être retrouvées dans les manuscrits (3 de l'édition Champion et 1 de l'édition Pouzol et Sarion). Il faut y ajouter le Journal de Madame du Verger pour l'année 1632, complètement inédit.

PREMIÈRE PARTIE

Lettres antérieures au premier séjour à Loudun.

(1630-1634).

Au sortir de son année de troisième probation, faite à Rouen, sous la direction du P. L. Lallemant, le P. Surin fut d'abord envoyé à Bordeaux, comme ministre du noviciat (1630). En octobre 1631, il fut transféré à la petite résidence de Marennes, comme prédicateur. Lorsque, en octobre 1633, le troisième an de noviciat commence à y fonctionner, avec le P. Anginot pour instructeur, le P. Surin est nommé ministre de la maison et consulteur. Il y resta en cette qualité jusqu'à son départ pour Loudun, en décembre 1634. Pendant cette période, il fut sujet à la fois à de grandes fatigues corporelles et à des peines intérieures très vives. Voir le sommaire de la lettre 18; Boudon : *L'Homme de Dieu*, par. I, ch. III; Bremond, *Histoire*, t. V, ch. IV : La formation et les débuts du P. Surin.

Lettre première.

Sur la rencontre d'un jeune homme merveilleusement éclairé dans la vie spirituelle.

Le Père Surin a lui-même fait allusion à cette lettre en écrivant à M. Pouget, prêtre à Tulle, le 30 juin 1659 (éd. Champion, I, 21) : « (Le P. Poncet) désirerait avoir les fautes du *Catéchisme spirituel* et *la lettre de la rencontre que nous fîmes de ce saint jeune homme sur le chemin de Rouen à Paris.* » Voici ce que raconte à ce sujet Boudon (*L'Homme de Dieu*, p. 1, ch. III, pp. 30-31, que reproduit la *Vie abrégée*, éd. Bouix, pp. 11-12) : « Dieu qui se sert des choses faibles pour faire paraître sa divine vertu, voulut le fortifier dans ses généreux desseins par la rencontre d'un jeune homme qu'il trouva dans le

coche de Rouen à Paris, lorsqu'il s'en retournait en sa province. Ce jeune homme était un pauvre garçon, fils d'un boulanger du Havre, en Normandie, qui, ayant servi chez les religieux de Saint-Antoine, à Rouen, s'en allait à Paris pour y prendre l'habit de religieux en qualité de frère lai. Le Père en parle dans sa relation comme d'un berger [il n'est pas question de ce détail dans nos textes], et il pouvait bien l'avoir été auparavant que de servir les bons religieux dont je viens de parler. Ce pauvre garçon, âgé d'environ vingt ans, était si divinement éclairé, que le Père Surin douta quelque temps si c'était un ange dans un corps emprunté ou un homme. Comme ses lumières étaient ardentes, elles enflammaient beaucoup le cœur du Père des ardeurs du saint amour, qui d'ailleurs était un sujet parfaitement disposé. J'ai appris que ce jeune homme a été privé tout à coup de ces lumières extraordinaires de Dieu, voulant lui montrer qu'elles étaient un don gratuit qu'il donnait et qu'il ôtait selon son bon plaisir. » Un peu plus loin (p. 1, ch. v) Boudon cite encore un trait qui n'a pas laissé de traces dans le texte actuel de la lettre : « C'est ce que le jeune homme que le père Seurin rencontra dans le coche, de Rouen à Paris (comme nous l'avons dit) lui fit bien remarquer : car comme le père lui parlait du grand jugement, il prit garde qu'il dit plusieurs fois : « Que n'est-ce bientôt, que « n'est-ce bientôt! — Hé quoi! mon frère, lui dit-il pour lors, vous voilà tout « dans le désir de ce qui a fait trembler les plus grands saints. — Il est vrai, « mon père, lui répondit-il, mais ces âmes éminentes en ce temps-là envisa- « geoient leurs intérêts quoique très saints. Quand on ne voit plus que l'intérêt « de Dieu, l'on ne songe qu'à ce qui le glorifie, et c'est ce qui me fait désirer le « jour du jugement, parce que ce sera le jour de sa gloire, sans considérer ce « qui m'y arrivera. » Le P. Hamon, ignorant sans doute ces détails, a cru devoir contester la réalité de cette rencontre et pense que c'est un simple artifice littéraire permettant au P. Surin d'exprimer ses propres idées sur la vie spirituelle (*Revue d'ascétique et de mystique*, 1924. V. pp. 263-264). On peut accorder que Surin a peut-être bien exagéré volontairement l'importance d'un fait réel.

Du vivant même du P. Surin, cette lettre circula beaucoup et fut altérée : « Il faut remarquer, continue Boudon (p. 3; Cf. *Vie abrégée*, p. 12), que la relation que le Père Surin a faite de ce rencontre de providence, ayant été imprimée plusieurs fois et en divers lieux, il s'est glissé dans quelques-uns des erreurs que le Père désapprouvait et où il n'avait aucune part. » Le P. Champion fait précéder le texte qu'il en donne de la remarque suivante : « Cette lettre a déjà été souvent imprimée en divers lieux, mais nulle de ces éditions n'est sincère. L'auteur les désavouait (2e éd. : a désavouées) toutes, à cause des additions qu'on y a faites contre la vérité de l'histoire. » Nous n'avons retrouvé aucune de ces éditions, mais en plus du texte donné par Champion (C) il existe trois copies manuscrites : celle de N, substantiellement identique à l'édition Champion, sauf les réserves à indiquer, et deux copies étroitement apparentées, notablement plus courtes que les textes précédents, conservées l'une dans le manuscrit 1816 de la Bibliothèque de Carpentras (Carp.), l'autre dans le Recueil Rybeyrete (F). N (I, p. 127), a eu son texte brouillé, par suite d'une interversion. On a donc ainsi une recension longue attestée par NC et une recension courte, par les deux autres manuscrits. Nous les donnons l'une et l'autre en indiquant pour chacune les variantes. Il est impossible de se prononcer sur l'authenticité de ces différents textes qui tous ont été retouchés, même les plus courts, comme il résulte de leur simple confrontation. Toutefois F semble le plus fidèle au style primitif. Ci-après A reproduit le texte de NC, B celui de F avec les variantes de Carpentras.

Il résulte de l'introduction (pp. XL-XLI) que les deux témoins de la recension courte remontent à une époque voisine du moment où la lettre fut écrite. D'autre part N et C proviennent d'excellentes copies. Il est donc difficile de décider qui a raison pour le destinataire réel, Carpentras ayant d'ailleurs supprimé tout ce qui donnait à la relation le caractère d'une lettre. NC indiquent : *le P. L. Lallemant*, alors instructeur du troisième an à Rouen; F : *les pères du*

collège de La Flèche. Cette dernière indication est rendue assez vraisemblable par l'insertion de la lettre au recueil, composé à La Flèche même, où le P. Surin avait fait une partie de ses études philosophiques et où se trouvait alors un de ses correspondants, le P. d'Attichy. Dans ce cas la rédaction primitive serait conservée par le *Recueil* et le P. Surin lui-même aurait ultérieurement allongé son texte. Ou bien la lettre conservée par Rybeyrete ne serait qu'un extrait.

La date n'est donnée que par NC : *8 may 1630.* C, éd. de 1700, donne en plus le lieu : *A Bourdeaux 8 may 1630.* Le P. Surin dut quitter Rouen, probablement à cause de son état de santé, avant la fin normale du troisième an.

A*. — Au P. Louis Lallemant, de la Compagnie de Jésus.

8 mai 1630.

Mon Révérend Père,

La paix de N.-S. soit avec vous (1).

Je voudrais avoir assez de force pour vous pouvoir écrire tout au long, et assez de lumière pour bien exprimer (2) l'heureuse aventure dont Dieu m'a favorisé (3), au sortir de Rouen, par la rencontre d'un bien que je ne saurais assez priser, je veux dire d'une âme des plus rares que j'aie jamais connues, et dont j'ai reçu des secours merveilleux.

Je me trouvai placé dans le coche, auprès d'un jeune homme d'environ 18 ans, simple et fort grossier en tout son extérieur, et particulièrement en sa parole, qui ne sait (4) ni lire ni écrire, ayant passé toute sa vie au service d'un prêtre. Mais au reste, rempli de toutes sortes de grâces et de dons célestes, si relevés, que je n'ai encore rien vu de pareil.

Il n'a jamais été instruit par les (5) hommes dans la vie intérieure; et cependant, il m'en a parlé avec tant de subtilité, d'abondance et de solidité que tout ce que j'en ai lu ou ouï dire n'est rien, au prix de ce qu'il m'en a dit.

Comme d'abord je découvris ce trésor, je ménageai (6), autant qu'il me fut possible, toutes les occasions de lui parler en particulier. Je n'avais de conversation qu'avec lui et nous prenions ensemble, nous deux seuls, nos repas. Hors de nos entretiens, il était continuellement en oraison.

Son oraison est très sublime; ses commencements furent des

(1) C omet : *Mon — vous.*

(2) C : *Je voudrais avoir assez de force et de lumière pour pouvoir vous faire un récit fidèle de.*

(3) C : *dont il a plu à Dieu de me favoriser.*

(4) C, 2e éd. : *savait.*

(5) C, 2e éd. : *des.*

(6) N : *m'engageai.*

extases qui sont, dit-il, des imperfections, dont il avoue que Dieu l'a retiré. Les fondements de son âme sont une profonde humilité, une grande simplicité et une pureté admirable. A la faveur de sa simplicité j'ai découvert en lui beaucoup de merveilles, et son humilité m'en a caché beaucoup d'autres (7).

Je le mis sur tous les points de la vie spirituelle, tant de spéculation que de pratique, dont je me pus aviser, et, pendant trois jours, il satisfit à toutes mes questions et me donna des réponses qui me laissèrent dans l'étonnement. Aussitôt qu'il faisait réflexion sur ce qu'il m'avait dit, il voulait se jeter à mes pieds pour s'humilier. Il se croit et assure qu'il est un des grands pécheurs qui ait jamais été; et il m'a souvent prié de le croire.

Il me parla quasi toute une matinée de divers états de la plus haute et plus parfaite union avec Dieu, des communications des trois personnes de la Sainte-Trinité avec l'âme, de l'incompréhensible familiarité de Dieu avec les âmes pures; des secrets que Dieu lui avait fait connaître, touchant les effets de sa justice à l'égard des âmes qui n'avancent pas dans la perfection, bien qu'elles la désirent; des divers ordres des anges et des saints.

Il m'assura qu'il ne quitterait pas une des communications divines que Notre Seigneur lui fait dans une seule communion pour tout ce que les Anges bien-heureux et les (8) hommes lui pourraient donner de contentement.

Il assure qu'une âme bien disposée par la pureté est tellement possédée de Dieu, qu'il tient en sa puissance, non seulement tous les mouvements de cette âme, mais encore ceux de son corps, hormis certains petits égarements où l'âme pèche; ce sont ses propres termes.

Il me dit que la première chose qu'une âme, qui veut se donner à Dieu, doit faire, c'est de se connaître et de corriger ses défauts; qu'il ne suffit pas de demander la perfection, qu'il faut se faire violence pour l'acquérir, et que, si tous les Religieux ne sont pas parfaits, c'est leur pure faute; que l'on manque ordinairement de constance à se vaincre; qu'un de nos grands malheurs est de n'user pas bien des souffrances et des infirmités du corps dans lesquelles

(7) Après cette phrase N et C divergent notablement pour l'ordre suivi. Je reproduis C, N représentant un texte brouillé par suite d'une interversion des feuillets dans l'archétype, comme l'indique nettement la phrase inintelligible reproduite plus bas (note 9), où se fait le point de jonction. N omet donc ici depuis *Je le mis sur tous les points* jusqu'à *et de se déga ger continuellement*, mais le passage se trouve plus bas (p. 19 du ms N). L'ordre suivi par la recension plus courte donne raison à C contre N.

(8) C : *tous les.*

Dieu a sur nous de grands desseins, s'unissant à l'âme bien plus parfaitement par la douleur que par les grandes consolations; que le trop de soin qu'on a de sa santé est un grand obstacle; que la vraie oraison consiste non à recevoir de Dieu, mais à lui donner, et, après avoir reçu de lui ses largesses, les lui rendre par amour; que quand la tranquillité de l'âme embrasée de l'amour divin va jusques au ravissement, sa fidélité l'oblige à fuir ces sortes de transports, et à se dépouiller de tout à mesure que Dieu s'approche d'elle pour la remplir.

Il m'avoua qu'au commencement, sa pratique intérieure était d'accepter les dons, que (9) Dieu lui faisait, mais qu'à présent c'est de les lui référer et les lui rendre et de se dégager continuellement de toutes les choses naturelles et surnaturelles, pour ne s'arrêter qu'à Dieu seul et acquiescer uniquement à son bon plaisir.

Il ajoutait cependant que, quoi que l'âme puisse faire pour se dénuer de tout, Dieu ne laisse pas de lui faire sentir ses délices et de lui révéler ses grands secrets; que les âmes qui sont élevées à l'état de la plus sublime union font de continuels progrès dans la découverte des secrets de Dieu.

Je lui demandai quels étaient ces secrets; il me dit que c'était, par exemple, ceux de sa Providence sur les âmes, en des conduites fort obscures; certaines particularités des mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la manifestation de la puissance que Dieu donne au démon sur le monde et sur les saints de l'Eglise militante.

Je lui proposais (10) toutes les difficultés de mon intérieur, comme si je lui eusse parlé d'un autre; sans cela je n'eusse pu rien tirer de lui. Il me satisfit de telle sorte que je doutais, si ce n'était pas un ange, sous une figure humaine, et je demeurai dans ce doute, jusques à ce qu'il me pria, quand nous fûmes à Pontoise, de le confesser et de le communier.

Il ne m'a jamais voulu promettre de prier Dieu pour moi; mais qu'il ferait ce qu'il lui serait possible, cela ne dépendant pas de lui. Je ne doute point qu'il ne soit arrivé à cet état de la vie spiri-

(9) C'est ici que s'est faite l'altération dans le texte de N où on lit : *sa pratique extérieure était d'accepter les dons que la familiarité consiste en la communication des secrets, que tous les saints ne sont pas arrivés à l'intime union et familiarité avec Dieu.* N a ainsi amalgamé deux phrases séparées dans C par près de neuf pages (Cf plus loin, p. 9 et note 25.) La suite du texte de Champion se trouve plus haut dans N à l'endroit marqué par la note 7, mais on lit : *Dieu opérait en lui; ce qui fait qu'il ne pense plus maintenant qu'à se dégager,* etc. L'on voit comment cette phrase *Dieu opérait en lui* équivaut au texte de C : *(les dons que) Dieu lui faisait;* on aura omis l'incidente qui suit comme peu intelligible et arrangé le texte qui désormais se poursuit identique dans C et N.

(10) C : *proposai.*

tuelle, où l'on dit que les âmes sont tellement au pouvoir du Saint-Esprit, qu'elles n'ont plus aucune action particulière en leur propre disposition, ne pouvant rien que par le mouvement de la grâce [11]. Sainte Catherine de Gênes marque cela dans sa vie, et ajoute que quand l'âme est parvenue à cet état d'entière dépendance de la grâce, elle ne peut prier pour personne, si Dieu ne le lui permet [12].

Je lui demandai, s'il était dévot à S. Joseph? Il me répondit que, depuis six ans, ce saint était son protecteur et que Notre-Seigneur lui-même le lui avait donné, sans que personne du monde lui eût conseillé de le prendre pour patron. Il dit que Dieu lui a fait connaître que saint Joseph est le plus grand des saints, après la sainte Vierge [13]; qu'il a eu la plénitude du Saint-Esprit, tout autrement que les Apôtres; qu'il a un domaine spécial sur les âmes dont la vertu doit être cachée en ce monde, comme la sienne l'a été; que s'il n'est pas connu, selon son mérite, c'est que Dieu a voulu qu'en récompense de son éminente pureté, il n'y eût que les âmes pures qui fussent assez éclairées pour bien connaître ses excellences; que ç'a été un homme d'un grand silence; que dans sa maison il parlait peu, la sainte Vierge encore moins, et Notre-Seigneur, moins qu'eux deux; que le Verbe incarné ne leur parlait quasi que des yeux, ses simples regards lui servant comme de paroles pour leur manifester ce qu'il leur voulait faire entendre.

Il me dit qu'une des premières vertus que Dieu donne à une âme qu'il possède, c'est la prudence; que la lumière surnaturelle que Dieu verse dans l'âme lui fait voir ce qu'elle doit faire plus clairement que la lumière du soleil ne montre les objets sensibles;

(11) C, 2e éd., modifie dans un sens antiquiétiste : *au pouvoir du Saint-Esprit que c'est lui qui dirige toutes leurs actions et qu'elles n'agissent que par le mouvement de la grâce.*

Cette modification est déjà faite dans la première édition parisienne de 1698 et celles de 1700 et 1704, sous cette forme : *et qu'il semble qu'elles n'agissent que par le mouvement de la grâce.*

(12) *La Vie et les œuvres de Sainte Catherine de Gênes*, nouvelle édition plus nette et plus correcte par Jean Desmarets (le fameux D. de Saint-Sorlin), Paris, Florentin Lambert, 1667. La 1e édition a paru en 1661 et n'est elle-même qu'une refonte de la traduction donnée en 1597 par les Chartreux de Bourg-Fontaine. Voir le ch. 33 de la vie, qui se termine par ces mots : « Elle ne peut aussi prier pour aucune personne si Dieu ne luy pousse l'esprit intérieurement à le faire. »

(13) C ajoute : *et le saint précurseur*, mais l'accord du texte de N et des deux autres copies montre que c'est une addition de l'éditeur, suggérée par le désir de se conformer à la théologie courante sur la place éminente du précurseur dans la hiérarchie des Saints. Le P. Surin est un des principaux artisans du développement de la dévotion à S. Joseph au XVIIe siècle et en cela il se conformait notamment à la conduite de sa mère spirituelle, Sainte Thérèse, comme à la tendance de toute l'*Ecole française*, qui d'ailleurs s'inspirait aussi de la vierge d'Avila.

que la multitude des choses que l'âme éclairée de cette lumière divine découvre dans son intérieur est plus grande que tout ce qui est contenu dans l'étendue de toute la nature corporelle; que Dieu, avec toute sa grandeur, habite dans le cœur humble, simple, pur et fidèle, et se fait sentir à lui; que certaines opérations de Dieu dans (14) l'âme sont (15) de si grands miracles, qu'il en était plus étonné, que s'il eût vu ressusciter tous les morts; mais que Dieu n'épargne point les miracles en faveur d'une âme qui est arrivée à la parfaite union.

Comme je le pressais de me dire s'il n'avait point eu de directeur qui l'eût instruit, il me dit que non; qu'il n'avait point eu d'autre maître que le Saint-Esprit; que, quand les Livres sacrés seraient perdus, il pourrait s'en passer, Dieu lui en ayant assez appris par lui-même pour son salut; qu'il y a des âmes à qui les créatures ne peuvent que (16) nuire, Dieu leur étant tout; que Dieu est toujours (17) présent à ces âmes, et que, dans un coche, en riant et se divertissant par charité avec le prochain, elles ne laisseront pas de recevoir en même temps de très hautes opérations de la grâce; que même pendant la nuit, lorsqu'elles sont obligées de donner au corps son repos, elles ne perdent que fort peu de temps; qu'il ne me pouvait expliquer comment cela se fait; que je le savais mieux que lui et qu'il était le plus ignorant du monde.

Il me dit des merveilles pour la consolation et la direction d'une âme qui, sentant de grands attraits pour l'oraison et un désir ardent de s'avancer dans la voie de l'esprit, se voit retardée par les infirmités du corps (18); que Dieu exige d'elle une patience angélique (19), une constante égalité d'esprit, un doux acquiescement à ses ordres, un généreux abandonnement d'elle-même à la (20) Providence, une entière indifférence pour la vie et pour la mort et un grand mépris de toutes les choses de la terre. Après quoi, si elle est fidèle, et que Dieu veuille se servir d'elle pour sa gloire, il réparera, en une heure, tout ce que l'infirmité aura fait de ravage en son corps, pendant plusieurs années.

Je lui dis qu'on avait défendu au B. Louis de Gonzague de penser à Dieu, à cause d'un mal de tête dont il était travaillé (21). « Oh! la

(14) C : *en.*
(15) N : *font.*
(16) C, éd. Périsse, omet : *que.*
(17) C, 2e éd., supprime : *toujours.*
(18) C'est sans doute le P. Surin lui-même dont il est ici question car depuis de longues années sa santé était fort délabrée.
(19) C ajoute : *et.*
(20) C : *sa.*
(21) *Vie de S. Louis de Gonzague*, par le P. Cepari, IIe p., ch. 3, éd. de Rome, 1606, p. 153-155; trad. du P. de Balinghem, Douay, 1609, ch. x, p. 228-230.

grande croix! répondit-il; je vous assure que ce serait la plus grande [22] mortification qui me pourrait arriver. » Puis, se reprenant : « Voyez, dit-il, mon Père, combien je suis imparfait de témoigner que cela me serait si sensible, puisque l'exécution de la volonté de Dieu nous doit être préférable à la jouissance de Dieu même. »

Un de ses plus relevés discours fut celui où il me parla de la manière que Dieu opère tout dans l'intérieur des âmes par son Verbe, et du rapport que les âmes doivent avoir à Dieu par le Verbe incarné, dans toutes leurs dispositions et surtout dans les souffrances.

Notre-Seigneur lui a enseigné à ne se scandaliser de personne et à excuser toujours le prochain, ce qu'il fait en deux manières : La première, par cette maxime que Dieu conduit les âmes par des voies différentes. Ainsi, quand il ne peut goûter quelque chose, il dit : Dieu inspire les uns d'une façon et les autres d'une autre; pour moi, il ne m'inspire pas cela. La seconde, d'attribuer tout à simplicité, et comme je voyais certaines choses que je ne pouvais excuser, et que je lui demandais pourquoi il appelait cela simplicité, il faut bien, me répondit-il, trouver quelque moyen d'excuser le prochain. Or, il me semble que c'en est un commode de dire que ces bonnes gens font cela par simplicité et sans y prendre garde. Pour les choses qui sont évidemment mauvaises, il les reprend avec un zèle ardent. Ainsi une femme qui était avec nous dans le coche, ayant avancé quelque méchant discours, il lui dit avec un saint emportement qu'il aimerait mieux être dans un coche plein de diables qu'avec elle.

Un jour, voyant passer devant nous un cavalier avec un manteau d'écarlate, il me dit : « Mon Père, ces bonnes gens, suivant l'inclination de l'orgueil, prennent ces couleurs vives pour se faire voir de loin et se faire craindre par les apparences du feu et de la lumière. »

Dans un de nos entretiens, il me dit que les deux choses en quoi nous pouvons gagner davantage sont l'obéissance et la mortification des mouvements de l'âme; qu'il n'y a point de moments où, s'il y prenait garde, il ne trouvât quelque chose à donner à Dieu, et en quoi se mortifier; que l'austérité de vie n'est pas la vraie mortification, parce qu'elle n'est pas nécessairement jointe avec la sainteté comme l'abnégation intérieure; que c'est en celle-ci que consiste le véritable progrès de l'âme; qu'il trouvait les rois et les princes

(22) C : *là la plus rude.*

malheureux en ce qu'ils sont quasi hors d'état de pratiquer la mortification.

Comme nous parlions une fois de l'oraison, je lui demandai, quelle est la meilleure disposition pour ce saint exercice? Il me répondit que c'est la simplicité et l'humilité, ajoutant que la simplicité pouvait être éminente dans un grand esprit. Je lui demandai en quoi consiste la vraie humilité? Il me dit que c'est à se connaître soi-même, par l'expérience de ses propres misères, et qu'il ne suffit pas à une âme d'avoir la connaissance de ses maux pour être humble, mais qu'il faut encore que Dieu les lui fasse sentir.

Il me dit que les personnes de notre profession, qui ne combattent pas le plaisir qu'il y a d'être loués [23] des hommes, ne goûteront jamais Dieu; qu'ils sont des larrons qui ôtent à Dieu sa gloire et que les ténèbres de leur esprit vont toujours croissant; que la moindre petite inutilité obscurcit l'âme; que ce qui empêche la liberté du cœur, c'est une secrète dissimulation que nous avons habituellement en nous et qui nous le resserre.

Il me dit, plusieurs fois, que ce qui est le plus dangereux dans la vie intérieure, c'est de lâcher la bride à ses appétits qui, en même temps qu'on les suit, font croître les ténèbres dans l'âme et la rendent plus incapable de traiter avec Dieu, et [24] que la cause pourquoi nous recevons si peu de caresses de Dieu, c'est que nous ne nous retirons pas assez de la conversation des hommes, où l'on ne doit s'engager que par nécessité ou par charité; que jusques à ce que l'âme ait acquis la liberté d'esprit, les choses extérieures lui portent toujours préjudice; que Dieu ne donne ses trésors qu'aux âmes humbles et recueillies; que veiller sur soi-même, c'est empêcher les égarements des sens, où l'on ne se laisse presque jamais aller sans offenser Dieu; qu'une âme, qui est dégagée de ses propres intérêts, peut veiller quasi continuellement sur soi-même, sans nuire à la santé du corps, et que c'est en cette vigilance que consiste la fidélité des âmes [25]; que la familiarité consiste en la communication des secrets; que tous les saints ne sont pas arrivés à l'intime union et familiarité avec Dieu; que les saints répondent aux divers ordres des esprits bien-heureux, les uns aux anges inférieurs, d'autres aux séraphins, à proportion de la grâce qu'ils ont eue et de leur coopération avec la grâce; que nous devons aspirer à brûler

(23) C, 2e éd. : *loué*.

(24) C omet : *et*.

(25) C'est ici que N intercale le passage donné plus haut (p. 5) : « *Je le mis sur tous les points — pour la remplir.* » Il continue par la phrase-mastic : « *[Il m'avoua qu'au commencement sa pratique intérieure était d'accepter les dons] que la familiarité consiste*, etc.

continuellement de l'amour de Dieu, mais que nous demeurons froids, faute de renoncer à nous-mêmes et à nos inclinations; que Dieu est très libéral et très juste.

Enfin, mon Père, ce jeune homme m'a dit une si grande quantité de choses que je ne saurais fournir à les écrire. Je vous puis assurer que les trois jours que j'ai passés avec lui m'ont valu autant que des années entières. Ce que j'ai particulièrement remarqué en lui, c'est une prudence toute divine et une merveilleuse force dans ses paroles.

Tous les soirs, avant que de se coucher, il venait se prosterner devant moi, et demander ma bénédiction, avec tant d'humilité que j'en étais tout surpris. Quand nous nous séparâmes, il me demanda mille pardons de ce qu'il m'avait parlé, disait-il, avec tant d'orgueil, lui qui était si grossier et destiné à servir Dieu seulement dans l'humilité et la simplicité des emplois temporels qui regardent le prochain, et non dans les spirituels; que Dieu obligeait les âmes qu'il favorise de ses grâces et de sa familiarité à les tenir secrètes, et à les cacher dans le silence; qu'il se repentait de m'avoir parlé avec tant d'ouverture de cœur.

En effet, il me fallut user d'une grande adresse pour le faire parler. Je feignais de [26] ne tenir compte de lui, et je lui persuadais qu'il était obligé par charité de m'entretenir de quelques bons discours [27], puisque je ne pouvais pas toujours parler. Par ce moyen, je le faisais insensiblement entrer en matière; il s'enflammait aussitôt, et ne faisant plus de réflexion sur soi-même, il s'abandonnait à sa ferveur et parlait suivant l'impétuosité de l'Esprit-Saint qui l'anime. Dès que je me fus recommandé à ses prières, il entra en défiance, et commença à se tenir sur ses gardes. Mais, comme il est extrêmement simple, et qu'il se croit le moindre de tous les hommes, il s'est plus découvert qu'il n'a pensé.

Je ne puis vous exprimer, mon Révérend Père, combien j'ai tiré d'instruction de la céleste doctrine dont il est rempli. Mais ce qui m'a le plus touché, ç'a été l'exemple de sa vie et l'odeur de ses vertus, qui respirent un air de sainteté admirable.

Demandez, s'il vous plait, à Notre-Seigneur qu'il me fasse la grâce de profiter de cette heureuse rencontre.

C'est en lui que je suis [28], mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

J. J. S.

(26) C omet : *de*.
(27) C : *quelque bon discours*.
(28) C remplace ce qui suit par *etc.*

B'. — Aux Pères du Collège de la Flèche.

Mes Révérends Pères,

Je voudrais avoir assez de forces pour coucher tout au long, et assez de lumière pour bien exprimer combien heureusement m'a reçu Notre-Seigneur au sortir de mon pays, pour la rencontre que j'ai faite d'un bien que je ne saurais assez priser, je veux dire d'une âme des plus rares que j'aie jamais connues et de qui j'ai su des secrets merveilleux (1). J'ai trouvé dans le coche, placé tout auprès de moi, un jeune garçon âgé de dix-huit à dix-neuf ans, simple et grossier extrêmement en sa parole, sans lettres aucunes, ayant passé sa vie à servir un prêtre; mais au reste rempli de toutes sortes de grâces et dons intérieurs si relevés que je n'ai jamais rien vu de semblable. Il n'a jamais été instruit de personne que de Dieu en la vie spirituelle (2), et cependant il m'en a parlé avec tant de sublimité et (3) solidité que tout ce que j'en ai lu ou (4) entendu n'est rien en comparaison de ce qu'il m'en a dit (5).

Comme d'abord j'eus découvert ce trésor, je me séparai de la compagnie pour être avec lui tant que je pouvais, faisant avec lui tous mes repas et tous mes entretiens. Hors les discours que nous faisions ensemble, il était continuellement en oraison, en laquelle il était si sublime, que ses commencements furent des extases, qui sont, à ce qu'il dit, des imperfections dont Notre-Seigneur l'avait délivré (6). Les fondements de son âme sont une grande (7) simplicité, humilité, pureté; et, à la faveur de sa (8) simplicité, j'ai découvert beaucoup de merveilles, combien que (9) son humilité m'en ait caché beaucoup d'autres.

Je le mis sur tous les points de la vie spirituelle dont je me pus aviser durant trois jours, tant sur tout ce qui touche la pratique que la spéculation, et en ai reçu des réponses qui me laissaient

(1) Carp. omet tout ce qui précède et débute : *J'ai rencontré un jeune garçon âgé de dix-huit ans, simple... en son intérieur, principalement en sa parole, sans aucunes lettres... son âge... si rempli de grâces que je n'en ai point vu de semblable.*

(2) Carp. : *intérieure aussi il m'en a.*

(3) Carp. : *de sublimité, abondance et solidité.*

(4) Carp. : *et.*

(5) Carp. ajoute : *dans le discours que je tenais avec lui.* Il omet ce qui suit jusqu'à : *faisons ensemble.*

(6) Carp. : *étaient des extases qui sont, à son avis, des imperfections, dont à ce qu'il dit, N. S. l'a délivré.*

(7) Carp. : *J'ai remarqué de lui une grande... et pureté.*

(8) Carp. omet : *et;* il écrit : *de la.*

(9) Carp. : *et... m'en a causé... Je l'ai mis... dont je me suis vu... tant de pratique que de... et j'ai retiré des réponses...*

rempli d'étonnement. Aussitôt qu'il s'apercevait [10] de ce qu'il me disait, il se voulait jeter à mes pieds pour s'humilier [11]. Car nous descendions souvent du coche pour nous entretenir plus à l'aise et être moins divertis.

Il se croit être [12] des plus grands pécheurs du monde, et m'a prié de le croire. Il m'a discouru quasi toute une matinée des divers états de la plus parfaite union avec Dieu [13], des communications des trois Personnes divines avec l'âme, de l'incompréhensible familiarité de Dieu avec les âmes pures des saints, de ce que Dieu lui avait fait connaître touchant ses attributs, et particulièrement de sa justice sur les âmes qui n'avancent point à la perfection quoiqu'elles le désirent [14], des divers rangs des anges et des saints. Il me dit entre autres choses qu'il ne quitterait pas une seule [15] communication que Dieu lui fait de soi, et une communion [16], pour ce que les anges en l'état de gloire et tous les hommes lui pourraient donner conjointement [17]. Il me dit qu'une âme [18], disposée par la pureté, était tellement possédée de Dieu qu'elle tenait tous ses mouvements en sa puissance, même ceux du corps, excepté certains [19] petits égarements esquels l'âme pèche — ce sont ses propres mots. — Il me dit que ce qu'une âme avait le plus de hâte pour arriver à la perfection était de connaître sa faiblesse et se corriger, qu'il ne suffisait pas de demander la perfection, qu'il fallait se préparer, que c'était la pure faute volontaire [20] des religieux s'ils n'étaient tous parfaits, qu'on ne persévérait pas à se vaincre soi-même; que le plus grand malheur était que l'on n'endurait pas bien les souffrances et infirmités du corps, dans lesquelles Dieu avait de grands desseins, et qu'il s'unit à l'âme [27] par les douleurs bien plus parfaitement que par les grandes délectations; que le trop grand soin [28] de la santé était un grand empêchement; que la vraie

(10) Carp. : *ainsi qu'il s'avisait.*

(11) Carp. omet la phrase qui suit.

(12) Carp. : *il se croit et assure qu'il est un des... qui ait jamais été et m'a souvent prié pour le redire.*

(13) Carp. : *matinée de la plus parfaite... divines personnes... l'âme pure.*

(14) Carp. : *il me parla des divers ordres.*

(15) Carp. : *la moindre.*

(16) Carp. : *que Dieu lui faisait dans une communion... tous les anges en état.*

(17) Carp. : *donner de contentement.*

(18) Carp. : *Il dit qu'une âme étant disposée... qu'il tenait.*

(19) Carp. : *quelques petits... dans lesquels elle.*

(20) Tout ce qui précède depuis : *Il me dit* est la leçon de Carp. F semble ici altéré : *Il me dit que ce qu'une âme avait plus de hâte pour la perfection, qu'il fallait se faire violence, que c'était la pure faute des religieux.* Carp. écrit ici : *la pure faute volontaire de la plupart des religieux quand ils ne persévéraient pas à se vaincre, que le plus grand... qu'on n'usait pas bien des souffrances.*

(27) Carp. : *qu'il unit l'âme par la douleur.*

(28) Carp. : *que le soin.*

oraison consiste, non pas à recevoir de Dieu, mais à lui donner, et, après avoir reçu, de lui [29] rendre par amour; que quand [30] la tranquillité de l'âme et l'amour embrasé vient jusqu'au ravissement, la fidélité de l'âme doit être pour lors à se dépouiller de tout, à mesure que Dieu s'approche pour la remplir [31]. Je lui proposai [32] toutes les difficultés de mon intérieur, — en tierce personne, car autrement je n'en eusse pu rien tirer [33] — à quoi il me satisfaisait de telle sorte que je croyais que ce fût un ange [34], et ce doute resta jusqu'à ce qu'il me demanda à Pontoise de se confesser et communier [35], car les sacrements ne sont pas faits pour les anges.

Il ne m'a jamais voulu promettre qu'il prierait [36] Dieu pour moi, mais qu'il ferait ce qu'il lui serait possible; cela ne dépend pas de lui.

Je demandai s'il était dévot à S. Joseph [37]. Il me dit qu'il y avait six ans qu'il était son protecteur, et que Notre-Seigneur lui-même le lui avait donné sans avis de personne. Il m'ajouta qu'il avait connu clairement de ce saint Patriarche qu'il était le plus grand de tous les saints après la Vierge [38]; qu'il avait la plénitude du Saint-Esprit tout autrement que les Apôtres; qu'il était dominateur [39] sur les âmes dont la vertu doit être cachée en ce monde, comme la sienne l'avait été; qu'il était peu connu; qu'en récompense Dieu [40] a voulu qu'il n'y eût que les âmes extrêmement pures qui eussent des lumières touchant ses grandeurs [41]. Il dit encore que S. Joseph avait été un homme de grand silence; que dans la maison de Notre-Seigneur, il parla fort peu, mais Notre-Dame encore moins et Notre-Seigneur encore moins que pas un d'eux; que ses yeux lui apprenaient assez de choses sans que Notre-Seigneur parlât. Bref, il m'a dit une [42] si grande quantité de

(29) Carp. : *reçu de lui le lui rendre.*

(30) Carp. omet : *quand* et écrit : *et arriver bien* au lieu de *vient; que la fidélité de l'âme doit être à se fuir et à se dépouiller.*

(31) Carp. ajoute : *enfin une infinité de choses semblables.*

(32) Carp. : *proposais.*

(33) Carp. : *Je n'en eusse rien tiré.*

(34) Carp. : *que je le croyais un ange... me dura jusqu'à.*

(35) Carp. omet la fin de la phrase.

(36) Carp. : *de prier.*

(37) Carp. : *Il me dit qu'il avait particulière dévotion à S. Joseph et que depuis six ans il... et N. S. le lui avait donné lui-même sans l'avis...*

(38) Carp. : *Il dit qu'il a connu de S. Joseph qu'il était le plus grand de tous.*

(39) Carp. : *dominateur des âmes dont Dieu veut que la vertu soit cachée.*

(40) Carp. : *qui était si peu connue qu'en reconnaissance de sa pureté, Dieu.*

(41) Carp. : *des lumières des grandeurs de S. Joseph. Il me dit que ce saint avait... d'un grand... maison de Dieu, Notre-Dame moins et N.-S. encore moins; que les yeux.*

(42) Carp. : *dit si grande.*

bonnes pensées que je ne saurais suffire [43] à les écrire. Et je m'assure que ces trois jours m'ont autant valu que beaucoup d'années de ma vie.

Ce [44] que j'ai particulièrement trouvé de remarquable en ce garçon est une prudence admirable et une efficacité en ses paroles. Il me dit que la lumière surnaturelle que Dieu verse dans une âme lui fait voir tout ce qu'elle doit faire plus clairement que la lumière du soleil ne montre les objets sensibles, et que la multitude des choses qu'elle découvre à l'intérieur [45] est beaucoup plus grande que tout ce qui est en la nature corporelle; que Dieu avec toute sa grandeur habite et se fait sentir dans le cœur pur, humble, simple et fidèle [46].

Comme je le pressais de me dire [47] si quelqu'un ne l'avait point enseigné, il me dit que non et qu'il y avait des âmes à qui les créatures ne pouvaient que [48] nuire. Que quand l'Evangile périrait, Dieu lui en avait assez appris pour son salut. Qu'à ces âmes Dieu leur est toujours présent [49]; que dans un coche en riant par condescendance de charité avec le prochain elles recevaient des opérations très hautes, même que, durant la nuit, quand il faut dormir, elles ne perdent que bien peu de temps [50]. Et je lui demandai comme quoi cela se faisait; et lors il me dit que je le savais mieux que lui et qu'il est le plus ignorant de tous, que Notre-Seigneur lui avait appris particulièrement à excuser le prochain [51] et à ne se scandaliser pas aisément. Il me dit des merveilles pour la consolation et direction [52] d'une âme qui, ayant des attraits à l'oraison, à des désirs de vertu [53], en est retardée par les infirmités du corps; que Dieu demande d'elle une patience du tout angélique, après quoi si elle était fidèle elle réparerait tout en une heure.

Un de ses plus relevés discours fut comme Dieu opère [54] dans l'intérieur des âmes par le Verbe, et les relations qu'elles doivent

(43) Carp. : *fournir à les écrire.* Il omet la phrase qui suit.

(44) Carp. : *et ce... particulièrement remarqué de lui c'est... une efficace de ses paroles; il m'a dit... une âme.*

(45) Carp. : *dans l'intérieur est plus grande... de la nature.*

(46) Carp. : *cœur humble simple pur et fidèle.*

(47) Carp. omet : *de me dire; pas* au lieu de *point.*

(48) F omet *que.*

(49) Carp. : *que Dieu était toujours présent à telles âmes;* F omet ce qui suit : *que dans — très hautes.*

(50) Carp. : *il fallait... une telle âme ne perdait que fort peu de temps et qu'il ne me pourrait expliquer comme cela se faisait que je le savais... lui et qu'il était un ignorant. N.-S. lui avait particulièrement enseigné.*

(51) Carp. ajoute : *de tout... point.*

(52) Carp. omet : *et direction.*

(53) Carp. : *attraits dans l'oraison et désir de vertu, était retardée... et que Dieu demandait... patience angélique... si elle avait été, il réparerait... dans une.*

(54) Carp. : *opérait tout.*

avoir à Dieu par lui [55] en toutes leurs dispositions, mêmement [56] dans leur souffrances. Il m'a dit que les hommes de notre profession, qui ne combattent pas le chatouillement et plaisir [57] qu'il y a à être loué du monde, ne goûteraient jamais Dieu; qu'ils sont des larrons de l'honneur dû à Dieu [58]; que leurs ténèbres croîtront toujours; que la moindre petite inutilité obscurcit l'âme; que ce qui empêche la liberté du cœur est une certaine [59] dissimulation habituelle en nous qui la retient — je dis ses propres termes.

Enfin je me séparai de lui [60] avec mille pardons qu'il me demanda d'avoir parlé avec tant d'orgueil, lui qui était si grossier [61] à louer Dieu et l'honorer, et pour le regard des hommes, par l'humilité seulement avec la simplicité et non par les paroles; que Dieu obligeait les âmes au secret et au silence touchant les familiarités qu'il leur fait. En effet [62], il me fallut user d'une merveilleuse industrie, faisant semblant que ne faisais aucun état de lui, et lui persuadant qu'il était obligé par charité de m'entretenir de quelques discours, puis que je ne pouvais pas toujours parler. Et ainsi il s'abandonnait, et étant tout enflammé d'amour, il ne faisait plus de réflexions, mais parlait suivant l'impétuosité de l'esprit. Sitôt que je l'eus chargé de prier pour moi, il entra en défiance et se tint plus sur ses gardes : mais, comme il est extrêmement simple, et se croit le moindre de tous, il s'est découvert plus qu'il n'a pensé [63]. Et véritablement une des choses qu'il a le plus opéré en moi ç'a été l'odeur de ses vertus qui en si peu de temps m'ont paru très éminentes et m'ont plus servi que ses paroles. De tout ce qu'il m'a dit je n'en ai pas entendu la moitié tant il était sublime et de l'autre moitié je n'en dis que bien peu car je ne sais aucun sujet sur lequel je ne l'ai fait parler.

Dieu soit loué.

(55) F : *à Dieu en toutes.*

(56) Carp. : *même dans les.*

(57) F omet : *le chatouillement et...*; Carp. : *qu'il y a d'être loué des hommes ne goûteront jamais.*

(58) F omet : *de l'honneur dû à Dieu;* Carp. : *croissent;* omet : *petite.*

(59) Carp. : *secrète... qui le restraint.*

(60) Carp. : *il se sépara de moi... de m'avoir.*

(61) Carp. : *grossier et destiné à honorer Dieu par le regard... dans l'humilité et simplicité seulement et non... oblige... au secret silence... familiarités qu'il représentait m'avoir dit.*

(62) Carp. : *aussi... semblant comme si je n'eusse fait état... en lui... pouvais toujours parler. Ainsi il ne faisait plus de réflexions... Aussitôt que je l'eus prié de prier pour moi.* Il omet : *plus.*

(63) F s'arrête ici, ajoutant seulement : *je suis vôtre, etc.*

2. — Au Père Achille d'Attichy, de la Compagnie de Jésus.

Du souverain bien de cette vie et de ses empêchements.

R. 1. — TSM 15, incomplets au commencement et à la fin. — N I, 164; C I, 7. Le destinataire est indiqué par NC, renvoyant par : *au même* N, *au même Père* C, à la lettre 6 où le nom est donné. R la transcrit immédiatement après le titre général : *Lettres du R. P. Surin... escrites à un P. de la mesme Compagnie.* TSM : *A un Père de la Compagnie de Jésus.* Le sommaire dans NC seulement. — La question chronologique est assez complexe. R donne : *De Bourdeaux, le 7me Juillet 1632;* TS (M n'a pas la date) : *A Bourdeaux ce 7 juin 1632.* NC : *A Marennes 3 juin 1634.* Un point est sûr, affirmé par la lettre elle-même : elle est écrite la veille de la Pentecôte, qui était, respectivement, le 7 juin 1631, le 29 mai 1632, le 14 mai 1633, le 3 juin 1634. Cette dernière date donnée par NC se heurte à l'affirmation du début de la lettre au même Père d'Attichy, du 6 ou 7 août 1634, où est supposée une longue interruption de correspondance. Les dates données pour 1632 sont doublement erronées : ni le 7 juillet ni le 7 juin n'étaient la veille de la Pentecôte et d'ailleurs Surin habitait alors Marennes. Comme une lettre du 3 juillet 1632, au même correspondant, suppose une longue lettre écrite avec soin l'année précédente, il y a moyen de tout accorder en substituant 1631 à 1632 et en retenant la date du 7 juin qui était effectivement en 1631 la veille de la Pentecôte. Surin ne devait se rendre à Marennes que dans le cours de cette année car le catalogue de 1630-1631, rédigé en décembre 1630, le signale comme ministre à la maison du noviciat à Bordeaux. Il faut corriger dans ce sens la note 1, p. 166 de l'édition comparée de ce texte dans la RAM, 1924, écrite à un moment où je n'avais pas encore commencé l'étude personnelle de cette correspondance. — Le P. d'Attichy, en 1631, était au collège de la Flèche avec le titre de catéchiste des pensionnaires et de confesseur, mais dès octobre de la même année, il passait à Orléans, en qualité d'*operarius*.

Mon Révérend Père,

Il faut avouer qu'il n'y a divertissement agréable que de se communiquer avec les amis de Dieu et soulager, par la suavité de leur entretien, le travail de notre pèlerinage. J'appelle cela divertissement, car l'entretien substantiel et solide, l'occupation forte et sérieuse de nos âmes se prend avec le consolateur souverain dont nous célébrons demain la fête, et, à l'occasion duquel, je me suis déterminé de mettre la main à la plume pour traiter avec vous [1].

Vous me demandez, mon Père, que je vous parle des empêchements au souverain bien. Il faudrait que je les eusse ôtés pour en pouvoir parler, et ce sujet m'arrête si court que je ne sais que dire, tant je le trouve grand en sa vérité, abondant en sa matière et difficile en sa recherche. Je demeure seulement à la porte, épouvanté de voir que nous sommes destinés à un souverain bien dès cette vie, et que nous apportons si peu d'effort à rompre les empêchements qui nous en séparent. Ce bien n'est autre chose, — pardonnez-moi

(1) TSM omettent ce paragraphe.

si je parle de ce que je n'entends pas — que la possession des dons que Dieu a fait aux hommes.

Il leur a fait deux merveilleux présents : son Verbe et son amour, qui sont tous ses biens et tous ses trésors; la possession du Fils de Dieu et du Saint-Esprit, c'est notre souverain bien. Qui a, en soi, ces deux perles, peut bien vendre tout ce qu'il a d'ailleurs et s'en défaire comme de charges inutiles. Il a le royaume de Dieu en soi avec ces deux dons; il a la lumière de vie, la fontaine d'eau jaillissante, la vie éternelle, il a toute vérité, il a, comme dit l'apôtre S. Paul (2), *toute plénitude de Dieu*, et, en la face de Jésus-Christ, il a les richesses inestimables; il a, dans son cœur, l'illumination et la clarté de Dieu, et, en la face de Jésus-Christ, il porte un *trésor dans un vaisseau de terre. Il est le temple de Dieu vivant;* il *a sa vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu*, et, comme dit S. Pierre, il *a la consolation de Dieu éternelle et permanente* (3).

Je veux dire, mon Père, que si nous voulons quitter des amusements et des bagatelles, il est en notre pouvoir d'être en actuelle possession très pénétrante et très assouvissante, quoique énigmatique, des mêmes biens qui rendent Dieu heureux comme il est; et, nonobstant les charges de cette misérable vie, de vivre et régner avec le Père par le Fils, et en l'unité du Saint-Esprit. Voilà les biens où nous sommes appelés soudain que nous avons ouï dire et avons cru que Dieu a fait ce grand coup que de vouloir mourir pour nous. Ensuite de quoi nous entrons dans un nouveau monde duquel les *éléments* ne sont pas *vides et affamés* comme ceux de celui-ci, mais pleins et solides, et sont paix, liberté, sainteté et vérité, dans lesquels nous vivons comme rois et dominons comme triomphateurs. *Car*, comme dit l'Apôtre, *grâces soient à Dieu, qui nous a donné victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur* (3 bis).

Si cela est, mon bon Père, où sont nos pensées, à quoi tendent nos cœurs, à quoi s'emploie notre temps, où s'exercent nos puissances (4)? Vrai Dieu, le gage de votre esprit divin repose dans mon âme, comme dans un dépôt. Tous les jours, à l'autel, je suis magnifiquement traité de la viande dont Dieu se nourrit; je suis rempli

(2) Col. II, 9. Il semble qu'il y ait ici confusion entre I *Petri*, I, 23 et II *Thess.*, II, 15.

(3) Tout ce passage est abrégé dans TSM comme dans NC : *Il a avec ces deux dons, la lumière de vie, la fontaine rejaillissante à la vie éternelle. Il a les richesses et le Royaume de Dieu en soi. Il porte un trésor dans un vaisseau de terre. Il est le Temple vivant de Dieu. Sa vie est cachée en Dieu avec Jésus. Elle est éternelle et permanente.*

(3 *bis*) *Gal.*, IV, 9 et I *Co.*, XV, 57.

(4) TSM comme R ont bien *puissances* et non *passions* qui ne s'explique dans NC que par suite d'une erreur de lecture.

de mystères et de grandeurs; les richesses de Dieu m'environnent de tous côtés; les consolations de Dieu éternel me sont présentées; Dieu incarné, mourant et glorieux est entre mes mains, dans un seul mystère; la gloire de Dieu éternel m'est donnée comme chose mienne, et je n'aurai pas de grandes joies conformes à ces grands biens, et ces bonnes nouvelles n'occuperont pas ma pensée, le peu de jours que j'ai à rouler sur la terre, et ces plénitudes me laisseront vide et affamé, faute d'y rendre l'application convenable et l'attention requise!

Cependant, c'est le malheur des âmes qui n'ôtent pas les empêchements au souverain bien que, nonobstant que toutes ces choses soient pour elles, elles n'en font aucun usage et vivent basses, petites, captives, timides, étroites, angoisseuses et indigentes, au lieu que les autres sentent le royaume de Dieu et expérimentent la vie éternelle, se rassasiant des délices de l'esprit, et possèdent toutes choses en se séparant de toutes.

Mais que dirons-nous de ces empêchements? Voici où Votre Révérence m'attend et où je me trouve plus en peine. Je supplie ce divin Esprit, de qui nous célébrons demain la principale fête et qui fouille jusques dans les profonds de Dieu, de donner à votre Révérence une plénitude de doctrine sur ce sujet, laquelle je crois la plus importante de toutes et est peut-être la moins connue.

Tant de choses empêchent ce bien que je suis étonné, quand j'y pense; de les compter et spécifier par le menu, il est impossible; de les connaître, dans une cause générale, ce n'est rien dire. Le plus court serait de mettre son âme dans un grand silence, la dégager beaucoup, ne l'empêcher jamais, la recueillir souvent, jusques à rencontrer l'endroit par où la continuelle vue de Dieu et le rayon de la lumière surnaturelle peut entrer, se tenant libre et tranquille, éloignée du désir et de la crainte de toute créature; et pour lors, je pense que ces empêchements seront infailliblement connus. Et pour ce que peu de gens s'évertuent à trouver ce calme en la vue de la lumière divine, ou ne sont pas assez vigilants pour s'y maintenir, il arrive aussi que, non seulement ces empêchements ne leur sont pas découverts, mais que même ils ne s'en doutent pas, voire qu'ils se lient délibérément et pensent rendre service à Dieu en s'y attachant.

De sorte que je dirais à un homme désireux de savoir ce qui le retarde : Rentrez en votre intérieur, retenez les portes (5) de vos sens, fuyez toute sorte de plaisir, ne produisez aucune opération inutile,

(5) R : *paroles;* tous les autres : *portes*, seul sens acceptable.

ne recevez aucune impression superflue, videz incessamment votre cœur de toutes choses et cherchez continuellement Dieu dans le fond de votre âme; et lors vous connaîtrez ce qui vous empêche et discernerez les atomes. Lors vous verrez que le moindre plaisir inutile habituellement retenu, quoique non pas avec délibération expresse, mais par connivence, que la curiosité vers les petites choses, que la familiarité avec quelque créature, que la vue jetée sur autrui sans nécessité, que tout soin superflu met une épaisse muraille entre Dieu et vous. L'appréhension de cette vérité faisait dire à S. Laurent Justinien qu'il vivait dans son monastère avec ses religieux, comme il eût été avec des sauvages (6) et au P. Balthasar qu'il se récolligeait comme s'il eût été dans les déserts d'Afrique (7). Ces façons de parler exorbitantes montrent l'effort de ces saints à ôter les empêchements; car il est indubitable que qui n'a des idées excessives en matière de Dieu ne s'en approchera jamais; qui ne déplore les empressements comme des liens (8), qui ne regarde toute créature comme corruption, qui ne pleure les vanités comme des sacrilèges, qui ne châtie sévèrement ses ignorances, ses inadvertances, ses surprises (9), ne viendra jamais jusques à la racine (10).

Il faut tellement se comporter avec ceux parmi lesquels nous vivons, qu'en même temps nous soyons prêts de donner notre vie pour eux et à nous en garder comme de nos ennemis; autrement vivre avec les gens de bien nous sera un empêchement. Il faut comme dit S. Vincent Ferrier (11) que notre chemise ne tienne plus à notre peau que si elle était en Espagne ou aux Indes, autrement elle nous servira d'un empêchement à Dieu. En un mot, il me

(6) Je n'ai pu trouver ce passage dans la vie et les œuvres authentiques du Saint.

(7) *Vida del V. P. Balthasar Alvarez*, par L. DE LA PUENTE, ch. 49 fin.

(8) R : *les.*

(9) R : *superptions;* TSMNC *surprises.*

(10) NC : *Quiconque ne considère toutes les créatures, comme autant de pièges tendus pour nous faire tomber; qui ne combat les premiers mouvements, comme il ferait les mouvements libres; qui n'est pas touché de ses imperfections, comme il serait des péchés griefs; qui ne pleure pas ses vanités, comme il ferait des sacrilèges; qui ne châtie pas sévèrement ses fautes d'ignorance, d'inadvertance, de surprise, ne parviendra jamais à la véritable componction, et n'arrachera jamais le mal jusqu'à la racine.* TSM présentent un texte intermédiaire entre celui de R et celui de NC : *Qui ne déplore les imperfections comme des péchés, qui ne combat les premiers mouvements comme libres, qui ne regarde toutes créatures que comme corruption, qui ne pleure les vanités comme sacrilèges, qui ne châtie sévèrement ses ignorances et ses inadvertances n'arrivera jamais à la véritable componction et ne donnera jamais jusqu'à la racine.* — On remarquera que ces textes aggravent singulièrement celui de Surin déjà excessif et ne sauraient être pris à la lettre.

(11) *Tract. de Vita Spirit.*, IIª p., c. 3. — R seul a gardé cette citation si énergique.

semble que la clé de toute cette affaire et ouvrage consiste en une disposition d'esprit qui s'explique par ce mot : l'assiduité, sans laquelle, quand nous ferions les plus belles actions du monde, nous n'ôterions jamais les empêchements au souverain bien. Cela veut dire que, tous les jours de notre vie, nous remémorions, par considération et par pratique, les actes qui sont la véritable approche de l'âme de Dieu, et entretenions les dispositions intérieures nécessaires pour cela. Par exemple, jamais un homme ne jouira de l'union divine sans une grande récollection de ses vices, sans la victoire de son naturel, sans ordonner ses puissances, sans se convertir intimement à Dieu, son principe, sans vivre abstrait de toute créature. Il faut donc que journellement et assiduement il persévère dans la vigilance nécessaire à ces choses. Et si une heure le jour, il se recollige, et, les autres heures, il laisse extravaguer ses sens; s'il se surmonte en une chose et se laisse aller à son naturel aux autres, pour le moins n'est pas dans l'affection de le ([12]) faire en toutes, il n'est pas dans le chemin; et, quand il vivrait autant que les premiers hommes, il n'ôtera point les empêchements.

Mais qui est celui qui parle de la sorte et de ces choses, et entend-il ce qu'il dit? Hé! mon Père, si vous saviez combien mal je pratique cela, je vous ferais grande pitié! Je suis toujours attendant que *veniat immutatio mea* ([13]), et que l'esprit se renouvelant et épurant m'ôte ma vieille dépouille pour me revêtir de ses vives couleurs.

Il me semble qu'une bonne pratique pour nous serait de couler toute notre année à recevoir ces deux dons divins qui composent notre félicité, et que, l'espace de six mois, nos âmes se disposassent par pureté et par désirs fervents à recevoir le Fils de Dieu à la fête de la Nativité, et les six autres, à recevoir le Saint-Esprit à la fête de la Pentecôte. Sans doute que ces deux personnes divines, ces dons substantiels de Dieu qui sont unis à notre âme par les grâces et par les Sacrements y seraient, à toutes les fois, plus profondément imprimés et enracinés, jusqu'à arriver au centre où se parferait la souveraine union mystique.

Ce sont les honneurs, les richesses et les délices que je vous souhaite ([14]) en récompense de la charité que vous exerçâtes vers cet enfant prodigue et qui est plus gueux que lui.

De Bordeaux, ce 7 juin [1631].

(12) R : *la*.
(13) *Job*, XIV, 14.
(14) Ici finit le texte de TSM. Le P. Surin et le P. d'Attichy se trouvèrent ensemble étudiants de théologie à Paris, au Collège de Clermont, en 1623-1624.

3. — A sa tante, la Mère d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame, à Poitiers.

Lorsqu'il y a un vrai amour dans l'âme elle prise les souffrances et se couronne de son tourment.

P 25. — TSM 33, A 136, Z 14, G 1, M¹ (Mazarine 2476) pp. 88-89. Seuls PM¹G ont le début et le dernier paragraphe. TSMAZ débute : *Les fréquentes maladies que N. S. vous envoie vous sont des occasions, etc.* — TSMA modifient légèrement le sommaire de PM¹ : *Lorsque l'âme a un véritable amour, elle estime*, etc. G donne : *Il l'anime à la souffrance dans ses fréquentes maladies.* Les variantes de TSMA par rapport à P sont insignifiantes.

La vraie destinataire est indiquée par G : *A la Mᵉ d'Arrérac, religieuse de N.-D. de Poitiers.* PM¹ ont : *A une supérieure de* (*des* M¹) *religieuses de N.-D.*; TSMA : *A une supérieure;* Z : *A une de ses tantes, religieuse de N.-D.* — La date complète est donnée par TSMAZG. PM¹ omettent l'année; M¹ dit : 3ᵉ *août*. Les rapports entre la résidence de Marennes et le collège de Saintes étaient fréquents. Elle en dépendait canoniquement avant la fondation de la maison du troisième an. Fréquemment le P. Surin venait à Saintes, exercer son ministère.

MA TRÈS HONORÉE TANTE [1],

La paix de N.-S., etc.

On n'entend parler d'autre chose que des fréquents périls de votre vie qui arrivent dans les maladies que Notre Seigneur vous envoie : Ce vous est une occasion pour haïr et pour mépriser le séjour de la terre qui ne produit pour vous que de piquantes [2] épines et des maux sans nombre. Si vous me croyez, vous ferez de ces épines une couronne comme celle du Sauveur, mettant uniquement votre gloire et votre consolation à exprimer en vous ses souffrances. Quand il y a un véritable amour dans l'âme, il ne se trouve jamais si satisfait que quand il endure et se couronne de son tourment à rebours des mondains qui se couronnent de roses sujettes à se flétrir. Voyez ceux qui sont à leur aise dans le monde; ils fleurissent un peu de temps; ils se flétrissent à la mort et seront desséchés au jugement, pour être brûlés en enfer, là où ceux qui souffrent avec Jésus-Christ pourrissent en cette vie comme un grain dans la terre, et puis ils ont une ressource de vigueur, de verdeur, puis la vie [3] éternelle au ciel. Ainsi je prie Dieu qu'il attire vos désirs à

(1) *Ma très chère tante* : tous sauf PM¹; G les place après : *parler.*

(2) M¹: *des*; TSM : *poignantes*; A omet.

(3) AM¹ : *verdure...* M¹ : *puis de vie.*

soi, qu'il les détourne des choses périssables, qu'il arrête vos yeux dans la vérité éternelle et les réjouisse de sa lumière.

Faites-moi, s'il vous plait, part [4] des mérites de votre patience et vous souvenez que je suis

Votre très humble et très désireux de vous servir,

Jean-Joseph SEURIN,
de la Compagnie de Jésus.

A Xaintes, ce 30 août 1631.

(4) PM[1] omettent ce mot nécessaire; M[1] a seul la formule complète de la signature. P : *Votre, etc.*

4. — A une fille dévote, Madeleine Boinet [1].

Pour se rendre agréable à Dieu, il faut se tenir à la pratique des saints.

P. 29. — N II, 62, C II, 72 (82 par erreur, 1[e] éd.). — Titre : NC omettent : *fille dévote;* Sommaire NC. : *Il répond* (C : *Réponse*) *à la demande qu'elle lui avait faite de lui faire connaître ce que Dieu désirait principalement d'elle.* — Date : P donne seulement : *De Saujon, ce 28 décembre.* — NC : *A Saujon, 28 décembre* 1632. Mais c'est 1631 qu'il faut lire. Il résulte de la lettre que Madeleine n'est pas encore au service de M[me] de Saujon; or d'après sa notice, elle l'était déjà au moment de la mort de M[me] du Verger, le 3 octobre 1632 : *Ce fut lui* (*le P. Surin*) *qui la donna à M[me] de Saujon, pour avoir soin de l'éducation de ses filles. Elle demeurait dans cette illustre et pieuse maison lorsque M[me] du Verger y mourut.* Voir cependant, favorisé par la date de N pour la lettre 7, un essai ingénieux d'accord tenté par M. BREMOND, *Histoire*, V, p. 174, note 1, et là-même les pages qu'il consacre à Madeleine Boinet et à la famille de Saujon (ou Saugeon). Une anecdote dans TALLEMANT DES RÉAUX, éd. Monmerqué, 1861, t. IX, CCCXVI, pp. 111-113. Le décès du baron de Saujon est annoncé aux confrères du Saint-Sacrement, en post-scriptum d'une lettre du 4[e] janvier 1646 : « Nous avons aussi eu nouvelle depuis la présente escrite du decedz de M. le baron de Saugeon, pareillement de cette compagnie. » (RÉBELLIAU, *La Compagnie secrète du Saint-Sacrement, Lettres du groupe parisien*, p. 65).

MA TRÈS CHÈRE SŒUR EN J.-C.,

La paix, etc...

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, j'ai reçu celle que vous disiez m'avoir envoyée par un homme M. N., et je trouve que, par la mienne, j'avais déjà satisfait à une partie de ce que vous me demandez [2], car pour cet article de vous dire ce que Notre

(1) Voir après la lettre 13 la notice donnée par Champion sur cette pieuse fille, d'après des renseignements venant, la plupart, du P. Surin.

(2) N : *Depuis la dernière lettre que je vous ai écrit, j'ai reçu la votre dont vous étiez en peine et je vois que j'ai déjà satisfait par avance à une partie*

Seigneur désire de vous principalement, il est bien mal aisé d'y répondre, et il faudrait avoir plus de lumière que je n'en ai. Je pense néanmoins que dans ces désirs qui nous prennent de connaître la volonté de Dieu, quand nous ne découvrons rien de déterminé, il est bon de s'appliquer à faire les choses que Dieu nous a déclaré être de sa volonté par la bouche de son fils, qui est la pratique que les saints ont tenue pour se rendre agréables à Sa Majesté, particulièrement à exécuter les points de sa doctrine par lesquels il nous élève à la perfection évangélique, et, s'appuyant sur telles pratiques bien observées, attendre de sa main ce qu'il lui plaira nous donner de consolation ou autres biens.

Par exemple, je voudrais prendre, pour voie assurée de Dieu, l'exercice de l'oraison si recommandée par Notre Seigneur, recourant à Dieu souvent et longuement, autant que les occupations et les forces le permettent, proposant à Dieu mes besoins et ceux de mon prochain.

De plus je voudrais me mettre en la vraie pratique de l'abnégation de moi-même pour laquelle Notre Seigneur a dit tant de belles paroles, tâchant de m'oublier moi-même et ne m'en souvenir non plus [3] que de ce qui n'est pas, ne me mettant en peine de nul de mes maux, mais m'abandonnant avec une confiance filiale à Dieu, fuyant toutes les pensées qui m'entretiennent dans le goût de mon intérêt ou dans le goût du contraire, me fiant à la bonté de celui qui m'a créé et racheté, sans me soucier de rien autre chose que de garder ses commandements et user des sacrements qu'il m'a laissés pour le remède de mon âme; et après avoir pris mon appui sur telles pratiques comme sur l'exercice des vraies vertus chrétiennes, en la manière qu'elles me sont enseignées par les livres, par les prédicateurs et les personnes pieuses qui me parlent de Dieu, ne chercher autre chose, mais vivre en la joie et liberté des enfants de Dieu. Voilà ce que je peux vous dire pour à cette heure.

J'ai encore à vous dire que, me trouvant à présent à Saujon [4] d'où je dois partir demain, j'ai vu Madame fort dans les pensées de ce dont vous m'avez parlé autrefois, de vous avoir pour élever Mesdemoiselles ses filles; M^r^ en a aussi une grande volonté. J'ai jugé que je pouvais vous le proposer derechef afin que vous le vissiez, si

de. C omet tout ce début et écrit : *Vous me priez, ma très chère sœur, de vous dire ce que N.-S. désire principalement de vous.*

(3) C, 2^e^ éd., ajoute ici cette restriction : *excepté ce qui regarde ma perfection et mon salut éternel.*

(4) Saujon est un gros bourg à 26 kilomètres au sud-ouest de Saintes, où le Père Surin se rendait assez fréquemment pour y exercer le saint ministère. Il en est question dans plusieurs des lettres qui suivent.

cela vous serait possible. L'œuvre serait à la gloire de Dieu et je trouve ces personnes de grand mérite et de grande vertu. Mandez-moi, s'il vous plait, à Marennes, ce que vous en pensez, et si, en cas que vous ne voulussiez vous engager tout à fait, vous ne pourriez point leur donner au moins l'espace de quelques trois mois. Ce printemps, Madame doit faire un voyage à Paris, pendant lequel temps elle voudrait vous laisser ses filles entre les mains.

Il y a des esprits à qui le changement de l'extérieur sert beaucoup pour l'intérieur, principalement aux âmes peinées, car leurs espèces se renouvellent toutes; elles font comme une nouvelle vie; je l'ai expérimenté.

Ainsi, voyez ce qui se pourra faire. Toutes choses considérées, elle vous fera tous les avantages que vous pourriez souhaiter, les laissant tout-à-fait à votre discrétion. Vous m'en ferez savoir des nouvelles à la première occasion.

En attendant, je demeure (5) très affectionné à vous servir selon Dieu.

J.-J. S.

De Saujon, ce 28 décembre [1631].

(5) N a seul ce qui suit.

5. — A son père.

Il s'établit dans le dessein de vivre abstrait de toute satisfaction qui vient du dehors.

P 69. — P : *A Monsieur Seurin, conseiller au Parlement de Bordeaux.* — Date : L'année manque comme toujours dans P. 1632 est suggéré par le fait qu'il s'agit du début du séjour à Marennes, lesquel est de la seconde moitié de 1631. Il est fait allusion au passage à Saujon, lors des fêtes de Noël, dans la lettre précédente.

MONSIEUR MON PÈRE,

Monsieur le Prieur de Saujon faisant un voyage à Bordeaux m'a fourni une belle occasion pour vous écrire, et je me suis trouvé fort à propos en ce lieu de Saujon pour user d'un si bonne commodité. J'y étais encore dernièrement aux fêtes de Noël et écrivis à M^lle^ ma mère (1), car, faisant ma demeure à Marennes, il m'est facile de me rendre ici souvent, convié tant par les bonnes affaires qui s'y

(1) La lettre n'a pas été retrouvée. Selon l'usage du temps, *Mademoiselle* est employé pour les femmes mariées qui n'étaient point titrées.

présentent pour la conversion des hérétiques, comme par la douceur de l'entretien de M. le Baron de Saujon. J'écrivais à Mlle ma mère comment le R. P. Provincial (2) m'avait fait venir en ce lieu de Marennes pour y prêcher, et Dieu a donné tant la bénédiction à ce dessein qu'au contraire de l'expérience passée, plus je vais en avant en cet exercice, plus j'y trouve de facilité pour ma santé (3). Je ne fus jamais en lieu qui me semblât plus sortable, ni plus avantageux à mon esprit. Je ne sais si j'y demeurerai longtemps. J'y ai encore cette commodité que j'y pourrais fort aisément savoir de vos nouvelles, à cause que de Saintes il y a tous les jours des rencontres pour nous faire tenir les lettres. Ce que je trouve de plus doux en ce lieu, c'est qu'avec le service que je peux rendre aux âmes, j'ai un grand moyen de vaquer à la mienne, et me tenir avec Dieu, n'ayant point de divertissement d'aucun côté et que la longue retraite que je peux avoir s'accommode très bien avec ma santé, ce que je n'avais pas encore éprouvé. Ce n'est pas sans me souvenir fort souvent de vous, priant N. S. qu'il vous fasse part des dispositions de paix et de joie qu'il me donne.

Il est bien vrai que j'expérimente souvent et sensiblement qu'elles ne se peuvent rencontrer que dans l'étude de l'abnégation de toutes choses et du retranchement de toutes les consolations de la terre. Je ne connais rien de si mélancolique ni de si affligé que l'état d'une âme qui s'appuie en son repos sur les hommes, quels qu'ils puissent être; ou sur les satisfactions qui viennent de l'extérieur. Quoi que beaucoup de gens me disent, plus je vais en avant et plus je m'établis dans le dessein de vivre abstrait de tout contentement qui peut venir du dehors, et chercher celui qui vient du profond de l'âme, résignée à Dieu, recueillie en lui et oublieuse de toute autre chose. C'est le seul moyen d'être bienheureux en ce monde, et je ne trouve point qu'il soit nécessaire, pour la santé, de faire autrement et de rechercher les soulagements et divertissements de la nature. Au contraire, rien, ce me semble, n'incommode tant une pauvre créature que l'impétuosité des passions et l'ardeur de se satisfaire dans les choses de ce monde.

Je prie Notre Seigneur qu'il vous fasse grande part de son esprit, et à Mlle ma mère, laquelle je salue de tout mon cœur.

Je suis votre, etc...

De Saujon, ce 11 janvier [1632].

(2) C'était le P. Ignace Malescot.

(3) Le P. Surin avait toujours été maladif, en particulier au temps de ses études de philosophie et de théologie. En fait, sa santé empira encore à Marennes.

6. — A sa tante, la Mère d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame à Poitiers.

Il faut demander à Dieu la consolation de son esprit.

P. 199. — T 123, S 119, I 623, H 25 (omise par h). — Titre P : *A une religieuse de N.-D.;* TSI : *A une religieuse.* — Sommaire TSI omettent : *Il faut.* — Date : TSI donnent seuls l'année et ont 21 au lieu de 19, mais I a été corrigé et portait primitivement 30.

Ma très honorée Tante,

La paix de N.-S., etc.

Ce ne m'est pas une chose nouvelle d'entendre dire que vous avez beaucoup à souffrir. Il y a déjà longtemps que Notre-Seigneur vous a imposé la croix sur vos épaules et il me semble que plus vous allez en avant plus vous la devez chérir (1), sa familiarité n'engendrant pas le mépris, mais une grande estime et un grand amour. Pour moi, tout au contraire, ma santé se fortifie toujours, mais cela est très peu de chose si je ne me fortifie en esprit.

Ma chère tante, il n'y a rien qui nous donne une si grande joie que l'esprit de Dieu; il est consolateur par sa nature, il opère dans les âmes de grandes et rares consolations, mais c'est lorsque les âmes abandonnent tout pour l'avoir et se font pauvres de toute sorte de bien pour s'enrichir de ses grâces. Entre çi et la Pentecôte (2) ce sera une bonne pratique de demander à Dieu sans cesse la consolation de son esprit, non pour être consolée, mais afin que la sainte joie nous donne du dégoût de tous les autres plaisirs de la terre et que notre bénédiction soit dans la rosée du ciel et dans la privation de la graisse de la terre (3), que ce soit votre partage. Et pour tout ce qui peut vous plaire dans l'extérieur, ne daignez pas seulement y faire réflexion ni arrêter votre pensée. Vous ne recevrez de la part des hommes qu'infidélité et trahison (4) : *tout homme est menteur* (5), c'est à dire qu'on ne doit point prendre d'appui sur lui, et, puisqu'il manque à tout ce qu'il semble promettre, adhérons à Dieu qui ne nous manquera jamais.

Je suis en lui votre, etc.

A Xaintes, ce 19 avril 1632.

(1) TMS ajoutent ici : *et vous familiariser avec elle.*

(2) 30 mai 1632.

(3) *Gen.*, XXVII, 28.

(4) TSI : *hélas! de la part des hommes vous n'y verrez que faiblesse et infirmité et souvent n'en recevez que la trahison.*

(5) *Ps.*, CXV, 11.

7. — A Madeleine Boinet.

Qu'il n'y a que de la douceur au service de Dieu. Exhortation à l'entier oubli de soi-même.

P 26. — N II, 64. Je lui emprunte le sommaire. — Date : P : *De Marennes, ce 18 mai.* N : *Marennes, ce 18 may* 1633. Il faut lire 1632. Cela ressort du contenu : Les enfants dont il est question sont, non les filles de Mme du Verger dont Madeleine ne s'occupa qu'après la mort de leur mère, mais celles de Mme de Saujon, pour laquelle est écrite la lettre 4. On est encore au début de cette tâche; de là les conseils du P. Surin.

MA TRÈS CHÈRE SŒUR EN J.-C.,

Je prie Notre Seigneur qu'il vous donne toujours bon courage et vous augmente les désirs de le servir. Pour cela il n'y a pas tant à faire comme au contraire, car quand une âme a jeté de soi les soins et les inquiétudes inutiles, elle a presque tout fait. Ce qui est difficile au service de Dieu ne consiste qu'aux empêchements de l'âme, lesquels étant ôtés, il n'y a rien que plaisirs et richesses. Or ces empêchements ne sont que quelques bagatelles dont nous ne voulons perdre le souvenir et le souci; il faut se faire et se rendre bien libre. J'espère que Notre Seigneur vous en donnera la grâce, et je l'en prierai de tout mon cœur.

Vous n'exercez pas une petite charité en la culture des petites âmes qu'il faut mener au bien par les voies nécessaires et ne craignez de leur donner de l'appréhension et des pénitences, car Madame leur mère vous a tout mis entre les mains, se fiant à la prudence et à la charité que vous avez, et regardant, en cela comme en tout, Dieu seul de qui l'honneur se trouve en toutes occasions.

Recommandez-nous, s'il vous plait, à ma sœur Espérance [1] et à son entretien avec Jésus-Christ plein de douleurs; nous ne l'oublierons pas. Priez Notre Seigneur pour moi, s'il vous plait.

Je vous prie derechef d'ôter tant que vous pourrez votre pensée de vous même et vous occuper fort de Jésus-Christ en qui vous trouverez tous biens.

En son amour, je vous suis,

Votre, etc.

De Marennes, ce 18 mai 1632.

Quand je dis, ma sœur, qu'il faut tirer votre pensée de vous

(1) N en marge : *La mère Espérance de la Miséricorde de Dieu, religieuse carmélite, de grande sainteté.* Elle mourut au couvent de Poitiers.

même, j'entends des choses, où notre imagination prend son amusement soit pour se satisfaire, soit pour se chagriner sur ses intérêts, cela venant d'amour propre qui déconforte et désole l'âme; mais non des imperfections que nous remarquons, dont la vue nous humilie et nous incite à recourir à Dieu et nous jeter entre ses bras. Ce que vous ne pouvez expliquer de vos dispositions, oubliez-le et ne vous forcez de le pénétrer. En matière de défaut, il vaut mieux donner à la componction qu'à la recherche et pénétration (2).

(2) Champion (II, 73) a reporté ce postscriptum à la fin de la lettre 19.

8. — A sa mère.

Il faut vivre comme étant morts aux choses sensibles, aspirant et mettant son appui aux objets divins.

P 20 : *A Mademoiselle Seurin.* — Date : l'année 1632, adoptée par le P. Michel, est suggérée par la suscription de la lettre 5 et le contenu.

Mademoiselle ma mère,

Trouvant une si bonne conduite (1) comme celle de nos bons frères novices, je l'ai voulu prendre pour vous mander de mes nouvelles, et comme quoi je suis en cette ville de Saintes pour quelques jours, principalement pour les bonnes Mères carmélites.

J'ai demeuré quelques jours chez M. de Saujon, lequel m'a rendu une lettre de votre part et m'a témoigné tant de satisfaction de vous avoir vue et du bon traitement que mon père et vous lui avez fait que j'ai bien sujet de vous en remercier; seulement il se plaint que vous l'avez traité avec excès et selon qu'il m'en a raconté les particularités, j'en suis quasi mal édifié, car je ne vous ai pas vue faire encore tant de somptuosité. C'est une personne avec qui vous pouvez agir sans cérémonie, parce que la piété et la simplicité lui est plus agréable que la bonne chère. Tant y a qu'il se tient fort obligé à votre courtoisie. M'étant trouvé un peu mal à Saujon, Madame a eu un tel soin de moi et m'a traité avec des intentions si charitables que, si cela durait longtemps, elle me rendrait bien délicat, et M. de Saujon m'a mené ici dans son carrosse, usant d'une pareille charité. Je retournerai chez eux quand j'aurai achevé

(1) Peut-être faudrait-il lire *commodité*.

dans cette ville. Ils ont une grande affaire avec M. de Bordeaux (2), qui leur fera faire le voyage après la Pentecôte. Pour ce qui est du contenu de votre lettre, je suis fort aise de ce que vous me mandez de votre bonne intelligence. Il est vrai que je m'étais résigné à Dieu dans cette affaire pour le pire événement, à cause de quelque chose que j'avais ouï dire. Il faut toujours se préparer à la croix, car outre que par ce moyen on honore Dieu davantage (3)... Cela va bien mieux ainsi qu'autrement, car Dieu est fort offensé dans les aversions et disputes. Il y a peu d'âmes qui sachent profiter dans la guerre, et le trouble des choses extérieures; l'état de paix est beaucoup plus favorable pour le service de Dieu à la plus grande partie, et c'est ce service où il faut viser en cette vie, cherchant en tout de conserver l'amitié de Dieu et augmenter ses bonnes grâces, ôtant son cœur de toute autre chose, le mettant en lui seul, prenant garde (4) que ce monde trompeur ne nous en détourne. Il faut invoquer son Saint-Esprit, afin qu'il possède nos cœurs entièrement, et qu'en dépit de notre pesanteur vers la terre, il nous élève et fasse monter au ciel de pensée et d'affection. Il nous faut vivre, en effet, comme morts aux choses sensibles, ne prétendant rien de leurs biens et toujours aspirer aux objets divins, y mettant notre appui, notre espérance et notre consolation, menant une vie cachée avec Jésus-Christ en Dieu. On est caché en Dieu quand on est tellement plein du respect, de l'estime et de l'amour de Dieu, qu'on devient absorbé en lui et qu'on oublie tout le reste; et on l'est avec Jésus-Christ quand cette estime et ce respect de Dieu nous font imiter les vertus de Notre Seigneur et porter ses mêmes couleurs d'humilité, simplicité, débonnaireté, patience, et surtout, quand nous sommes crucifiés avec lui portant généreusement et aimant l'angoisse, la douleur, les pertes, le délaissement et tous les maux de cette vie, qui sont des choses qui nous cachent au monde, et qui, étant prises avec un bon esprit, nous enfoncent bien avant en Dieu.

Mais c'est la dernière leçon que nous apprenons que d'aimer de souffrir, à être mal à notre aise. Je voudrais bien que les personnes qui ont à souffrir, connussent le grand trésor qu'elles possèdent; car, si elles le savent connaître, elles sont aussi heureuses que si elles avaient dans leur sein Notre Seigneur Jésus-Christ crucifié et

(2) L'Archevêque de Bordeaux était alors Henri II d'Escoubleau de Sourdis (1629-1645).

(3) Le texte porte ici la phrase suivante dont la présence là est due sans doute à une distraction du copiste : *on a meilleur marché. Vous m'obligerez fort de remercier cette Dame, s'il vous plait, du soin qu'elle a pris de nous choisir si bien les laines qui sont en effet très belles.*

(4) *Garde*, omis par le copiste est rétabli par Michel.

les propres douleurs du fils de Dieu, qui ont été si précieuses à la divine majesté, leur sont appliquées et comme imprimées. Cela se fait et expérimente quand parmi les douleurs et les travaux, se détournant de la vue et de la réflexion sur les causes secondes, on porte son regard sur Jésus-Christ affligé, triste, dolent, calomnié, délaissé et tourmenté, et que, voyant qu'il est en cet état pour notre amour, on tâche de l'aimer, et par le respect qu'on lui porte on se conforme à ses peines, embrassant de bon cœur celles que nous ressentons, tout ainsi que si nous ressentions et tenions embrassé le même Jésus-Christ souffrant.

Comme vous êtes sujette à beaucoup de douleurs, je pense que cette pratique vous étant familière apportera un fruit non pareil à votre âme. Je supplie Notre Seigneur qu'il vous en fasse la grâce. Après avoir fait cette prière pour vous, et salué très humblement M. mon père je demeure

Votre, etc...

A Xaintes, ce 28 mai [1632].

9. — A une religieuse de Notre-Dame de Poitiers.

Sur la maladie de sa tante, la Mère d'Arrérac.

P. 24. — Pas de sommaire. — Date : l'année adoptée est simplement probable, à cause des lettres précédentes, où il est fait mention de maladies de sa tante et de séjours à Saintes.

Ma très chère Sœur,

J'ai reçu votre lettre avec les adjointes à Madame de Xaintes [1] et les autres aux carmélites qui leurs seront rendues. Je reçus aussi les autres dont vous faites mention et les rendis suivant leurs adresses.

Je vous suis redevable de votre charitable souvenir et du soin que vous avez de me faire savoir des nouvelles de ma tante [2]. Je vous assure que je lui porte compassion, et je crois que Notre Seigneur la veut beaucoup aider par les souffrances qu'elle endure. La mort lui doit être bien désirable pour sortir d'un si mauvais pays

(1) Madame l'abbesse de Saintes, Françoise de Foix, à qui est adressée la lettre 15.

(2) La Mère d'Arrérac.

que celui du monde, puisqu'elle en reçoit un si mauvais traitement. Le mieux qu'elle puisse faire est de s'en dégager beaucoup et de n'y prendre aucun appui et d'attendre toujours que Dieu l'emmène avec soi prendre part de son royaume : je dis, non seulement pour elle, mais pour toutes les personnes religieuses, qu'elles doivent faire état que leur royaume n'est pas de ce monde, mais au ciel, et qu'ainsi elles ne doivent point chercher de régner ici-bas, ni en plaisirs, ni en crédit, ni en santé, ni en aucun des biens périssables de la terre. Dites s'il vous plaît cela, de ma part, à ma tante, avec mes très affectueuses recommandations aussi à ma Sœur N. Vous m'obligerez de saluer de ma part, la R. Mère Prieure. Je suis à toutes et nommément à vous très humble.

A Xaintes, ce jour du B. Louis de Gonzague [21 juin 1632].

10. — Au P. Achille d'Attichy, de la Compagnie de Jésus.

Du parfait détachement des choses de la terre pour s'adonner à l'amour de Dieu et à la contemplation de Jésus-Christ et de ses mystères.

R 3 P 122 (n'a pas la fin), avec des variantes de détail, sans importance. Je suis le texte de P qui paraît le meilleur et que donnent aussi TSM, 16. La lettre, modifiée d'après R, est aussi dans N I, 156; C I, 6. — R : *Autre du même;* P : *A un religieux de la Compagnie;* TSM : *A un religieux de la même Compagnie;* NC : *Au P. Achille d'Attichy J.* (ésuite). — Le sommaire n'est donné que par NC. — Dates divergentes. R : *le 3e de juillet* 1632; c'est celle que j'adopte, comme répondant le mieux à ce qui est dit au début, sur la date de la lettre précédente et à l'état d'esprit dont témoignent les lettres du même temps; TS : *Ce 17 août* 1634; N : *A Marennes, 3 octobre* 1633; C : *A Marennes, le 3 octobre* 1634. PM : *sans date.* Le P. d'Attichy était en 1632 à Orléans, mais dès octobre, il habitait Pont-à-Mousson.

Mon Révérend Père,

Pax Christi.

Voici une occasion que j'ai rencontrée pour vous écrire, que j'embrasse très volontiers, afin de me contenter au désir que j'ai de vous entretenir de Dieu et de satisfaire à la volonté que vous m'avez témoigné avoir de cet entretien, par votre dernière. Il [1] est vrai que je perds courage de le faire, me souvenant que la lettre que je vous écrivis, il y a un an, n'était point arrivée jusqu'à vous.

(1) TSM omettent ce qui suit jusqu'à la fin du paragraphe.

d'autant que je l'avais écrite avec un grand dessein et beaucoup de peine, à cause de sa longueur (2). Ce m'a été une mortification de savoir qu'elle s'était égarée.

D'ailleurs je vous dirai que j'ai trouvé un si grand avantage pour l'amendement de ma vie de me retirer de toutes communications avec toutes personnes, même les plus chères, et d'effacer de ma mémoire tout autant de choses qu'il m'a été possible, excepté l'unique nécessaire, que cela m'a porté à me priver de forces actions qui eussent semblé bien légitimes. Et je ne sais si le grand bien que j'expérimente en cette privation de commerce ne me tiendra point en un continuel silence. Il y a bien des personnes, en votre (3) Province qui me sont particulièrement amies; et, toutefois, depuis que je les ai quittées de présence corporelle, je n'en ai eu aucune nouvelle. Je ne veux pas justifier ma procédure, seulement je désire que vous m'excusiez si je manque vers vous en quelque chose qui serait de devoir.

Je vous assure, mon Père, que la loi que Dieu nous a prescrite, qui devrait être toujours devant nos yeux, par laquelle il nous commande de l'aimer de tout notre cœur, de toutes les forces et puissances de notre âme, pour être accomplie selon le dessein de Dieu, demande de grandes choses de notre part et nous ne saurions dire jusques à quel point Dieu désire que nous soyons appliqués à lui. Notre vie est pleine d'empêchements à l'exécution de ce grand précepte. Il ne se présente rien à nos yeux qui ne nous en débauche, si la prudence de l'esprit ne nous enseigne à nous en garder par un bon usage. Croyez-moi qu'à ceux qui ne sont pas bien sages dont le nombre est infini, toute créature est faite un piège autant que par allèchement, par affection ou par amusement, elle arrêtera l'occupation du pauvre cœur de l'homme, qui devrait être tout à Dieu.

Hélas! les grandes choses que Dieu nous a révélées de soi-même, des œuvres merveilleuses qu'il a faites pour nous, les conseils hauts et sublimes qu'il a formés sur nous, les grands objets dont il nous assiège et environne de tous côtés, pour avoir notre amour, ne méritent-ils pas qu'en oubliant toutes choses périssables, nous nous convertissions tous entiers à la contemplation de ce qu'il nous a proposé et que la force de notre esprit soit toute conservée pour agir à l'endroit de ces objets, conformément à leur dignité? Et cependant, faute de nous recueillir des égarements où nos sens

(2) Ces caractéristiques conviennent parfaitement à la lettre 2.

(3) R *nostre;* tous les autres *vôtre* qui s'explique par le long temps que Surin passa, pour ses études, à La Flèche et à Paris.

se répandent, faute de donner temps à l'oraison, faute de retrancher les inutilités, les opérations, les réflexions, communications, prétentions, et délectations de cette vie, ces grandes choses, ces rares objets ne font point d'impression sur les âmes. L'idée d'un petit dessein qui se forme dans notre esprit emportera une attention plus forte et plus véhémente que la vue d'un crucifix ou la communion du corps de Jésus-Christ; et cela, par des dérèglements insensibles, par des empêchements imperceptibles (5), par des détourbiers (6) qui fuient la vue de la découverte de notre âme, si la lumière particulière du ciel ne la guide. Oh! que le soin est bien employé à conserver cette lumière, et que peu de chose la fait perdre, quand une âme est négligente. Je prie Notre Seigneur qu'il donne à votre Révérence un si grand désir de soi, une si haute connaissance du bien qu'il y a de vaquer à lui que volontiers elle meure à toutes les satisfactions de la terre, et que, retirée dans son intérieur plus profond, elle se bâtisse là un tombeau (7) dans lequel elle demeure incommunicable à toutes les choses de la terre; non que je veuille dire qu'elle se doive retirer de l'extérieure conversation et application au service des âmes, mais bien se séparer de tout le goût et acquiescement que l'âme peut prendre en l'usage et communication des choses du monde pour avoir tout son goût continuellement vers Jésus-Christ seul, goûtant en lui et par lui toutes choses, selon qu'il nous est dit, en cette merveilleuse vie : *ut qui mundo ac*, etc. (8).

Pour faire que Jésus-Christ nous tienne lieu de toutes choses, il faut quitter et mourir à beaucoup afin que Jésus seul vive en nous; et, si on me demandait à quelles choses, je dirais : à toutes, grandes et petites, en tous les moments de notre vie, et prierais une âme de dépêcher cette besogne pour être disposée à exercer quelque temps devant que de mourir, ce commandement de Dieu : *Diliges Dominum Deum tuum in toto corde*. Et c'est grand pitié de s'en

(5) NC au lieu de ce qui suit : *par une négligence qu'on n'aperçoit pas*, C : *dont on ne s'aperçoit pas.*

(6) Synonyme d'obstacle. Voir les dictionnaires de La Curne de Sainte-Palaye et de Godefroy aux mots *destorber, destourber*. R a ensuite : *qui privent la vue à.*

(7) P s'arrête ici. TSM mettent tout à la seconde personne du pluriel : *retiré... vous vous batissiés... demeuriés... deviés... salut des ames mais bien vous séparer... que l'ame.*

(8) TSM : *communication hors Jésus seul... merveilleuse version.* Le texte latin fait allusion à la règle VIII[e] du *Sommaire des Constitutions* de la Compagnie de Jésus : *ut qui mundo ac proprio amori mortuus, Christo Domino Nostro soli vivit eumque loco parentum, fratrum et rerum omnium habet.*

(9) R : *afin que Jésus-Christ seul vive en nous, il faut mourir à beaucoup de choses et si... à quelles, je dirais à toutes et grandes... prierais une personne de dépêcher.. avant que mourir... ayant au cœur.*

aller en l'autre monde, sans avoir obéi à la perfection de ce précepte auquel toute la loi consiste, et de se présenter à Dieu ayant dans le cœur un autre amour que le sien. Comme dans l'être physique la grandeur de Dieu absorbe et enveloppe toutes choses, et comme dans l'être moral l'intérêt de Dieu emporte tout intérêt, aussi son amour doit absorber tout amour, son attention toute attention, son goût tout autre goût.

Je ne vous mande point de mes nouvelles (10). Je ferais scrupule de m'occuper et vous entretenir sur ce qui me touche. Je souhaite que Notre Seigneur en son incarnation, en sa mort et résurrection, vous occupe et vous remplisse si fort qu'il ne reste rien pour aucune créature. Je le prie que ces mystères ne se passent jamais de votre esprit et que toujours votre pensée roule ce souvenir de sa mort et de sa vie, jusques à tant que vous tombiez entre ses mains pour être jugé de celui que vous aurez aimé par dessus toutes choses. Priez-le, s'il vous plait, pour moi qui suis, en Notre Seigneur, votre (11).

Le 3e de juillet 1632.

(10) R omet : *Je ferais... touche.* NC ont... *de vous occuper un moment de ce qui me touche.*

(11) TSM : *ne sortent jamais... pensée soit toujours remplie du souvenir de sa vie et de sa mort... qui suis votre.*

11. — A sa mère.

Il la prie de n'avoir aucun souci de sa conduite et de se jeter à perdre (1) *en Dieu.*

P 128 : *A mademoiselle Seürin, sa mère.* — Date : L'année 1632, adoptée par Michel, semble bien répondre à la situation et aux allusions à la famille Saujon.

Mademoiselle ma mère,

La paix de N. S., etc.

Depuis la vôtre que je reçus par M. du Verger (2), je n'ai point trouvé la commodité de vous écrire que maintenant. Je le fais pour

(1) Voir pour le sens le dernier paragraphe de la lettre 4.

(2) Marchand de Marennes. Voir son éloge p. 51. Le nom est diversement orthographié. Dans un acte de donation daté du 21 mai 1633 et qui sera reproduit à l'appendice, la signature autographe est Duvergier. C'est le mari de Madame du Verger dont la lettre 13 raconte la vie mystique et dont à la suite est transcrit l'extrait de son journal spirituel.

vous assurer que, Dieu merci, je me porte fort bien, nonobstant ce que vous a dit Me de Saujon à laquelle vous ne devez pas vous arrêter non plus qu'aux autres qui font semblables discours de moi; car leur charité les trompe assurément. La façon avec laquelle je me gouverne pour l'extérieur, quoiqu'on me le combatte (3), se trouve néanmoins être assez heureuse, vu que, nonobstant tout ce qu'on dit, je conserve, Dieu merci, mes forces, et les augmente même selon que mon naturel en est capable. Et, en effet, je ne puis faire autrement et je ne crois pas que Dieu veuille de moi autre chose. Ce que je vous dis afin de vous prémunir contre les soucis qu'on vous pourrait donner et que votre grande affection prendrait inutilement pour vous et pour moi. Je vous assure bien d'une chose, que ce que Notre Seigneur a dit est très vrai, pris même corporellement, que l'homme ne vit pas du seul pain (4) et qu'il est certain qu'un (5) des moyens de se bien porter est premièrement de négliger beaucoup son corps et ne faire guère de réflexion sur lui et sur les choses qui le concernent; secondement de régler beaucoup son esprit et se conduire exactement selon les maximes de perfection et suivant la doctrine de l'Evangile, gardant étroitement les conseils de Notre Seigneur et ses inspirations intérieures, même dans les choses d'abnégation et de mortification de soi même.

Et c'est une tromperie générale parmi les hommes, causée par la faiblesse de l'amour propre et par la ruse du diable, que de croire que la vie conforme à la croix et à l'esprit divin ruine et détruit la nature. Je ne suis guère versé en la dévotion et en la vie spirituelle, mais pour le peu que j'ai expérimenté, j'ai connu et appris clairement qu'il n'y a rien qui détruise et incommode tant la nature et la santé que de suivre ses volontés et ses plaisirs, vivant en liberté des sens, et qu'au contraire le meilleur moyen pour se rendre habile, fort et capable de travailler et faire beaucoup, est de vaquer grandement à l'oraison et veiller sur la continuelle mortification de soi-même, en toute rigueur de discipline évangélique, et me trouve tellement persuadé de cela que, quand je n'aurais point d'autre motif de m'adonner à la vertu et à la vie étroite que Jésus-Christ nous a enseignée, que celui de me bien porter et me mortifier pour toutes les actions qui me sont nécessaires, il me suffit pour m'y faire résoudre.

Je ne dis pas pourtant que je le fasse; car, au contraire, je ne suis

(3) Sur l'état du P. Surin, voir l'appendice et aussi la lettre 18.

(4) *Matt.*, IV, 4.

(5) Ms : *d'un*.

que trop occupé à mes commodités et je reconnais que c'est la cause pourquoi j'ai été si longtemps traînant et pourquoi j'ai si grande peine de me ravoir entièrement. Car dès lors que Dieu m'aura fait la grâce de le chercher de tout mon cœur, m'oubliant moi même et toute créature, et que mes plaisirs seront à prier et à bien mortifier mon corps et mon esprit, je suis assuré que j'aurai les forces pour faire tout ce qu'on peut attendre d'un homme de ma sorte, conformément et dans l'étendue des talents que Dieu m'a donnés, et les personnes qui me porteront le plus à cette perfection, m'exhortant à toute patience, mortification et mépris de moi même, qui témoigneront avoir moins de soin de moi et me plaindront le moins, ce seront celles qui contribueront le plus à me faire bien porter et à acquérir des forces pour bien travailler.

Je me suis ouvert à vous nettement sur ce sujet, afin de vous mettre en repos, et vous prier d'entrer en ces sentiments et me jeter moi et tout ce qui me concerne en Dieu comme vous vous y voudriez jeter vous même, perdant tout soin de mon extérieur, et ne me regardant qu'avec des yeux surnaturels et comme Jésus-Christ me regarde, lequel est mon père, ma mère et toutes choses (6). L'amour et le pouvoir que vous avez sera d'autant mieux réglé qu'ils seront plus conformes à son amour et à son pouvoir. Cette manière d'agir vous donnera une paix éminente et une conduite et application à vos enfants (7) pleine de vérité et de sainteté de laquelle je prie la divine bonté de vous combler.

Je suis votre, etc...

De Marennes, le jour de S. Alexis [17 juillet 1632].

(6) Allusion à la règle VIII[e] du *Sommaire* comme dans la lettre précédente.

(7) Le P. Surin avait eu deux sœurs : l'une, Anne, morte jeune, depuis longtemps; l'autre, Jeanne, entrée aux Carmélites de Bordeaux, à l'âge de quatorze ans. Elle prit le nom de Thérèse de Jésus et mourut en odeur de sainteté le 23 octobre 1639, à trente-cinq ans.

12. — A sa mère.

Il faut se retirer prudemment des empêchements qui nous détournent du service et de l'application à Dieu.

P 16 : *A mademoiselle Seürin, sa mère.* — Date : La lettre semble écrite peu de temps après l'arrivée à Marennes, c'est-à-dire vers la fin de la première année du séjour, à l'occasion de la visite du P. provincial, qui devait pourvoir aux charges pour la nouvelle année scolaire, débutant en octobre 1632.

MADEMOISELLE MA MÈRE,

J'ai reçu, il n'y a pas longtemps, une de vos lettres par l'homme de M. du Verger (1), par laquelle vous vous plaigniez de ma longueur à vous écrire. Il est vrai que je m'étais reposé sur les personnes à qui je donnais charge de vous dire de mes nouvelles, joint que mon état a toujours été le semblable et l'est encore.

Dans 4 ou 5 jours nous aurons ici notre R. P. provincial (2) qui me dira ce qu'il voudra faire de moi, de quoi, Dieu merci, je ne suis point en souci, car il ne me peut rien arriver qui ne soit très bon. Quand je considère que le point de notre affaire en ce monde consiste à ne perdre le souvenir et l'amour de Dieu et que cela se peut trouver partout, je trouve qu'il n'y a rien à choisir parmi les choses humaines. Il y en a bien à fuir comme celles qui détournent par trop de ce souvenir, mais encore faut-il s'y résigner en paix, quand elles nous surviennent. Vous me mandiez quelque chose de votre bonne intelligence avec mon oncle De ... (3), de quoi je me suis réjoui, non pour autre sujet qu'afin que vos âmes demeurent libres et désembarrassées pour se tourner et occuper tout à fait à Dieu.

Je pense souvent et expérimente en quelque façon que tout ce que nous devons faire pour notre perfection est de nous retirer prudemment et courageusement des détours du monde et des empêchements qui viennent des inutilités de la terre, afin de nous présenter à Dieu francs et quittes de tout, car tout le reste se fait par lui et par souverain bien. C'est pourquoi notre travail doit aboutir là, d'empêcher que les choses extérieures ne fassent grande

(1) Voir lettres 11 et 13.
(2) C'était le P. Arnault Bohyre, en charge depuis 1632.
(3) Peut-être : de Raguenoau, mari de Jeanne de Seurin, tante du P. Surin. Mme Surin avait également plusieurs frères, dont Gabriel d'Arrérac, parrain de sa fille Anne.

impression sur notre âme, soit pour le bien, soit pour le mal, mais que nous les tenions toujours fort à l'écart, les estimant fort petites, comme elles sont en effet, au prix de Dieu qui nous demande notre cœur, c'est à dire notre attention et notre affection.

Je prie tous les jours Notre Seigneur pour vous, afin qu'il vous mette dans ces dispositions. Pour moi je n'ai d'autre prétention que d'y atteindre; tout le reste me semble grande vanité et tourment d'esprit inutile, car que remportera l'homme de tout son travail, sinon la honte de s'être employé à des bagatelles, au lieu de jouir de Dieu, et un regret d'avoir perdu le temps qui lui était donné pour gagner le ciel? Voilà la fin des imprudents qui se laissent détourner aux affaires, au lieu d'aller leur chemin droit à Dieu, lequel vous gardera, s'il lui plaît, de ce malheur.

En lui je suis de tout mon cœur,

Votre, etc...

A Marennes, ce 19 août [1632].

13*. — A la Mère Espérance de la Miséricorde de Dieu, carmélite.

Abrégé de la vie de Madame du Verger, sainte femme de Saintonge.

N I, 241; C II, 71. L'extrait du journal, à la suite : N, p. 290. Je donne le texte de N. Les variantes de C sont insignifiantes, sauf certaines qui ont pour but d'atténuer le texte de la 1e édition et que je signale; C omet : *sainte femme de Saintonge.* Il ajoute : *Ç'a été une âme d'une sainteté si éminente, qu'elle mérite que l'on donne au public sa vie entière dont nous avons les mémoires.* La date est donnée par NC. Voir H. Bremond, *Histoire*, V, ch. IV, p. 168-172.

A Xaintes, ce 20 décembre 1632.

Ma très chère sœur en J.-C.,

Pour continuer nos entretiens spirituels, je veux vous mettre devant les yeux un modèle de sainteté qui est venu depuis peu à ma connaissance, et dans lequel paraissent abondamment les merveilles de la grâce; vous verrez combien Notre Seigneur est libéral de ses dons les plus précieux envers les personnes séculières qui se donnent entièrement à lui, et comme il prend plaisir à introduire dans les voies les plus intérieures et à élever à l'union divine la plus sublime les âmes qui, dans l'état du mariage, et parmi les soins et le tracas d'une vie extérieure sont fidèles à suivre la con-

duite de son esprit. Je vous ferai simplement le récit de ce que Dieu m'a fait connaître des vertus et des grâces d'une sainte femme qui a rempli tout ce pays de Saintonge de l'odeur de ses bonnes œuvres et de ses mérites. Je m'arrêterai principalement aux dispositions intérieures et aux beautés secrètes de cette âme si chérie du ciel. Vous en tirerez, comme j'espère, un sujet de louer Dieu, et de croître en son amour.

Le 3e jour d'octobre de cette année 1632 mourut à Saujon, en Saintonge, une grande servante de Dieu nommée Marie Baron, femme de Monsieur du Verger, marchand de Marennes. Elle en était partie quelques jours avant sa mort, pour visiter Madame de Saujon avec qui elle avait une sainte liaison.

Nous dirons quelque chose, en abrégé, des grandes grâces que Notre Seigneur avait mises en elle, de la manière que nous les avons pu connaître, pendant le peu de temps que nous avons communiqué avec elle, et laissant à part ce qui a paru de vertu dans sa vie extérieure et qui a pu être remarqué de tout le monde, nous tâcherons de découvrir ce qu'il y avait de plus saint dans ses dispositions intérieures et secrètes.

Dieu la voulant élever au plus haut état de l'union divine, il l'a fait passer par une longue et rigoureuse purgation qui a eu pour effet une éminente pureté; cette purgation intérieure et surnaturelle s'est accomplie tant par une opération de Dieu extraordinaire que par la fidèle coopération [1] de cette sainte âme. Ce qu'elle a contribué de sa part à se purifier et à se disposer à l'union divine, consiste en deux points dignes d'admiration.

Le premier est une fuite du péché si exacte et si constante qu'elle ne se souvenait pas d'en avoir jamais, en toute sa vie, commis aucun, ni grand, ni petit, de propos délibéré, ni avec une pleine connaissance du mal; ses fautes n'étaient que de fragilité et de surprise. Ce qui marque une admirable pureté de cœur, et une volonté entièrement déterminée au bien. Dès qu'elle s'apercevait clairement que Dieu était tant soit peu offensé en quelque chose, elle s'en éloignait de tout son pouvoir. Quand elle voyait des personnes qui, après s'être laissées aller à quelque désordre, étaient aussi tranquilles que si de rien n'eût été, elle ne pouvait comprendre comment cela se pouvait faire. Une fois, la crainte d'avoir dit quelque chose contre la vérité lui causa tant de peine qu'elle ne put dormir toute la nuit, non que cela vînt de scrupule, mais d'une extrême délicatesse de conscience.

(1) C, 2e éd. : *opération.*

Le second point qui fait voir la grande pureté de son âme est que jamais, non pas même dans son enfance, elle n'a trouvé de joie ni de consolation dans les choses de la terre, c'est-à-dire que ni les récréations, ni le jeu [2], ni les compagnies, ni les festins, ni les promenades, ni les autres plaisirs des sens ne l'avaient quasi [3] point touchée, et qu'elle n'y avait jamais attaché son cœur. Elle prenait toutes ces choses, quand elle était obligée d'en user, sans goût et comme si elle n'y eût eu point [4] de part; ce qui est un point d'une sublime perfection et d'ailleurs très certain, puisqu'elle nous l'a plusieurs fois confirmé, lorsqu'elle nous rendait compte de ses dispositions intérieures.

Pour ce qui est de la purgation surnaturelle que Dieu a opérée en elle, l'on en pourrait dire des merveilles; cette sorte de purgation, comme savent les personnes spirituelles, se fait par des souffrances intérieures qui sont extrêmes, et dans lesquelles la rouille de la nature corrompue se consume et l'âme se purifie et se raffine comme l'or dans le feu. Marie Baron avait passé vingt ans entiers [5] en de perpétuels travaux d'esprit, et durant tout ce temps-là, elle avait vécu, comme dans un désert affreux, dans des aridités et des désolations extrêmes, sans rien perdre néanmoins du soin continuel qu'elle avait de plaire à Dieu. Une crainte démesurée de s'éloigner de ce qu'elle devait à la Majesté divine la tourmentait incessamment. Ce n'était point l'appréhension de l'enfer; cette crainte ne fit jamais beaucoup d'impression sur son cœur; c'était seulement la crainte de ne pas rendre à Dieu ce qu'il méritait. Dans cet état elle avait des scrupules étranges, et personne n'y pouvait apporter de remède; à ces grandes peines elle ajoutait les jeûnes perpétuels et si excessifs qu'à la fin son estomac s'en rétrécit tout à fait.

Ces vingt années se passèrent de la sorte, mais principalement les cinq dernières, pendant lesquelles son tourment crût jusques à un tel point qu'elle n'en pouvait plus. Les grandes maladies et les douleurs de ses couches, qui lui survenaient pour lors, lui servaient comme de soulagement, divertissant un peu son esprit de l'attention à son mal principal qui était dans l'âme. Nous lui avons ouï dire que, pendant ce martyre intérieur, elle était comme dans un enfer, et que, si elle eût vu un feu allumé au milieu de la place, il lui eût été doux de passer au travers, en comparaison de ce qu'elle souffrait. Son tourment de ces cinq années, autant que l'on en a pu juger, le lui entendant raconter, était fort mystérieux et divin.

(2) C omet : *ni le jeu.*
(3) C : *presque.*
(4) C : *pas eu.*
(5) C : *années entières.*

Car ce n'était pas tant un état de crainte, qu'un état d'amour purifiant et éprouvant. Elle avait un désir de plaire à Dieu si extrême qu'il allumait dans son cœur un feu qui la dévorait, et comme ce feu trouvait des imperfections et quelque reste des péchés de sa vie qui n'était pas encore entièrement purgée (6), ce feu agissait rudement contre ces restes d'impureté qu'il rencontrait en elle; cette opération de l'amour divin était si forte et si rigoureuse qu'elle en demeurait accablée et d'autant que (7) l'esprit de Dieu qui est amour la préparait à une très haute union et à des consolations extraordinaires dont il la voulait honorer, c'est pour cela qu'il agissait fortement et qu'il (8) ne pardonnait rien à la nature.

Elle racontait que durant ce temps là tous les péchés de sa vie lui étaient mis devant les yeux, l'un après l'autre, jusques au plus petit; que dans la vue de chaque péché, elle souffrait de merveilleux tourments, causés par l'amour divin; que son âme se sentait comme dans une fournaise et dans un creuset, où elle se voyait nettoyer de plus en plus et devenir de jour en jour plus pure et plus brillante. Non seulement ces divines opérations crucifiaient l'esprit mais elles consumaient aussi le corps et la chair, de sorte qu'elle en devint si atténuée et si languissante que ceux qui avaient intérêt en sa conservation se crurent obligés de consulter les médecins sur son mal où personne ne connaissait rien. On la fit voir entr'autres, à un médecin fort habile et renommé pour les grands secrets qu'il savait. Quand il l'eut vue, il jura qu'il connaissait bien la cause de son mal qui ne venait, disait-il, que de l'esprit; mais comme il était huguenot, il attribuait cette maladie à une passion humaine et non à l'amour divin qui, en effet, en était la véritable cause. Sa peine allait toujours augmentant, sans trouver aucun remède, et Dieu faisait toujours son ouvrage, formant en elle l'image de Jésus-Christ avec le feu et le marteau d'un amour fort comme la mort et dur comme l'enfer. Ainsi se façonnait et se polissait cette image afin qu'elle fût ensuite si belle qu'elle pût donner de l'admiration aux anges et charmer le cœur de celui qu'elle représentait.

Enfin, après un saison si rigoureuse, un si rude hiver, vint un printemps délicieux, un été lumineux et une automne merveilleusement abondante en toutes sortes de fruits et de bénédictions.

Il semble que Dieu fit finir son mauvais temps à la rencontre d'un Père de la Compagnie de Jésus (9), qui, ayant eu quelque

(6) C : *dont elle n'était... purifiée.*
(7) C omet : *d'autant que.*
(8) C omet : *c'est pour cela que... que.*
(9) Note de NC : *Le P. André Bajole qui était un homme fort spirituel et d'un grand mérite.*

connaissance d'elle, se figura qu'un grand trésor était caché dans cette bonne âme et se sentit fortement poussé à la secourir dans ses peines. Le démon tâcha d'empêcher l'effet de cette heureuse rencontre, donnant à la pauvre affligée une extrême aversion pour le charitable médecin qui voulait travailler à sa guérison, si bien qu'autant que celui-ci apportait de soin à la chercher, autant en apportait-elle à le fuir, jusque-là qu'une fois elle aima mieux ne se point confesser que d'aller à lui à confesse. Néanmoins s'étant trouvée un jour dans une occasion où elle ne put échapper elle fut contrainte de lui parler de sa conscience, et Dieu, qui gouverne ordinairement [10] les hommes par les hommes, et principalement par les prêtres, donna sa bénédiction au zèle de ce Religieux. Incontinent après cette première conférence, le temps de sa purification ou [11] de son purgatoire, c'est ainsi qu'elle parlait, étant accompli, elle trouva son âme dilatée et en moins de huit jours tout son état prit une autre face. Ce feu qui auparavant était âpre et cuisant devint doux et délicieux, sa tristesse se changea en joie, et les ténèbres de l'obscure nuit qui enveloppait son esprit s'étant dissipées, les splendeurs divines commencèrent à briller de tous côtés et à éclairer les puissances de son âme. Sa mémoire fut occupée de très hautes visions et représentations des choses célestes; son entendement fut rempli de l'intelligence des mystères et des grandeurs de Dieu, et dans sa volonté il s'alluma un brasier d'amour qui la consuma doucement jusques à la mort.

En un mot elle se trouva dans toutes ses facultés entièrement et continuellement unie à Dieu non tant par aucun effort qu'elle fit que par l'attrait de l'esprit divin et par le ravissement de son esprit en Dieu. Or afin de voir plus clairement la sublimité de son état, où elle a vécu trois ans, et comment Dieu en peu de temps accomplit ses dessseins en elle, nous remarquons en détail les grandeurs où son esprit fut élevé.

1° Son esprit entra soudain [12] dans une étendue immense de lumière qui lui faisait jour pour pénétrer dans toutes les choses qu'elle devait connaître pour sa perfection, mais particulièrement elle fut éclairée à l'égard de deux objets, savoir Dieu et elle-même.

Elle avait de sublimes notions de l'être divin, de la Trinité des personnes divines, des divins attributs, des mystères de Dieu et de ses œuvres, Dieu lui donnait des sentiments de sa puissance, de sa force, de sa douceur et de sa majesté dans lesquels son entendement

(10) C omet : *ordinairement.*
(11) C omet : *de sa purification ou.*
(12) C : *soudaïnement.*

demeurait perdu; de la vue de toutes sortes d'objets, elle prenait occasion de s'élever à la contemplation des perfections divines. A la Pentecôte dernière [13], il tonna furieusement la nuit à Marennes; pendant tout ce temps-là, l'esprit de cette sainte fut hautement occupé à contempler la force de Dieu qui lui était représentée par le tonnerre, et opposant cette force épouvantable à la douceur charmante que Dieu lui faisait alors sentir, elle était surprise de voir qu'un Dieu si fort fût si doux, et que celui qui tonnait dans le ciel, la caressât dans son cœur.

Cette lumière qui l'éclairait était non seulement grande, étendue, pénétrante, mais encore continuelle; quelque action qu'elle fît, quelque occupation qu'elle eût, jamais elle ne perdait de vue la majesté de Dieu; elle sentait Dieu qui l'environnait comme une certaine grandeur où elle se trouvait absorbée et qui lui jetait incessamment dans l'âme des rayons et des douceurs; son expérience lui faisait connaître que plus elle donnait d'attention à cette lumière intérieure, plus elle avait de capacité pour agir dans les choses extérieures. Les conversations et les visites, quelque longues qu'elles fussent, ne la détournaient point de son application à Dieu, et ne l'embarrassaient nullement; son âme envisageait toujours ce flambeau qui ne se cachait jamais; si elle eût perdu seulement pour quelques moments la présence de Dieu, il lui eût semblé, me disait-elle, que son âme se fût renversée. Ce qui me faisait souvenir de ce que disent quelques philosophes que si le soleil s'absentait pour peu que ce fût, il arriverait dans le monde de grandes altérations.

Pour se tenir en la présence de Dieu, il ne lui fallait faire aucun effort; cela lui était aussi aisé que de tenir les yeux ouverts.

Ce que je vais dire de la connaissance qu'elle avait d'elle même, semblera peut-être étrange. Comme elle voyait, des yeux purs de la foi, continuellement Dieu, elle se voyait soi-même continuellement avec une pareille facilité, discernant dans son âme, comme dans un miroir, les moindres mouvements, et sa vie était si lumineuse, que Dieu lui manifestait tout son état et la faisait pénétrer dans toutes ses actions intérieures et extérieures, pour en reconnaître les motifs et pour découvrir l'imperfection qui s'y glissait, pour distinguer ce qu'il y avait d'humain et de divin, sans que rien pût échapper à ses yeux; dans l'oraison même, sinon quand elle y était ravie, elle avait cette continuelle vue d'elle même, cette lumière de discernement l'accompagnant partout, et ne la quittant jamais. En quoi elle était si fidèle qu'elle n'eût pas laissé passer le moindre mouve-

(13) 30 mai 1632.

ment sans l'examiner. C'est pour cela qu'elle disait que son examen durait tout le long du jour. Comme on lui demandait si elle ne pouvait pas, du moins pendant quelque demi-heure, se laisser un peu plus aller à la nature, sans y regarder de si près, dans les choses ordinaires et indifférentes, elle répondait (14) que cela lui était impossible et que ce serait pour elle tomber dans un chaos et dans une confusion insupportable, que d'aller contre la lumière divine, dans la moindre action du monde. Si quelque légère imperfection lui échappait par mégarde, elle s'en apercevait aussitôt, et avant que de passer outre, elle y remédiait. Si même, étant à table, elle venait à se souvenir de quelque petit dérèglement, elle n'eût su manger un morceau qu'elle n'eût expié le passé par quelque pénitence secrète, et (15) pourvu à l'avenir par quelque sage précaution; après cela elle demeurait dans la paix ordinaire et dans les dispositions nécessaires à une âme qui adore incessamment Dieu en esprit et en vérité, n'ayant nul autre soin que de lui plaire.

Au reste il ne faut pas s'imaginer que cette étude de pureté si exacte se fît par des réflexions inquiétantes; elle se faisait avec une grande douceur et liberté d'esprit. Dieu, qui voulait être parfaitement honoré en sa servante, l'appliquait à cet exercice par l'onction de son esprit et par un attrait d'amour, plutôt qu'elle ne s'y appliquait elle-même par son travail; ainsi l'amour était le principe de sa pureté, et elle disait que le soir, à son examen, s'étant représenté les défauts dont elle pouvait se souvenir, il venait aussitôt une flamme qui les consumait.

Au commencement de ces trois années de délices, elle eut une vision (16) d'une colombe qui vola dans son cœur et battant des ailes le becquetait pour en arracher le reste de ses imperfections. En effet elle avouait depuis, avec une humble reconnaissance, que (17) Notre Seigneur avait consumé ses péchés jusques à la racine. La sainte gaieté qui paraissait toujours sur son visage venait de la pureté de son cœur, et de l'assurance que sa conscience lui donnait qu'elle était bien avec Dieu.

Cette abondance de lumières que le Saint-Esprit versait dans son âme ne l'éclairait pas seulement pour se (18) connaître, elle lui servait encore pour connaître les autres et pour pénétrer dans l'intérieur de ceux avec qui elle conversait.

Je sais, par une expérience assurée, qu'elle a découvert ce qui se

(14) C : *répondit.*
(15) C ajoute : *qu'elle n'eût.*
(16) C, 2e éd. : *un jour elle se forma l'idée.*
(17) N a par mégarde inséré *ce que* après *avouait.*
(18) N : *le.*

passait dans l'âme d'une certaine personne, et qu'elle toucha le point que celle-ci tenait secret aussi clairement et aussi distinctement que si on l'en eût pleinement instruite. C'était encore par une effusion de cette lumière surnaturelle qu'elle participait abondamment aux trésors de la sagesse et de la science de Jésus-Christ, ayant un merveilleux talent pour parler des choses spirituelles, et un rare don de conseil; elle était capable de donner des avis à ceux mêmes dont elle faisait profession de suivre la conduite, et ses avis se trouvaient très solides et très utiles; sur quoi l'on pourrait dire en particulier des choses bien considérables et fort assurées.

2° Les admirables splendeurs dont Dieu l'avait remplie produisaient en elle une pareille ardeur, et ce feu d'amour divin qui la possédait ne pouvant se contenir dans son âme s'étendait jusques sur le corps. Il se faisait sentir à elle en deux manières bien différentes.

La première était fort douce, c'était comme une chaleur vitale qui, se répandant délicieusement dans toutes ses facultés et dans tous ses membres lui donnait toute la force qu'elle avait pour agir et pour se mouvoir. Car ses grands travaux, ses jeûnes et ses autres macérations et ses infirmités la rendaient si faible qu'elle n'eût pu subsister sans ce feu céleste qui la restaurait et soutenait, la rendant si vigoureuse qu'elle se sentait disposée à entreprendre de longs voyages à pied, pourvu que ce fût pour le service de Dieu.

La deuxième manière d'agir de ce feu divin était véhémente et impétueuse; l'excès en venait quelquefois jusques à ce point qu'il semblait qu'elle allât expirer. Il lui causait des consolations qu'elle nommait insupportables et des transports si violents qu'elle n'en pouvait plus et ne savait que devenir; son cœur était comme une fournaise; ses yeux étincelaient et son visage paraissait enflammé, comme un charbon ardent. Il lui est souvent arrivé, pendant l'oraison, de se sentir [19] au milieu d'un feu miraculeux dont elle était environnée et investie de toutes parts. Parfois [20], entrant dans l'Eglise, elle voyait sortir du tabernacle où reposait le Saint-Sacrement des brandons qui la venaient saisir et embraser [21]. Souvent étant prête de communier [22], le corps de Jésus-Christ jetait des flammes, comme [23] des bluettes d'or et d'argent qui lui entraient dans la bouche et dans l'estomac. Une fois Notre Seigneur la voulant caresser, l'embrassa avec un bras tout en feu [24] qui lui causait des élancements d'amour extrêmes [25].

(19) C, 2e éd., ajoute : *comme.*
(20) C : *quelquefois.*
(21) N : *embrasser.*
(22) C, 2e éd. : *elle se figurait que.*
(23) N : *même.*
(24) C : *comme de feu.*
(25) C, 2e éd., supprime cette phrase.

Il lui semblait que son élément fût le feu. J'ai lu dans un papier écrit de sa main [26] une chose étrange : c'est qu'un matin, à son réveil, un foudre tomba du ciel sur elle et la mit toute en feu sans pourtant lui faire du mal; au contraire il la pénétra toute d'une douceur merveilleuse et la ravit en Dieu. Enfin l'on peut dire que ce fut [27] l'amour divin qui lui ôta la vie et entre ses dernières paroles on remarqua celles-ci : *Amour, amour, ô amour!* paroles qu'elle élançait avec une grande ferveur.

L'amour de Dieu l'avait mise quasi hors d'elle-même et l'éloignait de la pensée et de l'affection de toutes les choses créées, car bien qu'elle s'appliquât extérieurement à tout ce qui était de son devoir, elle avait néanmoins l'esprit dans une très grande abstraction. L'on eût dit qu'elle ne vivait presque plus de la vie naturelle, faisant si peu de réflexion sur son corps, qu'elle ne le sentait non plus que si c'eût été un vieux haillon [28] abandonné, ne trouvant aucun goût en tout ce qu'elle mangeait, ne donnant presque point d'attention aux objets des sens et n'en recevant nul plaisir. Elle disait que le matin à son réveil, elle se trouvait comme dans un pays étranger. Il lui semblait qu'elle n'était plus de ce monde, et elle s'en sentait comme bannie et confinée dans son intérieur, comme dans une profonde solitude qui lui présentait [29] de vastes espaces pour se cacher aux yeux des hommes. Ce seul mot d'*intérieur* la ravissait hors d'elle même; elle conseillait aux personnes spirituelles d'agrandir et de dilater incessamment leur intérieur et de n'y rien souffrir qui pût le rétrécir et le borner. C'était là où [30] elle habitait et où l'amour la tenait occupée hors des atteintes de toutes les choses extérieures.

Son occupation intérieure était une perpétuelle oraison où elle s'unissait à Dieu si fortement que rien ne l'en pouvait distraire. Quand on lui eût porté la nouvelle du monde la plus fâcheuse, comme la ruine de sa maison, la mort de ses proches, elle reconnaissait que cela n'eût pas été capable de lui causer une distraction. Si elle en avait quelquefois, c'était par l'effort des malins esprits, et ses distractions faisaient si peu d'impression sur son esprit, qu'il demeurait toujours libre sans jamais y adhérer. Outre les heures réglées qu'elle donnait à la prière pendant la journée, le soir, lorsque tous ceux de la maison étaient couchés, elle se retirait secrètement en son oratoire, pour y passer une ou deux heures avec

(26) Voir plus loin, p. 74 et 77.
(27) C, 2e éd. : *ce feu fut l'Amour.*
(28) C, 2e éd. : *presque plus que comme si.*
(29) C, 2e éd. : *représentait.*
(30) C : *qu'elle.*

Dieu; et, afin d'avoir plus de temps à prier, elle en dérobait le plus qu'elle pouvait à son sommeil, dormant fort peu.

3° Quand elle sortit de ses peines pour entrer dans un nouvel état, Notre Seigneur lui apparut et lui dit : *Je te veux faire vivre désormais comme dans le Paradis* (31). En effet, les trois dernières années de sa vie furent pour elle l'essai et le noviciat de l'éternité bienheureuse, tant elle eut de part à la lumière, à l'amour et à la joie qui sont la félicité des saints dans le ciel. Sa joie était un écoulement de ces torrents des saintes délices qui inondent la maison de Dieu. Elle était pure, solide, immense et inaltérable (32), comme celle des Bienheureux, procédant (33) de sa parfaite liberté d'esprit et de l'admirable pureté de cette âme, et de l'abondance des biens surnaturels qu'elle possédait. Cette joie allait quelquefois jusques à ces transports que l'on ne peut cacher, et jamais rien ne la troublait. Plus cette sainte femme sentait de mal, plus la joie croissait.

Il (34) ne se passait point de jour qu'elle ne reçût une ou plusieurs visites du ciel, avec des faveurs et des consolations extraordinaires. Jésus-Christ, dans le Saint-Sacrement, lui faisait des caresses et des grâces qui ne se peuvent exprimer. Toutes les fois qu'elle communiait, il se manifestait à elle d'une nouvelle façon mais ordinairement c'était sous des symboles de feu et de lumières. Elle décrit, dans quelques papiers que l'on a trouvés après sa mort, une certaine communication avec Notre Seigneur dont la manière est incompréhensible (35). C'était comme s'il eût fait toucher sa divinité à la substance de l'âme de sa chère épouse; ce qui la réduisait à l'extrémité et lui laissait d'admirables impressions de l'amour divin.

Trois (36) mois avant sa mort, elle avait continuellement dans la bouche une saveur surnaturelle et sensible de la Sainte Eucharistie, qui la remplissait de délices et lui causait un dégoût des viandes de la terre. Cette saveur s'augmentait toutes les fois qu'elle pensait à cet adorable mystère ou qu'elle parlait de Dieu, mais surtout lorsqu'elle communiait.

La faim qu'elle avait de ce pain des Anges ne se peut concevoir. Quand elle ne pouvait le recevoir, elle fondait en larmes, adorant d'ailleurs avec une humble soumission les ordres de la Providence qui l'en privait; si bien qu'elle se trouvait tout ensemble et désolée et contente.

Pour avoir l'avantage de communier une fois de plus qu'à l'or-

(31) C, 2e éd. : *un paradis.*
(32) C, 2e éd. : *presque comme.*
(33) C : *comme la leur.*
(34) C, 2e éd. : *Elle fit connaître qu'il.*
(35) Voir plus loin, p. 80.
(36) C, 2e éd. : *Elle assure que.*

dinaire, elle eût entrepris un voyage jusques au bout du monde; et néanmoins, quand la communion ne lui était pas permise, elle demeurait en paix, acquiesçant parfaitement à l'obéissance.

Elle voyait souvent l'état intérieur des prêtres qui lui donnaient la sainte Communion et des personnes qui communiaient avec elle, et quoiqu'elle eût les yeux fermés, elle les voyait des yeux de l'esprit. Ce lui était une chose fort ordinaire [37] de voir l'état des morts pour qui elle priait; et cette manifestation si fréquente des grands objets de l'autre vie, dont la vue ravit les Anges et les Saints, était une des sources de sa joie.

La [38] sainte Vierge, pour qui elle avait une tendre dévotion, la consolait souvent de ses visites et de ses entretiens. Elle passa la dernière fête de l'Assomption et toute l'octave dans un ravissement d'esprit, pour avoir vu le triomphe de cette souveraine princesse, de la manière qu'il se fit à son entrée dans le ciel. Elle en décrit la pompe dans son journal et dans une lettre qu'elle écrivit à un Religieux de sa connaissance [39]. Nous savons qu'elle a eu quantité d'autres visions et de faveurs merveilleuses qui se pourront voir dans l'histoire de sa vie, quand on l'aura donnée au public.

Je ne puis omettre ce qui regarde S. Joseph, le patron de quasi [40] toutes les grandes âmes de ce siècle. Ce saint la prévint et l'assura qu'il la prenait sous sa protection, avant qu'elle eût encore pour lui aucune dévotion particulière. Ce fut un jour de sa fête, qu'il se montra à elle par surprise, qu'il lui communiqua de grandes lumières pour l'avenir.

Depuis ce temps-là, elle se considérait comme sa fille; et, quoiqu'elle conversât d'ordinaire avec plusieurs saints, pas un autre ne lui apparaissait plus souvent que Saint Joseph.

Peu de jours avant sa mort, étant en prières dans la chapelle du Saint, qui lui a été dédiée dans le temple de La Rochelle, elle reçut de lui de grandes illustrations et des faveurs signalées.

Un jour une œuvre importante que Saint Joseph avait faite pour elle étant achevée, elle vit [41] le démon sous la forme d'un pourceau, attaché avec une chaîne, et relégué bien loin par la puissance du Saint, contre lequel il écumait de rage, à cause de ce qu'il venait de faire. Elle eut souvent des révélations [42] touchant les grandeurs et les prérogatives de ce chaste époux de la sainte [43] Vierge, et elle en disait de si grandes choses qu'on n'oserait quasi [44] les rap-

(37) C, 2e éd. : *à ce qu'elle dit.*
(38) C, 2e éd. : *Elle raconte que la.*
(39) Voir plus loin, p. 80-81.
(40) C : *presque.*
(41) C, 2e éd. : *elle crut voir.*
(42) N : *relations.*
(43) C omet : *sainte.*
(44) C : *presque.*

porter, tant elles sont inusitées [45]. Elle se croyait lui être redevable des principales grâces dont Dieu l'avait ornée, et elle disait que la sainte Vierge et saint Joseph la jetteraient aux pieds de Jésus-Christ.

Quoique son état, pendant ces trois ans, fut, comme j'ai dit, un banquet perpétuel, une fête sans interruption, une abondance de consolations, sans aridité ni désolation [46], une plénitude de toutes sortes de biens, elle ne laissa pas de souffrir quelques tentations du démon, sans compter mille sortes d'illusions qu'il lui voulait faire passer pour des vérités et dont elle découvrait incontinent la tromperie. Elle résistait à ces attaques avec un merveilleux courage. Au commencement de son état de lumière, elle fut tentée, durant trois jours, de pensées subtiles et relevées contre l'être et la nature de Dieu, avec une telle opiniâtreté de la part de l'ennemi, qu'elle ne savait que faire; elle se roidissait néanmoins si courageusement et combattait si fidèlement pour Dieu, qu'à diverses reprises, elle se dressait sur ses pieds et suait à grosses gouttes, de la violence de l'effort qu'elle faisait pour résister. Le fruit de sa victoire fut d'être affranchie pour toujours de cette sorte d'attaques.

4° Les [47] vertus répondaient aux grâces dont Dieu la comblait; il y aurait de quoi en faire un livre.

Je dirai seulement un mot de chacune. La connaissance qu'elle avait de la grandeur de Dieu et de son néant la rendait si humble et si petite, non seulement devant cette Souveraine Majesté, mais encore devant toutes les créatures, que rien n'était capable de lui donner des sentiments d'élévation.

Un jour, au commencement de ces grandes peines, elle eut une merveilleuse lumière qui, en un clin d'œil, éleva son esprit, pour voir, comme en gros, tout l'état de sa vie passée, tous ses péchés, toutes ses infidélités, ses ingratitudes, ses faiblesses, son néant. De quoi elle demeura si confuse et si persuadée de sa petitesse que jamais, depuis, elle n'eut aucune pensée du contraire. Mais cette lumière qui lui fut donnée comme une habitude [48] la disposait tellement, qu'elle ne pouvait recevoir aucune atteinte des louanges, ni des honneurs, du blâme ou du mépris, demeurant toujours dans la vue de ce qu'elle était. A l'ouïr parler, et à voir l'opinion qu'elle avait d'elle même, on eût dit qu'elle était la plus méchante créature du monde. Ses manières étaient communes, et elle avait tant d'adresse pour se cacher que ceux même qui avaient le plus d'habitude avec elle ne pouvaient presque rien découvrir des richesses de

(45) C : *rares.*
(46) C omet : *ni désolation.*
(47) C : *Ses.*
(48) C : *comme habituelle.*

son âme. Quand Notre Seigneur lui faisait quelque faveur, elle le priait qu'elle ne parût point au dehors et qu'elle ne fût connue de personne.

Sa fidélité à remplir les desseins de Dieu et à coopérer avec la grâce dans toute son étendue, allait à une exactitude que nous admirons [49]. Elle possédait un don de chasteté qui semblait l'avoir élevée à la condition des purs esprits. Qui saurait jusques [50] à quel point de perfection elle était parvenue en cette matière serait bien surpris de voir jusques où Dieu, dans l'état même du mariage, porte une âme qui se donne entièrement à lui. Nous en savons des particularités qui ne se peuvent dire. Je dirai seulement en général que si l'on connaissait les merveilles que Notre Seigneur a opérées dans son épouse pour seconder son amour de la pureté, l'on y trouverait bien des sujets de louer et de bénir la grâce de cet adorable Epoux des âmes pures. Elle disait hautement qu'à moins d'être excellemment chaste l'on ne peut goûter les douceurs de la Sainte Eucharistie, et qu'elle avait reconnu par des preuves certaines que l'hérésie, qui combat si opiniâtrement ce mystère de foi, est extrêmement charnelle. Ce corps divin, disait-elle, qui est l'ouvrage du Saint-Esprit, et le fruit d'une mère vierge, ne peut bien être savouré que par une âme entièrement pure et dégagée des plaisirs du corps, non seulement illicites, mais encore de plusieurs de ceux dont l'usage est permis.

Son abstinence était si rigoureuse que l'on [51] s'étonnait comment elle pouvait vivre du peu qu'elle mangeait. Elle était dans un continuel exercice de mortification intérieure. Pour [52] l'extérieure, elle en pratiquait autant qu'elle en pouvait obtenir de ses Directeurs à qui elle était si soumise qu'elle préférait toujours l'obéissance à ses propres sentiments et aux révélations mêmes.

La sainte simplicité qui paraissait en toute sa conduite donnait un merveilleux lustre à ses actions, étant incapable de finesse et de dissimulation. Elle était fort magnifique et libérale, incomparablement au dessus de l'ordinaire des personnes de sa condition, comme savent tous ceux qui l'ont connue. Sa patience et sa douceur étaient à l'épreuve de tous les plus fâcheux événements. Dans son domestique, elle était prudente, paisible, extrêmement vigilante, ayant l'œil à tout, sans empressement et pourvoyant à toute une grande famille, où il y avait beaucoup à faire. Parfaitement soumise à son mari et si condescendante à toutes ses inclinations qu'elle ne

(49) C : *admirions.*
(50) C omet : *jusques.*
(51) C : *qu'on.*
(52) C : *et quant à.*

lui répugnait jamais, aimant ses enfants [53] avec des tendresses incroyables, mais sans attache, pleine de bonté pour ses serviteurs et de soin pour le salut de leurs âmes. Je lui ai ouï dire que quand ses enfants étaient malades, elle sentait en même temps une douleur qui lui transperçait le cœur et une entière résignation à la volonté de Dieu pour tout ce qui leur pouvait arriver, et que son esprit se trouvait aussi libre que si elle n'avait point eu d'enfants. Elle ne pouvait laisser passer aucune faute en ceux qui dépendaient d'elle sans la reprendre, et l'esprit de Dieu la poussait à cela, et ne lui permettait pas de faire autrement. Que si elle même croyait avoir fait quelque faute en leur présence, elle leur en demandait pardon aussitôt [54].

Mais la vertu qui a paru en elle avec plus d'éclat, ç'a été la charité envers les pauvres. On peut dire qu'elle était leur vraie mère et l'organe de toutes sortes de bonnes œuvres pour la gloire de Dieu. On sait qu'elle donnait tout ce qu'elle pouvait donner. Sa maison était le refuge de tous les misérables. Elle pansait souvent de sa main des pauvres pleins d'ulcères et d'infection, et rendait les plus bas offices à des malades qu'une charité moins fervente que la sienne eût eu de la peine à supporter.

Enfin, ses aumônes, sa prudence, sa modestie, sa ferveur pour toutes sortes de biens [55] lui avaient acquis une si grande estime dans tout le pays, qu'un chacun la regardait comme une personne extraordinaire dans la grâce. Les huguenots mêmes la respectaient grandement; c'est ce qui a paru surtout après sa mort lorsque son corps fut rapporté de Saujon à Marennes.

Car [56] Monsieur le baron de Saujon et Madame sa femme, ayant désiré [57] la voir en leur château, prièrent instamment [58] Monsieur du Verger, son mari, de lui permettre de leur accorder cette satisfaction.

Monsieur du Verger était un homme des plus signalés en piété, en zèle, en courage, en magnificence, pour tout ce qui regardait les affaires de Dieu et de la Religion, et généralement pour toute sorte de bien qu'il y eût pu [59] être en France. De quoi je puis rendre témoignage pour l'avoir fort pratiqué et pour avoir su les sentiments que plusieurs personnes, même des plus remarquables, avaient de

(53) Madame du Verger eut quatre enfants : deux fils entrèrent dans la Compagnie de Jésus et les deux filles au Carmel.

(54) C : *aussitôt pardon.*

(55) C : *bien.*

(56) C omet : *car.*

(57) C : *qui désiraient passionnément de;* il omet : *en leur château.*

(58) C : *avaient instamment prié.*

(59) C : *eut peut-être.*

lui. La considération qu'il eût pour Monsieur et Madame de Saujon l'obligea de leur mener lui même sa chère épouse. Mais elle ne fut presque pas plutôt arrivée, dans cette illustre maison, qu'elle fut saisie de la maladie dont elle mourut dans peu de jours (60).

Il sèmble que la Providence en disposa ainsi afin que son corps, étant rapporté à Marennes, y fût reçu comme en triomphe. Tout le peuple alla au devant, c'était une procession perpétuelle; le chemin jusques à deux heures de la ville était rempli de monde qui allait lui rendre honneur, aussi bien les hérétiques que les catholiques; les uns et les autres témoignant également leur douleur de la perte que tout le pays faisait en cette occasion.

Un témoin digne de foi assure qu'il vit pleurer plus de deux mille personnes; surtout les pauvres jetaient des cris qui perçaient le cœur de tout le monde. Le saint corps fut porté d'abord à la halle pour satisfaire à la dévotion du peuple. Il y avait sept à huit mille âmes qui entendirent avec une grande attention et avec beaucoup de larmes, l'oraison funèbre prononcée par le Révérend Père Supérieur de la résidence de la Compagnie de Jésus (61) qui avait été son directeur et qui fit le récit des choses les plus illustres qu'il savait des vertus héroïques (62) de cette sainte femme. Son corps fut enterré dans l'église de la même compagnie, à Marennes, où sa mémoire sera en vénération tandis que les fidèles en conserveront le souvenir.

Pour (63) *faire mieux connaître jusques à quel point de perfection et d'union avec Dieu Madame du Verger était arrivée, nous ajouterons ici l'extrait d'un journal de la dernière année de sa vie, où l'on voit les grâces singulières qu'elle recevait du ciel dans ses oraisons, et combien elle était richement payée de ses peines.*

(60) Le 3 octobre 1632. Il semble bien que ce soit à la mort de Me du Verger que le P. Surin fait allusion dans le passage suivant des *Dialogues spirituels*, l. 3, ch. 1; éd. d'Avignon, 1821, t. II, p. 82 : « J'ai connu une personne qui avait été continuellement durant plusieurs années comme dans un Paradis, par l'abondance des grâces célestes dont elle était favorisée. Etant tombée malade de la maladie dont elle mourut et la fièvre l'ayant réduite à une extrême faiblesse, elle se vit dépouillée de tous ses dons extraordinaires qu'elle possédait. La seule foi et la solidité de l'amour divin la soutenait. « Hélas, disait-elle, que l'état pré- « sent est bien différent des jours pas- « sés! » La grâce opérait en elle d'autant plus fortement qu'elle était moins sensible. Cette disposition fit de grands effets dans quelques âmes qui la virent dans sa maladie. »

(61) Note marginale de N : *le P. François Penat, religieux fort spirituel et d'une grande vertu;* C la reproduit mais avec *intérieur* au lieu de *spirituel.*

(62) C ajoute : *et des grâces extraordinaires.*

(63) Cette finale n'est donnée que par N et amorce les extraits du journal.

Nous avons seulement choisi les choses principales qui montrent les largesses dont Dieu use envers ceux qui le servent parfaitement. Ces choses pourront peut-être sembler d'abord peu considérables; si toutefois, on continue de les lire jusques au bout, l'on y reconnaîtra clairement en quoi consistent les richesses spirituelles que peuvent acquérir ceux qui travaillent fidèlement dans la vie intérieure.

Que si l'on me dit que ce sont des visions et des révélations à quoi l'on ne doit pas aspirer, et que les bonnes âmes ne se doivent pas proposer pour but des services qu'elles rendent à Dieu, je réponds que quiconque se donne particulièrement à Dieu peut espérer de sa libéralité des biens surnaturels qui, sans être ni des visions ni des révélations, valent autant que tout ce qui est ici rapporté de grâces extraordinaires. De sorte que nul de ceux qui se résoudront à pratiquer ce que nous avons enseigné dans quelques-unes des lettres précédentes (64), *ne doit perdre l'espérance d'arriver à la possession de cet heureux état d'amour et de joie et de consolation où cette sainte âme était parvenue.*

(64) Cette phrase semblerait indiquer que l'on a ici un fragment du recueil primitif des lettres préparé par le P. Surin. Cf. Introduction, p. 1.

Extrait du journal de Madame du Verger pendant l'année 1632.

N, à la suite de la lettre précédente, I 290-395.

Janvier.

Le *jeudi* 22, je communiai en action de grâces du merveilleux succès d'un vœu, qu'un serviteur de Dieu (1) avait fait en l'honneur de la sainte Vierge.

Après ma communion je vis une grande abondance de trésors et de dons célestes que la sainte Vierge gardait pour celui qui avait fait ce vœu et tout autour de lui et dessus sa tête, ce n'était que richesses. Cette personne ensuite me parut comme un beau lys qui venait vers moi, mais qui ne me touchait pas. Je connus par là qu'il était en état de chasteté, mais sans vœu et il me semblait que je lui

(1) N, en marge : *Monsieur Gilles, marchand de Marennes, qu'elle porta à vivre en continence avec sa femme.*

avais aidé; mais qu'il m'aiderait réciproquement. Il y a trois mois qu'étant en un lieu où il était, je vis pendant mon oraison une flamme qui sortait de mon sein et qui jettait ses rayons sur lui et sur sa femme, j'ai depuis appris leur résolution de vivre en continence.

Le *samedi 24* et le *dimanche* 25, j'ai eu des vues si grandes et si belles que je ne les peux expliquer; particulièrement après la Sainte Communion, il me semblait que Notre Seigneur avait pris une telle possession de moi, que je n'étais plus qu'à lui seul et que tout le reste ne m'était rien. Je vois au dedans de moi des caresses si tendres et si sensibles que rien n'est comparable à cet amour éternel, il semble quelquefois après la communion que je sens mon Dieu en moi d'une manière ineffable et que sa présence se rend sensible en diverses parties de mon corps comme dans la tête qui en demeure extrêmement fortifiée.

Le *mardi 27* dans ma communion j'eus de grands sentiments de Dieu, il me semblait de voir la sainte Trinité, mais d'une façon que je ne saurais faire entendre. C'était trois objets de lumière unis ensemble comme dans une même tige qui jetaient leurs rayons vers mon cœur. Ensuite il me sembla que Notre-Dame m'embrassait tendrement. Je voyais ses bras et ses mains d'une incroyable beauté. Je ne la voyais pas toute, bien que je fusse assurée qu'elle m'était présente. Ces sortes de caresses et de consolations me sont si ordinaires qu'il me semble que Notre Seigneur ne me traite pas comme une esclave, ce qui me serait cependant une très grande faveur, mais comme une épouse bien-aimée.

Il me semble qu'il a pris possession de moi pleinement et que je suis au monde comme n'y étant plus, mais étant toute en Jésus. Je sens en moi présentement une si grande ardeur de son amour que j'en suis toute en feu; je languis du désir d'aller voir cet époux céleste et immortel sans être plus arrêtée par les empêchements de cette vie.

Il est vrai que depuis quelque temps j'ai eu de très fortes attaques contre ces vues, mais à la fin j'ai connu clairement que ces attaques sont des ruses de l'ennemi qui me veut faire prendre les grâces de mon Dieu pour des illusions, afin de m'ôter l'amour divin. Toutes ces visites célestes me fortifient, me donnent un grand courage et me font avancer dans le chemin de la vie éternelle.

Le *samedi*, dernier jour du mois [*31* janvier] j'eus de très grandes consolations dans l'oraison priant pour ma petite fille qui était malade. Je demandais à Dieu qu'il fît pour elle ce qui serait à sa plus grande gloire. Je ne pouvais demander sa santé, je l'offrais

seulement à Notre Seigneur et à Notre Dame. Je vis en haut comme une grande reine et autour d'elle, en bas, quantité de petites vierges du nombre desquelles il me sembla que mes deux petites filles seraient et je crois en effet qu'elles mourront vierges (2).

Février.

Le *lundi 2*, jour de la Purification de Notre Dame, il me semblait que je voyais un bras de cet époux céleste que j'avais vu il y a un an, la veille de mon vœu, il me paraissait tout chargé de richesses. Je voyais encore des pavillons d'une admirable beauté et d'un prix inestimable au dessus d'un cyprès fort haut; ces objets sont grands et très beaux. Je ne trouve rien à quoi je les puisse comparer; tout est de pur or et de lumière.

Le *mercredi 4*, je fis la sainte communion pour recommander à Dieu mes enfants. Je voyais une foule de peines pour moi et au dessus une excellente beauté et une échelle qui allait jusqu'au ciel bien que je n'en visse pas le bout, mais à mesure que je regardais en haut, je voyais cette échelle se hausser, elle était toute d'or et d'une grande beauté, je connus par là qu'il fallait monter au ciel par les souffrances et toujours monter plus haut.

Le *vendredi 6*, dans mon oraison que je faisais sur la mort, je voyais couler un torrent céleste plein d'étoiles et regorgeant d'une sainte volupté. Je connaissais clairement que c'était le torrent des grâces et de la gloire que mon Tout me prépare; c'est bien sans aucun mérite de ma part, bon Jésus, car je n'ai que des misères. Cette vue a duré assez longtemps avec des transports d'amour et d'étonnement de voir et de sentir couler ce beau torrent. Je n'en voyais ni le fond, ni le commencement, ni la fin.

Le *samedi et le dimanche 7 et 8*, dans la méditation de ce torrent je sentais de si pressantes impétuosités de l'amour de Dieu qu'il me semblait que mon âme allait sortir de mon corps. J'ai été contrainte de me jeter contre terre car je ne pouvais pas supporter de telles grâces sans tomber, il me semblait parfois que mon âme ne tenait plus qu'à un petit filet de vie. Je ressentais aussi une si grande flamme que je ne puis plus la déclarer. Il me semble que j'aime tellement ce divin époux que je ne sens point de contentement que quand je souffre pour lui. Cet amour me presse et ces vues sont

(2) On a vu plus haut qu'elles se firent carmélites à Saintes. On a une lettre du P. Surin à l'une d'elles, Madeleine du Saint-Sacrement, édit. Champion, t. III, lettre 62, du 16 octobre 1662.

efficaces. Je me perdais en Dieu comme une goutte d'eau se perd dans un tonneau de vin.

Un des jours de la semaine, il me semble que c'était le *samedi* dernier, je faisais la communion par le motif du zèle des âmes pour demander à Dieu qu'il les attirât à son service et à son amour et je le priais particulièrement pour la conversion des hérétiques et pour l'éducation des enfants, je vis une espèce de couronne très riche et très belle que Dieu me présentait pour récompense de l'action que je venais de faire. Ah! que ce présent est beau et précieux pour si peu de chose. C'est comme je crois pour nous attirer à faire beaucoup pour Dieu. Tous ces jours j'ai eu de très grandes vues, même ce soir en priant Dieu dans la chambre de mon mari. Je voyais des objets d'une admirable beauté et comme je quittais l'oraison pour m'entretenir avec mon mari des choses spirituelles ce charmant spectacle dura autant que notre entretien.

Un *jour de cette semaine* que je communiai, demandant à Dieu la grâce de surmonter mes passions, particulièrement celle de la colère et priant la Sainte Vierge de m'aider dans ce combat et de me fournir des armes pour vaincre mon ennemi, je vis sortir de la main de cette auguste Reine une espèce de lance blanche comme la neige qu'elle me fit la grâce de mettre en moi. Je connus dans ce moment qu'il faut que je m'humilie et qu'en cela consiste la victoire de la colère.

Le *vendredi* 26 [27] après la sainte communion je vis des choses merveilleuses et entre autres une lumière comme un tourbillon de feu qui tombait en moi et me donnait un grand renfort. Ensuite je vis d'autres lumières en forme de palme et elles nous ferons croître en l'amour de Jésus.

Le *samedi* 27 [28] comme je présentais à Notre-Seigneur tout ce qui dépendait de moi et que je lui demandais des forces pour porter les peines que je souffrais et la grâce d'en souffrir encore d'autres plus grandes, ces paroles me furent dites : « Qui m'aime porte sa croix et me suive », paroles qui me touchèrent si vivement le cœur que je ne pouvais plus supporter un amour si pressant et je désirais que toutes les peines imaginables vinssent fondre sur moi pour rassasier la soif que j'avais de souffrir.

Cette parole est d'une très grande consolation et il me semble que Notre-Seigneur ne m'a jamais montré un trait d'amour plus visible ni plus souhaitable que quand il m'a fait entendre ces paroles : « Qui m'aime porte sa croix et me suive. » Ah! bon Jésus quel bonheur de te pouvoir aimer! qui ne voudrait porter toutes les croix du monde pour t'aimer. J'ai omis de dire qu'avant que Notre-Seigneur m'eût

fait entendre ces paroles, j'avais de grandes peines sur le sujet de nos affaires, mais ce mot *qui m'aime porte sa croix et me suive* m'a guérie.

MARS.

Etant à la Rochelle tous ces jours jusqu'à la fête de Saint Joseph j'eus des vues admirables dans toutes les communions que je fis pour un bon serviteur de Dieu.

Comme j'approchais de la ville vers l'église des Pères Jésuites, je resssentis dans mon cœur un si grand redoublement de flammes que je ne pouvais me contenir tant j'étais transporté de l'amour de mon Tout. C'est la flamme que je ressens d'ordinaire, mais elle était alors bien plus âpre et plus vivement allumée, cent fois plus qu'à l'ordinaire. Je demandais pour un religieux des dons qu'il me disait n'avoir pas et plus je demandais pour lui, plus je recevais, car je voyais tomber sur moi des grâces en abondance. Enfin j'eus une visite de Notre Dame qui passa comme un éclair, mais je la vis toute entière et cette vue me remplit de joie et d'amour pour elle. Il me semble qu'elle sera favorable à ce Père pour la grande grâce qu'il demande. J'eus dans ce voyage un grand travail d'esprit causé par une affliction que Dieu permit qui m'arrivât; enfin je m'avisai d'épurer mes intentions et d'offrir cette peine à mon époux. Incontinent je ressentis une joie intérieure et après avoir ôté l'amour propre et fait mon examen, je vis devant moi une grande et belle couronne en forme de chapeau de fleurs et un trésor que mon bon ange tenait entre ses bras. Il me semble qu'on me disait : « *Tu gagnes plus en souffrant que les autres en riant, souffre pour Dieu tu gagneras ce trésor.* » Cette faveur me combla de joie et m'encouragea puissamment à souffrir toutes sortes de mépris et à me réjouir dans ls opprobres.

Le *mardi* 22 [23], étant de retour à Marennes, après ma communion je vis qu'il y avait eu de la tentation en quelque chose qui s'était passé en moi, mais qu'ayant surmonté cette attaque je gagnerais ce grand trésor qui m'avait été montré après que j'aurais un peu souffert de la part qui m'est la plus sensible et qui me causera le plus de douleur; pour montrer qu'il y avait eu de la tentation, je voyais de vilains animaux comme des chats hideux, mais encore plus vilains, un desquels avait les yeux bandés; ils ne me faisaient point de peur et je les ai tous chassés par la grâce de Dieu.

Le *mardi* 29 [30], j'eus des vues de quantités de croix, il y en avait deux qui passaient sur mes épaules l'une après l'autre, l'une était devant moi, parsemée d'étoiles, l'autre était encore éloignée et

il me semblait qu'il en devait fondre sur moi beaucoup d'autres après celles-là. Elles étaient grandes mais pourtant fort légères bien qu'elles fussent pesantes, en apparence, de la manière qu'elles étaient faites. Je sentais une très grande consolation de souffrir et de voir que ces croix étaient pour moi et l'excès de la joie intérieure dont j'étais pénétrée enlevait mon âme. C'est ce me semble l'accomplissement des promesses qui me furent faites avant mon vœu, lorsqu'on me fit voir toute la passion de Jésus-Christ comme l'apanage de l'Epoux. Il me la montrait lui-même, me disant : « Voilà mes douleurs. » « Si tu veux épouser mon fils, disait la sainte Vierge, voilà ton partage. » Je l'acceptai de très bon cœur, ainsi que je le désire et je l'accepte à présent de nouveau; j'ai eu des croix bien rudes et bien grandes; bon Jésus, donnez m'en encore davantage.

Avril.

Aujourd'hui *premier d'avril*, après la sainte communion, j'ai vu que l'on jetait comme de l'encens autour de mon cœur pour l'enrichir et l'embellir et il me semblait entendre la voix de mon Epoux qui me disait : *Ces croix sont des odeurs à mon cœur*. Il peut bien dire que mon cœur est son cœur, car en effet il n'est plus à moi. Il est entièrement à lui et je ne le considère plus comme mien depuis que je vis un jour qu'il me changea et qu'il m'en donna un beau et clair comme le cristal.

Priant pour l'âme d'une personne dont on faisait ce jour là l'anniversaire, j'ai vu qu'on lui préparait quantité de trésors et de richesses célestes. Je crois que cette âme est déjà dans le ciel jouissante des beautés et des richesses de la gloire.

Le *vendredi* 2, j'eus de si grands sentiments de l'amour de Dieu que je ne puis les exprimer ni même en former qu'une fort grossière idée. Je pensai une fois demeurer privée de l'usage des sens, j'avais perdu les forces du corps et il me semblait que mon âme allait s'en séparer. Je vis des choses si belles et si rares que je ne saurais les écrire, surtout en priant Dieu pour les prédicateurs afin qu'ils puissent faire un grand fruit à sa plus grande gloire. Ah! mon cher Epoux, aidez-moi, s'il vous plaît, ayez pitié de moi. Seigneur, je veux mourir pour vous et je sens présentement une si grande flamme que je ne la puis supporter, mais, ô bon Jésus, qu'elle est douce!

Tous les jours suivants dans mon oraison sur la passion de mon Tout, je voyais des choses grandes et inexplicables. Je considérais ce beau cœur de Jésus qui nous aimait infiniment et voulait mourir

pour nous; j'ai vu ce cœur divin qui avait attiré le sang des veines de mon Sauveur et il me semblait le voir rempli tout de ce sang adorable et que par les grands effets de l'amour qu'il sentait, il en sortait des effusions de sang qui se répandaient dans les diverses parties de son corps, je voyais cela comme un feu qui s'étant pris à de fine poudre jette des flammes et des étincelles de toutes parts. Le cœur de Jésus me paraissait comme une fournaise d'où le feu de son amour éternel faisait jaillir le sang avec impétuosité dans toutes ses veines. Cette vue me donnait de si grands sentiments d'amour de Dieu que je ne le puis expliquer. Je me jetais dans ce sacré cœur et je m'y abimais de telle sorte que j'en tombais en défaillance et il me semblait que j'en perdais la parole et que mon âme allait sortir en poussant un soupir. J'ai trouvé que cette manière de méditer est bonne et je suis demeuré attachée à cet objet comme en contemplation pendant toute la semaine de la Passion.

Le *mercredi 7* et le *jeudi, jour de la Sainte Cène*, je reçus de grandes faveurs de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je le voyais ce divin Epoux qui me caressait, ornant et enrichissant ce cœur qui est en moi mais qui est à lui. Il mettait à l'entour diverses parures fort précieuses et au dedans de très belles et très grandes lumières, tantôt d'une façon et tantôt de l'autre, comme une mère qui prend plaisir à parer son enfant et qui joue avec lui. Il tombait sur ce cœur bien aimé de mon Tout de beaux et riches pavillons qui le couvraient entièrement et l'on mettait en moi de magnifiques présents; j'en étais surprise et je disais avec étonnement : « Hélas! mon Tout, mon Epoux et mon Roi, pourquoi faites vous ces faveurs à une âme telle que je suis! » On me montrait mes faiblesses et mes infirmités, je voyais qu'elles sont grandes, mais très grandes et combien je suis obligée à Dieu. Je voyais que tout vient du pur amour de mon Tout et que tout ce que j'ai fait ç'a été de lui donner mon cœur entièrement, je lui offrais mon mari et mes quatre enfants et je m'offrais encore moi même et lui faisais une donation de notre bien renouvelant mon vœu et disant de cœur : *Puisque nous avons donné et consacré à Dieu le corps et l'âme, il faut qu'il ait aussi le bien temporel; il ne serait pas raisonnable Seigneur que nous fussions vos épouses et que notre bien fût employé à un autre usage qu'à votre service. Je vous donne tout, mon Dieu et vous prie de l'accepter et surtout mes enfants* [1] *comme ce que j'ai de plus cher.*

Après la communion je vis un grand et bel épi comme d'or étincelant et chargé de grains merveilleusement beaux, il jetait sur moi

(1) Note de N : *Ses deux fils furent Jésuites et ses deux filles Carmélites.*

ses dards et ses étincelles et m'en couvrait toute. En même temps, il me sembla que mon Tout me promettait qu'il se servirait de nous et de nos enfants pour semer sa parole et ses saintes volontés dans les âmes et qu'il se servira de tout ce qui nous appartient, comme d'une semence de bénédiction pour sa gloire. Cette vue m'a laissé une joie et une paix intérieure que je ne puis exprimer, avec un amour tendre pour un Dieu si bon et si libéral. Qui ne sert un tel maître est un insensé!

Le *samedi 10*, veille de la résurrection de mon Jésus, après la communion j'ai vu des merveilles en moi. J'y voyais mon Tout et je le sentais, mais je ne le voyais que par ses opérations. Je voyais pourtant ses sacrées mains : dans l'une il tenait un rameau de palme et de l'autre il remuait cet encensoir qu'il avait mis quelque temps auparavant dans mon cœur pour y entretenir son amour. Cet encensoir était découvert il paraissait large comme le fond d'un grand plat et tout plein d'une braise ardente et lumineuse à merveille. Cet objet me touchait sensiblement et remplissait mon âme d'une consolation fort délicieuse; il me semblait que Notre-Seigneur me disait : *Je te fais part de ce feu de ma résurrection je renouvelle le tien et je l'allume plus qu'auparavant.* Enfin j'ai vu des choses que je ne puis dire, le tout venait de Dieu. Plus il me donne de connaissances et de grâces, plus je reconnais ma misère et plus la gloire de Dieu me paraît admirable, en ce qu'il prend un néant pour en faire l'instrument de ses merveilles. Ces vues et ces sentiments m'ont pensé faire tomber en défaillance, je perdais parfois la respiration, il me semblait [2] qu'il ne s'en fallait presque rien que mon âme ne sortit de mon corps, tant j'étais pressée de cet amour éternel, mais ma misère est très grande et je suis si infirme qu'à considérer ce que Notre-Seigneur opère en moi on peut dire qu'il bâtit sur de la boue et sur l'infirmité même. Ces sortes de grâces recueillent mon âme et rendent mon esprit plus fervent. Le *dimanche* de la glorieuse résurrection de Notre-Seigneur je voyais en moi la sainte Vierge elle-même car parfois je ne vois que la représentation et j'ai entendu que l'on me disait ces paroles : *Réjouis-toi voici notre demeure.*

Le *mardi 18*, ah! bon Jésus! quelle joie! je vis ce grand cœur de mon Tout, non pas comme je l'avais vu pendant la semaine de la Passion plein de ce sang précieux que le feu immense de son amour faisait bouillonner mais en forme d'un grand vase ouvert par en haut et tout rempli de pierres précieuses, c'étaient des diamants qui

(2) Ici N a, par mégarde, répété depuis : *que Notre-Seigneur me disait : Je te fais...* jusqu'ici.

s'élançaient de tous côtés avec un éclat inconcevable. Ce cœur glorieux s'élevait en haut vers le Père Eternel et ne cherchait qu'à nous faire monter avec lui, nous ayant frayé le chemin.

J'ai vu d'autres choses admirables mais avant tout cela je vis une des mains de Jésus qui me paraissait toute meurtrie et ensanglantée de la manière qu'elle le fut lorsqu'allant au Calvaire chargé de sa croix, il tombait souvent à terre. C'est mon Tout, c'est mon Roi, c'est mon Epoux, ah! quelles douleurs!

Le *mercredi 19*, dans mon oraison je voyais que Saint Joseph avait toujours été avec Notre-Seigneur depuis sa sortie des limbes; mon Dieu, quel accueil! Ce bon Jésus ne quitta jamais la Vierge après sa résurrection puisqu'il pouvait être dans plusieurs lieux en même temps, il est probable qu'il fut toujours avec elle pendant tout le temps qu'il demeura sur la terre, jusques à son Ascension, qu'il la nourrissait tous les jours de son précieux corps et que son Epoux fut aussi toujours avec elle. Sur cela je voyais des choses admirables; je voyais deux ou trois grands pavillons lumineux et d'une richesse, d'une beauté ravissante qui descendaient du ciel et couvraient ces saintes personnes; celui de Saint Joseph me paraissait merveilleusement éclatant et tout couvert de fins diamants dont il ferait part aux âmes. J'ai aussi vu des couronnes, des palmes, des palais, des cabinets, des richesses infinies; tout cela appartenait à Notre-Dame, c'étaient des présents de son très cher Fils, elle lui baisait les pieds et la plaie de son côté. C'était un plaisir divin de voir ce corps glorieux qui faisait rejaillir les rayons de sa gloire sur la Sainte Vierge. Elle était éclairée d'une lumière qui lui manifestait les choses futures et il me semble que dès lors elle priait Dieu pour moi.

J'ai vu encore un objet admirable et qui m'a fort réjouie, c'est mon Ange Gardien que je voyais devant moi, tenant en main un instrument de musique; il ne le touchait pas, mais il faisait paraître sur son visage une sainte gaieté. Une couronne m'était aussi représentée devant les yeux, je ne savais ce que cela voulait dire, mais aussitôt j'ai connu que c'était pour me montrer la joie que j'avais donnée au ciel et en particulier à mon saint Ange par une œuvre de charité que j'avais faite qui était assez légère, ce qui m'a fait connaître combien les grandes actions de vertu sont prisées de Dieu : cette vue m'a extrêmement réjouie et encouragée à mieux faire.

Tous ces jours *lundi, mardi, mercredi, 19, 20, 21*, j'ai vu des beautés contrefaites et il me semble que c'était un artifice de l'ennemi pour m'amuser car bien que d'abord elles me causassent de la consolation et de la douceur par leur précieuse apparence, tout

cela s'en allait bientôt en fumée, comme l'or et l'argent enchanté que les démons font voir, qui se trouve n'être que des feuilles d'arbres, quand l'illusion des sens est passée. Ces faux objets ne me faisaient pourtant point de mal ni de peur. Notre-Seigneur qui connaît ma faiblesse et ma bonne volonté ne me laissera pas tromper, je m'assure, tandis que je m'appuierai sur sa divine Providence, ce que je ferai toujours en quelque état que je me trouve.

Le même *mercredi 21* après la communion, je voyais en moi une réverbération de rayons ou de feu de couleur de diamant et des fleurs d'une admirable beauté, tout cela provenait de l'hôte divin que j'avais reçu, j'étais toute abîmée en lui et il me semblait que tout coulait comme des fleuves, j'étais remplie de grâces.

Mai.

Le *lundi 3*, dans ma communion, j'eus de très grandes consolations de Notre-Seigneur. Je lui fis une oblation de mon confesseur et d'un autre religieux avec qui je communique de mon intérieur [1], et auquel je suis fort obligé, de mon mari, de mes quatre enfants et de moi même. Je voyais en moi toutes ces personnes comme des sceptres, ou bâtons d'or que Notre-Seigneur embrassait étroitement me montrant qu'il les gardait bien et ces paroles me furent dites dans l'intérieur : « *Je prends en ma garde tout ce que tu m'offres* », assurance qui me consola beaucoup et qui fit tressaillir de joie mon cœur.

Le *mardi 8* [2], je mourais d'envie de communier, j'avais un si violent désir de cette divine nourriture que j'en étais toute affamée et d'un côté affligée de ce qu'il ne m'était pas permis d'en approcher, mais de l'autre bien aise de me mortifier en obéissant à mon confesseur. Ces peines que je ressens de ne pas communier sont violentes et mon Tout me presse fort pour cela; je brûle d'un désir extrême de recevoir mon Epoux car je l'aime d'un amour sans mesure et avec des passions véhémentes. Tout est permis à l'amour; quand on aime cet époux, on est chaste; quand on l'embrasse, on est pure; qui ne l'aimerait! J'ai eu ce matin quelques vues consolantes sur ce sujet, car quand je suis privée de la communion Notre-Seigneur ne manque point de me visiter par quelque autre voie, je veux dire par quelque vue et quelque assurance de son amour.

Le *dimanche 9*, j'eus de très grands transports d'amour de Dieu

(1) Le P. Penot et le P. Surin sans doute.

(2) Il faut lire le *mardi 4 ou le samedi 8*.

par diverses fois, surtout en parlant du Saint Sacrement; je voyais l'amour qui jouait et je demeurais comme ravie en extase; si l'amour eût passé plus avant, je n'eusse pu le supporter, car je n'en pouvais plus; si cela eût duré quelque temps, il eût fallu mourir; j'avais un recueillement délicieux et des vues très belles qui m'emportaient en Dieu.

Dans ma communion il me fut donné une claire connaissance d'une vérité, c'est que Notre-Dame accompagne son fils par une certaine communication de pureté avec les âmes chastes, les visitant, se communiquant à elles et suppléant à leur défaut, pourvu qu'elles soient sans volonté d'offenser Dieu. Pour moi je crois que quand j'ai le bonheur de recevoir Notre-Seigneur, sa sainte mère est avec lui, non par une présence réelle, mais par une certaine communication que je ne puis exprimer.

Je sens une très grande faim de la sainte communion, je dis très grande et plus grande que je ne puis dire, je ne pleure guère que pour ce sujet là.

Tous ces jours *lundi*, *mardi*, *mercredi*, *10*, *11 et 12*, cette faim de la sainte communion me causait un tourment extrême. J'étais comme une personne qui meurt de faim; il me semble que je passerais les mers les plus éloignées et les plus dangereuses en riant et sans crainte pour avoir l'avantage d'approcher de la sainte table où l'on mange le pain des Anges. Je sens bien que je ne saurais vivre sans cette céleste nourriture ou qu'il faudrait que Dieu me soûtint la vie par quelque autre voie. Si, pour jouir de ce bonheur, il me fallait faire le voyage de Rome, il me semble que j'y serais bientôt, car je marcherais jour et nuit et je crois que j'y serais plutôt rendue en allant à pied qu'à cheval, tant est grand le feu de l'amour qui me transporte.

C'est mon seul Bien aimé et mon Tout; je n'aime que Lui, je n'aime rien que pour Lui; hors de Lui tout m'ennuie, tout me fatigue, tout m'est insupportable.

Dans toutes mes communions j'ai toujours senti la présence de mon Bien Aimé et j'ai reçu de lui des caresses si tendres et des embrassements si amoureux et si sensibles qu'il paraît bien que c'est mon Epoux et mon Tout. Les beautés qu'on me fait voir, les lumières qu'on me découvre sont si pures et si charmantes, les paroles intérieures qu'on me fait entendre sont si efficaces que je ne puis douter qu'elles ne viennent de l'auteur des grâces et de celui qui est la lumière et la beauté essentielle.

J'ai fait une remarque à mon égard, je ne sais pas si d'autres expérimentent la même chose, c'est que jamais le démon n'a pu feindre

de me parler dans l'intérieur. Il me parle bien dans l'imagination, encore sa tromperie est-elle bientôt découverte; car ses ruses sont grossières et aisées à connaître. J'ai oublié de dire qu'un de ces jours passés j'eus une réprimande intérieure de ce que je ne me sers pas assez des grâces qui me sont données pour aider les autres.

Le même *mercredi 12*, étant à mon oratoire, comme je me disposais à écrire ce que je viens de marquer ici, j'eus un grand recueillement et un désir de la communion si tendre et si fort que je n'en pouvais plus. Je sentais avec cette ardeur qui se répandait par tout le corps une certaine joie et une espèce d'extase qui m'enlevait tellement hors de moi-même que je ne pouvais presque me remuer. Tout cela passa vite et je vis incontinent devant moi une affluence de beautés comme un débordement de grâces qui tombaient sur moi toutes charmantes et d'une odeur exquise. Je vis deux bras avec les mains, mais je ne voyais les bras qu'à demi, c'était l'objet le plus beau et le plus rare qu'on puisse voir; je ne le puis exprimer. L'une de ces mains s'est avancée afin que je la baisasse, je l'ai fait et me jetant contre terre je me suis écriée : « Me faites-vous ces faveurs mon Tout? Vous savez ce que je suis. » Cependant la vue de ces beautés continuait toujours; le ciel lançait sur moi de douces flammes et je me sentais toute consumée de l'amour de mon Bien Aimé. Le démon a voulu contrefaire quelque chose de semblable, mais tout n'était que ténèbres et par la grâce de Dieu je connais ses ruses et je me joue de lui comme d'un néant, car mon Epoux me soutient; je suis surprise de ses caresses; elles me sont d'un merveilleux secours pour me corriger de mes défauts.

Le *mardi 18* : depuis quelque temps il m'est ordinaire de recevoir de mon Dieu de très grandes caresses dans la communion et dans tous les recueillements qui m'arrivent. Mais je trouve que ma plus douce consolation est de me reposer dans le cœur de mon Tout et mon Epoux bien aimé, je suis là dedans renfermée et je regorge de délices, mon âme y sent des transports qui la ravissent hors d'elle, ce cœur adorable se penche vers moi et s'ouvre amoureusement pour me recevoir.

Un de ces jours communiant pour un Père Jésuite [4], je voyais au dedans de moi comme une gerbe d'or et toute en feu et il me semblait que Dieu me disait : « *Le Père a une très grande moisson à faire pour moi, qu'il prenne courage.* » Ce n'était point par des paroles que cela m'était dit, mais par une impression qui se faisait mieux entendre que toutes les paroles; c'est dans l'intérieur que

(4) Note de N : *Le Père Seurin.*

cela se dit et il n'y a que l'âme qui l'entende, bien que les sens y ayent part.

Je ne saurais dire les caresses que je reçus de mon Epoux céleste, car elles sont et continuelles et très grandes et sensibles. En ce temps là je suis si contente et si familière avec mon Dieu que j'en demeure toute étonnée, quand je pense à ses divins entretiens, j'estime que le monde est fou de s'amuser à des babioles au lieu de s'entretenir avec Jésus-Christ.

La Reine du ciel me fait aussi des faveurs d'une singulière bonté, quelquefois ce sont les personnes adorables de la sainte Trinité qui me marquent leur amour par de tendres caresses, mais cela n'est pas si ordinaire. Il m'est arrivé bien d'autres choses ces jours passés, mais je ne m'en souviens pas distinctement, entre autres il m'a été donné un amour si fervent et si sensible pour le Saint-Sacrement que je ne saurais proférer ce mot de Sacrement, que mon cœur ne sente une joie incroyable et un si grand feu que c'est merveille. Cet amour est excessif. Il est sans bornes et sans mesure. Je sens des passions d'amour pour mon Tout si grandes et si violentes que je n'en puis plus.

Ce que dit ici cette sainte femme des effets sensibles que l'amour divin produisait même dans son corps est bien différent de ce qui se passe dans certains illuminés que le démon trompe par des grâces feintes les faisant tomber en des impuretés manifestes, qu'ils prennent pour des effets de l'amour sacré. C'est une maxime certaine dont il importe que toutes les personnes qui font profession de la vie spirituelle soient convaincues, que jamais les opérations de Dieu qui s'étendent jusque sur le corps n'y produisent des mouvements impurs et que toutes ces faveurs et consolations sensibles qui tendent à l'impureté et qui dégénèrent en des voluptés charnelles sont des fausses grâces et des véritables illusions de l'ennemi.

Le *jeudi, fête de l'Ascension* de mon Sauveur [20 mai], je fus fort attendrie de son départ et je considérais que si jamais la nature humaine a été honorée, après l'union du Verbe divin avec elle, ce fut le jour qu'elle monta au ciel en Jésus-Christ et qu'elle alla prendre la place à la droite du Père Eternel. Je reçus de grandes consolations de Notre-Seigneur. Je voyais Saint Joseph qui soutenait un beau et précieux trésor sous les pieds de ce roi de gloire, son cher nourrisson, montant après lui avec une grande ardeur, il me semble que je voyais tomber sur la Sainte Vierge des grâces en abondance comme des fleurs et des parfums, tout l'air était rempli

de l'odeur de ce bien aimé Jésus. Il est mon seul amour et hors de lui tout ne m'est que de la boue et de la fange.

Je demandais à mon amour et à sa sainte Mère quelque grâce, une petite étincelle de vraie charité, l'amendement de ma vie lâche et languissante. Aussitôt j'ai vu combien Notre-Seigneur et la sainte Vierge m'aimaient. J'ai vu un beau rond et au dedans un nombre de beaux lys comme en bouton et j'entendais que l'on me disait : « *N'es-tu pas bien honorée de ce que j'ai fait voir à ma mère la chasteté que tu garderais, ton mari, tes enfants et d'autres encore, à ton exemple, bien que cela ne paraisse pas.* » Quantité d'autres belles choses me furent montrées et l'on en fit présent à mon âme, non en vue de mon propre mérite, puisque je ne suis qu'un misérable néant, mais en considération de mon Roi et de mon Epoux.

Le *même jour* étant en oraison dans l'église de la paroisse, il me vint un grand recueillement et aussitôt je me trouvai dans une grande union avec Jésus-Christ. Il me faisait sentir fortement sa présence; je voyais la beauté intérieure qu'il me communiquait, ornant mon âme de diverses parures très riches; je me voyais d'une façon si extraordinaire que je ne la puis dire. Je fus un peu de temps avec ce divin Epoux; notre entretien était merveilleusement efficace. Je m'abîmais en de grands sentiments d'humilité et j'étais tellement collée à lui que je ne pouvais m'en séparer, ni sortir de l'église, quoique toute le peuple s'en allât; je sentais ses caresses et il me disait intérieurement : « *Bien que ce soit aujourd'hui le jour de mon triomphe, je ne laisse pas de te visiter; je t'aime fort; n'aime que moi, n'aime rien que pour l'amour de moi, ne t'étonnes pas si je te fais ces faveurs, je t'aime fortement et toujours de plus en plus.* » Je demeurai toute ravie et fondant en larmes. Quoi! de telles caresses à la plus vile créature de la terre! Un Dieu s'abaisser de telle sorte! Je passai tout le jour en des sentiments d'humilité, le cœur pénétré d'un amour si tendre que je ne faisais que pleurer; à chaque parole que je proférais de l'amour de Dieu, les larmes me venaient aux yeux; j'étais toute pleine de Dieu et très fortement. C'est mon seul amour et plus je l'aime, plus je le veux aimer. En un mot cet amour me fera mourir, car je l'aime tant que je brûle du désir de le servir et d'être toute avec lui. L'on eût dit que c'était une visite extraordinaire et comme un Dieu, conformément au mystère du jour.

Le *samedi* 22 j'eus beaucoup de joie dans ma communion, je voyais quantité de grâces du Saint Esprit préparées pour moi et comme une colombe qui descendait du ciel. Je me persuadais que c'était pour le jour de la Pentecôte et j'ouvris mon cœur. J'eus

quelque entretien avec mon Tout et m'adressant au Saint Esprit, je lui parlais selon les sentiments qu'il m'inspirait. Il n'est pas concevable combien j'ai de joie de voir que mon Sauveur daigne s'entretenir avec moi qui suis l'infirmité même sans lui, mais avec lui, je suis forte et très puissante.

Le *dimanche* 23 j'eus de grandes et très abondantes consolations, ce qui m'est ordinaire depuis trois semaines ou plus, je me trouve dans un soudain recueillement qui est aussitôt suivi des caresses de mon Jésus, mon Epoux et mon Tout. Il me semble que j'ai baisé un de ses pieds. Je sens une si grande joie en parlant de mon Bien-aimé, ou de son précieux corps dans le Saint-Sacrement, qu'un frémissement me saisit jusque au bout des pieds et je ne puis me contenir.

Je vois bien que toutes ces grâces sont des effets de la pure bonté de mon Dieu, car je m'en trouve si indigne que je douterais quelquefois de leur vérité, si Notre-Seigneur ne m'en assurait, mais je vois que tel est le plaisir du Roi, et je lui en suis d'autant plus obligé. Ah! bon Dieu que je prise peu le monde après tout cela; une seule caresse de mon cher Epoux, le seul amour de mon âme, vaut mieux sans comparaison et console plus que dix mille mondes avec toutes leurs joies et leur plus grande consolation; car celles de Dieu sont hautes, fortes, stables, lumineuses, assurées, fortifient l'âme et le corps et sont autant de gages de l'éternité bienheureuse. Enfin c'est l'infini qui les donne, ses faveurs sont infinies si nous ne les empêchons par la malice de notre propre volonté.

Le *jeudi* 27, je reçus de très grandes caresses de mon Bien-aimé Jésus. Je voyais qu'il pressait un lys en moi et que j'étais moi-même ce lys qu'il le faisait passer d'une main dans l'autre, qu'il le haussait et le baissait comme en jouant; ce qui me donnait beaucoup de consolation et de grands sentiments d'amour. Je vis aussi venir d'en haut un grand pavillon qui m'enveloppait toute, je me trouvai ornée d'une beauté surnaturelle et comblée de joie. Je disais à mon Tout : « Mon Bien-aimé, comment voulez-vous ainsi m'entourer de votre manteau royal, moi qui suis ce que vous savez, cependant vous me mettez si souvent dans ces célestes pavillons, qui est une faveur très grande? » Et mon Tout me répondait : « *Tu m'as donné de quoi me couvrir dans le Saint-Sacrement, penses-tu que je me laisse vaincre en générosité? Tout ce que tu me donnes me plaît.* » Je me voyais aussi toute couverte d'étoiles. Je ne saurais exprimer le moindre des sentiments d'amour que j'ai dans mes entretiens avec Jésus et Marie. Je ne jette pas sitôt un clin d'œil à mon Seigneur qu'il est tout prêt à me montrer son amour et bien que j'aie

de peines et que j'aie sujet d'en avoir, son souvenir me donne une telle joie que je ne sais parfois où j'en suis et il me semble que si la joie que je sens croissait seulement d'un point j'en mourrais.

Le Seigneur me découvre quelquefois certaines recherches d'amour-propre à quoi il me fait renoncer sur le champ, d'autres fois il me fait connaître mon peu de charité pour aider les âmes qui par mon moyen pourraient être élevées à une plus grande perfection.

Enfin, *depuis cinq ou six semaines*, je suis toujours dans un profond recueillement où je converse et m'entretiens familièrement avec Notre-Seigneur et avec la Sainte Vierge qui me font des caresses extraordinaires. Je me sens si accablée de la douceur de cet amour éternel que je suis, ce me semble, comme une personne folle et je me laisserais aller à faire des actions de folie selon le monde, si la crainte de donner mauvaise édification au prochain ne me retenait. La communion est mon soutien, je mourrais si je ne communiais dans le temps où ces assauts de l'amour divin m'arrivent. Maintenant que j'écris ceci je sens que mon Dieu m'appelle et me presse d'aller me recueillir pour m'entretenir avec lui.

Le *saint jour de la Pentecôte* (1), j'ai reçu de grandes faveurs de mon Tout et de sa sainte Mère, une colombe a paru devant moi pendant un assez long temps, ensuite j'ai vu quantité d'objets charmants et entre autres un tabernacle haut et très beau dans lequel il y avait de grands trésors. Il me semblait y voir tout ce qu'il y a de beau dans le ciel. Le Saint-Esprit ornait ce Tabernacle, je crois qu'il me dit : « *Je fais ici mon Tabernacle, tu es mon épouse et ma bien aimée, je t'aime grandement.* » Je n'entendais pas ces paroles des oreilles du corps, c'était dans l'intérieur qu'elles m'étaient dites; je fus fort consolée de ces faveurs, et mon âme se sentit embrasée d'un si grand feu et remplie d'une action si douce et si forte qu'il ne se peut rien imaginer de semblable (2).

Le *mercredi* et le *jeudi* j'étais toute en feu, l'amour de mon Tout me faisait sentir dans mon intérieur une ardeur impétueuse, dont je ne pouvais supporter l'excès; je pensais parfois que je ne pouvais m'empêcher de faire des actions de folie selon le monde. Je sentais que cet amour infini tenait mon âme et la pressait entre ses mains, ah! que je sentais pour lors en moi une grande force, j'étais plus forte qu'une colonne qui serait soutenue par toute la machine du monde.

Le *jeudi*, je voyais force richesses dans mon intérieur. C'est un beau et riche trésor que cet homme intérieur, qu'il faut enrichir et

(1) 30 mai. — (2) Ce qui suit appartient déjà aux 2 et 3 juin.

faire toujours croître. Ces trésors que je voyais en moi sont incompréhensibles.

JUIN.

Les premiers jours de ce mois je reçus de grandes caresses de mon Epoux céleste et dans les sentiments dont j'eus l'impression il me sembla entendre ces paroles : « *Je veux être tes amours, n'aime que moi.* » En même temps je sentis un grand mépris des créatures et un abandonnement de moi-même entre les mains de ce Dieu d'amour que je voyais et que je sentais, qui me caressait si tendrement dans mon intérieur. Depuis cette faveur je me trouve ce me semble plus détachée de l'amour des créatures que je n'avais coutume d'être.

Le *dimanche, sixième du mois*, priant Dieu pour un de mes neveux mort depuis peu, j'ai vu devant moi un flambeau d'un éclat et d'une douceur qui me consolait beaucoup, j'ai connu ce me semble que cette âme était en grâce.

Le *lundi 7*, ayant offert ma communion pour la même âme, je voyais de riches trésors qui lui étaient préparés et il me semblait qu'elle était bien près de la gloire ou même qu'elle en jouissait déjà.

Le *mardi 8*, en communiant j'eus de très grandes vues et après la communion je me voyais au milieu d'un feu tout parsemé d'étoiles. Jamais je n'avais rien ressenti de pareil, car je voyais sortir de moi des brasiers ardents.

Ce *même jour*, parlant à mon confesseur, je voyais venir en moi des choses admirables en forme de bonnes odeurs. Ah! que ces odeurs sont douces! Cela m'arrive souvent en me confessant et même le jour de la Pentecôte je ne pouvais quitter le confessionnal tant j'étais occupée du sentiment de Dieu que ces sortes de vues me causaient.

Je voyais aussi en moi deux beaux lys dont la racine était en haut. Ces lys sont admirables, la tige jusque à la fleur est d'or fin et la fleur d'une blancheur parfaite et très suave, il me semblait que cette fleur penchait vers le Saint-Sacrement; cette vue me donnait une grande consolation.

Le *mercredi 9*, après ma communion je vis dans ma poitrine un feu très grand et dont la flamme était très douce et à l'entour il en paraissait sept autres plus petits, trois tout de suite au côté droit et les quatre autres au côté gauche. Je demandai à Dieu l'intelligence de cette vision et je connus que ce grand feu représentait mon âme, que le précieux corps de mon Tout entretenait ces flammes si grandes et si ardentes, que les sept autres feux étaient mon confes-

seur, un autre religieux, mon mari et mes quatre enfants que j'offrais à Dieu si souvent et que j'avais comme présents dans toutes mes prières. Il me semblait que ces trois qui paraissaient au côté étaient les deux religieux et mon fils aîné et je voyais qu'il y avait encore de la place pour deux personnes que je devais aussi affectionner pour Dieu.

Le *jeudi*, jour du très auguste sacrement de l'autel, Notre-Seigneur me fit beaucoup de caresses et il me semblait voir en moi un beau tabernacle et des beautés si grandes que je ne puis les exprimer et tout cela me soulevait en haut et me donnait un grand mépris des choses basses et passagères; mon âme s'élevait au-dessus de la nature très hautement et voyait au dessous d'elle la vanité du monde.

Après la sainte communion je vis un précieux joyau descendre en moi et se couler dans mon estomac. C'était comme un diadème de pierres précieuses duquel il rejaillissait en moi une infinité de rayons. Cela me faisait connaître la grande faveur que Notre-Seigneur nous fait en la communion de son sacré corps qui est à notre égard une source de grâces d'où il en émane en nous une infinité.

Les rayons sont les lumières que Notre-Seigneur répand dans notre intérieur pour nous conduire à la vie éternelle. Je sentais que Notre-Seigneur me caressait comme un Père qui, voyant l'amour que son fils lui porte et le plaisir qu'il prend en son triomphe, vient lui faire part de sa gloire surtout lorsqu'il sait que ce fils bien-aimé trouve son contentement en ces choses là.

Le *vendredi* j'eus une grande joie et des consolations non pareilles; je voyais en moi une grande variété de rares beautés. Un peu après la communion je vis devant moi comme tout le corps d'une personne majestueuse, vêtue d'une robe de velours rouge cramoisi avec force clinquants dessus, parsemé de petites étoiles d'or. Ce vêtement jetait en haut comme des rayons ou des dards d'une lumière brillante. Je ne voyais point la tête de cette personne, elle m'était cachée comme dans une obscurité. Il me vint en pensée que ce pouvait être une ruse du démon pour m'amuser; je me jetai sur mon néant et me mis à considérer ma faiblesse et ma bassesse. Incontinent je vis paraître une belle couronne de gloire en forme de mitre toute rayonnante au dedans et ornée de diverses beautés que je ne puis exprimer, celui qui portait sur sa tête cet ornement me parut à l'instant tenir en sa main un encensoir très beau et magnifique avec lequel il m'encensait fort gravement et d'une manière toute céleste. Je demandai selon ma coutume lumière sur cela et il me fut incontinent montré que c'était saint Barnabé dont la fête se

faisait ce jour-là et qu'il m'encensait par respect pour le Saint Sacrement, bien que les saintes espèces fussent déjà consumées dans mon estomac, honorant en moi le lieu où son Maître se plaît d'habiter. Je me sentis soudainement pénétrée d'une joie très grande et d'une onction merveilleusement douce, comme je le suis ordinairement quand ces sortes de vues sont de Dieu car elles me remplissent toute de lui. J'ai senti un accroissement de dévotion pour saint Barnabé, pour qui je n'avais pas ce semble les mêmes sentiments d'affection que j'ai pour les autres Apôtres.

Dans mon oraison de ce jour, j'eus de très grands sentiments de Dieu et une augmentation d'amour pour Notre-Dame et pour saint Joseph, considérant qu'il avait nourri mon Tout qui était là dans l'adorable Sacrement de l'Eucharistie. Je prenais entre mes bras le petit Jésus et disais à sa sainte mère : « Vous ne l'aurez pas, Vierge sainte; je l'ai, cette fois. » Il me semblait que Notre-Dame prenait un des pieds de l'Enfant Jésus et le baisait. Je voyais que cet adorable enfant, à chaque gorgée de lait qu'il avalait, versait des grâces en abondance dans sa sainte mère et que saint Joseph qui aimait tendrement le fils et la mère prenait plaisir de voir sa chère épouse tellement honorée.

Le *samedi 12*, je m'occupai du même sujet d'oraison et j'eus les mêmes sentiments d'affection pour Notre-Dame et pour son saint Epoux, avec un redoublement d'amour pour Jésus dans le Saint Sacrement. J'ai eu des vues là dessus toutes ravissantes. Enfin c'est mon Tout et je ne veux rien que lui et pour lui. Que toutes les créatures qui n'aimeront pas mon Epoux et qui ne le recevront pas souvent dans la sainte Eucharistie se retirent loin de moi. Il est mon amour et je n'en veux point d'autre.

Le *lundi 14*, je reçus des caresses de mon céleste Epoux, je fis la sainte communion pour remercier Dieu de toutes les grâces qu'il m'a faites et je l'offrais lui-même à lui-même n'ayant rien de bon que lui qui était tout en moi, son corps, son âme, sa divinité. Incontinent je vis un de ses bras chargé de richesses, qu'il jetait sur moi en me disant : « *Tu en auras bien d'autres, prends courage ma fille.* » Je sentais des tendresses d'amour de Dieu si pressantes et une si grande reconnaissance pour ses bontés que peu s'en fallait que mon âme ne se détachât de mon corps. Ensuite je voyais en moi des richesses abondantes et comme une coupe merveilleusement belle qui recevait les élans et les affections de mon cœur et les portait au ciel pour les offrir à mon Dieu. Cela se passa lorsque les saintes espèces furent consumées et il me semble que c'était saint Joseph qui me rendait ce bon office et qui m'aime de plus en plus.

Le *vendredi 18*, j'ai eu de charmants entretiens avec mon Tout et pendant mon oraison j'ai toujours été dans son cœur, étant entrée par la sacrée plaie de son côté. Là dedans je puisais, comme dans une fontaine, toutes sortes de biens spirituels et même les temporels qui peuvent m'aider à procurer sa gloire. Là je trouvais la miséricorde puisqu'il a dit : *Je fais des miséricordes infinies à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.* J'y trouvais la libéralité; car il a promis à ceux qui quittent tout pour l'amour de lui dès ce monde le centuple et la vie éternelle en l'autre. J'y trouvais le soulagement de tous les travaux : « *Venez à moi*, dit-il, *vous tous « qui êtes fatigués et qui êtes chargés et je vous soulagerai.* » Là je trouvais la beauté : il est le plus beau des enfants des hommes et sa beauté est si parfaite que celle qu'il fit paraître sur le Thabor n'en était qu'un petit échantillon et qui cependant embellissait tout l'air, le ciel et tout l'univers. Je trouvais la pureté : il est né d'une vierge. J'y trouvais la joie : il est la joie du ciel et de la terre. Je trouvais tout ce qu'il y a de charmant dans le Paradis et toute la sainte Trinité. Je trouvais le jeûne : il a jeûné. Je trouvais les larmes, pour pleurer mes péchés : Jésus a versé des larmes en une sueur de sang et d'eau pour moi. Je trouvais la force, puisque mon roi, par un seul de ses Anges, pourrait abîmer tout le monde. Je trouvais la douceur et l'humilité : « *Apprenez de moi*, dit-il, *que je suis doux et humble de cœur.* » Enfin je trouvais là toutes sortes d'armes pour me détruire, si je suis infidèle et pour me défendre si je suis fidèle à mon Tout. Ainsi je n'ai rien à craindre. Ah! bon Jésus tout est en moi dans la sainte communion!

Le *dimanche, le lundi, le mardi, 20, 21, 22*, dans mes oraisons je voyais des choses admirables et j'étais toute transportée d'amour, il me semble que mon âme sortait et s'élevait au-dessus de toutes les puissances, s'unissant à Dieu étroitement comme par une liaison toute céleste, c'est comme si l'âme touchait immédiatement Dieu. Je sens en cela une grande force et une certaine lumière intérieure qui me fortifie, je la sens même [1] hors de l'oraison et c'est elle qui fait que je chasse le monde bien loin de moi et que je le foule aux pieds. Les distractions ne m'empêchent point de jouir de cette divine lumière.

Le *samedi 26 et le dimanche 27* se sont passés dans une grande familiarité avec mon Tout et cet Epoux céleste m'a fait des caresses fort tendres et m'a donné des preuves singulières de son amour. Ce feu que je sens au dedans de moi est grand et accompagné d'un goût si délicieux que je ne le puis exprimer.

(1) N répète : *je la sens même.*

Je crois que c'est un effet de la divine Eucharistie, car à mesure que je la reçois, ou que j'en parle, ce goût augmente, et la seule pensée du Saint Sacrement me fait venir en la bouche une certaine liqueur surnaturelle.

Le *dimanche*, après la sainte communion, je voyais en moi de grandes choses et des beautés incroyables, ce n'était que joie et que triomphe, que palmes comme d'or, que couleurs qui ne se peuvent exprimer, que fleurs, que clarté, que lumières brillantes.

J'ai vu un grand et beau tabernacle haut et fort élevé, c'était en moi que je le voyais, il était couvert d'un grand voile qui venait du ciel.

Enfin c'est mon Bien-aimé qui me donne ces trésors et je ne reçois de lui que des caresses, des embrassements, des promesses avantageuses, ce que je fais de mon côté c'est de m'humilier, de reconnaître mon néant, de lui demander pardon, de lui protester que je le veux servir avec plus de perfection que jamais et de l'aimer tendrement. Et puis je lui donne mon cœur et mes enfants et mon mari et quelques autres personnes; je lui donne mon âme, ma vie, nos biens et je me jette dans son sacré côté, je m'y enfonce bien avant, j'y puise toutes sortes de beautés et de bontés et je m'enivre de ses saintes délices. Je me voyais couverte d'un manteau de gloire et toute environnée de l'éclat de ces beautés célestes et éternelles, je suis dans un abîme de beautés et de bontés, je ne puis comprendre comment il se peut faire que Jésus caresse tant une âme aussi misérable que je la suis. De là je conjecture quelles grâces Il fait aux bonnes âmes, à ses grands serviteurs qui le servent avec tant de ferveur et de fidélité et qui font tant de fruits pour sa gloire.

Le *même jour* me représentant dans mon oraison les cheveux de mon Jésus comme la figure des saintes pensées, je vis sa tête adorable et ses cheveux incomparablement plus beaux et plus brillants que l'or au milieu des plus pures flammes; il en sortait un feu continuel qui s'élevait au ciel comme un souffle délicieux, qui allait droit dans le cœur de Dieu le Père. Je considérais cet objet comme le symbole des pensées de mon Epoux et j'y voyais ce me semble celles qui me concernaient et qu'il avait à mon égard. Cette belle chevelure jetait ses rayons de tous côtés comme un soleil et me remplissait toute de Dieu. J'étais environnée de ce feu divin. Dans cet état les sens sont interdits et l'âme est étroitement unie à Dieu. A présent j'ai de fréquentes vues de mon intérieur cela m'arrive hors de l'oraison et de la communion, dans le logis et en tous lieux. Je vois en moi un feu très grand et parfois des couronnes autour de ce

feu; je vois aussi, depuis quelques jours, mon âme comme plus haute qu'elle n'était auparavant.

Le *vendredi 25*, je vis, des yeux du corps et de ceux de l'esprit, comme un flambeau qui venait à moi de l'autel, où un grand serviteur de Dieu disait la messe et priait pour moi. Ce feu vint en moi et y demeura. Il était extrêmement doux et il m'éclairait au dedans.

Le *mardi 29*, jour de Saint Pierre, dans ma communion, j'eus de très grandes consolations, je me voyais parée au dedans de très riches ornements, tous de lumière. Je vis des présents fort exquis que l'on mettait dans mon cœur; entre autres, il m'en fut donné un pour une petite mortification que j'avais faite le jour précédent. Je ne puis trouver de nom pour exprimer ce présent. Ces sortes de dons sont des choses toutes célestes. L'acte de mortification que j'avais fait n'était presque rien : cela fait voir combien Notre-Seigneur prend de plaisir aux moindres choses que nous faisons quand nous sommes en sa grâce. J'eus comme une petite réprimande pour une chose que j'avais faite le jour précédent bien qu'en cela je me fusse extrêmement mortifiée. C'était de nettoyer les ordures d'un pauvre hydropique, en quoi il m'avait fallu sentir une très mauvaise odeur. J'avais fait cette action étant seule et sans être vue de personne. néanmoins il me passa devant les yeux quelque petite considération humaine que je ne chassai pas assez vite; je n'épurai pas assez mon intention. C'est ce que Notre-Seigneur me fit connaître et il me semble qu'il me dit : « *Cette petite mortification que tu as faite auparavant m'a été plus agréable que celle-ci, car celle-là était toute pour moi.* » Je demandai pardon et me confessai coupable, bien que j'eusse souvent repoussé ces pensées de vanité et dressé mon intention, faisant cet acte de mortification. Je vis ensuite comme un cabinet de senteurs s'ouvrir, mais je ne pouvais pas bien sentir l'odeur de ces célestes parfums. On m'assura que je la sentirais un jour dans la gloire éternelle en récompense de la mauvaise odeur que j'avais sentie en rendant cet office de charité au malade. Tout cela me porta à m'anéantir devant Dieu et me fit voir combien nous devons épurer nos intentions et agir purement pour Dieu dans nos œuvres. Cela m'a encore puissamment excitée à servir le bon Jésus en la personne des pauvres et à travailler de toutes mes forces pour sa gloire.

Il m'arrive fort souvent, et même à mon réveil, que je vois venir en moi comme un foudre, un certain objet qui tombe du ciel et qui m'engloutit toute en Dieu, c'est comme un pavillon plein de grâces dedans et dehors, cela me ravit à moi-même et il me semble que je me remplis de Dieu entièrement.

Le *mercredi 30*, je reçus de très grandes consolations de Dieu, mon Bien-aimé est si bon qu'il me console de ses grâces. Je me voyais au dedans de moi parée d'une façon merveilleuse et toute céleste et deux grands flambeaux comme deux branches couvertes de pierres précieuses m'étaient présentés devant les yeux. C'était un objet ravissant : deux belles mains les tenaient, il me semble que c'étaient celles de ma Dame, je veux dire la Reine du ciel et de la terre. Je parlai à Notre-Seigneur en cette sorte : « Mon Bien-aimé, mon Epoux, ne permettez pas, s'il vous plaît, que l'on sache ce qui se passe entre vous et moi, cachez bien tout s'il vous plaît. » Incontinent j'ai vu paraître en moi comme un manteau d'écarlate et il me semble que mon Tout me disait : « *Si je veux te faire parfois éclater, comme ce manteau te le montre, ne t'en mets pas en peine.* » Mon esprit demeurait interdit à la vue de ces beautés et je m'emportais toute en Dieu, l'âme était attachée à son principe qui lui faisait au dedans des caresses fort tendres. Il me semble aussi que mon doux Sauveur me disait : « *Tu me fournis de voiles dans cette Eglise, tu les changes et tu m'en donnes de rouges et d'autres couleurs, je veux aussi te donner des manteaux et des ornements célestes de la manière qu'il me plaît.* »

Mon oraison s'est passée à donner tout mon cœur à Jésus et à mépriser le monde : « Mon Bien-aimé prenez mon cœur; il est à vous; je vous l'ai donné, il y a longtemps, et l'âme et le corps, les biens, tout est à vous : mes enfants et mon mari. » Je voyais sortir de mon cœur et du lieu où réside mon époux en moi, quand je le reçois en la sainte communion, un feu très grand et très doux qui allait à mon Bien-aimé dans le ciel.

Je vois souvent mon âme comme un foudre dans mon intérieur qui est très caché au monde et mon Tout qui me parle et qui se familiarise avec moi, ce sont là mes délices et hors de mon Jésus tout n'est pour moi qu'amertume; aujourd'hui il m'embrassait, je veux dire qu'il embrassait mon âme et mon cœur très étroitement. Cela est inconcevable et, pour moi, je pense quelquefois que tout ce que je dis dans ces écrits n'est rien et que voulant parler de grâces que je reçois je ne fais que les amoindrir, car tout cela est divin, il n'y a point d'esprit humain qui le puisse comprendre. Ah! ma chère âme, mon époux, mon unique bien et mon seul espoir que vous donnerai-je? Tout est à vous mon Bien-aimé et vous vous donnez tout à moi dans le Saint Sacrement et désirez ce me semble la continuation de cet incomparable bienfait et y prenez plaisir. Que ferai-je pour vous sinon de me jeter dans la sacrée plaie de votre côté et y demeurer à jamais? Mon amour et mon Roi possédez-moi

toute et vous ma Reine et vous saint Joseph, mon cher maître, aidez-moi à baiser les pieds de Notre-Seigneur votre fils. Embrassons-le, possédons-le tout. Enseignez-moi à l'aimer ce bon Jésus qui nous aime tant. Je veux mourir en l'aimant, puisqu'il est mort pour l'amour qu'il me porte : un Dieu, un Père, un Epoux mourir pour sa créature, pour sa fille, pour sa servante et son épouse! C'est trop Seigneur, je ne le puis supporter, faites-moi plutôt souffrir pour vous; ce sont des croix que je vous demande et non pas des caresses. Faites que je meure en souffrant et en aimant.

Juillet.

Le *vendredi* (1) *jour de la Visitation*, j'eus de très grandes familiarités avec Notre-Dame, après la communion elle me donna à baiser un de ses pieds. Dans ma communion je fus fort caressée de mon Epoux. J'ai pourtant eu quelques langueurs, mais elles durent peu car aussitôt Notre-Seigneur me donne un coup pour réveiller ma ferveur.

Le *dimanche quatrième jour du mois*, je m'affligeais un peu de quelque passion que je connaissais en moi, mais je voyais que je me faisais violence pour la réprimer et cela me consolait, je disais à Notre-Seigneur : « Mon Bien-aimé, mon Tout et mon Epoux, est-il possible qu'après avoir reçu de vous tant de grâces, j'ai encore parfois ces passions violentes? » Un peu après je vis devant moi un grand tabernacle couvert d'un beau voile et avec une croix au haut, et il me fut dit dans mon intérieur : « *Ne vois-tu pas que sur les tabernacles où je repose, et où je prends plaisir de demeurer il y a une croix.* » Je connus par là que je ne laissais pas d'être le tabernacle de mon Tout, qu'il se plaisait à demeurer en moi et que ces passions quand on les surmonte ne sont qu'une croix. Cela m'a rassurée dans ma crainte et m'a donné de la force pour combattre mes passions et m'a fait croître en l'amour de Dieu.

Le *lundi 5*, après ma communion je fus un peu distraite, deux mains fort hideuses à voir se présentèrent à moi : c'étaient les distractions qui me voulaient amuser, mais ces mains ne me touchaient pas, car ces distractions n'étaient pas volontaires. Aussi je vis les mains de mon bien-aimé Jésus et ses bras chargés de très belles couronnes qu'il me montrait, les jetant dans mon âme avec de grandes caresses. Il me semble qu'il me disait intérieurement : « *C'est à moi qu'il faut que tu t'arrêtes, c'est moi qui te veux toute.* » Cela me causait une grande joie.

(1) N par erreur : *mercredi*.

Le *mercredi 7*, je me voyais, je dis en mon âme, toute couverte d'un feu qui venait du ciel, mais ce feu est délicieux; presqu'en toutes mes communions je vois mon âme comme un feu, tantôt soutenue des mains de Notre-Seigneur et tantôt toute étincelante et jetant des flammes. Je vois aussi ce feu qui m'a été donné par Notre-Seigneur et qui est en moi, quelquefois je suis en doute si c'est mon âme que je vois ou bien ce feu du Saint-Esprit mais, d'autres fois, je ne puis ignorer que ce ne soit ce feu divin que mon Dieu m'a donné. Je sens, avec ce feu, dont l'ardeur rejaillit de l'âme sur toute le corps et se rend sensible dans ma gorge, dans ma bouche, sur mon visage, je sens, dis-je, continuellement, avec ce feu délicieux, un goût le plus charmant du monde. Il y a longtemps que j'ai toujours dans le palais et dans la gorge ce goût céleste, mais à présent ce feu et ce goût sont joints ensemble et ne se quittent jamais l'un l'autre et ils augmentent à mesure que je parle de Dieu et des choses saintes. Je sens aussi que la sainte communion les fait croître. Ah! bon Jésus que ce sont de précieux dons! Je ne voudrais pas perdre un quart d'heure de la jouissance de ces deux dons pour dix mille mondes. Il n'y a que le seul intérêt de Dieu à qui je les voulusse sacrifier. Je quitterais toutes les délices de la terre et du ciel. Mais mon Bien-Aimé, que vous donnerai-je pour tous ces beaux dons? Je vous donne mon cœur, mon âme, ma vie et tout ce que je puis donner, mari, enfants, biens temporels.

Le *jeudi 8*, dans mon oraison, j'eus des consolations si douces, des sentiments de Dieu si grands, des tendresses pour mon Bien-aimé si sensibles que je ne le puis exprimer et, dans ma communion, je fus fort caressée de mon Tout. Je me voyais parée d'une façon bien au-dessus de la condition de la vie présente, j'ai vu venir vers moi deux beaux et précieux présents, soutenus par deux mains de deux différentes personnes. L'une de ces mains était plus belle et plus proche de moi que l'autre et le présent qu'elle tenait était aussi plus riche. Je parlais de la personne dont je croyais voir la main comme si c'eût été la sainte Vierge Marie, mère de mon Tout, mais aussitôt j'ai vu que c'était lui-même et il m'a dit ces paroles intérieures : « *C'est moi-même qui te visite et qui t'aime fort.* » Je suis demeurée dans une profonde admiration et par un transport d'amour, étant presque hors de moi-même, je me suis efforcée d'embrasser réciproquement cet aimable Sauveur qui m'embrassait avec tant de tendresse et de force. L'âme et le cœur étaient dans une parfaite union, ils étaient comme une même chose, ce me semble, tant était grand le sentiment dont j'étais pénétrée. Mon Tout a mis dans mon cœur son beau et précieux présent et les

beautés que je voyais en moi étaient si grandes que je ne le puis exprimer, elles me paraissaient toutes de lumière et d'une lumière délicieuse et charmante. L'autre présent que cette autre main tenait me paraissait toujours; il était aussi de lumière, je voyais qu'il n'était pas pour moi mais qu'il accompagnait seulement celui du Souverain Maître. J'ai demandé l'intelligence de ce mystère et j'ai vu que c'était saint Joseph qui me montrait ce présent pour N.

J'ai vu dans cette occasion les caresses prodigieuses que mon Epoux céleste fait aux âmes qu'il chérit; je voyais des choses admirables et très grandes. Mon âme jouissait des plus doux embrassements de son Dieu et si le sentiment qu'elle goûtait eût duré plus longtemps, il lui eût fallu se détacher du corps et s'en aller tout à fait avec son Epoux; il m'a pris envie de chanter et en effet j'ai chanté intérieurement. Il s'est encore passé quelque autre chose de grand et d'extraordinaire dont je ne me souviens pas; j'ai vu venir du ciel un grand pavillon qu'un ange tenait, le montrant avec beaucoup d'affection, comme une chose fort précieuse. Il le mettait sur moi, ajoutant que c'était pour couvrir en moi son maître à qui je servais de tabernacle dans la très sainte Eucharistie. Le *jeudi 15*, étant allée entendre la messe dans le grand temple de la Rochelle, je fis la sainte communion avec mes deux enfants, dans la chapelle de saint Joseph; j'y eus des vues admirables, je vis ce me semble ce grand saint, il était en haut devant moi en habit de gloire d'un éclat et d'une beauté admirable, priant avec une très grande ferveur. Je voyais ses mains si ardentes que cela seul eût été capable d'embraser de l'amour divin des cœurs de marbre. Je lui recommandai une chose fort considérable pour une personne. Je priai aussi pour nos enfants et pour mon mari et pour moi. Je vis qu'il étendait ses bras comme pour nous embrasser tous et marquer qu'il nous aimait parfaitement, il me remercia de quelque petite largesse que j'avais faite pour l'ornement de sa chapelle.

Du 29. Tous ces jours passés je sentis des désirs extrêmes de la sainte communion; je les ai ordinairement et c'est comme une faim qui me réduit quelquefois à l'extrémité, mon Bien-aimé m'appelle et je suis affamée de lui.

Quand il ne m'est pas permis de le recevoir, d'un côté je suis bien aise de faire l'obéissance, mais de l'autre je sens un feu très âpre qui demande son aliment et qui me fait souffrir un tourment très grand, mais fort délicieux, cela ne se passe guère sans larmes.

Je remarque toujours que je ne suis jamais si humble et que je ne vois jamais mieux mon néant que quand je reçois ces sortes de

grâces en abondance; Notre-Seigneur me fait voir évidemment ma misère et mon néant.

AOUT.

Le *mardi 3*, je communiai par manière de viatique pour l'heure de ma mort. Ah! bon Jésus quelle consolation je reçus! Je sentais même extérieurement que mon Dieu, mon Sauveur et mon Epoux m'embrassait étroitement de ses deux bras. Je n'en voyais pourtant qu'un qui me paraissait comme tout en feu pour marque de l'amour ardent que ce divin Epoux me porte. Cette vue m'encourageait à ne me soucier de rien du monde et à me donner toute à l'amour de Jésus mon Tout. J'étais confuse de voir le peu de service que je lui ai rendu. Enfin j'ai eu assurance d'être fortifiée du secours du ciel à l'heure de la mort.

Le *vendredi* [6], *jour de la Transfiguration*, je sentais de merveilleuses tendresses pour mon Tout. Cet amour éternel me ravissait; je voyais dans moi un très grand éclat de lumière et je me trouvais remplie de richesses célestes et divines. J'entendis une voix intérieure qui me dit : Voici un échantillon de ma gloire dont je te fais part.

Le *dimanche 8*, après ma communion, j'eus une grande et extraordinaire consolation. Je voyais en moi mon Jésus brillant de gloire. Il me paraissait prendre et moissonner comme des épis ou flammes d'or qu'il jetait dans mon intérieur. Je lui dis : Hélas! mon Tout, mon amour et ma vie, je ne vous reçus pas hier. Il me répondit : « *Ce n'a pas été par ta faute.* » J'entendis ces paroles fort distinctement dans mon intérieur et elles furent accompagnées de caresses fort tendres. Il me semble qu'il touchait amoureusement mon âme d'une manière inconcevable. J'étais si pénétrée de la douceur dont il me comblait que le sentiment s'en répandait jusque dans le corps; je vis ensuite devant moi une croix d'où sortaient des feux comme des étincelles d'or et je connus qu'elle marquait les victoires que j'avais remportées sur moi ce jour-là et les actes d'amour de Dieu que j'avais faits.

Le *10, fête de la Saint-Laurent*, je fus toute la journée dans un feu très grand et très doux. Mon Bien-aimé me faisait part des flammes de saint Laurent, je veux dire de ces flammes intérieures qui me faisaient voir combien il est aisé de souffrir pour Jésus-Christ, mon Sauveur, quand on a eu au dedans de soi ce divin brasier; car plus on souffre, plus il augmente comme je crois; ce qui fait qu'on oublie ses douleurs quelques grandes qu'elles soient. Ce n'est pas que le corps ne pâtisse beaucoup, mais la grâce est si forte qu'elle l'emporte sur le sentiment de la douleur.

Le *mercredi, 11e*, il m'a été apporté au dedans de moi un diadème qu'il me semblait voir tourner tout autour de mon intérieur et j'ai entendu ces paroles de mon Tout : « *Tu ne sais pas l'amour que je te porte.* » Bon Jésus qui pourrait exprimer la joie que j'ai eu de voir que mon Tout me fait des faveurs si amoureuses? Je me suis abandonnée entre ses mains avec une résignation que je [ne] puis bonnement dire. Tout ce que je dis dans ces écrits n'est rien, ce n'est que l'ombre des choses que je ressens. Ces choses sont divines et ne se peuvent exprimer. Enfin ma vie et mon amour, c'est mon Jésus dans le Saint Sacrement.

Le *samedi 14*, dans ma communion j'ai reçu de très grandes faveurs du ciel. Je me voyais seule à seul avec ce Roi de gloire comme un favori que le prince admet dans son cabinet, pour s'entretenir avec lui, pendant que tout le reste de la cour se tient dehors dans l'antichambre et dans les galeries du Palais. Toute son application est d'être avec son Roi, rien ne le trouble. Il lui parle comme n'ayant de considération ni d'affection que pour lui. Je voyais en moi une divinité très auguste et magnifique et dans ce profond recueillement mon âme touchait Dieu. Je ne puis déclarer la forme de cette divinité, c'est une certaine Majesté et une grandeur très auguste et incompréhensible. Je voyais que Dieu a pris une pleine possession de mon âme et de mon corps et que tout le reste est à lui sans réserve, je n'ai plus rien à moi. Je voyais des feux d'une beauté non pareille et des couronnes autour de ces feux. Il y en avait qui sortaient de mon cœur, d'autres de mon estomac, d'autres de diverses parties de mon corps, je voyais les grandes faveurs et les richesses de ce grand saint bienheureux Stanislas dont on vénère aujourd'hui la mémoire. Je sentais en moi une grande quiétude d'esprit et mon Sauveur me faisait connaître par ses caresses que je lui suis extrêmement chère, c'est pour lors que je vois clairement que je ne suis rien et que mon Sauveur fait tout; cela m'humilie et me fortifie, m'encourage et me donne un grand désir de mieux servir Dieu à l'avenir. Voilà l'effet de ces sortes de grâces, je n'aime rien que mon Tout. Je vois qu'il a chez moi un cabinet ou un oratoire où il prend plaisir à demeurer.

Le *15e*, jour de l'Assomption de Notre-Dame, dans mon oraison, je sentis en moi de si grands feux que je fus pendant toute la journée comme une personne qui est hors de soi, mon âme était toute pleine de son Tout et je ne savais ce que je devais faire. Il me semblait voir cette Reine du ciel toute ardente en elle-même comme un soleil, d'où jaillissaient des feux et des flammes sur le cœur des Apôtres, sur celui de sainte Magdeleine et sur moi. J'ai vu que Notre-Dame

emmena avec elle au ciel toutes les âmes qui étaient alors dans le Purgatoire et qu'à son entrée dans l'Empirée tous les bienheureux vinrent au devant d'elle et l'accompagnèrent dans son triomphe et que saint Joseph lui rendit des honneurs particuliers. Après la sainte communion j'étais toute en Dieu, je voyais dans ma bouche quantité de rayons comme des étincelles d'or qui sortaient de mon cœur et qui s'allaient rendre à Dieu qui les recevait avec plaisir. Il me semble qu'il m'a dit ces paroles : « *Tu crois ne rien faire pour moi et cependant ces actes d'amour qui sortent de ton cœur me sont fort agréables.* » C'était pour me consoler sur une peine que j'avais eue tous les jours précédents de ne rendre, ce me semblait, aucun service à mon Dieu. Cette pensée me cause parfois un douleur extrême.

Du *mardi 17*. J'ai souvent pensé pourquoi mon Sauveur me donnait une si grande abondance de joie et de consolation et non pas de peines, que j'ai tant de fois si justement méritées, mais je vois que mon Tout m'a fait passer par un chemin de ronces et d'épines, durant vingt ans ou plus. J'ai souffert pendant ce temps-là de très grandes peines intérieures et, surtout pendant trois ou quatre ans, que je puis dire qu'ils furent un martyre continuel, car il me semble que quand on me mettrait sur une roue ou sur un gril ardent je ne souffrirais pas la centième partie de ce que j'ai souffert. La mort m'eût été douce au prix de ces peines qui ne venaient que du souvenir de mes péchés et de l'appréhension qu'ils me causaient. Je n'avais pas un moment de repos et la moindre imperfection me tourmentait, car j'avais toujours la présence de Dieu qui faisait mon plus grand tourment. J'ai aujourd'hui une joie sensible quand je pense à ce que j'ai souffert; je crois que j'aurai encore quelque chose à souffrir en cette vie, mais j'espère que mes souffrances me seront douces quand je les recevrai comme venant de la main de Dieu et pour son amour et je me figure qu'ayant toujours le désir de souffrir je me réjouirai dans les peines corporelles et même dans la perte de toutes choses.

Du *mercredi 25* : l'un de ces jours, je vis dans mes entrailles comme un beau soleil qui jetait de tous côtés ses rayons, ou comme un diadème de gloire, dont les vives couleurs brillaient avec un éclat charmant. Cette vue dura assez longtemps et je connus que cette faveur était le symbole et la récompense de la chasteté; je n'avais point encore vu cela.

Aujourd'hui j'ai vu en moi comme des couronnes que Notre-Seigneur mettait autour de mon cœur. J'avais fait la sainte communion pour le roi d'autant que c'est la fête de saint Louis. Il me

sembla qu'on me dit intérieurement : Ces couronnes que je te donne sont bien un plus grand présent que ne serait la couronne royale.

Septembre.

Tous ces jours passés, *dimanche, lundi et mardi, 5, 6 et 7*, je sentis par tout le corps de très grands feux et un redoublement de flammes avec un nouveau désir de mieux servir Dieu que jamais et des tendresses extraordinaires pour mon Jésus, mon Tout et ma vie.

Ce doux Jésus me prévient car quelquefois, au milieu des embarras du monde, je sens que ce feu divin se réveille et que le vent du Saint-Esprit souffle en moi avec une douce impétuosité qui me fait vitement courir au service de Dieu là où j'en puis trouver l'occasion. Cet époux céleste est fidèle; il me tient bien sa promesse; c'est mon Tout et ma vie et sans lui tout me donne la mort. J'ai une si grande confiance en lui que je ne saurais avoir la moindre appréhension de peine sinon quand je pense que je suis encore dans un corps mortel et que je puis pécher, si ce Dieu de bonté ne me soutient par sa divine Providence et par son infinie miséricorde.

Je voyais, ces jours-ci, une belle tulipe rouge épanouie mais dont les feuilles étaient fort serrées et comme fermées autour du pied, il y avait comme une table parsemée de pierres précieuses; il me semble qu'il m'a été dit : « *Cette tulipe te représente toi-même devant Dieu mais il faut que tu sois fermée au monde.* » La table marquait les grâces du ciel.

Le mercredi, jour de la Nativité de Notre-Dame, je voyais que cette auguste Reine se promenait en moi et me disait : « *C'est en toi ma fille que je prends mes délices.* » Elle s'appliquait à me parer et embellir comme son héritage et (1) il me semble que je connaissais qu'elle demeurait en moi, comme une personne demeure dans sa terre et dans sa maison dont elle dispose à son gré. Je ne la voyais pas clairement mais je la sentais me toucher de ses pieds comme en se promenant et de ses mains comme pour mettre en moi de belles parures et divers enjolivements.

Dans mon oraison j'ai ressenti un parfait contentement; me trouvant aux pieds de mon Jésus crucifié, je m'imaginais tirer avec mes lèvres un de ses clous et mettre mon cœur en la place et me tenir attachée à cette sacrée plaie d'où je voyais sortir et rejaillir sur moi des feux et du sang qui me remplissaient toute de Dieu et m'absorbaient en lui. L'un de ces jours étant en oraison je voyais sortir de

(1) N ajoute : *comme*, sans doute par distraction; il a sa place plus loin.

mon cœur un rejaillissement de flammes d'or et d'argent d'une incomparable beauté, qui montaient en haut sans que rien les pût arrêter et puis revenaient sur moi avec la même rapidité. J'ai connu que c'était le symbole des actes d'amour et de charité que l'on exerce envers Dieu et envers le prochain. Je me trouve toujours attachée à la divine Majesté par une continuelle présence et par un amour actuel. Tous mes sens y sont appliqués avec l'entendement et la volonté; l'imagination même y est presque toujours attachée, de sorte que je n'ai nulle peine à faire oraison et il me semble que cet exercice n'est pour moi qu'une augmentation de ferveur et que le feu que je sens d'ordinaire redouble aussitôt que je me mets à prier. Je pense incessamment à Dieu et je l'aime ce me semble toujours sans discontinuation.

Le *13*, après ma communion, je vis en moi une lumière toute extraordinaire. Je voyais comme un grand océan de feu de couleur de rubis très brillant et ardent. Cette vue et le sentiment qu'elle a produit en moi m'ont toute absorbée, je considérais avec étonnement combien je suis obligée de rendre grâce au Tout Puissant pour tant de faveurs dont il me comble.

Le *14*, *fête de l'Exaltation de la Croix*, dans mon oraison, je reçus beaucoup de grâces que je voyais sensiblement couler en moi comme des torrents de saintes délices dont mon âme a été comblée. Après la sainte communion, je me suis trouvée dans un état admirable, je voyais comme un grand pays que je ne connaissais point encore; on y allait toujours par diverses portes en forme d'arcades et tout était plein de lumières célestes; je n'en voyais point le terme, mais à la fin de ces portes je voyais paraître le jour, je veux dire une lumière plus claire que le jour. Ensuite j'ai vu comme une haute muraille d'or avec trois divers étages. Au plus haut, qui était fort élevé au-dessus des créatures, il y avait un siège pour se reposer en assurance; en celui du milieu il y avait encore un peu de péril de tomber; le plus bas était un peu au-dessus des créatures. Ces étages étaient d'or, au moins les deux plus hauts; je voyais que j'étais un peu au-dessus du plus bas et presque dans le second, avec un peu d'assurance de monter au plus haut. J'ai entendu qu'on me disait : « *Prends garde ma fille, tu vois des fautes dans ce 2e étage.* » Il est vrai que j'en fais bien. Je volais d'affection vers le dernier et il me semblait que mon âme y avait une sûre et tranquille demeure. J'ai conçu de nouveaux désirs d'avancer pour demeurer là tout à fait, car il me semble que quand on y est parvenu l'on n'a plus rien à craindre. Les créatures ne vous peuvent plus toucher et l'on ne touche que le Créateur. J'ai senti un grand mépris pour toutes les choses créées

et il me semble que l'on m'a donné quelque assurance de monter à cet heureux terme pourvu que je suive la lumière qui y conduit.

Trois ou quatre jours après que cette sainte femme eût reçu cette dernière faveur, elle tomba malade de la maladie dont elle mourut le 3 octobre de la même année.

Abrégé de la vie de Madeleine Boinet

N II, 57-62; C II, 71 addition. N ajoute au titre : *à qui l'auteur écrit les cinq lettres suivantes.* Bien que sous sa forme actuelle cette notice ne soit pas l'œuvre du P. Surin, il n'est pas douteux qu'elle représente seulement un remaniement d'un écrit de ce dernier. Les détails donnés et le style le prouvent. N représente un texte non altéré; la 2e édition de C (1709?) offre des variantes destinées comme celles de la notice sur Mme du Verger a atténuer les expressions se rapportant aux faits surnaturels racontés. Nous les donnons d'après l'exemplaire de 1719. J'omets celles des variantes de C 1e éd. qui sont sans intérêt. La notice est postérieure au 29 octobre 1650 et a dû être rédigée en 1657-1660, quand le Père Surin préparait l'édition de ses lettres de la période 1630-1637. Elle est donnée par C à la suite de la lettre précédente et en est comme un complément naturel; c'est pourquoi nous l'insérons ici. Sur M. Boinet, voir H. Bremond, *Histoire*, t. V, ch. IV, p. 172-177. C place une phrase d'introduction empruntée à la rédaction du 5e paragraphe : *Marie Baron laissa comme par héritage son esprit à une jeune fille nommée Magdelene Boinet. Cette fille était née en Xaintonge.*

Madeleine Boinet naquit en Saintonge de parents hérétiques et de basse condition. Son père était un chaudronnier qui demeurait à Saintes. La nature lui donna tous les avantages de l'esprit et de grandes disgrâces du corps, car elle était fort petite et mal faite; mais elle avait l'esprit éminent, le jugement très solide, un courage et une grandeur d'âme extraordinaires, et toutes les dispositions qu'on demande pour le recueillement intérieur et pour l'oraison.

Dieu la prévint si abondamment des bénédictions de sa douceur, qu'elle garda inviolablement sa virginité, vécut toujours dans une grande innocence, et bien qu'élevée dans l'hérésie, ne fut jamais véritablement hérétique. Une lumière intérieure lui fit toujours connaître les vérités de la foi, et, dans son cœur, elle les croyait, invoquait les saints, aimait tendrement la sainte Vierge, goûtait la solitude, ne parlait presque point et possédait la présence de Dieu dans une douce paix.

Ce qui la détermina à se déclarer ouvertement catholique, fut une faveur qu'elle reçut de la sainte Vierge. Un jour, comme elle était au prêche, cette Reine des anges et des vierges lui apparut

dans une vision intellectuelle, l'appelant amoureusement par son nom et lui marquant une bonté de mère. Elle lui manifesta le privilège de son immaculée conception, lui imprima une haute idée de l'admirable union que Dieu a faite en elle de la virginité avec la maternité, et lui fit faire réflexion sur le peu d'estime et d'amour que les huguenots témoignent pour la virginité, qui est cependant si fort recommandée par Notre Seigneur et par son apôtre saint Paul, et qui élève les hommes en quelque manière à la condition des anges.

Madeleine était en la vingtième année de son âge, quand elle fit publiquement profession de la foi catholique. Sa demeure à Marennes lui procura la connaissance [1] du P. Surin. Elle lui ouvrit son cœur, et le saint homme [2] y découvrit ces précieux trésors de grâces qui étaient demeurés jusqu'alors cachés. Il marque dans quelques-unes de ses lettres l'estime qu'il faisait de cette belle âme et les avantages qu'il tirait de ses entretiens. Ce fut lui qui la donna à Madame de Saujon pour avoir soin de l'éducation de ses filles [3].

Elle demeurait dans cette illustre maison lorsque Madame du Verger y mourut [4]. Elle la servit pendant sa maladie et l'assista au lit de la mort. Ce fut pour elle une source de bénédictions. Cette sainte femme la fit son héritière, et lui légua son esprit, jetant sur elle un regard ferme dont Madeleine fut si pénétrée qu'en ce moment, elle se sentit comme toute changée, avec un nouvel attrait pour la vie intérieure et de grands mouvements pour la pénitence. L'esprit de Marie Baron [5] passa dans l'âme de Madeleine Boinet, et celle-ci se trouva investie des mêmes grâces et des mêmes dons que l'autre avait possédés.

Quelques mois après, la Providence la tira de la maison de Madame de Saujon en celle de Monsieur du Verger, pour y avoir soin de ses deux filles. Elle les éleva si saintement qu'on peut dire qu'elle leur rendit l'esprit intérieur qu'elle avait reçu de leur sainte mère. Toutes deux quittèrent le monde et se firent Carmélites au monastère de Saintes, où elles sont mortes en réputation de sainteté.

Madeleine, après leur entrée en religion, demeura en divers lieux, et partout elle donna des preuves d'une perfection solide, qui la firent toujours considérer comme une âme très précieuse devant Dieu.

Elle passa ses dernières années à Bordeaux, au service de Made-

(1) C ajoute : *et la conduite.*

(2) C : *le Père.*

(3) Voir les lettres 4 et 7.

(4) Le 3 octobre 1632. Voir ci-dessus p. 84 et 52.

(5) Nom de jeune fille de Mme du Verger.

moiselle Dusault, femme de M. Dusault, conseiller au siège présidial de Guienne [6]. Cette vertueuse Demoiselle lui confia l'éducation de ses filles, et Madeleine s'acquitta si heureusement de cet emploi qu'elle gagna deux de ces jeunes Demoiselles à Dieu, leur inspirant le mépris du monde, et la vocation à l'ordre des Carmélites [7].

Elle avait [8] reçu de Dieu des grâces fort extraordinaires, un éminent don d'oraison, un rare don de prophétie, de discernement et de lumière surnaturelle sur toutes sortes de choses. Jamais elle ne perdait la présence de Dieu. En tout temps, en tout lieu elle était toujours [9] occupée au dedans d'elle-même, sans manquer à nulle des obligations extérieures de son état. Rien ne pouvait troubler la paix de son âme, ni la faire sortir de son recueillement. Mademoiselle Dusault, sa maîtresse, qui priait souvent avec elle témoigne que pour empêcher les extases qui lui arrivaient dans l'oraison, elle se levait du lieu où elle était à genoux et se mettait à courir par la chambre, mais qu'à la fin, ne pouvant plus résister à l'attrait intérieur, elle s'asseyait sur un petit banc, où elle demeurait plusieurs heures immobile dans un profond recueillement [10], le visage tout en flamme.

La conduite de son âme était un mélange prodigieux de très hautes opérations de l'esprit de Dieu, et de malignes opérations du Démon. Elle passait sans cesse des unes dans les autres, et cette alternative dura jusqu'à la mort.

Dès qu'elle demeurait à Marennes, peu de temps après sa conversion, les démons commencèrent à la vexer en diverses manières. Quand elle était couchée [11], ils faisaient trembler son lit, et le mettaient quelquefois [12] tout en feu pour l'épouvanter; mais elle se moquait d'eux, en les mettant en fuite par le signe de la croix, elle leur reprochait leur faiblesse et leur lâcheté.

Leur persécution [13] devint plus cruelle et plus importune, depuis qu'elle eût entrepris d'assister par ses prières et par ses pénitences son Directeur [14] dans l'emploi que la Providence lui donna d'exorciser les religieuses possédées de Loudun. Il était à Marennes lorsqu'il reçut cet ordre. Il le déclara à Madeleine qui, dans l'entretien qu'il eut avec elle sur ce sujet, connut [15], par une lumière d'en

(6) Il en sera souvent question dans les autres volumes de la correspondance. Voir, en attendant, l'édition Champion, t. I, l. 58 et 59 (celle-ci supprimée, après l'édition princeps).

(7) Une autre fille de Madame Dusault entra aux Ursulines de Loudun.

(8) C, 2e éd. : *à ce qu'elle dit.*

(9) C : *elle était toute occupée.*

(10) C : *ravissement.*

(11) C, 2e éd. : *elle dit qu'ils.*

(12) C : *comme.*

(13) C, 2e éd. : *Elle raconte que leur.*

(14) C : *le Père Seurin.*

(15) C, 2e éd. : *crut connaître.* Le P. Surin a rappelé ces faits dans la

haut, ce qui lui devait arriver dans cet emploi, et, le regardant d'un œil ferme [16] lui dit : « Mon Père, vous aurez beaucoup à souffrir, vous souffrirez des maux extrêmes, mais n'importe, il faut prendre courage. »

Quand le Père [17] fut arrivé à Loudun, dès les premiers combats qu'il eut avec celui des démons qui était le plus occupé à travailler la mère Supérieure, il connut que les diables qui la possédaient étaient les mêmes que ceux qui obsédaient Madeleine Boinet à Marennes, et ce démon, le chef de la possession de Loudun, lui dit [18] des choses très secrètes que Madeleine lui avait déclarées lorsqu'elle lui rendait compte de sa conscience [19] et qui étaient manifestement des effets de ces esprits de ténèbres, nulle autre cause naturelle ne les pouvant produire.

Un jour le Père [20] venant de recevoir de Marennes une lettre que Madeleine lui avait écrite, après l'avoir lue, il s'en alla aux Ursulines. Il [21] trouva la Mère Supérieure actuellement possédée par le démon, et, tirant de sa poche la lettre, il lui demanda de qui elle était. « *De ta dévote* », répondit le démon. Le père lui commanda de la nommer. Alors le démon lançant le pied de la possédée contre lui pour le frapper : « *C'est*, dit-il, *de ta Boinette* [22] ». Il n'y avait nulle apparence que la Mère sût rien de tout cela, n'ayant jamais ouï parler de Madeleine Boinet.

Une autre fois [23] le démon la fit paraître à Loudun, en la personne de la Mère Supérieure, la nommant par son surnom, et la menaçant avec des transports de fureur.

Plus elle [24] s'intéressait dans l'entreprise de son Directeur, plus les démons lui causaient de maux, aussi bien qu'à ce Père [25].

Science expérimentale, Ie p. ch. I, ms BN 145.96, fo 6; éd. de 1829, p. 141 (passage interpolé dans le *Triomphe*) :

En ce temps il y avoit à Marennes une fille d'une grande piété et qui avoit de grandes communications avec Dieu, laquelle se confessoit a luy et suivoit sa direction. Il luy dit l'obeissance qu'il avoit receüe et elle eust une cognoissance de Dieu que le Pere souffriroit d'extremes maux en cet employ, de sorte qu'elle en fut effrayée et ne peust dissimuler, en son visage, son apprehension. Elle dict au pere qu'il auroit de grands maux et que Dieu l'assisteroit, et dict qu'elle avoit veu en vision surnaturelle une main estendüe sur luy comme un poesle pour le proteger.

(16) C : *fixe.*

(17) C, 2e éd. : *Ce Père a assuré que lorsqu'il fut arrivé.*

(18) C, 2e éd. : *lui dit, selon qu'il l'a raconté.*

(19) C ajoute : *comme à son Directeur.*

(20) C ajoute : *Seurin.*

(21) C, 2e éd. : *il dit qu'il trouva.*

(22) C : *Boinet.* Voir l'introduction à la lettre 29; le fait est raconté par Surin dans la *Science expérimentale*, Ie p., éd. de 1829, p. 154.

(23) C, 2e éd. : *à ce qu'on dit.*

(24) C, 2e éd. : *On rapporte que plus.*

(25) C, 2e éd. : *On prétend que Dieu.*

Dieu lui révélait à Marennes tout ce qui se passait à Loudun, comme il paraissait par les lettres qu'elle y écrivait [26]. Enfin, le saint homme tomba dans un mal extrême qui fut cause qu'on le retira de son emploi. Madeleine lui écrivait [27-28] en détail tout ce que le bon Dieu lui avait fait connaître là-dessus, et cela si exactement qu'il semblait qu'elle eût vu tout ce qui s'était passé en lui.

Les démons [29] enrageaient de voir la liaison qu'elle avait avec [30] son Directeur pour les combattre, et ils en témoignèrent souvent leurs sentiments [31] et leur rage. Ils s'en vengeaient sur elle par toutes sortes de vexations extérieures et intérieures, et ils ne cessèrent de la persécuter jusqu'au dernier soupir.

Une fois [32], à la fête de Noël, une troupe de démons lui apparut avec des représentations impies pour déshonorer le mystère de la fête. Ils tenaient [33] un petit enfant qu'ils disaient être l'enfant de Bethléem, et dont ils faisaient leur jouet, le chargeant d'injures et le déchirant en pièces. Madeleine animée de zèle pria [34] la sainte Vierge de lui apporter le petit Jésus pour confondre les démons et les obliger de lui faire réparation d'honneur. Aussitôt la sainte Vierge parut avec le saint Enfant qu'elle lui donna et Madeleine, le tenant entre les [35] mains, commanda aux démons de l'adorer, et eut le plaisir de voir ces malheureux esprits se prosterner devant la Majesté d'un Dieu enfant, et réparer par des marques de respect les outrages qu'ils venaient de lui faire. Ensuite il lui sembla que le divin Enfant s'alla loger dans son cœur. Elle l'y voyait continuellement, et s'imaginait le baiser, l'embrasser, le caresser et lui rendre tous les petits services qu'on rend communément aux enfants qui sont encore au maillot. Elle fut ainsi, durant quelque temps, tout occupée du petit Jésus, et l'effet de cette grâce fut une abondante participation de l'esprit de la sainte enfance, et surtout une simplicité d'autant plus admirable qu'elle était jointe à une singulière prudence.

Sa dévotion pour la sainte Vierge était conforme à sa disposition intérieure de recueillement. Elle ne consistait point en diverses pratiques ou des présents qu'elle [36] lui fit, mais dans un silence

(26) C : *écrivait au Père. Enfin il tomba.*
(27-28) C : *lui écrivit*; C, 2e éd. ajoute : *ce qu'elle croyait que N. S.* C a : *ce que N. S.*
(29) C, 2e éd. : *à ce qu'on prétend.*
(30) C : *avec le saint homme.*
(31) C : *ressentiments.*
(32) C, 2e éd. : *on assure qu'une fois.*
(33) C : *comme.*
(34) C, 2e éd. : *selon qu'on le raconte.*
(35) C : *ses.*
(36) C paraphrase ici quelque peu.

respectueux, dans une simple attention d'esprit où elle se tenait devant elle, se contentant de la regarder amoureusement et avec confiance, demeurant ainsi exposée à ses yeux, admirant ses grandeurs, s'abandonnant à son pouvoir, et attendant les effets de sa bonté.

Elle avait une tendre compassion pour les pauvres à qui elle donnait secrètement tout ce qu'elle avait en sa disposition, et pour les âmes du Purgatoire, pour qui elle faisait dire quantité de messes, mendiant pour cet effet des aumônes des personnes de qualité qu'elle connaissait [37].

Ayant persuadé à Monsieur Dusault de vivre en continence avec sa femme, elle prédit à cette pieuse demoiselle que son mari mourrait avant elle, et qu'elle vivrait fort paisiblement le reste de ses jours, comme en effet elle a vécu jusqu'ici et vit encore dans une heureuse vieillesse [38].

Madeleine était dans une maison de campagne avec sa maîtresse à une lieue et demie de Bordeaux [39] lorsqu'elle tomba malade de sa dernière maladie, un peu avant la Toussaint. Dans cette extrémité, elle souffrit d'étranges efforts de la rage des démons. Ils la tentèrent de désespoir, lui persuadant par une vive représentation de plusieurs fausses raisons, qu'elle serait damnée. Toute son agonie se passa dans des vicissitudes d'opérations de la grâce et d'opérations de l'esprit malin. Quelques moments avant d'expirer elle parut avec un visage où la terreur et les angoisses de son âme étaient si vivement peintes qu'il semblait qu'elle fut livrée en proie à la désolation. Enfin cette bourrasque ayant cessé, le calme revint et ses ennemis n'eurent plus permission de troubler sa paix.

On peut dire qu'elle mourut par obéissance, car ayant consenti à se laisser saigner au pied contre son sentiment, au même temps qu'on lui ouvrit la veine elle expira doucement, le 29 d'octobre 1650 [40].

Son visage qui était naturellement fort [41] laid parut, après sa mort, merveilleusement beau, vermeil et comme riant. Son corps fut apporté à Bordeaux et enterré dans l'église de Saint-Siméon, où il est conservé avec le respect qu'on a coutume de rendre aux personnes qui ont vécu et qui sont mortes en odeur de sainteté.

(37) C : *qualité, qui avaient beaucoup de vénération pour sa vertu.*

(38) C omet tout ce paragraphe. M. Dusault mourut le 6 juin 1697, à l'âge de 89 ans. La 1re édition de C est de 1695. Cette partie de N. II (3e main, p. 49-67) a donc été écrite postérieurement à C. Cf *Introduction*, p. XXIV-XXV.

(39) C : *dans une maison de campagne, nommée la Croix, à une petite lieuë de Bourdeaux.*

(40) C, 2e éd. : le 9 octobre.

(41) C omet : *fort.*

Une grande foule de monde de toutes sortes de conditions assistèrent à ses funérailles, tant on avait d'estime et de vénération pour elle.

Son Directeur [42] a témoigné que c'était une des âmes en qui il avait reconnu une plus grande grâce. Dieu a fait connaître la gloire dont elle jouit au ciel, dans un degré si sublime qu'elle surpasse ou égale les plus illustres amantes de Jésus-Christ [43].

Il est aussi arrivé, après sa mort, certaines choses extraordinaires qu'on a prises pour des marques de son mérite devant Dieu. L'une des plus remarquables fut que, la guerre étant venue en Guienne peu de temps après [44], les soldats ruinèrent les maisons de campagne des environs de Bordeaux, et pillèrent celle de M. Dusault; mais quand ils furent dans la chambre où Madeleine mourut, le premier qui mit la main au lit pour en emporter la garniture, si tôt qu'il l'eût touchée, la laissa, et l'on ne saurait dire pourquoi il ne l'enleva point comme tous les autres meubles. Partout ailleurs, ils répandaient le vin et ravageaient tout; mais dans cette maison, ils se sentaient arrêtés, et ne pouvaient suivre le mouvement de leur passion. Un d'eux s'en étonnant dit tout haut : « *Je ne sais ce qui nous retient céans de faire ce que nous voudrions.* » On crut [45] que ce fut la bénédiction que cette sainte fille avait communiquée aux choses qui avaient été sanctifiées ou par sa demeure ou par son usage [46].

(42) C : *Le Père Seurin a*

(43) C : *Il a plû à Dieu de faire connaître qu'elle est élevée dans le Ciel aux plus sublimes degrez de la gloire : et il est arrivé certaines...* C, 2e éd. : *Quelques-uns prétendent qu'il a plû à Dieu de faire reconnaître, etc.*, comme C.

(44) Il s'agit de la Fronde bordelaise (1649-1653). Dusault, l'un des commissaires nommés par le Parlement (1649-1652), se sépara des Ormistes et jeté en prison ne fut délivré qu'à l'entrée des troupes royales en 1653.

(45) C : *on croit;* c, 2e éd. : *on croit pieusement.*

(46) C ajoute ici : *On fera voir dans la vie du Père Seurin la liaison de grace que Dieu avoit mise entre lui, et cette sainte fille.*

14. — A Madame Françoise de Foix, abbesse de Saintes.

Pratique pour introduire l'âme dans la vie intérieure.

N I, 254. *A Madame l'Abbesse de Saintes.* C. I, 13, qui donne comme date le 25 décembre.

A Saintes, ce 21 décembre 1632.

MADAME,

La paix de J.-C. soit avec vous [1].

Pour satisfaire à la demande que vous m'avez faite de vous donner par écrit ce que je [2] prêchai dernièrement de la pratique que doit observer une âme qui veut [3] se rendre vraiment intérieure; je la réduis à trois points : Vous pourrez vous souvenir du discours que je fis pour prouver combien il nous importe de nous établir dans la vie intérieure et de suivre une conduite qui, nous retirant du dehors, nous ramène au dedans, où Dieu habite. Je vous marquerai ici, en abrégé, ce que nous devons faire pour prendre cette conduite et pour nous y affermir.

Première pratique.

Nous séparer de tous les engagements que notre cœur pourrait avoir à l'égard des objets de la vie présente.

Pour en venir là, il faut faire deux choses :

Premièrement [4] observer avec soin les mouvements de notre cœur et voir à quoi ils aboutissent. Les principaux sont la joie, la tristesse, la crainte et le désir. Entre les choses de ce monde, celles qui émeuvent en nous ces quatre passions sont les tyrans qui tiennent la place de Dieu dans notre âme. Nous devons tâcher de les reconnaître, et pour cet effet demander la lumière du Saint-Esprit et nous rendre attentifs à ce qui se passe au dedans de nous.

Secondement [5], après avoir découvert les objets de nos attaches et de nos engagements, appliquer courageusement nos soins à nous en défaire, mortifiant en nous ces quatre passions dans toutes les rencontres où elles se soulèvent, et leur opposant d'autres contraires, fondées sur la vue des objets importants et éternels, qu'il faut souvent nous représenter pour en être touchés, tantôt de joie, tantôt de componction, tantôt de crainte et tantôt de désirs [6].

(1) C omet : *Madame — vous.*
(2) C : *je vous.*
(3) N : *vient.*
(4) C : 1. *Il faut pour observer;* C, 2e éd. : *la première, il faut observer.*
(5) C 2.; C, 2e éd. : *la seconde, après.*
(6) C : *désir.*

Seconde pratique.

Nous lier fortement à Dieu par une étroite dépendance qui consiste en trois actes dans lesquels nous devons nous exercer.

Le premier est un abandonnement, une résignation, une perte de nous-mêmes entre les mains de Dieu, nous confiant en sa fidélité et nous appuyant entièrement sur la conduite de sa paternelle providence, en esprit [7] d'enfants qui n'ont point d'autre soin que de plaire [8] à leur père.

Le second est une fréquente oblation de nous-mêmes à Dieu pour tout ce qu'il lui plaira qui nous arrive, nous exposant universellement à toutes ses volontés pour le regard des choses à venir.

Le troisième est une acceptation et un agrément de tout ce que Dieu ordonne ou permet présentement à notre égard.

Ces trois actes lient fortement notre volonté à Dieu.

Troisième pratique.

Procéder dans la conduite de notre vie spirituelle d'une manière intérieure, nous efforçant d'être non seulement des gens de bien, mais des hommes intérieurs.

Pour cela deux choses sont nécessaires.

La première de conformer notre vie non seulement à la loi et à la volonté de Dieu, laquelle nous est déclarée extérieurement ou par les livres, ou par la voix des hommes, mais encore à cette même voix et volonté, laquelle nous est dictée intérieurement au fond de l'âme par les mouvements secrets du Saint-Esprit qui préside en nous comme suprême vérité, et nous régit par ses instincts. Nous nous y conformons par trois opérations :

Premièrement [9], en consultant [10] dans nos actions l'oracle intérieur, invoquant Dieu, lui demandant conseil, sans nous laisser prévenir et surprendre par l'esprit humain et inférieur qui se fourre et se produit toujours en toutes choses par son activité. Il faut nous habituer à l'arrêter et à le mortifier pour donner lieu au mouvement du Saint-Esprit.

2° [11], en obéissant à ce divin Esprit avec un grand respect et une grande fidélité, lorsque nous sentons qu'il nous pousse intérieurement à quelque bonne action comme quand il nous inspire de nous mortifier; autrement il se retire et nous abandonne.

(7) C : *comme des.*
(8) C ajoute : *en toutes choses.*
(9) C, *1.;* C, 2e éd. : *la première.*
(10) C ajoute : *toujours.*
(11) C, *2;* C, 2e éd. : *secondement.*

3° [12], en faisant les choses à quoi nous sommes appliqués, en la vue de Dieu, en esprit d'adoration et d'amour, de sorte que nous ne soyons point occupés de ce que nous faisons, mais de la vue [13] de Dieu qui nous est présent comme la fin et comme le principe de notre action.

La 2e [14] chose nécessaire pour rendre notre conduite intérieure est d'appliquer et de joindre ce qui est de plus intérieur en nous à ce qui est de plus intérieur dans les choses que nous faisons. Ce qui est en nous de plus intérieur, c'est l'intention de plaire à Dieu, la plus sincère et la plus simple, la plus profonde, la plus forte que nous puissions former. Ce qui est de plus intérieur dans les choses que nous faisons, c'est le bien solide qui y est caché et qui tend à l'éternité; comme, par exemple, quand j'obéis à mon Supérieur. Ce qu'il y a de plus intérieur dans mon action d'obéissance, c'est que mon Supérieur me tient la place de Dieu. Quand je rends un bon office à quelqu'un, le plus intérieur de cette action, c'est que je regarde Jésus-Christ dans cette personne, sans l'envisager ni comme mon parent, ni comme mon ami, ni comme étant de mon pays. Quand je prie Dieu, quand je communie, ce qui est de plus profond dans mon oraison, dans ma communion, c'est que par ces saints exercices, mon âme s'unit à Dieu pour faire sa volonté et non pas qu'elle y goûte des douceurs et des consolations sensibles.

Ainsi, pour devenir intérieur [15] il faut aller chercher par notre plus intérieure et plus profonde affection ce qu'il y a de plus pur en chaque chose, et par cette affection nous arrêter là, et faire toutes nos actions de cette manière.

Voilà le moyen de nous rendre vraiment intérieurs et parfaits; il faut nous en servir, et, pour cela, nous avons besoin de courage et de fidélité.

C'est la grâce que je demande à Notre-Seigneur pour vous, Madame, et pour vos chères filles.

Je suis en lui [16].

Votre très humble serviteur,

J.-J. S.

(12) C *3;* C, 2e éd. : *troisièmement.*
(13) C omet : *de la vue.*
(14) C : *seconde.*
(15) C : *intérieurs.*
(16) C remplace ce qui suit par : etc.

15. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Pour arriver à une grande paix, il faut faire ces deux choses : fermer la tête et ouvrir le cœur.

P 194, S 103, Z p. 28. — La destinataire ressort des titres donnés; PS : *A une religieuse de N.-D.* — Date : P omet l'année; SZ écrivent : *1638*. Mais à cette époque, Surin n'écrivait guère, semble-t-il, à cause de son état de santé et d'autre part le contenu de la lettre répond beaucoup mieux au début de la correspondance. Il semble donc qu'il faille lire 1633.

MA TRÈS HONORÉE TANTE,

La paix de N.-S.

A la lecture de vos deux dernières lettres, j'ai conçu fort bonne espérance et beaucoup de consolation des bons signes que je reconnais en votre âme et du bien que Dieu vous prépare et je vous dirai en général qu'il me semble que si vous avez courage de persévérer et ne vous étonner des empêchements que le diable vous donne, vous pourrez, dans quelque temps, voir un grand avancement en vos affaires. C'est pourquoi je vous supplie de tenir bon et de conserver les désirs que Notre-Seigneur vous donne, en particulier sur les empêchements que vous me représentez, qui viennent de tant de pensées horribles.

Je vous dirai que vous êtes bien simple si vous vous en tourmentez, il faut les négliger tout à fait, comme choses à quoi vous n'avez aucune part, et ne croire point que Dieu vous en regarde de mauvais œil. Au contraire, cela l'excite à vous regarder avec des entrailles de miséricorde et le désir que vous preniez sujet de là de recourir plus ardemment à lui. Je dis le même des inquiétudes, appréhensions, désespoirs qui sont de véritables œuvres de Satan pour vous faire perdre courage. Il faut que vous n'en fassiez ni plus, ni moins [1], et ne considériez point ces choses comme des objets formidables, mais comme des bienfaits de Dieu, autant qu'il les permet pour vous purifier davantage. Ce sont des choses dont vous avez besoin et qui vous tourneront à un grand bien, si vous vous y résignez.

Si vous y prenez garde vous trouverez que la plupart de ces peines vient de la liberté que vous donnez à votre esprit de penser et de réfléchir inutilement sur ce qui nous arrive, ruminant sur les incon-

(1) P : *point*.

vénients, sur le passé, sur l'avenir, conjecturant, discourant et rêvant mal à propos. C'est donner une porte ouverte au diable pour troubler ou angoisser l'âme, et vous y pouvez remédier par la simplicité, mettant un voile sur votre entendement pour ne point voir tant de choses. Ce que vous devez faire tant pour ce qui vous paraît dans autrui, que pour ce qui se passe en vous-même. Il faut prendre tout superficiellement et à la bonne, sans tant pénétrer; vous aurez un peu de peine à cela, à cause de votre naturel vif et violent, mais si (2) vous ne vous ennuyez de résister à telles pensées, en détournant doucement votre esprit, vous en pourrez venir à bout.

Le meilleur moyen, c'est de ne voir rien autre chose dans les objets qui se présentent que l'ordonnance de Dieu, le conseil de sa sagesse et de son amour, qui se coule partout, et se retrancher et se plonger tellement là dedans qu'on ne considère aucune autre chose à tout le moins de considération qui touche au cœur.

Si vous pouvez faire deux choses, vous aurez une grande paix en vous même. La 1re de fermer la tête, la 2e d'ouvrir le cœur. Je m'explique : Fermer la tête c'est retrancher les vues, les pensées qui se multiplient, les prévoyances, les réflexions, les raisonnements, et réduire tout cela à une simple vue de Dieu qu'il faut avoir présent; ouvrir le cœur, c'est, en se dégageant de toutes choses et se résignant et se commettant à Dieu, aspirer vers lui, et cela vous mettra en possession du royaume intérieur. Ce sont des pratiques qui font de la peine au commencement, mais, avec le temps, elles deviennent faciles. Prenez courage pour l'oraison et pour la solitude, fuyant les conversations vaines et surtout les longs entretiens avec divers Pères spirituels pour conter vos affaires. Il n'y a rien qui embrouille tant que la multitude d'avis. Vous recevrez plus de lumière en vous taisant qu'en parlant, parce que votre silence cherche Dieu : oraison pour l'amour de Dieu! faites oraison et ne vous fatiguez point pour y trouver des matières; il vous suffira de vous y considérer vous même, déplorer vos misères et prendre patience aux pieds de Jésus-Christ. Commencez à mépriser votre corps et votre santé, l'abandonnant entièrement à Dieu. Dégagez-vous de vos parents et les oubliez; hors les intérêts divins ne cherchez d'appui en aucun d'eux; soyez même contente qu'ils vous abandonnent tous; vous serez alors plus propre à être acceptée de Notre-Seigneur. Ne vous embrouillez point à écouter les décharges de cœur que l'on peut faire entre vos mains, si ce n'est purement en choses spirituelles; laissez chacune faire ce qu'elle pourra.

(2) P omet : *si*.

Sur ce que vous me mandez de communier tous les jours, durant l'octave de saint Joseph, je le trouve fort bon et vous y accompagnerai volontiers. Prenez-le pour votre père en l'oraison et ne vous détournez ni de lui, ni de Dieu pour les fautes que vous faites; car je vous dis encore que ni péché, ni sensation, ni travaux, ni naturel, ni maladies ne vous empêcheront point d'aller à la perfection pourvu que vous persévériez à faire ce que vous pourrez, car rien de tout cela n'empêche Notre-Seigneur de faire miséricorde. Je ne me lasserai point de vous tant que je vous verrai en bonne volonté, laquelle je prie Dieu d'accroître et de conserver.

En lui je suis.

Ce 10 mars [1633].

16. — A la Mère Jeanne Milon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Avis pour avancer en la voie de perfection.

P 19. — TSM, 47, Z, 141, G, 181. — La destinataire et la date complète sont données par G.P : *A une religieuse de N.-D.;* TSMZ : *A une religieuse;* P *de Marennes, le 30 mars;* PM pas d'année, SZ *1633,* T *1636;* — Sommaire : M : *Il lui donne des avis pour effectuer ses bons désirs,* Z : *Six moyens pour arriver à la perfection;* G : *Il l'exhorte à se dégager des défauts qui empêchent l'avancement des âmes religieuses;* TS pas de sommaire.

A 194 : mêmes texte et date que T. Pas de sommaire.

Ma très chère sœur en J.-C.,

La paix, etc.

Je suis extrêmement aise des désirs que sa miséricorde vous inspire, et je vous conjure de donner toute la force de votre cœur à les effectuer; et, pour cet effet, vous dégager de bonne heure des infirmités qui se remarquent pour l'ordinaire en la plupart de celles de votre sexe, qui les embarrassent (1) toute leur vie et les détournent de Dieu. Pour cela je crois que vous ferez une chose digne de l'Esprit divin qui vous assiste, si vous tâchez : 1° de vous exempter de l'indigence, en laquelle vivent la plupart, des continuelles communications (2) avec les hommes pour leur conter toutes leurs pensées et mouvements (3); autrement elles ne peuvent pas avoir de paix. C'est un grand abus qui tient les âmes toujours petites, fragiles et

(1) TA : *embrassent.*
(2) TA : *conversations.*
(3) TA om. : *et mouvements.*

captives; 2° de ne point vous occuper du tout de ce que les autres font dans leurs affaires, comme de ce qu'elles disent et jugent de vous. Telle chose est une source de troubles, de distractions et de péchés; 3° de vous bâtir dans le secret de votre cœur une demeure pour y habiter en toute liberté, ignorant les choses du charnel monde et ayant familiarité avec Dieu, tenant tous vos sens extérieurs recueillis en la même façon qu'on l'enseigne aux novices, laissant parler là dessus et dire ce qu'on voudra; 4° d'observer de donner à l'oraison tout le temps que vous pouvez, mais à une oraison libre, familière, douce, plutôt par humiliation et affection qu'avec considération préméditée, et assurez-vous que l'expérience fait voir que l'oraison continuelle s'accommode fort bien avec l'infirmité du corps, quand on s'y gouverne bien; car jamais l'entretien avec Dieu ne fait de mal, si on s'adresse à lui, ayant renoncé à toute consolation temporelle; 5° d'aimer le silence jusqu'à la taciturnité, ne disant jamais des paroles inutiles, car le babil [4] aux femmes et aux hommes dissipe tous les biens de l'esprit; 6° de faire étroite amitié, connaissance intime et familière avec Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est la voie, la vérité et la vie, prenant quelque exercice spirituel qui vous fournisse une continuelle méditation de ses mystères, vertus et paroles, laissant toutes vanités, inutilités et soins de vous même et d'autrui pour vous donner à cette occupation. Gagnez, tandis que vous avez le temps, les bonnes grâces de celui entre les mains de qui vous devez tomber et qui vous doit juger à l'heure de votre mort. J'ai pitié de tant d'âmes religieuses qui s'engagent à des soins inutiles et s'embrouillent en elles-mêmes : Ce ne sont pas des vierges prudentes.

Je prie Notre-Seigneur qu'il vous donne sa lumière, et priez-le aussi pour moi qui suis,

Votre, etc.

De Marennes, ce 30 [5 : G] mars 1633.

Je [5] vous ai écrit avec la liberté que vous voyez parce que votre franchise me l'a permis, car autrement je sais que je ne suis pas propre à donner des avis, mais à les garder pour moi qui en ai assez affaire, mais les âmes véritables ne cherchent que la vérité.

(4) TA : *diable.*

(5) P est seul à donner ce post-scriptum.

17. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Que les maladies et infirmités corporelles ne sont point empêchement à l'exercice de la vraie oraison.

P 186. — TSM 49, G 37. La destinataire est indiquée par G; les autres : *A une religieuse de N.-D.* T omet : *N.-D.* Ils mettent partout : *sœur* au lieu de *tante.* — Sommaire de G : *Que ni les infirmités du corps ni les peines de l'esprit n'empêchent point l'oraison.* — Aucune date n'est donnée. Dans G la lettre est placée entre une lettre du 30 juin 1636 (légèrement déplacée puisqu'elle vient après une autre du 22 septembre de la même année) et une seconde (séparée par un feuillet en blanc), du 6 janvier 1637. Le contenu paraît réclamer une date plus primitive. L'allusion finale (si vous continuez en la dévotion à saint Joseph) concorde bien avec ce qui est dit au dernier paragraphe de la lettre 15 sur cette même dévotion. Pour le mois une allusion étant faite à une lettre de la mère, datée du 6 mai, on ne peut que penser au milieu de l'année, bien que parfois le P. Surin retarde ses réponses de plusieurs mois.

A 208 mêmes titre, texte et omissions que T; sauf quelques variantes.

Ma très chère Tante,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

Je pense avoir reçu une de vos lettres à laquelle je n'ai point fait réponse, à cause d'un accident qui m'est survenu et qui m'a ôté le moyen de vaquer à mes exercices. A cette heure que j'ai plus de puissance, je désire l'employer à tous devoirs de charité que je suis obligé de rendre aux âmes et au mouvement que Dieu me donne de correspondre à son bon désir (1).

Je connais par la lecture de la vôtre, datée du 6e mai (2), que Notre-Seigneur vous donne quelques fois accès à lui et accoise (3) vos troubles par sa présence, ce qui me fait espérer que si vous prenez cette habitude de vous trouver (4) en lui un remède à toutes vos nécessités, — je dis habitude de vous aller jeter à ses pieds, quand vous vous trouverez angoissée et chercher en lui seul le soulagement de votre mal, — par ce moyen vous trouverez le remède à cet inconvénient que vous craignez de ne pouvoir faire oraison, à cause de vos infirmités, car ce recours que vous aurez (5) d'ordinaire à Dieu vous facilitera tellement sa conservation que rien ne vous empêchera l'oraison.

La vraie oraison ne consiste pas en travail d'esprit ni en grand

(1) TSMG omettent ce début; TSM : *Je connais par la lecture de votre lettre;* G : *je connais par votre lettre.*
(2) TSMG omettent ce détail.
(3) T : *apaise,* G : *calme.*
(4) TSMG : *vous trouverez.*
(5) TSMG : *vous avez.*

emploi de ses puissances, mais en un accoisement de l'âme plein de respect et d'amour pour Dieu. Habituez-vous donc, ma chère tante, à aller facilement [6] à Dieu et à traiter familièrement avec lui. Racontez [7] lui tous vos besoins, accusez-vous de tous [8] vos péchés, demandez ce qui vous sera nécessaire, et surtout déchargez votre cœur en lui, sans permettre qu'il s'appuie sur aucune autre chose.

Voilà le vrai chemin du ciel que le mépris de toutes les délectations de la terre et l'abandon de toutes les suavités et de tous les soulagements qu'on peut trouver dans les créatures; c'est le ciel [9] que je vous donne que de vous établir solidement en Dieu, par cet unique appui que vous prendrez en lui. Ainsi quand vous vous sentirez l'esprit abattu, ne vous jugez pas pour cela incapable de faire oraison, mais tenez-vous doucement devant Dieu, en patience, lui offrant votre misère et attendant sa miséricorde. Que ces abattements que vous sentez ne vous empêchent point d'aller en solitude où Dieu vous attire; vous serez aussi bien auprès de lui, quoique abattue, qu'avec les créatures [10] qui vous pourraient soulager. Vous trouverez vigueur et puissance pour vous défendre de tous les maux qui vous assaillent [11]. Que vous seriez heureuse, ma chère tante [12], si vous pouviez mettre en lui seul votre confiance [13] et aller à lui en toute liberté lui exposer [14] vos besoins, comme un enfant ferait à sa mère. Plaignez-vous hardiment à lui de votre état passé et de votre lâcheté présente, et développez devant [15] lui le secret de votre cœur plus confidemment que devant personne du monde.

Pour [16] ces serrements de cœur que vous sentez après vous être fait quelque violence ou refusé quelque chose à vos inclinations, je ne doute point qu'ils ne viennent du démon qui prétend par là vous détourner de la mortification, vous la rendant trop amère et onéreuse, et qui espère de vous la faire quitter à la fin comme une chose insupportable, ce qui vous serait un mal d'autant plus grand que c'est le chemin le plus court et le plus assuré pour aller à Dieu.

Prenez donc ces deux résolutions, je vous en prie, et vous affermissez en elles autant qu'il vous sera possible. La 1re, de vous oppo-

(6) TSMG : *franchement.*
(7) TSM : *dites;* G : *exposez.*
(8) TSMG omettent : *tous.*
(9) TSM : *conseil;* G omet et écrit : *Ne chercher que Dieu seul et ne s'appuyer qu'à Lui.*
(10) TSM : *vous serez aussi bien abattue auprès de lui qu'avec les créatures;* G : *toute abattue que vous êtes vous serez mieux auprès de Dieu qu'avec les créatures.*
(11) G omet tout ce qui suit jusqu'à la fin du paragraphe.
(12) TSM omettent cette apellation; je corrige P où la copie donne : *ma fille, chère sœur.*
(13) TS : *espérance;* M : *confiance.*
(14) TSM : *dans une entière... exposant.*
(15) TSM omettent : *devant.*
(16) TSM : *Par.*

ser à vos inclinations, dérèglements et impétuosités de votre naturel, par une courageuse abnégation de vous même. La 2e, de rechercher la conversation divine et la décharge de tout votre cœur en sa présence. Moyennant ces 2 choses j'ai grande confiance que vous serez une bonne religieuse et je ne refuserai point de vous assister de mon pouvoir, si vous les mettez en pratique, autrement, je croirais perdre mon temps que de vous écrire des lettres. Vous même pouvez mander de vos nouvelles, mêmement si vous continuez en la dévotion à saint Joseph et si j'ai le moyen et la disposition pour vous satisfaire, je vous aiderai par écrit, ne le pouvant faire de bouche.

Priez, s'il vous plaît, Notre-Seigneur pour moi qui suis,

Votre,

(17) TSMG omettent ce qui suit jusqu'à : *priez.*

18. — A son père.

Il lui rend compte de ses dispositions et de ses bons sentiments.

P 70 : *A Monsieur Seürin, conseiller au Parlement de Bordeaux.* — Date déterminée par celle de la fondation de la maison de troisième probation (1633), à laquelle il est fait allusion.

Cette lettre, comme quelques-unes des précédentes, fait allusion aux expériences personnelles du P. Surin pendant son séjour à Marennes. Il ne sera sans doute pas inutile de rapporter ici le jugement qu'il en exprimait, trente ans plus tard, lorsqu'il écrivait la *Science expérimentale* (1663). L'*Histoire abrégée*, dans un passage qui n'est pas représenté à l'endroit correspondant de la *Science expérimentale* (IIIe partie, ch. VII), écrit (p. 332-333) : « Je n'avais pas encore trente ans [il en avait trente trois] que nos pères de Guyenne ayant résolu d'établir à Marennes un noviciat dont le P. Anginot devait avoir le gouvernement, ce père demanda que je l'aidasse dans son emploi, où Dieu me faisait la grâce de veiller sur tous les mouvements de mon cœur, et de ne rien laisser échapper avec vue qui me pût donner la moindre satisfaction naturelle : ce que j'ai tâché d'observer jusqu'à présent avec le moins d'infidélité que j'ai pu, pour m'élever au-dessus de tout ce qui n'est pas le souverain bien. C'est à quoi je me suis toujours efforcé de porter aussi les autres. » La substance de cette déclaration est donnée dans la *Vie* par *Boudon* (I part, ch. III, p. 31) comme « ce qu'il a avoué lui-même à un religieux en qui il avait confiance. Lui-même écrit par contre au ch. II de la IIe partie de la *Science* (ms. 301 *bis*, p. 359 sq.) : « Il faut remarquer que plusieurs années avant qu'aller à Loudun, le Père s'estoit extremement serré par des desseins de mortification et de se tenir en la présence de Dieu, et quoy qu'il y eust en cela quelque bon zèle, il y avoit aussi de grands excez dans la réserve et dans la contrainte de son esprit. Voilà pourquoy il estoit dans un rétrécissement qui asseurément estoit blamable, quoy que ce fust à bonne intention, les opérations de la grace de N.-S. que Dieu luy envoya pendant son obsession, dilatoient son cœur rétrécy et par des consolations très douces faisoient un grand bien pour la réparation d'une nature accablée et serrée par excez... et ces opérations se dilatoient parfois

mesme quand il estoit question de servir le prochain, car ce Père s'estant trop usé par de fausses idées de recollection, et mortification, pour ce qu'elles accablaient la nature (de qui Dieu veut maintenir les forces pour son service) estoit rendu incapable des fonctions d'un Institut, comme celuy de la Compagnie, qui doit aider les ames et Notre-Seigneur... avoit dilaté son cœur par ces opérations (Cf. le texte un peu modifié de l'*Histoire abrégée*, p. 214).

On trouvera quelques lignes sur ses peines intérieures et extérieures, pendant ces quatre ans, dans le *Triomphe de l'amour divin*, ch. I, p. 11. Je n'en cite que ces deux lignes (ms. 301 *bis*, p. 4) : « Ses travaux avaient commencé depuis quatre ans (au moment de partir pour Loudun, en décembre 1634), mais les deux premières années il estoit accompagné de beaucoup de consolations et assistances de Dieu mais les deux dernières se trouvoit destitué de ce renfort, le mal lui sembloit insupportable, si bien que continuellement il s'adressoit à N. S. afin qu'il luy plust avoir pitié de luy, et luy donner moyen de le servir en liberté. »

MONSIEUR MON PÈRE,

La providence a ordonné que je fusse arrêté encore cette année en ce lieu où j'ai la commodité de vous faire savoir de mes nouvelles. Outre cela, j'ai un sujet particulier de m'en réjouir à cause que je me trouve en une maison consacrée spécialement aux exercices de dévotion (1). Cela m'est venu fort à propos pour mon besoin; car tant plus je fais de progrès en la vie, plus j'aperçois la nécessité qu'il y a d'être tout à fait à Dieu et combien sont importantes les commodités de le servir; la disposition extérieure des choses fait beaucoup à ce dessein. Voilà pourquoi, quand elle est favorable, on la doit priser et chérir.

Je me suis bien aperçu néanmoins en l'expérience que j'ai fait de moi même que, de s'attendre à cette disposition extérieure des choses pour se bien tourner à Dieu, c'est un abus, et j'ai connu sensiblement que tout l'empêchement que je reçois ne vient que de l'application immodérée de mon esprit, laquelle n'étant point mortifiée, toutes choses font empêchement, même les plus petites; si bien que je me vois rangé à ne chercher d'autre remède pour la possession de la paix et de la liberté nécessaires pour goûter Dieu que de faire étude à me résigner à tous événements, à accoiser l'ardeur et l'impétuosité de l'esprit, qui, vivant dans la propriété, se travaille et se tourmente pour ses propres désirs et volontés. C'est un sacrifice excellent qui se fait à Dieu par lequel l'homme se livre et s'abandonne à tous les vouloirs de son créateur qui se manifestent par les événements et par le moyen de quoi il arrive

(1) Le troisième an de noviciat, auquel on applique les religieux de la Compagnie de Jésus, à la fin de leurs études théologiques. La maison s'ouvrit en 1633, sans doute en octobre avec la nouvelle année scolaire. Voir l'appendice I.

à un calme si grand qu'il peut converser avec Dieu sans divertissement et sans tumulte, et il dit ce que cette merveilleuse Catherine de Gênes disait au monde : Monde fais de mon extérieur ce que tu voudras, mais l'intérieur laisse le comme il est, car il est à Dieu qui se l'est réservé pour soi; qui s'est resserré dedans et ne veut ouvrir à personne [2].

Une âme, exercée à la résignation, à la victoire de ses mouvements et à l'obéissance intérieure à Dieu, laisse tout son extérieur à la discrétion du monde, c'est à dire à la malice, à la finesse, à la bizarrerie des hommes, et, sans se tourmenter dans ses occupations, travaille à conserver Dieu en son cœur, à jouir de sa sainte présence et à suivre sa conduite, mettant en cela son principal soin; d'autant que faire ainsi est veiller, comme ce bon serviteur qui est appelé heureux, parce que son maître, venant au dépourvu et le surprenant par l'heure de la mort, le trouve en devoir là où au contraire ce serviteur est malheureux qui est trouvé engagé dans ses desseins temporels, occupé de ses sollicitudes transitoires, cherchant de jouir des plaisirs de ses sens et perdant le temps en oisiveté et inutilités d'esprit.

C'est une chose qui me fait craindre, car je vois que je suis tantôt arrivé au haut de mon âge et que je commencerai bientôt à descendre l'échelle qui aboutit à la fosse [3]. Quand un homme est arrivé à la moitié de sa vie, il peut commencer à plier bagage et se disposer à bon escient à la mort, se hâter de faire de bonnes habitudes, afin que, la force diminuant, il ne soit pas emporté par la faiblesse naturelle. L'affaire de Dieu étant une affaire de si grand effort, de si grande vigueur et courage, on a besoin de ne se pas endormir dans les opérations des sens, ni de s'empresser dans les travaux de ce monde, mais de se conserver frais et éveillé pour dire à toute heure, de cœur et d'effet : *Domine quid me vis facere* [4].

Cette pensée me presse fort et me fait volontiers oublier tout ce qui regarde la terre, pour y vaquer entièrement et en faire toute ma méditation, laquelle je puisse convertir en sang pour ma nourriture et en lait pour celle des âmes à qui je sers par ma condition et auxquelles je désire servir tant que j'en aurai les forces, lesquelles tantôt vont et tantôt viennent, selon qu'il plaît à Dieu et que je me sais conduire. Je reconnais bien, quoique assez tard, que tout le mal que j'ai souffert en ma santé vient d'une mauvaise et immo-

(2) *Vie* (par son confesseur), ch. 14, trad. Desmarets, Paris, 1667, p. 60.

(3) Le P. Surin était alors dans sa trente-quatrième année et c'était en effet à peu près la moitié de sa vie (1600-1665).

(4) *Act.*, IX, 6.

dérée conduite de mon esprit; mais qui enseignera la sagesse à l'enfant et la prudence à celui qui n'a point d'expérience? Peut-être serai-je meilleur à l'avenir; c'est ce que je vous supplie de demander à Notre Seigneur, tandis que je le supplierai de vous combler de ses grâces. Avec affection, M. mon père,

Votre, etc...

A Marennes, ce 20 octobre [1633].

19. — A Madeleine Boinet.

Comment il faut se retirer d'une crainte excessive causée par angoisses et par scrupules.

P 27. — N. II, 65; C, II, 73 [83, 1e éd. à tort]. Accord des sources sur le jour et le mois; NC seuls donnent l'année. Tous mettent *de Bordeaux*, bien que le P. Surin fût en résidence habituelle à Marennes. — Sommaire de P; NC donnent : *Que l'obéissance à son directeur est la voie la plus sûre pour tirer une âme des peines où elle se trouve par sa conduite.*

Ma très chère sœur en J.-C.,

Par la vôtre, il est aisé de connaître que le diable travaille contre les desseins de paix, en laquelle Jésus-Christ veut établir votre âme. C'est que vous écoutez trop les mouvements qui se présentent et laissez former des objections qui sont artificieusement forgées pour vous entretenir toujours en angoisse. L'esprit malin sait bien que, tandis que vous garderez le droit d'examiner vos affaires [1], il aura le pouvoir de faire naître des inquiétudes. Je vous dis derechef que vous ne devez rien éplucher, non pas même les choses grièves, ni vous sonder vous même pour voir si vous y avez failli ou non; mais vous devez, après que quelque action s'est passée où il y a apparence de mal, la laisser là, avec simple propos de vous en confesser, selon que vous en jugez nûment, et vous ne devez point vous mettre en peine d'une griève faute que d'une légère, ni vous en étonner, mais l'oublier incontinent jusqu'à la confession, et lors la dire si vous en souvenez. Quand on vous dit que vous vous êtes perdue et que

(1) N paraphase en précisant : *Il sait bien que tandis que vous garderez le droit de juger vous-même de ce qui concerne votre conduite au lieu d'en rendre compte simplement à vos directeurs et de suivre aveuglément les avis qu'ils vous donnent, sans tant examiner les choses, il aura le pouvoir de vous faire naître des inquiétudes sans fin.* C de même, en omettant : *aveuglément* et *sans tant examiner les choses.*

vous devriez mettre ordre en pensant à vous, il faut répondre : « Je n'ai rien à penser; je me perds en l'obéissance; je me confesserai, et, avec la grâce de Dieu, je n'y retournerai plus, et je ne saurais y mettre autre ordre que celui là. »

Pour vos examens journaliers, il suffit que le soir vous vous mettiez devant Dieu pour être instruite par lui, et reprise de vos fautes, mais vous ne devez nullement fouiller en votre conscience, ni parcourir vos actions, mais demeurer libre et simple, et bannir généralement toutes vos réflexions; car celles qui vous seront nécessaires vous seront données de Dieu (2).

Il faut ainsi vivre pour acquérir la simplicité et la paix, et vous réserver ce seul appui, que vous le faites par obéissance. C'est une chose à quoi Dieu donnera grande bénédiction et qui vous est tellement nécessaire que, sans cela vous ne sortirez jamais de peines, car vos embarras viennent de trop de vue; et dans ce propos baissez votre vue pour ne voir pas tant de choses.

Le diable vous proposera des craintes sans fin; vous devez passer par dessus en obéissant. Il vous semblera, pour un temps, que ce sera se licencier en mille défauts, mais n'importe, et il ne se peut autrement, et il faut que vous deveniez quasi comme une libertine pour acquérir la liberté qui vous est nécessaire. En un mot ne vous gardez que du mal et ne vous resserrez point par la crainte laquelle, jusqu'à présent, passe la médiocrité. J'ai l'expérience de ces choses et vous pouvez vous fier à ma parole (3).

Dites à cette bonne personne qui me voudrait écrire, qu'elle le peut et qu'elle ne craigne point que ses lettres soient vues par qui que ce soit, qu'elle me les adresse.

Adieu, ma sœur, et me croyez,

Votre,

De Bordeaux, ce 18 décembre 1633.

(2) NC omettent ce paragraphe.

(3) P et N sont complètement d'accord sur l'étendue de la lettre. Au lieu du paragraphe final qu'ils donnent substantiellement le même, Champion interpose ici le post-scriptum de la lettre 7. La doctrine exposée ci-dessus ne doit être considérée que comme visant le cas particulier d'une âme scrupuleuse et qu'une analyse excessive de ses actes entraîne au découragement.

20. — A une religieuse de Notre-Dame.

Il faut faire tout par motif d'amour.

P 111. — TSM 14; Z p. 143. — Titre PTSM; Z : *A une religieuse;* — Sommaire de P; TSM : *faire tout par motif d'amour;* Z : *faire tout par amour.* — Date TSMZ : *20 juin 1634;* P omet l'année.

A 63 : Sommaire : *faire tout par un principe d'amour.* Il s'accorde avec T, sauf la variante indiquée en note.

MA CHÈRE SŒUR,

Je me réjouis en la souvenance de votre dessein pour Dieu, ce qui fait que je vous conjure de tenir bon à ce délaissement de toute créature par générosité et par désir de correspondre à l'amour de Dieu sur votre âme. Ne vous persuadez pas qu'il ne vous aime point; il vous veut avoir et favoriser de son amitié. Gardez vous de ce qui peut géhenner votre cœur et de ce qui le peut souiller : l'attache aux créatures le peut souiller et la crainte le peut géhenner. Vous [1] êtes tentée de trop de crainte, vous devez aller avec confiance à l'endroit de celui qui vous chérira tendrement, dès lors que vous voudrez être à lui. Quittez l'affection de vos parents et Jésus-Christ sera votre frère. Ayez dans tout le commerce que vous avez avec les créatures une réserve pour lui. Aimez-le, ma fille, aimez-le, je vous en prie; aimez-le fort et, par amour vers lui combattez tous vos vices, nullement par géhenne ni par dessein de vous satisfaire, mais seulement pour contenter une bonté à qui vous êtes infiniment obligée. Ma fille, je vous prie, bon courage; je ne puis vous dire combien je suis désireux de vous rendre toute à Dieu.

C'est en lui que je suis,

Votre,

Le 20 juin 1634.

(1) T omet le pronom; A lit : *Si vous.*

21. — Au P. Achille d'Attichy, de la Compagnie de Jésus.

Qu'il ne peut rien goûter au monde que Jésus-Christ et cette sainte simplicité que la dévotion inspire. — Eloge de deux saintes âmes : Madame du Verger et Madeleine Boinet. — En quoi consiste la parfaite nudité d'esprit.

P 81; R 4. — N I, p. 178; C I, 8. — Titre R : *Autre du même;* P : *A un père de la Compagnie de Jésus;* N : *au même;* C : *au même Père;* PR : pas de som-

maire; je donne celui de C plus complet que celui de N : *Qu'il ne peut goûter que Jésus-Christ et cette simplicité que l'amour de Dieu donne aux âmes. En quoi consiste la parfaite nudité d'esprit.* Date : R : *le 6 d'août 1634;* P : *ce 7 octobre;* N : *De Marennes, 7 août 1634;* C, par une fâcheuse coquille : *7 août 1654*, date reproduite par les autres éditions, bien que l'erreur eût été signalée et corrigée, à la fin de la table dans la *liste des fautes survenues dans l'impression.* Sauf exceptions signalées, je donne le texte de P, avec les variantes les **plus importantes de R.**

MON RÉVÉREND PÈRE,

Pax Christi.

Je ne saurais bien vous dire ni vous donner la raison pourquoi j'ai été si longtemps sans écrire à votre Révérence, et cependant il semble que j'en devrais fournir quelques-unes pour m'excuser d'un si grand retardement. Peut-être que vos lettres si courtes et si énigmatiques ne me laissent en l'esprit de quoi répondre et me communiquer en la façon que je voudrais bien, et que je puis attendre de votre Révérence, quand il lui plaira me faire la déclaration sincère de ses bons sentiments et de quelque chose qui m'excite à l'amour de Notre-Seigneur ou au mépris de ce monde, afin de lier de plus en plus mon âme à la vôtre [1] par douceur et charité. Je crois que vous n'êtes plus en humeur d'écrire des lettres gentilles et éloquentes [2]; pour moi, je vous confesse franchement que mes goûts sont extrêmement changés [3] depuis quelque temps et plût à Dieu qu'il en fût ainsi de ma vie. Je ne puis rien priser et sentir avec joie que la simplicité affectueuse vers les choses divines, et me trouve si las de tout le reste que je n'en puis recevoir que tourment.

Il y a une chose si étrange que Dieu fait au monde et si noble, qui est de nous avoir donné son fils humble et débonnaire, que le sentiment de cette chose absorbe tout l'homme en toutes ses facultés et ne lui laisse aucun pouvoir d'estimer, ni goûter rien que cela. Il semble que tout ce qui est de naturel se perd et que l'esprit même devient stupide d'étonnement par désir de s'employer tout en amour, ne peut faire compte de lui-même, ni de ses biens, ne lui restant de force que s'employer à un respectueux et affectueux remerciement, qui est la piété chrétienne.

Je suis encore depuis quelque temps en un lieu comme champêtre éloigné de toutes les façons mondaines et de tout ce qui est de poli dans la vie humaine, ce qui aide fort mon âme à entrer dans cette

(1) R : *et lie de plus en plus mon âme à sa volonté.*

(2) R : *élégantes.*

(3) R : *mes grâces sont extrêmement changées.*

naïveté, simplicité et sincérité avec laquelle nous devons approcher de Dieu, quoique j'use fort mal de tout cela (4). Si nous prêchons, c'est sans avoir égard à aucune des modes, et n'avons rien qui nous oblige d'agir ou de parler contre la simplicité (5).

Il est vrai pourtant que dans ce lieu se trouvent de grands trésors de grâce et il semble que la Providence divine m'y a conduit pour perdre en même temps la vue des grandeurs du monde et entrer en connaissance des grandeurs de Dieu, que je ne trouve pas en moi, mais en des personnes que sa Majesté a merveilleusement enrichies de ses dons, et, en qui, je puis voir, comme à travers des fenêtres, la lumière de l'autre vie.

Je vous ai déjà écrit d'une servante de Dieu (6) qui mourut bientôt après que je l'eus connue. Je vous écrivais (7) une partie de ce que nous avions pu connaître de son rare esprit, qui n'est rien au prix de ce que nous avons découvert depuis, en des écrits qu'elle a laissés.

Mais il y en a une autre (8) qui n'est connue que de bien peu de personnes, et qui me fait le rapport de ce qui se passe en son âme, et prend soin aussi de la mienne, en quoi est facile à moi de voir et combien Dieu est excellent en ses conduites, et comment il faut marcher pour lui être agréable. Ainsi dans un lieu fort éloigné de tout entretien relevé, parmi une populace hérétique et grossière, Notre-Seigneur me fournit d'une communication (9) qui est bien plus douce que celle des courtisans les plus polis et plus noble que celle des plus subtils philosophes. Nous y parlons de la bonté, grandeur et magnificence divine, des trésors de science et sagesse cachée en Jésus-Christ, du plus pur culte de Dieu, de ses voies miséricordieuses, de la pratique des conseils évangéliques, de cette lumière venue au monde et que le monde n'a pas connue, de la communication ineffable que Dieu fait, en l'eucharistie, des travaux intérieurs de l'âme et de toutes les choses qui sont dignes de nous occuper en cette vie.

Il est vrai que cette âme ne sait que ce que l'onction (10) du Saint-Esprit lui enseigne; car elle est extrêmement (11) méprisable selon le monde, de condition simple, servile, contrefaite de corps, mais

(4) R : *combien que de tout cela j'use fort mal.*

(5) R ajoute : *apostolique.*

(6) La lettre n'a pas été retrouvée. Il s'agit de Madame du Verger et sans doute des extraits du journal de 1632.

(7) P : *Je vous envoie... de ce que nous avons.*

(8) Madeleine Boinet.

(9) R : *m'a fourni une conversation autant utile et sainte que facile et ordinaire et qui.*

(10) P : *la notion.*

(11) R : *extérieurement fort méprisable; pauvre, de condition servile, simple.*

d'un esprit [12] très pur et très éclairé, en qui Notre-Seigneur confie de grands dons, parce qu'il y trouve un fond très abondant sur lequel il assure ses deniers, qui n'est autre qu'une grande abnégation de toutes choses, selon cette doctrine évangélique qui compare le renoncement de tout à une grande somme qu'il faut pour un somptueux édifice et à multitude de soldats nécessaires à une grande journée. C'est ce que je n'eusse jamais bien pensé et que je n'ai jamais bien connu, en quelle nudité [13] Dieu nous veut réduire, en quel désert il nous veut mettre [14] pour atteindre à la pureté de sa grâce; enfin il faut [15] que l'âme ne sente rien de cette vie, ni de ses propres opérations, ni qu'elle se sente elle-même. Il faut qu'elle vive en une obéissance qui lui renverse tous ses mouvements bons, indifférents et mauvais; en une pauvreté qui ne la laisse se récréer en rien de créé; et qu'ainsi, devenue comme sauvage dans ce désert, elle se puisse apprivoiser avec Dieu, et que revenue en sa simplicité originelle, ayant pris nouvelle naissance, elle soit méconnaissable à soi et aux autres, n'ayant plus de vie, ni de mouvement que pour adorer et servir un homme, qui étant Dieu, est, en ses façons de faire, haï de tous les autres hommes lesquels se prosternent, à la vérité, devant lui, mais refusent ses conseils et tiennent sa vie et sa doctrine une pure folie, fuyant [17] de faire comme luï et de marcher après lui.

C'est où je trouve que Dieu nous a taillé de la besogne, nous enjoignant l'imitation de son fils et de vivre en rebours du monde, par des mœurs, des sentiments et des maximes contraires aux siennes [18], étant rejetés et traités comme fols et extravagants, afin que par cette aversion de toute créature et délaissement universel de tout soulaz, nous soyons nécessités de nous réfugier à lui et trouver en sa familiarité notre consolation et notre appui en sa conduite, portant un cœur abstrait, solitaire, étranger, incapable de s'accommoder et façonner aux usages de ce pays que nous tenons pour un exil.

En cet état l'âme se fortifie, s'établit et s'enracine en Dieu, vit de ce qu'elle croit et espère, subsiste en l'invisible, pendue en l'air, sans aucuns objets divins qui la servent, ni la contentent, et plongée en l'abime de la foi, perdue en des ténèbres où Dieu habite, ne

(12) R : *d'un cœur... illuminé.*
(13) R : *mendicité.*
(14) R : *mener.*
(15) R : *grâce, afin que.*
(16) R : *pureté... délecter.*
(17) R omet : *extrêmement.*
(18) R : *monde, choquant tous les hommes avec lesquels nous vivons, par des mœurs, sentiments et maximes contraires aux leurs, rejetés par eux, traités;* P : *soulagement... dans la nécessité...* omet *et façonner;* écrit *usages du monde... pour exil.*

cherchant expérience d'aucune chose et réservant à l'avenir toute puissance [19]. Cependant l'amour l'occupe, la remplit et la décharge de tous soins. Elle ne songe si on lui rit ou si on la querelle; si elle est battue, elle n'en sent rien; si on la caresse, on ne la peut gagner; elle ne se peut ni fléchir, ni vaincre pour ce qu'elle ne prend garde à ce que l'on fait alentour d'elle, rêvant [20] toujours sur l'objet de son amour et ne pensant qu'à lui.

Voilà l'état que je vous souhaite et auquel je pense que votre Révérence vit. Et cette pensée fait que je conserve son souvenir, duquel autrement je me déchargerais comme d'une pensée [21] inutile; mais, vous regardant de ce biais, je me plais à vous parler et désire d'en avoir les occasions encore plus commodes. Ce sera quand il plaira à Dieu, dans lequel [22]

Je suis, etc.

De Marennes, ce 7 octobre (6 d'août) 1634.

Lorsque [23] vous écrirez à M. le Marquis de Joinzac, je vous supplie de l'engager à faire une œuvre de grande importance, pour le service de Dieu : c'est d'ôter le prêche de Joinzac, qui est fort célèbre. Il a le droit de le faire. L'édit de Nantes permet aux Seigneurs catholiques de faire disparaître les prêches qui sont sur leurs terres. Personne ne le peut ni si aisément, ni plus utilement que lui. Plusieurs Seigneurs de la Saintonge l'ont déjà fait [24].

Souvenez-vous devant Dieu de celui qui est votre très humble serviteur.

(19) P : *sans aucun objet qui la contente; ainsy plongée... l'expérience... chose réservant.*

(20) P : *la remplit et décharge... tout soin... par ce... prend point... autour... revenant.*

(21) R : *personne.*

(22) P : *des occasions... Dieu. Je suis votre.*

(23) Ce post-scriptum n'est donné que par N, dont je suis le texte et C. La 2e éd. de C écrit : *Jonzac.*

(24) C ajoute ici : *et c'est le moyen de ruiner doucement l'hérésie.* Il omet la dernière phrase.

22. — A sa mère.

Notre meilleur en ce monde est de suivre exactement la doctrine de Jésus-Christ.

P 129 : *A mademoiselle Seürin, sa mère.* — Date : La lettre est postérieure à la mort de Mme du Verger (octobre 1632) et se rapproche par le contenu de la lettre précédente au P. d'Attichy.

MADEMOISELLE MA MÈRE,

La paix, etc.

Le voyage du P. S. (1) m'a donné occasion de vous écrire, seulement pour vous assurer de mon souvenir et me recommander à vos bonnes prières. Je prends plaisir aussi de décharger mon cœur, vous communiquant quelque bonne pensée. Il est vrai que j'ai tous les jours de nouveaux sujets de connaître Dieu et de m'établir en lui quoique j'en use fort mal. Ce lieu de Marennes m'a fait voir des âmes en qui la grâce de Dieu paraît bien hautement; si bien que je me trouve comme un homme venu des terres étrangères, où il a vu des merveilles, et ne peut faire estime de ce qu'il a vu en son pays; car, voyant comment Dieu se comporte vers les personnes qu'il aime et comment telles personnes se comportent vers lui, et combien leurs actions sont différentes des autres, il n'y a pas moyen que je ne m'étonne et que je ne dise quand je peux le dire avec confiance, qu'il n'y a rien de meilleur que de suivre exactement la doctrine de Jésus-Christ par un vrai mépris du monde et renoncement de soi même. Si nous regardons comment vivent les vivants jamais nous ne connaîtrons cette vérité, et si nous nous conformons au dire et à la façon des hommes, nous serons toujours grossiers en cette doctrine. Il n'y a donc qu'à s'élever en la considération de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de ses saints lesquels ont vécu contraires au monde.

Ainsi sont ces bonnes âmes que Dieu nous fait voir ici, car outre feu Mme du Verger, de qui la mémoire est tout à fait sainte, j'en pratique encore quelques-unes conduites par semblables voies que j'ai l'honneur de servir en leur confiance et ce m'est grand hon-

(1) Il n'est pas possible d'identifier ce Père car il y en a plusieurs dont le nom commence par cette initiale, dans la province d'Aquitaine, à cette époque, en particulier les PP. Solier et Saige à Poitiers, Sabatery, à Angoulême, Jean Surin à La Rochelle, Simon à Pau.

neur, quoique ces personnes soient assez méprisables aux yeux de la chair et du monde (2). En telles gens, on voit combien la voie du ciel est secrète et que la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ est très véritable, lorsqu'il remercie son Père d'avoir caché ses mystères aux sages et prudents pour les révéler aux petits. L'esprit de Dieu, en effet, est simple, humble, pieux, plein de miséricorde vers le prochain, et je ne vois point parmi les homme que finesse, désir de paraître, de régner en ce siècle, mépris d'autrui, et amour de soi-même. Nous naissons dans ces instincts, nous croissons et vieillissons en ces inclinations, sans prendre garde que le principal métier que Dieu nous a donné est de travailler à rompre telles perversités et nous disposer par ce moyen à la nouvelle vie qu'il veut que nous ayons en son fils, contrariant à nous-mêmes pour détruire la méchanceté qui nous est naturelle, et pour mettre en sa place la sainteté et la justice que sa sainte loi nous commande et que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a enseignée.

Mais je vois que notre malheur est que, notre esprit étant détourné par les affaires de cette vie, lesquelles nous appréhendons trop, perd sa force, et ne se trouve plus avec la vigueur qui est nécessaire pour s'amender et réformer, selon l'image de Dieu. Voilà pourquoi ces bonnes âmes qui se rendent dignes de l'amitié de Dieu, ayant senti sa vocation, secouent tout empêchement, se déchargent de tous soins en sa providence, voire même des soins qui semblent les plus raisonnables et légitimes, expérimentant intérieurement qu'on ne peut servir deux maîtres. Ces personnes aiment mieux se hasarder un peu contre la prudence humaine que de porter une âme chagrine, embarrassée et privée de la liberté d'esprit si nécessaire pour aimer Dieu. Cela leur donne la paix que les autres cherchent en s'inquiétant et qu'ils ne rencontrent jamais; et par faute de cette paix qui est le fondement du royaume de Dieu, ils ne peuvent rien bâtir que le diable ne démolisse bientôt, se servant de leurs troubles pour venir à bout de ses desseins.

Dieu nous fasse cette miséricorde de nous attirer à l'école de son fils, pour y apprendre la leçon qu'il est venu nous enseigner et qu'il a écrite de son sang pour être mieux lue et entendue de tout le monde. Je fais bien profession d'être à cette école et j'en porte les livrées, d'où je crains plus grande condamnation. C'est pourquoi je vous supplie de me recommander à Notre-Seigneur, et par vos bons désirs m'enfanter une autre fois, me procurant le bien que sainte Monique obtint pour son fils, qui est une entière conversion. Je con-

(2) Il s'agit, comme dans la lettre précédente, de Madeleine Boinet.

tinuerai de ma part à demander à Dieu la persévérance pour vous en sa sainte grâce. Avec toute affection, vous étant

Votre, etc.

De Marennes [1634].

23. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Que nous sommes pressés de tous côtés de nous détacher du monde et de nous convertir à Dieu.

P 114. — TSM 46, A 189, Z 38, G 2. — Destinataire donnée par G. P : *A une religieuse de N.-D.;* TSM : *A une religieuse;* Z : *A la même* (qui renvoie à : *une de ses tantes, religieuse de N.-D.*). — Sommaire de PTSMZ; G : *Motifs puissants de nous donner entièrement à Dieu.* — Date complète G; P : *de Marennes ce 10 août;* TSMZ pas de date; G donne *le 20 août* (la différence provient d'une erreur de lecture de P ou de G, entre 1 et 2).

Ma très honorée Tante,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

Je n'ai pas voulu manquer à cette bonne occasion du voyage de nos Pères pour me recommander à vos prières et vous dire quelques paroles de Notre-Seigneur (1).

Que vous dirai-je donc sinon que nous sommes pressés de tous côtés de quitter ce misérable monde et de nous convertir fidèlement à Dieu. L'heure nous presse car un de ces jours nous paraîtrons en un état très sérieux devant Dieu et toutes les choses de cette vie étant consommées pour nous, il faudra prendre parti pour jamais; et il n'y aura plus de temps. *La charité de Dieu nous presse* qui nous ayant donné son fils avec tant de libéralité demande une correspondance à ce merveilleux amour. Notre conscience nous presse et nous savons par la foi, par la raison et par l'expérience journalière que, hors de Dieu, il n'y a que malheur et travail pour nous. Toutes les créatures nous pressent et crient que nous ayons à rendre à notre souverain maître le service qu'il attend de nous, et pour lequel il nous a mis au monde. Et quel est ce service, sinon de l'aimer de tout notre cœur, forçant nos inclinations de se séparer de tout ce qui nous occupe, et faire malgré la répugnance de la nature les œuvres qui

(1) TSMAZ omettent cette première phrase; G supprime : *du voyage de nos pères;* place à la fin : *ma très chère tante.* Plus bas, est cité II *Cor.* V, 14.

lui sont agréables, qui sont l'humilité, la patience, la mansuétude, la piété, donnant à cela toute notre puissance.

Que pouvons nous donc répondre à tous ces motifs qui nous pressent et nous sollicitent avec tant d'instance? Pour moi je n'y sais que dire si non m'accuser de folie, d'aveuglement et d'une ingratitude extrême et prier Dieu qu'il fasse justice d'une si grande méchanceté et qu'il se satisfasse en la manière que miséricordieusement il peut faire et qu'il aide à ma misère. Mais, outre cela, j'entends bien que Dieu me dit, que ce n'est pas tout, mais qu'il veut, que moi-même je lui fasse raison, et, puisqu'il la fera à sa volonté, qu'il entend que je croie à la parole de son fils et que je la respecte, que je renonce à l'amour de ma propre volonté qui étant trop portée à soi-même, à son honneur, à sa santé, à sa commodité, et à son plaisir, oublie ce qu'elle doit à Dieu, qui veut que je me serve des choses, qui me sont nécessaires pour cela, qui sont de quitter tous desseins temporels, abandonner toutes amitiés et attaches aux créatures, chercher la retraite et la récollection des sens, aimer la croix et mettre en elle ma confiance, prier et, nonobstant l'aversion et le dégoût qu'en a la nature vague et libertine, persévérer en humilité et patience à la porte de la miséricorde. Il veut, dis-je, que je me résolve à tout cela et m'assure qu'il ne me pardonnera point, si je préfère le respect des hommes, ou mon propre contentement au respect et à l'obéissance, que je dois à sa sainte loi et aux exemples de sa sainte vie; qu'au reste la condition, qu'il me fait est très recevable; car, dès lors que je ferai ainsi, cherchant de tout mon cœur à lui plaire, il viendra en ce même cœur, le remplira de sa présence et l'enrichira de ses biens, donnant dès cette vie le centuple de ce que j'aurai quitté.

Voici donc, ma chère Tante, où nous en sommes : Vous et moi allons tantôt passer l'âge de nous changer [2]; si nous ne nous dépêchons, nous aurons le regret de ne le pouvoir plus faire. Priez s'il vous plaît pour moi que je m'en avise de bonne heure et je supplierai Notre-Seigneur qu'il vous comble de ses grâces, et nos bonnes sœurs [3].

Je suis à toutes de bon cœur,

Votre, etc.

De Marennes ce 10 août 1634.

(2) La tante du P. Surin n'avait que quelques mois de plus que lui, étant née en 1599.

(3) Ces derniers mots expliquent le caractère général de cette lettre qui est une sorte d'exhortation à la communauté. Le groupe TSMAZ s'arrête à *de bonne heure. Je suis votre;* G à *grâces.*

24. — A sa tante, la M. d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame.

On l'avait injustement accusée devant l'Evêque de Poitiers (1). — *Le P. Surin l'encourage à porter généreusement cette Croix.*

G. 4.

A Marennes, 15 novembre 1634.

J'apprends votre affliction, ma très chère Tante, sur quoi je vous dirai mes sentiments avec ma simplicité ordinaire. Vous me trouverez trop peu humain; mais c'est un défaut dont je ne puis en vérité me corriger. Quand je traite avec des personnes religieuses, je ne puis me servir d'autres maximes, ni d'autres raisons que de celles de la doctrine de Jésus-Christ. Je croirais me moquer d'elles si j'employais des motifs humains, qui au lieu d'élever l'esprit et de le consoler ne font que l'abaisser et qu'augmenter sa peine.

Il est vrai que je vous porte compassion, de voir qu'après tant de maladies, et de peines intérieures, vous soyez encore chargée de cette nouvelle croix. Mais je prie Notre-Seigneur de vous faire connaître le bonheur de votre état, afin que vous en tiriez l'avantage que les saints en ont toujours tiré. Car j'estime que d'être ainsi persécutée, accusée à tort, et tenue pour coupable de grands défauts, ce vous est le plus grand honneur qui vous soit arrivé dans toute votre vie. Vous avez un trésor que plusieurs cherchent, une occasion la plus favorable du monde pour vous avancer dans la sainteté, pour vous retirer du commerce des créatures, pour vous aller cacher dans les plaies de Jésus-Christ et pour y goûter en silence les douceurs de Dieu.

Quel honneur pour vous, ma chère Tante, de porter les livrées du fils de Dieu! Une âme fidèle, qui croit que Jésus-Christ est Dieu, et qui a choisi pour son partage les mépris, les calomnies, les opprobres, et qui se voit conforme à lui en cela, peut-elle avoir une plus heureuse fortune en cette vie? Pour jouir du bien que vous possédez, il faudrait l'aller chercher jusqu'au bout de la terre, comme l'on y va chercher l'or et les perles. Pour cela les princesses et les reines devraient quitter leurs palais, leurs couronnes, toute la pompe qui les environne; et, se trouvant dans la condition où vous vous trouvez, elles devraient dire : « Nous sommes sorties d'une « misérable chaumière, nous avons quitté les haillons et le fumier, « et nous voilà maintenant parvenues à la vraie gloire et aux vraies « richesses, puisque nous sommes de la Cour du Roi Jésus-Christ. »

(1) Henri-Louis Chasteigner de la Rocheposay (1611-1651).

En vérité, ma chère Tante, je ne sais ce que nous voulons dire quand nous nous plaignons d'être persécutés et accusés injustement. Ne méritons-nous pas cela et cent fois davantage pour nos péchés? On nous impute des défauts : si nous ne les avons pas, n'en avons-nous pas d'autres bien plus grands? On nous humilie et on nous punit. C'est nous faire miséricorde et justice tout ensemble : Miséricorde, de nous changer une grande peine que nous méritons en une petite que nous croyons ne pas mériter. Justice, de châtier les coupables.

D'ailleurs, si nous considérons de quelle manière le Fils de Dieu a été traité du monde, croirons-nous avoir sujet de nous plaindre, quelque traitement qu'on nous fasse? Il appelle bienheureux ceux qui souffrent des calomnies et des faux témoignages pour l'amour de lui; et des personnes qui font une profession particulière d'être ses disciples, s'estimeraient malheureux d'être calomniés et accusés à tort? Cela se peut-il comprendre? (2)

C'est pourquoi, ma chère Tante, tenez-vous heureuse par-dessus toutes les autres et gardez vous bien de vous défendre, ni de vous justifier, si des personnes qui aiment la Croix ne vous disent que vous y êtes obligée en conscience.

Que vous serez aise à l'heure de la mort d'avoir souffert en silence, pour l'amour de Jésus-Christ, les fausses accusations, le mépris et la colère des hommes! Quelle couronne perdrez-vous si, aimant plus votre réputation que la Croix, vous vous empressez pour faire connaître à toute le monde votre innocence, disant qu'on vous faiï tort, vous laissant aller aux plaintes, aux reproches et peut-être à la récrimination, et par là vous engageant en des suites fâcheuses, qui ne sont connues que des âmes humbles et que les superbes n'appréhendent point.

Je vous conjure donc, ma chère Tante, de ne pas négliger le trésor de patience et de gloire que Dieu vous présente. Plût à Dieu que votre neveu pût participer au bonheur de votre état, et qu'il fût dans l'occasion de souffrir la colère des prélats, le mépris et les accusations de ses frères, le délaissement de tous les hommes, afin que par l'échelle de la Croix, il pût monter au trône de gloire qui est l'imitation et la ressemblance de Jésus-Christ notre sauveur et maître.

Je le prie, ce doux Sauveur, qu'il vous laisse dans la Croix jusqu'à la mort, et que vous y mouriez avec joie, comme ayant l'honneur d'être l'épouse d'un Dieu crucifié.

(2) Le mot *personne* est habituellement au masculin dans les textes de cette correspondance.

DEUXIÈME PARTIE

Lettres écrites pendant le premier séjour à Loudun

(15 décembre 1634-3 octobre 1636).

Le Père Surin fut en décembre 1634 envoyé à Loudun comme exorciste à l'occasion de la fameuse possession des Ursulines. Son activité, dans cette fonction, n'entre pas dans le cadre de cette publication. On trouvera aux endroits qui les réclament les éclaircissements nécessaires. Nous n'avons pas à nous prononcer sur la réalité d'une possession à laquelle croyait fermement le P. Surin, comme la plupart des acteurs ou des témoins des événements de Loudun. Qu'il suffise de rappeler comment, chargé d'exorciser spécialement la Mère Jeanne des Anges, le P. Surin se préoccupa avant tout de développer en elle la vie intérieure et de la faire progresser dans la pratique de l'oraison et de la mortification. L'application intensive et continue qu'il apporta à cette tâche acheva d'ébranler une santé déjà très précaire et en présence de phénomènes bizarres, dont il devint bientôt le sujet, le P. Surin n'hésita pas à se croire l'objet d'une obsession, destinée dans sa pensée à acheter le salut et la perfection de l'âme à laquelle il donnait ses soins. Les particularités de sa méthode ayant d'ailleurs soulevé des réclamations, les supérieurs le rappelèrent à Bordeaux, où il revint en octobre 1636. Sur cette période de la vie du P. Surin on trouvera les détails les plus circonstanciés dans le *Triomphe de l'Amour divin* et la I^re^ partie de la *Science expérimentale.*

25*. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Se séparer de toutes les créatures.

G 7 est seul à donner la lettre dans son entier : *A la même sur le même sujet.* — T 139, S 136, I 683 omettent la première partie et donnent comme titre : *A une religieuse.* — Sommaire de TSI; G : *sur le même sujet* (que la lettre 24). —

Date : G seul. Je transcris le texte de G en indiquant en note les passages importants de TSI. H 99, h 63, comme TSI, avec de menues variantes.

Loudun, 13 mars 1635.

J'ai reçu deux de vos lettres depuis que je suis en cette ville (1), ma très chère Tante. Je n'ai pu y répondre à cause d'une grande incommodité qui me rend incapable de satisfaire à plusieurs de mes devoirs (2).

Aujourd'hui me trouvant un peu plus libre, j'ai voulu vous marquer le grand désir que j'ai, que votre âme soit entièrement à Dieu. C'est le seul compliment que je vous puis faire. Tout le reste me semble indifférent (3).

Je ne vous dirai rien de ce qui se passe en la possession de ces bonne filles; le sujet est trop vaste pour une lettre que je ne puis faire trop longue (4). Je vous parlerai seulement de notre principale affaire, qui est d'unir toujours de plus en plus notre cœur à Dieu : et sur cela je me dilaterais avec plus de liberté, si vous autres, bonnes âmes, n'étiez pas si faciles à communiquer ce qu'on vous écrit, et à faire valoir beaucoup ce qui n'est que peu de chose.

Je me contenterai, ma très chère Tante, de vous dire, que, sans avoir égard aux discours ni aux jugements du monde il vous est nécessaire de vous séparer, autant que vous pourrez, de tous les appuis humains et d'avoir un grand mépris pour vous-même, en vue de ce que Dieu est, de ce qu'il a fait pour vous, de ce qu'il mérite qu'on fasse pour lui, et de ce que les saints ont fait pour lui plaire. Si nous avons égard à nos intérêts et aux belles raisons que la nature nous suggère pour les maintenir (5), nous serons toujours

(1) Il était arrivé à Loudun le 15 décembre 1634.

(2) Il avait ressenti les premières atteintes du mal le 19 janvier. TSM omettent cette phrase.

(3) TSI débutent : *C'est pour vous assurer, ma chère fille, du grand désir que j'ai que votre âme soit entièrement à Dieu c'est le seul compliment que je vous puis faire; le reste m'étant très indifférent.*

(4) TSI omettent ce passage et continuent : *Unissez-vous à Dieu, de plus en plus, et quoi qu'on en dise, séparez-vous des créatures, tant qu'il vous sera possible, et ne prenez point d'appui sur elles. Ayez beaucoup de mépris pour vous même dans la vue de ce que Dieu est; pensez souvent à ce qu'il fait pour vous et à ce qu'il mérite qu'on fasse pour lui, et ce que les saints ont fait pour lui plaire.*

Si nous ne regardons que nos intérêts et les raisons que la nature nous inspire pour les maintenir, nous serons toujours dans l'obscurité, dans la crainte, perplexité et angoisses; mais, si nous tâchons de nous oublier nous-mêmes et d'abandonner vie, santé, commodités, mourant à l'amitié de toutes les créatures, élevant notre cœur à Jésus-Christ, considérant sa vie, sa mort, prenant du temps pour nous entrenir avec lui dans le secret et dans le silence, ce serait le moyen d'avoir bientôt la paix, la joie, la force et de posséder une pleine liberté.

Faisons cela, je vous en prie.

(5) G ajoute en surcharge (*nos intérêts*).

embarrassés dans des obscurités, des perplexités, des pusillanimités, des inquiétudes et des peines qui nous éloignent de Dieu. Mais si, tâchant de nous oublier nous-mêmes, avec notre honneur, notre santé, nos commodités, les avantages que nous pouvons tirer des créatures, de leur amitié, de leur conversation, nous nous efforçons, par un amour généreux, d'élever notre cœur à Jésus-Christ, considérant sa vie et sa mort, et nous entretenant avec lui en solitude et en silence, nous jouirons bientôt de la paix et de la joie que donne le Saint-Esprit; nous aurons de la force pour faire toute sorte de bien et nous posséderons une parfaite liberté.

Faisons cela, je vous en prie, ma chère Tante.

26. — A une religieuse Carmélite.

Sur son emploi des exorcismes des démons.

P 72. Date : L'année se déduit du contenu. Il s'agit des premiers mois consacrés aux exorcismes.

MA TRÈS CHÈRE SŒUR EN JÉSUS-CHRIST,

La paix, etc.

J'ai eu souvent désir de vous écrire et je l'eusse fait sans une grande incommodité qui m'est parvenue, laquelle je vous prie de prendre pour excuse. Je n'ai pu néanmoins, ayant reçu votre lettre, me retenir de vous faire la présente pour vous remercier de votre charité qui m'a obligé me faisant savoir la mort de ma Sœur Marie de Saint-Albert [1]. J'ai eu autant d'inclination à la prier comme à prier pour elle, me souvenant d'avoir connu en elle des grâces de Dieu que j'estimais beaucoup, desquelles néanmoins je n'ai point de mémoire en particulier. Sa mort comme celle de semblables personnes ne nous peut donner que consolation, considérant le grand bien qui leur arrive de s'aller transformer et perdre en Dieu.

Ce bien me semble encore plus grand depuis que je traite avec les

(1) 14e professe du premier monastère de Paris, décédée au Carmel d'Auch le 19 septembre 1634. « Cette sainte fille sortit de la maison de Mme Acarie pour entrer dans notre saint Ordre. Sœur Marie de Saint-Albert fut la première en France qui fit profession [en 1606] en qualité de sœur du voile blanc. Elle suivit la mère Anne de Jésus en Flandre, puis demanda à revenir en France où « elle devint la compagne inséparable de la mère Marie de la Trinité (Sevin Du Coudray) dans ses fonctions. » C'est à ce titre qu'elle vint à Auch où le monastère du Carmel fut fondé le 14 mars 1630. Elle était âgée de cinquante-cinq ans lorsqu'elle mourut. Nous tirons ces détails de sa notice dans les *Chroniques de l'Ordre des Carmélites en France*, t. IV, p. 536, sq.

diables, et que, par la découverte de leur état et de leurs sentiments, il m'est permis de conjecturer la grandeur de ce qu'ils ont perdu. Je tiens à grand'faveur l'emploi que Dieu me donne ici, pour plusieurs raisons tant manifestes que secrètes, que je ne vous saurais déduire. Je vous supplie seulement de prier Notre-Seigneur qu'il m'assiste et de m'obtenir la même charité de la Révérende Mère Prieure et de nos bonnes sœurs.

La lettre de Madame du Verger (2) me sert à molester les démons; c'est pourquoi je ne vous la renvoie point encore. Ils ont bien connu cette bonne âme et parlent d'elle avec respect néanmoins de l'ardeur de son amour. Surtout j'expérimente une grande force en une relique de sainte Thérèse qui est si insupportable à un démon qu'il s'en émeut comme si on lui mettait un fer chaud.

L'un des diables que j'exorcise (3) est ennemi particulier des carmélites et travaille contre elles tant qu'il peut. Sa propre opération est de donner des angoisses intérieures, il a pour son adversaire au ciel le glorieux saint Joseph qui l'a chassé de quelques autres corps, il y a 30 ans, en Italie (4). Je sais une personne que vous connaissez aussi à qui il a fait souffrir des travaux dont j'avais la connaissance depuis deux ans (5). Je vous prie d'intercéder contre lui et contre les opérations malignes qu'il imprime en la pauvre religieuse qu'il possède.

Je ne veux pas omettre de vous dire que mettant une relique de M^gr le cardinal de Bérulle (6) sur le principal démon qui possède celle que j'exorcise (7), sans que je lui nommasse, il me dit que

(2) Voir plus haut sa notice (lettre 13).

(3) Quatre démons passaient pour posséder encore Jeanne des Anges : Léviathan, Béhémoth, Balaam et Isacaron. Il s'agit ici de Béhémoth.

(4) Je n'ai point trouvé dans les ouvrages sur les possessions de fait expliquant cette allusion.

(5) Ce passage est éclairé par les lignes suivantes d'une lettre de M^gr Anthyme Cohon, témoin oculaire, à Richelieu (5 janvier 1635) : « Je ne puis tenir de lui [à Son Eminence] faire savoir que mardi dernier [3 janvier], le P. Surin, jésuite, exorciste ordinaire de la dite Supérieure, l'entretenant à la grille, sans la croire agitée, l'un de ces démons tout-à-coup, sans violence et sans fureur, lui dit qu'il le connaissait bien et qu'il avait fait ailleurs l'épreuve de ses forces. Sur quoi, le Père l'exorcisant et le pressant de s'expliquer, il lui conta que, près de La Rochelle, il obsédait, il y a deux ans, une femme de qualité dont le dit père était le confesseur. Il lui révéla trente actions différentes de cette femme, secrètes et inconnues à tout autre qu'à lui, qui les avait apprises seulement en confession. Ce qui donna sujet à ce bon Père de lever les mains au ciel et de nous venir rapporter ce qu'il venait d'entendre avec étonnement. » (Affaires étrangères, France, vol. 1696, f° 105^a-114^a, fragment cité par Michel, dans son *Histoire* manuscrite *de la possession de Loudun*, p. 154-155).

(6) Bérulle était mort en 1629 : Sur les miracles de Bérulle, voir Ingold, *Les miracles du Cardinal de Bérulle*, Paris, 1881 et la bibliographie qu'il y donne.

(7) Léviathan, qui se donnait comme de l'ordre des Séraphins.

c'était un excellent homme et peu connu des hommes; que ceux qui paraissent le moins étaient souvent les meilleurs.

Derechef priez Dieu pour nous, car je suis dans une affaire que j'estime la plus grande que j'aie eue entre les mains, et où il y a autant à agir et à souffrir qu'en aucune occasion que j'aie éprouvée. Croyez-moi

Votre, etc.

De Loudun ce 14 mars [1635].

27. — A sa tante la Mère d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Quel chemin on doit prendre pour arriver à la ressemblance avec Jésus-Christ.

P 52. — TSM 28, Z 32, G 9. — Destinataire indiqué par G; PTSM : *à une religieuse;* Z : *à la même* (une de ses tantes religieuses de N.-D.). — Sommaire de P donné aussi par TSM; Z modifie légèrement; G : *à la mesme sur le même sujet.* — Date complète et exacte dans G; M l'omet; tous les autres ont le *13 avril* mais P omet l'année, TSZ donnent 1654, tout en mentionnant Loudun.

Ma très honorée Tante,

Je vous prie de m'excuser, si je vous écris fort peu au prix de ce que je désirerais, en étant empêché par des causes qui seraient fort bien reçues de votre charité, si je vous les avais expliquées. Mais pour n'y perdre point de temps et aller droit dans le sujet que j'ai devant les yeux, en ce qui concerne votre état [1], je vous prie de ne vous donner nulle peine des persécutions que vous m'avez décrites en votre lettre. Croyez qu'en vérité ce sont des trésors pour vous. Je m'étonne de vous voir en crainte de savoir ce que vous deviendrez [2]. Pensez-vous que servant Dieu, sa providence vous délaisse? Qu'avez-vous à faire de la bonne grâce des personnes? Celui qui a quitté le monde ne peut avoir besoin que de Dieu. Tandis que vous vous traiterez en personne faible, vous demeurerez toujours faible; mais lorsque considérant la grandeur de votre vocation, vous lierez tous vos désirs à Jésus-Christ tâchant de l'imiter en son état de cette vie mortelle, vous serez véritablement forte et puissante.

Méditons, je vous prie, l'état du fils de Dieu en cette vie, et nous trouverons qu'il n'a eu où reposer sa tête; qu'étant opulent et majestueux en sa qualité, il a pris une condition pauvre et méprisée pour nous enseigner à nous séparer des créatures et nous témoigner son

(1) G omet tout ce qui précède.

(2) G : *Je suis surpris de ce que vous me marquez appréhender d'être abandonnée de tout le monde et de ne savoir ce que vous deviendrez : Bonté de Dieu! Ne seriez-vous pas la plus heureuse de toutes les épouses de Jésus-Christ si cet accident vous arrivait.*

amour. Au nom de Dieu, prenons ce chemin, faisons état d'être méprisées et souffrir que la croix de Jésus-Christ soit notre patrimoine : Les livres, les sermons, toute l'Eglise ne prêche autre chose et, par malheur, peu de gens l'entendent et le comprennent. Je prie la vérité éternelle de vous en donner l'intelligence, et à moi l'expérience et l'intelligence aussi.

Quand on me dit que je suis possédé du diable, je ne puis que je ne trouve un grand avantage en un état si méprisable qui me pourrait rendre, s'il m'arrivait, l'opprobre du monde, comme ces pauvres Ursulines qui montent tous les jours sur le calvaire pour y être immolées à la vue de toute la France. Heureuses filles qui étant en une façon captives du diable triomphent de lui, en l'autre, par leur patience et leur humilité, heureuses d'être appelées par le monde magiciennes, trompeuses, vicieuses et folles : ce sont les noms de leur époux Jésus-Christ qui les a honorées de ses livrées, et qui, par la même voie que le diable les a voulu séparer de lui, se les a conjointes plus favorablement. Assurez-vous qu'il n'y a rien tel en ce monde que d'être méprisé, rejeté, haï, maltraité et maudit comme Jésus-Christ et ses disciples. Dieu nous donne à vous et à moi votre neveu de telles aventures.

Je suis votre, etc.

De Loudun ce 13 avril 1635.

28*. — A Madame Françoise Milon, de l'Ordre de Fontevrault.

Effets de l'amour divin dans les âmes qui suivent son attrait. Celle à qui cette lettre est écrite le suivit si fidèlement qu'elle est morte en odeur de sainteté.

C, 2e éd. de 1700, t. 51, p. 344-347. G, p. 209, où la lettre est précédée de cette note : *les cinq lettres suivantes sont imprimées dans la 2e édition du 1er tome.* Il s'agit comme on vient de le voir de la seconde édition de Nantes, 1700, suivie par la seule seconde édition de Paris, 1704, où les cinq lettres à Françoise Milon sont données à la fin du volume p. 244-256 (par erreur pour 344-356) comme lettres 51-55, au lieu des lettres 51-59 de l'édition princeps à laquelle, sauf suppression de la lettre 59, reviennent les éditions à partir de 1709.
La date entière n'est donnée que par G. C : *1635.*

A Loudun, 13 avril 1635.

Vous dites, ma chère Sœur (1), que vous voulez vous livrer au Saint Amour, qui vous fait sentir son attrait. Je vous en sais bon gré. Mais savez-vous bien ce qu'il vous en doit coûter? Il faudra que vous deveniez sauvage à l'égard du monde, que vous passiez pour folle

(1) C met ces mots après *bon gré : ma très chère sœur.*

au jugement de la prudence humaine, que vous soyez comme perdue à vous-même, ne vous sentant plus vous-même; que vous vous comportiez comme une personne qui a l'esprit aliéné, comme ne vous possédant plus, votre esprit vous ayant été ravi.

Ce sera ce divin amour qui aura fait cet enlèvement, comme il en fait tant d'autres. Car il fait des coups hardis. Il exécute des entreprises surprenantes. Quand il a jeté les yeux sur une âme (2), il vient l'enlever d'autorité et l'emporte dans un pays étranger, où il lui fait voir un monde nouveau. Il est aisé de juger que cette âme n'est plus à elle. On connait bien qu'elle (3) un nouveau maître, mais on ne sait pas toujours qui est ce maître. On ignore souvent que c'est cet amour victorieux, ce divin (4) conquérant des cœurs. Il sait l'art d'enchanter et il a des charmes auxquels on ne résiste point. Il prend qui bon lui semble et on n'a pas droit de lui demander pourquoi il en use de la sorte. Car il répondrait qu'il ne doit rendre raison de sa conduite à personne (5), qu'il a tout pouvoir au ciel et en la terre. Et si on lui disait : pourquoi, après avoir enlevé cette âme, la rendez-vous toute sauvage? Pourquoi la faites-vous paraître comme insensée aux yeux du monde? Il répondrait : Parce que (6) tel est mon plaisir; vous n'y avez rien à voir. Je vas par le monde. Je cherche des sujets. Je fais des conquêtes. Celle-ci s'est donnée à moi, j'en disposerai comme d'une chose qui m'appartient. Je la séparerai de ce qui lui était le plus cher; je la dépouillerai de ce qu'elle avait de plus intime. Je la mettrai hors d'elle-même par le sentiment de ma pureté et de ma puissance. Qu'on dise ce qu'on voudra : il nous importe peu que le monde approuve nos amours. Il est en possession, ce monde pervers, de crucifier l'innocence et de condamner la sagesse (7).

L'amour divin a droit de parler ainsi; son pouvoir est souverain; et heureux les sujets sur lesquels il lui plait de l'exercer (8). Je souhaite, ma chère Sœur, qu'il en use à votre égard et qu'il vous emporte si loin (9) que vous veniez à oublier tout, jusqu'à vous-même (10).

Donnez-vous à lui volontiers; n'appréhendez point de vous faire

(2) C : *personne.*
(3) C : *est à.*
(4) C : *cet admirable.*
(5) G omet : *qu'il ne doit — personne.*
(6) C omet : *parce que.*
(7) C : *qu'on dise de moi.* Tout ce dialogue est en italique dans C.
(8) Primitivement G portait *il l'exerce.* La même main a corrigé le texte.
(9) G avait d'abord écrit ici : *qu'il vous ravisse tellement à vous-même,* et l'a raturé.
(10) Ici encore G a effacé : *n'appréhendez point,* pour le reporter un peu après C : *jusqu'à vous oublier vous-même. Croyez-moi, donnez-vous.*

à ses manières. Il est sauvage; il hait le monde et ses mœurs délicates. Il voudra vous communiquer son humeur. Ses sentiments sont opposés à ceux du monde; il voudra vous donner son esprit et renverser vos idées pour vous conformer aux siennes. Il est vêtu d'une façon étrange; il voudra vous faire prendre ses modes. Il demeure dans une climat de feu, qui consume ses habitants; il vous y emmènera (11). Suivez-le sans résistance; abandonnez-vous à sa conduite, et résolvez-vous à vivre en tout selon ses lois.

Plus vous lui serez soumise, plus vous serez heureuse. Il a été ici et il y a fait des conquêtes pour lesquelles il mérite des louanges éternelles. S'il va chez vous mandez-moi de ses nouvelles. C'est le bonheur que je vous souhaite.

(11) C : *voudra vous y emmener.*
(12) C : *plus vous serez soumise à son pouvoir...* G omet : *Il a été... nouvelles.*

29*. — A Madeleine Boinet.

Avis pour l'affermir dans le simple recueillement.

N, II, 66; C, II, 74 (84 par erreur) n'a pas le début. — Pas de date. La lettre précède dans le recueil une autre du 29 novembre 1636 et suit celle du 18 décembre 1633. Il y a toute chance pour que cette lettre ait été apportée par M. Gilles à l'occasion d'une visite à Loudun, mentionnée en ces termes, par la *Vie abrégée de Jeanne des Anges* (Ire partie; O, p. 151-152, d'après les procès-verbaux), à la date du 20 avril 1635. « Le père commanda à Balam s'il y avait un homme de Marennes dans cette assemblée qui était de plus de 150 personnes de le luy montrer, lors le démon par la prieure se leva et entre la multitude alla toucher du doit un homme lequel enquis s'il était de Marennes dit qu'ouy et s'apeloit Jean Gilles marchand, la prieure revenue à elle enquise sy elle connoissoit cet homme dit que non et ne l'avait jamais vu; que lorsqu'elle l'alla toucher elle fut conduite par une puissance contraire à sa volonté. Cet homme dit n'être jamais venu à Loudun que ce voiage, ni entré à cette chapelle qu'alors, l'exorcisme comencé; le père Surin dit aux assistans avoir fait ladite question au demon parce qu'il luy avoit avoüé cy-devant avoir beaucoup travaillé à Marennes et y avoir beaucoup profité. » C'est sans doute à cette lettre que se rapporte l'anecdote racontée par le P. Surin au ch. Ier de la Ire partie de la *Science expérimentale* (BN, 14596, f. 8v-9r; éd. de 1829, 154) et qui a trouvé place, plus haut, dans la notice sûr Madeleine Boinet (p. 87). C n'a pas le sommaire.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

Monsieur Gilles m'a dit, en me rendant votre lettre, que vous m'en aviez écrit d'autres qui ne m'ont pas été rendues.

C'est pourquoi je cesse de me plaindre et je vous assure que,

quand vous aurez le mouvement de m'écrire, et que vous en trouverez l'occasion, vous le pouvez faire sans crainte de me causer de l'importunité.

Continuez [1], je vous prie, à vous tenir stable et ferme [2] dans cette sainte et très simple attention à Dieu, sans vous borner de vous-même à rien de particulier; c'est le moyen de vous voir bientôt affranchie de vos défauts. Demeurez attachée à votre colonne, quoiqu'il arrive; tenez-vous si constamment immobile que rien ne soit capable de vous mouvoir, sinon l'instinct de l'amour divin, quand il vous porte, comme vous l'expérimentez, à agir et à parler de manière qu'il vous semble que ce n'est pas vous-même, mais un autre qui agit et qui parle en vous.

Lorsqu'il vous viendra des craintes qui voudront vous porter à faire les réflexions et les recherches qu'on vous défend, n'écoutez ni ne regardez rien de tout cela, et [3] n'admettez rien dans votre cœur qui le puisse inquiéter.

Quand vous vous sentez portée à vous entretenir seule de vos pensées rêveuses, ne vous y laissez pas aller, et, dès que vous vous en apercevrez [4], sortez de là comme d'un puits où le démon vous veut enfoncer.

Vous ne devez pas non plus vous charger d'aucune affaire temporelle, si la charité ne vous y oblige; ni remplir votre mémoire du souvenir et [5] des images des objets extérieurs. Tenez votre âme vide de toutes les créatures, autant qu'il vous sera possible, et confiez-vous en l'amour qui la veut posséder, vous assurant qu'il pourvoira à toutes choses [6]. Appliquez- vous seulement à faire en [7] chaque moment ce qui vous semblera pour lors à propos, selon la volonté de Dieu.

Aidez franchement à Monsieur Ebrard à mortifier ses activités naturelles [8] et à s'affermir dans le recueillement intérieur, sans cette multiplicité qui embarrasse ordinairement [9] l'esprit.

Adieu, ma Sœur; je suis

[avril 1635?]

(1) C commence ici seulement.
(2) C omet ces deux mots ainsi que *sainte et.*
(3) C omet : *et.*
(4) C : *apercevez.*
(5) C omet : *du souvenir et.*
(6) C : *Assurez-vous qu'il aura soin de pourvoir à tout.*
(7) C : *dans.*
(8) C omet : *naturelles.*
(9) C omet : *ordinairement.*

30. — Au P. Achille d'Attichy, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

Où se voient des choses étranges arrivées en sa personne lesquelles excitent puissamment à la foi et à la crainte des jugements de Dieu.

Cette lettre circula dans le public peu de temps après qu'elle eut été écrite et le P. Surin s'en plaint dans une lettre postérieure (cf. l. 35). Elle fut imprimée à part (feuille volante in-4°) et il y en a plusieurs exemplaires à la Bibliothèque Nationale (Bib. Nat. Cat. Hist. de Fr. Lb^{36} 3027). Le texte le plus complet est celui que donne la copie manuscrite conservée au fonds Moreau 779, f° 171^{a}-173^{a}; une autre copie du temps ms. 6764, f° 141^{a}-142^{b}. J'ai collationné R où cette lettre occupe le n° 2. Le P. Michel a également vu sept autres exemplaires qui ne contiennent point le premier alinéa de la note finale. Le compilateur de l'*Histoire abrégée* a inséré cette lettre comme chapitre VII du livre second de la IV^{e} partie sous ce titre : « Les croix dont N.-S. a bien voulu m'honorer. » En fait, le texte original du P. Surin ne contient pas ce chapitre. La copie du fonds Moreau a comme sommaire : *Lettre du P. Surin sur les exorcismes qu'il faisait à Loudun.* R : *Lettre du même où se voient des choses étranges arrivées en sa personne lesquelles excitent puissamment à la foi et à la crainte des jugements de Dieu.* Le même sommaire et le même texte sont reproduits dans une copie (dont l'origine n'est pas indiquée) avec ce titre : *Lettre du P. Surin jesuiste, exorciste des religieuses Ursulines à Loudun, escrite à un sien amy jésuiste où se voient*, etc. Nous ignorons quelle occasion avait amené le P. d'Attichy, à Amiens.

Mon Révérend Père,

Depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, je suis tombé en un état bien éloigné de ma prévoyance, mais bien conforme à la conduite de la providence de Dieu sur mon âme. Je ne suis plus à Marennes, mais à Loudun, où j'ai reçu la vôtre depuis peu.

Je suis en perpétuelle conversation avec les diables. J'ai eu des fortunes qui seraient longues à vous déduire (1), et qui m'ont donné plus de sujet que je n'eus jamais de connaître et admirer la bonté de Dieu. Je vous en veux dire quelque chose et en (2) dirais davantage, si vous étiez plus secret que vous n'êtes.

Je suis entré en combat avec quatre démons des plus puissants et malicieux de l'enfer, moi, dis-je, de qui vous connaissez les infirmités (3). Dieu a permis que les approches ont été si rudes et les rencontres si fréquentes que le camp de bataille le moindre (4) était l'exorcisme, car les ennemis se sont déclarés en secret, de nuit et de jour, en mille manières différentes. Vous pouvez vous figurer quel plaisir il peut y avoir de se trouver (5) à la merci de Dieu seul. Je

(1) R : *décrire.*
(2) R : *vous en.*
(3) R : *l'infirmité.*
(4) R : *que le moindre camp de bataille.*
(5) R : *s'être vu.*

ne vous en spécifierai pas davantage; il me suffit que, sachant mon état, vous preniez sujet de prier pour moi. Tant il y a que, depuis trois mois et demi, je ne suis jamais sans avoir un diable auprès de moi en exercice. Les choses en sont venues si avant que Dieu a permis, je pense pour mes péchés, ce [6] qu'on n'a peut-être jamais vu en l'Eglise, que dans l'exercice de mon ministère le diable passe du corps de la personne possédée, et venant dans le mien, m'assault, me renverse et m'agite et travaille [7] visiblement, me possédant plusieurs heures [8] comme un énergumène [9].

Je ne saurais vous expliquer ce qui se passe en moi durant ce temps, et [10] comme cet esprit s'unit avec le mien sans m'ôter ni la connaissance, ni la liberté de mon âme, et se faisant néanmoins comme [11] un autre moi-même, et comme si j'avais deux âmes dont l'une est dépossédée de mon corps et de l'usage de ses organes, et [12] se tient à quartier regardant faire celle qui s'y est introduite. Ces deux esprits se combattent en un même champ qui est le corps, et l'âme même est comme partagée, et selon une partie de soi est le sujet des [13] impressions diaboliques, et selon l'autre des mouvements qui lui sont propres ou que Dieu lui donne. En même temps, je sens une grande paix sous le bon plaisir de Dieu, et, sans connaître comment, une rage extrême et aversion de lui qui se produit comme des impétuosités pour s'en séparer qui étonnent ceux qui les voient; en même temps une grande joie et douceur, et d'autre part une tristesse qui se produit par des lamentations et cris pareils à ceux des damnés [14]. Je sens l'état de damnation et l'appréhende, et me sens comme percé des pointes [15] de désespoir en cette âme étrangère qui me semble mienne et l'autre âme qui se trouve en pleine confiance, se moquant de tels sentiments, et maudit en toute liberté celui qui les cause. Voire, je sens que les mêmes cris qui sortent de la bouche viennent également de ces deux âmes, et suis en peine de discerner si c'est l'allégresse qui les produit ou la fureur

(6) R : *et.*

(7) R : *traverse;* il met *et* avant chaque terme de l'énumération.

(8) R ajoute : *et.*

(9) Dans la possession l'énergumène est privé de l'usage de ses facultés et, après les crises, ne garde aucun souvenir de ce qu'il a dit, fait ou entendu. L'obsession au contraire laisse, pendant la crise comme après, le libre usage des facultés. Aussi les exorcistes qui adressèrent en commun et signèrent une lettre au Duc d'Orléans pour lui rappeler les faits dont il avait été témoin à Loudun, font-ils observer que le P. Surin n'était pas possédé, mais seulement obsédé. Cf. *Bib. Nat., Cat. de l'Hist. de France. Lb*[36] 3025. (Michel). Les premiers signes extérieurs se manifestèrent le 6 avril 1635.

(10) R omet

(11) R omet *ce faisant.*

(12) R omet.

(13) R : *de ces.*

(14) R : *démons.*

(15) R : *pressé de pointe.*

extrême qui me remplit; des tremblements qui me saisissent, quand le Saint-Sacrement m'est appliqué, viennent également, ce me semble, de l'horreur de sa présence qui m'est insupportable, et d'une (16) révérence cordiale et douce, sans pouvoir les attribuer à l'un (17) plutôt qu'à l'autre, et sans qu'il soit en ma puissance de les retenir.

Quand je veux, par le mouvement d'une de ces deux âmes, faire un signe de croix sur ma bouche, l'autre me détourne la main avec grande vitesse, ou saisit le doigt avec les dents pour le mordre de rage : Je ne trouve jamais guère (18) l'oraison plus facile et plus tranquille qu'en ces agitations, pendant que le corps roule par la place et que les (19) ministres de l'Eglise me parlent comme à un diable, et me chargent de malédictions. Je ne saurais vous dire la joie que je sens de me voir (20) ainsi devenu diable, non par rébellion à Dieu, mais par la calamité qui me représente naïvement l'état (21) où le péché m'a réduit, et comme quoi, m'appropriant toutes les malédictions qui me sont données, mon âme a sujet de s'abîmer en son néant.

Lorsque les autres possédées me voyent en cet état, c'est un plaisir de voir comme elles triomphent et comme les diables se moquent de moi (22). « Médecin, guéris-toi toi-même, va-t-en à cette heure « monter en chaire; qu'il fera beau voir prêcher cela (23), après « avoir roulé par la place! : « *Tentaverunt me, subsannaverunt me,* « *subsannatione; frenduerunt super me dentibus suis* (24). » Quel sujet de bénédiction de se voir le jouet (25) des diables et que la justice de Dieu en (26) ce monde tire raison de mes péchés, mais quelle faveur (27) d'expérimenter de quel état m'a tiré Jésus-Christ et sentir combien grande est sa rédemption, non plus par ouï dire, mais par les impressions, de ce même état; et quel bien d'avoir ensemble la capacité de pénétrer ce malheur et de remercier la bonté (28) qui nous en a retirés (29) avec tant de travaux.

Voilà où je suis à cette heure (30) quasi tous les jours. Il se forme sur cela de grandes disputes « *Et factus sum* (31) *magna quaestio* » :

(16) Leçon de R : Les autres ont *une.*
(17) R : *l'attribuer, une.*
(18) R omet.
(19) Leçon de R; les autres : *ces.*
(20) R : *ressens étant ainsi.*
(21) R omet.
(22) R ajoute : *disant.*
(23) R : omet : *cela.*
(24) *Ps.* XXIV, 16.
(25) Leçon de R; les autres répètent *sujet;* R avait d'abord : *la joye.*
(26) Leçon de R; les autres : *justice divine de.*
(27) Leçon de R; les autres : *fureur.*
(28) R ajoute : *de Dieu.*
(29) R : *qui nous a délivré.*
(30) R ajoute : *et.*
(31) R : *facta est;* cf. *Jo.* III, 25.

s'il y a possession [32], s'il se peut faire que les ministres de l'Eglise tombent en tels inconvénients [33]. Les uns disent que c'est un châtiment de Dieu sur moi, et [34] punition de quelque illusion; les [35] autres disent autre chose, et moi je me tiens là et ne changerais pas ma fortune avec une autre, ayant ferme persuasion qu'il n'y a rien de meilleur qu'être réduit en grande extrémité. Celle où je suis est telle que j'ai fort peu d'opérations libres [36] : quand je veux parler on m'arrête [37] tout court; à la table, je ne puis porter le morceau à la bouche; à la confession, je m'oublie tout à coup de mes péchés et je sens le diable aller et venir chez [38] moi comme dans sa maison. Dès que je me réveille [39] il est là; à l'oraison il m'ôte une [40] pensée quand il lui plaît; quand le cœur commence à se dilater en Dieu, il le remplit de rage; il m'endort quand il veut; il me réveille quand il veut [41], et, publiquement [42] par la bouche de sa possédée, il se vante qu'il est mon maître, à quoi je n'ai rien à contredire, ayant le reproche de ma conscience et sur ma tête la sentence prononcée contre les pécheurs. Je la dois subir, et révérer l'ordre de la Providence divine auquel [43] toute créature se doit assujettir.

Ce n'est pas un seul démon qui me travaille; ils sont ordinairement deux : l'un est Léviathan, opposé au Saint-Esprit, d'autant que, comme ils ont dit ici, en enfer ils ont une trinité que les magiciens adorent, Lucifer, Belzébuth [44] et Léviathan, qui est la troisième personne de l'enfer [45], ce que quelques auteurs ont remarqué et écrit par ci-devant; or les opérations de ce faux Paraclet sont toutes contraires aux véritables et impriment une désolation qu'on ne saurait [46] représenter. C'est le chef de toute la bande de nos démons; et a l'intendance de cette affaire qui est une des étranges qui se soit [47] vue peut-être jamais; nous y voyons en même lieu le Paradis et l'Enfer, des religieuses qui sont comme des Ursules [48] prises en un sens, et en l'autre pires que les plus perdues en toutes sortes de dérèglements, de saletés [49], de blasphèmes [49], de fureur.

Je ne désire point que votre Révérence rende ma lettre publique,

(32) R ajoute : *ou non si cela se peut.*
(33) R a le singulier.
(34) R : *en.*
(35) R omet.
(36) R a le singulier.
(37) R ajoute : *la parole; à la messe je suis arrêté.*
(38) R : *sur.*
(39) Leçon de R; les autres : *recueille.*
(40) R : *la.*
(41) R omet ce membre de phrase.
(42) R : *publie.*
(43) R : *à laquelle.*
(44) Leçon de R; les autres : *Belzibut.*
(45) R : *d'enfer.*
(46) R : *pourrait bien.*
(47) Leçon de R; les autres omettent: *se.*
48) Leçon de R; les autres : *carmélites.*
(49) R ajoute : et.

s'il lui plaît. Vous êtes le seul homme [50] à qui, hors mon confesseur et mes supérieurs, j'en voulusse [51] tant dire; ce n'est que pour entretenir quelque communication qui nous aide à glorifier Dieu, en qui je suis, mon Révérend Père, votre très humble et obéissant serviteur.

Jean-Joseph SEURIN.

Et aux côtés il y avait écrit ce qui suit [52] :

Je suis content de mourir depuis que Notre-Seigneur m'a fait cette grâce d'avoir retiré trois hosties consacrées que trois magiciennes avaient mises entre les mains du Diable, lequel me les rapporta visiblement de Paris où elles étaient sous une paillasse de lit, et laissa l'Eglise en possession de cette gloire d'avoir aucunement rendu à son Rédempteur ce qu'elle avait reçu de lui, l'ayant racheté d'entre les mains des diables. Je ne sais si Notre-Seigneur prendra bientôt ma vie, mais étant en peine de cette affaire, je la lui offris pour le prix de ses trois hosties. Il me semble que le diable par les maux corporels qu'il me cause veuille user de son droit et me consommer peu à peu [53].

Je vous prie de [54] me moyenner des prières, en ayant besoin. Je suis, les semaines entières, si stupide vers les choses divines que je serais bien aise que quelqu'un me fît prier Dieu, comme un enfant, et m'expliquât grossièrement le *Pater Noster*. Le diable m'a dit : « Je te dépouillerai de tout, et tu auras bien besoin que la foi te demeure. Je te ferai devenir hébété. Il a fait pacte avec une magicienne [55] pour m'empêcher de parler de Dieu et avoir force de me tenir l'esprit bridé; ce qu'il exécute fort [56] fidèlement, comme il a promis et [57] suis contraint pour avoir quelque conception de tenir

(50) R omet : *le seul homme*.

(51) R : *j'en aye voulu*.

(52) R n'a pas cette phrase ni le paragraphe qui suit.

(53) Le P. Surin avait ajouté, en marge, à la fin de sa lettre une note ou P. S. que le Pasteur Aubin cite en partie, et qui ne se trouve ni dans la lettre imprimée après sa mort, ni dans aucune autre des copies nombreuses que nous avons rencontrées. (Michel).

Les faits auxquels ce paragraphe se rapporte sont le sujet des procès-verbaux des 22, 25, 26, 27, 28 février et 1er mars 1635, des exorcismes de Jeanne des Anges par le P. Surin. Voir Collection Barbier à Loudun, cart. III, n° 76; Archives de Saint-Sulpice, ms R 144, f° 59a-76b. Bibl. de Tours ms 1197, p. 387-419; Bibl. Nat. ms 6764, f° 56a-59, 60a-67a; Bibl. de Dijon, fonds Baudot, ms 144, récit du P. Doamlup jésuite exorciste et témoin oculaire; Bibl. Nat. collection Dupuy, vol. 641, f° 218a-219a; — Surin a parlé de ces mêmes faits, *Triomphe*, ch. II, éd. 1829, p. 28-32; c'est le texte original du P. Surin, modifié et mis au style direct dans l'*Histoire abrégée*, 2e p., l. I, ch. 5, éd. 1828, 114-117. — Sur l'état même du P. Surin, voir *ibid.*, ch. 7-8, p. 119 s.

(54) R omet.

(55) R : *un magicien*.

(56) R : *effectue*.

(57) R : *je*.

souvent [58] le Saint-Sacrement sur ma tête, me servant de la clef de David pour ouvrir ma mémoire [59].

A Loudun ce 3e mai 1635.

Votre très humble serviteur

Jean-Joseph Seurin de la Compagnie de Jésus etc.

Au Révérend Père en Notre Seigneur le Père Achille de la Compagnie de Jésus à Amiens.

(58) R omet.

(59) R finit ici.

31. — A la Mère Jeanne Milon, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Se conformer à Jésus-Christ crucifié et le prendre pour époux.

TSM 34, A 138, Z 144, G 183. — Destinataire : G; les autres : *à une religieuse.* Sommaire de TSMZ A. ... *son époux;* G a : *Du dégagement des choses de la terre et de l'amour des croix.* — Date complète : G; TSAZ *1634*, sans mois ni jour ni lieu.

A Loudun, 6 mai 1635.

Ma chère Sœur,

Je vois, par votre lettre, la force que Dieu vous donne, et je m'en réjouis fort. Je vous conseille d'ajouter à vos bonnes dispositions pour l'oraison et le mépris des créatures, celle de l'amour de la Croix; si bien que vous vous offriez à Notre-Seigneur pour souffrir ce qu'il lui plaira de permettre. Tâchez de vous complaire et de vous glorifier en vos infirmités [1] et souffrances, par un rebut de l'esprit du monde, qui cherche d'être à son aise et fait un Dieu de son amour-propre.

Conformez-vous à Jésus crucifié, et prenez pour votre époux cet homme de douleurs, savant en infirmités, et demeurez avec lui, en paix, dans le goût de ses travaux et angoisses qu'il a acceptés d'une si franche volonté pour l'amour de nous [2].

Cet esprit de croix vous donnera une grande générosité et vous élèvera au-dessus des sublimités de la terre, vous fera haïr les délices et vous rendra disposée à la pureté qu'il faut avoir pour l'union

(1) Leçon de AG; TS : *conformités;* S, 2e main ajoute : *avec lui;* M omet.

(2) G omet cette phrase.

divine : Aspirez, sans cesse, à cette union, car c'est un bien très désirable; il est pour vous, si vous le voulez, et vous l'avez, si vous vendez tout ce que vous avez pour l'acheter. Vous l'aurez, si vous méprisez toutes choses et ne tenez compte de vie, ni de santé, ni d'honneur, ni de plaisir, demeurant livrée au pouvoir de Dieu, pour recevoir absolument tous les états, où il lui plaira de vous mettre. Déchargez-vous des soins de cette vie, pour marcher libre devant Dieu. Que vous souciez-vous des jugements des hommes, de leur façon de faire corrompue (3)? Allez seulement où Dieu vous appelle, et cherchez votre repos aux plaies de Jésus-Christ. Qui renoncera à toutes choses, pour l'amour de lui, et qui se délaissera soi-même, pour être à lui, aura un trésor au Ciel, n'en doutez point, et, dès ce monde, aura une bénédiction dont la douceur ne se comprend que par ceux qui l'expérimentent. Je vous la souhaite (4).

C'est votre.

(3) T : pluriel.
(4) G continue : *ma chère sœur et je vous la donne au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Amen.*

32. — A une religieuse carmélite.

Sur la possession des démons de Loudun.

P 73. La lettre date manifestement de la première année du séjour à Loudun, avant toute expulsion des démons.

Ma très chère Sœur,

La paix, etc.

J'ai cru qu'il était à propos de vous renvoyer vos sacrés dépôts (1) et, par le même moyen, vous prier de continuer vos dévotions pour nous qui sommes par la permission de Dieu en une guerre bien échauffée. Il s'y donne des coups par lesquels on sent aussi bien la main de Dieu que celle du diable. Je ne vous en dirai pas davantage ayant fort peu de liberté en plusieurs de mes actions, devant céder à l'ordre de Dieu qui permet que nous soyons captifs en plusieurs manières, toutes néanmoins utiles. Nous aurons bien des choses à dire à paradis où je vous remets; tâchons seulement d'y aller.

Je demande à la Révérende Mère Prieure et à toute la communauté la continuation de vos dévotions pour une autre Mère

(1) Des reliques, sans doute, voir lettre 25.

Prieure [2] qui est entre nos mains et qui porte un rude et glorieux purgatoire, si je ne dis enfer, et le porte avec beaucoup de grâce et de bénédiction.

Je pense que s'il y a dans l'Eglise un véritable objet de charité, c'est en ces bonnes âmes affligées des malins esprits qui exercent sur elles des effets de rage si grands que nous sommes tous étonnés des permissions divines et de voir jusqu'où Dieu laisse aller les choses, même en des personnes saintes. Ceux qui parlent de cette affaire n'en savent pas les secrets que Dieu révèlera avec tous les autres au jour du jugement, en l'attente duquel nous vivons et soutenons notre esprit parmi les misères de cette vie.

Je me recommande à votre charité et suis,

Votre, etc.

De Loudun ce jour Saint-Barnabé [11 juin 1635].

(2) Jeanne des Anges, prieure des Ursulines de Loudun.

33. — A sa tante, la Mère d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Répondre avec fidélité à l'attrait de grâce qui attire à l'état religieux et à celui de la perfection.

T 120, S 117, I 611, H 13, h 8. — Titre : *A une religieuse de Notre-Dame.* — Date : TSh donnent 1636 mais comme il y a, du 17 juin 1636, une autre lettre à la Mère d'Arrérac qui est incompatible avec celle-ci (voir le début) et paraît mieux convenir à cette dernière année, j'adopte 1635 où, à partir du 6 avril, des accidents et manifestations à l'extérieur s'étaient ajoutés chez le P. Surin aux troubles intérieurs, en particulier le 10 mai, au cours de l'exorcisme accompli en présence de Monsieur, frère du roi (Gaston d'Orléans). Voir *Histoire abrégée*, 2e partie, l. 1er, ch. 8, p. 124.

Il n'y a point de doute, ma chère Tante [1], qu'il ne faille extrêmement chérir les vocations divines; car ce sont des rares trésors, dont la perte est d'ordinaire irréparable. Il faut secouer le joug du monde à quelque prix que ce soit, quand Dieu en donne le mouvement, et non seulement pour l'entrée en religion, mais pour se perfectionner en la religion même, quand il y a vocation pour cela, comme je crois que vous l'avez. Ainsi vous voulez bien que je vous dise que vous seriez [2] très misérable si vous veniez à la perdre pour quelque considération que ce fût, ou accident qui vous pût survenir. Je vous le dis encore, vous seriez bien malheureuse, si, pour tels sujets, vous veniez à retourner dans la captivité de votre amour-propre; vous

(1) T : *sœur.* (2) Ih : *sèrez.*

auriez sur les bras un grand reproche de la part de Dieu et un grand jugement à porter.

Je ne crois pas que vous soyez si faible de vous laisser ébranler dans le dessein que vous avez d'être à Dieu. Le mal qui m'est arrivé ne vous doit point détourner de l'exercice de l'oraison, récollection et mortification de votre naturel; les renversements d'affaires ne doivent point faire tels changements. Il faut bâtir nos (3) entreprises sur la roche vive, qui est Jésus-Christ, et sa doctrine évangélique, et non sur un roseau de créature que le vent fait aller de tout côté.

Reprenez, je vous prie, le train de me faire savoir, souvent, votre état, le plus exactement que vous pourrez, et assurez-vous que, quoique je ne réponde à tout, je ne laisse pas de tout voir et penser (4). Tenez-vous à Dieu, ma chère Tante, quelque ébranlement que vous voyez dans les créatures, et vous y attachez par une adhérence ferme et générale disposition à faire tout ce qui lui sera agréable. Suivez Dieu en toute perfection; vous ne pouvez vous relâcher d'un seul article, sans une lâcheté digne de vous faire tout perdre. Ne craignez point de vous embarquer avec Dieu, de lui promettre et de lui donner beaucoup; car, quoi que les lâches veuillent faire croire, il n'y a rien à risquer en se liant à Dieu. Il est juste en ses permissions (5) et infini en ses miséricordes sur ceux qui quittent toutes choses pour lui plaire.

Je suis votre, etc.

A Loudun ce 16 juin [1635].

(3) Ih : *vos;* S omet : *nos entreprises.* — (4) Ih : *peser.* — (5) S : *promesses.*

34. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Oter du cœur tout sentiment d'orgueil. Agir avec Jésus-Christ dans un esprit de confiance et d'amour.

TSM 48, A 198. — G p. 33. Destinataire : G; les autres ont : *A une religieuse.* Sommaire de G : *Sur la crainte qu'elle avait d'être humiliée dans une élection et sur sa trop grande réserve à traiter avec Dieu.* Le texte de G diffère de l'autre quant à la suite des idées. Date : G seul; il donne pour l'année 1636, mais il faut corriger en 1635, année où eurent effectivement lieu les élections dont il est question dans le texte. La M. d'Arrérac fut déchargée du supériorat qu'elle exerçait depuis 1625 et remplacée par la M. Catherine Angevin (1635-1638).

A Loudun, 30 juin [1635].

Ma chère Tante (1),

Je commence à voir l'exécution de ce que je désirais, qui était de savoir les particularités de votre état, afin de subvenir à votre âme

(1) TSMA : *sœur.*

dans les desseins qu'elle a d'aller à Dieu. Je désire que vous poursuiviez, puisque Notre-Seigneur me donne le mouvement de travailler pour vous, et j'espère que, comme notre Père, il nous donnera sa bénédiction si nous cherchons purement à lui plaire [2].

Le principal point que je trouve dans votre lettre est l'appréhension des élections qui se doivent faire dans votre monastère, dans quelques mois, où vous craignez d'être humiliée. Vous avez bien fait de me déclarer votre indisposition sur cette matière, car elle fait voir une racine importante d'empêchement à Dieu, laquelle avec sa grâce il faut arracher; et je vous dirai franchement que vous devez avoir une grande honte devant sa Majesté des sentiments de votre cœur. Il me semble que vous êtes obligée d'en faire une détestation, la plus forte et la plus solennelle que vous pourrez, en sa sainte présence et à la vue de Notre-Dame et de saint Joseph. Pour peu que vous excusiez cette appréhension d'être méprisée et postposée aux autres, vous ne serez point fille de lumière et de vérité, mais vous pouvez croire que l'amour-propre agira tout à fait en maître; car cela est indigne d'une fille disciple de Jésus-Christ crucifié, et de tolérer en soi une inclination d'être en considération en [3] la communauté et de trouver étrange qu'on ne l'honore pas.

Vous dites que cela ne vous est point naturel de souffrir le rebut et vous appréhendez des mélancolies, et je vous dis que c'est en cela même que votre ennemi se manifeste tout ouvertement et se produit avec sa difformité [4]. Ma très chère tante [5], si vous voulez que je nomme cela par son propre mot, c'est mondanité; et je vous assure que le monde vivra dans votre cœur, tant que ce sentiment y aura quelque vie.

C'est pourquoi il vous est nécessaire de prendre courage en l'amour que Jésus-Christ porte à votre âme, pour déclarer la guerre à l'orgueil, renonçant à toute espérance et [6] tout appui, et à [7] tout établissement que vous pouvez prendre sur l'estime des personnes; c'est où [8] vous devez généreusement vous séparer des créatures, pour ne rien attendre d'elles et pour vous jeter entre les bras de votre Rédempteur délaissé et méprisé par excès. Souvenez-vous que, le jour qu'il mourut, il se fit une élection mémorable, à savoir qui serait choisi comme digne de vivre de lui ou d'un voleur nommé

(2) Tout ce qui précède est omis par G qui modifie le début de la phrase suivante : *Vous avez bien fait, ma très chère tante, de me déclarer votre faiblesse au sujet des élections.*

(3) S : *dans.*

(4) TA : *déformité.*

(5) G; les autres ont *fille.*

(6) S a le pluriel; T omet : *et.*

(7) TSM omettent : *et.*

(8) S : *Car où vous.*

Barabbas. Alors, les plus habiles de Jérusalem, conjointement avec le peuple donnèrent unanimement leur voix au voleur, qui était aussi meurtrier, et le favorisèrent de leurs suffrages, jugeant Notre-Seigneur moindre que lui, condamnant l'auteur de la vie.

Quand vous penserez à votre élection, mettez-vous celle-ci en mémoire et l'opposez à votre esprit dans ses sentiments, pour lui apprendre à s'humilier et à désirer le rebut des hommes, à l'imitation de cet aimable Roi, qui, pour vous donner l'exemple de mépriser l'honneur mondain, s'est exposé à cet affront. Comment oserez-vous comparaître devant lui, soit au trône de sa justice, soit au cabinet de son amour, si vous êtes convaincue d'avoir soutenu, excusé ou dissimulé ou flatté, en vous, une inclination si contraire a son esprit et si éloignée de sa pratique? Si vous me refusiez de combattre ce mouvement de votre cœur et si vous vouliez adhérer à cette appréhension d'être postposée aux autres, je n'espèrerais pas de pouvoir rien faire avec vous, et je croirais que vous n'êtes point de vocation à suivre mes conseils.

Voilà pourquoi je vous supplie de prendre à tâche ce mouvement, de l'exposer humblement aux pieds de Notre-Seigneur, le condamner et le combattre par des désirs contraires et de m'en rendre compte à toutes les lettres, car je ne laisserai point échapper qu'il ne soit mort, d'autant que je le marque comme mon capital ennemi dans votre âme, avec lequel je ne ferai jamais de paix ni de composition. Ne vous épouvantez pas de ma rigueur; elle vous tournera à un grand avantage, si vous me laissez faire, et elle ne vous apportera que joie et bénédiction. Il faut espérer que Dieu vous aidera dans cette entreprise; et sur cela vous devez élever votre courage pour accepter une entière démolition de votre forteresse, où le diable et l'amour-propre se sont remparés depuis votre naissance, et d'où vous n'avez jamais fait effort de l'en faire sortir efficacement.

[Ce que le P. Rousseau me mande de votre état me donne encore sujet de vous avertir d'un autre défaut (9).]

C'est que vous êtes trop timide vers Dieu et ne procédez pas avec assez de confiance. Le diable vous donne des erreurs et il vous veut entretenir dans l'esprit de servitude, vous empêchant de regarder Dieu comme votre père. Or, sachez que cela vous ôte beaucoup de la force qui vous est nécessaire pour travailler au chemin de la vertu et que vous devez nonobstant ces misères et vos péchés, vous adresser à Dieu librement, quoique avec une grande humilité, et

(9) Leçon de G. TSMA ont simplement : *A ce point j'en ajouterai un autre, c'est que...*

aller à lui par amour plutôt que par crainte. Traitez [10] avec Notre-Seigneur Jésus-Christ comme avec celui qui aime passionnément [11] votre âme et qui désire, comme sa propre vie, votre salut et perfection, et ainsi qui attend de vous comme un singulier plaisir que vous le vouliez croire, le servir et l'aimer ,et qui pensera avoir fait un grand gain, s'il peut avoir votre cœur à sa direction [12]. C'est sa manière de traiter avec nous, et la grandeur de sa charité nous doit exciter à aller à lui par l'estime de son mérite et par une reconnaissance vers sa bonté [13]. Quelque misérables que nous soyons, son prodigieux amour nous doit donner une ouverture pour agir avec lui comme avec notre père, avec une [14] ingénuité et franchise qui, d'un côté ne désavouant rien de notre méchanceté, de l'autre côté espère tout de lui.

Pour vous [15], il faut que vous preniez cet esprit et que, pour vous y aider [16], vous fassiez quelque lecture qui vous y encourage [17]. Je ne sache point de livre qui encourage plus le cœur abattu que les œuvres de sainte Thérèse, particulièrement sa vie, qu'elle a écrite elle-même. Les livres de saint François de Sales aident fort à cela, et vous ne devez rien omettre de ce qui pourra vous faire sortir de cette pusillanimité. Les dévotions que vous faites à la sainte Vierge dont vous m'écrivez semblent tendre [18] à cet effet. Je les approuve, puisque vous désirez en avoir mon jugement. Elle est la mère de miséricorde et le refuge des pécheurs. Vous ferez bien de l'invoquer avec instance [19].

Croyez-moi votre, etc...

(10) M : *Travaillez à traiter.*

(11) Leçon de TMA; S : *nécessairement;* G : *tendrement.*

(12) G : *discrétion.*

(13) G omet cette phrase.

(14) T par erreur de lecture : *aucune;* peu après, TS : *espérer,* M : *aussi opère.* S : *comme des enfants qui peuvent tout espérer de sa tendresse paternelle;* A offre la vraie leçon : *espère.*

(15) M ajoute : *garder.*

(16) M omet ces quatre mots.

(17) S a le pluriel.

(18) M : *tendent.*

(19) G ajoute : *Je prie N.-S. de parler lui-même à votre cœur et de vous faire entendre ses saintes volontés.* Il termine là.

35. — A sa tante, la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Travailler de bonne heure et avec ferveur à ôter les empêchements qui nous retardent à la perfection.

T 158, I 733, G p. 11. — G donne la destinataire; TI : *A une religieuse.* — Sommaire de TI; G : *A la même sur le même sujet trois excellens avis.* Date : G seul. H 155, h 107 : texte de TI.

De Loudun ce 16 juillet 1635.

MA CHÈRE TANTE,

Je vous prie de délivrer votre esprit [1] de tous les soins et embarras des choses extérieures dans lesquelles vous êtes plongée si avant. Croyez que c'est un vrai piège de Satan pour vous détourner de l'oraison, en vous tenant toujours embarrassée dans les affaires du dehors. J'ai bien peur que toute votre vie ne se passe en vaines inquiétudes et travaux superflus, et qu'au lieu que la vigueur de votre âge se devrait employer pour Dieu, elle ne s'en aille toute en bagatelles. N'attendez donc plus à vous appliquer totalement à Dieu, et ne remettez plus à un autre temps; car peut-être n'y a-t-il plus de temps pour vous, ou bien vous ne pourrez plus surmonter vos méchantes habitudes qui se fortifient de jour en jour.

Je ne vois point de plus puissant remède à tous vos maux que l'abandonnement du soin de toutes les affaires extérieures, car pourquoi vous embarrasser, puisque la Providence ne vous y engage point et que vos supérieurs ne le demandent point de vous? Hélas! ma chère tante [2], mille bonnes âmes voudraient avoir trouvé votre bonne fortune pour s'appliquer totalement à Dieu! Prenez, je vous prie, ces trois résolutions : la première de ne jamais manquer tous les jours de faire oraison à Dieu, ne la quittant pour quelque prétexte que ce soit; la seconde ne vous lier d'amitié particulière avec personne soit religieuse ou séculière; la troisième de ne plus jamais vous [3] plaindre ni parler de tous vos sujets de mécontentement qu'à celui qui gouverne votre conscience, qui sera un seul entre mille. Du reste ne parlez non plus de vous qui si vous n'étiez pas au monde; c'est le vrai moyen de vous délivrer de beaucoup d'inquiétude.

Croyez qu'en cela je vous donne un vrai conseil d'ami, après

(1) G : *Je prie Notre-Seigneur de délivrer votre esprit des soins où je vous ai laissée. J'y ai pensé plusieurs fois et je trouve que c'est un vrai piège du démon;* TI : *ma très chère sœur,* après *prie.*

(2) TI : *sœur;* h : *totalement et paisiblement.*

(3) T omet : *vous ;* h : *à aucune personne.*

lequel je n'ai plus rien à vous dire; car si vous ne voulez pas entrer dans la pratique des trois choses que je vous marque, c'est en vain que vous espérez du secours de moi. Mais aussi, si vous me voulez croire, assurez-vous qu'en quelque lieu que je sois, je vous aiderai et servirai de tout mon cœur (4).

Prenez donc courage, ma chère tante (5); si vous trouvez de la difficulté, pensez que cette vie passera bientôt; encore un peu de patience, en attendant la venue de Jésus-Christ, qui mettra ordre à toutes choses.

(4) Dans G tout ce paragraphe remanié quant au style est rejeté à la fin de la lettre qui se termine par : *Adieu, ma chère tante. Je suis.*

(5) TI : *sœur.*

36. — A M. de Laubardemont, maître des requêtes.

Il lui donne des nouvelles de la possession des Ursulines.

P 83. — L'expulsion de Léviathan eut lieu le 5 novembre 1635. La lettre est donc de juillet de cette année. A cette date, Laubardemont était à Paris. C'est là que lui écrivent le greffier Nozay, le 10 juillet, sur le voyage à Loudun de MM. de Sablé et de Voiture, et, le 20 juillet, le P. Dupin, de l'Oratoire, délégué officieux de Richelieu aux exorcismes. Les autographes de ces lettres font partie de la collection Barbier, cart. V, n. 92 et 95. — Sommaire de Michel.

Monsieur,

Puisque vous tardez tant à nous venir voir, il semble que nous sommes obligés de vous visiter par nos lettres. Je m'acquitte de ce devoir par celle-ci qui vous assurera que nos affaires vont, Dieu merci, fort bien, et de mieux en mieux, quoique les progrès n'en soient pas si visibles, ni si extérieurs. Nous qui traitons ce qui est de plus important nous en savons toute autre chose que les spectateurs des exorcismes. Tenez pour certain, Monsieur, que la bénédiction de Dieu est sur la possession de Loudun et que lors qu'il remettra sur le tapis toutes les affaires du monde pour en faire jugement, on verra des choses bien plus grandes.

Quant à la sortie des démons, il ne s'en faut point mettre en souci, car la Providence divine la retarde pour de justes causes dont je vois quelques-unes dans ma fonction qui me contente pleinement. Il y a 3 ou 4 jours que le principal de nos injustes possesseurs nommé Leviathan me protesta et jura qu'il y a un mois que, vu certaines choses qui se passent en la Prieure, il fit résolution de sortir et de donner son signe; mais Dieu l'arrêta par sa puissance et le lia encore pour un temps dans le corps. Je ne m'étends point

sur toutes les choses que je sais dans cette affaire tant parce qu'elles ne sont pas de cette nature qu'on les puisse rendre publiques, comme pour le coup qu'a reçu mon esprit ayant su qu'une lettre que j'avais écrite à un homme comme à un confesseur a été produite en la connaissance de tout le monde; ce qui m'a fait résoudre à ne me communiquer plus à personne (1). Je vous dirai seulement, en la présence de Dieu qui me regarde, que tous ceux qui, par puissances et moyens, traitent cette affaire, font un service très important à Dieu, et que, s'ils continuent en la bonne volonté qu'il leur a inspirée, ils verront un tel fruit qu'ils auront sujet de consolation; et nous sommes trop heureux de pâtir en une œuvre divine qui enferme en soi plusieurs mystères.

J'ai cru vous devoir déclarer ma pensée, ayant en notre emploi la part que vous y avez, laquelle je prie Dieu de vous conserver, afin que vous ayez moyen de conserver son infinie bonté et nous de recevoir le secours de votre protection et de vos travaux qui, jusqu'à présent, ont été si utiles et sur lesquels je prie Notre-Seigneur de donner sa bénédiction comme sur tous vos autres bons desseins. En ce même Seigneur, je demeure

Votre, etc.

De Loudun ce 22 juillet [1635].

(1) Il s'agit sans doute de la lettre du 3 mai 1635 au P. d'Attichy.

37. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Il faut opérer en silence et en patience.

P 193. — S 102, Z 204, G 13. — G donne la destinataire; les autres : *A une religieuse.* — Sommaire de G : *Il lui montre l'importance des trois avis précédents.* — G donne la date entière; P : *ce 7 août.*

MA TRÈS CHÈRE TANTE (1),

La paix de Notre-Seigneur, etc.

J'ai reçu deux de vos lettres dans lesquelles je vois les bons efforts (2) de votre volonté pour Dieu, qui m'ont donné de la joie et grand désir d'y contribuer de tout mon pouvoir moyennant que vous les vouliez conserver et faire réussir à de bons effets : Quand je considère le long temps qu'il y a que je remarque en votre âme

(1) G; les autres : *sœur.* G l'insère après *pour Dieu* et débute : *Les efforts de votre bonne volonté pour Dieu.*

(2) SZ : *effets.*

de bons desseins et que cependant vous demeurez toujours en peine, je me figure que la faute ne venant pas du côté de Dieu, il faut que le relâchement en l'observation de certaines choses nécessaires arrête votre avancement.

Je pense fort à ce que vous dites de votre infirmité de corps et violence d'esprit, mais je ne trouve pas que ce soit une excuse recevable; d'autant qu'omettant les choses que je dis être nécessaires, quand vous auriez le meilleur naturel du monde, vous ne feriez rien du tout du dessein de Dieu et, au contraire, vous captivant à telles choses, ni le corps, ni l'esprit, avec leurs mauvaises dispositions, ne vous empêcheront point, comme il se voit en d'autres.

Je vous spécifiais à peu près ces choses, en ma dernière lettre (3), et je vous les répète encore, parce que je ne vois nulle apparence de rien faire sans leur pratique. Qui jamais s'est amendé en la vie religieuse sans l'oraison? On ne peut croire en combien grande nécessité est cette pratique qu'il faut faire plutôt avec une simplicité et humilité affectueuse qu'avec des considérations recherchées et discours. Que si on n'y trouve pas entretien pour l'esprit, il faut persévérer devant Dieu avec patience, s'élevant à lui de temps en temps.

De plus, quel moyen y a-t-il de conserver la force d'esprit, si on est attaché d'amitié avec des personnes dont la considération nous vienne sans cesse devant les yeux pour nous retarder dans l'exécutions des mouvements divins, et qui peut espérer que Dieu le consolera s'il va soudain se consoler et appuyer sur l'amitié des créatures? Telle amitié autre que pure charité est l'entretien de tous les vices, la ruine de la récollection, de la paix et du silence sans quoi l'âme est toujours débile, sert de retraite au diable pour troubler et ravager tant qu'il lui plaira.

Et en troisième lieu, si vous faites métier de conter (4) toutes vos affaires et vos peines à tous ceux qui vous agréeront, cela n'engendrera que confusion en votre esprit et perplexité, car l'un vous dira d'une façon, l'autre de l'autre, l'un vous portera à l'imperfection, l'autre à la perfection; la nature choisira le plus favorable et l'âme croupira en ses misères. C'est une pauvre invention que de demander tant de conseils qui embarrassent l'esprit : par exemple la persécution que vous a faite Mr de Poitiers (5). Tandis que vous serez à demander aux bons Pères comme vous ferez, ce ne sera qu'une se-

(3) Lettre 35.
(4) P : *conter sur.*
(5) P : *M. N.;* S : *Avez faite à M. N.* Le nom est donné par G. : *Par exemple*

mence de distractions et conserver une plaie en son aigreur, la remuant et grattant où elle démange. Il faut s'éclaircir une bonne fois, selon l'esprit de Dieu et se tenir là. Vous m'en avez parlé [vous en avez parlé au P. Doamlup (6). A quoi bon donner charge au même Père de m'en parler encore?] (7). N'avons-nous pas les conseils de Jésus-Christ tout clairs? N'a-t-il pas prêché : *Vous serez heureux quand les hommes vous haïront, qu'ils penseront et diront mal de vous* (8), et puis : *bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés* (9). Si nous voulons croire à Jésus-Christ, il semble que cela nous suffit. Que s'il y a quelque circonstance en quoi le conseil des hommes nous soit nécessaire, il faut prendre une personne prudente et illuminée et recevoir d'elle l'interprétation de la voix (10) du Fils de Dieu, et, sans avoir égard aux murmures de la nature, s'arrêter là, et opérer en silence et patience, attendant que Dieu mette ordre à tout. Mais le mal est que l'amour de nous mêmes ne nous permet pas de nous abandonner à la conduite divine. Mais nous craignons toujours que mal nous arrive, fuyant la croix comme la mort.

Je vous prie donc, ma chère tante (11), de prendre cette règle de ne traiter pourtant de vos affaires, j'entends des affaires qui vous concernent en votre personne, qu'avec des gens que vous sachiez vraiment illuminés de Dieu, non par une connaissance générale prise de leur habit et profession, mais particulière qui vous montre que ce sont des personnes d'oraison et de grande pratique de vertu. Et encore, entre ces personnes, faut-il en choisir une, à qui vous arrêtiez pour ne pas tant multiplier les discours et embrouiller votre esprit. Ce sera une chose bien sûre et qui vous aidera grandement de fuir de parler de vous, sous quelque prétexte que ce soit, sinon pour confesser vos péchés, ou pour traiter de votre conscience à celui à qui vous l'aurez confiée; car cette facilité de parler de nous, de nos humeurs, de nos douleurs, de nos déplaisirs, et de ce qui nous touche, entretient entièrement l'amour propre, et le chagrin dans le cœur.

pour ce qui regarde votre affaire avec Mr de Poitiers, tant que vous demanderez à tous les Pères ce que vous ferez. Voir plus haut lettres 24, 25, 27.

(6) Le P. Doamlup de la province d'Aquitaine était alors exorciste à Loudun. Dans sa lettre du 20 juillet 1635 à Laubardemont, le P. Dupin, de l'Oratoire, informe Laubardemont que le P. Rousseau, jésuite [alors recteur du collège de Poitiers], remplace aux exorcismes les Pères Doamlup et Cottereau, qui font leur retraite annuelle à Poitiers. (Collection Barbier, cart. V, n. 95.) C'est donc au retour de Poitiers que le P. Doamlup avait mis le P. Surin au courant des instances de sa tante.

(7) Ce passage n'est que dans G.

(8) *Luc;* VI, 22; P donne *heureuse.*

(9) *Matt.*, V, 5.

(10) P : *voie.*

(11) Mots empruntés à G.

L'expérience vous fera voir la vérité de toutes ces choses et je supplie Notre-Seigneur qu'il vous donne lumière et force pour les connaître et mettre en pratique.

C'est en lui que je suis.

De Loudun ce 7 août 1635.

38. — Au Père Achille d'Attichy, de la Compagnie de Jésus.

De la parfaite imitation de Jésus-Christ. — Caractère des ouvriers évangéliques.

P 82, R 5. — N I, 191, C I, 9. — Titre NC; P : *A un père de la Compagnie de Jésus*, R : *Autre lettre du même.* — Sommaire de NC; PR n'en ont pas. — Date de NC; P omet; R donne 1636. Le 5 oct. 1636, le P. S. n'était probablement plus à Loudun. En oct. 1635, le P. d'Attichy était depuis plusieurs semaines à Bordeaux, où il était venu, sur la demande du P. Bohyre, provincial d'Aquitaine, pour être le confesseur de la présidente de Pontac, fille de l'historien de Thou. Dès le 30 août précédent, dans une lettre à Bohyre, le P. général, Mutius Vitelleschi, avait blâmé cette initiative et, dans le courant de l'année suivante (1636), il insista pour que le provincial de Paris rappelât dans sa province le P. d'Attichy; ce qui fut exécuté à l'automne. — Je donne le texte de P avec les principales variantes de R.

Mon Révérend Père,

Pax Christi.

Le nombre des personnes qui cherchent purement Dieu est si petit sur la terre que ce m'est une grande consolation quand j'en rencontre quelqu'un qui me témoigne avoir quelque affection pour lui. Et d'autant que j'ai toujours reconnu en votre Révérence une grande volonté de plaire à sa Majesté je reçois très volontiers de ses nouvelles et serais bien aise d'y correspondre (1).

Il me semble que c'est une grande pitié de voir que Dieu s'applique à nous avec si grand amour et que cependant peu de cœurs s'occupent totalement en lui. A tout le moins nous autres, qui avons déclaré la guerre au monde, donnons-lui tout ce que nous pouvons lui donner, mettant en lui toutes nos espérances, il y aurait de quoi se consoler dans la vue d'un si grand désordre (2).

Hélas! mon Père, nous qui le connaissons, et qui avons désir d'être plus particulièrement à lui, faisons nos efforts pour rendre nos esprits libres en la royale fonction à laquelle il nous destine qui est de l'aimer. C'est un tribut seul vraiment digne de Dieu; c'est un talent de fin or qui lui est payé par ses précieux amis, qui est

(1) R : *grande bénédiction... toute son affection... connu... à Dieu... serai... correspondre autant que je pourrai.*

(2) R : *c'est pitié... à lui... si nous autres... lui donnions.*

tellement noble et relevé qu'il n'y a point de langue qui le puisse dire, ni décrire. Mais il ne peut être payé que par ceux qui ont abandonné tous les desseins qui se puissent former dans le cœur humain, pour demeurer pauvres, dénués et intimement morts à eux-mêmes.

Ces gens-là portent deux extrémités en leur intérieur : une funeste mort à la nature qu'ils désapproprient et dépouillent sans cesse de tout objet qui lui peut être désirable, et une vie très rigoureuse et très délicate en amour, respirant l'air de l'éternité dans ce monde, et se délectant, voire se jouant continuellement avec la Sapience qui prend ses délices avec eux. Oh! qu'ils rendent à Dieu une grande gloire, par le sacrifice perpétuel qu'ils lui rendent dans le fond de leurs entrailles, se consommant dans une croix que Dieu leur a fabriquée (3) et par le plaisir qu'ils donnent à ce grand Roi, donnant lieu, sans empêchement, à toutes ses savoureuses et magnifiques opérations.

Il me semble qu'il faut que votre Révérence soit de ces gens-là, puisqu'elle en a les mouvements et qu'elle est membre de cette Compagnie qui doit à Dieu de tels fruits. Si nous regardons comme fait le commun, nous ne prendrons pas ses idées.

Voilà pourquoi il est nécessaire d'envisager le seul Jésus brûlant d'amour, menant une telle vie qu'il a été estimé scandaleux par les uns et fol par les autres (4), et de qui l'esprit tire l'homme hors de soi-même, hors de ses propres desseins et intérêts, pour vaquer à ceux du Père Céleste dont la volonté lui sert de viande et de repos (5). C'est à lui que le vrai Jésuite se doit abandonner, se perdant soi-même tout ce en quoi il peut se perdre, et acquérant par là le titre de disciple de Dieu, qui est venu en terre. Il y a dressé et tenu école; on l'a écouté, on l'a méprisé et on l'a condamné en sa doctrine, quoiqu'on fléchisse les genoux devant ses autels (6). Est-ce pas une chose pitoyable qu'un tel maître soit rejeté des siens et qu'aujourd'hui peu d'âmes puissent entreprendre d'être ses disciples sans être la fable du monde; qu'un si prodigieux amour que celui qui nous est témoigné par Jésus-Christ ne puisse gagner des cœurs qui ont quitté tous les emplois et empêchements de la vie séculière et ne les puisse résoudre à une vraie simplicité et affec-

(3) R : *nature qui les desapproprie et dépouille... dès...;* P omet : *voire se jouant,* écrit : *sagesse* (c'est *Prov.* VIII, 30-31). *Une grande gloire à Dieu;* R : *qu'ils lui font dans leurs.*

(4) I *Co*, I, 33.

(5) *Jo*, IV, 34.

(6) R : *c'est à lui qu'il faut... s'abandonne... venu tenir école sur la terre. Il y a dressé une école; on la crie, on la méprise et on ne cesse de la condamner.* P : *n'est-ce pas.*

tueuse disposition vers lui? Tant de raisonnements, tant de subtilités, tant de réflexions sur les événements des choses, tant de prévoyance pour l'avenir, nous détournent, nous embarrassent et nous obscurcissent pour ne voir ces splendeurs de sagesse et de vérités cachées sinon aux sincères et humbles esprits et suivies de tant de délicieuses expériences de Dieu que ce n'est pas merveille qu'on dise qu'un royaume entier est dans le cœur d'un homme. Oh! que ce sont de bien différentes illuminations qu'un entendement assujetti et anéanti aux pieds de Jésus-Christ et la science de celui qui s'exerce et s'établit en ses raisonnements! *Qui potest capere capiat.* Car je vois que c'est une chose bien peu connue parmi les hommes; pour peu que je m'engagerais à prêcher votre Révérence et la conjurer de donner place aux dons que Dieu lui veut faire de l'opération de son Esprit et de la nouvelle vie qu'il produit dans les âmes, par le délaissement aussi grand et aussi intime qu'elle pourra faire de soi en toutes choses (7).

Mais il faut que je me retienne de peur de me licencier par trop, combien que votre Révérence soit assez charitable pour excuser mes excès fondés en grande partie sur la franchise qu'elle me donne. Je prie Notre-Seigneur qu'il lui plaise lier votre âme à la sienne avec tant de chaînes d'or de son amour que jamais elle ne lui puisse échapper (8). Si je pouvais servir à cela en quelque chose, je ne refuserais rien. Que votre Révérence en use comme si j'étais son esclave; aussi le veux-je être en l'amour de celui qui nous fait esclaves par sa puissance pour nous rendre serviteurs de toutes les âmes. C'est ma qualité vers votre Révérence, ajoutée à celle de son très humble frère.

J. J. S.

De Loudun ce 5e octobre 1635.

(7) R : omet *emplois et;* P écrit : *et qu'on ne les puisse faire résoudre... une disposition affectueuse;* R : *mérites cachés aux sacrés et humbles... que le royaume entier de Dieu... ce sont choses bien différentes que l'illumination d'un... poids de Dieu... je manquerais à approcher... convier.*

(8) P : *quoique votre Révérence est... en partie... qu'il veuille... son âme.* Il n'a pas la signature ni la date.

39. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

Il l'exhorte à persévérer dans la voie de la vertu et lui donne divers conseils.

N II, p. 75; C I, 53. C a modifié la courte note que donne N sur M. Gilles : *C'était un homme qui vivait dans la perfection chrétienne. Les neuf lettres suivantes contiennent divers avis spirituels, surtout pour établir une âme dans la paix et dans l'égalité d'esprit.* C : *Il lui donne dans les cinq lettres suivantes divers avis pour s'établir dans la paix intérieure et dans le recueillement.*

MONSIEUR GILLES, Loudun, le 6 novembre 1635.

La paix de N.-S., etc.

Je vous remercie de votre souvenir et de votre charité. Vous êtes fort avant dans mon cœur, vous et toute votre famille. Je vous conjure tous, autant qu'il m'est possible, d'aimer Dieu de tout votre cœur, et de mettre bien dans votre esprit trois points de méditation que je vous propose [1] : Le premier que les biens et les maux de ce monde passent bientôt, et qu'il vient ensuite d'autres biens et d'autres maux qui ne finiront jamais. Le second que Dieu a fait et a souffert pour votre salut des choses inconcevables; qu'il désire ardemment que vous vous sauviez; et que sa grandeur et sa bonté méritent bien qu'on s'applique entièrement à le servir et à lui plaire. Le troisième que quelque misère que nous sentions en nous, quelque défaut que, nous ayons, quelque obstacle que nous rencontrions dans l'exécution de nos saintes entreprises [2], nous ne devons jamais perdre courage, ni quitter nos bons desseins. Une des plus ordinaires ruses du démon est de prendre occasion de nos faiblesses, pour nous faire abandonner le chemin de la vertu. Ne nous laissons pas tromper, je vous en prie.

Je parle à tous ceux de votre maison, à Madame Laisné, à Madame Gilles, à Madame Tressard et à ses bonnes sœurs, à vos enfants [3], à vos domestiques, mais surtout à vous, qui devez soutenir toute la famille par vos bons avis et par vos saints exemples. Je n'oublierai jamais votre âme je vous en assure. Je me sens trop obligé d'en avoir soin.

Je suis votre, etc.

(1) C : *de prendre garde à ces trois choses.*

(2) C : *Quelque empêchement du salut que nous éprouvions.*

(3) C : *maison, à votre chère épouse, à vos enfants.*

40. — A une religieuse de Notre-Dame.

Ce qu'il faut faire pour être dans le parfait service de Notre-Seigneur.

P 109. — L'année est bien 1635 car en 1636 et en 1637, le P. Surin était à Bordeaux, à la date du 28 novembre.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

La paix, etc.

Je suis fort consolé de voir l'état de votre âme que vous me déclarez par votre lettre et suis très désireux de contribuer à l'effet de vos bons désirs. Pour cela, je me sens poussé de vous dire, ma bonne Sœur, qu'il est en votre pouvoir de faire un grand plaisir à Notre-Seigneur et que vous y êtes obligée. C'est qu'il faut tout de bon que vous quittiez le contentement que vous pouvez retirer des créatures et renoncer aux satisfactions qui se tirent de leur amitié, et que vous cherchiez le vrai service de Dieu en l'imitation de son fils Jésus-Christ. Si vous ne faites cela, je vous déclare que; jusqu'à l'heure de votre mort, vous aurez l'âme remplie d'amertumes et de traverses sur l'état de votre éternité et ne trouverez paix qu'en cet heureux dessein d'acquérir l'union divine. Pour y atteindre, il faut que vous aimiez le silence et l'ignorance des choses inutiles de cette vie; que vous ayez vos sens recueillis et teniez en bride les impétuosités de votre naturel, procédant d'une manière douce, accoisée et indifférente, sans vous soucier de ce que les autres font et disent, en la vue de Dieu seul, auquel vous voulez parvenir. Après cela, il faut vous adonner à l'oraison dont la meilleure préparation est une vie retirée des vanités et inutilités, en laquelle vous penserez à deux vies, à celle de Jésus-Christ et à la vôtre. L'affection que vous exciterez d'ordinaire sera un doux regret d'avoir perdu tant de temps et une repentance et rétractation des emplois et attaches de votre cœur aux choses périssables, et des ingratitudes aux grâces de Dieu.

Vous formerez cette affection en considérant les mystères de Notre-Seigneur, principalement de la Passion, sur lesquels vous n'avez que faire de beaucoup discourir, mais d'admirer, de vous humilier et d'adorer ce qui se passe. Durant le cours de la journée il faut avoir ordinairement la présence de Dieu plutôt par un désir de le servir que par aucune représentation, et avoir l'œil de l'esprit ouvert pour ne rien faire qui lui déplaise, vous proposant la plus grande pureté de cœur qui vous sera possible. En un mot, ma Sœur, si vous voulez contenter Dieu, il faut vous rendre sérieuse,

silencieuse, solitaire, douce et généreuse pour mépriser les choses du monde. Par là, vous acquerrez un grand trésor qui est la familiarité avec Dieu, et l'esprit de dévotion, en comparaison de quoi tout n'est que fumée. Laissez toutes les menues passions de filles pour la seule noble occupation d'aimer et révérer Dieu en votre intérieur. C'est, puisque vous avez voulu mon conseil, ce que je puis dire et que je vous souhaite de tout mon cœur comme étant,

Votre, etc.

De Loudun ce 28 novembre [1635].

41. — A la Mère Jeanne Milon, religieuse de N.-D., à Poitiers,

La disposition où il faut être pour paraître devant Dieu à la mort et en quelle compagnie il faut être pour recevoir son dernier Jugement.

TSM 36; A 144. — Z p. 159; G p. 184. — Destinataire : G; les autres : *A une religieuse.* — Sommaire de G : *Avis pour la disposer à une sainte mort.* La date 1636 est donnée par tous, G ajoute *Loudun.* Toutefois, Jeanne Milon étant morte le 8 décembre 1635, il y a lieu d'admettre une erreur.

Ma très chère Sœur,

L'état où Dieu vous a réduite par sa Providence m'ayant touché le cœur, je n'ai pu différer de vous écrire pour contribuer quelque chose, s'il m'est possible, à votre consolation, et pour vous dire que si Notre-Seigneur veut que vous mouriez, qu'à la bonne heure vous alliez à lui qui vous tend les bras dans la grande gloire du Ciel, comme il vous les a tendus dans sa grande angoisse en la Croix. Pour lors, c'était avec une grande miséricorde et amour, et à présent, c'est de même, avec un merveilleux désir de vous y faire grâce pour jamais.

Réjouissez-vous d'avoir quitté le monde et d'avoir pris pour Epoux celui qui commande au Ciel et à la Terre. Vous ne sauriez tomber dans de meilleures mains que les siennes, pourvu que les vôtres soient pures et votre cœur libre de l'affection des biens périssables. Employez tous les moments qui vous resteront de capacité à vous résigner paisiblement vous-même entre ses bras et à le saluer par des regards doux et respectueux. C'est le plus pur service qu'on lui puisse rendre et celui qu'il agrée davantage. Assurez-vous que l'obéissance que vous rendez à son ordonnance, acceptant les langueurs, les douleurs et (1) la mort, est un sacrifice de bonne odeur,

(1) Leçon de MG; TS : *de.*

devant Dieu, et souvenez-vous, de temps en temps, des langueurs de Jésus-Christ mourant, qui furent un spectacle très doux aux yeux du Père éternel, et faites que les vôtres y soient unies par piété et par amour. Représentez-vous, à votre chevet, sur votre tête, Jésus-Christ; au côté droit de votre lit, sa sainte Mère; au côté gauche, saint Joseph, et aux pieds, votre Ange; mourez au milieu d'eux, quand il plaira à Dieu et vous serez bien assurée.

Vous êtes dans un état où vous n'avez pas besoin d'un long entretien. Je finirai en priant Notre-Seigneur qu'il vous reçoive dans son cœur au partir de cette vie.

En lui je suis votre.

Loudun [1635].

42. — A sa mère.

Sur son emploi aux exorcismes.

P 130 : *A mademoiselle Seurin, sa mère.* — L'année 1635 est assurée par l'allusion à l'expulsion des deux démons.

MADEMOISELLE MA MÈRE,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

Cet honnête homme qui vous rendra ma lettre vous dira de mes nouvelles comme ayant demeuré ici un an avec nous. Elles sont encore meilleures qu'il ne vous le pourra dire, d'autant que je me trouve en meilleur état que je fus jamais et en espérance de mieux pour l'avenir; ma santé se fortifie tous les jours, grâce à Dieu, et la disposition de mon âme semble aller aussi et se porter en un point plus favorable que par le passé. J'écris à M^r^ mon père [1] en quel état est mon affaire et l'assurance que j'ai d'en sortir par la miséricorde de Dieu. Vous aurez vu, par la relation de la sortie de deux démons [2], comment le glorieux saint Joseph a employé sa puissance pour nous; ce qui doit être pour vous et pour moi un nouveau motif de l'honorer grandement. Si les carmélites n'avaient pas vu

(1) La lettre n'a pas été retrouvée.

(2) L'expulsion de Léviathan eut lieu le 5 novembre 1635 et celle de Balaam le 29 novembre de la même année. Des relations authentiques de ces deux faits furent publiées à Paris :

Lettre escrite à Monseigneur l'Evesque de Poitiers par un des Pères Jésuites qui exorcisent à Loudun (le P. Surin lui-même) *contenant un bref récit de la sortie de Léviathan, chef de cinquante démons, qui possèdent tant les filles Religieuses que Séculières, avec un extraict du procès verbal des Exorcismes qui se font à Loudun, par ordre de Monseigneur l'Evesque de Poictiers, sous l'authorité du Roy.* A Paris, chez Jean Martin, demeurant sur le Pont Sainct-Michel, 1635, in-8°, 13 pag. (Bibl. Nat. Cat. Hist. de Fr.

ces relations, je vous prie de les leur faire voir puisque c'est à l'avantage de leur père.

Si nos supérieurs le permettent, il nous faudra faire un grand voyage au tombeau de Mr de Genève (3) par qui Dieu veut achever de nous délivrer.

Je vous supplie de louer Notre-Seigneur et de le remercier pour moi de tant de faveurs qu'il me fait de me donner le moyen de le servir. Je ne désire, le reste de ma vie, que d'avoir de la besogne pour augmenter sa gloire au service des âmes. La connaissance que j'ai eu en cet emploi du grand amour qu'il leur porte et de la haine que les diables ont contre elles m'a donné ce désir, et je sens bien que Dieu me veut donner des forces et des aides pour cela, pourvu que je n'y mette point empêchement, de quoi je vous supplie de le prier, continuant tant que vous vivrez de me recommander à lui, comme je ferai aussi pour vous afin que, tous les moments de votre vie, vous croissiez en son amour, supportant, par obéissance à sa volonté, d'un esprit doux, les misères de cette vie et vous confortant dans l'attente des biens à venir et dans la joie de rendre service à une si grande majesté et bonté que celle de Dieu. Le meilleur service que vous lui pouvez rendre, c'est de l'aimer et penser avec dévotion aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ, vous unissant à lui par une affection sincère et candide, rejetant tout en lui avec un hommage continuel.

Je le prie qu'il vous attire de plus en plus et vous comble de ses faveurs.

C'est de tout mon cœur, étant

Votre, etc.

De Loudun ce 11e de décembre [1635].

Lb36 3026; Ms 6764, fo 24b; — Bibl. de l'Arsenal Ms 5371; Orléans 1625). — *Relation de la sortie du démon Balaam du corps de la Mère Prieure des Ursulines de Loudun et des espouvantables mouvemens et contorsions en l'Exorcisme. Avec l'extraict du procès verbal desdits Exorcismes qui se font à Loudun, par ordre de Monseigneur l'Evesque de Poictiers, sous l'autorité du Roy.* A Paris, chez Jean Martin, 1635. In-8o, 14 p. (Bibl. Nat. Cat. Hist. de Fr. Lb36 3028, Ms 6764, fo 25b). L'*European Magazine*, février 1801, t. 43, p. 102, a publié une relation en anglais, datée du 7 décembre 1635, envoyée par Killigrew, témoin oculaire avec Montaigu et Scoudrett, de ce qui se passa le 29 novembre. — Ce jour-là apparut, gravé sur la main gauche de Jeanne des Anges, le nom de saint Joseph, ainsi qu'il avait été annoncé, comme marque de la sortie de Balaam.

(3) La sortie du 3e démon Isacaron, devait avoir lieu lors d'un pèlerinage de la Mère à Notre-Dame des Ardilliers à Saumur et celle de Behemoth, avec la fin de la possession, au tombeau de Saint François de Sales à Annecy. On verra plus loin, comment, à force d'instances, Jeanne des Anges et le P. Surin obtinrent d'accomplir en 1638 ce dernier pèlerinage.

43*. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Avis pour soutenir une âme qui se veut donner toute à Dieu.

G p. 17.

A Loudun, 12 décembre 1635.

Il me semble, ma chère tante, que dans le dessein que Dieu vous donne [1] de mener une vie toute nouvelle, vous avez besoin de vous fortifier contre les dégoûts, les lâchetés, les amertumes d'esprit qui arrivent d'ordinaire aux âmes qui ont formé une résolution pareille à la vôtre. Ce sont là les attaques que le démon leur livre pour leur faire quitter leur sainte entreprise. Il leur persuade qu'elles n'ont pas assez de secours de Dieu, que les empêchements qu'elles éprouvent du côté de la nature sont insurmontables, que le point de perfection auquel elles se sentent portées dans leurs bonnes humeurs de dévotion est inaccessible. Sur cela, elles font mille réflexions embarrassantes et tombent enfin dans une désolation extrême.

Armez-vous, ma chère Tante, contre ces attaques par une forte persuasion que la bonté de Dieu ne vous manquera jamais, si vous conservez constamment l'idée et le désir de la perfection qu'il vous inspire, résolue, quoiqu'il arrive, à reprendre toujours votre dessein et vous tenant assurée que les peines et les difficultés que vous sentez à présent, ne vous retarderont pas tant que vous pensez, pourvu que vous les offriez à Dieu, gémissant sous leur poids avec patience, ne concluant jamais au préjudice de votre bon propos.

Je vous prie de bien remarquer en quoi il consiste, afin que vous ayez toujours devant les yeux le but où vous devez tendre. C'est une ferme et inviolable résolution de changer entièrement votre cœur avec l'assistance de la grâce, en sorte que vous ne soyez plus touchée que des intérêts de Dieu, que vous n'ayez plus de crainte que de déplaire à Dieu, plus de joie que de vous voir bien avec Dieu, plus d'espérance que de parvenir à la possession de Dieu. Voilà le changement que vous devez vous proposer, mais que vous ne devez pas prétendre qui se fasse tout d'un coup; vous en viendrez à bout peu à peu, vous exerçant dans la pratique des avis suivants.

1ment Détournez-vous, du moins par des actes de volonté, si vous

(1) Le copiste avait d'abord écrit : *inspire*.

ne le pouvez faire autrement, de toutes les choses où vous vous trouverez (2) embarrassée, de tous les objets pour lesquels vous sentirez de l'attachement. Formez souvent des actes de mépris pour tout ce qui ne vous mène pas purement à Dieu. Regrettez de vous y voir engagée, et d'y avoir perdu tant de temps, et priez Notre-Seigneur, la sainte Vierge et saint Joseph de vous aider à vous (3) séparer de ces affections et de ces sentiments qui abaissent et captivent votre cœur.

2ment Faites de fréquents retours de cœur à Dieu, d'une manière simple, soit par un désir de le trouver et de le goûter, soit par un saint empressement à le chercher, soit par un profond anéantissement de vous même en sa présence, soit par une fervente profession d'amour.

Il faut que ces deux sortes d'actes, de vous détourner des créatures et de vous convertir à Dieu, soyent les deux mouvements ordinaires de votre cœur, et que vous vous teniez dans un tel dégagement que rien ne les empêche. Si vous n'y prenez garde, les démons feront tous les efforts pour vous amuser au dehors, pour vous troubler au dedans et pour vous faire perdre courage.

3ment Etablissez-vous, autant que vous pourrez et que les devoirs de votre vocation vous le permettront, dans la solitude. Elle vous est particulièrement nécessaire, tandis que vous travaillerez à vous affermir dans le bien que Dieu vous a inspiré et nulle considération humaine ne vous en doit retirer. Le commerce du monde, les conversations amènent mille objets qui occupent l'esprit, qui le dissipent, l'inquiètent, le fatiguent et le souillent, quand on n'a pas encore acquis un fond de stabilité en Dieu. La solitude affranchit l'âme de tout embarras extérieur et la met en état de ne prendre part à rien que par obligation. Mais votre solitude intérieure doit être encore plus grande que l'extérieure et pour cela vous devez tenir votre esprit dans une grande indifférence à l'égard de tout ce qui se dit, ce qui se fait et ce qui se passe au dehors, ne donnant attention qu'à Dieu, et à vous-même, à vous connaître vous-même et à faire ce que Dieu veut, attachant toutes vos pensées, toutes vos affections à la sainte volonté de Dieu. De cette sorte vous aurez un cœur généreux, libre, tranquille, ouvert aux opérations de la grâce.

4ment Appliquez-vous beaucoup à méditer et à goûter la Passion de Notre-Seigneur, vous en proposant les mystères et vous en faisant comme des tableaux qui le représentent ou prosterné devant son Père, dans le jardin des Oliviers, ou paraissant comme criminel,

(2) Le copiste avait d'abord écrit : *trouvez* puis a ajouté *er* en surcharge.

(3) Le copiste a barré *en* après *vous*.

devant les Juges, ou attaché à la colonne et déchiré de coups, ou couronné d'épines, ou exposé aux yeux du peuple qui demande sa mort, ou portant sa croix au Calvaire, ou pendu à la croix entre deux larrons. Par Jésus-Christ comme par la porte, vous entrerez en Dieu et la seule vue de ses vertus vous inspirera l'esprit de douceur, de patience, de mortification et de vraie dévotion.

Prenez donc courage, ma très chère tante, et pensez que la mort viendra bientôt, et, après la mort, Jésus-Christ, pour vous (4) juger.

C'est en lui que je suis, etc.

(4) *Vous* a été ajouté en surcharge par le copiste.

44. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Instruction pour l'oraison et la sainte communion.

P 15. — T 136, S 133, I p. 674, H 89, h 55, G 20. G donne la destinataire et la date complète, P n'a pas l'année, les autres ne donnent rien. Sauf G tous indiquent : *A une religieuse*, P ajoute *de Notre-Dame*. TSM omettent au sommaire : *instruction;* G : *Avis*, etc.

MA TRÈS HONORÉE TANTE,

La paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc.

Pour répondre à votre dernière et pour satisfaire à votre désir d'être principalement instruite sur la communion et sur l'oraison, je (1) vous dirai que quant à l'oraison, la principale chose à quoi vous devez avoir égard, c'est de ne pas fonder votre âme en l'opération du discours ou de la pensée, mais en l'exercice ou mouvement du cœur. Vous y devez aller sans vous lier à aucune observation ou méthode, mais simplement pour vous occuper de Dieu et vous exposer à lui, pensant doucement aux choses qu'il a faites pour vous, aux obligations que vous lui avez, à sa sainte loi et volonté, à votre état, vos misères, vos besoins et généralement aux affaires qui sont entre Dieu et votre âme, les appréhendant sérieusement et vous affectionnant à ces objets avec délaissement et mépris de tous les autres. Vous pouvez bien prendre quelques considérations sur les mystères; mais abaissant soudain votre entendement, il faut venir à vous humilier sous les conseils de Dieu, à dédaigner toute occupa-

(1) Début de TSI; G : *vous me demandez, ma très chère tante, quelque instruction particulière sur la sainte communion et sur l'oraison. Pour satisfaire à votre désir, commençant par l'oraison, je vous dirai.*

tion qui ne termine à lui, à révérer sa grande majesté, à désirer de parvenir aux dispositions et habitudes de cœur qui lui plaisent, à faire des propos de vous séparer de ce qui détourne de lui, de souffrir avèc grande patience les maux qui surviendront à son service, de persévérer constamment en la détermination de le chercher et demander, en grande simplicité et affection, les remèdes à vos péchés et aux sources d'imperfection, grâce et lumière pour votre conduite.

Que si, en faisant ces efforts de cœur, vous tombez en dégoût, aridité et évagation, ne vous troublez nullement comme si vous étiez incapable de traiter avec Dieu, mais ramenez doucement votre esprit aux mêmes mouvements, les produisant par raison et volonté, si vous ne pouvez avec sentiment; et tout autant de fois, que vous vous apercevrez qu'il s'est égaré, sans vous étonner, élevez-le à Dieu. Quand vous n'auriez durant toute une heure fait que trois élévations à lui, l'une au commencement, l'autre au milieu et l'autre à la fin, et que le désir d'entretenir Dieu vous aura tenue (2), croyez qu'elle sera bien employée, et qu'en continuant, vous atteindrez enfin au bien que vous désirez. Une des meilleures maximes que vous puissiez avoir, c'est de ne vous étonner nullement des empêchements quoique grands, car on trouve par expérience que tout passe quand on persévère à vouloir se séparer de toutes choses pour trouver Dieu. Voilà ce que j'ai principalement à vous dire touchant l'oraison.

Quant à ce qui regarde la sainte communion, je vous dirai quasi le même. Vous avez besoin de patience et de subsister en la foi pour porter les dégoûts qui s'y présentent, qui ne vous doivent nullement servir de mauvais augure, pourvu que vous ayez la bonne volonté. Le plus important c'est de porter à Notre-Seigneur un cœur désireux de s'amender. Cette viande s'accommode aux estomacs et souffre facilement de grandes indispositions, sans savoir mauvais gré à ceux qui les ont, pourvu qu'ils fassent des diligences. Notre-Seigneur entre plus volontiers en une âme qui s'évertue pour le bien recevoir et ne peut mettre ordre pourtant à ses défauts, qu'il ne fait en d'autres qui n'ayant tant de défauts ne s'appliquent avec si grand dessein. Or ces diligences, pour ce qui vous regarde, consistent non dans une multitude d'actes rangés dans l'esprit et produits l'un après l'autre, mais en des dispositions simples auxquelles il faut tâcher de vous mettre, soit devant, soit après la communion : Devant, il faut vous contenter de former des désirs de

(2) P : *attenüé*, TSI : *vous tenant avec le désir de l'entretenir;* G : *vous ayant tenue là.*

Jésus-Christ avec une persuasion que votre remède est en lui et que sa présence opèrera pour votre guérison et vous ferez vous tenir ordinairement en tels désirs, et prendre du temps exprès auparavant pour vous y exercer, mêmement pendant la messe. Après la communion, il faut vous tenir dans un état d'une personne qui donne toute liberté à une plus puissante et lui laisse faire ce qui lui plaît sans contribuer autre chose qu'une permission pleine de révérence et d'affection, comme si la Reine avait pris plaisir de parer une de ses filles d'honneur ou de lui panser quelqu'ulcère qu'elle aurait. Cette fille ne saurait mieux faire que de lui présenter sa personne et s'exposer pour recevoir tout ce qu'elle voudrait lui faire, lui donnant toute liberté, admirant sa condescendance et révérant tout ce qu'il lui plairait ordonner et excuser. Il faut de même ayant communié vous mettre devant le fils de Dieu, en disposition de révérence, ouvrant le cœur et la volonté, et le priant d'opérer en l'âme, lui abandonnant tout, et, nonobstant les distractions, tentations, impatiences et dégoûts, se remettre souvent en cette disposition et tâcher de s'y rendre stable (3).

Vous me mandez que vous avez regret de n'avoir personne avec qui vous puissiez communiquer de votre conscience. Je ne vous plains guère, en cela, ma chère Tante, étant persuadé que peu de communications suffit, que trop de communications nuit beaucoup.

[Rentrez bien avant dans votre intérieur; vous y trouverez votre leçon dans les mouvements que Dieu excite dans votre cœur; vous y verrez le chemin que vous devez suivre, savoir humilité, paix, silence, simplicité, abnégation de vous-même, mépris du monde. Vous y trouverez tout cela, à moins que l'application du dehors ne vous en empêche. Vos trop fréquentes conversations avec les créatures mettent un nuage entre Dieu et vous, que vous ne pourrez dissiper qu'avec grand travail (4)].

Voilà ce que je vous puis dire pour satisfaire à votre lettre que vous m'écriviez dernièrement; car, quant à celle qui vient par les mains de cet honnête conseiller de Poitiers, je ne vous y puis rien dire, parce que je n'eus pas le bien de lui parler; il avait donné espérance de repasser ici, mais je ne l'ai point encore vu. Si je le rencontre je lui rendrai tout le service que je pourrai du même cœur que je suis

Votre

De Loudun ce 28 décembre 1635.

(3) Ici s'arrête le texte de TSI. (4) G donne seul ce passage et termine là.

45. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Aller au désert avec Jésus-Christ.

P 198, S 112. La destinataire ressort de la lettre. S : *A une religieuse;* P ajoute : *de N.-D.* — La date est indiquée dans la lettre : C'est le début du Carême, qui commençait le 5 février en 1636. Cette année est suggérée par la mention que fait S de Loudun. Peut-être est-elle plutôt du début du carême (25 février) de 1637, et doit-elle être datée de Bordeaux car en 1636 elle fait double emploi avec la suivante du 7 février et l'appréhension au sujet de la lecture des lettres s'explique mieux, si le P. Surin est dans une nouvelle situation, à moins qu'il ne s'agisse de celle de la M. d'Arrérac qui avait cessé d'être supérieure, en 1635.

Ma très honorée Tante,

Votre dernière lettre m'a donné plus de joie qu'aucune que j'aie reçue de vous, parce que j'y vois des marques plus évidentes de la grâce que Notre-Seigneur fait à votre âme et du courage avec lequel vous lui répondez. Je vous estime heureuse de ce que, nonobstant les travaux d'esprit, vous persévérez dans l'oraison, et je vous prie de continuer. Mandez-moi toujours les particularités de votre disposition, sans avoir égard que vos lettres soient vues; car, outre qu'elles ne le seront pas, vous devez pour votre avancement fermer les yeux à tout.

Pour ce qui regarde la séparation des créatures, ne doutez point que ce ne soit tout de bon que Notre-Seigneur la demande et que vous ne deviez faire effort pour cela. Par esprit d'amour et pour rencontrer plus facilement celui que vous désirez, allez au désert avec Jésus, durant cette quarantaine. Dieu est un grand désert, l'humanité de Jésus-Christ est un rocher; dans ce rocher il y a une grotte qui est son côté ouvert; logez-vous là et ne vous entremettez guère d'autrui. Vous aurez en votre retraite la compagnie de ceux de l'autre monde, entre autres de saint Joseph de qui je vous envoie une image, selon votre désir; pour son office ne l'exigez point de moi comme une chose promise, car je n'en ai point d'assurance.

Je ne puis encore, par ce voyage, écrire à N. Elle se doit remettre à la Providence divine, en y commettant le salut d'autrui, procurer le sien en grande étude, s'adonnant à la perfection qui nous le met en assurance.

Je me recommande à vos prières et suis

Votre

De Loudun [carême 1636].

46*. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Que Dieu aime l'âme qui va à lui sans réserve et avec un véritable désir de le trouver et de le contenter.

Z p. 15. — Je n'ai pas trouvé d'autre texte ni d'indication sur la provenance de celui-ci.

Loudun le 7 février 1636.

Ma très chère et honorée Tante,

La paix de Notre-Seigneur soit avec vous.

Je suis tout à fait content de votre lettre, parce qu'en me spécifiant tous vos besoins particuliers, vous me donnez lieu d'agir avec plus de connaissance. Je vous prie d'en user toujours de la sorte, car c'est le moyen de faire tourner votre travail au profit de votre âme.

Pour répondre à ce que vous me mandez de la peine que vous éprouvez au sujet de vos confessions passées, je vous dirai que je juge qu'elle est fondée sur l'anxiété de votre naturel et sur votre manière d'agir vive et impétueuse. C'est ce qui vous ôte la lumière, et qui fait que vous ne discernez pas votre état avec assez de clarté. Cela vient encore de ce que votre cœur, n'étant pas assez purifié et dégagé des affections de la créature, il ne peut agir confidemment et amoureusement avec Dieu. Vous n'avez pourtant point sujet de vous inquiéter dans la crainte de ne pas vous bien expliquer en disant vos péchés, parce que ce n'est pas le principal ni ce qui contente le plus Notre-Seigneur; ce qui lui plaît bien davantage, c'est de voir un cœur bien résolu à travailler tout de bon à son amendement. Puisque ce n'est pas la honte qui vous ferme la bouche lorsque vous confessez vos péchés, agissez en grande liberté et simplicité, je vous en prie pour l'amour de Dieu. Après les avoir remarqués, dites-les comme ils vous viendront à la bouche, sans y faire plus de réflexion.

Je connais bien ce qui fatigue le plus votre esprit en tous vos exercices; ce sont les retours, les pensées et les réflexions que vous multipliez trop : c'est ce qui donne occasion au démon de vous tenir dans l'inquiétude relativement à vos confessions passées. Pour vos ordinaires, réglez-vous sur ce que je viens de dire. N'ayez aucun égard à la personne du confesseur; mais n'ayez en vue que Jésus tout seul, auquel vous vous accusez, et duquel vous attendez miséricorde. Il n'est pas aussi difficile que vous pensez d'agir avec Dieu. Soyez assurée que dès lors que vous avez conçu un véritable désir

et une bonne volonté de le chercher et de faire ce que vous pourrez pour avoir son amitié, quoique vous demeuriez dans vos imperfections, il ne laisse pas que d'aimer votre âme et de prendre un grand plaisir aux moindres efforts que vous faites pour lui : c'est pourquoi allez à lui franchement et confidemment, mais toujours avec respect et en esprit de pénitence. Pendant que vous sentirez la vivacité de vos passions, et surtout durant ce carême, entreprenez spécialement de vous rapprocher de Dieu avec un cœur pénétré de confusion et d'une continuelle douleur, gémissant doucement pour tant d'années passées inutilement. Ne faites donc point difficulté de communier autant qu'on vous l'a marqué. Je crois que les peines que vous éprouvez en communiant se convertiront quelque jour en de grandes et douces communications avec Dieu, pourvu que vous persévériez à le chercher de tout votre cœur. Croyez que ces peines sont, comme je vous le dis, des tentations du démon, qui travaille beaucoup en votre esprit pour détruire l'œuvre que Dieu veut y faire. Tenez-vous à la vive foi, sans vous mettre en peine de ce que vous ferez. Sachez que Dieu permet que les âmes soient occupées long-temps en la partie sensible, qui souvent est bouleversée par les démons, et que, si celles-ci sont fidèles, il tire de tout cela un très grand avantage et de merveilleux secours pour les faire avancer.

Si c'est le peu d'expérience qui vous avez de Notre-Seigneur au Saint-Sacrement qui vous cause de la difficulté lorsqu'il s'agit de vous approcher de la table sainte, souvenez-vous qu'il y a quantité d'âmes qui s'en sont bien trouvées, et qu'un jour vous vous en trouverez bien aussi vous-même, si vous avez soin de purifier votre cœur; mais la foi seule doit suffire à qui marche sincèrement et ne cherche que l'honneur de Dieu dans l'usage du Saint-Sacrement. Entrez donc en communication avec Jésus-Christ par la porte de la foi, et tâchez d'en venir à ce point que sa familiarité vous suffise.

Je ne m'étonne pas des reproches qu'il vous fait de ce que vous cherchez votre soulagement dans l'amitié et dans l'entretien des créatures; ne voyez-vous pas qu'il veut que désormais vous ayez votre soulagement et votre récréation dans la solitude et le silence, et que l'oraison devienne votre nourriture? Vous devez donc avoir grand soin de fuir les conversations inutiles, et ne point vous autoriser de vos infirmités pour vous les permettre, mais suivre fidèlement les mouvements de votre conscience, sans vous arrêter, pour tout ce qui est de votre conduite, à tous les avis contraires qu'en peut vous donner, quand ils vous viendraient de personnes qui ont des droits à votre respect. Vous devriez avoir une si grande hâte de trouver Dieu bientôt, que nul objet ne fût capable de vous retarder.

Quand vous serez seule en votre chambre, accablée d'ennuis, sans pouvoir rien faire, au lieu de chercher la compagnie des hommes, tâchez de ruminer et de goûter en vous-même les bonnes pensées que Dieu vous a données; et, si vous ne pouvez encore travailler à exercer votre cœur au délaissement et à l'abandon de toutes les créatures, excitez-le du moins au désir de la perfection. Mais si, pour soulager votre tête, vous avez besoin de parler à quelqu'un, faites en sorte que ce ne soit que de Dieu, et ne dites rien qui puisse vous éloigner de lui. Faites connaissance avec les personnes qui vous paraîtront avoir de bons désirs, et liez-vous avec elles. Ne craignez point de conférer avec celles-là, car c'est dans de telles communications que le cœur s'embrase ordinairement. Enfin, si vous m'en croyez, ne perdez jamais de vue le grand dessein de votre totale conversion; méprisez tout le reste comme pure vanité. Mettez-vous entièrement sous la protection de saint Joseph, puisque Dieu vous inspire de le faire; vous trouverez en lui un bon ami. Depuis peu, notre Mère Prieure a reçu de lui une grande faveur; car, ayant eu le désir, toute possédée qu'elle est, de faire les exercices spirituels, et ne pouvant obtenir cela de moi, qui ne croyais pas la chose faisable, elle eut la permission de faire du moins une neuvaine de communions en l'honneur de ce grand saint, pour obtenir le pouvoir d'y vaquer sous ma direction. Après quoi, ayant permission de commencer une retraite, elle en a fait dix jours avec autant de paix et de fruit que personne que j'aie jamais vue; si bien que, le démon étant retenu et comme enchaîné pendant tout ce temps, elle vaquait de sept à huit heures par jour, sans être interrompue. Cela doit vous encourager à entreprendre et à espérer beaucoup de Dieu par le moyen de cet époux de la sainte Vierge. Je me recommande à vos bonnes prières et à celles de vos Sœurs.

Je suis votre, etc.

Il est fait allusion à cette retraite dans l'*Autobiographie* de Jeanne des Anges, éd. Legué et Gilles de la Tourette, Paris 1886, p. 183-184 :

« Peu de temps après que ces trois démons furent sortis, je conçus un grand désir de faire les exercices de dix jours. Il y avait plus de six ans que je ne les avais faits et je pense mesme que je ne les avais jamais bien faits. Je proposay mon désir à mon Père qui le trouva bien raisonnable, quoy qu'il appréhendât que le démon qui estoit dans mon corps ne me laissât point assez de liberté pour cela, d'autant que Dieu luy permettoit de me troubler assez souvent. Néanmoins, le Père me donna bonne espérance et me promit de faire ce qu'il pourroit pour seconder mon dessein. Le maudit Béhémot, voyant notre entreprise, redoubla ses malices contre moy. Il ne me donnoit que fort peu d'intervalle; ce que voyant je n'osois presque plus penser à mes exercices. Un jour, après la sainte communion, il me prit un mouvement d'offrir ma volonté à Notre-Seigneur. Il me semble qu'il me fût dit intérieurement : « Que ne t'adresses-tu à ton protecteur, ne sçais tu pas bien qu'il te peut ayder? » Aussitôt, je m'adres-

say à mon glorieux père saint Joseph, et je conçus une grande espérance de venir à bout de mon dessein. En effect, quoy que je parusse souvent assez troublée, je ne laissay pas, trois jours après, de commencer les exercices, et je les fis pendant douze ou treize jours sans trouble, sinon que le dernier jour, pendant un demi-quart d'heure seulement; ensuite, cet esprit superbe déclara que ses opérations avoient esté empeschées par la vertu de saint Joseph. Pendant ces exercices Notre-Seigneur me fit de grandes grâces... Nuit et jour, autant que je le pouvois, je demeurois prosternée à ses pieds, lui criant miséricorde. Comme je passois la plus grande partie de la nuit devant le Saint-Sacrement, sur la marche de l'autel, voicy ce qui m'arriva... » Il résulte des détails donnés dans les pages précédentes, que la retraite eut lieu fin janvier 1636.

47. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Ne conserver que les desseins qui tendent à la réformation de l'intérieur.

TSM 43, A 177; Z 21. — Titre : *A une religieuse.* Le contenu indique quelle est la vraie destinataire. — Date complète Z. Les autres omettent *Loudun.*

Vous ferez fort bien, ma très honorée Tante, d'ôter de votre esprit tout dessein, même les bons, excepté ceux qui portent à l'étude de la réformation de votre intérieur [1], vous renfermant en vous-même, autant qu'il vous sera possible, afin d'acquérir une douce paix et silence de cœur qui vous feront fuir le tumulte de la conversation et action [2] inutile vers les créatures. Sur ce que vous me mandez du sujet de l'oraison et du livre dont vous vous pouvez servir [3] je vous dirai premièrement que l'usage d'un livre est fort bon pour soutenir l'esprit quand il tombe dans des distractions, et que [4] celui duquel vous recevrez [5] plus de goût, et qui vous touchera davantage [6] l'affection est le meilleur. Si vous prenez plaisir à l'*Imitation de Jésus-Christ* [7] celui-là semblerait le plus propre. Pour ce qui est du sujet, j'estime que le plus recommandable [8] c'est la passion de Notre-Seigneur considérée en détail, y regardant et adorant Jésus-Christ, et de lui faisant réflexion sur vous, à votre état, à vos défauts, empêchements et aux résolutions qui vous sont nécessaires.

Entre toutes choses, il y en a une qui me paraît la plus importante et où vous devez apporter plus de soin; c'est de prendre garde que votre esprit ne perde du [9] temps le long du jour, à s'employer hors

(1) M : *de l'intérieur.*
(2) M omet : *et action.*
(3) S : *vous pourrez vous servir.*
(4) S : *de.*
(5) M : *recevez.*
(6) M : *le plus.*
(7) On sait que le P. Surin en a commenté de nombreux passages dans le livre posthume : *Les Fondements de la Vie spirituelle, tirés de l'Imitation de Jésus-Christ.*
(8) M : *utile;* S n'a rien mais en surcharge de seconde main : *utile.*
(9) SM : *de.*

de Dieu, et à faire en sorte que, sans cesse, vous cherchiez à vous recueillir en sa présence; soit que vous parliez, mangiez, ou travailliez, que vous ayez toujours l'œil ouvert en sa présence [10] sur vous même pour le contenter en [11] ce que vous faites, vous détournant de toute infidélité et délectation vaine; c'est à quoi je vous conjure de travailler sans faire trop d'effort à votre tête, mais par une douce application.

Je suis votre, etc.

Loudun, ce 18 février 1636.

(10) S omet ces trois mots.

(11) SM : *pour contenter Dieu sur.*

48. — A la M. Marie de Brilhac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Etre solitaire en son intérieur au regard du créé et de l'humain et vivre en Dieu comme en son élément.

TSM 35, A 141, Z 146. — G 185. La destinataire est donnée par G et la date. Les autres ont : *A une religieuse* et *1634.* — Sommaire de G : *Excellens avis pour sa perfection*

A Loudun, mars 1636.

Ma chère Sœur,

Je loue Dieu de la meilleure santé qu'il vous a rendue, pour son service, afin que vous l'honoriez par l'emploi de vos forces et que vous travailliez à le contenter plus que jamais : Ce sera quand vous ne chercherez plus en ce monde que lui seul. Je vous prie de vous séparer, autant que vous pourrez, des créatures pour venir à la participation de ce précieux trésor que Notre-Seigneur vous veut donner, qui est son amour. Soyez solitaire et déserte en votre cœur, dégarnie de tout soulagement humain, mais pourtant très libre, nullement gênée ni active vers Dieu [1]. Entrant à l'oraison, mettez-vous au large; ne vous liez, ni ne vous bornez à quoi que ce soit, désirant de trouver Dieu seul, et ne vous contentant de rien moins. Vous ne sauriez avoir affection à chose quelconque que vous n'en deveniez captive. Soyez en Dieu si libre que vous n'ayez autres bornes que le mal. [Gardez-vous de trop opérer intérieurement. Ne vous chargez point de prière vocales et ne vous attachez à aucune pratique de votre choix au préjudice de la sainte liberté d'esprit] [2]. Pourvu que vous receviez [3] de la main de Dieu tout ce qui vous arrivera et que vous lui vouliez être [4] fidèle, vivez et aimez et vous

(1) Z omet ces quatre mots; G écrit : *sans empressement et sans activité même à l'égard de Dieu.*

(2) G a seul ce passage.

(3) G ajoute : *gaiement.*

(4) G : *soyez.*

délectez en Dieu comme en votre élément spacieux et vaste jusqu'à l'infini, dans lequel vous pouvez vous dilater, comme un oiseau dans l'air où il n'appréhende rien qui le heurte ou qui l'empêche (5).

Je sûis bien aise de vous voir en bonne volonté. Je vous servirai aux affaires de votre âme étant votre.

(5) G s'arrête ici; Z a modifié : *dilatez-vous en Dieu comme en votre élément bien autrement spacieux que celui où les oiseaux prennent leurs ébats sans craindre ni choc ni obstacle, puisqu'il est infini.*

49. — A sa tante la M. Anne d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame.

Avis nécessaires pour la perfection.

S 105, Z 35. — Destinataire S : *A une religieuse.* — La date de mars est rendue probable par l'allusion à la fête de saint Joseph et à son octave; l'année 1636 par l'allusion aux Exercices. La demande semble avoir été provoquée par la finale de la lettre du 7 février précédent, où étaient mentionnés les Exercices donnés par le P. Surin à Jeanne des Anges.

MA TRÈS CHÈRE ET (1) HONORÉE TANTE,

La paix de Notre-Seigneur soit avec vous.

Depuis ma dernière, qui fut celle qu'on vous rendit assez tard, j'en ai reçu deux des vôtres. En la première vous me parlez de quelques papiers lesquels je n'ai point vus, et je ne sais de qui je les dois attendre; la deuxième m'a été rendue par N. N. (2). En l'une et en l'autre je vois la continuation de vos bons désirs qui me font espérer que Dieu achèvera en vous son ouvrage, pourvu que vous lui soyiez fidèle.

Les avis qui me semblent vous être nécessaires sont :

1° De mettre vos délices à vous abandonner à Dieu après avoir méprisé tout l'appui que vous pouviez trouver sur la terre; chercher son Royaume par-dessus toutes choses, c'est-à-dire s'appliquer à le servir fidèlement, ensuite de quoi vous aurez (3) le reste, comme vous l'expérimentez en la procédure de N. N. (4).

2° Souciez-vous fort peu de vous-même, ne vous peinant point des affections intérieures ou des maux extérieurs qui vous arrivent; mais, au travers de tout cela, marchez à votre fin et ne perdez point la vue de l'éternité et du peu de temps que doit durer votre vie.

3° Demandez à peu de personnes des conseils de direction, car la

(1) Z omet ces trois mots.
(2) Z : M***.
(3) *Aurez* omis par le copiste de S a été rétabli par Taffoureau.
(4) Z : M***.

multitude des avis souvent embrouillent l'esprit et détournent les autres du droit chemin. Prenez-y garde, vous pouvez facilement être détournée de la voie que je vous montre. Je ne prétends pas vous gehenner mais seulement vous faire voir le péril qui me paraît évident, car en matière des Pères spirituels, ordinairement ce que l'un édifie l'autre le détruit, particulièrement quand on touche les singularités de la conduite. Ne craignez point de m'écrire toutes vos difficultés, et croyez que je n'épargnerai point mes réponses.

4° Fuyez entièrement la connaissance des affaires d'autrui; cela ne laisse que des pensées inutiles et trouble la paix de l'intérieur; retranchez-vous dans le seul devoir de la charité, et encore, pour un temps, en ceux dont vous croyez devoir rendre compte à Dieu, afin que votre cœur ne se multiplie : enfin séparez-vous de plus en plus de toutes les créatures et autant que la faiblesse de votre naturel le pourra porter car c'est de cette séparation que je prends la mesure de votre avancement.

Croyez-moi, les idées communes des hommes ne sont pas conformes à celles de Dieu, et, si nous en croyons à leurs sentiments ordinaires, hélas! nous demeurerons bien loin. Prenez courage, et Dieu fera beaucoup en vous; à mesure que vous hasarderez et avancerez, vous sentirez augmenter votre force et puissance, car on reçoit de Dieu tout ce qu'on espère. Que la vue de vos misères présentes et passées ne vous empêche point de former de grands desseins pour Dieu et de n'espérer beaucoup (5). De plus misérables que vous sont parvenus à l'union divine; c'est là où vous devez aspirer, ce doit être là toute votre ambition. Purifiez donc votre cœur et le rendez libre et solitaire, afin qu'il soit la résidence de Dieu et en sente toute la plénitude. C'est pour cette fin que vous avez été créée, rachetée et attirée à la religion :

Promettez (6)-moi d'espérer cela et d'y travailler, et je vous promets de vous y aider toute ma vie. Quittez donc les pensées médiocres, je vous prie, pour entrer dans ces grands desseins, et ne pensez pas que cela consiste en grandes entreprises, inventions ou pénitences; nullement, mais dans un grand dégagement de cœur de toutes les vanités de ce monde, une sincère volonté de porter la croix de Jésus-Christ, telle qu'elle nous sera imposée par la divine Providence. Il y a plusieurs métiers au monde que les hommes entreprennent volontiers qui sont plus malaisés que celui-ci; travaillez-y donc de toutes vos forces, si vous m'en croyez, et je vous promets que vous ne vous en trouverez mal.

(5) Z ajoute : *de lui.*

(6) Z : *permettez.*

Je ne refuse point de vous donner les exercices quand Dieu vous en aura donné le temps, mais je ne puis quitter mon emploi présentement. Vous ferez bien de faire des dévotions fort sincères à saint Joseph, à sa fête et octave; je vous y aiderai volontiers; je ne sache point au monde de meilleur ami que celui-là.

Priez-le, je vous prie pour moi qui suis votre,

[mars 1636]

50. — A sa tante, la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Il faut s'humilier amoureusement devant Dieu et avoir désir d'entrer en son doux gouvernement.

P 53. — TSM 29, A 125; G 25. — La destinataire est donnée par G. TSMA : *A une religieuse;* P ajoute : *de N.-D.* mais tous ont : *ma très honorée tante.* Sommaire de P; aucun dans TSMA; G : *Avis touchant la docilité, l'oraison, la pénitence et la communication avec les personnes spirituelles.* Date complète TSAG; P omet l'année.

MA TRÈS HONORÉE TANTE,

La paix, etc.

J'ai enfin reçu par N. N. votre lettre avec celle de vos sœurs dont vous faisiez mention à votre dernière (1). A ce que je puis connaître, votre bonne disposition semble croître de plus en plus; ce qui demande que vous me fassiez savoir fort exactement ce qui se passe en vous soit pour le bien soit pour le mal et que vous vous déterminiez à croire ce qu'on dira en esprit d'enfant, en la vue de Dieu qui demande de vous cette soumission. Il faut que vous quittiez là votre sagesse comme un pesant fardeau et que vous veniez joyeuse aux pieds de Jésus-Christ, lui promettant d'obéir à un homme qui naturellement vous devrait être sujet (2). Faites votre effort à vous rendre si petite devant Dieu et si aveugle en votre jugement que qui que ce soit puisse vous mener où il voudra et vous fléchir avec telle facilité que vous ne vous avisiez de rien, si non de vous garder du mal. En cet esprit, vous avancerez incroyablement et Dieu prendra plaisir de vous conduire même par les choses qui semblent, selon le sens humain, les moins propres. Jetez vous avec une entière décharge en lui, avec un cœur contrit, rétractant vos anciennes façons de faire et vous convertissant à lui avec désir d'entrer en son

(1) TSMAG omet. ce début; TSMA : *A ce que je peux connaître;* G : *Il me paraît, ma très chère tante, que votre bonne disposition.*

(2) Il s'agit de son neveu, le P. Surin lui-même.

doux gouvernement. Habituez-vous, pour cet effet, peu à peu à ne pas beaucoup agir en sa présence; mais, vous mettant en une volonté de changer en mieux votre vie ou en une offrande sincère de votre cœur, tâchez de tremper [3] là tranquillement avec des regards humbles et affectueux, comme si vous disiez : *Mon Seigneur, voici votre pauvre fille qui a toujours été méchante et qui espère se rendre bonne par votre grâce.* Accoisez vos désirs en ce regard sincère et ne vous étonnez point des distractions et impétuosités qui viendront vous interrompre. Que le poids de votre cœur, en toutes vos dévotions, tende à la pénitence de cœur, à dire souvent : *Ah! qu'il faut bien que je fasse d'une autre façon que je n'ai fait; plus du monde, plus de péché* [4], *plus de moi-même, toute à Dieu.*

Et non seulement en vos dévotions, mais ayez d'ordinaire un cœur amoureux et humilié par le regret d'avoir tant résisté à Dieu, comme vous avez fait, et ayez dessein d'employer le reste de votre vie en réparation du passé. Offrez-vous à Notre-Seigneur de faire des pénitences quand il lui plaira vous les inspirer et vous donner le corps pour les porter. Enfin, ne faites aucune réserve, mais acceptez entièrement et pleinement tous les moyens qui seront sortables à vous approcher de lui, et que la considération ni de votre santé, ni de votre vie, ni de votre honneur, ne vous retienne point, car c'est là proprement haïr son âme pour Dieu, et c'est là la porte de l'Evangile et du royaume de Dieu, que renoncer à soi même pour satisfaire à Dieu ou pour lui obéir et le contenter en quoi que ce soit.

Je veux tenir la promesse que je vous ai faite de vous aider toute ma vie, tandis que votre résolution de me croire persévérera et que j'en verrai les effets, et je crois que la volonté que j'ai de vous aider vient de Dieu; c'est pourquoi je le fais sans peine et je sais bien que quelque chose me promet au cœur qu'il ne tiendra qu'à vous qu'il ne vous soit fait du bien par cette voie. C'est le Dieu des miséricordes qui le veut, et vous pouvez le prendre et le quitter comme il vous semblera le meilleur, car il ne force personne, mais il tâche par courtoisie et par amour de gagner ses créatures et les faire tomber dans ses filets. Laissez-vous donc prendre à lui et vous débrouillez de tout le reste sans vous arrêter à aucune créature [5].

Quant à ce qui regarde la conversation des personnes spirituelles, selon que vous désirez que je vous éclaircisse, je vous puis dire en

(3) TM : *remper;* A : *ramper;* S : *tromper;* G : *demeurez devant lui.* Tremper au sens de séjourner se trouve dans les vieux auteurs.

(4) SG : *de... de.*

(5) G omet ce paragraphe.

général que pour un temps vous la devez avoir assez modérée, même avec les religieux que vous nommez, à l'endroit desquelles vous pouvez tenir cet ordre. 1° Vous pouvez et devez aller franchement à tous ceux qui vous demandent et leur parler d'un cœur ouvert et libre des choses de Dieu et leur témoigner même vos bons désirs de servir sa Majesté, recevant de leur bouche comme de celle de Jésus-Christ même ce qu'ils vous diront. En second lieu toutes les fois que vous croirez être aidée par la conversation de quelqu'un d'eux, quand ce ne serait même que pour une sainte consolation de votre cœur, vous n'en devez point faire de scrupule, pourvu que vous ayez grand soin d'éviter tous discours inutiles, et que les personnes à qui vous vous adressez soient entièrement graves et pieuses. En troisième lieu, si vous avez quelque difficulté en votre conduite que vous ne puissiez résoudre par vous même ni par les avis qu'on vous a donnés, vous pourrez librement vous adresser à celui qui pourra vous éclaircir et vous tenir simplement à sa résolution, mêmement si la chose est passagère; si elle avait quelque suite, il sera bon que vous en conférïez avec quelque directeur de conscience. Du surplus je vous conseille de ne traiter avec personne des choses particulières de votre conduite, pour ne point faire un mélange de divers esprits qui ordinairement apportent de la confusion.

Vous me demandez comme vous devez faire avec le P. R. (6). Il est certain que vous y avez eu trop d'attache et l'oubli qu'il témoigne faire de vous est un trait de sa prudence auquel vous devez vous conformer, non que vous ne puissiez aux occasions traiter avec lui en toute ouverture et confiance, mais il faut mettre dehors tout respect humain et toute servitude de cœur pour être à Dieu seul en parfaite liberté, laquelle je vous souhaite bien fort.

Je suis votre, etc.

De Loudun, ce 22 avril 1636.

(6) Leçon de G. Il s'agit sans doute du P. Rousseau qui avait été recteur du collège de Poitiers. Il se trouvait depuis la nouvelle année scolaire à la maison professe de Bordeaux « concionator in Sancti Petri ». Cf. l. 54, p. 173. A : *N et N;* PM : *N. N.*, que par une bévue singulière, T lit : *envers Notre-Seigneur Jésus-Christ;* S a également *N.-S. J.-C.*, barré par Taffoureau, qui laisse seulement N.

51. — A une religieuse de Notre-Dame.

Le dessein de Dieu de conduire l'âme à la perfection : qu'il faut fidèle correspondance.

P 119. — TSM 20, A 85, Z 191 qui donne seul : *A une religieuse.* TSMA au sommaire : *Le dessein de Dieu est de... une fidèle...* P ne donne aucune date; TSA ont : *de Loudun 1636.* Je ne sais où Michel a pris la date du 22 avril qu'il ajoute à la copie de P.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

La paix, etc.

Par la lecture de la vôtre qui m'a été rendue fort tard, je connais un désir en votre âme de bien faire lequel ne peut venir que de Dieu, ce qui vous doit être un augure que sa Majesté veut le faire réussir; d'où s'en suit que vous devez avoir un grand courage et tenir pour illusions ces opinions qui vous viennent que Dieu ne veut point de vous. Au contraire il faut que vous croyez fermement qu'il désire extrêmement vous faire du bien et que le plus grand tort que vous lui puissiez faire est d'entrer en ces ombrages de sa bonté; ne doutez point qu'il n'y ait en lui un dessein tout formé de vous mener à la perfection de votre état et que, si de votre côté vous en avez un tout conforme et qu'il soit établi comme il appartient [1], que tôt ou tard la chose ne se fasse. C'est pourquoi vous devez entreprendre cette affaire avec détermination, vous tenant assurée de la part de Dieu, et, si j'avais pouvoir sur votre âme, je vous défendrais absolument d'écouter tant soit peu les pensées qui vous représentent ces fantômes de difficultés. Sachez qu'il est autant en votre pouvoir et franche liberté d'être une bonne religieuse comme chose qui soit au monde, quoiqu'il [2] y faille un peu d'exercice d'esprit; mais aussi ne faut-il pas que chacun fasse son métier? Et puisque celui là est le vôtre, pourquoi ne le ferez vous pas? Faites-le, ma chère Sœur, faites-le de bon cœur et espérez en cette miséricorde qui a voulu mourir exprès pour vous donner courage de bien faire; faites-vous violence pour un temps et vous jouirez de grands biens à jamais.

Voulez-vous savoir ce que vous avez à faire? Le voici : faites pénitence de vos péchés et de vos négligences à écouter Dieu, à le servir et aimer; humiliez-vous entièrement devant lui et promettez, non

(1) TSMA : *et qu'il soit bien établi, comme il doit.*

(2) TSMA : *Sachez qu'il n'y a rien au monde qui soit plus en notre liberté que d'être une bonne religieuse, encore qu'il.*

une, mais plusieurs fois le jour, que vous ferez tout votre effort à le contenter désormais. Bannissez-vous à dessein de toutes vaines conversations et curieuses applications d'esprit; menez deuil en amour et en connaissance véritable de vos années employées à plaire aux créatures et à chercher vos délectations. Ma Sœur, ce n'est pas pour cela que Dieu vous a créée, mais pour vous occuper à le servir par les maximes de son Fils. Ainsi repentez-vous, châtiez-vous, retirez-vous en secret pour prier, pour examiner votre vie, vos mouvements déréglés, et, en la présence des Anges, repassez avec contrition sur tous vos désordres et ne vous contentez pas de faire cela pendant huit jours, mais choisissez de le (3) faire jusqu'à la mort, non par un esprit mélancolique, mais par une sagesse chrétienne et par un amour solide qui vous fera dire comme le sage : *J'ai tenu le ris comme une erreur, et j'ai dit à la joie : Pourquoi te trompes-tu en vain* (4). Ma chère Sœur, toutes ces joies que nous prenons dans les amitiés et liaisons avec les personnes ne sont que pure folie au prix du vrai repos d'esprit qui vient à une âme de la sérieuse pénitence, et de l'entretien avec Dieu. Renoncez-y donc tout à fait et ne vous souciez de ce qu'on dira de vous : Le diable voudra (5) vous troubler par des appréhensions (6); vous devez vous moquer de lui sur cette ferme croyance que je vous donne qu'il sait fort bien que si vous persévérez et vous remettez sans étonnement en votre devoir, quelque faute que vous fassiez, que vous viendrez enfin à bon port. Aidez-vous pour cela des bons amis que nous avons au ciel, surtout de la sainte Vierge et de saint Joseph qui favorisent tels desseins (7).

Je ne refuserai jamais de vous donner conseil dans vos besoins comme étant débiteur à toutes les âmes et étant

Votre très humble et très affectionné à vous servir en Jésus-Christ.

Jean-Joseph SEURIN, *de la Compagnie de Jésus* (8).

De Loudun [ce 22 avril] 1636.

(3) Leçon de TSMA; P : *la.*

(4) *Eccl.*, II, 2.

(5) TSA : *viendra.*

(6) TSMA ajoutent : *sur vos péchés passés ou sur les difficultés à venir par les indispositions présentes.* M omet ces quatre derniers mots. Z : *au sujet de vos péchés passés ou des difficultés que vos indispositions présentes semblent vous réserver pour l'avenir.*

(7) P a seul ces quatre derniers mots.

(8) TSMA ont simplement : *vos besoins, comme étant votre. De Loudun 1636;* — Z : *en vos besoins parce que je suis, etc.*

52. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Il faut agir au service de Notre-Seigneur avec les créatures avec une affectueuse simplicité enfantine.

P 84, TSM 25, A 111. — Titre, tous : *A une religieuse de N.-D.* Sommaire TSMA. suppriment : *Il faut;* M omet : *enfantine.* Date complète TS; P omet l'année.

Ma très honorée Tante,

La paix, etc.

J'ai reçu plusieurs de vos lettres auxquelles je n'ai pu faire réponse à cause d'un état où je me suis trouvé qui ne m'a laissé fort libre en mes actions. Plusieurs ont cru qu'il y avait du mal, mais grâce à Dieu tout a tourné à bien, et je me porte mieux de corps et d'esprit que je ne fis jamais (1).

Je suis extrêmement désireux de votre avancement et vous supplie de continuer vos bons desseins et bonnes pratiques, et me faire savoir de vos nouvelles. Je ne réponds point en détail à tout ce que vous m'avez mandé; aussi n'est-il pas nécessaire. Il suffit que je sache votre état sur lequel je n'ai que cela à vous dire, à cette heure. Aimez Dieu de tout votre cœur, déchargez votre esprit et le rendez libre de tous soucis, conservez-vous en paix et en silence, ne vous étonnez point des tentations, angoisses, aridités et autres travaux que le diable vous saurait présenter, ou que Notre-Seigneur vous pourrait envoyer; car tout tournera à votre grand profit, si vous êtes patiente.

Sur toutes choses, je vous recommande de quitter votre sagesse et d'aveugler votre raison aux choses de Dieu, marchant en son service, et même avec les créatures avec un affectueuse simplicité enfantine, vous laissant mener à tout ce qu'on voudra où il n'y aurait point de mal, vous contentant pour motif de vos actions de voir que Notre-Seigneur le veut ainsi, duquel vous êtes la petite fille, qui fait gloire d'ignorer les maximes du monde, et la prudence humaine, appuyée sur la lumière et suffisance (2) naturelle, mondanité, prudence et fausse sagesse qui nous plongent en mille erreurs et embrouillent en mille vaines sollicitudes et amertumes de cœur. *Si vous ne vous convertissez et ne devenez comme des petits enfants, vous n'entrerez point au royaume des cieux* (3).

Voilà ce que je trouve à cette heure dans mon cœur pour vous.

(1) TSM omettent ce paragraphe.

(2) Leçon de TSMA (sauf qu'ils ont *sa*); P : *suffisante.*

(3) *Math.*, XVIII, 3.

Faites-en votre profit et gagnez le ciel, si vous pouvez; car beaucoup de gens le perdent qui s'en repentent à tout jamais.

Priez Dieu pour moi et vous assurez que je ne vous quitte point, car je suis

Votre, etc.

De Loudun ce 20 mai 1636.

53. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Dépendre de la divine Providence et y connaître tout ce qui nous appartient.

S 110. — G p. 28. Destinataire donnée par G; S : *A une religieuse de N.-D.*, mais il écrit *ma très honorée tante* (G : *ma très chère tante*). Sommaire de G : *Sur l'inquiétude qu'elle avait de le voir obsédé du démon.* — Date donnée par les deux.

Je suis un peu fâché contre vous, ma très honorée tante, de ce qu'à cause des accidents que Dieu permet qu'il m'arrive vous perdez courage et entrez en défiance jusqu'à douter de la protection divine sur mon âme, jusqu'à désirer que je quitte le champ de bataille (1). En vérité cela me paraît bien indigne de l'esprit que Dieu vous veut donner et de la grâce où il vous appelle, qui est une grande générosité et courage pour mépriser tout ce qui nous veut détourner de lui. Vous me faites donc grand tort d'avoir de telles pensées et, si vous n'étiez ma tante, je serais presque fâché! C'est trop peu de chose que des démons pour faire peur à un homme qui a tout quitté pour trouver Dieu. Quelque entreprise que fasse contre nous cette canaille, quelque vexation (2) qu'elle nous donne, elle n'est de nulle considération, quand nous sommes assurés de l'assistance divine. Je sais bien que, de moi-même, je ne puis rien, étant très misérable, et que, sans la grâce de mon Sauveur Jésus-Christ, ils prendraient sur moi de très grands avantages; mais aussi je me confie que par lui la victoire demeurera du côté de Dieu, qui nous protège.

Quittez donc, je vous supplie, ma chère tante, tous ces soucis que vous donne votre affection naturelle; entrez dans l'abandonnement de vous-même et de ceux qui vous touchent; mettez tout entre les mains de la Providence divine; donnez-vous sincèrement à Jésus-Christ et remettez-lui tous les soins qui vous peuvent charger l'esprit, afin d'être totalement occupée à votre unique affaire qui est de contenter Dieu. Souvenez-vous de ces paroles de sainte Thérèse qui disait à ses religieuses que le propre des Carmélites était de penser

(1) Allusion à l'état décrit ci-dessus, dans la lettre 30 au P. d'Attichy.

(2) MS : *vocation;* G : *quelque attaque qu'elle nous livre.*

sans cesse en quoi elles pouvaient rendre service à Notre-Seigneur (3). C'est notre métier en ce monde, nous qui avons tout quitté pour Dieu. Ayant donc délaissé toutes choses, n'ayons plus d'autre dessein que celui de l'aimer de toutes nos forces.

Je désire extrêmement que vous le fassiez et que vous vous avanciez par les choses que je vous ai conseillées. Souvenez-vous du désir de l'oraison; examen fréquent de votre conscience, l'amour de la solitude, désir de la pénitence, en faisant, autant que vous en aurez le pouvoir et la permission, la mortification de vos appétits, goûts, plaisirs et impétuosités de votre naturel; travaillez à cela et vous arriverez à un grand bonheur. Employez pour cet effet l'intercession de la glorieuse Vierge Marie et de saint Joseph (4) que je suis bien aise que vous ayez pris pour votre patron particulier. Je vous assisterai toujours, autant que j'en aurai le pouvoir (5).

Priez, je vous supplie, pour moi qui suis votre.

A Loudun, ce 4e juin 1636.

(3) *Chemin de la perfection*, chap. 1.

(4) S omet ce membre de phrase que j'emprunte à G.

(5) G ajoute : *pourvu que vous correspondiez, comme l'amour que vous devez à Dieu vous oblige de le faire.* Il s'arrête là.

54. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

L'infirmité et la maladie ne dispensent point de la vigilance sur soi même.

P. 184. — S 113. Titre : *A une religieuse*, P ajoute *de Notre-Dame*. Date complète dans S. P omet l'année.

Ma très honorée Tante,

La paix, etc.

Je pense avoir reçu toutes les lettres que vous m'avez écrites et dont vous me faites mention en votre dernière. Que si je ne vous ai pas répondu aussi souvent et exactement que par le passé, c'est à raison de l'état où j'ai été qui m'en a ôté le moyen, ayant été travaillé d'un maléfice dont je ne suis pas encore délivré. Ce maléfice m'ôte la mémoire de plusieurs choses et m'incommode en quantité de mes actions, en sorte que je ne puis agir avec la même liberté qu'auparavant. Je sens néanmoins peu à peu qu'il diminue ayant reçu du glorieux saint Joseph une assistance notable pour le dissoudre, et depuis encore une plus grande de la sainte Vierge à Saumur, où j'ai été depuis peu (1). C'est pourquoi je désire quand je

(1) A Notre-Dame des Ardilliers. Voir la note à la fin de la lettre.

serai entièrement libre reprendre mon premier train de vous écrire sur l'état de votre âme (2).

Ne croyez donc pas que je vous aie oubliée ou que mon désir de votre perfection ait relâché. Vous vous feriez grand tort si pour l'accident qui m'est arrivé vous veniez à perdre courage, à changer de résolution ou à cesser de travailler à la vertu selon la conduite que vous avez reçue. Ne le faites pas je vous prie, ma chère tante; car c'est à Dieu à qui vous avez affaire et non pas aux hommes; il vous jugera sur les connaissances que vous aurez eues, sur les grâces qu'il vous aura faites et non sur les choses qui pourront être arrivées aux uns ou aux autres. Il faut entrer en votre intérieur tout à fait et voir là ce de quoi il est question. Vous y trouverez votre leçon par écrit, et, dans les mouvements que Dieu a gravés sur votre cœur, vous verrez le chemin que vous devez suivre; c'est à savoir l'humilité, paix, silence, simplicité, abnégation de vous-même, mépris du monde, et les autres bonnes choses sur lesquelles Notre-Seigneur vous a donné des sentiments. Vous y trouverez tout cela, au moins si l'application à l'extérieur ne vous en empêche; car si vous vous attachez à beaucoup parler avec les créatures, sans doute il se mettra un nuage entre Dieu et vous que vous ne pourrez dissiper qu'avec grand travail.

Croyez-moi, je vous supplie, et prenez garde à ne vous embarquer dans l'extérieur sous quelque prétexte que ce soit, ce qui n'empêchera pas que vous ne rendiez à qui il faudra les devoirs de charité; ne croyez pas que pour être infirme ou malade vous soyez dispensée de la vigilance sur vous même et de la retraite au dedans, quoique vous ne la deviez pas faire avec contention. Si on vous visite beaucoup, ne vous épanchez pas sur les choses qui vous seront racontées, mais ayez une réserve en vous même, et prenez la liberté de rentrer au dedans vers Dieu et de communiquer fréquemment avec lui, quand ce ne serait que par un regard de l'âme et par un soupir. Par ce moyen vous continuerez votre entreprise que vous ne devez nullement abandonner, quoiqu'il puisse arriver à personne. Notre-Seigneur ne manquera pas de vous soutenir, si vous persévérez à lui être fidèle. Que tout se confonde, la vérité de Dieu demeure éternellement. Et quelle est cette vérité, sinon qu'il faut aimer Dieu de tout son cœur et garder la doctrine évangélique, ce qui doit

(2) Cette lettre supposerait une interruption de correspondance, peu compatible avec les dates des lettres précédentes. Il est fort possible que pour plusieurs la vraie date soit 1635, où l'obsession se déclara ouvertement le 19 avril, et se prolongea avec des manifestations diverses d'acuité, au cours des deux séjours à Loudun. Il a paru préférable de s'en tenir, faute d'indications plus précises, au texte des manuscrits.

demeurer éternellement en l'âme parmi les vicissitudes de cette vie. Cela est être solide, autrement ce n'est qu'une fumée qui se dissipe au vent de la tentation.

Je ne vous réponds point aux particularités de vos lettres, parce qu'il m'est difficile à présent, à raison de ma disposition. Je me souviens seulement de deux points : l'un touche le R. P. G. (3), et je n'ai rien à vous dire là dessus que ce que je vous ai dit; l'autre (4) pour votre vœu à la sainte Vierge touchant la mélancolie, et je ne sais ce que c'est, n'ayant point de mémoire d'en avoir rien appris par vos lettres; il est vrai que, comme je vous ai dit, je perds le souvenir de beaucoup de choses.

Je me recommande fort à vos bonnes prières et vous suis.

De Loudun ce 17 juin 1636.

Le P. Surin s'est rendu plusieurs fois en pèlerinage à Saumur. D'abord avant de commencer à Loudun les exorcismes (décembre 1634). Il y revint au moment de son départ définitif de Loudun en exécution d'un vœu fait avec Jeanne des Anges et dont la *Vie abrégée* de cette dernière parle en ces termes :

« Le P. Surin et elle ayant promis à Dieu au cas de parfaite délivrance d'aller à Notre-Dame des Ardilliers à Saumur et y faire une neuvaine en l'honneur de la T. S. Vierge, mère de Dieu, en action de grâce de celle qu'elle leur avait obtenues de N.-S. J.-C., son fils, ils accomplirent tous deux ce vœu dans le temps de la fête de son Immaculée-Conception, la même année de la délivrance de la Mère, puis elle s'en retourna dans son monastère » (O, p. 203). Une lettre inédite de Jeanne des Anges à Laubardemont en date du 3 janvier 1638 fait allusion à ce voyage où elle avait rencontré l'intendant : « Au sujet du vœu dont je vous parlai en allant à Saumur. » Dans la lettre ci-dessus, il est question d'un troisième pèlerinage antérieur à celui-ci et qui fut peut-être motivé par l'incident que rapporte Jeanne des Anges dans son Autobiographie (éd. Legué et Gilles de la Tourette, p. 182-183), en janvier 1636 : « M'estant rendormie sur les trois heures, après mon oraison, je me suis trouvée dans une grande consolation d'esprit et dans une vive pensée de mon glorieux père saint Joseph. En mesme temps, j'ay senti une très suave odeur et j'ay vu une claire et forte lumière de laquelle sortoit une voix très agréable et douce, qui m'a dit ces paroles : « Dites à vostre Père exorciste que la Sacrée Mère de Dieu désire qu'il aille à Saumur avec un autre Père pour célébrer en sa chapelle quelques messes en actions de grâces de ce qu'elle a permis que Isacaaron soit sorti icy... » *L'Histoire abrégée* (IIe p., l. II, ch. 5, p. 177) a rapporté ce témoignage de Jeanne des Anges, à peu près dans les mêmes termes mais ne dit rien sur l'exécution de ce projet. Il paraît probable que c'est au cours de ce pèlerinage que le P. Surin reçut la faveur mystique dont il parle dans la 3e partie de la *Science expérimentale* (ch. 13, p. 725. — *Histoire abrégée*, IVe p., l. II, ch. 10, p. 350) « surtout une fois que j'allai faire un voyage à Notre-Dame des Ardilliers ».

(3) Peut-être l'initiale du prénom du P. Rousseau qui s'appelait Gilles. Cf. lettre 50 où l'initiale est R.

(4) S omet tout ce qui précède depuis : *Je ne vous réponds point.*

55. — A une religieuse de Notre-Dame.

Il enseigne la voie par laquelle on peut arriver à un heureux état en ce monde.

P 118; — TSM 19, A 77; Z 147 avec des variantes sans importance par rapport à P. Je ne signale que les plus sérieuses. Date complète TSAZ, P omet l'année et donne 24 au lieu de 27. Il y a eu, dans l'un des exemplaires, erreur de transcription par suite de la similitude entre le 4 et le 7.

MA TRÈS CHÈRE SŒUR EN JÉSUS-CHRIST,

La paix, etc.

Votre lettre me rend un témoignage fort agréable de la disposition de votre âme, et me donne assurance que le temps qui s'emploie à vous parler de Dieu n'est pas perdu, puisque les choses qui vous sont dites font une si bonne impression en votre cœur; sans doute que vous êtes en bon chemin et qu'il y a espérance que, si vous correspondez au mouvements de Dieu avec un grand mépris de toutes les vanités du monde, vous pourrez arriver à un heureux état dès (1) cette vie. Dieu nous propose une grande félicité (2) en son amour, et nous ouvre le chemin par l'abnégation de toutes choses, si bien qu'il est infaillible que quiconque délaissera pour Jésus-Christ les créatures et les délectations qu'on peut prendre avec elles, qu'il jouira d'un royaume dès cette vie, lequel consiste en une très douce communication avec Dieu. Le chemin où vous entrez vous y pourra conduire; c'est cette retraite intérieure et ce généreux dégagement de tout ce qui peut contenter le cœur en la terre. N'appréhendez point la mélancolie en cette pratique pourvu que vous ne contrariez à la charité et à l'obéissance; car, pour contrarier en cela à votre naturel, il n'en réussira qu'une grande joie et liberté d'esprit, que les spirituels, qui vous veulent retirer de cette retraite, ne sauraient comprendre.

Ce que je vous conseille n'a rien de sauvage, car il ne consiste qu'en une élévation généreuse à Dieu par mépris de tout ce qui est au dessous de lui qui vous pourrait détourner de lui. Cette élévation se fait gaiement comme quand une personne sort d'une basse fosse pour monter à la lumière. Il y a de l'apparence que Notre-Seigneur demande cela de vous. Je le conjecture par les vues qu'il vous donne du principe du mal qui se coule en vos actions et par le châtiment intérieur qui suit le dérèglement et l'épanchement du cœur; si bien que je suis contraint de vous dire qu'il faut que vous correspondiez à ce vouloir divin et que nonobstant la résistance de la nature, vous

(1) P. : *de.* (2) TSMA : *fidélité.*

vous engagiez à la recherche de la perfection religieuse. Ne vous la proposez pas médiocre et ne limitez pas Dieu en ses mouvements; mais offrez-vous à tout sans réserve de rien en quoi l'amour propre se puisse retrancher. Faites un propos très constant d'employer la force de votre volonté à honorer et affectionner Dieu, ôtant à l'âme l'occupation qu'elle prend aux autres facultés et l'appui qu'elle trouve en leurs objets.

Pour cela vous avez besoin d'une vigilance continuelle, sans faire pourtant aucun effort à votre tête pour prendre garde que nul de ces menus desseins, qui se présentent sans cesse à la porte du cœur pour y entrer, ne le saisissent. Ce sont de menus désirs de diverses choses qui sont à notre contentement qu'il faut exclure pour se remplir de la présence divine et du seul désir de faire nos actions que nous avons en main à la manière qui est la plus au gré de Dieu. Cette présence divine se doit avoir sans contention de tête parce qu'il n'est pas besoin de se rien représenter, mais avoir une seule souvenance que Dieu attend toujours de nous quelque service et une douce affection au cœur de parvenir à lui, ayant jugé que tout le reste nous est inutile. Cette habitude vous acquerra paix et lumière et vous verrez bientôt à quelle perfection Dieu vous appelle, qui est une entière pureté de cœur n'ayant repos en aucune créature, une grande simplicité qui vous fasse obéir comme un enfant à ceux qui vous commandent et vous rendre comme un agneau en la conversation de vos sœurs. Une occupation sérieuse vers Dieu qui ne nous permette aucun amusement inutile, ni perte de temps en l'entretien des personnes, une douceur d'esprit à porter toutes choses contraires, ayant affection à la croix, à éprouver les mépris et les délaissements des créatures, même les plus proches et familières. Ces perfections avec plusieurs autres viennent ensuite de la lumière qui sort du visage de Dieu et rejaillit sur le nôtre quand nous sommes habitués à sa présence et que nous entreprenons de nous y maintenir d'ordinaire. Et c'est à mon avis, pour satisfaire à votre dernière demande, ce que Dieu semble demander de vous par les inspirations qu'il vous donne. Or le vrai chemin particulier pour y parvenir, c'est la pénitence qui consiste en une humiliation du cœur assujetti devant Dieu, honteux de tant de dérèglements et d'infidélités et soigneux de rétracter quasi continuellement ses inclinations au mal, de se repentir et accuser de ses vanités et égarements hors de Dieu. Ce doit être le poids de votre cœur et son mouvement ordinaire que de gémir devant Dieu pour vos fautes passées, et les purifier par une contrition fort fréquente, qui soit plus habituelle qu'actuelle, d'où viendra le silence et la retenue en toutes choses avec la

clôture de vos sens qui est la source de la paix dont jouit la bonne conscience.

Voilà, ma Sœur, ce que j'ai trouvé à vous dire sur le sujet de votre lettre et ce dont je prie Notre-Seigneur de vous donner une impression par sa miséricorde.

Souvenez vous, ma chère Sœur, que notre vie est fort courte pour y fonder nos contentements et que bientôt nous irons en un pays fort sérieux où on ne parlera de rien moins que de ce à quoi nous nous amusons dans ce misérable siècle. C'est pourquoi nous devons quitter de bonne heure par liberté ce qu'il nous faudra par nécessité quelque jour. Quittons-le par sagesse, quittons-le par amour et pour posséder un bien qui ne finira jamais, un peu de contrainte pour un temps, mais à qui se fera un peu de force, une amplitude pour l'éternité. Soutenez-vous d'espérance en votre travail et persévérez avec sagesse.

Priez pour moi qui suis

Votre, etc.

De Loudun, ce 24 [27] juin 1636.

56. — A une religieuse.

Qui aspire à converser avec Dieu doit tenir son cœur pur.

T 119, S 116, I p. 608, H 9 h 6. — La date est donnée par SIh.

Puisque vous dites, ma très chère Sœur, que ma première lettre vous a été utile, je ne vous en refuserai pas une seconde; car je désire extrêmement de pouvoir aider à votre âme à laisser toutes choses pour l'unir (1) à Dieu. Ne vous étonnez point, je vous prie, des difficultés, appréhensions, désespoirs qui vous assiègent, ni de vous voir intérieurement rebutée; car toutes les personnes qui veulent pratiquer la vertu passent par là. Ne croyez pas que cela vienne de Dieu, comme s'il vous regardait avec mépris, mais pensez qu'il vous envisage avec amour, et désire ardemment vous attirer à lui, il souffre que vous soyez ainsi rudement traitée par vos passions (2), parce qu'il veut vous purifier, et il lui tarde que vous ne (3) soyez disposée et propre à recevoir les biens (4) qu'il vous veut faire. Ne perdez donc point la généreuse confiance (5) mais fortifiez-vous dans le dessein de tout abandonner; renfermez-vous en vous-même, soupirez après Dieu, et regrettez d'avoir perdu tant de temps hors de

(1) h : *s'unir.*
(2) Sh ajoutent : *propres.*
(3) h omet : *ne.*
(4) S : *lettres.*
(5) S : *constance.*

son parfait amour [6] et service. Tâchez d'entrer dans un recueillement véritable, et qui soit fondé sur la grande estime que vous faites de la conversation avec Dieu, mais qui ne peut être pratiquée que par un cœur bien épuré et bien libre. Etudiez-vous donc sur toutes choses de vivre dans la plus grande innocence que vous pourrez, redoutant les moindres péchés [7], et même les soulèvements des passions; et pour cela, gardez soigneusement vos sens; fermez-les à tous les objets vains et distrayants. Ne faites pas grand cas, ma chère Sœur, du soulagement que vous pourrez trouver par l'entretien des créatures; mais, croyez-moi, si vous êtes triste, allez à l'oraison; contez [8] à Dieu vos douleurs et vos ennuis, et renouvelez en sa présence les désirs de le servir de tout votre cœur. Oh! si vous pouvez [9] haïr tous les plaisirs du corps et de l'esprit et vous tenir dans une continuelle attention pour vous en séparer, n'en voulant [10] point que celui qui se trouve à penser à Dieu, vous acquerrez [11] une grande pureté, beaucoup de lumières, et mériterez [12] les consolations divines.

Je vous dis encore une fois que les craintes que le diable excite dans votre âme ne vous doivent point abattre; mais espérez au Tout-Puissant qui n'emploie jamais si volontiers sa puissance que pour favoriser une bonne volonté qui cherche de lui plaire. Prenez la sainte Vierge pour votre mère et saint Joseph, son époux, pour l'économe du royaume intérieur de Dieu dans votre âme et [13] pour votre [14] protection dans l'oraison. Ayez aussi grande communication avec votre [15] bon ange; ce sont vos bons amis [16] qui vous assisteront dans vos nécessités. Je m'associe à l'affection qu'ils ont pour votre âme et suis.

Ce 6e juillet 1636.

(6) Sh omettent : *amour et.*
(7) h a le singulier.
(8) h : *comptez.*
(9) Leçon de S; TIh : *pouviez.*
(10) h : *touchant.*
(11) h : *acquerriez.*
(12) h : *mériteriez.*
(13) Leçon de Ih; TS l'omettent.
(14) T omet : *votre.*
(15) Omis par TS.
(16) Omis par TS.

57. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame.

Aller à Dieu aveuglant son entendement.

S 107 : *A une religieuse.*

MA TRÈS HONORÉE TANTE,

Parce que mon indisposition continue, je ne pourrai pas vous faire une ample réponse à votre lettre; ce sera, s'il plaît à Dieu, pour quelque autre fois. Cependant je vous dirai que quand vous ne

pouvez vous résoudre sur les choses (1) de votre intérieur par les avis qui vous ont été donnés, vous pourrez vous adresser pour vos difficultés passagères à celui qui vous sera plus utile, et je prendrais, si j'étais en votre place, le N., qui pourra vous éclaircir sur vos doutes, quand ce ne serait même que pour pratiquer l'obéissance et la soumission. Ceux qui vous engagent dans les seuls discours de l'entendement ne sont pas propres pour votre conduite, car vous devez devenir comme un petit enfant tout en affection et tendresse pour Dieu; et pour cela, il faut aveugler l'entendement et aller de cœur droit à Dieu.

Les angoisses que vous avez sur vos confessions sont très inutiles et même préjudiciables. Vous devez avoir grand soin d'observer tous les mouvements de votre cœur jusqu'aux moindres pour en prendre de l'horreur et les détester quand ils vous portent à l'imperfection, mais l'examen que vous devez faire pour (2) vos confessions doit être sans anxiété. Dites vos péchés comme ils se présentent d'abord, et ne soyez point en peine sur leur multitude et grièveté. Mais votre principal doit être d'en prendre de l'aversion. Vous formez vos actes intérieurs trop exprès et sensibles et vous voulez exprimer toutes les dispositions pieuses qui vous viennent, ce qui ne produit que gêne et travail, et ne vient que d'activité naturelle qui satisfait l'amour-propre. Agissez donc plus paisiblement et comme superficiellement, sans négligence pourtant, et si vous saviez (3) vous abandonner à Dieu et ne pas agir si vivement, souffrant vos distractions importunes avec patience, l'oraison ne vous serait pas si amère; mais vous voulez escrimer contre vous-même pour résister au mal et vous mettre, en vous tourmentant, dans un état contraire. Cet exercice est fort laborieux et vous feriez mieux de vous accoutumer à vous offrir à Dieu et vous tenir devant lui, sans former tant d'actes distincts (4) et vous étonner des méchantes impressions qui vous viennent. Vous acquerrez par cette pratique un très grand repos.

Exercez-vous, je vous prie, dans l'esprit de retraite et de récollection, et surtout d'obéissance vers celles qui ont pouvoir de commander dans la maison, sans vous soucier de votre ancienneté ou qualité, car ce n'est rien qu'une obligation de donner exemple de plus grande vertu. [Priez] (5) pour moi qui suis votre.

A Loudun, ce 28 juillet 1636.

(1) Restitution conjecturale. S : *vous rendre... choses intérieures de votre intérieur.*
(2) Corr. de Taffoureau, S : *par.*
(3) S : *savez.*
(4) Corr. de Taffoureau; S : *d'instincts.*
(5) S omet.

58*. — A Madame Françoise Milon, de l'Ordre de Fontevrault.

Il l'exhorte à se donner toute à l'amour divin, dont il décrit les qualités.

C, éd. de 1700, l. 52, p. 248-250 (pour 348-350); voir la lettre 28 avec la notice; G 211. Tous deux : *A la mesme*. Date de G. C omet le jour et le mois il ajoute au second paragraphe après *lui : ma chère sœur*.

A Loudun, 4 d'août 1636.

Ma très chère Sœur,

Je prie l'amour victorieux dans le ciel et dans la terre, de prendre sur votre âme un empire absolu.

Soumettez-vous à lui et donnez-lui sur vous tout le pouvoir que vous lui pouvez donner. Cédez-lui tous vos droits. Laissez-vous vaincre par ses charmes. Souffrez qu'il vous dépouille de tout, qu'il vous sépare de tout, qu'il vous ravisse à vous-même et qu'il vous enlève hors de cette misérable terre dans la bienheureuse région où il règne en souverain.

Son ouvrage est de détruire, de ravager, d'abolir et puis de refaire, de rétablir, de ressusciter. Il est merveilleusement terrible et merveilleusement doux : et plus il est terrible, plus il est désirable et attrayant. Dans ses exécutions, il est comme un roi, qui marchant à la tête de ses armées fait tout plier. Ses douceurs sont si charmantes, qu'elles font pâmer les cœurs. S'il veut avoir des sujets, c'est pour leur faire part de son royaume. S'il ose tout, c'est pour se communiquer lui-même, sans bornes. S'il sépare, c'est pour unir à lui ce qu'il sépare de tout le reste. Il est avare et libéral, généreux et jaloux de ses intérêts. Il demande tout et il donne tout. Rien ne le peut rassasier, et cependant il se contente de peu, parce qu'il n'a besoin de rien.

N'est-il pas étonnant qu'étant le maître de toutes choses, on le traverse partout et qu'il ne se trouve presque personne qui prenne son parti?

Il faut résolument, ma chère Sœur, nous donner à lui. Je ne serai point content que je ne le voie triompher de vous, jusqu'à vous consumer et vous anéantir. Je désire qu'il achève en vous promptement son ouvrage. Correspondez à ses desseins, suivez sa conduite et abandonnez-vous à ses saintes volontés.

Rien ne m'est plus agréable que de vous parler de lui, et je le ferai de tout mon cœur, si vous me mandez de vos nouvelles. Ayons seulement soin que nos lettres ne tombent qu'en des mains sûres,

il y a quelques fois dans les miennes certaines expressions dont quelques esprits se pourraient scandaliser.

Adieu, ma chère Sœur, je suis [1].

(1) C : *car il y a... expressions de transport.* Il omet la finale : *Adieu... suis.*

59. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N. D., à Poitiers.

Eviter les extrémités des fréquentes conversations et communications avec les religieux et autres personnes.

S 101. — Z 152 : *A une religieuse.* Le contenu indique nettement, semble-t-il, qu'il s'agit de la même destinataire que plusieurs des lettres précédentes (notamment la lettre où il est question des Exercices), c'est à dire de sa tante, la Mère d'Arrérac. Sœur a été substitué à tante dans la lettre. Voir la notice de la l. 67.

Ma très chère Sœur,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

A l'occasion du voyage du père N., je ferai plus ample réponse à votre dernière et vous dirai que, pendant trois semaines, j'ai eu quelque refroidissement au soin que j'avais pour votre âme, à cause d'une impression que j'avais en l'esprit que vous ne correspondiez pas à mes pensées. Je m'étais aperçu de cela par le rapport qu'on m'avait fait de certaines choses et par le style de vos lettres qui me faisaient connaître que vous étiez encore plongée dans la communication des créatures et que vous ne pouviez vous séparer de l'appui que vous avez pris aux entretiens et aux empêchements de cœur. Je sais bien que vous n'avez jamais voulu avouer ce mal tel que je le connaissais; mais vous vous en défendiez toujours quand je vous le disais. Cela provenait de la grande attache que vous y aviez qui vous aveuglait et empêchait de voir le grand désordre que telle pratique causait à votre âme, si bien que je sortais toujours d'avec vous avec de grands dégoûts et peu d'assurance qu'on pût rien faire avec vous de solide, mais je jugeais que vous étiez toujours dans le chemin d'être misérable. Et pour moi, je ne puis rien faire à l'égard d'une âme pour sa conversion à Dieu, que sous [1] l'espérance de cette séparation des créatures; et, quand je vois qu'on ne peut plus s'attendre à cela, je cherche à tourner mes desseins ailleurs, etc.

Je vous confesse que pour votre égard je commençais à chanceler, car je sais que vous êtes libre et que personne ne vous peut contraindre, si bien que je croyais avoir fait mon devoir de vous avoir

(1) S : *toule;* 2e main : *sur* (il y avait sans doute : *soubs*).

induite à cette résolution en la manière que Notre-Seigneur induit les âmes par douces persuasions et représentations. Si vous voulez que nous ne perdions point notre temps, ne souffrez point de fréquentes visites dans les parloirs et en votre chambre (2).

Je sais bien que vous m'alléguerez vos infirmités pour excuses, mais cela n'est pas bon à me dire, moi qui ai l'expérience de ce que les infirmités peuvent exiger de soulagement de nature; j'ai été trompé plus de dix ans par ce même prétexte que vous, lequel j'ai connu à la fin n'être qu'un prétexte capable de conduire une âme dans la tépidité jusqu'à la mort. Croyez-moi donc, je vous supplie; que plus on défère (3) aux infirmités, plus elles prennent d'avantage, et que tandis que vous leur condescendrez, Notre-Seigneur permettra qu'elles vous accablent, comme vous me l'avez confessé vous-même en une de vos lettres.

Si je ne me trompe vous alléguez une autre excuse de vos communications avec les Jésuites, grands et petits. C'est l'affection que vous portez à notre Compagnie, qui est une chose fort faible, car il me semble que cette affection devrait produire d'autres effets qui ne vous apportassent telles distractions, et je me doute que cette même affection vous fait quelquefois prendre des querelles et Notre-Seigneur ne prendra point en payement cette excuse; c'est pourquoi je vous supplie d'entrer un peu avant dans cette considération; autrement il ne vous servirait beaucoup de faire les Exercices que vous désirez, et je pensais qu'il y eût une bien plus grande préparation dans votre cœur (4).

Je ne m'étonne point si vous avez de si grandes obscurités et perplexités d'esprit, même dans les choses de la foi; il ne se peut autrement, et Notre-Seigneur ne vous conseillera (5) point pleinement sur ces mystères que vous ne soyiez tournée de son côté. Je ne veux pas vous porter à des extrémités et des retraites, mais je voudrais bien que vous évitassiez les extrémités des conversations et avant que je m'engage à vous donner les Exercices, je désire savoir

(2) Sur ces visites, voir l. 66, p. 188-189.

(3) Correction de Taffoureau; MS : *diffère*. Ce paragraphe se retrouve en partie dans la recension G de la let. 67; sur les maladies, voir l. 3, 6, 17.

(4) Sur les Exercices, désirés par la Mère d'Arrérac, voir la lettre 47. A la date du 16 décembre de cette même année 1636, le P. Général de la Compagnie de Jésus, Mutius Vitelleschi, témoignait à la Mère d'Arrérac la reconnaissance de son Ordre en lui accordant, par l'intermédiaire du P. Jacquinot, provincial d'Aquitaine, la participation aux biens spirituels de la Compagnie de Jésus.

(5) Z qui sans doute transcrit S, en le modifiant pour le style, à l'habitude, a lu *consolera* car il écrit *Notre-Seigneur ne vous fera goûter jamais une pleine consolation dans ses mystères*.

comme vous êtes disposée sur cela; car j'ai ici de bonnes âmes qui tâchent de servir Dieu avec ferveur, à qui j'ai à les donner, et je désire me porter où je verrai plus grand fruit à espérer à (6) plus grand avancement de la gloire de Dieu.

Je prie sa Majesté de vous donner lumière et grâce pour lui adhérer selon ses (7) desseins, et vous suis, ma chère Sœur,

Votre.

7 août 1636.

(6) S 2e main : *et.* (7) S : *les.*

60e. — A Monsieur Gilles, marchand à Marenne.

N, II, 76 : *lettre au même.*

A Loudun, 14 août 1636.

MONSIEUR,

J'ai eu bien de la joie d'apprendre par votre lettre les grâces que Notre-Seigneur vous fait. Elles vous obligent étroitement à vous dégager de l'affection des choses de ce monde, qui sont de grands empêchements au salut, lorsqu'on les aime.

Vous devez vous proposer pour but de n'être quasi point touché des objets de cette vie, sinon autant qu'ils vous peuvent mener à Dieu. Pour ceux de l'autre vie, il faut en concevoir une idée vive, et toute autre que n'est celle qu'en ont les mondains, qui périront avec le monde.

Conservez-vous dans les bonnes grâces de la sainte Vierge et de saint Joseph, les priant ordinairement qu'ils vous protégent contre le démon, qui sera toujours autour de vous et des vôtres pour vous faire offenser Dieu.

Quand vous vous sentirez ému pour quelque fait temporel, c'est alors que vous devez vous défier des opérations de cet ennemi invisible, car il se loge dans nos passions, et par elles il nous aveugle et nous jette dans le précipice.

Je vous remercie du soin que vous avez de prier pour nous. Nous en avons besoin sans doute. Ainsi vous nous obligerez de continuer vos prières, et d'exciter vos bons amis de nous assister des leurs.

Je suis, en vérité, etc.

61. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Il lui dit qu'elle n'est pas morte au monde s'étant donnée de la peine de ce que par charmes il avait paru être fou.

P. 197. — T 121, S 118, I p. 614, H 17, h 10. Titre : *A une religieuse;* P ajoute : *de Notre-Dame.* — Sommaire : *lui fait voir,* TSIh; *chance,* copie de P; *fol,* PSIh, comme plus bas. P omet la date.

Ma très honorée Tante,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

En attendant qu'il plaise à Dieu (1) nous (2) remettre au premier état, je vous prie de continuer dans (3) les bons propos que vous avez formés de chercher (4), dans le silence et dans la séparation des créatures (5) de votre nécessaire pour trouver Dieu. Vous n'avancerez pas beaucoup, si vous écoutez volontiers les discours inutiles que font les personnes, même spirituelles.

Je vois bien que vous n'êtes pas encore morte au monde puisque vous avez honte d'appartenir à un fou. Je sais bien que vous m'avez déploré comme une de vos misères (6), et cependant, devant Dieu, c'est très peu de chose. Je l'ai été plus que l'on ne vous a dit et, nonobstant (7), l'Evangile ne laisse pas d'être véritable, quand il dit qu'il faut renoncer à soi-même, et vous devez bien y avoir créance, non parce que je vous le dis, mais parce que c'est l'Evangile.

Laissez, je vous prie, toutes ces considérations, et ne vous affligez point pour des bagatelles. Vous avez une règle qui vous fait désirer d'être estimée folle pourvu que Dieu ne soit point offensé (8), prenez cet esprit, si vous voulez avoir celui de Jésus-Christ lequel par la folie de la croix a confondu la sagesse du monde. Le royaume de Dieu tant désiré et si peu trouvé par les personnes spirituelles se rencontre dans l'abnégation de toutes les choses de cette vie, et dans la perte de son âme propre par la privation des objets délectables (9). Je prie Notre-Seigneur, que tandis que je ne pourrai travailler amplement avec vous, il supplée par sa miséricorde, et je ne doute pas

(1) TSIh : *de.*
(2) h : *vous.*
(3) TSM omettent : *dans.*
(4) TSIh : *Dieu.*
(5) TSIh omettent la fin de la phrase et écrivent : *Il faut pour le trouver, marcher par cette voie.*
(6) Leçon de TS; Ph : *vous avez déploré cela, comme une de nos misères;* I a les deux en surcharge (*me* et *cela*).
(7) TSIh ajoutent : *cela.*
(8) C'est la règle 11 du Sommaire des *Constitutions* de la Compagnie de Jésus devenue l'article VI, n. 10 des *Constitutions qui regardent la conduite spirituelle* des Sœurs de Notre-Dame.
(9) TSIh ont renversé l'ordre des parties de cette phrase et modifié.

qu'il ne le fasse si vous vous rendez paisible et attentive à lui [10], aussi bien [11] n'avez-vous pas besoin de tant d'avis, mais de [12] beaucoup de pratique.

Je me recommande bien fort à vos prières et suis

Votre.

A Loudun, ce 14 août 1636.

(10) TSIh remplacent cette phrase par : *Tenez-vous paisible et attentive à Dieu si vous voulez qu'il converse avec vous et vous humiliez beaucoup.*

(11) TSIh omettent *aussi bien* et écrivent : *Vous n'avez pas présentement besoin.*

(12) TSIh omettent *de* et finissent la lettre à : *pratique.*

62. — A la M. Anne Buignon, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Avis pour une âme qui se veut donner toute à Dieu.

P 110. — G p. 47. G donne la destinataire et la date complète. P omet l'année et donne comme titre : *A une religieuse de N.-D.* Sommaire de G. P n'en a pas.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

Depuis votre lettre, je n'ai point eu le moyen de vous écrire, à raison de quelque infirmité [1]. Je vous prie que nul accident et motif vous détourne du chemin de la vérité, et de la lumière divine, qui fait voir que Dieu, étant l'unique et souverain bien, tout le reste, en comparaison, est un néant. Voilà pourquoi il faut, selon la vraie sagesse, appliquer toute sa puissance à lui. Au commencement, c'est avec travail; mais, persévérant à prier et à se séparer des créatures, on parvient à la jouissance par éminence de grâce. Si vous voulez venir à bout de ce dessein que vous avez entrepris, continuez de vous séparer de toute inutilité, entretien et familiarité, pour trouver ouverture à l'oraison et pour goûter les divins mystères.

Croyez que Dieu veut avoir votre âme avec intention de lui faire beaucoup de bien, que vous gagnerez, par correspondance, par attention, par récollection et séparation de toute œuvre ou personne ou chose qui ne sera ordonnée selon la volonté de Dieu et vous ferez bien d'examiner tout ce que vous faites et le réduire à cette règle du bon plaisir et honneur de Dieu, sortant par ce moyen de vous-même comme d'une prison. Ah! que vous aurez une grande liberté, si vous pouvez, une fois, laisser vos propres délectations,

(1) G omet cette phrase.

vos opinions, et vos sentiments, ne vous réservant que Jésus-Christ crucifié à contempler et aimer. Je vous souhaite ce bonheur (2).

Je suis votre, etc.

De Loudun, ce 14 août 1636.

(2) G : *ce bonheur avec la même affection que je suis.*

63*. — A Madame Françoise Milon, religieuse de l'Ordre de Fontevrault.

Il l'exhorte à se donner toute à l'amour divin dont il décrit les qualités.

C, éd. de 1700, l. 55, p. 255-256 (pour 355-356; voir l. 28 avec la notice qui l'accompagne), G. 213. Les deux : *A la mesme sur le même sujet.* Date complète : G; C omet le jour et l'année.

A Loudun, 26 d'août 1636.

Suivez le saint amour qui vous appelle, ma très chère Sœur, et donnez-lui un empire absolu sur votre cœur. Dégagez-vous de toutes les affections basses et terrestres, et mettez-vous dans un état où rien ne trouble votre paix, rien ne s'oppose à votre liberté. Vous êtes reine; portez une grandeur d'âme qui vous élève au dessus de tout, une générosité qui ne craigne rien (1).

Soyez un peu sauvage, autant que l'amour le veut pour vous conformer à ses mœurs, contraires à l'esprit du monde. Laissez dire les créatures. Qui aura cru Jésus-Christ aura raison. « Je n'ai que faire de tant de raisons humaines; c'est l'amour divin qui doit être obéi (2); ses généreux instincts sont ma loi; je ne veux point d'autre maître. » Ainsi soit-il, pour vous et pour moi, ma chère fille.

Ce n'est pas moi qui vous parle, c'est l'amour même. Il use de son droit. Il faut le suivre et le laisser agir en dominateur.

Fi de ce monde : nous respirons le ciel; la lumière éternelle nous éclaire et la température de la vie bienheureuse se fait sentir à notre âme et flatte nos entrailles. Vivons à Dieu, ma Sœur, vivons à Jésus-Christ et laissons raisonner et discourir ceux qui ne sont pas contents de la brillante lumière de l'amour sacré (3).

Dieu vous bénisse, ma fille. Travaillez à vous rendre une sainte. Adieu.

(1) C abrège : *ma chère... terrestres et que rien ne trouble votre liberté. Vous êtes reine... grandeur d'âme qui ne craigne rien.*

(2) C. *C'est le divin amour qui seul doit être obéi.*

(3) C : *le tempérament de la vie;* il répète deux fois : *Vivons à Dieu* et n'a pas *Jésus-Christ... à devenir une sainte.*

64*. — A Madame Françoise Milon, religieuse de l'Ordre de Fontevrault.

Il l'exhorte à laisser opérer Dieu en elle, suivant l'attrait de simple recueillement qu'elle sentait.

C, éd. de 1700, l. 54, p. 253-254 (pour 353-354) et G, 214 : *à la mesme.* Date de G; C omet le jour et le mois; au second paragraphe, C donne *jouir pleinement.*

A Loudun, 12 septembre 1636.

Il faut aimer le bon Dieu, ma très chère sœur, et le laisser faire. Là où il opère, l'âme doit quitter sa manière d'agir propre et (1) grossière. Faites-le, ma chère fille, et demeurez exposée à la volonté de l'amour et à sa puissance. Laissez vos pratiques empressées (2), qui sont mêlées de beaucoup d'imperfections qu'il faut purifier.

Agissez peu et n'agissez point du tout par vous-même à l'égard de Dieu. Acquiescez seulement à son opération et laissez-le jouir paisiblement de la liberté que son amour et sa souveraineté mérite que vous lui donniez sur vous. Aimez, aimez de tout votre cœur.

L'œuvre par laquelle Dieu réduit l'âme entièrement sous sa puissance est quelque fois empêchée par les propres opérations de l'âme. Il faut alors les abandonner. J'entends celles qui ne sont point prescrites et qu'elle a choisies d'elle-même. Et quant à celles qui sont prescrites, elle doit les faire avec une douce application et sans activité. Il faut que le grain de froment meure et que notre propre action cesse pour donner lieu à l'opération divine. Ainsi, ma chère Sœur, n'agissez intérieurement qu'autant que vous vous y sentirez portée par le mouvement de la grâce, et souffrez qu'elle vous dépouille de tout ce que vous possédez, quelque saint qu'il puisse être. Adieu, ma chère fille. Je suis (3).

(1) C omet *très;* le copiste de G a raturé : *propre* et au second paragraphe C donne *jouir pleinement.*

(2) Le copiste a ajouté cet adjectif à la marge intérieure, le mot *pratiques* finissant la ligne.

(3) C : *l'âme sous son entière puissance... d'elle-même. Celles mêmes qui sont prescrites se doivent faire... extérieurement... je suis en Notre-Seigneur,* etc.

65. — A sa tante la Mère d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Conserver l'inclination à la contrition et à l'humilité intérieure vers Dieu pour les péchés commis.

P 200; S 109 : *A la même* (*A une religieuse*). — Sommaire de S; P n'en a pas. S écrit *sœur* au lieu de *tante* et débute : *Il ne faut douter, ma chère sœur, que.* Date : Je suis P pour le mois, S donne seul l'année : *A Loudun ce 18 avril 1636.* Cette date paraît peu compatible avec le contenu, rapproché de la longue lettre 50, du 22 avril. L'allusion aux Exercices, que le P. Surin était en train de faire, rend aussi beaucoup plus vraisemblable la date de P. L'année précédente c'était en juillet que les PP. Doamlup et Cottereau avaient fait leur retraite. Cf. *supra*, l. 36, n. 6. Quelques variantes de style entre les deux textes de P et de S.

Ma très chère Tante,

Il n'y a point de doute que vous ne deviez faire tous vos efforts pour parvenir à Dieu et vous maintenir comme il faut en sa présence [1]. Mandez-moi toujours les particularités de votre état, en attendant que [2] je vous puisse parler quand Dieu l'ordonnera. On m'a dit que vous aviez certaines défaillances en vos dévotions; mandez-moi, je vous prie, ce que c'est, et cependant ne vous y appuyez nullement, ne faisant compte que de la pure foi, suivant laquelle il faut servir Dieu conformément aux bons enseignements qu'on nous a donnés de l'honorer en humilité, contrition, mépris de nous-mêmes, patience dans les travaux et dans les aridités. Cette stérilité ou stupidité en laquelle vous vous trouvez ne vous doit nullement étonner, mais il faut la prendre comme de la main de Dieu sans vous efforcer trop d'agir de l'esprit [3].

Conservez toujours de l'inclination pour la contrition et humiliation intérieure vers Dieu pour vos péchés, et désirez d'avoir des forces pour en faire pénitence. Cet esprit vous est nécessaire, non pour quelques mois, mais vous le devez épouser jusqu'à la mort, vous tenant trop heureuse si Dieu vous veut faire miséricorde. Portez devant lui une âme incessamment prosternée à ses pieds et ne vous en relevez que par son commendement. Vous le devez faire, non avec effroi, mais par amour et par respect pour cette grande majesté à qui vous êtes tant obligée.

Je suis aux Exercices où je prierai Notre-Seigneur pour vous. Faites le même pour moi.

Je suis

Votre, etc.

De Loudun ce 14 septembre 1636.

(1) S : *et vous tenir en sa sainte personne* (sic).

(2) S : *que Dieu ordonne que.*

(3) S : *sans trop contraindre votre esprit à agir.*

66*. — A la M. Anne Buignon, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Avis pour l'abandon à Dieu, pour le recueillement et pour l'oraison.

G 48 : *A la mesme. Pour l'abandon à Dieu,* a été ajouté en surcharge, au-dessus de la ligne, par le copiste lui-même.

A Loudun, 21 septembre 1636.

Je suis bien aise, ma très chère Sœur, de voir la bonne volonté que vous me marquez dans votre lettre. Mais ce qui m'y plaît le plus, c'est ce désir d'entrer dans quelque état qui vous soit comme un purgatoire et qui efface dans l'esprit de Dieu le souvenir de vos péchés. C'est lui-même, à mon avis, qui vous inspire ce désir et vous le devez suivre, priant sans cesse sa divine Majesté qu'elle vous mette dans une fournaise où vous soyez purifiée.

Assurez-vous, ma chère Sœur, que si vous avez le courage de vous abandonner entièrement à la charité de Jésus-Christ pour la guérison de votre âme, jetant tous vos soins dans le sein de sa divine providence, avec une résolution inviolable de lui être fidèle, il vous guérira infailliblement de toutes vos infirmités spirituelles et rendra votre âme parfaitement saine et pure à ses yeux.

Persévérez dans l'amour de la solitude et du silence et ne vous réglez point en cela sur l'exemple des autres. De cette sorte, étant affranchie de toutes les affections basses et terrestres, vide de tout soin inutile, éloignée du commerce des créatures, appliquez-vous uniquement à cultiver votre intérieur.

Vous êtes trop pusillanime et trop timide à l'égard de Notre-Seigneur, vous ne connaissez pas son amour, ni les grâces qu'il vous veut faire. Ne dites plus que vous êtes incapable de lui plaire. Je suis fâché de voir dans vos lettres de semblables sentiments. Allez plus confidemment à cet aimable Sauveur, sur l'assurance qu'on vous donne que vous serez bien reçue.

Quant à votre oraison, je ne prends point pour mauvais signe ce que vous me dites, que vous ne pouvez arrêter votre esprit à aucun sujet particulier, que vous ayez préparé. Je vous conseille de ne vous attacher nullement à un sujet, mais d'aller à l'oraison avec la même liberté de cœur que vous alliez autrefois dans la chambre de la Mère d'Arrérac, vous entretenir avec elle et lui aider à passer le temps. Vous n'y portiez point trois ou quatre points d'entretien étudiés : cela eût empêché la douceur de votre conversation : vous

y alliez avec une disposition générale à fomenter et à cultiver votre amitié. Allez à Dieu de même, ce qui n'empêche pas que vous n'ayez en vue quelque mystère, mais sans y lier votre esprit.

Ne tenez pas aussi pour distractions les courses de l'imagination, mais seulement les pensées qui font quelque impression sur le cœur et qui ôtent l'attention à Dieu. Ne vous efforcez point d'arrêter ces sortes d'évagations en les combattant, mais laissez-les passer sans dire ni oui ni non.

Pour les choses qui touchent le cœur et qui le détournent, séparez-vous-en, ramenant doucement votre pensée à Dieu. Que si vous ne pouvez la ramener et que toute l'oraison se passe en distractions, demeurez contente, quand même cela arriverait tous les jours et ne diminuez rien de l'espérance de bien servir Notre-Seigneur. De là dépend une grande partie de votre repos et de votre avancement.

Enfin, ma chère Sœur, quittez-moi cette lecture curieuse dont vous me parlez et ne cherchez plus d'autre science que celle de Jésus-Christ crucifié et de son saint Evangile.

67. — A sa tante, la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Avoir peu de communication avec les créatures et n'y prendre point d'appui.

T 159, I 737, H 159, h 109. — G 30. La destinataire et la date sont données par G. TIh omettent la date et ont : *A une religieuse.* Sommaire de TIh; G : *Il la reprend de ses trop grandes communications au dehors sous prétexte de ses infirmités corporelles et de ses peines intérieures.* TIh ont abrégé. On trouvera entre crochets les passages conservés seulement par G. Cette lettre confirme l'attribution de la lettre 59 à la Mère d'Arrérac comme destinataire : on y retrouve les mêmes déficits signalés et G contient un passage sur les infirmités que l'on peut lire presque textuellement dans la lettre 59. Il est possible que ce soient deux versions remaniées d'un même texte primitif, ce qui confirme l'absence de cette lettre dans S qui a seul la l. 59.

Les bons mouvements que Dieu vous donne, ma très chère tante [1], demandent une fidèle correspondance par la victoire de vos anciennes habitudes que vous avez laissé prendre en vous de profondes racines pour avoir trop différé de répondre à [2] l'appel de Dieu. Après avoir réfléchi sur votre état, je n'y vois rien de plus dangereux que l'appui que vous prenez dans la communication avec les créatures et dans la satisfaction que vous tirez de leur amitié

(1) TIh : sœur.

(2) TI omettent : *de répondre.*

et bonne estime. Ce vous est, à mon avis, un lien [3] très puissant par lequel le diable vous retient sous de bons prétextes de nécessité, et de piété [4], mais au fond examinez bien tout cela et vous trouverez que c'est amour propre [5] qui vous fait voir des nécessités corporelles et spirituelles.

Vous dites que vous êtes infirme et vous ne sauriez porter vos maladies sans le soulagement qu'on tire des créatures et de leur entretien [6]. Vous voulez donc conclure par là qu'une personne infirme et maladive ne peut être parfaitement à Dieu [7]; car je soutiens que tels entretiens ne se peuvent faire sans apporter une grande suite d'inutilités et curiosités incompatibles [8] avec l'esprit intérieur.

Vous dites encore qu'à cause de vos peines d'esprit, vous avez besoin de beaucoup parler, et qu'ainsi il faut une grande porte ouverte pour communiquer avec tous les Pères et leur faire des discours infinis; et tout cela, sans autre fruit qu'un soulagement passager qui, dans le fond, ne guérit point la maladie, mais au contraire l'augmente comme le boire augmente la soif des hydropiques.

Il y a donc bien de l'abus et des illusions dans ces entretiens : mais, j'ai beau vous le dire, tout cela n'entre point dans votre esprit, nonobstant que je vous aie fait voir que telles pratiques empêchent le cours des grâces de Dieu.

Si donc vous voulez avancer dans votre carrière, il faut lever le masque de tous ces prétextes; et, pour ce qui regarde les infirmités corporelles, croyez que plus vous les négligerez et plus vous en serez quitte. Cachez entre Dieu et vous plusieurs petits maux, agissant comme si vous n'aviez point de mal; car plus vous y aurez égard, et plus vous en seriez incommodée et accablée,

[comme vous me l'avez vous-même, ce me semble, avoué dans une de vos lettres. Je sais par expérience ce que c'est que des infirmités et ce que la nature exige pour leur soulagement. J'ai aussi été trompé pendant plus de dix ans par le même prétexte [9] et j'ai trouvé qu'il n'y a point de meilleur remède que d'avoir du courage et de se faire violence. Je connais une personne de votre profession, qui était infirme depuis plusieurs années et qui par mon conseil

(3) TI : *bien.*

(4) hG; TI : *de pitié.*

(5) h : *ce n'est qu' amour-propre.* G : *vous trouverez que ce n'est qu'amour-propre et mondanité. Ne vous étonnez point que je me serve* (raturé et remplacé par : *j'use*) *de ces termes : j'appelle les choses par leur nom.*

(6) G : *que vous tirez de la consolation et de l'entretien de vos amies.*

(7) T (2e main) *aidée*, I.

(8) TI : *incomparables.*

(9) S rature *que vous.*

s'étant déterminée à se mépriser et négliger soi-même, et à faire pénitence, en moins de deux mois a perdu toutes ses infirmités et ne sait ce qu'elles sont devenues. Tirez-vous, ma chère tante, de la servitude des vôtres.]

Sortez généreusement de vous-même, négligeant votre corps qui, jusqu'à présent, vous a servi d'un si grand obstacle; commettez-le à la Providence divine, à la charité, de (10) la religion, lui retranchant tout ce que vous pourrez (11).

[Le diable tire de grands avantages de nos indispositions corporelles pour traverser les desseins de Dieu en nous. C'est un de ses stratagèmes pour tromper quantité de personnes religieuses qui n'y pensent pas et qui ne connaîtront leur erreur et leur lâcheté que dans l'autre vie ou à l'heure de la mort.]

Ne doutez pas que toujours le démon ne vous suscite quelques petits maux. Il se servira de vos dispositions naturelles pour vous tenir sans cesse appliquée à vous-même; et, si vous n'y résistez avec violence, il vous tiendra dans ses pièges jusqu'à la mort.

Pour vos maux spirituels, il faut que vous appreniez à en trouver le remède dans votre intérieur. Cherchez du secours auprès de Dieu; dites-lui vos peines : car si vous ne pouvez calmer votre esprit qu'en vous déchargeant le cœur à une créature (12) vous êtes bien à plaindre, et jamais vous n'aurez de paix. Soutenez-vous dans les (13) occasions de l'esprit de foi; roulez toujours dans votre esprit quelque vérité pour l'opposer à votre peine et l'y (14) appliquer, comme on ferait un remède. Vous en savez assez; faites-en l'application et vous contentez de cela.

J'approuve néanmoins, et il vous est nécessaire, de parler quelquefois à quelques personnes spirituelles qui vous animent et vous encouragent, mais non pas si souvent que vous faites (15). Au reste, pour cette affection que vous avez pour notre Compagnie (16), de la manière que vous me le dites, cela est très-imparfait; et croyez qu'il y a bien des vices cachés là-dessous. Je serais trop long à m'expliquer (17). Je vous conseille seulement de vous en retirer petit à petit, hors les secours nécessaires. Si vous êtes bien disposée là-dessus,

(10) T : *à*.

(11) G ajoute : *sans intéresser la discrétion* et la phrase entre crochets.

(12) TIh : *ma pauvre fille* — que ne donne point G et qui ne convient guère à la destinataire.

(13) Tous les mss ont *des* sauf G qui omet l'expression.

(14) T : *lui*.

(15) G : *mais vous le faites dix fois plus qu'il ne faudrait faire*.

(16) Texte de G; TIh : *à l'ordre*.

(17) G : *Il y a tant de défauts cachés sous cette affection qu'il me faudrait un discours entier pour vous les développer*. G finit ici.

vous trouverez [18] que l'assistance que je vous rends, par mes lettres, pourrait suffire à vos besoins, excepté quelque confession.

Je m'en remets pourtant à votre conscience, car je n'ai pas envie de vous gêner. Je ne puis m'empêcher de vous dire encore que tant d'entretiens avec ces religieux qui vont à votre couvent, sans autre raison [19] que parce qu'ils ont l'habit de l'Ordre, ne vous sont [20] aucunement convenables, et qu'il faut vous vaincre en cela. Bon courage; Dieu vous [21] aidera.

Loudun 22 de septembre 1636.

(18) h : *étiez... trouveriez.*
(19) I *d'autres raisons.*
(20) h : *est.*
(21) I : *vous y.*

68*. — A Madame Françoise Milon, religieuse de Fontevrault.

Que l'amour divin demande qu'on meure à soi-même et à ses propres opérations.

C, éd. de 1700, l. 53, p. 250-253 (pour 350-353; voir l. 28 avec la notice) et G 215 : *à la mesme.*

A Loudun, 3 octobre 1636.

La Providence m'éloigne de vous, ma très chère sœur, au temps, que je croyais entrer dans une plus grande communication avec votre âme. Je quitte Loudun. L'on dit que ce sera pour y retourner. Quoiqu'il arrive, je vous supplie de vous donner au saint amour et de vous assujettir à ses royales lois. Rendez-vous fidèle épouse du Fils de Dieu, en lui consacrant entièrement votre âme et votre corps et vous abandonnant à sa toute-puissance [1].

Vous dirai-je ce que mon cœur me suggère pour vous? C'est, ma chère fille, que si vous voulez voir régner en vous ce divin amour, il faut quitter vos opérations propres et les pratiques qui sont de votre choix, afin que vous veniez à mourir à vous-même de la dernière mort mystique, qui vous sera une source de vie divine [2].

N'agissez point à l'égard de Dieu par des actes distincts [3]; mais tenez-vous intérieurement en sa présence, comme une personne qui le laisse faire, sans s'ingérer de rien, et sans dire son avis sur quoi que ce soit. Réduisez la nature à l'état d'un agonisant, qui ne demande rien et qui n'a point d'autre mouvement que celui de la respiration. Si Dieu vous donne des consolations, ne dites rien. S'il vous met dans la désolation, ne cherchez point à en sortir. S'il

(1) C omet *très* et *fidèle.*
(2) C : *une vie divine.*
(3) C ajoute : *avec empressement.*

s'éloigne de vous, attendez en paix son retour. En un mot défaites-vous de tous les soins de vous-même et résignez-les entre les mains de Notre-Seigneur, n'ayant plus d'autre vue que de vous détourner de tout mal (4).

Si vous pouvez vous résoudre à cette heureuse perte de votre âme, vous entrerez dans le royaume de Dieu et vous obligerez Notre-Seigneur à vous faire sentir la tendresse de son amour.

Je le prie de confirmer par sa lumière l'avis que je vous donne, et pour vous obtenir cette grâce, je m'offre à lui de tout mon cœur.

Cependant, ma chère sœur, séparez-vous de tout cet extérieur qui dissipe l'esprit. Recueillez-vous au dedans de vous; enfermez-vous en Dieu, pour prendre en lui une vie cachée au monde et à la nature. Livrez-vous à la conduite de son saint amour, de telle sorte que vous n'ayez point de mouvement hors de lui. Mourez en la Croix avec Jésus, afin que vous ayez part à la vie divine de Jésus. Si vous vous donnez à lui pleinement, il exercera sur vous le domaine de son amour.

Il cherche pour cela des âmes généreuses qui s'immolent volontairement à ses desseins. Il sera bien aise d'en trouver une en vous. Il vous donnera les grâces nécessaires pour faire ce sacrifice. Il recevra votre offrande comme une personne altérée reçoit un verre d'eau pour étancher sa soif. Faites-lui, ma chère fille, cette miséricorde : il la récompensera de sa grande miséricorde dans le temps et dans l'éternité. .

Adieu, ma Sœur : Vive Jésus! Que sa grâce et que son amour vive et règne dans nous!

(4) C : *vous console... ses mains.*

69*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D., à Poitiers.

Avis pour l'oraison de silence.

G 50 : *A la mesme.*

A Loudun, 3 octobre 1636.

Vous me parlez, ma très chère sœur, de deux manières d'oraison, l'une où vous avez une grande variété de pensées, l'autre moins ordinaire où votre entendement est arrêté sans pouvoir agir.

Sur cela je vous dirai que vous ne devez nullement vous mettre en peine de cette multiplicité de pensées, quelqu'inutiles qu'elles

soient. Demeurez paisible sans dire ni oui ni non à toutes ces pensées et contentez-vous de ramener doucement votre esprit à Dieu, vous y tenant avec aussi peu d'appréhension qu'un enfant se tient auprès de sa mère. Croyez fermement que Dieu excuse cette légèreté de l'imagination et supportez-vous vous-même, sans vous attrister et sans faire réflexion, si vous êtes bien ou mal. Elargissez votre cœur par la confiance et assurez-vous que Dieu ne laissera pas de vous communiquer secrètement sa grâce au travers de cette diversité de pensées, pourvu que vous soyez simple avec lui.

Quant à cette autre manière d'oraison, où vous sentez comme une nuée qui enveloppe l'entendement et suspend son opération, vous avez tort de soupçonner que ce soit un artifice du démon. C'est un effet de la grâce que vous devez recevoir avec respect et avec quiétude, sans vous faire de violence pour produire des actes distincts. Les dispositions que cette manière d'oraison vous laisse, marquent qu'elle vient de Dieu. Tenez-vous tellement dépendante de lui, qu'il puisse vous conduire ainsi dans toutes vos oraisons et n'y apportez point d'obstacle par attachement à un sujet particulier. Allez devant Dieu, prête à ne rien faire de vous-même, s'il le veut ainsi, et pour cela tenez votre esprit tranquille et sans empressement durant la journée.

Adieu, ma chère sœur, je suis.

TROISIÈME PARTIE

Lettres écrites de Bordeaux après le premier départ de Loudun.

(Octobre 1636-Juin 1637.)

Soit à cause de l'opposition que rencontraient, auprès des autres exorcistes en particulier, les méthodes suivies par le P. Surin, à l'égard de Jeanne des Anges, soit à cause de son état de santé, il fut retiré de Loudun, probablement à l'occasion du *status* de 1636-1637, et renvoyé à Bordeaux où le catalogue de cette année le porte inscrit à la maison professe, comme *concionator* et *confessor exterorum*. Cependant des démarches furent faites assez vite auprès du P. Provincial, comme auprès du P. Général, pour son retour à Loudun. Bien qu'annoncé dès le mois de janvier 1637, il n'eut cependant lieu que dans le courant de juin 1637, après l'octave de la Fête-Dieu. Voir l'*Histoire abrégée*, éd. de 1828, II[e] P., l. II[e], ch. 5, fin et ch. 7, p. 180 et 185 et plus loin, l'appendice I.

70*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N II, 76 : *Lettre au même.*

A Chelivettes (1) 1[er] novembre 1636.

Monsieur,

Je vous conjure de mépriser de tout votre cœur les choses de la terre et de faire tous vos efforts pour augmenter en vous l'estime de Dieu et de son saint service. Travaillez à établir de plus en plus

(1) C'était le nom d'une propriété, sise non loin de Bordeaux, appartenant à la famille Surin et donnée par le père du P. Surin au collège de Bordeaux. Celui-ci y séjourna souvent dans la suite. Voir l'appendice III, I, 1.

la paix dans votre âme et conservez l'esprit d'amour et d'union dans votre famille.

Vous aurez une grande couronne au ciel, si vous persévérez dans les bons sentiments que Notre-Seigneur vous a donnés. Il me semble que je la vois cette couronne toute prête à vous être mise sur la tête. Si vous la gagnez, ce ne sera qu'après vous être vaincu vous-même, et après avoir triomphé du monde qui se moque de vous parce que vous suivez une route qui lui est contraire.

A Dieu, Monsieur, je prie Notre-Seigneur de vous donner sa sainte bénédiction.

71. — A une religieuse de Notre-Dame.

Il faut retrancher le flux de parler et épargner les paroles comme les hommes épargnent l'or.

P 41. — TSM 38 A 152 Z 155. Date complète : TSZA. P omet l'année. Le P. Michel pensait que la lettre était adressée à la Mère d'Arrérac. Le contenu se rapporte en effet en quelque manière aux sujets qu'il traite d'ordinaire avec elle et la lettre suivante semble confirmer ce point de vue. Sommaire commun. TSMA omettent : *il faut;* écrivent, sauf A : *le plus de parler;* Z *le plus de paroles possible.* P *a sœur* et non *fille.*

MA TRÈS CHÈRE FILLE,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

Je suis arrivé en cette ville ayant toujours le dessein de vous voir avancée au conseil que Dieu a sur votre âme. Il est tout certain qu'il attend, après tant de grâces, votre correspondance. J'ai, ce me semble, reconnu que ce qui vous était le plus nécessaire était de donner repos à votre esprit et laisser opérer Notre-Seigneur en paix. Vous avez l'esprit tellement habitué à la fatigue que ceux qui vous approchent en participent, car la rapidité de votre naturel entraîne avec soi tout ce qu'il rencontre, mêmement avec le flux de paroles. Je vous conseille de faire le principal point de votre examen sur cette multitude de paroles, vous étudiant à ne dire que celles qui sont nécessaires, les épargnant comme les hommes épargnent l'or. Le repos de l'oraison amortira l'ardeur et arrêtera la précipitation de vos mouvements, et quand cela sera fait vous sentirez les opérations de Notre-Seigneur qui n'attend autre chose que cela.

Que la difficulté ne vous rebute point; car, puisqu'il faut avoir de la peine, il vaut mieux que ce soit en travaillant pour Dieu qu'en fuyant lâchement. L'empressement de votre cœur vous fait un grand

tort et vous fait chercher un appui dans les créatures. Un exemple. Vous m'avez prié d'avoir soin de vous, et je vous l'ai promis, et vous ne laissez pas de vous adresser à qui vous pouvez pour cela même. Vous faites comme une personne qui se noie, qui se prend à tout; il n'y a point de doute qu'un tel empressement doit être modéré [1] par la résignation. Que Notre-Seigneur vous en fasse la grâce.

Recommandez-moi, s'il vous plaît, à toutes vos bonnes sœurs à qui je désire l'accomplissement des desseins de Dieu [2] et vous suis très humble.

Bordeaux ce 6e novembre 1636.

(1) TSMAZ ont le pluriel.

(2) TSMAZ omettent cette phrase.

72. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Avis pour l'oraison.

P 43. — TSM 39, A 155; Z 160, G 51. — Destinataire : G Les autres : *A une religieuse*. P ajoute : *de N.-D.* Sommaire de M; PTSA n'en ont pas; G : *sur le même sujet (avis sur l'oraison de silence)* Z : *qu'il faut aller à Dieu avec confiance dans un calme parfait.* Date donnée par G. TSZ ont pour l'année *1637*. P omet l'année, G donne à tort Loudun. La lettre 76 est en partie semblable.

Ma très chère Sœur en J.-C.,

La paix, etc.

Je vous prie d'ôter de vos lettres les compliments et les louanges que vous me donnez. Dites-moi simplement vos dispositions, sans appréhender les mains dans lesquelles vos lettres peuvent tomber; ne craignez rien en cela [1]. Pour votre oraison, je ne désire point que vous examiniez si cela va bien ou mal, mais que vous suiviez en grande simplicité ce que je vous ai dit; vous vous en devez ressouvenir, car je me déclarai assez à vous.

Ainsi marchez avec franchise et ne vous engagez à communiquer sur votre état et à vous assurer davantage. Allez à Dieu en esprit d'enfant, en grand repos et accoisement et ne vous souciez quoique l'entendement n'agit point, car Dieu opèrera en silence et en paix, ce qu'il lui plaira en votre âme [2]. Otez entièrement votre appui des créatures et vous affermissez en la conduite divine et en liaison à

(1) G omet cette phrase et la suivante.

(2) G place cette phrase plus loin après *si vous vous humiliez* (note 4).

son esprit par une dépendance aveugle. Il n'y a rien de quoi Notre-Seigneur fasse tant d'état que d'une âme sincère qui se laisse conduire à lui. Tâchez d'attirer sa bénédiction sur vous par cette voie; vous ne trouverez en lui que miséricorde, douceur et amour, si vous savez abandonner toutes choses pour lui plaire.

Je vous ai vue trop empressée, trop émue et trop active [lorsque j'étais à Poitiers] (3) il est expédient de modérer cela, Notre-Seigneur vous en fera la grâce, si vous vous humiliez (4).

[Pour peu que vous sentiez d'attrait à cette paix et à ce silence, demeurez-y tranquille en la présence de Dieu.

Vous verrez que cela vous séparera peu à peu des choses du monde et de vous-même, et vous conduira en pleine lumière. Joignez-y le silence extérieur, le recueillement et l'ignorance de toutes les choses inutiles (5) dont la connaissance pourrait vous embarrasser le cœur.]

Du reste, ma Sœur, prenez courage et ne quittez jamais votre entreprise de parvenir au bien de la vie intérieure.

Je vous regarderai comme une âme que Dieu m'a donnée et j'affectionnerai votre bien autant qu'il me sera possible.

Dites, je vous supplie, à la Révérende Mère d'Arrérac, ma tante, que quand j'ai reçu la sienne je lui avais déjà écrit et qu'elle peut me mander tout franchement ce qu'elle voudra; elle sait l'obligation et l'inclination que j'ai à la servir.

Je suis votre, etc.

A Bordeaux ce 6 novembre 1636.

(3) G omet : *trop émue et trop active* et ajoute ce qui est entre crochets. Surin s'était arrêté à Poitiers en rentrant de Loudun.

(4) G place ici la phrase « *Allez à Dieu — plaire* » puis continue par celle mise entre crochets.

(5) Le mot *inutiles* a été ajouté après coup en surcharge par le copiste de G.

73*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N II, p. 77 : *Lettre au même.*

A Bordeaux, 12 novembre 1636.

Monsieur,

J'apprends avec une joie sensible l'augmentation de vos bonnes dispositions, et j'en désire avec ardeur la continuation, malgré vos ennemis qui ne cessent de les traverser en toutes rencontres.

Etudiez-vous, je vous supplie, à pratiquer ce que je vous disais, lorsque j'étais à Marennes. C'est d'agir de la manière la plus douce et la plus tranquille que vous pourrez dans toutes vos actions; et même dans les exercices spirituels, ne faites point d'effort violent pour chasser les distractions, ni pour imprimer dans votre esprit les vérités que vous méditez. Tant que vous trouverez du repos, jouissez-en et demeurez devant Notre-Seigneur dans sa dépendance. Une simple attention à tenir votre cœur paisible, quoique sans user d'une vive et forte application vous sera plus utile pour calmer vos passions et régler vos mouvements. Dieu opère dans l'âme pacifique, et se la prépare par des voies douces.

Ne vous laissez point ébranler par les discours du monde, ni par ses manières extravagantes, car Dieu le jugera un jour en sa colère et le déclarera fou, bien qu'il s'estime sage; ayez un peu patience jusqu'à la mort.

Conservez la paix dans votre esprit et dans votre famille; c'est par elle que vous viendront les biens temporels et les éternels. La paix ne peut subsister sans la patience. Que Notre-Seigneur vous veuille bénir par sa grâce vous, et votre chère épouse, et vos petits enfants.

Je suis.

74*. — A Marie Gateau ou Angélique de Saint-François.

N II, 73; C II, 37 (27 à tort dans le texte). Cette lettre fait partie du groupe des huit lettres données par N comme adressées à Marie Gateau; C lui assigne comme destinataire la Mère Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun. N est sans date, C donne le 13 mais l'édition Périsse met à tort le 3.

Bordeaux, le 13 novembre 1636.

Ma chère Sœur [1],

C'est avec bien de la joie que j'apprends la continuation des bonnes dispositions, où je laissai votre âme à mon départ [2]. Je souhaite qu'elles augmentent [3] de plus en plus, et surtout [4] cet

(1) C ; *Fille.*

(2) Cette phrase se comprend très bien si la lettre est adressée à sœur Angélique, à Loudun. Pour Marie Gateau, on peut supposer que, comme lors de son retour définitif à Bordeaux, Surin est passé par Saintes et s'y est arrêté.

(3) C : *s'augmentent.*

(4) C, 2e édition, ajoute : *ce grand désir de votre béatitude.*

entier abandonnement de vous-même à Dieu, ce parfait assujettissement à son pouvoir, avec une continuelle paix et tranquillité qui vous affranchisse [5] de toutes sortes de soins et vous tire de vos propres opérations.

Demeurez comme morte aux pieds de Dieu dans un profond recueillement [6], aussi perdue et anéantie que si vous n'aviez jamais été capable d'aucun mouvement propre. Il faut que tous vos mouvements soient abandonnés à la discrétion [7] de Dieu, et rendent hommage à sa puissance. Portez avec patience la croix de votre impureté naturelle, quand Dieu vous la fera connaître ou sentir [8], et de vous-même tendez toujours à vous aveugler pour ne rien voir que votre disposition présente [9]. Détournez vos yeux de tout autre objet que de l'amour [10], encore ne le devez-vous pas envisager distinctement, mais comme par une vue confuse et générale. Ne point chercher à ressentir [11] d'autre disposition que celle d'un petit enfant respectueux et docile.

Dieu vous prépare de grandes choses, si vous persévérez, ma sœur, et si vous tenez le chemin du repos et de la sincère dépendance. Il faut que votre mère Prieure [12] vous conduise et vous gouverne comme si vous étiez une des ces petites bêtes apprivoisées desquelles on fait tout ce qu'on veut. Il faut qu'elle ait droit de maitriser votre raison, et de la rendre esclave de l'instinct qui doit assujettir à l'Esprit de Dieu. Moins vous userez du droit de votre liberté et de votre raison pour le transférer tout à Dieu, plus vous vous rendrez conforme à Jésus-Christ.

Ne perdez point la grâce qu'il vous a donnée, je vous en prie, ma chère Sœur; conservez-la comme la prunelle de vos yeux. Gardez-vous bien de vous engager sous la conduite de quelque personne qui vous fit quitter la voie du simple [13] recueillement pour retourner à vos propres opérations et à [14] votre manière naturelle d'agir. Tenez-vous à la lumière que Notre-Seigneur vous a donnée dans votre retraite [15]. Je le prie de tout mon cœur de vous en faire la grâce.

C'est en lui que je suis.

(5) C, 2e édition : *affranchissent.*
(6) C, 2e édition, ajoute : *presque.*
(7) C : *direction.*
(8) C omet ces deux mots.
(9) C, 2e édition : *la disposition présente que Dieu met en vous.*
(10) C ajoute *divin*, omet *pas* et écrit *envisager que comme par une idée confuse et générale.* La 2e édit. omet tout le reste de la phrase après *divin.*
(11) C : *Ne cherchez point à.*
(12) C : *supérieure.*
(13) C, 2e édition, omet : *simple.*
(14) C, 2e édition, omet : *à vos propres opérations et.*
(15) C : *donna.*

75. — A Madeleine Boinet.

Autographe, le seul jusqu'ici retrouvé, conservé aux anciennes archives de l'Ecole Sainte-Geneviève. Nous donnons, à titre de comparaison, sur la colonne de droite, le texte de N. II 66 et de C II 85 (pour 75) avec en note les variantes significatives de C, 2e éd. apportant une précision doctrinale. Les points sont de nous.

A Bourdeaux, 29 novembre 1636.

Ma tres chere Sœur

Aimons ie vous supplie de tout nostre cœur celluy qui nous a aimés avec excez. Tenes vous a ce poteau ou vous demeuriés immobile entierement attendant de Dieu ce qu'il vouldra faire en vous. Jettés en luy touts vos soucys et ne demandés que quand il vous y attirera. En un mot soyés libre. Exemptés vous de touttes reflexions tant sur vous que sur les choses exterieures. Ne faictes rien que par amour car puisque N. S. vous a donné cet amour il doit estre le guide de vostre vie et ne vous devés servir que de son instinct. Ayés une grande hardiesse et assurance contre le Diable. n'envisagés point ses operations mais portés la veüe simple et arrestée sur le seul amour. Perdés vous en Amour et ne vous amusés a choses menües. Demeurés bien attachée á vostre Croix et passés la briefveté de cette vie sans embarras d'esprit. Rien ne fatigue tant l'esprit que de vouloir

Ma très chère Sœur,

Aimons, je vous prie (1), aimons de tout notre cœur celui qui nous a aimés avec excès. Tenez-vous si fortement attachée á cette colonne, où je vous ai conseillé de vous lier, que vous demeuriez immobile, attendant de Dieu ce qui lui plaira de faire en vous et par vous. Jetez en lui tous vos soins avec une parfaite indifférence (2) et une pleine confiance, ne lui demandant rien en particulier (3) que quand il vous attirera lui-même a le faire. En un mot, soyez libre. Évitez toutes sortes de réflexions inutiles, tant sur vous, que sur les choses extérieures. Ne faites rien que par amour. Car puisque Notre-Seigneur vous a donné cet attrait d'amour, il doit être le guide de votre vie, et vous ne devez vous conduire que par lui. Ayez une hardiesse intrépide contre le démon. N'envisagez point trop ses opérations malignes, mais arrêtez vos yeux sur le seul amour (4) par un

(1) C : *supplie, ma très chère sœur.*
(2) C 2e édition, ajoute : *excepté pour votre bonheur éternel. Ayez une.*
(3) C 2e édition ajoute : *avec inquiéture* et omet *que quand.*
(4) C 2e éd. remplace les mots qui suivent par : *de Dieu.*

trop cognoistre et penetrer les choses qui nous surviennent. Dieu vous suffit. Soyés pauvre et ne perdés le temps a examiner si vous êtes bien. Dieu vous guidera par instincts et par impetuosités sainctes mais vostre raison ne fera que vous embrouiller. Adieu Ma Sœur. Dictes à Denyse qu'elle persevere a tenir son cœur paisible et qu'elle se delivre des menües considerations et respects des creatures comme s'il n'y avoit qu'elle et J. C. au Monde. Je vous suis de bon Cœur

Vostre tres humble et tres affectionné en N. S.

Jean-Joseph Seurin de
la Comp^ie de Jesus

De Bourdeaux, cette veille de St André 1636

simple regard. Perdez-vous dans l'amour, et ne vous amusez point à des choses légères et (5) de peu de conséquence. Demeurez bien attachée à votre croix, et passez cette vie, qui est si courte, sans embarras d'esprit. Rien ne fatigue tant l'esprit que de vouloir trop connaître, et trop pénétrer les choses qui nous arrivent (6). Dieu vous suffit. Soyez pauvre (7) et ne perdez pas le temps (8) à examiner sans cesse si vous êtes bien. Vos réflexions et vos raisonnements ne font que vous embrouiller.

Adieu, ma Sœur, dites à Denise qu'elle persévère à tenir son cœur paisible, et qu'elle s'affranchisse de la servitude des créatures, n'agissant non plus par leur considération, que s'il n'y avait que Jésus-Christ et elle au monde.

Je vous suis de bon cœur tout affectionné en J. C. (9).

J.-J. S.

(5) C omet ces deux mots.
(6) C : *ce qui nous arrive.*
(7) C 2^e édition ajoute : *des consolations sensibles.*
(8) C 2^e édition ajoute : *d'une manière inquiète et qui vous trouble.*
(9) C omet les cinq derniers mots et la signature.

76. — A une religieuse (1).

S 106. Cette lettre est une grande partie semblable à la lettre 72 (dans S, n. 39) telle que la donne G.

Continuez, ma chère sœur, à gagner les bonnes grâces de Notre-Seigneur par la pratique des choses dont je vous ai souvent parlé. Travaillez à diminuer, autant qu'il vous sera possible, la vivacité

de votre action en tous vos exercices, particulièrement dans l'oraison, et, pour peu que Dieu vous donne de paix et de tranquillité accompagnée du silence de votre entendement, persévérez simple et tranquille en sa présence, comme un petit enfant soumis et innocent; c'est la meilleure manière dont vous puissiez aborder Notre-Seigneur. Vous verrez que cela formera en votre âme de bonnes dispositions, et, peu à peu, vous séparera des choses de la terre et de vous même, et insensiblement vous conduira en pleine lumière, pourvu que vous y joigniez l'étude de la récollection et l'ignorance des choses superflues et dont la connaissance ne pourrait servir qu'à vous embarrasser le cœur. Grand silence à l'égard des créatures; c'est ce que je vous recommande. Du courage, ma très chère sœur, pour ne laisser jamais la grande entreprise de parvenir au bien [1] de la vie intérieure.

Je vous suis.

A Bordeaux, ce 3 décembre 1636.

(1) Le ms a plutôt : *lieu.*

77*. — A Marie Gateau ou Angélique de Saint-François.

N II, 70², C II, 38 : *A la même.* Mais ce dernier assigne comme destinataire la Mère Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun.

A Bordeaux, ce 3 décembre 1636.

MA TRÈS CHÈRE SŒUR ,

Je suis extrêmement consolé de voir par vos lettres [1] la miséricorde que Dieu exerce envers vous. C'en est une bien grande de ce qu'il emploie sa puissance pour vous assujettir pleinement à lui. Vous faites bien de consentir à son opération et de vous livrer à son pouvoir. Il faut le faire sans réserve, vous dégageant de toutes sortes de soins, autant qu'il vous sera possible.

Vous devez, ma chère sœur, pour le regard de tout ce qui vous touche [2], revenir en quelque manière dans votre néant; dès le moment que vous vous sentirez vous-même et [3] votre être corrompu, vous souffrirez [4] comme une damnée. Perdez-vous donc entière-

(1) C met ici : *ma très chère sœur.*
(2) C, 2ᵉ édition, ajoute : *excepté votre salut.*
(3) C, 2ᵉ édition, ajoute : *que vous aimerez.*
(4) C : *vous serez.*

ment [5] laissant opérer cette grandeur qui vous absorbe. Ne vous entretenez de rien par vous même, mais abandonnez-vous à cet attrait dominant qui vous conduira par amour, purifiant votre âme, l'illuminant et la transformant toute en soi.

Gardez-vous bien de reprendre le soin de vos intérêts [6] et de troubler votre paix, sous prétexte de vouloir voir comment tout va chez vous. Votre époux et votre roi veut mettre fin à vos misères et vous transférer dans les délices de son royaume, pourvu que vous le laissiez faire.

Tenez-vous fortement attachée à cette colonne où je vous ai conseillé de vous lier [7], et, dans cette situation, comme si vous étiez tout-à-fait insensible, recevez tous les divers événements soit de faveur soit de rigueur, sans y [8] contribuer de votre part qu'un très simple consentement. Vous n'avez plus de droit de vous réjouir, ni de vous attrister, ni de désirer autre chose [9]. Demeurez seulement abandonnée à la discrétion de l'amour, qui, opérant en vous selon son bon plaisir et sa très sage conduite, prendra son contentement en son œuvre. Il ne désire point de vous d'autre hommage que votre simple acquiescement [10]. Il s'en tiendra plus satisfait que de tous les sacrifices que vous lui pourriez offrir [11]. Acquiescez avec paix, avec douceur, et avec amour au règne de ce divin amour, et glorifiez-le par votre silence, et par votre souffrance, par votre abandonnement entre ses mains, et par la douce mort qu'il faut que vous y souffriez [12]. Que ce soit là votre unique soin sur la terre.

Si Dieu me fait la grâce de vous pouvoir aider à remplir ses desseins je le souhaite avec ardeur, et je ne cesserai de le faire, tandis que j'en aurai l'occasion.

Je vous sais bon gré de vous servir de la Mère Prieure [13] pour votre conduite. Dieu bénira votre simplicité et votre obéissance.

A Dieu, ma Sœur, croyez que je suis, etc.

(5) C, 2e édition, écrit : *en Dieu* au lieu d'*entièrement*.

(6) C, 2e édition, ajoute : *avec trop d'inquiétude*. C continue : *et de diminuer la disposition de simplicité où la grâce vous réduit. Mourez à toutes réflexions sur vous-même et à toute envie de voir comment tout va chez vous.* — C, 2e édition, modifie cette dernière phrase : *Mourez à toutes réflexions inquiètes sur vous-même* — et supprime la fin.

(7) Il est question de cette colonne dans les lettres 29 et 75, à Madeleine Boinet, *supra* p. 125 et 201. La phrase se retrouve partiellement identique au début de la lettre 75, version de C.

(8) C ajoute : *rien*.

(9) C, 2e édition, ajoute : *que la grâce, votre perfection et votre salut*.

(10) C omet : *simple;* C, 2e édition : *il désire de vous pour hommage votre acquiescement*.

(11) C, 2e édition, ajoute : *contre sa divine volonté*.

(12) C écrit : *et par une délicieuse mort entre ses bras*.

(13) C : *supérieure*.

78. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Avis sur ses peines au sujet de cette oraison [de silence].

P 54. — TSM 30, A 134; Z 157; G 52. — Destinataire donnée par G. Les autres ont : *A une religieuse.* P ajoute : *de Notre-Dame.* Sommaire chez G seul. Z met : *qu'il faut conserver la paix avant tout.* Date complète dans G et dans TSZA mais ceux-ci ont 10, G et P 19. G à tort donne *Loudun.*

Ma très chère Sœur en J.-C.,

Il paraît par votre lettre que Notre-Seigneur vous exerce, permettant à l'esprit malin de troubler son œuvre et de vous donner matière de patience, de fidélité et de confiance. C'est l'ordinaire de Dieu, quand il s'est engagé les âmes, de les laisser ainsi obscurcir et troubler, mais il les soutient intimement; il le fait ainsi à vous. C'est pourquoi vous n'avez qu'à continuer à vous tenir en abandon, simplicité, nudité de cœur, et liberté autant parfaite que vous pourrez. Aller à Dieu de cœur, c'est ne s'appuyer beaucoup sur l'entendement (1) et, quoi que cette personne spirituelle vous ait dit, tenez vous comme une petite bête (2) devant Notre-Seigneur, aveuglant votre raison et ne vous occupant point en d'autres considérations et pensées que celles qui se forment avec le simple regard; encore je ne vous conseille pas de beaucoup regarder tandis que vous vous sentirez accoisée devant Dieu et occupée en sa présence. L'occupation que Dieu donne, quoi qu'elle soit fort estimable, n'empêche pas les distractions et les légèretés de la pensée. Voilà pourquoi, quand il vous en viendra, ne faites point d'effort pour employer l'entendement; mais, vous retirant doucement de ces égarements, n'envisagez que votre paix. Pour petite qu'elle soit, elle est meilleure que toute autre chose. Vos affaires vont bien; ne vous donnez point de peine, n'examinez point ces divers états qui passent par vous, mais marchez en bonne volonté et simplicité (3). Notre-Seigneur vous bénisse (4).

Dites, s'il vous plaît, à la Révérende Mère d'Arrérac qu'il n'est pas assuré que mon oncle le chevalier, son frère, soit mort (5). On a

(1) TSMA : *l'intellect.*
(2) G a substitué : *comme un enfant.*
(3) Ici s'arrête G.
(4) Ici s'arrêtent TSMAZ.
(5) Il résulte du testament de la mère du P. Surin qu'un de ses frères, Jean d'Arrérac, était « chevalier profès de Saint-Jean de Jérusalem » et vivait encore le 7 janvier 1638. Voir appendice III, I, 1.

appris des nouvelles qui corrigent les premières. Elle fera bien de prier pour lui.

Je suis votre.

De Bordeaux ce 19 décembre 1636.

79*. — A Marie Gateau ou Angélique de Saint-François.

N II, 72; C II 39. Celui-ci donne comme destinataire la Mère Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun. Il a seul la date.

A Bordeaux, 26 décembre 1636.

Ma très chère Sœur,

Je n'ai rien à vous dire sur l'état que vous me déclarez dans votre lettre (1), sinon que vous devez demeurer constamment exposée à l'opération de Dieu, sans dire intérieurement votre avis sur quoi que ce soit de ce qui vous arrive, et sans vouloir pénétrer. Arrêtez-vous simplement dans la nudité de la foi, et dans une entière abnégation d'esprit pour laisser pleinement dominer en vous l'Etre divin.

Conservez votre âme en paix et comme insensible à tout, en état de mort, crucifiée, ensevelie, perdue et abîmée en Dieu. Ne mettez votre affection en aucune créature. Elevez-la, au dessus de tout ce qui n'est pas Dieu, et la tenant ainsi abstraite, suivez l'instinct d'amour par lequel Notre-Seigneur vous engagera (2) aux actions de son service.

Le silence et la liberté de cœur doit être votre partage dans le tumulte et la captivité de ce monde. Laissez dire et (3) faire aux gens tout ce qu'ils voudront; qu'ils aillent, qu'ils viennent, que tout se renverse. Pour vous, demeurez fixe et inébranlable, vous reposant dans le sein de Dieu (4) et y goûtant la douceur de son amour.

Adieu, ma chère Sœur (5).

Je suis, etc.

(1) C'est ici que C met : *ma très chère sœur.*
(2) C : *appliquera.*
(3) C : *laissez.*
(4) C remplace ce qui suit par : *et dans l'expérience de son amour.*
(5) Ici finit C.

80*. — A Marie Gateau, tourière au Carmel de Saintes (1).

N II, 69; C II, 86 (par erreur au lieu de 76) qui donne comme sommaire : *Sur le même sujet que les précédentes.* Or celles-ci sont adressées à Madeleine Boinet et précédées de l'avertissement suivant : *Dans les trois lettres suivantes, il lui donne divers avis pour l'affermir dans la voie du recueillement et de l'amour de Dieu.*

MA CHÈRE SŒUR,

J'ai bien de la joie (2) de pouvoir contribuer quelque chose en l'exécution des bons désirs que Dieu vous inspire pour son service. J'approuve fort la conduite que vous tenez de vous représenter plutôt les motifs de l'amour que ceux de la crainte. Le démon serait bien aise que vous vous appliquassiez à ceux-ci, parce qu'ils sont plus propres à donner entrée aux gênes et aux inquiétudes qu'il veut mettre dans le cœur pour empêcher le parfait service qu'on rend à Dieu par l'amour. Je vous conseille de vous remplir l'esprit de ces motifs d'amour et de les prendre pour principe de toutes vos actions, et (3) de votre conduite.

C'est par cet amour (4) que vous devez vous abandonner vous même à Dieu dans un grand repos. Evitez toutes sortes d'empressement (5) dans vos actions, et la multiplicité des actes dans l'oraison. Soyez libre. Suivez l'attrait divin. Ne vous resserrez point dans les bornes d'un sujet particulier, si ce n'est qu'il vous élève à Dieu, sans nuire à cette liberté d'esprit que je vous recommande. Pour peu que vous sentiez de repos et de simplicité auprès de Dieu, arrêtez-vous-y et soyez contente. Quand on se trouve dans le (6) simple recueillement, il faut demeurer sans s'efforcer de faire divers actes, ni (7) s'inquiéter pour les distractions.

De plus, il faut que cet (8) amour vous occupe seulement en Dieu, et non (9) en vous-même. Partout où vous verrez que votre intérêt (10)

(1) Nous donnons ici les lettres non datées de la correspondance avec Marie Gateau. Les autres s'échelonnent entre novembre 1636 et mai 1637. Dans la collection des huit lettres conservées par N et dont plusieurs sont attribuées par Champion à la Mère Angélique de St-François, ursuline à Loudun, les trois suivantes précèdent la lettre 77, datée du 3 décembre 1636. Ce sont les seules données par Champion comme adressées à Marie Gateau.

(2) C insère ici : *ma très chère sœur,* omis plus haut.

(3) C omet : *de toutes vos actions et.*

(4) C : *ce divin amour.*

(5) C met tout au singulier; C, 2e édition : *et une trop grande multiplicité d'actes.*

(6) C : *ce;* C, 2e édition : *il faut souvent y.*

(7) C *et sans;* C, 2e édition : *les distractions involontaires.*

(8) C : *l'amour.*

(9) C ajoute : *plus.*

(10) C, 2e édition : *votre intérêt de consolation sensible.*

se présente, détournez-vous-en, et ne cessez de vous offrir, et de vous livrer à Notre-Seigneur, afin qu'il fasse de vous tout ce qui lui plaira (11). Si cette offre est absolue et libérale, il l'acceptera et prendra plaisir à vous exercer et à vous former selon ses desseins. Vous serez heureuse si vous pouvez être sous sa conduite. Il veut vous avoir et il n'attend que votre consentement pour prendre soin de vous. Il vous fera cette faveur dès que vous (12) serez déchargée de tout soin, et de tout désir (13) hormis celui de lui plaire.

Encore une fois, ma sœur, tenez-vous dans une profonde paix, dans un vrai abandonnement de vous-même entre les mains de Dieu, dans une entière dépendance de Jésus-Christ, votre Epoux, à qui seul (14) vous devez être toute appliquée par un continuel exercice d'amour. Marchez par la voie simple et conduisez-vous par les instincts de la grâce, et vous serez la bien-aimée de Dieu.

A Dieu, ma sœur, je vous suis, etc.

(11) C : *qu'il voudra.*
(12) C : *vous vous.*
(13) C : *toute sorte de soins et de désirs.*
(14) C : *seule.*

81*. — A Marie Gateau, tourière au Carmel de Saintes.

Il l'exhorte à se dégager de tout pour se donner toute au pur amour.

N II, 70; C II, 87 (pour 77). Sommaire de C.

MA CHÈRE SŒUR,

C'est pour vous dire (1) que vous preniez courage. L'amour infini veut avoir votre âme, et se communiquer à elle. Que ne devez-vous point faire pour correspondre à ses desseins?

Il faut laisser les créatures, et ne vous attacher à pas une, pour y prendre votre repos et votre consentement. Elevez-vous par généreux effort au désir du souverain bien pour lequel vous avez été créée. Dieu désire d'entrer en société (2) avec vous et dans une société d'amour. Vous y entrerez quand vous serez pure, c'est-à-dire, dégagée de l'affection de toutes choses périssables.

Ma chère Sœur, n'usez point de remise. Rendez-vous à celui qui vous poursuit avec tant d'amour, et qui se prépare à vous combler

(1) C met ici : *ma très chère sœur.* — (2) C : *avoir société avec vous et une société.*

de biens dès le moment que vous serez résolue de l'aimer. Ne refusez pas l'entrée à ce divin [3] amour; il sera votre guide, et vous assistera en toutes choses; et s'il y a un peu de peine, il vous la rendra facile. Servez-vous de lui pour corriger vos défauts, et marchez en sa compagnie avec confiance et franchise, sans vous inquiéter; avec paix et amour sans vous empresser. Attachez-vous à le suivre avec la fidélité qu'il mérite; et ne vous séparez jamais de sa conduite. Je vous en prie de tout mon cœur, ma chère Sœur.

Je suis, etc.

(3) C : *à cet amour.*

82*. — A Marie Gateau, tourière au Carmel de Saintes.

Sur le même sujet.

N II, 71; C II, 88 (pour 78). Sommaire de C.

Ma très chère Sœur,

Mettons à bas tout ce qui s'oppose au règne de l'amour divin [1]. Vous verrez l'admirable assistance que Dieu donne; mais ne désirons que lui. Le temps est court, et l'affaire est grande. Vous y êtes la plus intéressée. Elle vous regarde vous-même et non pas une autre. Il s'agit d'acquérir [2] une grandeur qui ne finira jamais. Sa possession vous est assurée si vous voulez. Il n'y a qu'à vous donner à l'amour de Jésus-Christ. Déterminez-vous, ma Sœur, faites un coup de générosité, mettez votre cœur en liberté, ne l'attachez à rien de ce misérable monde. Protestez à votre divin Epoux une fidélité d'amour inviolable. Ne vous occupez plus que de lui, ne pensez qu'à lui plaire, et recourez sans cesse aux soins amoureux de sa Providence. Elle veille sur tous ceux qui s'abandonnent absolument à elle; que ce soit là votre refuge. Quand vous mourrez, vous aurez une grande joie d'avoir préféré cet Epoux céleste [3] à toutes les choses de la terre, et sortant de cette vie vous irez au ciel prendre part à la gloire pour une éternité.

Méprisez-donc pour l'amour de lui tous les objets périssables; n'ayez plus nulle considération pour les créatures; soyez courageuse et fidèle à vous vaincre, à vous recueillir et à conserver la paix de votre âme. A Dieu, ma Sœur. Je suis, etc.

(1) C : *Exterminons tous ces empêchements de l'amour divin, ma très chère sœur.*

(2) C ajoute : *ou de perdre.*

(3) C : *ce divin Epoux.*

83*. — A la Mère Angélique de Saint-François, religieuse ursuline à Loudun.

C II, 34. Pas de date; cette lettre précède, avec les lettres 84 et 85, les lettres attribuées aussi à Marie Gateau, 74, 77, 79, 93, 98. C les fait précéder de l'avis suivant : *Dans cette lettre et les sept suivantes, le P. Surin l'engage à s'affermir dans la voie simple du parfait recueillement et du pur amour.*

MA TRÈS CHÈRE FILLE,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

Passez au travers des objets qui se rencontrent dans la vie, et ne vous arrêtez à rien que vous ne soyez parvenue à être entièrement soumise à Dieu. Préparez-lui le fond de votre âme par un repos intime. Déchargez-vous de vous-même entre ses mains et ne vous reprenez plus jamais. Laissez-le disposer de vous selon son bon plaisir, et ne troublez point son opération en vous par la vôtre propre [1].

Faites-vous un plaisir de demeurer exposée à son amour, et ne formez aucun dessein que par son ordre.

Croyez fermement que tout ce qu'il permettra qui vous arrive, réussira toujours à votre avantage, pourvu que vous le preniez comme venant de lui, et que vous ne cherchiez en toutes choses que sa sainte volonté.

Tenez votre esprit dans une grandeur et une élévation qui ne le laisse jamais se rabaisser à quoi que ce soit parmi les créatures. Vivez sans souci, sans attache et sans crainte.

Soyez bien persuadée que Jésus-Christ entretient un saint commerce d'amour avec nos âmes, et qu'il nous dirige en tout, pourvu que nous nous appuyons sur lui par la foi, et que nous ne désirions que lui, que nous nous confions en sa bonté, que nous ne l'empêchions point d'agir, et que nous n'interrompions point son action par l'empressement et par l'indiscrétion de notre activité [2].

Vous êtes son épouse : si vous voulez être uniquement à lui, il vous élèvera à des grandeurs qui vous seront un sujet d'éternelle admiration. Arrêtez-vous à l'intérieur, ma chère Sœur, et à la conduite que Notre-Seigneur vous a tracée en lui. Assurez-vous qu'il m'a donné pour vous une tendre affection.

JEAN-JOSEPH.

(1) C, 2e édition, met : *par la trop grande activité de la votre propre.*

(2) C, 2e édition, ajoute : *inquiète.*

84*. — A la Mère Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun.

C II, 35 : *A la même.* Pour la date, voir la lettre précédente.

J'ai bien de la joie, ma très chère Sœur, de voir dans votre lettre les progrès de votre âme. Si Dieu vous veut toute pour son amour, donnez-vous à lui sans réserve. Vous donner à lui, c'est le laisser faire, ne troublant ni ses desseins sur vous par vos soins [1], ni ses divines opérations par votre action propre [2].

Demeurez tranquille sous son bon plaisir et sous sa main toute-puissante; sacrifiez-lui tous les mouvements que le cœur peut produire pour ses intérêts [3]. Tenez-vous parfaitement exposée à ses yeux, et dans l'attente de ses ordres; reposez-vous à l'ombre de sa croix. C'est là, ma très chère Sœur, la meilleure manière de vous donner à lui.

Ne cherchez point à voir par amour-propre ce qui se passe en vous, pour vous assurer dans votre état. Mais dans vos doutes, demeurez perdue en Dieu, attendant sa lumière, qui ne vous manquera jamais, et qui n'a pas besoin de votre empressement [4]. Que votre désir et votre soin ne soit que de faire sa sainte volonté; obéissant à ses instincts très clairs et très doux, quand il lui plaira de vous les faire sentir.

Il se présente à nous des troupes de voyageurs pour être conduits au pays du pur amour. Mais nous ne choisissons que des personnes déterminées à tout souffrir. Peu de gens se trouvent propres à faire de grands progrès dans le chemin qui mène au terme où ils prétendent arriver, parce qu'il n'y en a que très peu qui veuillent assujettir leur raison. Cet assujettissement est incommode à la nature. Mais la grâce adoucit tout, et nous espérons d'elle une grande assistance. Ayez le courage de renoncer à vos lumières, et vous serez très bien reçue.

Je suis

(1) C, 2e édition, ajoute : *inquiets.*
(2) C, 2e édition, ajoute : *et trop précipitée.*
(3) C, 2e édition, ajoute : *excepté ceux de votre béatitude.*
(4) C, 2e édition, ajoute : *humain.*

85*. — A la Mère Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun.

C II, 36. Pour la date, voir la lettre 83.

Vous ne trouverez rien de plus utile à votre avancement, dans l'état où vous êtes, ma très chère sœur, que ce grand repos et cette décharge universelle de vous-même et de toutes choses entre les bras du saint amour, sans prendre d'autre soin que de lui plaire, et sans raisonner sur vos dispositions. Les inquiétudes, les perplexités, les tentations fourmilleront dans votre cœur. Vous passerez par un chemin que vous ne savez pas. Souvent vous penserez que vous allez vous perdre. Mais bon courage. Cela vous est nécessaire pour sortir de votre terre, et pour entrer en celle que Notre-Seigneur vous a préparée. Marchez constamment à sa suite; et, quoi qu'il arrive, ne tournez point la tête, et ne regardez jamais derrière vous.

Quand Dieu veut posséder pleinement une âme, il renverse tout chez elle, jusqu'à la séparer d'elle-même. Ce qui lui était familier, même dans les choses divines, lui devient comme étranger. On lui ôte ses connaissances basses et grossières, mais c'est pour lui en donner de pures et de parfaites. On lui ôte sa ferveur et ses bons sentiments. Elle croit que tout est perdu. Mais on ne la dépouille que pour l'enrichir et pour la mieux orner. Cependant, comme elle n'est pas assez disposée à ce qu'on lui destine, il faut qu'elle demeure pauvre et contente de sa pauvreté, sous la direction de l'amour, qui lui est fidèle et qui ne manque point de l'assister en toutes choses.

Ainsi, ma chère Sœur, persévérez courageusement dans cette démission que vous avez fait de tous vos intérêts entre les mains de Dieu. Vous lui avez tout abandonné jusqu'à votre âme. Il aura soin de tout. Il vous instruira de tout, pourvu que vous ayez un peu de patience, que vous ne vous embarrassiez de rien, et que vous teniez votre esprit toujours libre, et votre cœur toujours paisible et invariablement attaché aux lois du saint amour. Bon courage.

Je suis.

86. — A sa tante la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Il faut mortifier la trop grande vivacité de l'esprit.

T 142, S 139, I 692, H 109, h 71, G 41. — Destinataire donnée par G; les autres : *A une religieuse.* Sommaire de G : *Que pour sortir de ses peines, elle doit mortifier son activité et se réduire à une grande simplicité.* — Date donnée par G.

De Bordeaux ce 6 janvier 1637.

[Je vois par votre dernière lettre, ma très chère tante, que le démon continue toujours à vous inquiéter (1)]. Les violentes impressions qui vous rendent douteux les objets de la foi ne viennent que du démon, qui a bien de la peine à vous quitter (2), ma chère tante (3); et de plus, vous avez un esprit aisé à mettre dans l'angoisse et dans l'abattement. Cela vient de ce que vous n'êtes pas assez simple et que vous avez les yeux intérieurs trop ouverts et les raisonnements trop vifs (4). Toute cette philosophie, ces discours et réflexions sont des trous par où le diable se fourre comme un serpent qui, entrant dans l'âme, la pique et la tourmente (5).

Vous devriez interdire à votre esprit tout droit de raisonner, examiner et éclaircir les choses comme vous faites, mais vous contenter des simples vues (6), avec amour et soumission, faisant votre principal d'en venir à la pratique (7).

[Ne combattez pas vos doutes par des raisons contraires. Ce combat des pensées ne fait que vous troubler. Demeurez dans la simple croyance et n'ouvrez les yeux à rien. Humiliez cet esprit qui veut voir pour s'assurer. Vous vous assurerez plus en ne voyant pas qu'en voulant voir. Mettez tout votre effort dans une douce affection du cœur vers les choses divines.]

Demandez à Dieu qu'il simplifie votre esprit : Faites-y une sérieuse réflexion et application, mettant en oubli quantité de choses inutiles même spirituelles. Ce serait le moyen de vous mettre en repos, car vous devriez plutôt travailler à accoiser votre esprit,

(1) Texte de G. TSM débutent par : *les violentes impressions.*

(2) G : *sont des effets de sa malice.*

(3) Tous sauf G ont ici : *ma chère Fille.*

(4) T a le singulier.

(5) G a stylisé : *sont comme autant d'ouvertures qui donnent entrée au serpent pour vous piquer et vous tourmenter.*

(6) S ajoute : *et des véritables;* G : *des vérités de la foi.*

(7) Au lieu de ces huit mots G donne le développement inséré dans le texte entre crochets.

qu'à chercher des éclaircissements; et cependant vous faites tout le contraire.

Si vous m'en croyez, vous estimerez plus une vérité pratiquée [8] que cent connues; l'esprit d'enfant vous servira beaucoup à cela.

[Vous avez un empressement qui vous dévore. Si l'on ne vous fait réponse au temps que vous avez prescrit, il semble que tout est perdu. Ne désirez plus rien avec tant d'ardeur. Les désirs, quand ils ne sont pas de Dieu, étouffent l'esprit de Dieu. Il est temps de se donner du repos après des mouvements si longs et si violents. Alors les tempêtes cesseront, et le démon n'aura plus de prise sur vous. Jamais vous ne rencontrerez ce que vous cherchez, à savoir de servir Dieu parfaitement, que vous n'ayez calmé votre cœur, le rendant libre de tout désir. Lorsque vous en serez venue là, vous commencerez à expérimenter les choses divines : Dieu commencera à faire en vous son ouvrage et il ne cessera d'y travailler, jusqu'à ce qu'il l'ait conduit à sa dernière perfection.] [9]

La vivacité de votre esprit vous fait autant de tort que celle de la nature; mortifiez l'un et l'autre, si vous voulez parvenir à quelque chose de bon. Dieu vous donnera grâce pour cela. Le mieux que vous puissiez faire pour votre avancement est de vous pacifier, arrêter, mortifier, simplifier et généralement diminuer toutes les actions de vos puissances, réduisant tout dans la paix et dans une sainte oisiveté qui vous rende capable d'une manière d'oraison, en laquelle Dieu travaille plus que nous. Quittez donc absolument tout autre soin que celui de plaire à Dieu.

Je vois, par vos lettres que vous avez une grande habitude à multiplier vos paroles, car pour me dire deux articles vous faites trois pages d'écriture. Il n'en faut pas tant pour s'expliquer; au contraire tant de discours ne servent qu'à obscurcir. Je vous prie donc de vous rendre précise et succincte; tant de paroles insensiblement lassent et harassent le cœur, ôtent la paix, empêchent l'opération de Dieu, et rendent indisposée pour l'oraison [10].

[Donnez, s'il vous plait, de ma part, bon courage à ma sœur de Relay [11]. Si elle en manque je m'en plaindrai, jusqu'au bout du monde. Si elle est constante, j'en ferai une fête à Jésus-Christ dans l'éternité.]

(8) S a omis ce mot.

(9) G donne seul ce passage.

(10) G omet tout ce paragraphe mais a seul le suivant mis entre crochets.

(11) Il s'agit de la mère Françoise Daviau de Relay, à qui sont adressées ultérieurement plusieurs lettres; voir dans ce volume les lettres 103 et 107.

87*. — A une Carmélite.

Il l'exhorte à suivre la voie simple de l'amour divin.

G 2687.

A Bordeaux, 9 janvier 1637.

Persévérez, je vous prie, ma très chère Sœur, dans l'entière oblation que vous avez faite de vous même à Dieu. Quand je me souviens de ses miséricordes à votre égard, il me semble que vous devez demeurer perdue en lui dans la plus grande simplicité qu'il vous sera possible.

Ma Sœur, l'éternité approche et l'amour infini qui nous a prévenus, désire d'être satisfait avant que nous mourions.

Tenez-vous fixement en sa présence, n'agissant que par son mouvement et recevant toujours ses ordres. Il faut que l'âme lui soit constamment exposée, en disposition de tout recevoir, de tout souffrir, de ne résister à aucune de ses volontés.

Suivez avec liberté l'attrait de la grâce. Demeurez devant Dieu en grand repos, le regardant avec respect et amour, d'une vue générale et confuse qui comme un feu dévorant consumera toutes les vaines réflexions, toutes les opérations propres, tous les sentiments humains. Vous verrez que cela se fera insensiblement, et, si vous êtes bien ferme dans ce simple regard, le feu prendra chez vous et brûlera votre cœur.

C'est ce que souhaite celui qui est, etc.

88. — A une religieuse de Notre-Dame.

De l'abandon à Dieu dans diverses conduites intérieures.

P 195, S 108. Sommaire de S : *De l'abandon dans l'adversité* (lire : *la diversité*) *des conduites intérieures.* Date de S. Il ressort de la fin de la lettre qu'il s'agit du monastère de Poitiers.

Ma très chère Sœur en Jésus-Christ,

Par la lecture de la vôtre je connais que tout va bien et que vous avez grand sujet de prendre courage. Cette impuissance qui lie vos facultés et qui rend votre volonté comme morte, vous est fort utile.

Dieu arrête par là le cours de ce qui est imparfait en vous; et il opère secrètement et vous fait du bien quoique vous ne le sentiez pas; vous en sentez de la peine et de l'angoisse, parce que son opération est purifiante. Soyez en assurée et ne vous donnez aucun souci; demeurez abandonnée à sa conduite et ne vous entremettez en rien de ce qu'il fait en vous. Donnez-lui toute liberté; souffrez avec humilité et patience, et ne vous mettez point en devoir d'agir en votre intérieur. Cette faiblesse que vous sentez en vos puissances n'est signe d'aucun mal, mais plutôt d'un bien et ces opérations tendres et intimes d'amour qui se coulent parfois montrent que Notre-Seigneur veut prendre soin de vous et ne les soupçonnez point, car elles sont véritables, et vous mettent dans un total abandon de vous même entre les mains de Dieu, en un amortissement de votre vivacité naturelle, et de votre inclination à l'extérieur. Par là Dieu vous veut rappeler et occuper au dedans; en quoi vous devez le laisser faire, vous tenant comme une personne captive sous le pouvoir d'un plus grand que soi. Quand vous êtes abattue par les craintes, par la vue de vos défauts, ne vous découragez pas trop, ne croyez pas que la communication avec les personnes vous soit fort nécessaire; il vous doit suffire que je vous dise que tout va bien. Cette connaissance de la contrariété que vous avez à Dieu est une lumière qui vous servira fort; elle vous humiliera solidement, vous conduira à une grande vérité et vous préparera à un excellent amour. S'il vous vient de plus grandes appréhensions d'être séparée de Dieu et que vous vous sentiez même en cette séparation, tenez pour assuré que c'est bon signe; c'est une conduite que Dieu tient pour purifier les âmes. Conservez toujours parmi les diversités le désir d'être à Dieu le plus parfaitement qu'il vous sera possible, demeurant sans une offrande habituelle et tant que vous pourrez vous passer de produire des actes en l'esprit, conduisant peu à peu votre intérieur à une secrète correspondance d'abandon et d'assujettissement à Notre-Seigneur; livrez-vous à sa puissance, à sa grâce et à son amour, perdant tous les soucis et toutes les attaches où votre cœur est habitué. Vous voulez être ma fille, vous l'êtes, mais je n'en donne point encore le nom qu'à la Mère des Anges. Recommandez-moi, s'il vous plaît, à la Révérende Mère Supérieure et à ma tante.

Je suis.

De Bordeaux ce 22 janvier 1637.

89*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N II, p. 78 : *Lettre au même.*

A Bordeaux, 30 janvier 1637.

MONSIEUR,

Je me confie beaucoup en la miséricorde de Dieu à l'égard de votre âme, et je ne puis douter qu'il ne vous assiste toujours de sa grâce. Mais je désire aussi avec ardeur que vous ne manquiez pas de correspondre. Je ne crois pas que vous puissiez rien faire de plus à propos pour vous établir solidement dans la vertu, que d'apporter une continuelle vigilance à tenir en bride vos passions, ne leur permettant jamais de s'échapper, sous quelque prétexte que ce soit; mais d'abord qu'elles voudront s'émouvoir, souvenez-vous quel bien c'est que la paix intérieure et qu'elle est troublée par l'émotion du cœur.

Il la faut procurer, avec tout le soin possible, cette paix si précieuse, et vous devez mettre votre gloire à pouvoir remercier Dieu d'avoir été tant de temps, trois mois par exemple ou un an, sans avoir donné lieu volontairement à aucun dérèglement formé dans votre cœur.

Cet exercice, à la fin, vous rendra un homme nouveau et vous donnera de la facilité pour pratiquer ce que je vous dis lorsque vous étiez en cette ville, touchant ce doux calme et je vous conseillais de tenir votre esprit dans vos dévotions, pour donner à Notre-Seigneur la liberté d'opérer en vous selon ses desseins.

Je vous recommande de regarder, avec des yeux surnaturels, votre chère Epouse, comme une âme que Dieu veut faire une sainte, si elle ne met obstacle à ses desseins.

Adieu Monsieur. Croyez que je suis, etc.

90*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Avis sur les peines au sujet de cette oraison [de silence].

G 53.

A Bordeaux, 13 février 1637.

Je vois, ma très chère Sœur, que Dieu continue dans la conduite qu'il a commencé de tenir sur votre âme.

Il opère beaucoup en ce qui vous arrive, et il permet pour votre

bien ce qui vous fait de la peine. Laissez-le faire très-absolument et sans vous embarrasser d'aucun souci. Quelque méchantes que soient les choses qui vous sont suggérées, ne vous amusez point à les examiner, ni à les regarder. Les craintes et les scrupules qui vous viennent sont des inventions du démon pour troubler votre paix [1], pour détourner votre esprit de la simple attention qu'il doit avoir à Dieu et pour le tenir dans l'inquiétude et dans la peine.

Quant à ce qui concerne votre oraison, il faut supporter l'absence et l'éloignement de Dieu avec résignation, sans vous en inquiéter et sans rechercher son retour avec empressement. Laissez-le aller et venir, comme il lui plaît, et ne conservez que la seule volonté de lui plaire.

Si vous vous sentez portée à faire des austérités, je désirerais bien que votre Mère Supérieure vous en permît.

Elles aident beaucoup au progrès de l'âme; et, quand l'attrait de Dieu y pousse, on en peut faire beaucoup sans intéresser la santé. Une discipline par jour n'est point trop. Je l'ai vu par expérience en des personnes assez faibles, qui, loin de s'en trouver incommodées, s'en portaient mieux.

Enfin, ma chère sœur, ce qui vous est le plus important, c'est d'avoir le cœur entièrement soumis à Dieu, tranquillement attaché à ses divines ordonnances et dégagé de toutes les choses temporelles et spirituelles, pour n'adhérer qu'à sa seule volonté. Mettez-vous dans cette disposition et Notre-Seigneur sera content.

(1) Le copiste de G a barré lui-même *et*.

91. — A la M. Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Sur son état de repos intérieur après les peines.

P 55. — G, p. 54. La destinataire est donnée par G. Le sommaire aussi. P : *A une religieuse de N.-D.* — La date complète dans G; P n'a pas l'année. Il est remarquable, pour caractériser G, que les passages raturés et remplacés sont tous des leçons identiques à celles de P. Il y a d'ailleurs d'autres modifications de texte.

Ma très chère Sœur en J.-C.,

Je vous prie de ne pas croire quand je ne vous écris point, que ce soit oubli que je fasse de vos lettres ou que ce qu'elles contiennent ne me soit pas considérable. Souvent il n'est point nécessaire de vous répondre, et il suffit que votre disposition me soit connue. Les af-

faires de votre avancement me sont fort chères et je désire y contribuer toujours en ce qui sera en ma puissance [1].

Pour votre état présent il n'y a autre chose sinon que vous persévériez [2] en la dépendance de Dieu et dans l'abandon à sa conduite, dans le repos aux pieds de Jésus-Christ, vous laissant manier comme il lui plaira et recevant toute sorte d'événements avec un esprit égal, qui n'a rien à faire qu'à recevoir [3] les effets de la Providence et se conformer [4] à eux pour soumission et par confiance qu'ils sont ordonnés pour le bien de l'âme qui se résigne et qui a remis tous les soins de soi même entre les mains de son Dieu. Recevez avec grande humilité et simplicité ces regards de Notre-Seigneur, et quelque faveur qu'il vous fasse, ne vous appuyez sur rien que sur la foi, étant privée de tout, et étant réduite à la condition la plus commune, vous réjouissant de la pauvreté, quand elle vous arrivera, comme d'une chose qui vous est convenable. Vous ne devez pas vous soucier beaucoup de ce que l'on dit sur vos dévotions, mais être fidèle à pratiquer ce que Notre-Seigneur demande de vous en sa vue et pour son amour [5]. Cela suffit, ma chère sœur.

Je suis votre, etc.

De Bordeaux ce 1 avril 1637.

(1) G omet tout ce début.
(2) G a raturé et mis : *de persévérer.*
(3) G a raturé et écrit : *qui reçoit tous les effets.*
(4) G a transformé en grattant l'*r* et insérant *qui* après coup : *et qui s'y conforme.*
(5) G finit ici.

92*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N II, 78. — C I, 54.

Bordeaux, 4 avril 1637.

Monsieur,

Il est à propos que je vous fasse souvenir de ce que nous disions ici dernièrement sur votre état intérieur [1]. Il faut former dans notre âme une fermeté qui empêche que les mouvements déréglés de la nature ne passent jusqu'au dehors, et ne nous portent sous quelque prétexte que ce soit à faire quelque chose en leur faveur. C'est là le moyen de vous établir dans la paix qui est le solide fondement sur lequel nous voulons bâtir avec le secours de la grâce le sublime édifice de la perfection.

(1) C omet ce mot.

Soyez jaloux de cette paix plus que d'aucune autre chose du monde et que de la raison même; et tenez pour certain que Dieu attend de vous une égalité si constante qu'étant ballotté de tous les accidents extérieurs et agité de toutes les passions intérieures, vous ne vous laissiez aller à aucun mouvement qui soit contraire à la sainte loi et à la perfection qu'il vous a fait connaître par sa divine lumière. Vous ne ferez pas peu si vous faites cela étant destitué des douceurs et des consolations de la grâce, et de cette vigueur sensible que vous aviez autrefois. Car par ce moyen l'ouvrage se rendra solide.

Ne craignez rien, je vous en prie, mais conservez inviolablement le bon propos de réprimer toutes les impétuosités de la nature, et ne donnez lieu à pas une, quoique au dedans tout semble devoir éclater. Assurez-vous que votre travail sera bien récompensé.

Recommandez-nous, s'il vous plait, aux prières de votre chère épouse, et dites-lui de ma part qu'elle se maintienne dans une vraie paix intérieure, et dans une parfaite résignation aux volontés de Dieu, en toutes choses.

Adieu, Monsieur; tenez-moi pour, etc [2].

(2) C : *monsieur, je suis, etc.*

93* — A Marie Gateau ou Angélique de Saint-François.

N II, 71 (Marie Gateau); C II, 40 (Angélique de Saint-François). La date est donnée par C.

A Bordeaux, 8 avril 1637.

J'ai reçu quelques-unes de vos lettres, où j'ai vu [1] votre état de pauvreté et de souffrance. Voilà, ma très chère sœur, ce que c'est que de s'abandonner à Dieu. Quand une âme a eu le courage de se résigner entièrement entre ses mains, il ne manque pas de la purifier par ses rigueurs, et de la conduire par cette voie de dépouillement aux grands biens qu'il veut lui donner, en récompense de l'abandonnement d'elle-même qu'elle lui a fait [2].

Vous en repentez-vous de vous être ainsi donnée à Dieu? Voudriez-vous bien [3] vous en dédire et rebrousser chemin [4] maintenant que

(1) C : *je vois.*
(2) C : *l'abandonnement qu'elle lui a fait de ses intérêts et d'elle-même.*
(3) C omet : *bien.*
(4) C omet : *chemin.*

vous êtes réduite en sa puissance? Souffrez, ma Sœur, souffrez et espérez en celui qui est très fidèle et qui, par cette douleur de peu de durée, se prépare dans votre cœur une place, pour y reposer éternellement.

Demeurez dans votre simple recueillement au milieu de vos peines, et retranchez-vous dans la seule vue du souverain médecin qui vous ordonne ce remède. Prenez-le comme de sa main, et soyez fidèle à ne chercher point de soulagement dans les créatures, et à ne vous point fortifier en vous-même par vos propres opérations (5), qui vous seront toujours préjudiciables. Renfermez-vous dans l'ordonnance divine, et vous y plongez, ne faisant non plus de cas de vous que d'une bête morte et anéantie. Le souverain pouvoir de celui qui vous exerce vous tirera de la mort et du néant, puisqu'il est mort pour vous donner la vie. Soyez toute à lui comme à votre vrai époux, toute consacrée à son amour, toute réduite à sa disposition comme son épouse, entièrement cachée et perdue en lui. Il vous consume et vous absorbe saintement en lui par les secrètes opérations qui vous font souffrir et gémir. Il faut que vous y donniez un plein consentement, comme sa créature et la très humble (6) esclave de son amour.

Adieu, ma Sœur; ayez bon courage (7). Je suis, etc.

(5) C, 2e édition, ajoute : *inquiètes.*
(6) C : *heureuse.*
(7) Ici finit C.

94. — A Monsieur de Laubardemont, maître des requêtes.

Ses supérieurs sont en disposition de le renvoyer, pour une seconde fois, à Loudun.

P 179. L'année ressort du fait du retour.

Monsieur,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

La réponse qu'il vous a plu faire à ma lettre supplée au retardement que vous dites y avoir apporté par ce qu'elle contient de très agréable. Mr le cardinal (1), a fait [grand cas] (2) de la merveille opérée par saint Joseph en la Mère Prieure et bien déduite dans la procédure que vous en avez voulu faire (3).

(1) Richelieu.
(2) Conjecture de Michel pour suppléer une lacune.
(3) Il s'agit de la guérison qui eut lieu le 7 février 1637 et de la « Sainte Onction » sur laquelle on trouvera d'abondants détails dans *Le Triomphe*, IIe partie, l. 2d, ch. 6 et 19.

Je me réjouis grandement de ce que les œuvres de Dieu sont reconnues par les personnes qui ont si grand intérêt de les connaître et qu'il a choisies pour organes de ses desseins en la conduite du monde, au moins d'une de ses parties les plus considérables et notables. Je prends grand courage de servir Sa Majesté en cette entreprise que nous avons commencée; au moins si la providence m'y applique, voyant la bénédiction qu'il lui donne.

Il y a quelques dispositions en l'esprit du R. P. Provincial (4) qui a la pensée de me renvoyer à Loudun, et me l'ayant communiquée, je n'ai pu faire autre chose que de m'abandonner entre ses mains. Il a remis à en prendre la résolution à son retour de Béarn qui sera dans un mois. Il y a quelque chose qui lui donne quelque poids à se déterminer à me faire ce commandement; c'est l'inclination de notre R. P. Général qui nous a été signifiée par le R. P. Anginot (5) qui est arrivé depuis peu de Rome. Il nous a dit que le dit R. P. était fort affectionné à maintenir cet emploi, autant qu'il sera question de son pouvoir. Il s'en est fait pleinement instruire; il en a fait état et désire qu'en ce qui dépendra de notre Compagnie, tout y aille bien conformément aux désirs du Roi et de M^r^ le Cardinal. Il a témoigné agréer que j'y retournasse, au cas que mes supérieurs de deçà n'y vissent point d'inconvénient, se remettant à eux d'en faire la disposition. Ainsi, Monsieur, j'attendrai le mouvement qu'il plaira à l'obéissance me donner à laquelle je me suis consacré pour jamais. Je me suis mis devant Dieu, autant qu'il m'a été possible, en parfaite indifférence, modérant l'affection que Dieu m'a donnée pour cette affaire et la réduisant aux termes d'une absolue dépendance de son vouloir, en l'état que je désire me maintenir.

Attendant son ordre où que je sois, je conserverai chèrement la volonté d'être

Votre, etc.

De Bordeaux ce 24 avril [1637].

(4) Le P. Barthélemy Jacquinot provincial, depuis l'année précédente, 1636.

(5) Le P. Guill. Anginot, exorciste à Loudun et précédemment instructeur du 3^e^ an de probation à Marennes, fut député à Rome, auprès du R. P. Général, par la Congrégation provinciale d'Aquitaine. Il raconta de vive voix au R. P. Vitelleschi, avec plus de détails, les faits que lui avaient déjà fait connaître, par lettres, les exorcistes et le P. Jacquinot successeur du R. P. Bohyre. Le R. P. Général écrivit qu'il autorisait le retour, du P. Surin à Loudun. Voir appendice I.

95*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N II, p. 79; C I, 55.

A Bordeaux, 17 mai 1637.

MONSIEUR,

Je vous ai déjà écrit par la voie de Saintes, et depuis, j'ai reçu votre lettre.

La pensée que j'ai ordinairement à votre égard est que vous ferez beaucoup de profit dans le service de Dieu, si vous continuez dans la pratique de résister à tous les mouvements impétueux et déréglés du cœur qui veulent troubler votre paix, n'ayant nul égard (1) à ce qu'ils vous persuadent, mais seulement à ce que vous suggèrent les motifs de la vertu et les vérités de la foi.

Appuyez-vous davantage sur la foi que sur les bons sentiments qui vous viennent, ou qui vous ont autrefois consolé. C'est beaucoup quand une âme, privée des goûts et des douceurs de la grâce (2), observe constamment ce que la lumière de Dieu lui enseigne, mortifiant ses passions seulement pour lui plaire, et pour se rendre capable de son amour.

Le désir d'acquérir cet amour (3) doit être fortement établi dans votre cœur; et parce qu'il n'y entrera jamais, s'il ne le trouve pur et paisible, vous devez par ce désir et par ce motif vous éloigner de toutes sortes de péchés, aussi bien des petits que des grands, et conserver une égale paix dans tous les divers accidents de la vie, laissant gronder la passion au dedans sans rien faire ni rien dire pour la satisfaire, étouffant intérieurement l'impétuosité qu'elle donne, et vous comportant au dehors comme si vous aviez dans le cœur tout le contraire. C'est ainsi qu'on (4) bâtit un édifice solide et que l'on (5) acquiert peu à peu la vraie vertu.

Pour vous maintenir dans cette pratique, envisagez les vérités de la foi et prenez-les pour règles de votre conduite; telles que (6) sont les pensées de l'éternité et ces grandes maximes de Jésus-Christ, qu'avant toutes choses, il faut chercher le royaume (7) de Dieu, et que tout le reste sera donné (8) par surcroît; que Dieu jugera toutes les actions des hommes et les examinera, selon les règles de l'évan-

(1) C : *point d'égard.*
(2) C omet ces trois mots.
(3) C : *ce divin amour.*
(4) C : *que l'on.*
(5) C : *qu'on.*
(6) C omet : *que.*
(7) C ajoute : *et la justice.*
(8) C ajoute : *comme.*

gile; qu'il communique une grande abondance de dons intérieurs et de richesses spirituelles à ceux qui se donnent solidement à la dévotion (9). Ces sortes de maximes vous doivent soutenir dans toute la conduite de votre vie. Par ce moyen vous acquérez de grands biens, n'en doutez pas (10).

J'espère vous voir dans quelques semaines. Je suis, etc.

(9) C : *qui s'adonnent à une vraye dévotion.*

(10) C : *point.*

96*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Divers avis pour la perfection.

G 55.

Prenez courage, ma très chère sœur. Allez à Dieu fortement, sans retour vers vous-même, ni vers aucune créature hors de Dieu. Donnez-vous à lui sans réserve. Abandonnez-vous à la conduite qu'il tient sur vous, avec un grand désir de lui plaire en toutes choses. Ne formez aucun dessein, hors de sa volonté ou du moins qui ne s'y puisse rapporter.

Ne vous lassez jamais de dire à Dieu que vous l'aimez, et que vous ne voulez de plaisir que celui qui vient de lui; que vous ne cherchez que lui seul et qu'il vous est tout; que hors de lui tout ne vous est rien. Dites à tout ce qui se présente à vous hors de Dieu : *Allez, je n'ai que faire de vous, mon Dieu me suffit.*

Epousez la croix, c'est à dire les peines et les humiliations et renoncez généreusement à tout ce qui flatte les inclinations de la nature. Quoiqu'il arrive, pourvu que vous tourniez seulement les yeux vers Dieu, tout ira bien.

Soyez parfaitement soumise et résignée à toutes ses volontés et désirez de les connaître, pour les accomplir de tout votre cœur. Vous les connaîtrez par les ordres de vos supérieurs et par l'attrait de la grâce. Obéissez exactement à ceux-là, suivez fidèlement celui-ci.

Laissez-vous conduire par la grâce et livrez-vous absolument à son pouvoir. Plus vous mourrez à vous-même et à vos propres opérations, plus elle aura d'empire sur vous : et vous serez heureuse si vous en pouvez venir à ce point qu'elle soit le principe de toutes vos actions et de toutes vos inclinations.

Enfin, ma chère Sœur, soyez toute intérieure, mais sans vous trop bander l'esprit. Et pour cela établissez-vous en Dieu une retraite, où

vous demeuriez éloignée des créatures et de leurs vains amusements, vide de tout intérêt particulier; uniquement occupée de l'amour de Dieu, du zèle de la gloire, et des emplois qui regardent son service.

97*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Sur l'oraison de silence.

G 57.

A Bordeaux, 26 mai 1637.

Je vous sais mauvais gré, ma très chère sœur, de ce qu'après les assurances que je vous ai données, vous appréhendez encore que l'emploi (1) où Dieu vous tient dans l'oraison ne soit une pure oisiveté. Il suffit, n'en doutez pas, que votre volonté liée de la sorte, se trouve en paix. Notre-Seigneur fait couler secrètement sa grâce dans l'âme tranquille, qu'une résignation parfaite lui a soumise.

Si vous considérez bien les effets que produit une telle oraison, vous reconnaîtrez bien que vous n'êtes pas oisive. Quelquefois l'entendement est lié pour le plus grand bien de l'âme, qui par là est assujettie au pouvoir de Dieu; et son silence, qui dit beaucoup devant Dieu, vaut mieux que ses discours.

Ne vous mettez donc plus en peine, ma chère sœur; vous gagnerez davantage à recevoir qu'à opérer; et même, quand vous aurez la liberté d'opérer, il faut que dans vos opérations, il y ait toujours beaucoup de l'opération de Dieu, et c'est son mouvement qui doit animer le vôtre.

Pour les pénitences, il vous est bon d'en faire, quand elles vous sont permises. La résignation dans les contrariétés de cette vie et l'oblation de vous-même entre les mains de Dieu, par un esprit de dépendance qui vous assujettisse à lui en toutes choses, vous tiendront lieu de pénitences.

Adieu, ma chère sœur, je prie Notre-Seigneur de vous donner son saint amour.

Vous ne m'avez point fait connaître d'états pour lesquels vous n'ayez assez de lumière et d'instruction.

(1) *Emploi* a été raturé et remplacé par : *occupation*.

98*. — A Marie Gateau ou Angélique de Saint-François.

N II, 73 (Marie Gateau); C II, 41 (Angélique de Saint-François).

A Bordeaux, 30 mai 1637.

Ma très chère Sœur,

Bon courage dans la pauvreté; elle vous apportera [1] de grandes richesses. Déchargez-vous généralement de tout en Dieu; abandonnez-vous entièrement à son amour; ayez une parfaite confiance en celui qui tire le pauvre de la misère [1]. Persévérez dans l'oubli de vous même et ne faites nulle difficulté de perdre tout [2] : plus vous perdrez et plus Dieu gagnera sur vous. Demeurez absolument exposée, délaissée, dépouillée de tout ce que vous avez jamais possédé. Préparez-vous à voir des mondes nouveaux et à marcher au gré de Dieu par toutes les varïétés et les vicissitudes par où il lui plaira de vous faire passer [3]. C'est par là que vous serez réduite au pouvoir de l'amour. Soyez à jamais sa proie, et sa conquête, et louez sa miséricorde.

Adieu, ma sœur. Je suis, etc.

(1) Ce commencement, contrairement à l'habitude est sérieusement modifié quant au style par C, la seconde partie au contraire étant identique sauf les deux variantes indiquées : *Bon courage dans la pauvreté, ma très chère sœur. Elle vous amènera des richesses. Grande décharge de vous-même en Dieu. Confiance en cet amour qui tirera le pauvre de sa misère.*

(2) C, 2e édition, ajoute : *excepté la grâce et la béatitude éternelle.*

(3) C abrège : *et à expérimenter des diversités au gré de Dieu. C'est par là.*

QUATRIÈME PARTIE

Lettres écrites pendant le second séjour à Loudun.

(Juin 1637-Novembre 1637.)

Sur les instances qui leur en furent faites, les Supérieurs renvoyèrent à Loudun le P. Surin, malgré le délabrement de sa santé. Il y arriva après l'octave du Saint-Sacrement, c'est-à-dire après le 18 juin 1637 et se remit aux exorcismes. Il signale une prédication aux Ursulines de Thouars pour la fête de l'Assomption, le vœu fait avec Jeanne des Anges, le 17 septembre 1637, d'aller ensemble au tombeau de saint François de Sales, après la guérison à Loudun même; guérison qui eut lieu par l'expulsion du dernier démon Béhémot le 15 octobre. Le Père ne tarda pas à quitter Loudun pour rentrer à Bordeaux. Cf. L'*Histoire abrégée*, II[e] P., l. II, ch. VII-VIII et l'appendice I.

99. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Nos actions doivent être animées de la pensée ordinaire de Dieu présent et du désir de parvenir à son amitié.

P 185. — TSM 50; Z, p. 162; G, p. 89. La destinataire est donnée par G; les autres : *A une religieuse;* P ajoute : *de N.-D.* Sommaire de G : *Avis pour une âme qui veut se donner toute à Dieu.* Date : TS, où le mois est remplacé par des points; Z : Loudun, 1637. G avait d'abord : *une R[se] de Notre-Dame à Poitiers,* qui a été barré et remplacé par *A la mesme,* c'est-à-dire à la M. Buignon à laquelle se rapportent les lettres précédentes et les suivantes.

A 213 : texte et particularités de T (pour sommaire; date...).

Ma très chère Sœur,

La paix de Notre-Seigneur, etc.

A la vue de votre lettre, j'ai conçu un grand désir de pouvoir rendre service à votre âme m'apercevant de la sincérité et bonne volonté que Dieu vous donne. Il me semble que pour secouer ce

joug dont vous vous plaignez avec raison, qui est le travail de l'âme et du corps, il serait nécessaire que, sur la vue des obligations que vous avez à Dieu et de la grande bonté qui est en lui, de la brièveté et misère de votre vie et de l'importance de l'éternité, vous prissiez une ferme résolution de quitter d'affection toutes les choses de ce monde et rangeassiez votre cœur à ce seul désir d'acquérir, autant qu'il vous serait possible, les bonnes grâces de Dieu, et pour cet effet, vous eussiez soin de vous détourner de toutes occupations inutiles, vous adonnant à une retraite modérée et silence pour veiller sur vous-même, pour connaître vos attaches, les déplorer [1] devant Dieu et les mortifier sans vous soucier du dire de quelque personne que ce soit, ayant seulement devant les yeux de plaire à celui qui vous a créé, entre les mains de qui vous devez tomber pour jamais.

Il faut vous abandonner pleinement à sa providence pour votre vie, honneur et santé, ne vous souciant de vous-même que selon la prudence surnaturelle jointe au grand désir d'acquérir les vertus. Vous devez avoir égard à mortifier toutes les vivacités, impétuosités et promptitudes de votre naturel, acquérant une manière de procéder lente et accoisée en la présence de Dieu, faisant grande étude, sans trop vous bander la tête, à vous souvenir toujours de lui, si faire se peut. Cette pensée ordinaire de Dieu présent jointe au désir de parvenir à son amitié doit servir d'âme à toutes vos actions; mais cela servira peu si au préalable vous n'avez entièrement formé en vous la résolution d'ôter tout ce qui lui déplaît et de faire tout effort pour acquérir la perfection.

A cette résolution vous convie, ma chère Mère, le grand amour que Dieu porte à votre âme pour laquelle il a voulu mourir et l'incroyable désir que Notre-Seigneur a de vous voir correspondre à sa grâce, en embrassant sa doctrine aujourd'hui tant méprisée du monde. A cela vous provoque cette condescendance et familiarité de Jésus-Christ qui, par la communion de son corps, se livre souvent à vous, et s'est mis en tel état que soudain que votre cœur sera purifié et rendu capable de son amoureuse conversation, il pourra tirer de lui un entretien plein de délices et de lumières. C'est pourquoi ne faites point de difficulté, je vous en prie, d'entrer dans ce dessein si fortement que vous ne vous en partiez [2] jamais.

Je suis

Votre, etc.

De Loudun ce ... 1637.

(1) TSA : *déployer*. — (2) Leçon de P; les autres : *départiez*.

100*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Il l'exhorte à s'abandonner à la conduite de l'amour divin.

G, p. 58.

A Loudun, 20 juillet 1637.

Suivez toujours, ma très chère sœur, les mouvements de ce divin amour qui vous attire et vous captive de plus en plus. Ne vous arrêtez plus à ce que votre esprit vous suggère, mais entrez dans la liberté d'un saint abandon.

Je vous trouvai dernièrement (1) encore trop de vues et de raisonnements sur la conduite de Dieu à votre égard. Laissez-moi tout cela. Rendez-vous plus simple et vous aurez plus de repos et d'assurance.

Aimez, ma Fille, je vous en prie, aimez Dieu; cela vous suffit. Votre amour doit s'exercer par la pratique de la confiance, par une décharge de tous vos soucis entre les mains de Dieu, par la cessation de vos opérations propres, par l'indifférence pour toutes sortes d'états et pour toutes les dispositions qui vous peuvent arriver, par la fidélité à ne chercher d'appui en aucune chose qu'en la foi toute nue. L'amour sera votre guide et vous fera faire de jour en jour de nouveaux progrès dans ses voies. Surtout donnez-lui liberté d'opérer en vous ce qui lui plaira, et, quoiqu'il vous arrive, ne vous défiez jamais de sa providence, ni de sa bonté.

Il vous servira beaucoup de marcher sous sa conduite, comme un aveugle, et de ne vous laisser point émouvoir par le sentiment des vicissitudes que vous expérimenterez.

Adieu, ma chère sœur, je suis.

(1) Sans doute en se rendant de Bordeaux à Loudun le P. Surin s'arrêta-t-il à Poitiers.

101. — A sa tante la Mère d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Que pour sortir de ses peines, elle doit mortifier son activité et la réduire à une grande simplicité.

T 143, S 140, I 695, H 112, h 73. — G 43. G seul a un sommaire : *sur le même sujet*, renvoyant à celui de la lettre 86; h, d'une autre main que celle du copiste : *Arrêter la vivacité de l'esprit pour parvenir à l'amour divin.* G seul a

la date et la vraie destinataire. Les autres : *A une religieuse*. Ils remplacent *tante* par *fille*.

A Loudun, 21 juillet 1637.

Si vous voulez, ma très chère Tante (1), parvenir au (2) bien de l'amour, il faut travailler à (3) vous rendre plus tranquille. J'ai bien de la peine à (4) vous voir abaissée à une (5) quantité de bagatelles. Cela vous fait des impressions dans l'esprit qui ne servent qu'à vous ôter la paix. Vous vous faites des afflictions de tant de petites choses, tant de petites circonstances qui ne sont propres qu'à vous tenir toujours captive et vous empêcher de parvenir à l'excellence de l'amour, lequel est universel, doux, et paisible, et (6) libre plus qu'on ne peut (7) l'expliquer. Je vous ai déjà dit et redis encore, et je vous dirai sans cesse, quoiqu'il semble que vous ne l'entendiez pas comme il faut : travaillez à vous simplifier. Opérez (9) peu et fort superficiellement vers les objets divins; car votre manière de creuser et profondir (10) ne vient que de nature et d'amour-propre. Vous avez bien (11) besoin d'arrêter votre vivacité d'esprit, d'aller simplement en toutes choses, sans tant philosopher. Faites une particulière application, et que ce soit votre soin principal à vous reposer des grandes et longues fatigues que vous vous êtes données, afin de préparer la place à l'Epoux (12).

[Vous ne me proposez que des pratiques, et vous multipliez sans fin vos vues sur ce que vous avez à faire. C'est de donner repos à votre esprit. Ne pensez qu'à chercher un doux repos aux pieds de Jésus-Christ, à l'écouter en silence, et à recevoir son opération sans l'empêcher et sans la troubler par l'empressement de la vôtre propre. Croyez-moi : les vertus qui consistent dans la cessation d'agir sont votre partage; l'abnégation, le silence, l'abandon, le recueillement, la paix. Retranchez cette multiplicité d'actes qui vous dissipe et vous lasse. Ne raisonnez point tant sur les objets divins. Une simple vue avec amour et respect vous y fera goûter une douceur que vous ne trouverez jamais avec tous vos actes empressés (13). Je vous assure

(1) G; les autres : *ma chère fille*.
(2) T : *à un*.
(3) STh : *et*.
(4) h : *de*.
(5) h : *si grande*.
(6) SIh omettent les deux : et.
(7) S : *saurait*.
(8) h : *vous*.
(9) En surcharge, à contre sens, dans T, 2e main : *vous* (*opérez*).
(10) Ih : *profonder*.
(11) S omet : *bien*.
(12) G a seul ce qui suit.
(13) La phrase suivante se trouve comme finale de la lettre en même temps que de la phrase qui termine le paragraphe précédent, dans les

que Notre-Seigneur vous laissera souffrir, et qu'il donnera pouvoir à vos ennemis de vous exercer jusqu'à ce que vous entriez dans la voie de spiritualité que l'on vous présente. Au reste que la difficulté ne vous rebute point. Puisque c'est une nécessité, quelque parti que l'on prenne, d'avoir de la peine, il vaut bien mieux que ce soit en combattant pour Dieu qu'en fuyant lâchement. Prenez donc courage. Confiez-vous en Dieu et résignez-vous entièrement entre ses mains. Quoique votre progrès n'aille pas si vite, je prends patience, parce que vous avez commencé tard à me croire et que vous avez contracté de grandes habitudes. Mais avec le secours de la grâce, avec une bonne volonté nous viendrons à bout de notre entreprise et nous remplirons parfaitement les desseins de Dieu. C'est ce que je lui demande et ce que je vous souhaite de tout mon cœur. Adieu, ma chère tante.] (14)

autres manuscrits sous cette forme : *la place à l'Epoux qui vous laissera souffrir et exercer par vos ennemis jusqu'à ce... présente.*

(14) Les autres manuscrits ont simplement : *Je suis vôtre etc.*

102. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Vivre avec un total abandon à Dieu.

P 117. — TSM 18, A 74; Z p. 222, G 59. Destinataire : G. Les autres : *A une religieuse de N.-D.* Sommaire de G : *sur le même sujet* (que la lettre 100). La date complète est donnée par TS et G mais le jour varie : P, qui n'a pas l'année, a : 3 août, G : 5, TS : 7.

Ma très chère Fille,

Vous (1) faites trop de compliments dans vos lettres : Si vous croyez que cela serve à lier votre esprit avec le mien, au contraire cela le refroidit. Je vous prie de les laisser tout à fait et de nous dire simplement vos dispositions (2).

Vous devez croître en l'abandon et en l'intérieure simplicité et repos. Vous êtes trop vive en vos vues et vos soucis. Je voudrais une entière décharge et un profond recueillement; toutes les créatures vous doivent être indifférentes et fort éloignées de vous. Hors les instincts de la charité, tous les moindres empressements ne se

(1) Sauf P, les autres ajoutent : *me.* — (2) TSMZ omettent ce dernier membre de phrase, donné par PG.

doivent souffrir; il les faut accoiser incontinent, autrement vous aurez la vue trouble, et ne pourrez bien recevoir la lumière du ciel.

N'affectez pas un recueillement par lequel vous alliez chercher Dieu au dedans de vous même, comme si vous aviez là un refuge. Il vaut mieux ne rien avoir, mais demeurer exposée à Dieu avec un appui dans la foi et un vrai désir de le chercher. Ces mouvements au dedans, par propre action, restreignent l'âme, et quoiqu'ils donnent quelque suavité, ils ôtent de la liberté. Il faut qu'elle laisse son intérieur à Dieu et qu'elle le trouve en lui-même (3).

Le moyen de trouver Dieu, c'est, le désirant, ne s'attacher d'affection à pas une créature, ni au sentiment qu'elle donne. Si vous prenez appui dans les sentiments et dans les goûts, vous bornerez l'opération divine. Offrez-vous à la pauvreté et à la soustraction de l'aide sensible, et ne vous souciez comme Dieu vous traite. La liaison avec lui doit être plus intime que le sentiment et Dieu se lie à l'âme lors même qu'il lui semble qu'elle en est plus éloignée; car, par cet éloignement, il la sépare d'elle-même. Arrêtez-vous fort peu à ce que vous goûtez et ne tâchez de conservez aucun goût du tout. Ne tenez point votre époux prisonnier, mais laissez-le entrer et sortir comme il lui plaira.

Adieu, ma chère fille, je suis

Votre.

De Loudun ce 3e [5, 7] août 1637.

(3) TSMA : *le;* G : *et qu'elle trouve Dieu en lui-même;* P écrit : *se.*

103. — A la M. Françoise Daviau de Relay, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Le bien qui vient à l'âme de se surmonter soi-même.

P. 112, — TSM 13, A 61; Z p. 140, G 186. Destinataire : G; les autres : *A une religieuse de N.-D.* G au lieu du sommaire : *C'était une jeune religieuse qui avait dans son naturel de grands obstacles à vaincre pour arriver à la perfection où elle se sentait appelée.* Date : PMA aucune, TS 4 novembre 1637, G 4 août 1637, Z 4 novembre 1632.

Ma très chère Sœur,

La paix, etc.

Soyez (1) folle pour Dieu, si vous désirez être sainte; vous y êtes engagée de paroles. Laissez faire chacun à sa manière et vous ren-

(1) G débute par cette phrase qui a été insérée après coup par le copiste : *Le monde dit que vous devenez folle en suivant la route que vous avez*

fermez du tout en Dieu; ne soyez nullement dépendante du dire et du sentiment des autres, car chacun suit son sens et tous n'ont pas celui de Dieu; souvenez-vous que vous êtes à Jésus-Christ et obligée à quitter toute créature pour son amour; surmontez en sa considération vos inclinations et vous retranchez de vos plaisirs; abattez la roideur où le cœur entre quelquefois par orgueil et par des ressentiments humains et affectez d'être aussi douce et aussi traitable qu'enfant avec tout le monde, sans indignation, sans murmure, sans contention, prête et portée à céder à qui que ce soit comme ne voulant garder rien de propre.

Faites ainsi, ma fille, et tâchez de vous rendre capable de l'amour (2). Un grand empêchement pour vous sont les vues que vous avez sur vous-même, d'où naissent vos craintes; cela provient d'un trop grand souci de vous-même et du manque d'abandon entre les mains de celui en qui vous devez avoir parfaite confiance (3).

[Livrez-vous à Jésus sans réserve et pour jamais et tenez-vous constamment soumise à sa conduite.

Nous avons reçu votre lettre, continuez, ma bonne fille, et assurez-vous que je suis

Tout affectionné à vous servir en N.-S.

JEAN-JOSEPH.]

De Loudun ce 4 août [novembre] 1637.

prise. Soyez volontiers folle etc. Volontiers est aussi en surcharge.

(2) G : *du saint amour.*

(3) La phrase entre crochets n'est donnée que par G. Les autres terminent ici par : *je suis vôtre.*

104. — A sa tante, la M. d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Qu'il faut mourir à la nature.

T 148, S 145, I 705, H 124, h 83. — G 45. Celui-ci donne la destinataire; les autres : *A une religieuse.* Sommaire de G : *Sur le même sujet* (que la lettre 100). Début de G : *Vous êtes toujours, ma très chère tante, dans des choses petites.* Date G seul.

Loudun, 4 août 1637.

Enfin, ma très chère tante (1), vous êtes toujours occupée de bagatelles et plongée dans les réflexions sur vous-même. Quand sortirez-

(1) TSIh : *sœur.*

vous de là, et quand cesserez-vous de rêver sur vos petits intérêts particuliers? Je n'ai toujours qu'une même chanson à vous dire [2] : modérez votre activité naturelle; parlez peu; tenez-vous solitaire avec Dieu; ne désirez rien [3]; arrêtez l'impétuosité de votre cœur; apaisez-le; donnez-lui du repos dans ses solitudes; détachez-le de tout; soutenez-vous par les vues de la foi, et pensez que tout le reste n'est que fumée. Encore une fois vous vous amusez à de petites choses; le diable se sert de cela pour vous jeter dans l'obscurité. Si vous vous teniez paisible et moins appliquée à vous-même, vous ne seriez pas si peinée [4], ni si sujette aux promptitudes.

Ma chère tante [5], il faut mourir à la nature et retenir votre cœur. Je ne trouve pas que vous avanciez beaucoup dans la mortification de vos passions; vous ne songez qu'à faire des décharges à tout le monde de tout [6] ce qui vous peine [7]. Appliquez-vous plutôt à mortifier vos ressentiments; autrement vous ne ferez pas grand progrès. C'est pitié de votre esprit; il a pris sa pente bien bas; il roule toujours comme du haut d'une montagne. Si vous voulez donner lieu à la grâce, travaillez à vous vaincre; abaissez votre jugement propre; mortifiez votre volonté; aimez à être contredite et méprisée; cela suffit.

(2) h : *redire;* G : *je rabats toujours la même chanson.*
(3) h ajoute : *ne poursuivez rien.*
(4) TI : *en peine.*
(5) TSIh : *sœur.*
(6) h omet : *tout.*
(7) G : *Vous ne songez qu'à décharger votre cœur et à le soulager et non à aimer et à rendre à Dieu un service parfait. Vous me dites que vous voulez avoir bientôt de mes nouvelles. Je ne vois point de fin à l'empressement de votre esprit. Il a pris la pente en bas et il y roule comme du haut d'une montagne. Bon courage cependant : avec le secours de la grâce et la fidèle correspondance d'une bonne volonté, on vient à bout de tout.*

105. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

La confiance est la (1) *porte pour entrer dans l'amour.*

T 138, S 135, I 681, H 97, h 61, G 61. — G donne la destinataire; les autres : *A une religieuse.* Sommaire de G : *Sur le même sujet* (que la lettre 100). Date de G.

Loudun, 13 d'août 1637.

Je suis fort content de votre lettre, ma chère fille, parce qu'elle est simple et sans appareil [2] de vos anciens compliments.

(1) S a *grande.*
(2) T : *les appareils.*

Votre disposition au recueillement, ne marque rien que de très bon. Répondez avec fidélité à ces attraits, sans vous laisser [3] aller à des doutes sur votre état; mais plongez-vous en Dieu, aveuglément et confidemment; c'est la porte pour entrer dans son amour. Tenez-vous toujours dans une simplicité enfantine; c'est le moyen d'avoir continuellement l'assistance de Dieu : Retirez-vous du bruit des créatures, ne vous mêlez point du tout de leurs affaires [4] et ne songez qu'à contenter Dieu. Que vos yeux soient avec lui comme des yeux de colombe fort élevés au-dessus de la bassesse [5] des choses humaines; tenez votre cœur dans une grande paix et ne vous troublez pour chose aucune qui vous arrive, non pas même du péché qui pourrait laisser votre âme honteuse et confuse devant Dieu; mais incontinent après vos désordres, remettez-vous en Dieu, croyant que c'est lui qui doit tout raccommoder. N'ayez d'autre soin, ni d'autre prétention que celle d'aimer Dieu purement et de l'honorer autant qu'il vous sera possible.

Pour les petits exercices de dévotion dont vous me parlez, ayez-les tous fort libres, ne vous captivant en choses aucunes pour bonnes qu'elles soient. Vous êtes fille de Jésus-Christ; reposez-vous en lui.

Je suis.

(3) TI omettent : *vous laisser.*

(4) S : *du tout de vos affaires;* h : *du tout de leurs affaires;* G : *point dans leurs affaires.*

(5) Leçon de hG; TS ont : *base*, corrigé en *bassesse* par Taffoureau pour S; I : *basse.*

106. — A une religieuse de Notre-Dame.

P 85. Il ne donne pas l'année, qui reste incertaine. Michel mettait *28 novembre 1637*, je ne sais sur quelle autorité.

Ma très chère Mère,

Je suis bien content de satisfaire à vos bons désirs, mais à la charge que vous ne ferez point de compliments dans vos lettres, car il y en a beaucoup en celle que vous m'avez envoyée; au commencement vous en avez et à la fin.

Il nous est expédient de laisser toutes les vues humaines, d'opérer en la simple vue de Dieu et quitter pour lui toute prétention de con-

soler nos cœurs avec les créatures. Cette détermination, dont vous parlez, en laquelle vous ne trouvez pas votre cœur, se fait par une volonté gratuite de contenter Notre-Seigneur et de le préférer à toutes les choses du monde. Vous avez des regards sur le monde avec quelque peu d'attache; cela vous apportera un grand retardement. Il faut laisser l'appui que vous y avez pris et n'en recevoir que de Notre-Seigneur, intérieurement, à qui vous vous devez livrer du tout pour aimer sa doctrine, sa croix, et pour n'avoir que lui en considération. Pensez-vous qu'il faut bien humilier votre esprit et le rendre simple. Si vous ne prenez cette étude, il vous produira des aigreurs et des combats bien difficiles à supporter. Les anciennes habitudes se doivent combattre et ne se plus chercher soi-même, ni son plaisir, son honneur, ou son intérêt, mais seulement d'aimer Jésus-Christ et se perdre en lui. Vous trouverez tout en cet amour et, sans lui, vous serez pauvre. Dieu vous le donne, ma chère sœur; en lui toutes nos espérances.

Je suis votre, etc.

De Loudun ce 13 août [1637].

107. — A la Mère Françoise Daviau de Relay, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Ce qu'il faut faire pour être sainte.

P 113. — TSM 12, A 71, Z p. 190, G p. 188. Destinataire donnée par G. *Les autres : A une religieuse de N.-D.* Sommaire de G : *Divers avis pour la perfection.* Date absente de TSMZ; G seul a l'année : *Loudun, 13 août 1637.* Il diffère pour le mois et le jour de P qui a : ce 4 septembre.

Ma très chère Sœur,

La force et le courage de Jésus-Christ anime le vôtre (1). Suivez l'entreprise, espérez et vous offrez à tout jusqu'à mourir dans la peine. Il faut arriver au haut de la montagne; il y aura grand plaisir. L'amour doit tout (2) conduire, ouvrez vos oreilles (3); faites tout par amour vers Jésus-Christ votre époux. Ne vous étonnez point de la résistance de vos passions; empêchez seulement qu'elles ne pro-

(1) Leçon de P; les autres ont : *votre cœur.*

(2) Z a lu : *vous.*

(3) La copie de TSMAZ : *votre cœur;* G a : *soumettez-vous à ses saintes lois. Saintes* a été raturé par le copiste.

duisent aucun effet; c'est le chemin et le moyen que vous me demandez pour arriver à la perfection, conserver la paix de votre intérieur, ne laissant point dominer la nature, et, par affection à Notre-Seigneur, pratiquer ce qui est de vertu à la rencontre. Ne vous empressez point pour le bien, ne vous mettez en souci de rien; gardez la pureté de votre cœur, et le calme de votre conscience; fortifiez-vous contre le dire et les façons de faire d'autrui et vous serez comme une étrangère à toutes choses. Pour les gens du monde, n'ayez aucune attache à eux; rien d'étroit en amitié avec personne; vivez solitaire comme une tourterelle. Jésus-Christ est mort; soyez en deuil pour lui, et ne vous délectez en objets passagers. Ayez de la vigueur pour vaincre où votre naturel vous voudrait emporter et déterminez-vous à persévérer en vos desseins jusqu'à la mort. La vie ne vous est donnée que pour accomplir ces choses dont nous parlons.

Je suis, ma fille,

Votre, etc.

Loudun, ce 13 août [4 septembre] 1637.

108*. — A Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

N, II, p. 80; C, I, 56.

A Poitiers, 29 août 1637 (1).

Monsieur,

Les fréquents combats où nous nous trouvons engagés durant cette vie nous obligent à nous tenir toujours sur nos gardes.

Cette vigilance consiste à ne nous point écarter de la voie de Dieu, ni nous détourner vers les créatures dans les divers évènements des choses qui nous arrivent. Si le cœur n'est content, si l'âme n'est déterminée à se conduire par les vérités de la foi, il est impossible qu'elle ne se laisse vaincre.

Mais il en faut toujours venir là que Dieu juge tout autrement que les hommes; et ce qui a un grand éclat à leurs yeux est peu de chose aux yeux de Dieu. Ainsi quand son jugement sera venu, il y aura bien des gens trompés; on reconnaîtra pour lors que le nombre des

(1) Le P. Surin se trouvait à Poitiers pour l'émission de ses vœux de profès, qu'il prononça le 30 août 1637.

fous est infini [2] et qu'il n'y a de véritables sages que ceux qui suivent les maximes de Jésus-Christ, se dégageant de l'affection [3] des choses de la terre et se résignant entièrement à la volonté de Dieu pour être pauvres, déshonorés et [4] délaissés, s'il veut qu'ils passent par ces épreuves. Car tout cela n'étant que de peu de durée n'est pas fort considérable.

Il faut donc nous établir dans une grande paix sur le bon plaisir de Dieu, sur la [5] providence et sur une ferme résolution de lui rendre service et de conserver sa sainte grâce, en quelque disposition qu'il nous mette, portant patiemment la rage de nos ennemis, et les troubles mêmes [6] de nos passions sans souffrir qu'elles échappent, et sans les excuser sous quelque prétexte que ce soit. Car il s'en présente toujours assez qui paraissent justes et raisonnables. Mais la paix de la conscience vaut mieux que tout le reste, et le trouble des passions ne sert à rien qu'à donner au démon un grand avantage pour faire réussir ses desseins et pour obscurcir l'âme. Le moyen d'acquérir cette paix si précieuse, c'est de mépriser toutes les choses passagères; sans cela, on ne la peut avoir.

Un autre point important pour notre conduite est de n'avoir pas grand égard aux divers sentiments de notre cœur, tels que sont les dégoûts pour [7] certaines choses, les aversions pour certaines personnes, la bonne ou mauvaise disposition de l'humeur [8]. N'ayez que fort peu d'égard à toutes ces choses qui ne sont que dans la partie inférieure [9] de l'âme; mais allez toujours droit à ce que la raison vous prescrit, et vous acquerrez par ce moyen un état ferme, où se trouvera la vraie lumière, la parfaite sagesse, le repos solide, et une perpétuelle joie.

Je salue votre chère épouse. Dites-lui que je souhaite que quoi qu'il arrive [10] elle ne cesse d'espérer en Dieu et de le servir, qu'elle ne cherche point son soulagement dans les créatures, et qu'elle tâche d'acquérir la vraie paix par la mortification de toutes ses passions, afin qu'étant tous deux parfaitement affranchis de votre [11] esclavage, vous puissiez servir Notre-Seigneur d'un même cœur.

(2) *Eccle*, 1. 15.
(3) C : *effectivement*.
(4) C omet : *et*.
(5) C : *sa*.
(6) C omet : *mêmes*.
(7) C : *de*.
(8) C : *mauvaise humeur*.
(9) N : *intérieure*.
(10) C : *qu'il puisse arriver*.
(11) C : *leur*.

109*. — A la Mère Anne Buignon, religieuse de N.-D. à Poitiers.

Il l'exhorte à s'abandonner à l'action de l'amour divin.

G 62. Date mise par Michel, probablement parce que dans G la lettre vient immédiatement après celle du 13 août (l. 105) et avant celle du 9 décembre 1657, donnée expressément comme la première lettre après l'obsession. D'autre part, il n'y a pas trace de correspondance pour les années 1638-1656.

1637.

Il me semble, ma très chère fille, que pour honorer dignement Notre-Seigneur vous devez entièrement dégager votre cœur de toutes les douceurs et de toutes les grâces sensibles. Vous ne devez nullement vous y appuyer. La seule foi doit être votre appui. C'est elle qui nous élève à Dieu purement; car, excluant l'expérience des choses que nous croyons; elle laisse l'âme dans le vide; or c'est ce vide que Dieu remplit.

Que s'il plaît à Notre-Seignuer de vous favoriser de lumières et de goûts hors de la voie obscure et sèche de la foi, vous devez par un esprit d'abnégation vous en séparer, afin de servir Dieu sans intérêt propre. Par cette pratique vous vous rendrez plus digne de ses divines communications et de son amour, et vous demeurerez exposée à son souverain pouvoir, abandonnée à sa providence, soumise à ses volontés, prenant tout comme de sa main et ne faisant choix de rien. De là naîtra dans votre intérieur un profond recueillement, une douce paix, une sagesse surnaturelle qui vous servira de lumière en tout.

Après le péché rien ne vous peut nuire davantage que d'agir par vous-même. Ainsi, ma chère Fille, soyez fidèle à fuir le mal, et quant au bien, ne l'exécutez que par dépendance du mouvement de Dieu, dans la croyance que Dieu seul est capable de s'honorer soi-même dignement et que notre empressement ne fait que gâter l'œuvre de Dieu.

CINQUIÈME PARTIE

Lettres à une religieuse inconnue.

(1636?-1639?)

Il n'y a pas dans la correspondance du P. Surin de lettres plus émouvantes que celles qui vont suivre. Malgré la difficulté d'interprétation de certains détails, et l'obscurité pour nous de diverses allusions, leur authenticité paraît certaine : la doctrine coincide parfaitement avec celle du P. Surin, et l'on y perçoit l'écho primitif et direct des souffrances physiques et morales qu'il a décrites plus tard en termes analogues, dans la seconde partie de la *Science expérimentale* (1). Elles firent des vingt années écoulées entre 1638 et 1657, l'occasion d'un continuel martyre à l'intérieur, tandis qu'à l'extérieur, le P. Surin donnait les marques d'une véritable folie et se voyait traité en conséquence.

Ces lettres dont l'original n'a pas été retrouvé, ont été insérées par le P. du Gad, S. J., ancien missionnaire en Chine (mort à Paris, le 25 mars 1786), dans une transcription qu'il a faite de l'*Abrégé de la Possession* et qui est conservée au monastère de la Visitation de la rue Denfert-Rochereau (V). Il existe de ce manuscrit plusieurs copies mentionnées dans l'introduction (2). C'est d'après V que nous reproduisons ces lettres. Elles ont été certainement retouchées quant au style. Cela ressort d'ailleurs de la comparaison qu'il est possible d'établir, pour trois d'entre elles, avec une recension plus ancienne conservée dans plusieurs manuscrits de la *Science expérimentale* (Sens, 163, K, p. 245-249; éditées probablement d'après le ms de Sens, et retouchées par Pouzot et Sarion : Z).

(1) Reproduite comme troisième partie par l'*Histoire abrégée* de 1828. Voir sur ce sujet la RAM, 1925, p. 143 sq.

(2) L'on trouvera plus de détails sur les manuscrits rappelés ici : V, Sens, 163, K, etc., dans l'*Introduction*, pages XXXVI-VIII.

La date de cette correspondance ne peut être fixée qu'approximativement. En 1656 et 1657, le P. Surin répète que, depuis vingt ans, il n'a pu écrire de lettre. Il faut donc remonter aux environs de 1639 comme date finale extrême. D'autre part la crise n'a pris toute son acuité qu'après le retour définitif à Bordeaux (28 novembre 1637). A supposer que toutes les lettres se doivent rapporter à la même époque, on ne se trompera guère en les fixant aux années 1636-1639, pendant lesquelles le père interrompit d'abord (d'octobre 1636 à juin 1637) puis abandonna définitivement (novembre 1637) sa fonction d'exorciste à Loudun. J'ai modifié l'ordre des lettres tel que le présente V : il semble, d'après le contenu, que l'on peut y distinguer trois groupes : — 1) Quatre lettres se rapportent à un voyage en Bretagne pour cause de santé; il y est question d'un poème sur les « Incurables ». Il n'est point fait allusion à ce voyage dans les autres documents dont nous disposons. La date est difficile à fixer, car le P. Surin, dans la lettre 112, fin, envisage formellement son retour dans la même ville que sa correspondante. Or celle-ci, comme on le verra, est difficile à déterminer si, comme je le crois, ce n'est pas nécessairement Jeanne des Anges. C'est donc par pure conjecture que je me décide pour 1636-1637, ces lettres paraissant les plus anciennes et écrites avant le séjour définitif à Bordeaux. — 2) Une lettre écrite aux environs de la Pentecôte (114) ne peut être fixée qu'à l'année 1637, comme on le verra. — 3) Toutes les autres (115-126) semblent se rapporter à la crise de fin-1637-1639 (3) sans qu'il soit possible de préciser davantage sauf qu'il faut exclure la période du voyage en Savoie (12 avril-août 1638). C'est quelque temps après que le P. Surin fut absolument réduit à l'impuissance et cessa d'écrire pendant environ vingt ans.

Les lettres sont données par les deux recensions sans indication de destinataire. Le P. Michel affirme que, dans plusieurs copies, les deux premières, communes aux deux groupes, portent le nom de Jeanne des Anges. Il ne m'a pas été possible de retrouver cette indication dans les manuscrits. Cette iden-

(3) Le P. Surin affirme expressément au début de la seconde partie de la *Science expérimentale*, où il donne les détails sur cette époque (ch. I-III) que la crise de désespoir (persuasion de sa damnation, etc.) dont on retrouve l'écho dans ces lettres n'a commencé que quelque temps après le retour définitif à Bordeaux. Le fragment de lettre cité par le P. Champeils, dans son mémoire de 1639, la donne comme ayant cependant déjà duré plus d'un an.

tification de la correspondante du P. Surin avec Jeanne des Anges, admise sans hésitation par le P. Michel, bien que plausible au premier abord, reste, à mon avis, fort incertaine. Sans doute, ce n'est qu'avec elle qu'il parle si librement de sa propre vie spirituelle, dans sa correspondance ultérieure et les allusions aux épreuves communes s'appliquent à Jeanne mieux qu'à personne. Nous savons d'ailleurs par la correspondance de Jeanne avec Laubardemont (L, VII, p. 21) que le P. Surin lui écrivit, peu avant le 14 mai 1637, pour lui annoncer son retour à Loudun et c'est aussi par une lettre de lui, probablement, qu'elle apprit, sur la mort de M. Seurin, les détails qu'elle transmet à Laubardemont, le 3 janvier 1638 (*Ibid.*, p. 27). Mais dans ces lettres, à plusieurs reprises, il est question de visites et d'entrevues qui supposent la présence dans la même ville des deux correspondants ou du moins chez les deux une liberté de mouvements qui s'accorde mal avec l'état de claustration de Jeanne. La difficulté persiste d'ailleurs, s'il s'agit de religieuses proprement dites, même à Bordeaux. Aussi dans l'incertitude où nous laissent les manuscrits je n'ai pas cru devoir suivre le P. Michel et indiquer Jeanne des Anges comme la destinataire certaine de ces lettres.

On rapprochera utilement ces textes de divers passages du mémoire du P. Champeils, de 1639 (voir Appendice II), en particulier, celui où il cite un extrait d'une lettre du P. Surin « ad monialem quamdam », datant de l'époque même dont il s'agit ici. Par bien des traits elle se rapproche des lettres qui suivent, sans pouvoir cependant s'identifier avec aucune d'elles. Je transcris ce texte parce qu'il complète ces lettres et résume bien l'épreuve douloureuse endurée alors par le P. Surin (1).

Scripsit etiam P. Surinus ad monialem quamdam se per annum cruci affixum stetisse, hoc est, ut ipse se explicat, damnationis poenas sustinuisse; quo toto tempore pars superior ejus animae ligata tenebatur a Daemone, ut ipse loquitur, tantumque fuisse ejus cruciatum ut infernus dici posset eoque tempore toto ipsius

(1) Une lettre à Jeanne des Anges du 14 avril 1658 (conservée sans date dans plusieurs recueils, comme T et avec le titre vague *à une religieuse*) donne ces mêmes détails, mais elle en ajoute d'autres visant le séjour à Saintes (1649-1651) et sa date même empêche de l'identifier avec celle dont parle le P. Champeils. Le mémoire de celui-ci, quoique non daté, est sûrement de 1639. Il faut reconnaître que les lettres de cette cinquième partie présentent des difficultés insolubles dans l'état actuel de la tradition manuscrite.

memoriam ita impeditam fuisse ut nullius motivi recordari posset a quo consolationem aliquam quaereret; immo ita se quodam fascino perturbatum mansisse ut ejus imaginatio paene everteretur eique saepe praesentem mortem ostenderet. Addit eodem tempore se saepius incitatum fuisse ad semet gladio confodiendum.

Je n'ajoute pas de sommaire, les manuscrits n'en ont pas, le sujet étant toujours le même : c'est-à-dire, les souffrances physiques et morales subies par le P. Surin.

110*. — A une religieuse.

Sens 163 p. 360, K p. 249, Z p. 213. — V 1. — La lettre peut se rapporter soit au premier retour à Bordeaux soit au début du voyage en Bretagne dont il est question dans les lettres 111-113. L'expression *en cette ville* se retrouve dans la lettre suivante. Le retour à Bordeaux, en 1637, est exclu parce que, dans un texte, rapporté après la lettre 115, le P. Surin dit expressément qu'il y arriva la veille de l'Avent, donc un samedi et non un mercredi, comme il est dit ici.

[1636?-1637?]

Ma très chère Sœur,

Je conçois fort bien et prends beaucoup de part en tous les soins qui vous accablent (1) mais puisque le maître afflige le serviteur ne peut soulager (2).

J'arrivai mercredi en cette ville, sans aucun mauvais accident, sinon beaucoup de fatigue et d'incommodité (3) par les chemins, car il faut toujours nous attendre que tous les moments de notre vie (4) soient assaisonnés de peines. J'en fais l'expérience tous les jours, spécialement depuis mon départ d'avec vous, où le nouvel état de détachement continuant toujours, je me suis imperceptiblement (5) attaché à une bien plus pesante croix (6) mais d'un côté (7) j'y vois le vieil homme peu à peu à mourir et je sens que la main de Dieu édifie au-dedans le nouveau. Il faut le laisser (8) faire sans s'en mêler.

(1) V : *Je prends beaucoup de part... accablent et je les conçois fort bien.*
(2) V : *C'est le... qui afflige, assurément le.*
(3) V : *incommodités.*
(4) V omet *de notre vie.*
(5) V : *insensiblement.*
(6) V : *à une croix bien pesante.*
(7) V : *d'un autre côté je vois que le... pourra mourir, je ressens... le nouveau au dedans.*
(8) V : *tout faire.*

111*. — A une religieuse.

Sens 163 p. 355, K p. 247, Z p. 214. — V 17. L'allusion finale au poème sur les incurables dont il est question dans les deux lettres suivantes invite à placer cette lettre ici.

[1636?-1637?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

J'ai reçu votre dernière dans laquelle, comme dans la précédente, j'ai remarqué l'esprit et les lumières de Dieu, reconnaissant ses opérations si clairement que cela me cause une consolation et assurance très particulières pour vous et pour moi (1). Mon esprit est pleinement convaincu des défauts que vous remarquez en moi et de toutes les vérités dont vous m'instruisez. Ma volonté y trouve de nouvelles forces et un nouveau courage pour mieux faire. Je ne vous puis (2) dire combien il m'est utile de me marquer ainsi tous mes défauts et de (3) me renouveler tous les avis dont j'ai besoin.

Depuis mon arrivée en cette ville j'ai passé par une rude épreuve de corps et d'esprit. J'ai été jusqu'à présent dans les remèdes qui m'ont extraordinairement (4) affaibli, m'ayant remis dans mes soulèvements et vomissements d'estomac qui m'avaient passé, il y avait six semaines, comme je vous l'avais conté (5) à Laval. Ensuite j'ai été huit fois dans les demi-bains, et au (6) lieu d'y trouver du soulagement, ce n'a été qu'augmentation de mal, de faiblesse, et langueur générale, la fièvre presque tous les jours, indigestions perpétuelles, un appétit effroyable; avec cela un dégoût extrême de mon vivre ordinaire.

Jamais, je ne m'étais trouvé si mal; et de vous dire, pendant tout cela, les peines et les agonies de mon esprit, c'est ce que je ne puis exprimer tant mes souffrances sont cuisantes car je n'avais point expérimenté un délaissement et aveuglement pareil (7).

(1) V : *et y reconnais et éprouve.. si évidentes; ... et une assurance;* omet *pour vous et pour moi.*

(2) V : *puis vous.*

(3) V omet *de.*

(4) V : *extrêmement... et qui m'ont remis dans les mêmes.*

(5) V : *dit.* Je ne possède aucune donnée pour expliquer cette allusion à un séjour à Laval, où aurait été également sa correspondante. La correction *écrit,* du P. Michel, est arbitraire n'étant pas garantie par les manuscrits.

(6) V : *et au lieu... je n'ai eu qu'augmentation de mal et;* omet *et, la,* écrit *quasi, indigestion perpétuelle, extrême dégoût.*

(7) V : *les peines, les souffrances et les états pénibles de mon esprit : Cela est indicible car je n'avais point encore été délaissé à un aveuglement pareil.*

Me laissant quelquefois aller à des impatiences et sensibilités extraordinaires aux moindres maux, des attaches, et empressements et inquiétudes pour chercher du soulagement dans les remèdes, du goût en quelque vivre particulier, faisant effort pour trouver quelque divertissement et consolation parmi les créatures, afin de soulager un peu mieux mes maux et avec tout cela l'esprit de Dieu me fait de grandes violences en tous ces éclats à mes inclinations.

Je ne puis vous exprimer les rages, les résistances, les emportements et les murmures de la nature. Enfin, c'est ici (8) où je commence à éprouver l'état de vos peines dont vous m'avez si souvent parlé; je n'avais point encore été à telles noces. Néanmoins, depuis un ou deux jours, je me sens un peu soulagé et mon esprit est à présent plus détaché de moi-même et de tous mes intérêts. Je suis convaincu que pour satisfaire exactement à la justice de Dieu, je dois être abandonné à toutes ces peines, et à des états encore (9) plus humiliants et plus semblables à ceux du véritable enfer et par ainsi je dois voir passer en moi toutes ces tragédies, comme sur un théâtre, sans y prendre plus de part qu'un spectateur, souffrant (10) en moi avec patience et résignation tout ce que Dieu voudra permettre de confusible et pénible à supporter, m'oubliant moi-même le plus que je pourrai, ne m'inquiétant ni du passé ni du présent, ni de l'avenir.

Je connais bien clairement (11) en tout cela que la nature est bien pleine de vie, qu'elle use de mille adresses et stratagèmes pour se dépétrer de son mal, qu'elle ne peut quitter quelque bonne envie qu'elle en ait, mettant en exercice toute sa prudence exacte et qu'elle n'abandonne point non plus que ses attaches. Ainsi elle se débat comme un diable en un bénitier. Mais que faire à tout cela? Si j'y

Je suis abandonné à une nature qui a des sensibilités et des impatiences extraordinaires dans les moindres maux, des attaches, des soins, des inquiétudes et des empressements étranges pour se soulager, du goût en quelques vivres, de la consolation et du divertissement en mille sorte de créatures, si je pouvais en trouver parmi tous ces maux et la violence que me fait en tous ces états l'esprit de Dieu.

(8) V : *C'est ici enfin... éprouver vos peines... pareilles noces... trouve un peu... mon esprit reçoit quelques lumières, entrant comme dans un nouvel état, après être sorti de ce creuset. Voici à peu près en quoi il consiste : C'est qu'il me semble que je suis à présent plus détaché de... et que je suis;* S donne : *que je suis convaincu.*

(9) V : *encore plus... et plus sensibles au véritable enfer que c'est là, et ainsi.*

(10) V : *plus de part qu'à ce qui se passe dans les autres créatures, et je les dois souffrir en moi avec patience et résignation, en tâchant de m'oublier... et de ne m'inquiéter.* Omet : *ni du passé.*

(11) V : *Je reconnais bien en tout... est toute pleine... et de mille stratagèmes pour se dispenser... quitter les opérateurs de sa prudence active, soigneuse et exacte à tout... point ses attaches et qu'elle se débat... dans un.*

veux remédier, je ne sens que faiblesse et impuissance, n'ayant [12] aucune liberté de m'y appliquer, et vous savez que je n'y apporterais que troubles [13] et impureté en me mêlant de cela. Je crois qu'il vaut mieux me laisser languir, et m'abandonner sans aucun soin comme [14] incurable, et m'oublier, avec toutes les créatures, le plus que je pourrai; car il me semble que Dieu me fait connaître que c'est à lui seul à faire cet ouvrage, et que ce que j'y dois [15] contribuer ne doit point [être] par manière d'application, de soin ni de fidélité, mais seulement par oubli et délaissement de tout ce qui est en moi, et que pendant que je serai en cette disposition, le vieil homme se détruira insensiblement de lui-même et par l'opération secrète et invisible de Dieu. Voilà l'état où je suis maintenant [16], avec un peu plus [17] de repos et de relâche qu'auparavant. L'oubli de moi-même et la simplicité d'esprit me sont à présent [18] fort nécessaires.

J'ai été pendant tout ce temps en [19] une profonde peine et perplexité touchant l'usage de la viande; car d'un côté, les médecins, mes parents et [20] amis me le conseillent absolument, comme m'étant très nécessaire; ma prudence me la figure aussi comme très utile dans l'état faible et languissant où je suis; mais la simplicité intérieure et l'oubli de moi-même me représentent ce soulagement comme indifférent; mais aussi, d'un autre côté, la crainte de violer l'ordre secret de Dieu m'a retenu jusqu'à présent quoiqu'avec d'extrêmes violences, ne pouvant me résoudre quelque besoin que j'en aie à me soulager en rien.

Il y a huit ou dix jours que j'ai achevé le poème des Incurables [21], mais je n'ai pas encore écrit [22] la Vocation du Pèlerin ni son voyage [et] les choses qui y arrivent : Ce sont deux pièces qui ne contiendront pas moins de huit cents vers [23].

(12) V : *je n'ai.*
(13) V : *trouble et qu'impureté.*
(14) V : *comme un.*
(15) V : *j'avais à y contribuer, n'était point par... soin ni de... et par délaissement.* S n'a pas *être*, nécessaire pour le sens.
(16) V : *à présent.*
(17) V place *plus* après *relâche.*
(18) V : *maintenant.*
(19) V : *dans.*
(20) V : *et mes... absolument, ma prudence me le représente comme extrêmement dans l'état... suis, l'oubli et la simplicité intérieure me le représentent comme... mais de l'autre côté... Dieu m'en a empêché jusqu'à présent et je ne suis pas dans le dessein d'en prendre si Dieu ne me change sur ce sujet.*
(21) Il est encore question de ce poème dans les deux lettres suivantes.
(22) V donne un sens opposé et un chiffre deux fois plus fort : *je n'ai encore écrit que la Vocation du Pélerin. Je n'ai point traité de son voyage et des choses qui s'y passent, qui feront deux autres pièces à part.*
(23) S a seulement *quatre vingts;* c'est V qui donne *huit cents* mais ce dernier chiffre paraît le plus vrai, à en juger par le contexte et les trois cents couplets dont parle la lettre suivante. Cette occupation poétique est un trait

Votre sœur Audouin a grand tort de se plaindre que je ne pense (24) point à elle, ç'à été pour son sujet, divertissement et utilité que j'ai entrepris cet ouvrage. Dites-lui que je m'attends qu'elle me satisfasse.

favorable à l'authenticité. Le P. Surin a composé et édité des *Cantiques spirituels* destinés à remplacer les chansons profanes.

(24) V : *songe point à elle, car c'est pour son sujet, pour le fruit et le divertissement qu'elle prendra en cet ouvrage que je l'entreprends, étant une des principales raisons qui m'y ont poussé... j'entends qu'elle me satisfasse.* Il n'y avait au couvent des Ursulines de Loudun aucune sœur de ce nom, à l'époque où sont écrites ces lettres.

112*. — A une religieuse.

V. 5.

[1636-1637?]

Ma chère Sœur,

Votre dernière lettre apporta une grande consolation à mon âme, parce que les paroles que vous m'y dites me servent d'une instruction et d'une lumière dont mon âme est repue et fortifiée.

J'expérimente tous les jours de combien de maux est rempli ce vide dont vous me parlez, et la nature, de son côté, tâche d'avoir part dans la consolation de votre lettre, mais elle n'y trouve que sa condamnation et sa sentence, dont Dieu lui fait ressentir tous les jours les effets.

J'ai eu toute cette semaine quantité d'affaires qui m'ont occupé beaucoup de temps, et ma nature y a eu quelque relâche, et se repaît comme elle peut de ces viandes mais comme elle est extrêmement gloutonne et avide, elle s'attache avec excès à ces créatures, y entraîne la raison et tout ce qu'il y a de sensible. Ainsi, je ne sais pas un moment qui ne soit rempli d'infidélités. Je sens mon extérieur dans la dissipation et le trouble, et lorsque je pense à le regarder en cet état, je tombe dans une anxiété pressante, voulant d'un côté être fidèle à me détacher des créatures, et de l'autre, soigneux d'oublier tout ce qui me regarde; et puis, tout d'un coup, je me sens arraché de moi-même pour être plongé dans ce vide ténébreux où tout aussitôt je me perds et ne me vois plus.

Parmi tout cela, je dure comme je puis, tâchant de faire couler le temps. Je vis sans règle, sans conduite et sans discrétion; sans savoir à tous moments que faire et que choisir.

Je vois bien, comme vous m'en avertissez, que les anxiétés ne

viennent que d'amour-propre intéressé; mais cette vérité ne guérit pas les plaies de la nature.

Une peine qui m'est à présent très cuisante, est que je ne puis avoir la moindre affaire du monde que je n'en aie la tête pleine et le cœur rempli, et toutes mes passions en émeute continuelle, jusqu'à ce qu'elle soit accomplie; jusque là, point de paix, ni de repos; un trouble, un feu et une impatience continuelle.

Je n'ai plus dans mon intérieur aucune consolation sensible qui soit tant soit peu stable, ni de notre liaison, ni d'aucune autre part; mais au contraire, je me vois de plus en plus englouti profondément dans un abîme où il m'est bien impossible de recevoir du soulagement d'aucune créature. Vos lettres, toutefois, me fortifient et me soulagent tant soit peu, et je suis bien aise d'en recevoir. J'ai déjà fait trois cents couplets de chansons du Voyage et de l'Hôpital des Incurables (1). Si Dieu me donne la liberté de continuer; cela me divertira un peu en mon voyage de Bretagne. Quand je serai de retour, je vous communiquerai ce que j'aurai fait.

(1) Voir la lettre précédente et la suivante.

113*. — A une religieuse.

V. 6.

[1636-1637?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

Je suis à présent à Vitré. Je vous écrivis vendredi au soir, faites-y moi réponse. Je vous mandais que j'avais eu la liberté de continuer une chanson des Incurables (1). Je l'ai achevée; elle est aussi longue que la première que vous avez. J'y ai senti des peines et des angoisses grandement rudes et étranges, car dès lors que mon esprit pense à s'appliquer à la moindre pensée, et à former le moindre dessein, je sens des tourments et des peines intérieures si cruelles, qu'elles ne me laissent aucun respir (2), jusqu'à ce qu'elles m'ayent replongé dans ce gouffre et dans ce vide horrible et épouvantable de la mort, où je suis abîmé. Cela sera cause que je ne pourrai achever que le tiers de mon dessein, et laisserai le reste, avec résolution de n'entreprendre aucune composition ni application. Aussi, je sens

(1) Voir les deux lettres précédentes.

(2) Le P. Surin emploie ailleurs ce mot, en particulier pour décrire quatre respirs dont l'homme peut être le théâtre, *Science expérimentale*, IIIe p., ch. 3e — *Histoire abrégée*, IVe p., l. 1er, ch. 4, p. 303-4.

que cela me dissipe tout à fait, et me fait faire une foule d'infidélités tous les jours. C'est pourquoi il sera plus expédient de joindre, autant que je pourrai, le vide extérieur à l'intérieur, et d'abandonner toutes sortes d'occupations qui pourraient donner quelque relâche à la nature. Par ce moyen, elle ne fera plus que languir et souffrir de la main de l'ouvrier avec plus de paix et de repos sans se remuer aucunement, parce que toute espérance d'appui lui sera ôtée entièrement par le dessein que j'ai de tout quitter. Mandez-moi votre sentiment sur cela. Je suis maintenant dans les bains, mais je n'en sens point de soulagement; au contraire je connais que les remèdes de la terre ne guériront jamais les maux du Ciel.

Je crois que dans l'empressement que vous avez que j'aille à M. et que je prenne les remèdes dont vous me parlez, votre affection se laisse trop aller à ses (3) emportements naturels. L'Esprit de Dieu doit purifier et mortifier tout cela. Nous devrions plutôt nous porter et nous encourager à souffrir tout, que non pas à chercher notre consolation dans ces choses créées.

(3) V : *ces*.

114*. — A une religieuse.

V. 9. — La lettre est écrite aux environs de la Pentecôte. Ce ne peut être l'année 1638, car en ce temps le P. Surin accomplissait son pèlerinage au tombeau de Saint-François de Sales, ni 1639 car la crise à cette date était beaucoup plus aiguë, que ne le suppose le ton de cette lettre, ni 1636 où le P. Surin était à Loudun. Il reste donc la Pentecôte de 1637, qui tombait le 31 mai.

[Bordeaux, vers le 31 mai 1637.]

Ma très chère Sœur,

Ma santé est toujours la même que celle que j'avais il y a quelques mois que je vous en écrivis; mais au reste, je ne sais pas quel dessein a l'Architecte, ni s'il a quelque chose en vue qu'il veuille accomplir bientôt, car il hâte les ouvriers et presse la besogne plus fort que jamais, en sorte qu'il ne leur donne plus aucun repos ni relâche. Il conduit l'ouvrage par une voie tellement au-dessus de la portée et de la prudence humaine qu'il ne donne aucune place à la modération et discrétion des hommes. Aussi l'ordre qu'il tient dans la conduite de son ouvrage ne se doit pas régler par la nature, mais par la grâce et le bon plaisir de sa Majesté .Aussi la voie par où il mène n'est pas contre la discrétion et modération. Elle ne détruit pas ces vertus, mais elle les outrepasse; si elle ne les ruine pas, au

moins elle les oublie et les rend si inutiles et superflues qu'elles sont obligées de se voiler et cacher devant sa face. Enfin, vous savez que c'est un solitaire qui ne souffre personne avec Lui, un feu qui embrase tout; il faut donc lui immoler tout le reste, jusqu'aux cendres mêmes, afin qu'il ne reste rien avec lui.

Pour la nature, elle est dans le dernier retranchement et le dernier refuge où elle se renferme, sous prétexte de nécessité et discrétion; mais il faut forcer cette barrière, et que, n'ayant plus rien où se retirer, elle meure et jette les derniers abois. L'arrêt en est donné, et sa condamnation est juste. Il faut que ce nouveau Maître soit seul. Il n'en veut point souffrir d'autres avec Lui. Voulant être seul, il ne peut endurer d'autres règles, d'autres vues et d'autres desseins, ni d'autres intérêts que les siens.

Mandez-moi là-dessus votre avis : si je dois rendre la place sans composition, ou la laisser à sa discrétion, car il n'en veut point autrement; Il est dans le dessein de ruiner tous les bâtiments que j'y avais faits et il ne veut point souffrir que je commence rien de ce que nous avions avisé ensemble. De plus, il souhaite que nos cœurs soient bien purs et bien nets à cette Pentecôte, afin qu'il les remplisse et les anime de son Esprit de Vie.

115*. — A une religieuse.

V. 13. — L'allusion au retour vise soit le retour définitif à Bordeaux, le 28 novembre 1637, soit, plus probablement le retour du voyage en Savoie (avril-août 1638). La *Science expérimentale*, III^e^ Partie, ch III, p. 575-576 (*Histoire abrégée*, IV^e^ p., l. I, ch. III, p. 301) raconte comment, le lendemain de son retour à Bordeaux (28 novembre 1637) le P. Surin ayant à prêcher pour le premier dimanche de l'Avent, à la paroisse Saint-Eloi, brûla les sermons qu'il avait autrefois écrits. Il ne s'agit pas évidemment du même fait dans la lettre ci-jointe et il paraît probable qu'il n'eut lieu que plusieurs mois plus tard, au début de la crise d'impuissance absolue. Je donne toutefois ici le texte original de ce passage parce qu'il contient une date précieuse, celle du retour et que le texte de l'*Histoire abrégée* est particulièrement altéré.

« Quand ie fus arrivé à Bordeaux, qui fut la veille de l'Advent [28 novembre 1637], on me donna à prescher à Saint-Eloy, qui est une paroisse de la ville, non pas tous les jours mais le dimanche et le jeudy; outre cela on me convia en quatre monastères un jour par semaine, j'acceptay tout et ne fis aucun essay pour la préparation, car elle m'estoit impossible. Le premier dimanche de l'Advent [29 novembre 1637], il me restoit un heure seulement jusqu'au sermon que ie n'avois encore rien pensé; ie m'emfermay en ma chambre, et ie pris quelques sermons que j'avais presché autrefois ou il y avoit quelque chose de marqué succinctement; cela me geloit le cœur au lieu de me l'ouvrir et lors par cette impression qui me possedoit, ie me trouvay pressé [ms : privé] de prendre tout ce que j'avois de sermons, ou il n'y avoit pourtant que quelques poincts

succints, et ie les mis tous à la cheminée de ma chambre (car on m'avait logé en une infirmerie de la maison professe) et ie fis brûler tout cela comme un empeschement a mon esprit et, soudain qu'ils furent brûlez, ie sentis une latitude de cœur très grande et comme une source, aussi comme un tuyau ouvert d'où sortoient toutes sortes de sermons qu'il falloit; il m'en vint un pour ce jour, ce qui me parut avec un dessein brillant dans mon esprit, et lors le cœur fut content et j'allay prescher avec une grande vigueur. »

[Bordeaux, 1638?]

Ma très chère Sœur,

Je reçus mardi la vôtre qui me consola un peu dans l'amertume de la mort où mon esprit est présentement serré. Je ne vois plus devant moi que nouvelles croix et plus grandes que les passées, en sorte que je suis dans une faiblesse et impatience plus grandes que jamais.

L'indisposition de mon corps est beaucoup augmentée depuis mon retour et quantité de menues traverses en mille rencontres ont beaucoup servi à me crucifier. Le divertissement que j'espérais de mes compositions et de ma Théologie est bien évanoui et le Seigneur s'est moqué de mon espérance; car, après m'avoir tenu l'esprit à la torture sept ou huit jours, à dessein de tout brûler et tantôt de poursuivre, enfin, lundi dernier, il me vint un subit mouvement de jeter tout au feu; étant tout hors de moi à cause du trouble et de l'excès de la peine que je souffrais, cela fut aussitôt résolu et dépêché. Je brûlai donc sept ou huit livres et quantité d'autres papiers, en sorte qu'il ne m'en est resté ni queue, ni jarret où je puisse me reprendre. Cette violence a tellement démonté mon esprit, qu'il n'est pas encore rassis; aussi était-ce le seul divertissement qui me restait, et je suis maintenant sevré de tout, abandonné tout nu à la souffrance. Je n'ai ni force, ni courage pour m'y résoudre, mais il faut me laisser tel que je suis entre les mains de l'ouvrier, lequel, je vous assure, hâte bien la besogne, me faisant aller par les mauvais chemins plus vite que ma nature ne voudrait bien.

116* — A une religieuse.

V. 3.

[Bordeaux 1638-1639?]

Ma très chère Sœur,

Je crois que notre Maître prend l'occasion du temps où nous ne pouvons nous écrire pour nous faire ressentir les plus rudes coups de sa main, sans aucune consolation ni support. Il a abandonné mon

corps à des infirmités et des incommodités bien plus grandes que l'an passé. Je suis tombé dans une langueur, depuis mon départ de N. V., qui me rend si abattu et si miné que je n'ai plus de force quasi pour rien digérer. Je relève encore aujourd'hui de maladie, où j'ai été toute la semaine. Pour mon âme, elle souffre une angoisse et une agonie de cette mort où elle voudrait finir tout d'un coup; mais on ne le lui accorde pas. Ainsi, il faut qu'elle languisse entre la vie et la mort. La misérable s'inquiète, sans savoir, ni pouvoir que faire, sinon d'attendre à tous moments les coups qui la doivent achever; et comme cela ne vient que lentement, elle entre comme dans une rage.

Enfin, pour l'indisposition où je suis de ma santé, je serai obligé de me traîner chez mes parents [1], pour y pouvoir porter mes croix avec un peu plus de repos que je ne fais ici. Je crois cela fort nécessaire, et, toutefois, je suis horriblement inquiété dans l'âme d'avoir en vue ce soulagement et de penser encore à moi. Cela fait que je demeure dans une interdiction, comme une personne hébétée et hors de sens.

Saluez de ma part la sœur N [2]. Dites-lui que la vie chrétienne, selon saint Augustin, est une continuelle mort, et que nous ne recevons la vie que comme les canaux font l'eau pour la perdre et la laisser aller tout aussitôt.

Dieu soit tout en ce qui est de nous; voilà l'unique désir de, etc.

(1) Voir plus loin la note 1 de la lettre 124.

(2) Il semble que ce soit la même que celle dont il est question au début de la lettre suivante et qui se trouvait en danger de mort.

117*. — A une religieuse.

V. 8.

[Bordeaux 1638-1639?]

Ma très chère Sœur,

La prolongation que Dieu vous fait espérer de la vie de votre sœur [1] me fait croire que ce sera une prolongation de langueur et d'infirmités continuelles qui ne manqueront pas de l'affliger devant vos yeux. Notre bon Maître prend trop de plaisir à vous attacher en

(1) Voir la note 2 de la lettre précédente. Le P. Michel pensait qu'il s'agissait d'une sœur de Jeanne des Anges religieuse dans un autre couvent, doit il est parlé dans sa correspondance avec le P. Saint-Jure.

croix et à vous faire avaler le calice de sa Passion pour en laisser perdre quelque goutte qui vous échappât. Je le vois très clairement dans cette disposition pour vous et pour moi. Notre logis est marqué sur la croix et notre viande sera le fiel dont il a été abreuvé; c'est pourquoi la nature vit continuellement dans une rage et un désespoir de ne recevoir en cette vie aucune pâture ou consolation qui rassasie sa faim ou soulage sa douleur. Elle fait comme font les démons devant la croix; c'est qu'ils se déchirent et se tourmentent horriblement, tirant de tous côtés pour résister à ses efforts; mais il faut à la fin qu'ils reçoivent, malgré eux, le joug en grondant et enrageant, étant cependant contraints d'obéir aux volontés du Maître qui exerce son pouvoir sur eux. Aussi, est-il bien juste, puisque nous surpassons peut-être les démons en malice, que nous soyons traités à leur manière et que nous éprouvions les mêmes rigueurs qu'ils ressentent.

Les impatiences, les obscurités de notre voie, les anxiétés et les troubles de notre cœur, les faiblesses et défaillances de notre courage, les infidélités d'une nature enragée de faim qui lui fait chercher avec une avidité furieuse réconfort parmi les créatures, tous ces mouvements rigides ne sont-ils pas les bourreaux qui nous déchirent comme à l'envi? Mais que faire à tout cela? puisque notre esprit n'y peut et n'y veut remédier? Il faut qu'il voie tout ce tintamarre, de sang froid, et qu'il y soit aussi insensible qu'un rocher; qu'il ne prenne pas plus d'intérêt à ses maux qu'à ses biens; qu'il s'abandonne à la merci de ses ennemis et qu'enfin, il se quitte et s'oublie soi-même en cet état, sans aucune pitié, ni regret. Encore, si par ses efforts, il pouvait sortir de cet état de dureté, il jouirait de quelque paix et stabilité; mais, à tout moment, il tend au but sans y pouvoir parvenir; il s'efforce et se fatigue sans y pouvoir rien gagner; de sorte qu'en même temps que la nature est dans une perpétuelle croix, l'esprit est comme attaché à une roue qui, après l'avoir élevé en haut, le ramène en bas et le fatigue ainsi, à tous moments, par un travail continuel et un grand tourment.

Mais tout cela ne nous importe de rien et nous ne devons rien attendre autre chose pour nous que toutes ces peines. Nous sommes assurés que celui qui est notre trésor, notre vie et notre amour est en repos et en joie; c'est ce qui nous doit suffire.

118*. — A une religieuse.

V. 2. — La direction donnée dans cette lettre vise un cas tout à fait exceptionnel et doit naturellement s'interpréter, en conformité avec la doctrine générale du P. Surin telle que la présentent le *Catéchisme spirituel* et la *Guide* et où la nécessité d'un résistance efficace à la tentation est nettement affirmée, comme le veut la doctrine catholique.

[Bordeaux 1638-1639?]

Ma chère Sœur,

Je m'aperçois bien que notre commun Maître nous a bien préparé de l'exercice à tous deux, et nous a bien taillé de la besogne. Pour vous, vous êtes bien avant dans le gouffre du néant et des douleurs; pour moi, il commence à m'y plonger, et à m'en faire ressentir les angoisses. Je suis livré à la violence de mes passions; je suis abandonné à mon impatience et à ma faiblesse. De même que vous, qui croyez certainement commettre tous les excès et tous les crimes qui vous sont présents, aussi crois-je, de même, faire mille infidélités contre ma conscience, et suivre toutes mes passions avec une lâcheté criminelle et inexcusable. Comme vous ne pouvez détester, ni confesser vos péchés, mais qu'il vous les faut avaler comme de l'eau et vous en nourrir comme d'un pain infernal, je souffre une semblable torture à l'égard de mes iniquités. Comme vous êtes dans une croyance que votre damnation vous semble certaine, j'ai perdu pareillement beaucoup de la confiance que j'avais d'être à Dieu, et suis dans une obscurité douteuse et dans la crainte d'une voie trompeuse et abusée. Enfin, vos tourments excitent en vous les mouvements d'une grande haine contre leur auteur, et moi, je sens du mépris, de l'aversion et de la vengeance contre lui. Mais qui peut dénombrer le reste des croix que nous ressentons! Sans doute, que la main de Dieu est pesante; sa fureur est terrible et ses conduites sont étranges et éloignées de la raison et du sens commun des hommes; mais qu'avons-nous à dire à tout cela? et pourquoi nous aliénons-nous? Sentons-nous quelque chose en nous-mêmes qui ne soit pas du crû de notre nature, ou qui soit au-dessous de nos démérites? N'avions-nous pas avoué, mille fois, que nous méritions cela et encore pis? N'avons-nous pas instamment demandé à Dieu qu'Il nous châtiât et nous fît satisfaire en cette vie à sa justice? Ne nous souvenons-nous pas du marché, si j'ose parler ainsi, que nous avons fait avec Lui, et ne voyons-nous pas qu'il

s'exécute précisément et ponctuellement? Ce que nous Lui avions confié en dépôt, Il le garde, ce que nous avions abandonné à sa justice, Il le détruit. Nous savons l'endroit où gît notre trésor et notre sainteté. Dieu ne l'a pas voulu conserver dans un vase si fragile que notre nature, mais Il le garde et le cache Lui-même.

Ne prenons donc plus d'intérêt en ce qui ne nous touche point; laissons faire sa justice et demeurons dans le sein de celui qui tient nos esprits éloignés de nous-mêmes et qui fait de nos corps et de tous nos sens ce que les apothicaires font des drogues. Or, quand ils en ont tiré le suc et l'essence, ils les jettent après dans la voirie pour être foulées aux pieds et y périr.

Suivant cela, ma chère sœur, vous ne devez pas vous étonner si la partie sensuelle et animale est plongée dans les crimes et abominations que vous ressentez. N'examinez point du tout s'ils sont volontaires ou non; ce n'est point votre intérêt; souffrez le péché dans un lieu où il mérite d'être et qui est de son domaine.

Vous devez continuer vos confessions et communions à l'ordinaire. Vos péchés ne peuvent souiller Dieu, puisqu'ils ont chacun une demeure différente : le péché habite dans votre nature et Dieu dans votre esprit.

Ne croyez pas non plus que vous nuisiez à la maison où vous êtes; Dieu ne punit point l'innocent pour le coupable. Ce n'est point la proximité des lieux et des corps qui est contagieuse dans l'ordre des jugements de Dieu. Enfin, ma chère sœur, il faut laisser votre nature et votre corps dans la main du diable et du péché; étant abandonnée à eux, ils ne peuvent pas produire d'autres fruits.

Jésus-Christ Notre-Seigneur, a souffert la figure du péché, comme vous la souffrez; car, de même que la laideur d'un homme peint dans un tableau n'est qu'en figure et non pas en vérité, parce que c'est un homme mort et un homme sans esprit et sans âme; ainsi l'horreur du péché qui a été fortement ressentie par Notre-Seigneur, n'est qu'un figure et non pas une vérité [1], quoique sa nature et la vôtre paraissent véritablement animées de leurs propres esprits dans ces mouvements criminels, néanmoins, en effet, cette nature était morte et son propre esprit était entièrement séparé d'elle et bien enfermé en Dieu, sans avoir aucun commerce avec la créature. N'aimons donc plus cette nature. Haïssez-la et la laissez souffrir l'humiliation que Dieu veut.

(1) V insère ici un *qui non justifié*.

119*. — A une religieuse.

V. 4.

[Bordeaux 1638-1639?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

J'ai bien du déplaisir de ce que vous ressentez si vivement mes peines, et que vous ayez si grande envie d'en être vous-même chargée; car, outre que cela m'ôte la liberté de découvrir mes états pénibles, c'est qu'il me semble que nous devons être tous accoutumés à ne nous voir que mourants et souffrants sur la croix. Que si nous nous y supportons nous-mêmes, par la même raison, nous y devons souffrir ceux que Dieu crucifie avec nous. Si je ne souffrais pas, ou qu'un autre souffrît pour moi, l'œuvre de Dieu ne s'accomplirait pas en moi. Or, ma chère sœur, puisque la croix est notre partage et que le monde n'a plus de joie pour nous, ni de repos, laissons-nous abîmer dans le gouffre profond qu'on présente à nos yeux; aussi bien nous ne pouvons l'éviter, ni fuir en arrière. Laissons faire cet aimable tyran de nos âmes, pour qu'il nous écorche et nous crucifie à son bon plaisir.

Parmi les angoisses qui me déchirent, il me fait apercevoir de temps en temps sa sagesse admirable pour découvrir mes ulcères les plus cachés, sa force et son adresse à leur appliquer le remède, le fer et le feu, et la bonté infinie qu'il a pour moi, de me traiter de cette manière. Il est vrai qu'une petite lumière semblable à un éclair montre cela à mon esprit, mais ma nature demeure si peu satisfaite de ce procédé, et elle goûte si peu cette sagesse et cette bonté adorables que je vois tout clair que si cela continue ou augmente un peu, elle sortira des bornes et jouera des siennes, devenant comme un taureau furieux ou un démon déchaîné; mais le Maître arrangera toutes choses comme il lui plaira.

Pour votre égard, pendant que vous êtes dans le fourneau, que pouvez-vous attendre ni de vous, ni d'aucune créature qui serve à votre soulagement ou avancement? Il ne faut que laisser consommer cet ouvrage douloureux. Dieu est notre principe. Nous sommes à lui pour faire tout ce qu'il lui plaira, et, s'il fait un enfer pour des damnés dans l'autre vie, il peut en faire autant pour celle-ci; nous n'avons rien à dire; et s'il nous veut damner sur la terre, comme il damne les autres en enfer, laissons accomplir sa justice, et laissons-lui peindre sur nous tous les traits de sa rigueur et de sa colère, qu'il a peints sur son Fils mourant en croix.

120*. — A une religieuse.

V. 10.

[Bordeaux 1638-1639?]

Ma très chère Sœur,

La croix étant notre unique partage et notre pain quotidien, il ne faut point s'étonner si, de tous côtés, elle s'adresse à nous et si nous la trouvons partout. Il n'est pas croyable combien le Maître prend de soins pour disposer toutes les créatures à cela et pour se servir de tout ce qui est autour de nous et de tout ce qui se passe en notre présence et à nos yeux, comme autant d'instruments qu'il prend en main pour nous crucifier, et pour nous faire mourir à tout. Je vous avoue que la multitude de ces croix m'accablent et que leur poids et importunité ne me donne aucun loisir de respirer. Je dirais volontiers, comme Job, qu'*il déploie sur moi toutes les inventions de sa sagesse, et qu'il semble n'avoir d'occupation qu'à me supplicier* (1).

Cette dernière croix qui m'est arrivée par l'absence de notre frère (2) ne m'a pas été si considérable, si sensible que vous l'avez cru. Il y a déjà assez lõngtemps que Dieu a rendu toutes les créatures qui m'avoisinent vides et sèches de toute consolation à mon égard; et bien plus, je n'y trouve souvent que de l'amertume et de la contradiction. Je vous avais, ce me semble, déjà dit une fois que l'amitié de notre frère ne me servait plus que très peu, et qu'au contraire, souvent, il servait d'instrument à la justice de Dieu pour me mortifier et me faire peine en beaucoup de choses; mais qu'avons-nous à dire à tout cela? Sinon qu'il faut mourir et que nous ne pouvons l'éviter. Si nous ne nous aimions plus, nous serions exempts de toutes ces peines, et si nous n'avions plus d'amour que pour Celui seul que nous devons aimer, nous aurions dès à présent les mêmes sujets de joie qu'ont les Bienheureux. Pourquoi vouloir sauver du

(1) Job VI, 9.

(2) Peut-être y a-t-il ici une allusion au frère coadjuteur dont le P. Surin parle longuement au chap. VII de la IIe Partie de la *Science expérimentale* (*Histoire abrégée*, éd. 1828, IIIe partie, ch. VII, p. 238 s.) et qui, tout en lui rendant service, le traitait parfois, le considérant comme un fou, de la façon la plus dure, jusqu'à lui décharger sur la tête des coups de bâton. « Il me donna aussi diverses fois plusieurs coups sur le visage, en sorte qu'il était tout marqué de marques et de contusions noires et ceux qui me voyaient me demandaient ce que c'était. Je disais que c'était des coups reçus à la guerre et on pensait que je me fusse heurté, car il n'y en avait aucun qui ne me prît pour un insensé et ils en avaient sujet, car j'en faisais les actions. »

supplice un criminel que la justice y a condamné sans appel? Pourquoi aimons-nous ce que Dieu hait? Si nous sommes convaincus que le corps, qui n'a été que le vaisseau du péché, mérite la mort pour cela seul, pourquoi notre âme et notre esprit, qui sont les organes et les principes vivants du péché, se veulent-ils exempter d'en souffrir et la peine et la honte? Pourquoi priver Dieu d'un juste sacrifice? Qu'Il achève donc, selon Job, ce qu'Il a commencé et qu'en nous affligeant, Il ne nous épargne aucune douleur. Il n'importe que nous murmurions, que nous résistions, et que nous soyons enragés comme des diables. Il est plus fort que nous et c'est son plaisir et sa gloire de voir ses ennemis humiliés à ses pieds; et bien loin que nos furies et nos rages empêchent son œuvre, elles servent à son accroissement et à augmenter sa gloire.

J'ai besoin, aussi bien que vous, de notre entrevue.

121*. — A une religieuse.

V. 7.

[Bordeaux 1638-1639?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

J'ai cru assurément que ç'avait été un ordre particulier de Dieu qui avait rompu notre entrevue. Je ne sais pas ce qu'il y a eu de votre part, mais pour moi, j'ai connu que dans un temps où il m'écorchait au plus vif, et où il m'attachait à une croix plus affreuse qu'auparavant, c'était bien à propos qu'il me refusait une consolation où mon esprit eût trouvé du réconfort et une pâture trop notable pour entretenir une vie que le Maître tâche d'étouffer et d'éteindre par mille violents efforts.

Je ne puis vous dire de nouvelles, sinon que je vais toujours en empirant de ce côté-là, et que j'éprouve tous les jours ce que vous m'avez dit plusieurs fois, que plus on est nu et dépouillé, et plus on ressent vivement et sensiblement les coups que l'on reçoit.

Ce soin de moi-même, cette attache à ma santé corporelle et spirituelle s'éteint tous les jours peu à peu et bien lentement. Je m'abandonne à la merci des flots et des vagues, mais en rechignant bien et marchandant tout autant que je puis, tant la nature a de frayeur à la vue de cet abîme. C'est tout ce que je puis faire à présent, parce que cette pauvre nature est trop ennuyée de supporter tous les coups qu'elle reçoit tous les jours, et dans un état aussi

faible que celui où elle est réduite, je sens qu'elle n'en peut plus, en sorte que n'ayant plus de courage, elle est prête à tout quitter.

Ce que je puis donc faire pour la soutenir contre son désespoir est de lui faire voir à qui je l'ai livrée, et qu'entre les mains d'un aussi bon et aussi fidèle Maître, elle ne doit rien craindre. La vue de ses bontés si constantes et si fidèles pour un misérable me fait pousser loin mes abandons.

Je ne sais quand il me portera à vous aller voir; j'en ai un besoin extrême. Il me conduit par des voies d'abnégation et de privation de toutes choses si étranges que j'aime mieux vous les dire de bouche que de les commettre au papier. C'est en cela qu'il me fait supporter une croix insupportable à la délicatesse et faiblesse où je suis, qui ne peut se surmonter, et à la discrétion et à la prudence qui semblent répugner étrangement à cette conduite de Dieu.

122*. — A une religieuse.

V. 11.

[Bordeaux 1638-39?]

Ma très chère Sœur,

Je crois que vous vous imaginez me soulager grandement par les soins que vous prenez pour moi; mais je ne crois pas que vous vous deviez aucunement inquiéter pour cela, car tout ce que vous pourrez faire ne pourra diminuer mes peines, ni mes faiblesses. La force de mon âme est trop cachée et trop intime pour qu'aucune créature y puisse remédier.

L'expérience que je fais tous les jours de cette vérité est un puissant moyen par lequel Dieu me sépare de plus en plus de toutes les créatures, dans lesquelles je rechercherais mon soulagement par une pente excessive et très violente. J'en éprouve l'inutilité et le vide tous les jours; cela fait que, peu à peu, je commence à désespérer de moi-même, et m'abandonner et m'oublier tout-à-fait, me voyant si incurable et sans aucun secours et tout bandé contre moi. Cela anéantit et fait cesser peu à peu mes opérations naturelles et me fait entrer plus avant dans l'état de mort où je dois parvenir; mais je vous assure que les journées d'un chemin si effroyable sont bien petites, et que c'est ici un des pas que j'ai le plus de peine à franchir; toutefois, si Dieu le veut, il me le fera faire comme le reste de ses volontés.

J'ai grand désir et peut-être grand besoin de vous voir; mais je

vois qu'il m'est impossible d'attendre aucune aide de vous, ni aucun soulagement. Je suis maintenant si violemment arraché de toute application que je ne saurais en prendre pour tout ce qui me regarde que je n'en sois comme tout interdit. Je n'aurais point maintenant d'autre souhait, ni d'autre prière à faire que celle de Job : « *Qui me fera la grâce que celui qui a commencé à me tuer, m'achève et me consomme!* » (1).

(1) *Job* VI, 9.

123*. — A une religieuse.

V. 14.

[Bordeaux 1638-39?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

Je ne sors plus et ne dis plus la messe. Il faut que je sois tous les jours au lit, depuis le matin jusqu'au soir; ou bien au coin du feu; et j'ai pendant la journée bien moins de compagnie que j'en aurais besoin pour me désennuyer (1).

Je vois que le Maître me veut tout consommer par la force des misères et des besoins où je suis à présent de beaucoup de choses. L'ennui et le chagrin servira bientôt à m'achever; mais, cependant, toute ma nature est tellement opposée et résiste si fort à cette mort où on la veut réduire et est si pleine de soi-même, de pensées de se soulager et de desseins pour son mieux, qu'il me semble que le Maître n'en saurait venir à bout et qu'il ne fait que l'irriter et la rendre plus enragée. Toutefois, mon esprit espère en Lui par dessus tout cela. Je suis plongé, dehors et dedans, dans la Croix. Vous y avez contribué, ne m'ayant fait aucune réponse à ma dernière, pleine d'angoisses et de peines qui me travaillent; et je ne crois pas vous aller voir en l'état où je suis. Si vous pouvez venir, vous me soulagerez beaucoup; mais n'en faites rien contre l'ordre de Dieu. S'il veut que je souffre, et qu'il en faille mourir, que sa Volonté soit faite.

(1) Cet état de choses peut se rapporter soit à la période qui précède immédiatement le voyage en Savoie avec le mutisme prolongé qui l'a caractérisé, mais il n'est pas dit qu'alors le P. Surin ait dû garder la chambre, soit plutôt à la crise de 1639-1640, à qui conviennent mieux ces détails.

124*. — A une religieuse.

V. 15.

[Bordeaux 1638-39?]

Ma très chère Sœur,

Je suis horriblement inquiété si je me dois retirer chez mes parents (1) dans l'état où je suis, par la raison des grands traitements et des soins qu'il me faut, cela m'oblige à me résoudre à y aller; néanmoins, l'esprit me fait souffrir d'horribles tortures par les diverses peines qui me roulent dans la tête, ne sachant à quoi m'arrêter touchant cela. Je crois que l'abandon des créatures que Dieu me fait souffrir à présent est un signe que vous ne devez point venir à présent dans l'espérance de me soulager; vous avez affaire au lieu où vous êtes;... (2) enfin n'envoyez personne, si vous ne venez pas vous-même, et si vous ne voyez que Dieu le veuille bien.

(1) L'allusion à une entrevue fait rapprocher cette lettre des précédentes, bien qu'il ait déjà été question de ce séjour chez les parents, dans la lettre 116. Dans les deux cas, d'ailleurs, l'expression doit être prise en un sens assez général : M. Seurin mourut presqu'aussitôt après le retour à Bordeaux de son fils (fin 1637) et sa veuve, avait, dès le 15 octobre 1638, rejoint sa fille, chez les Carmélites de cette ville où elle devint sœur Anne-Thérèse de Saint-Joseph. Voir les pages écrites à ce propos par le P. Surin (*Science expérimentale*, IIIe Partie, ch. VIII, p. 635-652, substantiellement reproduit dans l'*Histoire abrégée*, 1828, IVe P., l. 2. ch. VIII, p. 341-346). Voir l'appendice III, I, 1.

(2) Ces points sont dans l'original.

125*. — A une religieuse.

V. 12.

[Bordeaux 1638-39?]

Ma très chère Sœur,

Vous avez raison de dire que ma dernière lettre était toute de la nature; cela est vrai; aussi je l'écrivis sans réfléchir sur ce que je vous mandais. Je crois toutefois vous devoir écrire de la sorte, pour vous faire connaître le changement et l'altération de cette nature qui est tantôt dans un sentiment, et tantôt dans un autre; car pour l'esprit, il est immuable et ne change point, étant dans les sentiments que votre lettre me suggère. Tous les avis que vous m'avez donnés m'ont toujours causé une consolation sensible, parce que mon esprit s'y est absolument trouvé conforme et disposé; et les

paroles que vous me dites m'apportent beaucoup de soulagement et de profit, quoique j'aie les mêmes pensées. Je vois bien que la chandelle fume encore et que l'hostie n'a pas encore été mise sur l'autel, mais qu'elle palpite et se remue encore. C'est beaucoup; mais que faire, ma chère sœur? puisque je ne puis détruire cette opération propre et encore plus dangereuse que la première, outre que je n'ai aucune force pour cela. Il faut donc laisser agir le sacrificateur, pour qu'il lui donne le premier coup qu'il lui plaira; mais il ne veut pas l'assommer tout d'un coup; il la veut laisser languir et sécher à petit feu, laissant évaporer ce qui lui reste d'esprit.

Je m'aperçois depuis quelques jours de cette adresse dont il se sert; c'est pourquoi il faut que je me tienne en repos dans le lit de la croix, où j'y trouve en effet plus de repos à mesure que je m'y remue moins et que je me laisse ensevelir dans les ténèbres de cette affreuse mort. Mais toutefois, ce n'est pas sans baucoup répugner et vouloir sortir bien souvent de dessus le lit; mais j'ai beau me débattre, les cordes sont trop fortes pour les rompre, il faut que je m'accoutume, malgré moi, à cette sorte de demeure et à la nourriture des souffrances dont on se repaît.

Il me semble que d'autant plus je vois au fond de cette caverne, je m'y rencontre avec vous et que nos deux esprits y marchent étroitement liés et unis; c'est la seule consolation que j'y reçois parmi l'horreur de ces ténèbres et angoisses mortelles.

126*. — A une religieuse.

S 163, p. 352; K 245, Z 211, V. 16.

[Bordeaux 1638-39?]

MA TRÈS CHÈRE SŒUR,

C'est une grande pitié quand un voyageur commence (1) trop tard, et qu'il est obligé ensuite de réparer le temps perdu et de redoubler sa course à perte d'haleine, principalement, si c'est à l'heure qu'il soit dans un chemin rude et raboteux.

Je suis à présent dans le même état, et il me semble que toutes les forces de l'esprit et du corps (2) vont à chaque heure me manquer tout d'un coup à force de besoins et de fatigues. Je ne puis vous

(1) V : *a commencé... et qu'ensuite il est obligé...;* omet *perdu;* il donne : *et principalement si c'est un chemin raboteux.*

(2) V : *du corps et de l'esprit... de fatigue et de besoin... en quelle agonie;* omet *n'importe; ni d'appréhender.*

exprimer en quelles angoisses cela me jette; mais n'importe, je n'ai garde de craindre et d'appréhender ce qui m'est si désirable et ce qui est le point de ma navigation. Toute sorte de consolation m'est ôtée, fors la seule de vous écrire encore et de recevoir de vos nouvelles qui m'apportent quelque peu de réconfort. Mais ce n'est qu'un peu d'eau dans un grand incendie [4]; encore ne la désirai-je pas de vous, s'il m'en faut [5] priver, et si l'Esprit de Dieu l'ordonne, car j'y suis fort résolu. Pour avoir tout, il faut tout perdre, et pour peu qu'on retienne, c'est assez pour se priver de tout. Pour vous, soit que j'apprenne de vos nouvelles, ou non, je vous regarde toujours sur la croix, aussi bien que moi, parce que je sais bien que c'est le lit où il nous faut achever le sommeil de cette vie. Ainsi [6] je ne m'étonne pas d'apprendre de nouveau vos langueurs [7], je m'attends et me prépare à un pareil sort. Je crois que nous pouvons nous appliquer ce que Notre-Seigneur dit un jour à sainte Thérèse, lui donnant un morceau de pain : « *Ma fille, mange et échappe comme tu pourras, car ce que tu souffres pour le* [8] *présent il est convenable qui soit ainsi.* » [9]. Je crois qu'il faut que vous et moi mangions notre pain d'amertume dans la même pureté [10]; et ce qui m'y fait le plus de peine, c'est qu'il faut faire la mine comme si on le trouvait bon et très savoureux [11] et pour moi, je ne puis m'empêcher d'être tout renfrogné, quand il est question de manger quelques miettes de ce pain si dur et si moisi. Mais c'est grande [12] pitié quand l'on n'a point d'autres choses à vivre, car il faut alors le manger bon gré, mal gré qu'on ait. J'ai beau y être accoutumé, je n'y trouve pas plus de [13] goût; aussi le faut-il manger tout sec et sans sauce. Ainsi il [14] faut durer en attendant mieux. Je m'attends un jour de rassasier [15] toute ma faim et refaire toutes mes entrailles à ce souper magnifique que l'Evangile nous propose.

(3) V : *qui me donnent un peu de réconfort*, S par distraction : *quelque peu d'eau*, effacé et remplacé par *réconfort*. Le ms du Mans a *autre cours*.

(4) S et le ms du Mans ont incendie au féminin; S : *à une grande incendie*.

(5) V : *s'il faut m'en;* omet *car*.

(6) V omet *ainsi*.

(7) V ajoute *puisque*.

(8) V : *à présent, c'est absolument nécessaire*.

(9) *Mercedes de Dios*, 26; *Obras*, éd. du P. Silverio, Burgos, 1915, t. II, p. 57-58.

(10) V : *dans la même pensée* mais c'est mis plus haut après *Je crois que*.

(11) Leçon de V; S est ici altéré : *et ce qui me fait faire la mienne comme si on le trouvait très savoureux*. V omet l'*et* qui suit et ajoute : *pour moi qui ne puis dissimuler, je ne saurais... quand il faut manger d'un pain*.

(12) V omet *grande;* S a *piétié;* V : *on n'a... autre chose de quoi vivre*.

(13) V : *aucun*.

(14) V omet *aussi*.

(15) V : *de rassasier un jour... de refaire toutes... nous propose l'Evangile*.

Tâchons de nous y ranger de bonne heure et de prendre une [16] place l'un après l'autre. J'espère que nous y ferons si bonne chère, que nous oublierons toutes les misères passées; car le Maître du festin est riche et magnifique. J'ai si grande envie de me voir à sa table [17] que l'eau m'en vient à la bouche, je m'imagine déjà voir la nappe mise.

Adieu; en attendant [18] l'heure de ce magnifique souper. Je suis en attente quand la cloche sonnera pour nous avertir. Que Dieu soit tout en nous.

(16) V : *d'y prendre place.* S en surcharge : *auprès.*

(17) V : *J'en ai... envie que l'eau... et je m'imagine... nappe sur la table.* On peut remarquer en passant que, dans ses écrits, le P. Surin, sans doute à cause de ses origines bordelaises, recourt volontiers aux comparaisons tirées de la table, et en particulier du vin, d'ailleurs déjà utilisées par l'Ecriture.

(18) V : *attendant que la cloche sonnera. Que Dieu,* etc. S n'a point cette finale.

APPENDICE I

Notes biographiques sur le Père Surin.

(Première période : 1600-1639.)

Sources.

1. On ne connaît que trois ouvrages sur le P. Surin, avant le XX^e^ siècle, la vie annoncée par Champion n'ayant sans doute jamais été écrite (1) : *A*) L'œuvre de Boudon sous ce titre : *L'Homme de Dieu en la personne du R. P. Jean-Joseph Seurin religieux de la Compagnie de Jésus* publiée en 1683 à Chartres (2). Les faits y sont noyés au milieu de considérations pieuses. Toutefois Boudon a eu à sa disposition les écrits du P. Surin, notamment ses lettres et en offre dans beaucoup de ses pages un florilège intéressant. Il semble avoir utilisé un mémoire de la M. Buignon (voir *supra*, p. XIV). — *B*) Dès le XVIII^e^ siècle, en élaguant les réflexions personnelles de Boudon et en ne retenant que les faits et quelques citations, un inconnu avait rédigé un abrégé de cette *Vie*, édité par le P. M. Bouix, sous ce titre : *Vie du Père Jean-Joseph Surin de la Compagnie de Jésus*, Paris, Gauthier-Villars, 1876, 8°, XL-186. « Nous la publions, dit-il, d'après un manuscrit trouvé à Rouen. En comparant les deux textes, on voit que l'abréviateur est un homme judicieux et capable du travail délicat qu'il a entrepris. » Il n'apporte rien de nouveau et même, dans un cas que je signalerai plus loin (la vocation), a mal compris son auteur. — *C*) Un manuscrit de la Bibliothèque Mazarine, 2140, contient un *Abrégé de la vie du P. Surin*, complètement distinct du précédent et qui ne doit rien à la *Vie* de Boudon. Des rares renseignements positifs qu'il donne plusieurs sont

(1) Voir dans les *Lettres spirituelles*, II, Nantes, 1697, à la fin de la notice sur M. Boinet, t. 71 : « On fera voir dans la vie du Pere Seurin la liaison de grace que Dieu avoit mise entre lui, et cette sainte fille. » Il existe sur le P. Champion une notice manuscrite d'après laquelle le P. Xavier Pouplard qui aurait voulu publier une *Vie* étendue, a écrit une courte biographie dans le *Messager du Cœur de Jésus*, en 1882, t. 41, p. 686-707, et t. 42, p. 19-39. Elle ne dit malheureusement rien sur son activité littéraire et en particulier sur son édition des œuvres de Surin.

(2) J'ai sous les yeux l'édition de 1689, dont le titre est le suivant : *La Vie du R. P. Seurin de la Compagnie de Jesus ou l'homme de Dieu. Composé par Henry Marie Boudon... A Chartres et se vend à Paris, chez Nicolas Le Clerc.* Une autre édition en deux petits volumes de XVI-265 et 288 p. chez Périsse en 1826, sous le titre donné dans le texte. L'ouvrage est reproduit au t. III des *Œuvres complètes de Boudon*, Migne, 1856, cc. 9-278.

erronés. Le reste n'est qu'un résumé de la IIe et IIIe parties de la *Science expérimentale* (III et IV p. de l'*Histoire abrégée*).

A cela il faut ajouter les documents recueillis par Bouix dans la préface du travail indiqué plus haut et reproduit dans les *Œuvres spirituelles du R. P. J.-Jos. Surin*, en tête du *Traité inédit de l'amour de Dieu*, Paris, Œuvre de Saint-Paul, 1879, 12°, pp. XLI-182. M. Henri Bremond consacre au P. Surin les chapitres IV-VI du tome V de son *Histoire littéraire du sentiment religieux*, pp. 148-310. Mais tout en profitant des documents publiés depuis le XVIIe siècle, il insiste naturellement surtout sur l'œuvre écrite et la doctrine.

2. Les Archives départementales de la Gironde (pour laisser complètement de côté ce qui concerne la possession de Loudun, sur laquelle le P. Michel a écrit un gros volume resté inédit et composé d'après les pièces imprimées ou manuscrites) contiennent plus d'un document intéressant pour la biographie du P. Surin. Malheureusement le fonds des Jésuites, auquel ils appartiennent, n'a pas encore été inventorié et seuls quelques registres sont accessibles. Les cartons ne m'ont pas été communiqués, faute d'un inventaire même très sommaire qui permettrait d'y trouver facilement ce que l'on désire. Toutefois il est possible de suppléer en partie à cette fâcheuse situation, grâce aux très précieuses notes du P. L. Cros, qui a exploré à fond ces archives et a pu les utiliser pour écrire sous forme d'annales une histoire très étendue du Collège des Jésuites de Bordeaux, restée manuscrite et où j'ai trouvé, ainsi que dans ses autres portefeuilles, de précieux renseignements. Les papiers du P. E. Rivière m'ont aussi fourni quelques pièces sur Marennes. Cela complète la documentation recueillie par le P. Michel aux Archives de la Compagnie de Jésus et les renseignements fournis par les œuvres elles-mêmes, surtout par les *Lettres* et l'*Autobiographie*.

1600, 9 février. — Naissance du Père Surin.

1. Lui-même fait assez souvent allusion à cette date ou à son âge. Quelquefois elle est seulement rappelée avec une certaine approximation (3). L'acte de baptême n'est point conservé aux Archives municipales de Bordeaux, où les registres de la paroisse Saint-Projet, sur laquelle habitait la famille Surin (rue des Trois-Conils),

(3) Il donne sa date de naissance d'une façon très précise dans une lettre inédite à Jeanne des Anges, du 10 février 1662 : « Maintenant que je suis quasi caduc, à cause des faiblesses précédentes qui se joignent à la 63e année, que je commençai hier. »

manquent pour cette période. Mais les documents des archives de la Compagnie de Jésus (Catalogues triennaux et autres) permettent de suppléer et la donnent d'une façon ferme.

2. Sur le père, la mère et la famille du P. Surin, voir l'appendice III.

3. Il semble bien que le P. Surin avait pour prénom unique celui de Jean. C'est ainsi qu'il est désigné dans les documents les plus anciens, et qu'il se qualifie lui-même dans la formule autographe de ses vœux, y compris la signature.

Jusqu'en 1633, les catalogues de la province d'Aquitaine ne le connaissent que sous la désignation de *Joannes Seurinus*. Mais celui de 1633-1634 présente cette particularité curieuse, due sans doute à la dévotion de Surin, qu'il y est appelé *Joannes Ignatius Seurin.*

Dès l'année suivante (1634-1635) il est dit *Joannes Josephus;* notamment dans la formule autographe de sa profession (en 1637). Le plus souvent, à partir de 1640, on a de nouveau le simple *Joannes*. Si l'on se reporte aux manuscrits des lettres qui parfois reproduisent la signature, sans doute d'après l'autographe, il aurait signé J. J. S. dès sa première lettre conservée, du 8 mai 1630 (voir plus haut, p. 1 sq.). De même, la 3e, du 30 août 1631, etc. Il y avait dans la même province d'Aquitaine un autre P. Jean Surin (parfois écrit aussi Seurin comme le nôtre, qui de son côté est quelquefois appelé Surin). Il semble donc que l'adjonction du prénom Joseph doive être attribuée à un acte de dévotion de la part du P. Surin et ne représente pas une appellation primitive. Quant au nom de famille il s'écrivait régulièrement *Seurin* avec souvent un tréma sur l'u. On trouve aussi dès lors, mais non sous la plume du Père, la forme vulgarisée dès le XVIIIe siècle : Surin (répondant sans doute à la prononciation) et qui a prévalu définitivement.

4. Sur l'enfance du P. Surin, Boudon signale deux faits : une anecdote concernant sa nourrice, quand il avait onze mois, et le vœu de virginité fait à huit ans (4). Lui-même a raconté un trait se rapportant à cette même période de sa vie sans aucune allusion à ce vœu :

> Je me vois revenu en l'état de la douceur d'esprit dont je jouissais en mon enfance, n'ayant que 8 ans, où je ne craignais rien. Il m'arriva en cet âge-là, qu'étant laissé seul avec quelques domestiques, en la maison de mon Père, mes parents s'en étant allés à la campagne, la peste se mit en la maison, ce qui fut cause qu'ils revinrent bientôt, et me procurèrent une quarantaine qui fut le temps le plus doux que je me puisse imaginer. On me mena en une maison aux champs, près de la ville, en un très beau lieu, en la plus belle saison de l'année,

(4) *Boudon, o. l.*, p. 1, ch. 2.

et laissa seul avec une gouvernante qui n'avait soin que de me procurer tout plaisir; et chaque jour, j'étais visité de mes proches qui, les uns après les autres, me venaient voir, et m'apportaient des présents. Toute ma journée s'employait à jouer et me promener, sans avoir crainte de personne. Après cette quarantaine, on me mit à apprendre les lettres, et mon mauvais temps commença; et une conduite de Notre-Seigneur si rude sur moi, sans doute par sa Providence, que depuis lors, jusqu'à il y a quatre ou cinq ans, mes maux ont été fort grands, et sont allés toujours croissant, jusqu'à la plus grande extrémité où, je crois, puisse arriver la nature (5).

1610. — Établissement des Carmélites à Bordeaux. Le Père Surin élève au Collège des Jésuites.

Ces deux faits sont à peu près contemporains (bien que la date exacte du dernier ne soit pas connue). Ils sont l'un et l'autre extrêmement importants pour l'avenir du P. Surin. Boudon nous dit que, les jours de congé, Surin partageait ses loisirs entre le parloir des Carmélites et le noviciat des Jésuites (6). La venue à Bordeaux de la mère Isabelle des Anges, qui avait connu sainte Thérèse, eut sur la spiritualité du P. Surin une influence considérable qu'il s'est plu à rappeler en plusieurs circonstances. Il se considérait comme son fils spirituel et, par elle, celui de la grande mystique d'Avila. Elle contribua pour sa part à l'orienter vers ces voies un peu extraordinaires qui plus tard lui valurent, au sein de son ordre, des défiances et plus d'une difficulté durable. C'est dans la chapelle du Carmel, qu'à l'âge de treize ans, en 1613, Surin fut l'objet de la première grande faveur mystique où lui furent dévoilés les attributs divins. D'autre part, près des siens comme au collège, il s'attache à la Compagnie de Jésus et à son fondateur récemment béatifié et même canonisé par anticipation, lors d'une fastueuse cérémonie prescrite par le cardinal de Sourdis en 1611 et il sent son âme orientée progressivement, malgré son attrait pour la contemplation, vers la vie apostolique de la Compagnie de Jésus.

Le Carmel de Bordeaux fut fondé, en novembre-décembre 1610, par la mère Isabelle des Anges, accompagnée de sept autres carmélites prises dans divers couvents. « Le 7 décembre, on les conduisit dans la maison qu'on leur avait préparée, on y plaça le Saint-Sacrement et le monastère fut dédié à Saint-Joseph... Isabelle des Anges resta cinq ans et quelques mois à Bordeaux. Avec l'aide des personnes les plus notables de la ville, elle s'occupa d'acheter un terrain et de faire bâtir un

(5) Lettre inédite à Jeanne des Anges, de mars 1661.

(6) Boudon, o. l., Ie p., ch. 2, éd. 1689, p. 11-12.

monastère selon les règles de l'ordre (7)... » La mère Isabelle partit, en 1616, pour Toulouse, où le cardinal de Bérulle l'envoyait fonder un nouveau Carmel. Le P. Surin a fait plusieurs fois allusion à ses rapports avec la mère Isabelle des Anges. Dans une lettre non datée (8) il s'exprime ainsi :

« La doctrine de sainte Therese m'est infiniment chère, et je l'associe à celle du saint Fondateur de la Compagnie à laquelle il a plu à Nôtre-Seigneur de m'appeller dès mes plus tendres années. J'étois alors, pour ainsi dire, entre les bras de sainte Therese et cette sainte mere me nourrissoit de son lait, quand je commençay d'aimer et de goûter l'esprit de ce grand zelateur de la gloire de Dieu à qui sainte Therese a été si semblable. » Dans une autre lettre, inédite, du 28 septembre 1660, à sa cousine, la M. Jeanne de la Croix, prieure à Montauban : « Je désirais aussi conserver la connaissance que j'avais acquise de vous à Saintes, à cause que nous avons eu une même mère spirituelle qui est la mère Isabelle des Anges. Je ne crois pas que je vous puisse rien dire de mieux que de renouveller dans vos pensées les idées qui vivaient en l'esprit de cette bonne mère, et vous y établir tellement qu'elles ne fussent jamais [ôtées] (9) de votre souvenir. Il me semble que ses exemples et ses paroles opéraient un effet de grâce précieux, imprimant dans les cœurs la vivacité de la foi, les élevant aux choses éternelles et retirant de l'affection de l'être présent » et à la fin, après avoir développé ces idées : « Je désire ma très chère mère que cette lettre remette en votre âme la vive idée de la bonne ancienne mère Isabelle des Anges. » La Mère lui fit même cadeau d'une relique de sainte Thérèse, dont il parle en ces termes à propos des noms gravés sur la main de Jeanne des Anges : « Ces effects estoient une tres douce odeur que je juge moy, qui en ma jeunesse ay aultres fois senti les morceaux du suaire de sainte Therese, estre de mesme que celle que j'ay senty pour lors dans un de ces morceaux qui m'avoit esté donné par une Mere espagnole nommée *Isabel de los Angeles* qui estoit une des premieres venües d'Espagne en la fondation de France. Quand elle fut à Bordeaux, elle me donna un morceau de la chair de la saincte enveloppé dans un linge qui avoit toute la mesme odeur que l'onction de saint Joseph, qui estoit toute la mesme à ce qu'ont dit ceux qui l'ont flairée, que celle de la main, quand les quatre noms se renouvelloient (10). »

Faisant ailleurs (11) allusion à une faveur surnaturelle, reçue à Loudun,

(7) *Mémoire sur la fondation... des carmélites déchaussées*, Reims, 1894, t. II, ch. 6, p. 141-148. « Le couvent des carmélites, par la libéralité du premier président de Gourgues, fut fundé et institué e premierement firent leurs offices près la porte de ville appelée *de Sainct-Germain*, en la maison qui est au quanton nommé *Beaumont*, e depuits se bastirent près la petite Observance, où elles sont à present. » (*Chronique Bordeloise*, par Jean de Gaufreteau, Bordeaux, Lefèvre, 1878, t. II, p. 22.)

(8) *Lettres spirituelles*, t. III, l. 63 fin, éd. de Nantes, 1700, p. 313. Le style est retouché.

(9) Le mot primitif a été gratté sur la copie et remplacé par *bannies*.

(10) *Science expérimentale*, I^e p. ch. 2^e (deuxième rédaction), f° 10^v du ms. B. Nat. 145.96.

(11) *Science expérimentale*, III^e p. ch. 6, p. 612-613 du manuscrit K. — Cf. *Histoire abrégée*, Paris, 1828, p. 326 qui représente un texte modifié.

il écrit : « ie sentis le renouvellement d'une grande grâçe, que j'avois reçeue en ma jeunesse, lorsque ie n'avois que treize ou quatorze ans, qui est une impression intérieure des divins attributs l'un après l'autre; cela arriva en ma jeunesse en l'Eglise des Carmelites de Bourdeaux, peu après leur arrivée avant que leur couvent fut bâti ou il est a present. Les jours de congé j'allois quelquefois voir la Mere Isabelle des Anges, Espagnolle qui estoit la Mere Prieure, et qui avoit fait la fondation, dans leur chapelle où il n'y avoit personne que moy; ie fus attiré a m'assoeir dans un confessionnal, car quoy que ie fusse Enfant assez peu devot et peu sage, nostre Seigneur pourtant me faisoit grandes graces, il m'en fit lors une signalée, car outre ces profonds sentimens de luy, et fort unissants à sa bonté, il me fit cette après disnée une declaration de ses principaux attributs, et me les fit savourer. »

Il ne sera pas hors de propos de citer, à ce sujet, quelques lignes d'une lettre inédite du P. G. Anginot, à Jeanne des Anges, en date du 1er mai 1658, à propos d'un différend entre Surin et le P. Bastide, sur l'attitude à observer à l'égard des faveurs extraordinaires. « Portez-le toujours à la nudité de l'esprit, à la pureté de la foy, à Dieu comme à Dieu, pour ce qu'il est Dieu en soy, et non pas ses dons, caresses, ni faveurs, de peur que ses ennemis [les démons] ne l'accrochent par là. Il a eü dès son enfance une puissante inclination pour ces choses; il en a toujours fait un peu trop d'estime; il a fallu lui condescendre et le laisser aller par un chemin non commun, par ce qu'il disoit qu'on l'accabloit, si on le pressoit de se reduire à l'ordre et à l'entière soumission de son esprit dans la forme d'obéir que nous gardons dans la Compagnie en la conduite de nostre intérieur. »

La canonisation anticipée de S. Ignace, par le cardinal de Sourdis, est mentionnée par le P. Cros, dans son *Histoire* manuscrite du collège de Bordeaux, à l'année 1611, t. I, non paginé, § 338, d'après des notes latines du P. Martin Rouelle, en marge de pièces envoyées d'Italie sur la béatification de saint Ignace. « In hac dioecesi Burdigalensi, ultimo Julii 1611, Illmus Cardinalis de Sourdis in templo nostro, officium divinum suis musicis cantare fecit, uti in ipsa sanctorum canonizatione, officio duplici... Itaque secundum illam opinionem quae docet olim episcopos, in sua dioecesi, sanctos canonizare solitos esse, cum hoc faciendum judicabant, sanctus pater est hic canonizatus, quod in docta concione unius horae, in sancti laudem, diserte exposuit, in templo nostro Archiepiscopus. » Un peu plus loin il ajoute ces détails : « In templo nostro, mane in honorem beati patris nostri Ignatii, solemne sacrum fecit, sublatis cancellis communionis, ut totus clerus assisteret illi in suo throno sedenti (il a dit plus haut : non tamen capitulum sancti Andreae, quod Nostri non invitarant quia cum episcopo litigabant). Adfuit ultimo sacro princeps Condaeus, multorum nobilium stipatus caterva, quo tempore Illmus per totam ecclesiam communionem sacram populo ministrabat. Hinc, pransus domi, post vespertinas preces, musica et instrumentis Deo decantatas, contionem habuit sane felicem, de Beati Patris nostri laudibus... Ipsum sane in sua dioecesi canonizavit, ut potuit. De qua auctoritate legerat Azorum, patrem nostrae Societatis, ut mihi dixit, t. II, lib. 4, cap. 20, n. 23, *quod alias episcopi poterant*, et quemadmodum, folio 70, primo alibi factum legimus, ita et ille fecit Burdigalae, eodem die et anno. »

1615, octobre-novembre. — Fêtes pour l'entrée solennelle de Louis XIII à Bordeaux et son mariage.

Le 8 novembre, au Collège, représentation des « *Champs Elyziens* » offerte au roi, sorte de féerie, organisée par le P. Garasse. Surin garda un vif souvenir de cet événement et il le rappelait, près de quarante ans après, dans une lettre, pour en tirer une leçon de détachement : « Tout passe et va se perdre dans le néant. J'ay vu dans ma jeunesse le mariage d'un Roy, et je vois maintenant qu'à peine le souvenir en reste-t'il dans la memoire des hommes. La plupart de ceux qui en furent les spectateurs ne sont plus en vie. Ils sont à present dans un autre monde, où tout ce que celuy-cy a de grandeurs et d'attraits ne leur paroist que comme un neant (12). »

1616, 2 juillet, fête de la Visitation. — Entrée au noviciat de Surin.

1. A ce propos l'auteur de l'*Abrégé* de la *Vie* par Boudon et celui de l'*Histoire abrégée de la possession* ont commis une méprise. Ils attribuent à Surin une anecdote racontée par Boudon et une réplique à son père lui faisant à ce sujet des difficultés, qui lui sont étrangères. Cela ressort du texte même de Boudon (p. 1, ch. III) : « Ce jeune homme l'entendoit bien qui étant empêché par son pere de se faire Religieux, lui dît qu'il lui obeïroit volontiers, à condition qu'il voulût bien lui accorder ce qu'il lui demanderoit. Le pere qui était un homme puissant, etc. » C'est seulement douze pages plus loin (p. 17-29) que Boudon parle directement de la vocation de Surin et des difficultés essuyées; il le fait en termes très discrets. Le démon... n'oublia rien pour apporter des obstacles à son pieux

(12) *Lettres spirituelles*, t. I, l. 36, du 11 avril 1664, à la première présidente de Pontac, née de Thou. Cette solennelle entrée de Louis XIII à Bordeaux a été racontée, entre autres, par le P. Fr. Garasse, dans un ouvrage anonyme publié à Bordeaux, en 1615, chez Simon Millanges et qui a pour titre : *La Royalle Reception de Leurs Maiestez Tres-Chrestiennes en la ville de Bovrdeavs, ov Le Siecle d'or ramené par les Alliances de France et d'Espagne. Recveilli par le commandement du Roy* (auquel il est dédié). In-12 comprenant deux parties, la seconde avec un titre particulier : *Les Champs Elyziens, ov la reception du Roy tres-Chrestien Lovys XIII au College de Bourdeaus de la Comp. de Iesus, le huictiesme de Nouembre* 1615 (136 et 213 pp.). Voir H. Fouqueray S. J. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, t. III, Paris, 1922, p. 356-357.

dessein. Il luy fallut bien resister aux attaques que la chair et le sang lui livrerent et cela, comme il arrive souvent, soûs le beau pretexte d'examiner sa vocation... Mais enfin Iesus-Christ triompha en lui de toutes ces difficultez. » On pourrait croire qu'il en est autrement si l'on se reporte à l'*Histoire abrégée* (part. IV[e], l. II, ch. VII, p. 332). « Ennuyé d'un si long retardement, je m'avisai de cette industrie, etc. », mais il faut se rappeler que, d'une façon générale, l'auteur de cette *Histoire* met à la première personne tout le récit, contrairement aux textes originaux. De plus, cette partie du chapire n'existe pas dans le texte authentique du P. Surin : la page 332 n'est qu'un amalgame de plusieurs passages de Boudon.

2. Le noviciat de la province d'Aquitaine était alors à Bordeaux même. Après plusieurs changements, il était installé, depuis 1611, sur un terrain donné par les jurats, près de l'abbaye de Sainte-Croix ([13]).

3. Le P. Surin prononça ses premiers vœux le 3 juillet 1618, comme il résulte de la formule autographe, contenue au *Livre des premiers vœux*, f° 28, au bas de la page (Arch. départ. reg. n. 815). « Ego Joannes Seurin, statis temporibus examinatus, emisi vota scholasticorum approbatorum... Burdigalae in domo probationis Sanctae Crucis, anno 1618, 3 Julii, celebrante R. P. Petro Guidone Bordesio ejusdem domus Rectore. (Signé) Joannes Seurin. » L'écriture est régulière et élégante. Au catalogue de 1616-1617, Joan. Seurin est mentionné le cinquième sur la liste des novices de 1618. C'est le P. Jean de la Renaudie (il allait devenir provincial en 1617) qui est recteur et maître des novices. Parmi les compagnons de Surin on trouve entrés en 1615 : Claude Herbodeau, provincial en 1661, Timothée Cloche, Guillaume Ricard, Pierre de la Brangelie, Gilles Barilleau; en 1617, avec Guy Bordes comme maître des novices, Fronton Gadault, provincial en 1658, Jacques Beaufès, Nicolas Du Sault, etc.

1618-1629. — Période des études philosophiques et théologiques dans la Compagnie de Jésus.

1. Tous les catalogues de cette période n'ayant pas été conservés, il n'est pas possible de suivre complètement le P. Surin dans son évolution. Celui de 1618 le signale comme « *auditor philosophiae* » au collège de Périgueux. Au « supplementum catalogi I[i] et II[i] »,

(13) Voir Fouqueray, *o. l.*, t. III, p. 107-108.

pour 1619, il y a cette note : « *Hoc anno fuit in provinciam franciae Joannes Seurin missus Flexiam ut audiret philosoph. cum in hac provincia aegre esset.* » En ce temps y enseignait le P. Gandillon, sur le cours duquel on trouvera des détails dans ROCHEMONTEIX, *Le Collège Henri IV de la Flèche*, Le Mans, 1889, t. IV, p. 37-30. Voir *ibid.*, p. 351-354, les thèses de philosophie soutenues, les 4 et 5 juin 1620, par René Sain Turonensis. Le P. Surin eut le P. Gandillon pour professeur pendant ses trois années de philosophie (1619-1622).

Le catalogue de la province de France donne pour ces trois années les renseignements suivants : 1619-1620 « audit. philosophiae, logicus »; 1620-1621 « physicus et praefectus in convictu »; 1621-1622 « metaphysicus ». Un catalogue triennal le portant comme ayant étudié la rhétorique, il paraît probable que c'est à cela qu'il consacra l'année passée à Périgueux où, en effet, avec le cours de philosophie, il y avait aussi un cours de rhétorique organisé pour les scolastiques de la Compagnie. Ainsi en 1619-1620, tandis que les ff. Herbodeau et Cloche sont qualifiés d'*auditores philosophiae*, les ff. Gadaud et Petiot ont le titre d'*auditores rhetoricae*. Le catalogue de 1618-1619 n'aurait point fait la distinction. Le nom de Surin est d'ailleurs absent des catalogues d'Aquitaine en 1620-1621, 1621-1622 et 1622-1623. Mais cette dernière année, d'après celui de France, il reste à La Flèche comme étudiant de première année, pour la théologie, avec les PP. Et. Noël et Fr. Gandillon, comme professeurs. L'année suivante, 1623-1624, il est à Paris, au collège, « in convictu », « Auditor theol. I anni et praefectus », c'est-à-dire chargé d'une des chambrées de pensionnaires. Il a comme professeurs Fr. Gandillon et Louis Mairat et comme condisciple Achille d'Attichy. Le catalogue d'Aquitaine pour 1624-1625 ne le mentionne pas, ni celui de France. Il y a bien au collège de Pau, un « mag. Joannes Surin », professeur « mediae grammaticae », mais, comme il s'y trouvait déjà l'année précédente, pendant laquelle notre Surin était à Paris, il est incontestable qu'il s'agit de l'autre Jean Surin, entré dans la Compagnie le 3 décembre 1621. L'un et l'autre se retrouvent au collège de Bordeaux l'année suivante 1625-1626, mais ce dernier comme *auditor logicae*, c'est-à-dire philosophe de première année, tandis que notre Seurin est mentionné quelques lignes plus haut, dans le même catalogue d'Aquitaine, comme *auditor theologiae primi anni;* la maladie l'avait sans doute obligé à interrompre ses études depuis 1624, où il avait déjà ce titre à Paris.

2. Un document extrêmement important découvert par le P. Cros aux archives départementales de Bordeaux et que malheureusement,

pour les raisons indiquées plus haut, je n'ai pu collationner vient corroborer d'une façon inattendue ces données. Ce sont les lettres testimoniales, délivrées au P. Surin, pour ses diverses ordinations. Il résulte de ces pièces originales que Jean Seurin a été minoré le vendredi 6 mars 1626, à Saint-Eutrope de Bordeaux par Mgr Claude Gelas, évêque d'Agen, *ex licentia* du card. de Sourdis; a reçu du même le sous-diaconat le lendemain, 7 mars; le diaconat le 28 mars des mains du cardinal et enfin la prêtrise, le samedi 11 avril 1626, du même cardinal de Sourdis. Chose curieuse et aussi révélée par les documents recueillis par le P. Cros : à ce moment-là même, par acte du 15 mars 1626, le conseiller Jean de Seurin faisait abandon, au profit du collège où vivait son fils, de sa terre de Chelivettes (voir l'appendice III). Le catalogue d'Aquitaine pour 1626-1627 n'a pas été retrouvé, ni celui de France. Celui de 1628 mentionne parmi ceux qui *sunt extra provinciam : P. Joan. Seurin Parisiis in 4° anno theologiae.* Même indication sur celui de 1629 : *P. Joan. Seurin Parisiis in 4° theologiae.* Le *Pater* placé devant le nom, indique bien qu'à cette date Surin était effectivement prêtre. Il étudiait au collège de Clermont pour les mêmes raisons qui l'avaient fait envoyer précédemment à La Flèche.

Effectivement le catalogue *de France* pour 1627-1628 le donne comme auditeur de théologie, « anno 3° sacerdos »; et le suivant, 1628-1629 : « audit theologiam, anno 4° ». Il eut alors comme professeurs les PP. Louis Mairat et Charles Lallemant. Une note, communiquée au P. Michel par le P. van Meurs, résume ainsi cette période des études : « Theologiae Parisiis usque ad finem anni scholaris 1628-1629, multis annis studuit, impeditus semper infirmitatibus. Tamen dicitur magnum profectum in litteris fecisse, pro labore studiis impenso, in tanta debilitate ». Ce témoignage sur le profit retiré par Surin d'un travail accompli dans des conditions aussi défavorables est précieux à recueillir et pleinement confirmé par l'étude de ses œuvres (14).

1629-1630. — Le troisième an à Rouen.

1. Le catalogue d'Aquitaine pour 1630 ramène le nom du P. Seurin sous la rubrique *Sunt extra provinciam* avec cette mention *Rothomagi in tertio anno probationis.* C'est là, sous la direction du

(14) Plusieurs des renseignements qui précèdent ont pu être précisés grâce aux communications des PP. Kleiser, Fouqueray, de Becdelièvre, Ch. Mitsche et M. Gohier.

maître incomparable qu'était le P. Louis Lallemant, que Surin acheva sa formation spirituelle et s'y confirma dans cette spiritualité un peu particulière, suspecte à certains de ses confrères, connue depuis sous le nom de spiritualité française et qui est si étroitement apparentée à la spiritualité bérullienne, tout en gardant sa physionomie propre et ses attaches très étroites avec les *Exercices* et les *Constitutions* de la Compagnie de Jésus. Surin reçut là une empreinte ineffaçable. Nous avons, grâce au P. Champion, le résumé qu'il fit des enseignements de son Instructeur et il est facile de constater à quel point sa propre doctrine en est l'écho (15).

2. S'il faut s'en rapporter à la date que les manuscrits donnent à la première lettre qui nous a été conservée de lui et qui est le *5 may 1630*, Surin n'attendit pas l'époque ordinaire du licenciement du troisième an, c'est-à-dire la fin du mois de juillet mais dès mai, probablement à cause de sa santé, il était rentré à Bordeaux. L'édition de 1700 ajoute en effet le nom de cette ville à la date, seule donnée par l'édition princeps.

1630-1634. — Bordeaux-Marennes.

1. C'est dans sa ville natale que le signale le catalogue de 1630-1631; il y est ministre du noviciat avec, pour recteur et maître des novices, Guillaume Anginot; celui-ci a Jean Ricard pour *socius*. Surin était en même temps consulteur. Les catalogues de 1631-1632 et 1632-1633 manquent mais d'une part il résulte du *Livre des premiers vœux* qu'à la date du 1er octobre 1633 le P. Ricard était ministre du noviciat et d'autre part les lettres écrites alors par Surin, en particulier celle du 18 mai 1632, dont la date est attestée directement par les manuscrits et l'édition Champion, le donnent comme établi à Marennes. Il dit lui-même, dans une lettre à son père, du 11 janvier 1632 (cf. *supra*, l. 5) qu'à la Noël précédente, « j'écrivais à Mlle ma mère comment le R. P. Provincial (Ign. Malescot) m'avait fait venir en ce lieu de Marennes pour y prêcher ». Il n'y avait encore qu'une petite résidence dépendant du collège de Saintes.

(15) Voir *La Vie et la Doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant*, éd. POTTIER, Paris, Téqui, 1924, p. 451-484 : « Addition à la Doctrine spirituelle du P. Louis Lallemant. Quelques-unes de ses pensées, recueillies par le P. Jean-Joseph Surin, de la Compagnie de Jésus, pendant son second noviciat, l'an 1630. »

2. Sur la fondation d'une maison pour le troisième an, à Marennes, voir les détails très complets donnés par le P. Fouqueray, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, Paris, 1925, pp. 209-211. Dès février 1632, le nouveau provincial, A. Bohyre, songeait à y installer le troisième an, mais le projet ne fut réalisé que pour le mois d'octobre 1633. Le P. Rivière avait copié sur les originaux, à la Bibliothèque de La Rochelle (ms. 649) diverses pièces se rapportant à cette fondation et qui se trouvent également reproduites dans les Registres du Parlement de Bordeaux (Archives de la Gironde, B. 58) : 1° 10 mai 1632, *Brevet du Roi portant permission de l'établissement d'une maison de Jésuites à Marennes.* « Voulant gratifier et favorablement traicter les habitans catholiques de Marennes et isles adjacentes au gouvernement de Brouage et pourveoir à l'instruction des habitans desdictz lieux en la religion catholique, apostolique et Romaine, piété et bonnes mœurs, conversion et salut des ames dévoyées, Sa Majesté à l'instante prière desdictz habitans leur a permis d'establir une maison des Pères Jésuites audict lieu de Marennes, comme le plus propre et commode pour exercer les exercices et fonctions ordinaires et accoustumées à ceux de leur profession. » Il leur permet d'accepter « jusques à la concurrence de six mil livres de revenu annuel en bien d'église ou autres. » 2° février 1633, *Lettres patentes du roi* confirmatives des précédentes et enregistrées avec elles au Parlement de Bordeaux « suivant l'arrest du 22 mars » de la même année. 3° La pièce suivante est plus particulièrement intéressante comme émanant du mari de M^me^ Du Verger (voir plus haut, lettre 13, avec le journal) et rappelant expressément son souvenir :

Don par Mathieu Duvergier, marchand à Marennes, à la maison des Jésuites établie audit bourg, de 12 livres 14 aires de marais salans. — « Personnellement estably en droict et vray jugement, Mathieu Duvergier, marchand habitant du bourg de Marennes en Xaintonge, estant de présant en cette ville d'Angoulesme, lequel de son bon gré et vollonté, sans aulcune indiction et semonce préceddante, au contraire y estant sœullement porté pour ung désir et affection particullière, qu'il a heu de tout temps à l'advencement de l'honneur et gloire de Dieu et de son église, et pour comencement de fondation et revenu de la maison de la Compaignie de Jésus establie audict lieu et bourg de Marennes son pays et demeure continuelle, auquel il désire monstrer ung tesmoingnage de sa bienveuillance, et pour participper aulx prières et bonnes œuvres de ladicte Compaignie, a donné et légué, donne et lègue par ses présantes, par donnation pure, simple, absollue et yrrévocable faicte

entre vifz, aulx Réverantz Pères de ladicte Compaignie de Jésus et maison de ladicte Compaignie dudict lieu de Marennes, le Révérend Père Armand Bohyre, Provincial de ladicte Compaignie en la Province de Guienne, et le P. François Penot, supérieur de ladicte maison de Marennes, stipullantz, acceptantz et remerciantz, douze livres quatorze haires de marais sallant à luy appartenant, siz au lieu appelé Bourus (?), parroisse de Sainct-Just...; plus, six livres seize haires de marais à vingt haires faisant la livre, en la prinze de Jaspelier, parroisse Sainct-Hillaire..., lesdictz marais tenu aulx droictz de dixmes sœullement, pour par lesdictz Révérantz Pères de ladicte Compaignie de Jésus de la susdicte maison de Marennes jouir dès à présant et à l'advenir des susdictz marais cy-dessus donnés, avec leurs jacz, conches, vivres, avirizons (?) et aultres appartenances et dépandances quelconques, sans rien en réserver ne excepter..., sans pouvoir pour l'advenir jamais révoquer ladicte donnation comme faicte pour la gloire de Dieu, pour cause sy pieuze et pour l'utillitté du publicq et aultres considérations pieuzes et dévottes à ce le mouvant..., sellon son intantion et rézollution et de deffuns Marie Baron, sa femme, accordée entre eux... Faict audict Angoulesme, au collège Sainct-Louys des Révérantz Peyres de ladicte Compaignie de Jésus, ce vingt-uniesme may mil six centz trante-trois... (*Signatures autographes*) : Duvergier; Arnaud Bohyre, Provincial; François Penot;... Chérade, notaire royal héréditaire [16]. »

4. Dans la dernière pièce il est fait mention « d'une maison appellée du troiziesme an, composée de plusieurs prestres ». Ce sont les *Lettres d'union par Mgr Jacques Raoul*, évêque de Saintes, du *prieuré de Saint-Barthélemy de Lalande* à la Maison de Marennes, en date du 22 avril 1635. Le troisième an fut supprimé l'année suivante et dès octobre 1636 il n'y avait plus de nouveau qu'une petite résidence (Catalogue de la province d'Aquitaine, 1636-1637).

Comme il ressort des lettres du P. Surin, publiées au début de ce volume, en 1631-1633, il réside à Marennes, en qualité d'ouvrier apostolique, pour prêcher, confesser, etc. Il rayonne à travers le pays, on le trouve à Saintes, à Saujon, aussi bien qu'à Marennes, donnant des retraites, prêchant dans les communautés et dans les chapelles de domaines particuliers, dirigeant des âmes choisies, comme M^me^ du Verger ou Madeleine Boinet.

(16) Arch. de la Charente, E. 964, minutes de Chérade. L'inventaire imprimé porte par erreur *Dumergue* au lieu de *Duvergier*. — La pièce suivante est seulement aux Archives de Bordeaux, B 58.

Quand en octobre 1633 le P. Anginot vient installer le troisième an, sous le supériorat du P. Barilleau, le P. Surin est nommé ministre de la maison et remplit cette fonction jusqu'au moment de son départ pour Loudun en décembre 1634. On a vu plus haut que ce fut une époque d'intense vie intérieure pour le P. Surin et de repli sur lui-même, qu'il jugea plus tard excessif et qui contribua encore à aggraver son état maladif.

1634, décembre-1636, octobre. — Premier séjour à Loudun.

1. L'histoire extérieure de cette période est contenue tout entière dans les procès-verbaux des exorcismes. L'histoire intime, en ce qui concerne soit la méthode d'exorcisme et l'action sur l'âme de Jeanne des Anges soit la propre vie intérieure du P. Surin se trouve racontée au long par lui-même dans ce que l'on peut appeler son *Autobiographie*, c'est-à-dire ses deux ouvrages : *Le triomphe de l'amour divin en la possession d'une fille religieuse* et *La science expérimentale acquise en la possession des Ursulines de Loudun*, l'un et l'autre édités d'une façon très insuffisante, en 1828 et 1829 [17]. On y trouve en même temps l'indication d'un certain nombre de dates utiles pour compléter les renseignements recueillis ailleurs. Je n'insiste pas sur cette période, la possession et ce qui s'y rapporte restant en dehors du présent travail.

2. Les principaux faits à retenir à cause des allusions de la correspondance sont les suivants dans l'ordre chronologique :

1634, 15 décembre. — Arrivée à Loudun avec le P. Bachelerie après un pèlerinage à Saumur.
21 décembre. — Premier des exorcismes quotidiens sur la prieure des Ursulines, la Mère Jeanne des Anges, dont le P. Surin est particulièrement chargé.
1635, 19 janvier. — Premiers symptômes intérieurs de l'obsession : ils présentent des caractères bien connus dans le domaine des impulsions morbides et de la psychasthénie.
23-27 février. — Episode des hosties rapportées.
6 avril, vendredi-saint. — Manifestation ouverte de l'obsession : accidents publics.
10 mai. — Accident au cours de l'exorcisme, en présence de Gaston d'Orléans, frère du roi.
27 mai, Pentecôte. — Visite à Loudun du provincial A. Bohyre.

(17) Voir mon article dans la *Revue d'ascétique et de mystique*, VI, avril et octobre 1925, pp. 143-159 et 389-411 : *Livres d'autrefois : l'Autobiographie du P. Surin.*

1-4 novembre. — Présence à Loudun du P. Rousseau. Essai de permutation de Surin avec le P. Doamlup pour les exorcismes.
5 novembre. — Expulsion de Léviathan.
29 novembre. — Expulsion de Balam.
1 décembre. — Première suggestion du voyage à Annecy.
1636, 16 janvier. — Expulsion d'Isacaron. Aggravation progressive de la maladie du P. Surin.
Début d'octobre, après le 3. — Départ de Loudun pour Bordeaux.

On a émis diverses hypothèses pour expliquer ce départ : Surin lui-même parle des instances faites par sa famille, à cause de son déplorable état de santé : d'autres ont mis en avant les singularités de sa méthode peu goûtée de ses confrères. Les documents conservés aux Archives de la Compagnie de Jésus et qui avaient été communiqués au P. Michel, achèvent de faire la lumière sur ce point et permettent en même temps de répondre à la question posée encore récemment par l'historien du sentiment religieux, M. Bremond, sur l'attitude prise par les supérieurs majeurs à l'égard de l'affaire de Loudun. De nombreuses lettres du général Mutius Vitelleschi renseignent parfaitement sur ce point : on trouvera ici l'essentiel. Ce fut sans le consulter et par obéissance à un ordre du roi provoqué par Richelieu, à la prière de Laubardemont, que les jésuites furent envoyés à Loudun pour prendre part aux exorcismes. Le provincial d'Aquitaine, Arnault Bohyre, qui avait été autrefois le directeur de la Mère Agnès de Langeac, avant son entrée en religion et qui était un « spirituel », choisit le P. Surin, malgré l'avis opposé de tous les membres de son conseil. Il changea d'idée presque aussitôt et envoya contre-ordre mais comme le Père avait déjà quitté Marennes le contre-ordre se trouva annulé. D'autres pères furent envoyés aussi à Loudun, en tout au nombre de six, plus un frère coadjuteur, tous aux frais du trésor royal. Dès que le Père général fut mis au courant, il manifesta son regret qu'il n'eût pas été possible d'échapper à cette charge nouvelle dont le fruit spirituel lui parut, dès le premier moment, hors de proportion avec la dépense de forces vives qu'elle entraînait. Il ne cessa dès lors d'intervenir auprès du provincial d'Aquitaine et de celui de Paris, Etienne Binet, en réclamant aussi l'aide du confesseur du roi, le P. Gordon, pour obtenir le départ des Pères. Il estimait en effet que les religieux, immobilisés au service des possédées, en opposition avec la volonté de saint Ignace défendant à ses fils le ministère ordinaire auprès des religieuses, feraient ailleurs besogne bien plus utile et plus urgente.

Mais en dépit de ses lamentations répétées sur cette malheureuse

situation, il ne parvenait pas à faire triompher sa manière de voir et se heurtait au contraire à des demandes de renforts nouveaux. Ni le provincial d'Aquitaine ni à plus forte raison les exorcistes eux-mêmes ne parvenaient à entrer dans ses vues. Avec une prodigieuse puissance d'illusion dont on retrouve dans les lettres et les écrits de Surin, le plus vif et enthousiaste écho, ils étaient persuadés qu'ils rendaient un immense service à la religion, en obligeant les démons à confesser ouvertement la vérité des dogmes catholiques et à attester malgré eux l'existence du surnaturel. Ils le disaient; ils l'écrivaient, non seulement dans leurs lettres privées mais dans des écrits de circonstance, imprimés et distribués par toute la France, où étaient racontés les principaux épisodes de la possession. Surin était l'âme de ce mouvement et celui qui tenait le plus souvent la plume.

Toutefois même dans la province d'Aquitaine tout le monde ne partageait pas cet optimisme. Déjà avant son départ pour Loudun le P. Surin avait été dénoncé au P. Général pour ses opinions et pratiques extraordinaires en fait de dévotion. On reprochait à Bohyre ses complaisances pour Surin, pour Baiole, pour tous les fauteurs de la spiritualité nouvelle peu conforme à l'Institut de la Compagnie. Les critiques et les dissensions devinrent plus violentes quand on apprit ce qui se passait à Loudun. Des supérieurs et des consulteurs écrivirent au P. Général pour lui faire connaître les extravagances dont on était témoin et qui exposaient la foi à la risée des protestants et des incrédules. Les exorcistes et leurs défenseurs écrivaient de leur côté pour se plaindre d'être attaqués sans cause et représenter l'importance de leur mission. Le général avec une modération caractéristique mais en même temps une fermeté qui ne laissait rien à désirer, insistait auprès du provincial : il fallait, en attendant de pouvoir être délivré de cette fâcheuse affaire, veiller à ce que tout se passât dans l'ordre et la bienséance. Il dénonçait les pratiques regrettables, la crédulité excessive des exorcistes et, à leur suite, du provincial lui-même : après Bohyre, c'était Barthélemy Jacquinot, qui avait adopté, en 1636, la même ligne de conduite favorable à Surin et aux exorcistes. Vitelleschi mettait en garde contre les témoignages exagérés de vénération pour la main de Jeanne des Anges et les noms que les diables y avaient inscrits, pour ce que l'on appelait « la sainte-onction »; tout en se défendant de vouloir en quoi que ce fût diminuer la dévotion à saint Joseph. Il protestait contre telle affirmation, assez hétérodoxe, prêtée aux exorcistes, au sujet de la possession et la théorie, chère entre autres au P. Surin, que, forcé par l'exorcisme,

le démon doit toujours dire la vérité. Il rappelait enfin que la bonne foi ne suffisait pas et qu'il ne fallait pas abuser de l'appel à l'évidence morale en faveur du fait de Loudun : d'autres grands personnages s'étaient laissé tromper et ce n'était pas manquer de considération pour les exorcistes que de les mettre en garde. Bref il fallait se hâter d'en finir et en attendant veiller à ce que tout se passât avec édification et conformément aux règles de la Compagnie. En somme il disait ce que pensaient tous les esprits sages et que n'aveuglait pas le parti-pris. Mais il n'était pas maître de la situation. Ses avis n'étaient qu'imparfaitement suivis et compris. Du moins en ce qui concernait le P. Surin, au cours des échanges de vue auxquels donnait lieu la question de ses derniers vœux et sur laquelle nous reviendrons plus loin, il insistait pour être tenu au courant de son épreuve et sur la nécessité de son éloignement, dans l'intérêt de sa santé. Quand des rechutes nombreuses l'eurent mis à bout de forces, il décida souverainement son rappel, à charge pour le provincial de le faire agréer à ceux dont cela dépendait, en particulier au Cardinal.

Dans l'impossibilité de transcrire les nombreuses lettres envoyées par le P. Général à l'occasion de la possession, nous nous contenterons des extraits suivants, empruntés à des dates différentes et qui ne laissent aucun doute sur la pensée de Vitelleschi :

Au P. Bohyre, à la date du 20 juin 1635 : c'est le plus ancien document sur la question. « Alterum spectat exorcistas, quos valde optarem ab illo se munere extricare ac R. V., si qua posset, eo incumbat ut id regi Christianissimo et Emin. Card. Duci probaretur. Interea vero nostros commoneat quos illi oneri deputavit etiam atque etiam cautius se gerant nec licere sibi existiment quae forte in aliis non adverterentur aut quae tunc a suspicione ut alia spectacula eximant at non in futurum immo nec a praesenti periculo. Quid enim illud quam indignum et periculosum faedatam sputo a daemone faciem exorcistam in arrepiitiae vultu detergere, palpare pectus atque alia similia quae plane ab R. V. inhiberi absque ulla mora oportebit. » Le 28 février 1636, au P. de la Brangelie, recteur du collège de Poitiers, dont dépendaient les exorcistes et qui se plaignait de leur attitude : « Doleo imprudentiam nostrorum qui longo oneri onus addant et quam pridem exorcismi curam vitare contendimus ea nos gravius implicant dum per eum agunt cui negare nihil possumus ut prior numerus duobus additis augeatur... Opto ut melius sentiant. » Au même le 15 août 1636 : « Novit enim R. V. me rem totam, si ex me penderet, pridem fuisse abrupturum et nostros ab eo munere amoturum. Interea curae provincialis futurum est ne libellos edant neve quid admittant unde ulla sequi possit offensio. » Au même le 20 mai 1637 : « De libellis exorcistarum nomine emissis ac de credulitate eorundem attente legi quae 27 martii R. V. me scire voluit eiusque religiosam prudentiam plurimum lau-

davi. Dabo de utroque ad Provincialem serias litteras et spero fore ut Dei gratia molesto negotio finis haud multo post imponatur vel ab eo nostri absolvantur. » Au provincial Jacquinot, le 15 juin 1637 : « Unum adjungo quod curari omnino et quamprimum volo nempe ut nostri Juliodunenses, quando non licet eos ab exorcismis revocari, id saltem officium nisi inter privatos paenates deinceps non obeant : hoc et Eminent. Card. Duci multum probari accepimus et futurum efficacius ad absolvendum negotium censemus ad vitandos hominum sermones turbaeque confluentis immo et nostrorum illuc transeuntium curiositatem cautius. »

Au même encore le 9 juillet 1637 : « Displicere denique jam coepit tam frequens monendi necessitas quam nobis Juliodunenses haudquaquam imponerent, si R. V., quod aiunt, illos in officio contineret. Dicuntur manum priorissae ob insculpta in ea a daemone beata nomina passim osculis praebere, dicuntur gossipium, cartam, similia unguento cuipiam admovere, quod S. Joseph asserunt (la sainte-onction); multis doctisque negantibus, ea pro certis reliquiis dare; vulgare auctoritate propria illorum miracula, cum tamen nonnulla audiamus ex iis reliquiis contigisse quae multis pessima videntur. Ad hoc in caelum propositionem quamdam attollere, quod sane plurimum miramur : Deum si posset optaturum essentiam suam ac naturam plane destruere, modo una posset peccatum destrui. Quaeso his tot rebus ac tam peregrinis tam efficaciter R. V. medeatur ne cogamur tandem nostros omnes ab iis exorcismis penitus revocare. Agant quod agunt nec jam luce palam sed intra domesticos parietes uti nuper ad R. V. scripsi, nec alia ex hoste saevissimo inquirant nisi quae ad ipsum expellendum necessaria nec nobis istam occupationem pridem nimis diuturnam aeternam faciant; tot operarios e nostris alia utilius occuparent. Ferebatur primum ex quadam revelatione daemonem Anecii pellendum, fertur nunc alia ejusdem revelatione non pellendum, nisi P. Seurinus Juliodunum redierit. Haec manifeste secum pugnant et post collata in id negotium quaecumque fere a nobis posita sunt vix quidquam audimus promoveri sed novis in dies querelis de exorcistarum nostrorum imprudentia pulsamur. Serio illos R. V. vel per se contineat vel Pictaviensi Rectori aut alteri non nimis credulo aut simplici parere ad nutum jubeat. »

Au même P. Jacquinot, le 23 juin 1638 : « Dicitur per nostros id actum ut exorcistarum novo priorum numerus augeretur. Tam longa, tam laboriosa, tam incerta tot patrum opera meliusque alibi locanda quo evasura sit quamdiu duratura nihildum apparet et anni sunt duo ac eo amplius cum ex priorissae liberatione pendere omnia iactabantur dabaturque id nobis pro argumento praecipuo promovendi eius negotii. Faxit Deus ne haeretici hinc evadant insolentiores et deprimantur catholici ac Societatis nomini non parum etiam decedat. »

Enfin, au cardinal de Richelieu, le 29 mai 1640, pour le remercier d'avoir autorisé les exorcistes à quitter Loudun : « Altero (beneficio), quod Julioduni arreptitiarum nostros censuit liberandos, quo quidem munere illos occupari dumtaxat haec una ratio mihi gratissimum fecerat quod scirem Eminentiae vestrae ita visum cujus et veneror visa et diligo, gnarus alioqui hoc genus officii raro nobis ex animi sententia procedere et inter divisiones gratiarum expulsionem daemonum ex corporibus humanis non videri nobis ea ubertate qua plerisque aliis con-

cessam. » Au P. Jacquinot, le 18 juin 1640; c'est le jugement final : « Accepi admodum jucunde quod R. V. misit april. 20, litterarum apographum quibus per Regem Chrm potestas fiebat nostros Julioduno revocandi. Deus tam perplexas occupationes a nobis prohibeat aut si quando nos illis exercere non dedignabitur alium suppeditet tractandarum illarum modum quam qui Iulioduno servatus est. »

1636, octobre-1637, juin. — Séjour à Bordeaux.

Au sortir de Loudun, Surin fut envoyé à Bordeaux où le catalogue de 1636-1637 le donne comme faisant partie de la maison professe, à titre de prédicateur et de confesseur. S'il y trouvait un protecteur déterminé dans la personne du provincial, il y rencontrait aussi des adversaires décidés de sa spiritualité comme le supérieur, Ponce de la Devise, le Père spirituel Jean de la Renaudie, son ancien père maître et provincial et surtout le professeur de cas de conscience, Léonard Champeils qui, jusqu'aux dernières années de la vie du P. Surin, ne cessa de dénoncer au P. Général ses doctrines, qu'il jugeait peu orthodoxes et celles d'autres spirituels de la même école. C'était d'ailleurs un esprit aigri et quelque peu brouillon, qui n'hésitait pas à blâmer tout ce qui se passait dans le gouvernement de la province et offrait volontiers au général ses conseils pour le choix des provinciaux et des supérieurs [18].

Dès son retour, sans trop se soucier de repos, Surin se mit infatigablement au travail de prédication et de direction. Une amélioration réelle se produisit dans son état de santé. Pendant ce temps à Loudun la situation restait stationnaire. Jeanne des Anges déclarait que, pour qu'elle fût libérée,il fallait le retour de Surin. A quoi Vitelleschi répondait que ce n'était guère d'accord avec ses déclarations antérieures où l'unique condition posée était son pèlerinage à Annecy au tombeau de saint François de Sales. Les exorcistes eux-mêmes joignaient leurs instances à celles de Jeanne, reconnaissant en Surin leur maître incontesté, à la fois par la maîtrise de sa méthode et la sainteté de sa vie. Dans l'échange de vue auquel donnait lieu entre le général, le provincial et Surin lui-même, la question, pendante depuis plusieurs années, de ses derniers vœux, Surin donnait toute satisfaction au général par ses lettres remplies de

(18) C'est l'objet notamment d'un très long mémoire anonyme que j'ai sous les yeux. Le P. van Meurs le croyait de 1645, après la mort du P. Vitelleschi, mais le contenu indique nettement l'année 1639, Jacquinot étant encore provincial et les exorcistes encore présents à Loudun. L'attribution à Champeils est certaine. J'en donne plus loin des extraits.

sentiments tout à fait dignes du fervent religieux qu'il était. Sur ces entrefaites la congrégation triennale des procureurs devant se réunir à Rome, la congrégation provinciale d'Aquitaine délégua comme procureur un ami de Surin, lui-même exorciste à Loudun, le P. Guillaume Anginot. Quand il revint de Rome, il avait achevé de gagner la cause du retour, décidé en principe depuis janvier et rendu le général plus favorable aux exorcistes et à leur action. Surin fut donc invité à regagner Loudun dès qu'il le pourrait. Anginot y redevenait supérieur du groupe. Surin s'y rendit aussitôt qu'il eut fini de prêcher à Bazas l'octave du Saint-Sacrement (fin juin 1637).

1637, juin — 1637, novembre. — Second séjour à Loudun.

A Loudun même, la grande préoccupation pendant cette période semble avoir été la question du voyage commun de Jeanne des Anges et de Surin au tombeau de saint François de Sales. Il se heurtait à des difficultés considérables, aussi bien auprès des autorités religieuses, général des jésuites et évêque de Poitiers, que des autorités civiles, qui devaient en assurer l'exécution matérielle. Il n'était plus réclamé par Jeanne comme la condition préalable nécessaire à sa totale délivrance mais à titre d'action de grâces. Après de laborieux pourparlers, Surin et Jeanne furent autorisés à faire le vœu d'y aller à la même époque mais séparément. Aussi le 15 octobre, avec l'expulsion de Béhémot, la possession de Jeanne prenait fin, ce qui virtuellement mettait fin aussi, dans un délai assez rapproché, à la mission des exorcistes. C'est sur quoi ne manqua pas d'insister le P. Général pressant les demandes d'intervention du provincial de Paris à la cour afin d'en obtenir au plus tôt la permission d'utiliser ailleurs les ouvriers apostoliques, si longtemps immobilisés.

L'autre fait de cette période intéressant spécialement le P. Surin est sa profession solennelle, qui eut lieu à Poitiers, le 30 août 1637, entre les mains du P. Jacquinot, provincial. Comme je l'ai déjà indiqué, elle avait donné lieu à des négociations qui avaient duré plusieurs années. Sans être un cas exceptionnel, — une lettre du P. Lescazes, supérieur de la maison professe de Bordeaux, du 21 mars 1637, au général se plaint que ce retard dans l'admission aux derniers vœux fût comme devenu la règle, — le cas du P. Surin illustrait tout particulièrement cette situation anormale. Il y avait vingt-et-un ans qu'il était entré dans la Compagnie et on lui faisait toujours attendre cette profession que, d'après l'usage, il aurait dû

prononcer au moins depuis quatre ans. La cause n'en était pas un manque de vertu. Sans doute son caractère offrait plus d'une bizarrerie et, même avant son séjour à Loudun, il y avait dans sa manière de comprendre la pratique de la règle des singularités qui ne plaisaient pas à tout le monde. Mais personne, semble-t-il, ne contestait sa haute valeur morale. Ce qui était en cause était uniquement sa doctrine spirituelle que l'on trouvait peu conforme à la tradition de la Compagnie, son penchant excessif pour les faveurs extraordinaires et pour la passivité dans la vie intérieure. D'autres autour de lui et peut-être aussi à cause de lui étaient l'objet des mêmes plaintes; le P. Bastide, le P. d'Attichy, appelé de Paris par le P. Bohyre, pour être le confesseur de la fille de l'historien de Thou, devenue M^me^ de Pontac, femme du premier président de Bordeaux. On voulait voir où cela irait et quels fruits porterait cette nouvelle spiritualité. Plus exactement on mettait en observation ceux qui la pratiquaient et la prêchaient, indiscrètement, au dire de ses adversaires; s'assurer que d'une part ils pratiquaient les vertus solides recommandées par saint Ignace et qu'en même temps ils ne s'inspiraient pas d'un état d'esprit incompatible avec le labeur apostolique qui est la fin propre de la Compagnie, ordre actif et non point purement contemplatif. Aussi dans la correspondance de ces quatre années, la mention du P. Surin revient souvent sous la plume du général, auprès de qui le provincial, on le devine, et d'autres aussi insistent en faveur d'une solution favorable. Vitelleschi se plaint de recevoir plus de demandes que de raisons; il rappelle qu'il lui faut l'avis des conseillers officiels du provincial; il se réjouit quand les renseignements envoyés sont bons. Reconnaissant enfin pleinement les excellentes dispositions et la vertu éminente de Surin, non sans insister toujours sur la nécessité d'être fidèle à l'esprit de l'Institut, il accorde enfin dans les termes les plus élogieux la permission sollicitée [19].

1637, 28 novembre. — Retour définitif à Bordeaux.

Ce retour eut lieu « la veille de l'Advent », 28 novembre 1637. Il fut précédé par un pèlerinage de Surin à Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, accompli avec Jeanne des Anges, en exécution d'un vœu, et en action de grâces pour la délivrance de la possession (*supra*, p. 173). Surin lui-même était loin d'être guéri. Dès son retour il se

(19) Voir les textes à l'appendice II.

livra avec intensité au travail de la prédication dans des conditions tout-à-fait particulières, décrites au cours de son *Autobiographie*. Il ne pouvait plus qu'improviser et il le faisait, malgré ses douleurs et ses impuissances habituelles, avec un feu et une abondance qu'il ne s'était jamais connus. A en croire le P. Champeils, son adversaire et le P. de la Renaudie, supérieur de la maison professe, ce n'était pas sans inconvénient au point de vue doctrinal. On lui reproche d'avoir souvent au cours de ces improvisations émis des pensées d'un quiétisme inquiétant. En tout cas Surin acheva d'y ruiner sa santé, au point qu'au bout de peu de mois il fut réduit à l'impuissance absolue et même à un mutisme qui se prolongea jusqu'à son retour du pèlerinage d'Annecy (celui-ci eut lieu en avril-août 1638).

Jeanne des Anges écrivait à Laubardemont, le 29 octobre 1637, à propos du maintien à Loudun du P. Surin : « L'on nous oste le R. P. Boyre; il a parti ce matin pour aller trouver le R. P. Provincial qui est à Poitiers et qui doit estre en peu de jours ici a ce qu'il a mandé à nos Pères exorcistes. Si vous désirez lui écrire touchant ce que vous m'aviez parlé pour le Père Sèurin nous luy donnerons vostre lettre; toutes fois si Dieu ne vous en donne le mouvement je ne voudrais pas que vous fissiez rien pour ma considération et je vous assure avec vérité qu'en matière des choses qui regardent ma conduite comme celle-là que je croirois beaucoup manquer de fidélité à Dieu si je me procurois par empressement la continuation d'une chose que j'estimerois m'estre bonne. » (Lettre inédite, recueil L, VII, lettre 12, p. 23-24). La *Vie de J. des Anges* (inédite, O, I part., p. 205) ajoute ces détails : « La mère Jeanne des Anges ayant acquis une parfaite paix et liberté, on proposa au père Surin de s'employer encore à l'assistance des autres possédées, il le fit durant quelque tems, mais son mal ne diminuant point et paroissant même augmenter, il pria le pere provincial, lorsqu'il vint à Loudun, de le tirer de là, ce qui luy fut accordé et il fut renvoyé à Bordeaux où il souffrit extrêmement. »

A peine arrivé à Bordeaux, le P. Surin perdit presque subitement son père (décembre 1637). Sa mère, désormais libre, se sentit de nouveau attirée à la vie du Carmel que pratiquait déjà sa fille Jeanne. Le P. Surin, seul ou à peu près, la soutint dans cette occasion et, contre l'avis presque unanime, insista pour qu'elle n'hésitât pas à répondre à ce qui lui semblait la claire volonté de Dieu. Elle entra au Carmel de Saint-Joseph, le 15 octobre 1638, en la fête de sainte Thérèse. A cette date le P. Surin revenu d'Annecy, la santé un peu améliorée, était passé de la maison professe où il se trouvait l'année précédente avec le titre de confesseur, au collège dont ses parents étaient d'insignes bienfaiteurs. Le catalogue de 1638-1639 lui donne la qualité de sous-ministre, ce qui devait l'obliger à s'occuper, sous

la direction du Père ministre, des intérêts matériels de la maison et ce qui suppose déjà une santé de nouveau compromise. En effet la maladie un moment assoupie reparut bientôt avec une violence inouïe qui obligea à retirer de tout emploi actif le P. Surin et l'annihila complètement. Aussi le catalogue de 1639-1640 le qualifie-t-il simplement d'*infirmus*. Elle s'accompagnait intérieurement de l'effroyable épreuve dont il a laissé la description au second livre de la *Science expérimentale* et à laquelle se rapportent sans doute quelques-unes des dernières lettres publiées dans ce volume. Il devint absolument incapable d'écrire. Cela explique l'interruption de près de vingt années que présente sa correspondance : elle ne reprend qu'en 1657.

Outre les renseignements donnés par le P. Surin lui-même sur cette période, dans la II[e] partie de la *Science expérimentale*, je trouve de précieuses indications sur son état, dans une correspondance échangée entre le P. Guillaume Anginot, alors recteur du noviciat de Bordeaux et la Visitation de Lyon, au sujet de la fondation d'un monastère du même ordre à Bordeaux. Cette correspondance a été découverte aux archives de la Gironde, par le P. Cros, dans les papiers des Jésuites; il l'a transcrite et insérée dans son *Histoire* manuscrite du Collège de la Madeleine. Le P. Anginot écrit, le 24 août 1639, à la M. de Quérard : « Il y a une dame en ville, à ce que me dit le bon P. Surin, laquelle n'ayant point d'enfants, pense à vous faire du bien... Le P. Surin vous prie d'envoyer ici une procuration en due forme pour traiter et clore votre affaire. » Le 26 octobre il fait d'abord allusion au voyage du P. Surin à Annecy : « Vos sœurs à mon retour d'Annecy où je fus avant le P. Surin [20] », mais un peu plus loin il ajoute ce détail : « Le bon Père Surin, qui est toujours dans l'impuissance d'agir, et vous salue très affectueusement en Notre-Seigneur, m'assure... » Le 16 décembre de la même année : « Le R. P. Surin se recommande, avec moi, très affectionnément, à vos saintes prières et de toute la sacrée famille de Sainte-Marie. » Enfin, le 25 janvier 1640 : « Le R. P. Surin est toujours un peu indisposé, mais il vous salue avec toute affection et respect. »

(20) Il fixe ailleurs la date. Dans sa lettre du 16 décembre : comme si j'avais ce cœur sacré (de s. François de Sales) que je baisai il y a trois ans dans votre sainte maison (en rentrant évidemment de Rome après la congrégation des procureurs, voir plus haut, p. 286).

APPENDICE II

La correspondance du P. Vitelleschi, Général de la Compagnie de Jésus, au sujet du P. Surin et de ses doctrines.

En plus des multiples lettres concernant la possession de Loudun, dont j'ai rapporté plus haut quelques fragments, il y a dans la correspondance du P. Général Vitelleschi, de 1634 à 1639, avec la province d'Aquitaine, nombre de passages ou de lettres entières sur le P. Surin et sa doctrine. Cette province était alors le foyer d'une agitation motivée par ce que l'on appelait la spiritualité nouvelle, dont Surin était, par ses enseignements aussi bien que par ses exemples, l'un des promoteurs les plus en vue et les plus entreprenants. De nombreuses plaintes arrivaient à Rome à ce sujet, d'autant plus vives que les provinciaux, Bohyre d'abord puis Barthélemy Jacquinot, favorisaient ouvertement ces tendances mystiques où les adversaires voyaient une déviation du véritable esprit de la Compagnie de Jésus. Il a paru utile de transcrire ici, dans l'ordre chronologique, ces passages, d'après les copies du P. Michel. Ils éclairent la biographie du P. Surin avec les difficultés qu'il eut à surmonter et expliquent les critiques très vives qu'il fait souvent entendre, dans ses lettres et dans ses livres, contre les adversaires de sa doctrine, ceux qu'il appelle « les philosophes ». Ces lettres sont empruntées au vol. 3 du recueil : *Aquitania, Epistolae Generalium* et exceptionnellement au vol. 5 du recueil *Francia Epistolae Generalium*.

I

Le 30 août 1634, Vitelleschi écrit à Bohyre, provincial d'Aquitaine : « Non habemus hic examen P. Joannis Seurin quod pariter mittendum est. Simul R. V. clare nos instruet de spiritu illius patris in rebus devotionis qui peregrinus dicitur neque Instituto congruens. » L'année suivante, le 30 août 1635, au même : « At de

P. Surin vexatione [son obsession] nec verbum hactenus innuit cum tamen haud pridem gradum [sa profession solennelle] apud me urserit... » et il passe à des observations générales sur l'attitude du provincial : « Dicitur quidem (R. V.) spiritum peregrinum parum fortiter impugnare illique adeo favere argumento profertur P. Seurin minister anni tertii constitutus et primus Julioduni exorcista datus, utrumque contra sententiam consultorum; P. Hier. Baiolius in seminario spiritui praefectus; P. d'Attichy in provinciam evocatus [il était de la province de Paris]; quos omnes aiunt viam illam non sat tritam ac tutam, certe non nostram, insistere. »

Le 14 janvier 1636, au nouveau provincial Barth. Jacquinot : « Audio P. Seurinum, illum dico qui exorcistam agit, esse praeclare emendatum et gradum ipsius differri diutius. Cupio de illo et similibus, si qui sunt, audire quamprimum R^m V^m et per ipsam item consultorum judicia. » Le 15 août 1636, au P. Binet, provincial de Paris : « Alterum est de P. Surino, quem aiunt non pridem visum esse mente penitus emotum, nunc vero ut convaluerit, non tamen usque adeo perfecte ut non aliqua restent quae pro ipsius cerebro valde sollicitos habeant. Quaeso itaque cum P. Gordono [confesseur du roi] R. V. communicet, junctisque cum ipso studiis ab Emo Cardinali Duce obtineat ne is pater in ministerio illo pergat a quo tam dire afficitur; aequi saltem bonique consulat Ems Dominus ut in ejus locum ad monialium exorcismos alius a nobis possit substitui ne diutius tum pater Surinus tum nostra Societas deridiculo sint. Quod ubi obtentum fuerit, erit continuo de tota re Provincialis Aquitaniae ab R^a V^a admonendus. Spero a vobis nervos industriae ad conficiendum negotium quoad poterit intendendos. » Le même jour, il écrivait au provincial d'Aquitaine : « Mira quaedam nobis et misera de P. Seurino memorantur quae R^m V^m non possunt latere. Ob haec scripsi ad provincialem Franciae ut cum P. Gordono ab Em. Cardinali Duce id impetret quod negatum iri non possum credere, nimirum ut alius ad monialium exorcismos substituatur illi patri, quem accepi a ministerio illo pessime affectum et sui vix satis compotem. Ad haec fertur ipse cum suis sociis ejusdem muneris libellos quosdam in lucem edere in quibus nonnulla multis improbentur. Mirarer vero si certum putarem R^m V^m illos statuisse suorum censores libellorum : illos potius ab iis edendis omnino inhibeat, nisi tanto severiore censura probati fuerint quanto in iis componendis labi quam in aliis libris fere est pronius. Quaedam pariter ab iis dicuntur inter exorcismos audacius efferri dum subtiliorem quam deceat modum consectantur. His ergo pariter ab R. V. occurri oportet et eos qui obedientia neglecta aut alia

causa ineptos se produnt ad hoc onus (quod pridem excutere laboro) aliis mutari. » Le P. de la Brangelie, recteur de Poitiers, recevait, le même jour, communication de ces décisions concernant les exorcistes dont il était supérieur et on le priait de veiller à leur observation, surtout pour les publications.

Quelques jours après, le 26 du mois d'août 1636, en réponse à une lettre favorable au P. Surin, le P. Vitelleschi, écrivait au provincial d'Aquitaine : « In P. Surino quem multum laudat R. V. multa nos necessario remorantur. Dicitur eo nuper devenisse ut se a Verbo corporato possideri putaret, perinde ac arreptitiae a cacodaemone, quare quae diceret ageretque ab eodem Verbo proficisci, ut motus arreptitiorum a pravo spiritu. Aiebant eum convaluisse ex hoc morbo sed etiam reliquias superesse, cantillare, saltitareque identidem et haec suo Dei amori tribuere : addebant parum subesse iis qui praesunt et parum obsequi. Exspecto R^ae V^ae ejusque, ut moris est, consultorum mentem : primum de illius patris orandi modo, deinde de obedientiae studio, denique de plena liberatione ab insultibus daemonum, quibus ab sese alienabatur. Haec si bono statu et constanti satis (nam hoc videndum praecipue) renuntiabuntur, continuo de illius gradu [profession] responsum a nobis accipiet, nam testimonia quae huc transmissa sunt, nec sunt consultorum provinciae neque satisfaciunt ad tria illa quae diximus. »

Le P. Surin s'étant expliqué lui-même sur son état et ses dispositions, le P. Vitelleschi lui écrit, à la date du 1^er janvier 1637 : « Venerunt mihi tanto gratiosiores ipsius litterae quanto pridem ipsius incommodis angebar, anceps ac dubius quo tandem essent exitura. Nunc legi summa voluptate quae tum ipsa de se ingenue explicat tum Provincialis ad me scripsit, laudavique providentiae divinae arcana consilia quod R^m V^m via difficili ad magnas virtutes promovisset, obedientiam suique contemptum, quae duo sunt lydii lapides ad quos aurum sincerae caritatis certo exigitur. Pergat in iis ac per illas tam bono sapientique Domino servire, opinionis de se meae benevolentiae ac studii secura, mei vero in ss. pr. ac SS. semper meminerit. » Le même jour au provincial d'Aquitaine : « De P. Seurino gratissimum fuit R^ae V^ae factum et judicium legere. Gaudeo plurimum ad exorcismos revocatum [il ne devait y revenir que près de six mois plus tard, fin juin], gaudeo R^ae V^ae testimonio commendari consultorum; vero de illo suffragia cum ipsa opportunum censuerit cupide videbo, nam fore concordia persuadent tum R^ae V^ae de eo litterae tum quas ipse pater valde pias ac multum prudentes ad me misit. »

Un mois plus tard, le 4 février 1637, dans une lettre où il félici-

tait le P. d'Attichy sur ses bonnes dispositions et, en particulier, son ouverture de cœur à l'égard des supérieurs, il ajoutait : « Quare erratum est a P. Seurino si est proponendarum difficultatum jus omne prorsus abdicatum. De P. Seurino quem vellet socium missionum pridem est aliter statutum : Juliodunum redit ut quod olim coepit, Deo bene propitio, absolvat. »

Dans la lettre où le P. Lescazes, supérieur de la maison professe de Bordeaux, lui exposait, à la date du 4 mars 1637, ce qu'il pensait de l'état de la province d'Aquitaine, alors troublée par des dissensions intestines, et où il se plaignait notamment du retard trop fréquent des derniers vœux, il plaidait ainsi la cause du P. Surin : « Atque ea occasione, R. Pat. V^m^ rogo ut mihi loqui liceat de P. Joanne Jos. Seurin qui inter non promotus omnium antiquissimus et nunc, in hac domo professa, cum magna aedificatione et zeli sui manifestatione in Societatis muneribus obeundis impigre occupatur : in eo enim nihil plane timendum ex iis quae audio circumferri quaeque ejus professionem differre potuerunt : quod nimirum in rebus spiritualibus et aliis spiritum a modo agendi Societatis alienum et peregrinum prae se ferre videretur. Contrarium enim mihi plane perspectum est, cum eum et a puero noverim et multa non solum auditione sed etiam oculis acceperim, quae illi contigerunt in laborioso illo certamine contra spiritualia nequitiae admodum strenue accepto Loduni, cujus ego ob viciniam Fontis Ebraldi [il y avait été détaché quelque temps pour un ministère spirituel] fui aliquoties spectator et testis, et scio quam verum est testimonium meum. Porro mihi aliunde exploratum est bonum illum P. Seurin esse Dei servum eximium, optimo ingenio et judicio praeditum et ad praeclara facinora in nostra Societate ad Dei gloriam perficienda valde idoneum. »

D'autres renseignements moins favorables étaient déjà parvenus au P. Général car, à la date du 20 mars 1637, il répondait au P. Jacquinot : « De gradu P. Seurini et aliorum rescribam propediem. Verum quando P. Seurini mentio incidit, non placet omnino quod R. V. istas amoris interni sagittas videtur palam plurimi facere (si vera istinc accepimus) et ita conciliare illis auctoritatem ac junioribus desideria similium rerum. Premat quaeso ista potius et aboleat illosque solum magni facere videatur quos in regulis servandis excellere videbit. »

Dans une lettre datée du même jour, le P. Mut. Vitelleschi disait au P. Claude Aspremont, *socius* du P. Jacquinot : « Postremo de P. Seurino quamprimum rescribemus verum generatim R^m^ V^m^ advertere opus, cum quis jussu nostro dilatus est, parum prodesse

ad maturandum ejus gradum si, quod R^a V^a facit, bonus et fervens operarius scribatur; dicendum est an emendaverit quod moras gradus nectebat ac eum differri coegerat. Haec illam semel monitam volui. » Au P. Provincial, le 25 avril : « Jam de P. Seurino de quo pridem ac saepe huc scriptum est, R^a V^a exquirat et scribat ex consultorum judicio an via regia gradiatur, nam ex ejus patris ultimis litteris et ex iis quas ad R^m V^m missas accepimus, parum nobis quoad hoc satisfit et veremur ne subsit aliud quod parum commodo exitu claudatur. Ad haec nobis ab eo edisseri curet quid intelligat per illum amorem quo ipse se scribit possideri vocatque ita spiritualem substantiam ut neget facultatem aut affectum esse. » Le 20 mai au même, à propos des opuscules sur la possession que les exorcistes répandaient dans le public : il blâmait ces publications faites en dehors des règles, et ajoutait ces lignes : « Addo vereri me plurimum ne Julioduni, non bono nec honorifico exitu, nostri sint nimium creduli ac fidem mulieri majorem adhibeant quam ferant permulta quae nobis de illa narrantur. Puto R^m V^m serio acturam ne illi nimium exorcistae et R^a V^a nimium exorcistis credat. » Le 15 juin, au P. Anginot : « De P. Seurino cum essemus propediem scripturi, venerunt ipsius litterae quae dubium nobis et moras fecerunt egueruntque explicatione. Nunc vero quid provincialis quid ipse responsurus sit exspectamus. » C'est dans le même sens qu'il écrit au provincial, le 23 juin 1637 : « Quod, maii 10, confirmabat se illos praecipue laudare ac magnifacere qui essent tenacissimi regularum, et laudo mirifice et plurimi facio. Hac enim via tuto itur nec minus certo ad optatum evaditur. Quare tametsi de P. Seurino nihil aeque cupiam quam commodum responsum dare, sum tamen coactus interrogare saepius de quibusdam quae ab illa quam dixi via regia exerrare, tum R^ae V^ae tum patris ipsius tum aliorum litterae indicabant, de quibus R^ae V^ae ac P. Seurini etiamnum litteras exspecto, quas ante aliquot hebdomadas poposci. »

Les explications arrivèrent absolument satisfaisantes car, à la date du 8 juillet, Vitelleschi signait enfin la décision si longtemps attendue. Il écrivait au provincial : « Respectis tandem quae de P. Joanne Joseph Seurin necessaria cognitu duxeramus, censuimus ipsum ad quatuor vota promovendum quod cum hactenus nondum scripsissemus, fuit hoc litteris separatis praestandum. » Le lendemain 9 juillet, une série de lettres justifiaient ses lenteurs auprès de différents correspondants qui avaient réclamé avec quelque vivacité contre les retards apportés à la mesure et incriminé certaines interventions. Ainsi au P. Baiole : « In P. Seurino, cujus virtutem et amamus et magni facimus, noluissem ut R^a V^a, unius studio, tam

multos, ac facit, accusasset, animo praesertim ita obfirmato. Cum enim se ait diserta ac certa scientia pronuntiare nos male et ex non veris informatos, videat, obsecro, quam toto caelo aberravit. Quas ad nos de seipso P. Seurinus dederat litteras, ipsae quibus illum P. Provincialis commendarat ea objecerunt quae nos et patres assistentes egere censuimus explicatione (tametsi R. V. perspicacissimum se in eo Patre significet) et causa morarum exstiterunt contra quas sat inani dolore R^a V^a in suis litteris exclamat. Non deterrentur nostri a sincero cultu pietatis, quod ipsa metuit, sed arcentur ab iis peccatis quae in aemulatione spiritus alieni tum istic in vestra provincia, tum alibi saepe scimus contigisse. » C'était la même réponse qu'il faisait aussi au P. Aspremont : « Causa nobis differendi gradus quem P. Seurino dare percupimus, tum ipse praebuit tum provincialis; habebant litterae utriusque de P. Seurini spiritu et iis quae illi contigerant nonnulla quae nos properantes retardarunt. Quam dilationem praecipue illos quos R^a V^a significat provinciae patres miratos esse miramur sane; sibi enim persuadere poterunt morarum causas a nobis non fingi et in eum patrem non minore nos studio sincere affici quam ipsi se affectos putent. R^a V^a scire nequit, sed merito scientibus et contrectantibus potius quam sibi credere. Gradiamur fidenter nostram viam, regularum inquam et nostri sancti Instituti. Hac itur non modo ad tutam et solidam pietatem verum ad animarum copiosissimam salutem. » Au P. Jacquinot : « Patris Seurini dilationem consultores haudquaquam doluissent si R^ae V^ae ac P. Seurini ad nos datas de P. Seurino litteras vidissent. Eae quidem in causa fuerunt dilationis proferendae, cum ea narrarent quae contra quam desiderabamus fecere nos paulo lentiores. Nunc iis perspectis promovendus est ad quatuor vota (la profession solennelle). » Le même jour, enfin étaient adressés au P. Surin lui-même, en même temps qu'un satisfecit, ces avis : « Suis ad 23 maii litteris R^a V^a nobis integre satisfecit. Tantum ipsam velimus admonitam ut deponat in superiores illam curam quam pro iis gerit quos posset metus spiritus peregrini ad laxitatem deflectere vel in imperfecto suo retinere. Habet quisque clare in regulis, in exercitiis S. P. N., in superiorum ductu, quid sequi, quid fugere debeat, ut pietatem solidam tum assequatur ipse tum doceat. Insueta quaedam et periculosa ac jure suspecta et inanitatis merae certo certius convicta, qualia istic et alibi non pauca comperimus, R^a V^a forte non comperit, pati non debemus ut in Societatem inducantur et [contra] communem nostrum agendi morem singularitas quaedam in ea deferat quae bonos exitus habent rarissimos; nec

potest hinc ullus fieri laxior cum ignoret nemo Instituti observationem laxitatis inimicissimam omni ope ac studio a nobis curari. Habent auctores quos R^a V^a laudat explicationes suas, nec ita sunt accipiendi ut eos videtur accipere. Quaeso R. V. in posterum non agendo modo sed loquendo viam regiam sectetur. »

Toutefois les tribulations du P. Surin n'étaient pas terminées. Le 22 janvier 1639, le P. Jean de la Renaudie, père spirituel de la maison professe de Bordeaux, écrivant au P. Général sur l'état de la province, se plaignait du P. Surin, au sujet duquel il relevait trois choses : « 1° Ipsum in eo statu quo non erat firmo judicio, praedicare et monita dare spiritualia; — 2° ea fuisse in publicam lucem prolata; — 3° ipsum exspectasse diu Annecii adventum religiosae feminae quae illuc venire debebat solvendi voti causa. » Il est piquant de constater que le P. Surin consacre un chapitre spécial de la *Science expérimentale* (IV^e p., ch. IX) à démontrer que tout cela se fit par permission divine malgré les supérieurs, auxquels cependant il faut toujours obéir mais dont Dieu ne ratifie pas toujours les décisions. A ce moment même, d'ailleurs, un triste événement venait singulièrement encourager ceux qui étaient en défiance du mouvement mystique. Un jeune spirituel autour duquel on faisait beaucoup de bruit et dont on avait exalté avec imprudence les voies extraordinaires, se démasquait et demandait à quitter la Compagnie, en attendant quelques années plus tard de passer au protestantisme puis de grouper autour de lui une secte d'illuminés : le fameux Jean Labadie. Dès le 25 février, alors que l'affaire se traitait encore (il sortit seulement le 17 avril 1639) le P. Général relevait cette leçon dans une lettre au P. Lescazes qu'il félicitait de sa clairvoyance.

Celui-ci, supérieur de la maison professe, se préoccupait de la santé du P. Surin. Le général lui répondait, le 16 août : « Ambages et tenebras P. Seurin plurimum doleo nullo tandem exitu absolvi, Deus illis pro sua clementia finem aliquem ponat. » Le 8 septembre suivant le P. Lescazes revenait sur la question. A ce moment un gros incident venait d'éclater au sujet des exorcistes encore à Loudun. Le P. Claude Tiphaine, provincial de Champagne, avait lancé dans le public, sous des initiales assez transparentes, une lettre fort mordante sur les événements de Loudun. Les exorcistes voulaient répondre et le provincial Jacquinot y encourageait le P. Beaufès. Lescazes est d'avis que le mieux est, tout en blâmant Tiphaine comme il le mérite, d'empêcher toute réponse. Il parle ensuite de Surin, que, paraît-il, on réclamait encore à Loudun, malgré son état

déplorable de santé. Son avis est qu'il faut en finir au plus tôt avec cette malheureuse affaire de Loudun. Aussi continue-t-il : « Unde etiam sequitur nullo modo permittendum immo expresse a R^a V^a vetandum ne P. Joannes Joseph Seurin Lodunum redeat, tum quia nunc male omnino affectus est et non longe ab insania abest tum vel eo nomine quod multum et enixe peti ab ea priorissa dicatur Ursulinarum quam ipse a daemonio liberavit; immo a nonnullis credulis insusurratur dictae priorissae fuisse revelatum non exituros daemones, qui alias moniales etiamnum divexant nisi redierit praedictus P. Seurin ad eos expellendos. Quod si forte Patri nostro Provinciali persuasum fuerit, in hac ultima visitatione Lodunensi, vereor ne id exsequatur, quidquid ei in contrarium suggeratur, antequam litterae R^ae P. V^ae huc perveniant. »

II

Si l'on veut être pleinement renseigné sur les critiques ainsi formulées dans certains milieux de sa province contre le P. Surin et la nouvelle spiritualité, il suffit de parcourir un volumineux mémoire anonyme, envoyé de Bordeaux, vers la fin de 1639, au P. Général. L'auteur n'est pas difficile à découvrir : il n'y a qu'à comparer son œuvre à d'autres lettres sur le même sujet écrites beaucoup plus tard et qui reproduisent des accusations analogues : C'est le P. Léonard Champeils, théologien distingué mais religieux mécontent de ne pas voir ses mérites suffisamment reconnus par les supérieurs et qui, à en juger par les observations que lui fait transmettre de Rome à plusieurs reprises le P. Général et même les pénitences qui lui sont imposées pour fautes contre la discipline religieuse, n'était peut-être pas qualifié pour apprécier d'une façon tout à fait impartiale et intelligente les doctrines professées par Surin, Jérôme Baiole, Bastide et leurs amis. Le mémoire est d'ailleurs surtout un réquisitoire contre le gouvernement du P. Barthélemy Jacquinot, qu'il accuse de favoriser à l'aveugle cette spiritualité et tout ce qui a trait au mysticisme. Il insiste enfin sur la nécessité de ne plus recourir, comme on l'a fait trop souvent jusqu'alors, à des religieux étrangers à la province pour la gouverner. La dernière partie, consacrée à ce sujet, passe en revue les Pères d'Aquitaine susceptibles d'exercer cette charge, pour donner l'exclusive aux uns et recommander les autres. Nous donnons seulement la partie qui concerne le P. Surin, c'est d'ailleurs la plus développée. Avec toutes les réserves qui s'imposent sur le fond,

venant d'un adversaire passionné, qui jusqu'à la fin dénoncera au Général la doctrine et les œuvres de Surin, ce mémoire est à consulter comme un document important pour l'histoire des difficultés que les spirituels rencontraient autour d'eux et la manière dont leurs doctrines étaient interprétées et jugées.

Le début est consacré à Labadie : Champeils s'y plaint de la complaisance qu'on lui a témoignée, même en lui signifiant les lettres dimissoires, alors que l'ancien supérieur de la maison professe avait, éclairé par lui Champeils, nettement signalé ses dangereuses doctrines. Le mémoire s'attaque alors à Surin, au sujet duquel il s'exprime ainsi : « Eodem tempore venere in manus ejusdem Praepositi, qui tunc domui nostrae professae praeerat, documenta quaedam, quae Pater Joannes-Josephus Surinus, apud Moniales et verbo et scriptis spargebat, cum magna earum pernicie. Venerat ille Burdigalam, post exactos aliquot annos Lauduni in exorcismis Monialium, ubi ipse in furorem et insaniam satis diu actus fuerat, nec adhuc convaluerat ab eo, sive daemonum, sive innatae melancholiae impetu; in eo tamen statu, in celeberrima illa urbe permittebatur paene quotidie, sine ulla omnino praeparatione, concionari, et quaecumque in buccam veniebant effundere, cum monialibus agere, virum spiritualem et novo quodam perfusum lumine profiteri; licet ipse postea fassus sit se omnia illa, in quibus eo tempore illudebatur et alios in errorem agebat, a daemone turbatum effudisse et scripsisse. Stupebant nostri qui ex ejus vultu apertam animi ejus perturbationem videbant, id ei licitum esse, sed nemo se quidquam in oppositum sentire profitebatur, ne P. Provinciali [Jacquinot] adversari videretur, qui ejus Patris omnia gesta, probabat eumque apud primariam feminam praedicabat tanquam unum e primis Ecclesiae sanctis.

Patiebatur ille saepe animi deliquia, aut ex imaginationis laesione aut ex vaporibus melancholicis, aut ope daemonis, a quo se obsideri ipsemet putabat. Verum P. Provincialis et P. [H.] Baiolus hunc morbum fictitiis quibusdam amoris divini ictibus ascribebant. Itaque P. J. Josephus Surinus, cum in eo statu esset, et tamen totus esset in scribendis litteris et concionibus habendis cumque agendo de rebus spiritualibus cum feminis tum saecularibus, tum monialibus, paene quotidie totum pomeridianum tempus insumeret, plurima et scriptis et verbo docuit, quae postea supradictus Praepositus, diligenter expendi curavit ab eo qui tractatum Joannis Labadie antea examinaverat. Is documenta illa P. Josephi Surini longe perniciosiora deprehendit et spiritui religioso prorsus contraria et opposita quod ipso effectu comprobatum est; non deerant enim

feminae tum saeculares, tum moniales, quae ab eo delusae, meditari desinerent, rosaria abjicerent, preces recitare profanum putarent, obedire recusarent, si aliquod tempus contemplationi destinassent, dictitantes : « Justo legem non esse positam »; ita in perniciem suam sacriis eloquiis abutentes ut erant edoctae. Debuerant haec omnia ejus scripta mitti ad Paternitatem vestram, quod cum minime factum sit, existimavi omnino necesse esse, ut compendio saltem, ipsa de toto hoc negotio certior fieret. Itaque hic subjicienda putavi ea praedicta Patris documenta quae scripta tradidit.

1m. Animam in spiritu proficere volentem, debere ita se operationi divinae permittere, ut ipsa nihil ad eam conferre attentet nisi ad summum consensum insensibilem.

2m. Eamdem ab omni actu interno abstinere debere, nec ad ullum sese excitare devotionis officium, sed sinere se agi a Deo.

3m. Eamdem debere omnem proficiendi curam deponere et se dumtaxat a malo abstinere, in desolationibus nihil omnino agere ut ab eo statu relevetur; debere divinis visitationibus minime correspondere, sed omnino passive se habere, ne quidem statum suum advertendo.

4m. Eamdem ita debere sese permittere Deo ut omnino se habeat more pueri ratione carentis, aut pulli solo instinctu ducti, aut agonizantis ad agendum prorsus impotentis aut more puellae quae comitur et ornatur aliena manu.

5m. Eamdem ita motum internum pati debere, ut ipsa non conetur sese excitare, et fervorem augere sed omnino instinctum non excedere.

6m. Eamdem non debere quidquam a Deo petere, nisi prius ei revelatum fuerit fore ut ipse illam formet et producat in ea petitionem.

7m. Eam non debere judicare secundum ea quae videt, sed secundum instinctum internum.

8m. Eam in desolationibus non debere ad actus paenitentiae et similia remedia confugere, sed in eo statu durare, nihil interea agendo.

9m. Vias Dni quibus electi gradiuntur esse continuam cerebri perversionem.

10m. Perfectorum animas aliquando agi sapientia et tunc nihil intra se volvere praeter abstractiones et fugas ab omni objecto sensibili; aliquando vero amore et tunc ea omnia prosequi quae sapientes fugiebant.

11m. Animam in Dei obsequio laborantem, omni metu vacuam

esse debere, nec debere velle liberari ab inimicis, sed tantum ab eorum timore.

12m. Animam eo magis proficere quo minus profectum suum curat et de eo cogitat.

13m. Amorem liberare animam omni cura et efficere ut ipsa se in omnibus passive habeat eique auferre omne fundamentum, cui inniti possit.

14m. Animam in difficultatibus non debere audire rationem, nec eam consulere, sed sequi instinctum et uti spiritu libertatis, libertatem autem esse nihil curare.

15m. Amorem imitari pueros qui gaudent cum omnia perturbata vident : delectatur enim cum videt cœlum cum terra confundi, velletque adesse diei Judicii ultimi ut ridere posset occasione perturbationis rerum omnium quae tunc continget.

16m. Nihil esse metuendum, et pati multa, esse objectum maxime expetibile; amorem Dei ita esse necessarium, ut ab eo anima abstinere non possit.

17m. Dei amorem animam creaturis omnibus duram et insuavem praestare; eumdem saxa etiam teneritudine sua comminuere.

18m. Deum nos velle esse corde libero, hoc est omni cura soluto.

19m. Deum velle [Michel corrige en : *nolle*, qui semble la vraie leçon] nos attendere ad ea quae in nobis aguntur, sed omnino ignorare utrum consolatione fruamur aut desolatione premamur.

20m. Peccavisse Apostolos, cum in metu naufragii Christum precati sunt; quod in necessitatibus debeat se quisque permittere voluntati divinae nihil a Deo petendo.

Haec ille scripto tradebat, verbo vero in pulpitu et privatis colloquiis, ita meditatione, precibus vocalibus ceterisque hujusmodi pietatis praxibus avocabat, ut multae moniales, ab iis abstinendum putarent, et eae vix ab eo errore sanari potuerunt. Haec omnia documenta deprehensa sunt scatere erroribus et curam perfectionis omnem exstinguere et praecipue spiritui Societatis nostrae opposita et ea ipse postea fateri visus est, ex animo. Etenim, visa eorum censura, respondit, se ea docuisse cum adhuc a Daemone obsideretur. Non defuit tamen nobilis femina quae uni e nostris, dixerit : « Eum in iisdem opinionibus perseverare, quidquid tandem, ille coram nostris profiteretur. » Ea autem est quae ductum ejus maxime omnium sequitur, ob sanctitatis illius famam apud eam a P. Provinciali praedicatam magnifice.

Scripsit etiam P. Surinus ad monialem quamdam se per annum cruci affixum stetisse, hoc est ut ipse se explicat damnationis poenas sustinuisse; quo toto tempore pars superior ejus animae ligata te-

nebatur a Daemone ut ipse loquitur, tantumque fuisse ejus cruciatum ut infernus dici posset eoque tempore toto ipsius memoriam ita impeditam fuisse ut nullius motivi recordari posset a quo consolationem aliquam quaereret; immo ita se quodam fascino perturbatum mansisse ut ejus imaginatio paene everteretur eique saepe praesentem mortem ostenderet. Addit eodem tempore se saepius incitatum fuisse ad semet gladio confodiendum.

Ex his intelliget Paternitas vestra, an homini ita perturbato licitum esse debuerit et concionari imparato et cum saecularibus et monialibus quotidie conversari. Verum etsi idem Pater hoc anno in priori hoc statu fuerit — nam nec legere potest, nec scribere, nec ut sibi imaginatur, breviarium recitare, a quo etiam abstinet, et licet saepe sibilet, cantillet, caput torqueat, linguam exserat, ita ut a sacro publice faciendo eum amovere necesse fuerit, cum esset auditoribus scandalo; nihilominus semper saepius in hebdomada toto hoc anno concionatus est imparata omnia effundens et eadem semper repetens; et licet ipsae feminae quae conciones ejus frequentabant faterentur eum nihil in medium afferre quod concionem mereretur, eum tamen libenter audiebant, ex illa opinione de ejus sanctitate, quam apud unam ex illis P. Provinciaalis miris laudibus extulerat; cui opinione favet aliquantum ejus macies et melancholiae spiritus, quo plures ex ejus consanguineis ad insaniam usque laboravere : nec defuere e saecularibus qui timerent ne ipse non longe ab ea intemperie abesset, vererenturque ne idem ei contingeret in tam crebris illis concionibus et vociferationibus. Et sane parum fefellit eos ea mens : nam tandem bonus ille Pater cum aliquando concionem incepisset coactus est sermonem (1) abrumpere et hoc facto intemperiem corporis suis detegere. Ab eo tempore, a concionibus quidem abstinuit, sed vereor ne tardius quam par fuisset ejus incolumitati consultum sit. Sed P. Provincialis nunquam animum inducere potuit ut cum tota Provincia sentiret. Omnium enim, si paucos excipias, sensus semper fuit, in discrimen apertum conjici Patrem illum ne tandem, adusto humore melancholico, in gravem aliquem casum incideret; sed id timere non potuit is qui omnem illius melancholiam divinis motibus adscribebat. Ipse vero Pater Surinus sibi ipsi consulere non poterat cujus erat imaginationis intemperies ut diceret se, licet legere non valeret aut scribere, posse tamen concionari, et ad hoc habere se vires amplissimas nec posse aliter vivere sibique vel unius diei pomeridianum tempus instar anni videri, si non concionaretur aut

(1) Ici la copie Van Meurs porte deux mots inintelligibles.

de rebus spiritualibus cum aliquo disserendo illud insumeret; quae animi inquietudo, quam aliena sit a spiritu religioso et interno facile intelligi potest.

[Suit un réquisitoire analogue au sujet du P. Jean Bastide, et d'un ouvrage composé par lui à Loudun : *De via mystica et compendiosa ad uniendam animam cum Deo*. Il en sera question dans le volume suivant.]

Non desunt alii ejusdem spiritus (hoc enim malum grassatur) quos omnes aperte in pretio P. P^lis habet, etsi probe intelligat alium esse totius Provinciae sensum quod his tribus argumentis sequentibus Paternitati vestrae aperte liquebit.

1. — Enim Patri Proeposito domus professae qui tunc erat P. Pontius Ladevise [1634-mars 1637], graviter succensuit quod tractatus illos expendi et notari jussisset nec minus acerbum animum habuit in eum qui hunc laborem susceperat. [Le P. Champeils lui-même évidemment.] Putabat enim se in eorum personam impeti quorum doctrina improbabatur, cum ipse eos peculiari amore et aestimatione prosequeretur, verum nisi ita factum esset, longius sese hoc malum extendisset; neque enim sperari poterat ut is morbo medicinam faceret, qui omnia putabat esse admodum sana.

2. — Cum superioribus annis ei esset significatum multùm peccari tum Lauduni in exorcismis obeundis, tum in tota provincia inductione novi spiritus et adulterinae devotionis, huicque utrique malo esse serio medendum, ipse, ne officio suo deesse aperte convinceretur, omnes graviores Patres qui Burdigalae aderant convocavit, ut cum iis de utroque malo ageret; utrumque quidem proposuit, sed cum Patres graviter et libere dixissent, de iis in quibus Lauduni peccabatur, quod ipse minime futurum putabat (existimabat enim nostros coram ipso non ausuros ea improbare, quae ipse suspiciebat, maxime in eorum conspectu, qui, si quid peccatum erat, rei erant, quorum duo aderant, nimirum Gullelmus Anginotius et P. J. Jos. Surinus) nullam postea de nova illa spiritualitate mentionem fecit, ne in ea etiam parte Patres graviter et sincere mentem suam aperirent, atque ita in utroque illo puncto errare ipse et illudi videretur qui Laudunense illud negotium semper fovit, et ea quae ibi gerebantur minime improbavit, et eos qui novo illo spiritu agebantur, praecipuo semper amore et aestimatione, prosequi visus est.

3. — Cum in congregatione provinciali ultima [elle finit le 23 mai 1639], plurimi de iisdem malis agendum censuissent, suamque mentem Patribus deputatis, ut fit, scripto aperuissent, R. P. P^lis ita obstitit idque sibi molestum fore indicavit, etiam coram

tota congregatione ubi super ea re mentem suam aperuit, antequam aliorum mens exploraretur, ut nemo ausus sit ei molestiam contradictionis inferre : in quo fatendum est, nos infirmiori fuisse animo, quam par fuit. Sed immensa illa Provincialium potestas, qua pro arbitrio et sensu proprio de omnibus et rebus et personis agunt, formidini fuit, nec omnino sine aliqua causae specie. Hactenus de spiritu illo peregrino et periculoso dictum sit.

[Il passe alors à un nouveau réquisitoire sur la manière dont les exorcistes ont agi à Loudun puis sur le voyage du P. Surin à Annecy.]

Mitto propositiones plures falsas, quas exorcistae scriptis etiam impressis proposuere de quibus fuse ad Paternitatem vestram scriptum existimo a Patribus Collegii Pictaviensis, quarum una fuit : Daemonem ab exorcista legitimo jussum et juramento interposito obligatum, mentiri non posse; quod vel ipsa postea experientia saepius deprehensum est alienum esse a veritate. Ex illo tamen principio, suadente eam profectionem Daemone, una e monialibus et P. Josephus Surinus, voto se obligavere ad invisendum sepulchrum P. Francisci de Sales. Improbabant hoc votum Nostri omnes, sed P. Provincialis pollicitationibus Daemonis fidendum arbitrabatur; vix ab eo Nostri obtinuere ne Pater ille in comitatu monialis illius tantum iter aggrederetur quae hoc admodum efflagitabat. Sed tandem alia via eo tendere jussus est. Sed cum is primus eo pervenisset et non minus male se habens inde recessisset, in reditu tamen Lugduni diu substitit, ut monialem eam exspectaret, cum qua ad idem sepulchrum rediit; etsi probe intelligeret hoc a nostris P. P. minime probari; sed ipse de judicio P. Provincialis certus erat nec dubitabat quin ei probaretur quidquid ab ipso hac in parte ageretur : non enim per eum steterat quominus cum ea moniali totum iter comes perageret. Deinde P. P^lis ita affectus est ad hoc negotium Laudunense ut non desint qui putent ipsum in hac parte videri arte et praestigiis daemonis illudi, quod in aliis omnibus qui hujuscemodi exorcismos tractaverunt satis liquet. Ex illa tamen schola prodiere quinque ex iis, qui nunc in Provinciae nostrae domibus Rectores aut superiores agunt, procurante, ut creditur, P. Provinciali cui gratissimi sunt et in magno pretio quicumque Lauduni commorati sunt et se dictorum Daemonis praecones [mot douteux] praebuere : quod tamen negotium tot annos ita tractavere ut nulla energumenarum vi exorcismorum liberata sit hactenus; unica enim quae dicitur liberata (de quo alii dubitant) precibus solis B. Joseph suam liberationem acceptam refert; unde multum concidit exorcismorum aestimatio.

Il faut le répéter : ces renseignements du P. Champeils ne peuvent être utilisés que sous les plus expresses réserves. Ils doivent être confrontés avec les autres sources, en particulier les œuvres même du P. Surin et tout particulièrement les pages, encore inédites dans leur texte authentique, que renferment sur ce même sujet la *Science Expérimentale* et le *Triomphe de l'amour divin*. Ni sur les doctrines ni sur les faits, ce réquisitoire d'un adversaire malveillant ne peut être considéré comme un témoignage impartial et objectif. Il n'en reste pas moins l'expression très intéressante du jugement porté dans certains milieux sur la spiritualité du P. Surin et les phénomènes étranges par où se manifestait sa crise. Les défiances exprimées et les déformations infligées à la doctrine sont significatives. C'est un document important pour l'histoire des préliminaires de la lutte antiquiétiste et de ce que M. Bremond a appelé « la déroute des mystiques. »

APPENDICE III

Les correspondants du P. Surin dont il est question dans ce volume.

I. — LA FAMILLE DU P. SURIN

1. — Le père et la mère du P. Surin.

Le père Surin était fils de Jean de Seurin et de Jeanne d'Arrérac. Ceux-ci, déjà mariés en juillet 1597, eurent encore deux filles : Jeanne née en 1605 et plus tard carmélite à Bordeaux et Anne baptisée à Saint-André de Bordeaux, le 2 septembre 1608. Elle était morte en 1626 et avait été ensevelie dans l'église du collège des Jésuites de Bordeaux.

Jean de Seurin, seigneur des Chelivettes, avait un frère, Pierre de Seurin, seigneur de Labatut, avocat au Parlement de Bordeaux et une sœur, Jeanne, qui avait épousé Maistre Pierre de Ragueneau, conseiller au même parlement, dont elle eut un fils, François, baptisé le 5 octobre 1617.

Jeanne d'Arrérac avait pour père Maître Jean d'Arrérac, reçu conseiller lay au Parlement, le 22 avril 1580. Il céda sa charge, à titre de survivance, à son gendre Jean de Seurin, le 16 juillet 1597. Mais celui-ci ne prêta serment que le 12 juillet 1600. Jean d'Arrérac reprit quelques années plus tard l'exercice de sa charge, jusqu'en 1616 où elle passa, le 7 juin, à M. de Pichon. M. d'Arrérac avait épousé une Mansencal. Dans son testament, Jeanne d'Arrérac, avec Anne religieuse de Notre-Dame dont il sera question plus loin, énumère quatre frères et une autre sœur : Jean chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, que Surin mentionne dans la lettre 78 (*supra*, p. 205); Geoffroy, écuyer, sieur du Mas; Antoine, écuyer, sieur de Mesny; Gabriel déjà décédé en 1638, de son vivant trésorier de France et qui laissait un fils, Jean; enfin Suzanne, sur laquelle nous n'avons aucun autre détail.

L'un et l'autre étaient de fervents chrétiens, amis des pauvres et bienfaiteurs des communautés religieuses, notamment de la Compa-

gnie de Jésus et des Carmélites dont le premier établissement à Bordeaux remonte à 1610. Il y a dans les papiers des Jésuites, aux Archives Départementales de la Gironde, plusieurs pièces intéressant la famille Surin. Malheureusement, pour la raison déjà donnée, il ne m'a pas été possible de les collationner. Je suis heureux de pouvoir les publier au moins partiellement, d'après les copies ou résumés du P. Cros.

La première est une donation faite, le 15 mars 1626 par M. Surin, de ses biens et en particulier du domaine de Chelivettes, au Collège des Jésuites, dit de la Madeleine, où le P. Surin étudiait alors la théologie.

Par devant Bertrand De La Ville, notaire royal, ont été établis personnellement M. Me Jean de Seurin, Conseiller du Roi en la Cour de Parlement de Bordeaux, y demeurant, paroisse Saint-Projet, d'une part, — et RR. PP. Nicolas Vilhiès, provincial de la province d'Aquitaine de la Compagnie de Jésus, et Ignace Malescot, Recteur, et Pierre Ravine, Syndic du collège de La Madeleine.

Par lequel dit Seigneur de Seurin a été dit que, du mariage contracté entre lui et damoiselle Anne d'Arrérac, sont issus Jean et Jeanne de Seurin, leurs très chers et très aimés enfants, — qu'icelui Jean de Seurin s'est rendu religieux de la Compagnie de Jésus, il y a déjà plusieurs années, et ladite Jeanne de Seurin, aussi religieuse professe de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, — si bien que, par l'état religieux qu'ils ont embrassé, ils ne peuvent lui succéder.

A cette cause, se voyant privé de la succession naturelle qu'il pouvait attendre, et n'ayant en ce monde aucun motif plus raisonnable ni de plus grande consolation pour lui, voire ni aucune plus étroite obligation sur la terre (ses dits bien-aimés enfants s'étant voués et consacrés à Dieu) que de rendre à la divine Majesté tout ce qu'elle lui a donné, et contribuer, ce qui dépend de lui, à l'avancement de son honneur et service, — ayant après l'honneur et la gloire de Dieu, — en singulière recommandation lesdits Jean et Jeanne de Seurin, ses très bons et très aimés enfants; — et d'ailleurs, ayant de très grandes et très particulières obligations à la Compagnie de Jésus — et telles qu'après celles qu'il doit à la mémoire de ses très honorés et très chers père et mère, il n'en a de pareilles à personne quelconque; — vu les grands services qu'icelle Compagnie de Jésus a rendu et rend tous les jours, à Dieu et à son Eglise, par sa piété et sa doctrine, — et qu'en ladite Compagnie il a plu à Dieu appeler ledit Jean de Seurin, son très cher fils; — ayant aussi égard à la grande difficulté, qu'il sait certainement que ladite Compagnie a d'élever ses religieux, ès facultés de Théologie et Philosophie, au collège de Bordeaux, pour n'avoir aucune fondation certaine, ni aucun revenu destiné à cela.

Icelui sieur de Seurin, en considération de tout ce dessus, et pour le désir qu'il a que ledit collège, établi au lieu de sa naissance, fleurisse à perpétuité, — donne, par ces présentes, à titre de fondation, audit collège, savoir est :

La maison de Chelivettes, située en la paroisse de Saint-Loubès, — entre deux mers, avec toutes ses appartenances, —

En outre, la somme de 7.000 livres tournoises, à lui due par M. Bertrand Roux, bourgeois et monnoyeur pour le Roi en cette ville, —

Plus la somme de 10.000 livres à lui due par M. Me Gilles Geneste, sieur de Saint-Avit, conseiller en la Cour, —

Davantage, la somme de 2.000 livres, à lui due par Me Pierre de Boumard, conseiller au Présidial de Guienne, —

Plus la somme de 1.760 livres en argent comptant, —

Le donateur se réserve l'usufruit de ces biens sa vie durant.

S'il arrive audit sieur fondateur ou à la damoiselle son épouse, quelque urgente nécessité, ils pourront prendre pour leur secours et soulagement, telle partie des biens donnés, qu'il leur plaira.

Sera tenu ledit collège bâtir au premier jour, une maison, en son fonds, jusques à trois ou quatre mille livres de dépense, pour l'habitation dudit sieur fondateur et de sa famille.

[Monsieur de Seurin avait vendu la veille au conseiller de Geneste, sa maison, paroisse Saint-Projet, rue des Trois-Conils.]

Si, pour quelque cause ou occasion que ce soit, ledit Jean de Seurin vient à sortir de la Compagnie (que Dieu ne veuille!) icelui collège sera tenu laisser audit Seurin fils, après la mort du sieur Fondateur, la jouissance de ladite maison, et en outre lui payer 1.500 livres de pension annuelle.

Le revenu des biens donnés sera employé à perpétuité, à la nourriture et entretien de 24 religieux de ladite Compagnie, — savoir douze étudiants en Philosophie, et les autres douze étudiants en Théologie, audit collège. Si le nombre se trouvait moindre, le Fondateur entend que le surplus du revenu soit appliqué en telle autre bonne œuvre, que les supérieurs jugeront, en leur conscience, devant Dieu, être plus nécessaire à la gloire de Dieu, et au progrès de la Compagnie — prohibant néanmoins auxdits supérieurs et à tous autres, de jamais aliéner ladite maison noble de Chelivettes, sans l'expresse permission du Fondateur.

[Le collège paiera quelques dettes du Fondateur qui sont énumérées.]

Après le décès dudit Fondateur, ledit collège paiera aux RR. Pères profès de ladite Compagnie la somme de 3.000 livres, à la charge de bailler lieu et place de sépulture audit sieur Fondateur et à ladite Damoiselle son épouse, à l'un des côtés de la nef de l'église, dans une chapelle qu'à ces fins ils feront construire, voûtée au-dessus et une petite cavette au-dessous, pour y faire déposer leur corps et y faire transporter celui de feue Anne de Seurin leur fille qui déjà repose en leur église, — sans que aucuns proches puissent, pour raison de ce, prétendre aucun droit de sépulture dans ladite chapelle ou église.

Finalement, sera tenu ledit collège payer, après le décès du Fondateur, la somme de 1.500 livres tournois au couvent où ladite Jeanne de Seurin, sa très aimée fille, fera alors sa résidence.

Insinué le 20 mars 1626 (1).

Sur cette donation, une pièce officielle de 1668 (2) s'exprime ainsi : « Il est encore arrivé en ces dernières années que, fû Mre Jean de Seurin,

(1) Emprunté à l'Histoire manuscrite du Collège des Jésuites de Bordeaux par le P. Cros, à l'année 1626, au 15 mars.

(2) *Estat de l'établissement, fondation et revenu du Collège des Pères*

conseiller du Roy audit Parlement de Bordeaux, désirant contribuer à l'augmentation du séminaire de la théologie, dudit collège de Bordeaux, a fait donation entre vifs, pure, simple et irrévocable, ausdits pères Jésuites, de sa maison de Chelivette, située dans la paroisse de Saint-Loubez, à deux lieues de Bordeaux, aux conditions portées par le contrat, receu par Laville, notaire royal, le treiziesme de mars mil six cents vingt-six acceptés par ledit collège, le vingtiesme dudit mois de mars de la meme année, mil six cents vingt-six, et confirmés par lettres patentes de Louis treize, du mois de juin mil six cents vingt-sept. »

De 1523 à 1560, ce domaine de Chelivette avait été possédé par Jean de Truction, licencié ès-lois; il passa ensuite dans la famille Seurin (qui possédait aussi le fief de Labatut, lequel de la famille de Pierre de Seurin, passa dans celle des Ragueneau). La propriété resta aux mains des Jésuites jusqu'à leur suppression. Sous la Révolution, elle fut mise en vente comme bien national, avec mise à prix de 150.000 livres; elle fut adjugée pour 366.000 livres (en assignats) au citoyen Daniel Lys. Elle comprenait alors : un château, quatre bourdieux, deux métairies, à deux paires de bœufs chacune, un moulin à vent, 80 journaux de vignes, 110 journaux de terres labourables, 50 journaux de prairies en palus, plus une parquerie, située dans le palus, avec 7 ou 8 journaux de prairies adbarèdes (3). Le revenu global annuel nous est connu pour plusieurs années; par suite des charges diverses, le revenu net était assez variable. Le rapport de 1668, rédigé par le P. procureur, donne pour 1664 : revenu global : 2.854 livres; charges : 1.392; revenu net : 1.462 livres; en 1665, année de la mort du P. Surin, le revenu est de 2.515 livres mais les charges sont exceptionnellement de 2.390, de sorte que le revenu net n'est plus que de 125 livres. L'année suivante le revenu est de 2.627; mais les charges n'étant que de 1.081, le revenu net monte à 1.546 livres.

Après sa donation, M. de Seurin voulut bien continuer à s'occuper de l'administration du domaine pour le compte du collège, jusqu'à ce qu'un jour, fatigué des tracas que lui causaient ces affaires, il demanda d'en être déchargé. C'est ce que nous apprend un rapport adressé en janvier 1660, au provincial, le P. Gadault, par le P. Dubois, procureur du collège : « 3° Le collège n'avait pas alors (1625) Chelivettes, qui emploierait seul un homme. M. de Seurin y trouvait trop d'affaires pour lui, ce qui lui fit presser le P. Irat, recteur, de l'en décharger, un peu avant son décès (4). » Voici d'ailleurs un fragment d'une lettre de M. de Seurin au frère Philloleau (1634) particulièrement piquant sous la plume d'un ancien conseiller à la cour : « Désirant sortir de cette

Jésuites de la ville de Bordeaux (lors de la visite prescrite par Louis XIV). La pièce a été publiée d'abord par M. Barckhausen, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, tiré à part sous ce titre : *Une enquête sur l'Instruction publique, au* XVII^e *siècle*, Paris, Leroux, 1888, in-8°, 27 pages; puis de nouveau en 1910, par M. Chauliac dans les *Archives Historiques de la Gironde*, t. 45, n. 233. Voir respectivement p. 17 et p. 550.

(3) Je prends ces détails dans une note du P. Michel, qui renvoie à la *Monographie de la Commune de Saint-Loubès*, Bordeaux, 1860, pp. 226 et 242 et aux archives de M. Dars de Boisville.

(4) Cros, Histoire manuscrite du collège de Bordeaux, a. 1660.

chicanerie (un procès qu'on lui suscitait), terminez tout cela. C'est un misérable exercice, que celui qu'on emploie au Palais. Je vous prie, si on demande mon manteau, de bailler ma chemise, et assouvir la cupidité de ces gens-là qui est insatiable (5). »

Les derniers moments de M. de Seurin nous sont connus seulement par une brève allusion dans une lettre de Jeanne des Anges à M. de Laubardemont (3 janvier 1638, inédite et empruntée au recueil; L. VII, p. 27) : « Dès que le P. Seurin a esté arrivé à Bordeaux, nostre bon Dieu a retiré son Pere de ce monde, lequel n'a esté malade que trois heures, d'une apoplexie; il est mort entre les bras de son fils. »

Il avait fait son testament le 23 juin 1636. La pièce est conservée dans les papiers des Jésuites, aux Archives départementales de Bordeaux où le P. Cros l'a découverte. Il ne l'a malheureusement transcrite qu'en partie, comme il l'indique dans la note que je lui emprunte (6).

« Testament de M. Jean de Seurin, conseiller du Roi, en sa Cour de Parlement de Bordeaux, et Seigneur de la maison noble de Chelivettes. « Par donation du 15 mars 1626, M. de Seurin nous avait donné sa maison de Chelivettes (au collège) etc., à charge pour le collège, de payer 3.000 livres tournois à la maison professe où il voulait être enseveli, dans la nouvelle église, alors projetée. Il se réserva 3.000 livres tournois qu'il lègue à Mademoiselle Anne d'Arrérac, sa très chère épouse, ainsi que tous les meubles et acquêts qu'il pourrait avoir faits pendant son mariage, en sus des avantages qu'il lui avait déjà faits dans le contrat de mariage..., l'usufruit de tous ses biens... Le testament est du 23 juin 1636. La première page du testament est intéressante : je l'ai négligée parce que la première page du testament de Mme Seurin, ci-dessous, en est comme une copie. »

Quelques mois plus tard, les Jésuites recevaient encore de lui un témoignage significatif d'attachement.

Le 10 septembre 1637, M. et Mme de Seurin donnent au collège la maison d'habitation que le collège leur avait fait bâtir, selon les conditions de la donation première et ce, avec tous les embellissements, meubles, etc., que lui et sa femme y ont ajoutés.

Aussi n'était-ce que juste reconnaissance lorsque, dans le courant d'avril 1639, le P. Général fit célébrer, dans toute la Compagnie, deux messes pour M. Jean de Seurin, défunt, insigne bienfaiteur du collège de Bordeaux (7).

(5) Cros, *ibid.*, a. 1634.

(6) Cros, *ibid.*, a. 1636, et Documents mss. p. 822, n. 215. — Le même, a. 1637, au 10 septembre, pour le don mentionné ensuite.

(7) Cros, *Ibid.*, a. 1639, n. 314.

Demeurée veuve, Jeanne de Seurin fit à son tour testament le 7 janvier 1638. La pièce conservée aux mêmes archives a été transcrite par le P. Cros (8).

Au nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, *amen*. Je Anne d'Arrérac, Damoiselle, veuve de feu M. Me Jean de Seurin conseiller, etc., vivant seigneur de la maison noble de Chelivettes...

Premier, je recommande mon âme à Dieu, le suppliant très humblement, au nom et par les mérites de son Fils Jésus-Christ, Notre-Seigneur et Rédempteur, qu'il lui plaise me pardonner mes fautes et péchés et colloquer, après ma mort en son saint paradis; suppliant aussi la très glorieuse Vierge Marie, mère de N.-S. J.-C., le glorieux saint Joseph et la glorieuse sainte Anne et tous les saints et saintes du paradis être mes avocats et intercesseurs envers la divine majesté.

Je veux qu'après mon décès, mon corps soit enseveli dans la chapelle de N.-D. dans l'église du collège de la Compagnie de Jésus de la présente ville, auquel lieu j'ai déjà supplié le R. P. Recteur dudit collège de faire transporter le corps de feu M. de Seurin, mon très honoré époux, suivant l'intention de mondit feu sieur de Seurin, qui avait déclaré par son testament vouloir être enseveli dans ladite chapelle, ce qui n'a été exécuté pour n'avoir su son intention qu'après l'ouverture de son testament [M. de Seurin, en effet, dans son testament substitue la chapelle N.-D. du collège à l'église de la maison professe, au cas où celle-ci ne serait pas bâtie] (9).

Je déclare qu'il est issu de notre mariage, Jean et Jeanne de Seurin, mes très chers enfants, ledit de Seurin religieux de la Compagnie de Jésus, et ladite Jeanne, religieuse de l'ordre de N.-D. du Mont-Carmel maintenant appelée sœur Thérèse de Jésus-Christ et par conséquent ne pouvant succéder à mes biens, à cause de l'état religieux qu'ils ont embrassé.

[Suivent des legs pour messes...] — un legs de 300 livres à Isabeau de Saint-Jean pour ses bons services..., aux orphelines 100 livres, au couvent des Carmélites (Saint-Joseph) de Bordeaux, 3.000 livres... à MM. Jean d'Arrérac chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Geoffroy d'Arrérac écuyer, sieur du Mas, à Antoine d'Arrérac, écuyer, sieur de Mesny..., à autre Jean d'Arrérac, fils de Messire Gabriel d'Arrérac, vivant trésorier général de France, en Guienne, à Suzanne d'Arrérac, Anne d'Arrérac religieuse professe de l'ordre de N.-D., frères

(8) Cros, *ibid.*, a. 1638 et Documents mss., p. 822, n. 216.

(9) Deux lettres du P. Vitelleschi général de la Compagnie de Jésus ont trait à cette sépulture : L'une est du 1er janv. 1638 au P. Lescazes, supérieur de la maison professe : « Cum primis ipsius litteris gratulatorias reddidissem, accepi mox binas alias. Harum unis exponebatur quod gestum acceperam de corpore D. Seurini gratae memoriae. Qua in re Provincialis factum non potui non multum non probare utpote tum prudens, tum aequum maxime et cui nihil erat quamobrem aegrius acquiesceretis. » L'autre lettre est du 1er mars de la même année et s'adresse au P. Irat, recteur du Collège : « Ceterum censui sapienter factum a Provinciali cum reddi vobis corpus Domini Seurini gratae memoriae imperavit : multae sunt causae eaeque validae quae secus fieri vetabant. »

ou neveu (l'autre Jean) et sœurs, à chacun la somme de cinq sols, et en ce les institue mes héritiers particuliers...

Et d'autant que mondit feu sieur de Seurin, mon très cher et très honoré époux et moi, voyant que nos deux très chers enfants ne pouvaient succéder à nos biens, avions résolu de bailler tous nos dits biens à Dieu, pour l'entretien des religieux de la Compagnie de Jésus, étudiants en théologie et philosophie au collège de cette ville, en considération de notre très cher fils le Père Jean Seurin, qu'il a plu à Dieu d'appeler à ladite Compagnie, et pour le désir que nous avions que ledit collège, établi au lieu de notre naissance, fleurît à perpétuité, à l'avancement de la gloire de Dieu; à cette cause... je nomme, fais et institue mon héritier général et universel ledit collège de la Compagnie de Jésus de la présente ville... »

Pour exécuteur testamentaire, M. Me Fronton de la Roche, conseiller du Roi au Parlement.

La clause dérogatoire qui devrait se trouver en un autre testament (si elle le faisait) est : « Jésus ayez pitié de mon âme, sainte Marie mère de Dieu, saint Joseph, sainte Anne, priez Dieu pour moi. »

Au dos il y a écrit : « L'original écrit et signé de sa main, est en l'armoire du R. P. Recteur. » Plus bas : « Ce testament demeure pour non advenu, à cause de la donation du 25 septembre 1638, reçue par même notaire. » Le notaire n'avait pas écrit le testament mais l'acte de remise du testament.

Cette date du 25 septembre 1638 est à retenir. Elle précède de quelques jours seulement l'entrée au Carmel de Madame de Seurin.

Le P. Surin a raconté au livre III de la *Science expérimentale*, puis plus brièvement dans les *Dialogues spirituels* (10) comment dès la mort de son mari, sa mère fut reprise par ses anciennes idées de vocation religieuse. Elle songeait à rejoindre sa fille au Carmel de Saint-Joseph, mais son âge avancé (cinquante-quatre ans) et son état maladif n'étaient guère encourageants. Aussi les PP. Anginot et Irat, la détournaient-ils de ce projet. Le P. Surin, au contraire, à qui elle en avait parlé, au lit de mort de son mari, ne cessait de la pousser à y donner suite comme à un appel divin. Après de longues discussions entre ses conseillers, elle se décida enfin à suivre les conseils de son fils.

« Elle se determina d'entrer le jour de sainte Therese qui estoit le quinziesme d'octobre [1638], raconte le P. Surin, dans la *Science expérimentale;* elle estoit agée de cinquante six ans, et ainsi les Meres la voulant, elles luy desclarerent leurs regles, et qui marquoient le pouvoir qu'elles avoient de la dispenser, elle fut reçeüe, et le jour qu'elle prist l'habit, ie preschay sur ces paroles, *Melior est*, etc.

(10) *Science expérimentale*, IIIe p. ch. 8e : Comme sa mere se fit carmelite, et comme quoy N. S. ayda a cela et de la grace qu'il y fit; manuscrit K 635-652, résumé dans *Histoire abrégée*, Paris, 1828, IVe partie, l. 2, ch. 8, p. 341-346. — *Dialogues Spirituels*, l. VII, ch. 5.

« Dieu donna grande benediction a cette affaire; elle entra, et peu de jours après, elle se trouva non seulement pleine de consolation; mais encore Nostre-Seigneur luy donna la force d'accomplir toute la regle et constitution; de façon que devant que de faire profession, elle se trouva preste a tout, et fit sa profession fort bien; mais lors le mal avoit tellement crû en moy que ie me trouvay incapable d'assister a sa profession; elle avoit ma sœur qui luy enseigna a lire en latin pendant son noviciat, et mourut bientost après sa profession [le 23 octobre 1639], et moy ie tombay dans ces grands maux que j'ay descrits dans la partie precedente. Elle vescut quatorze ans dans le monastere, pendant lesquels mes maux m'accablerent jusqu'a l'extremité.

« Elle passa sa vie sans aller a l'infirmerie, quoy que quand elle entra elle eut quatre filles qui la servoient, et qui estoient assez occupées pour la secourir et servir dans ses besoins; elle ne fut pourtant point a l'infirmerie, qu'a la maladie dont elle mourut, la soixante dixiesme de son âge. Ie me trouvay si mal que ie ne la peu voir, nonobstant que j'en eusse la permission. Nostre Seigneur la laissa mourir sans luy donner la consolation de me voir remis en santé, ny jouissant du bon estat, qui ne tarda guere a venir après sa mort. Sa fille mourant donna des marques d'une bonté extraordinaire, elle parut après sa mort allant au Ciel, avec grande gloire, et de tres douces odeurs, et fortes senteurs, a sa mere (11), et la mere vescut treize ans après elle, tousiours en assez bonne santé, mais avec beaucoup d'exercices de souffrances, portant ses maux, pendant lesquels au monde elle avoit grand service et soulagement et que dans la religion elle portoit doucement avec la charité que les Sœurs luy rendoient.

« Et il y a une chose remarquable que ie luy ai oüi dire a elle mesme : plus de quarante ans avant qu'elle mourut, comme elle alloit avec mon pere pour visiter le monastere des Carmelites qu'on achevoit de bastir, et que plusieurs personnes alloient voir, il luy demanda donc, come par recreation, comme on visitoit les celules des religieuses, laquelle seroit la sienne quand elle seroit religieuse, elle luy en marqua une, qui en effect plus de trente ans après fut celle ou on la mit quand elle entra en religion, et estant dans leur chœur il luy demanda encore sa place, ce qu'il faisoit seulement par jeu et par divertissement, et elle marqua une certaine place qui fut celle qui luy escheut quand elle fut entrée, et Dieu luy a donné cette experience et espreuve qu'avant sa mort, elle a veu tous les excez de la peine ou me reduisit cet estrange mal que j'ay raconté, et n'eut pas le moyen de voir que j'en fusse délivré; sa Volonté soit accomplie en toutes choses, et que nostre consolation soit de luy rendre en tout une parfaite obeissance. »

Madame de Seurin devenue sœur Anne-Thérèse de Saint-Joseph mourut le 11 octobre 1652, à l'âge de soixante-neuf ans et dix mois.

(11) Le 16 octobre 1714, on ouvrit sa tombe : « le corps, dit une relation contemporaine, était en parfait état de conservation, les pieds, les mains, les joues pleines et un peu brunies, la robe blanche et sans tache, la marjolaine et le laurier frais et odorants. » Trois mois après, une nouvelle reconnaissance permit de constater la persistance de cet état, et procès-verbal en fut dressé.

Pendant sa vie, conformément aux volontés de M. de Seurin, le collège lui avait payé la pension viagère de 1.200 livres. Le livre des comptes du procureur ([12]) le signale expressément à l'année 1647-1648 : « pour sœur Anne Carmélite ». A sa mort, on exécuta les autres clauses du Testament. Dès le 5 novembre, « les Pères André Baiole et Pierre Mazard paient, en louis d'argent, à Rdes Mères Sœur Marie de la Croix prieure, Dame de Saint-François sous-prieure, etc., carmélites du grand couvent Saint-Joseph, 3.000 livres que le collège était chargé de payer, au décès de Jeanne d'Arrérac, veuve de feu M. Jean de Seurin, conseiller à la Cour. Ladite Jeanne d'Arrérac, religieuse audit couvent, étant décédée, puis un mois en ça, ou environ (le 11 octobre 1652), on paya encore 50 livres pour fin de pension de ladite feue dame. Les 3.000 livres furent empruntées au Sieur Elie Fourcade, marchand de Bordeaux ([13]). »

Lettres du P. Surin à son père : nos 5 et 17; à sa mère : 8, 11, 12, 22, 42.

(12) Cros, *ibid.*, a. 1648.

(13) Cros, *ibid.*, a. 1652.

2. — Sa tante maternelle, la Mère Anne d'Arrérac, religieuse de Notre-Dame à Poitiers.

Nous donnons la notice du *Livre contenant l'establissement de la maison religieuse de la glorieuse Vierge Marie Nostre Dame à Poitiers et les noms des religieuses de Nostre Dame*, 1613-1792, plus couramment appelé *Registre des vœux*, f. 5v. Elle a servi pour la rédaction de l'éloge inséré dans l'*Histoire de l'Ordre des religieuses filles de Notre-Dame*, Poitiers, 1697, t. I, p. 476-479; ailleurs, dans ce même ouvrage il est souvent question de la mère d'Arrérac ([1]). Bien qu'elle fût la tante du Père Surin elle avait à peine quelques mois de plus que lui, étant née en 1599. Cela explique, sans doute, la manière très franche et plutôt rude dont il use avec elle dans sa direction. Ce qu'il écrit pourrait induire en erreur sur la haute vertu de la mère d'Arrérac. Les détails rapportés ci-dessous aideront à mettre au point la vraie physionomie de celle qui fut une des plus remarquables parmi les premières filles de la Bienheureuse Jeanne de Lestonnac.

La tres Reverende Mère *Anne d'Arrerac*, fille de Monsieur d'Arrerac, conseiller du Roy au parlement de Bordeaus et de Madame de Men-

(1) Pages 142, 187-189, 193, 239, 244-245, 247, 353, 365, 413, 502, II, 310.

cencal (2), noms illustres dans les provinces de Guienne et du Languedoc. Elle receut l'habit et voile Benit de R^se^ de Nostre Dame en la maison de Bordeaus, aagée de quatorze ans, le 25 de mars 1613 des mains de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Sourdis, Archevesque de Bordeaus; fit ses vœux en la mesme maison le 2 juillet 1615; Nostre R^de^ et B. Mère Fondatrice Janne de l'Estonac estoit pour lors Superieure qui la receut. Trois ans après sa profession elle la choisit et destina pour aider a l'etablissement de cette maison [de Poitiers], quoy qu'elle fust desirée et demandée pour la fondation de Tolose, messieurs ses parans qui estoient puissants dans le parlement promettant tout appuy et assistance, si on leur accordoit sa digne personne. La simplicité de son obeissance la fit soumettre et consentir a la volonte de sa superieure, et nous donna la preferance, car a la première proposition elle acquiessa, et sortit dès le lendemain du lieu de sa naissance, et de la maison ou elle avoit fait sa profession religieuse, sans dire adieu à aucun des messieurs ses parents. M^r^ son père ayant sceu son départ, envoyea en haste apres nostre R^de^ Mere fondatrice pour arrester son voyage, et pour demander la demeure de sa fille à Bordeaux, car il estoit veuf et affligé, et esperoit d'elle grande consolation et satisfaction; elle lui escrivit et s'excusa sur sa condition de religieuse morte au monde, le suppliant d'agréer son abandon a la divine providance, et a l'ordre de ses supérieurs. Nostre B. Mère fondatrice avoit de hautes esperances du service quelle devoit randre a la Compagnie et la recommanda instemment a nos premieres Mères et aux amis de la maison et donna des tesmoignages singuliers de l'estime quelle faisoit de sa capacité et de son merite. Ses talans estoient rares; elle avoit grand esprit, solide jugement, un beau genie, une ouverture de cœur, une candeur et une bonté ravissante; elle s'insinuoit agréablement dans les esprits; elle en a gaigné plusieurs pour vivre de la vie religieuse dans la Religion, et dans le siecle de la vie devote et parfaite. Elle a esté 9 ans superieure [de 1625 à 1635], et a tousjours esté employée dans les plus importantes charges de la Religion ou elle c'est tenue dans un respect et une dependance a ses superieures comme une novice, sans avoir esgard ni faire réflexion qu'elle les avoit elevées et formées à la vertu et aux offices : Elle demandoit permission pour toutes choses, eut trouvé sa parfaite satisfaction a estre determinée par leur jugement pour tout ce qui concernoit sa conduitte : l'affection qu'elle leur portoit estoit semblable a celle d'une fille envers sa mere et disoit qu'elle s'estonnoit qu'après les elections faites, on pût avoir la moindre répugnance a leur rendre ce qu'on leur devoit tenant la place de J.-C. : elle avoit un singulier contentement a leur rendre indifferemment ses obeissances, et les tesmoignages de ces affections; sa vertu avec la sincerité et la candeur de son naturel, la tenoit comme un enfant entre les mains des personnes qu'elle consultoit pour la conduitte de sa conscience et pour l'education de sa perfection. Sa dévotion estoit si grande quelle eut souhaité d'en pouvoir embrasser toutes les diverses pratiques, son cœur estoit si amoureux de Dieu qu'elle estoit insasiable

(2) Les Mansencal étaient originaires de Bazas. Sur Jehan de Mansencal, premier président au Parlement de Toulouse, de 1538 à 1562, voir H. Amilhau, *Nos premiers présidents*, Toulouse, 1882, p. 165-180.

a entendre parler de luy, et si tendre qu'un seul mot de devotion estoit capable de la toucher. Elle avait un zèle admirable pour l'integrité et la pratique de toutes les regles et observances de la C^ie^ et pour le salut et la perfection du prochain. Son air et son mantien estoit si modeste et si religieux qu'elle edifioit et gagnoit l'affection des personnes qui la voyoient. Quelques mois avant sa mort, par un mouvement tout extraordinaire, elle se sentit poussee de parler a un tres honore seculier qui vivoit dans une liberté préjudiciable a son salut, et ne s'estoit confessé il y avoit deux ou trois ans; par sa charitable reprehension elle le toucha si vivement qu'il se resolut au mesme tems quelle lui parloit de reformer sa vie et dès le lendemain fit une confession generale a un religieux a qui elle l'adressa. Son bon naturel et son grand cœur animé de la charité la rendit comme Mère commune de tout le monde. Chacun s'adressoit confidemment a elle donnant aux grands et aux petits; surtout les Estrangers et les pauvres y trouvoient un refuge, elle leur procuroit des aumosnes et des assistances et les consoloit tous avec des parolles si divines, si douces et obligeantes que leurs peines estoient diminuées : sa plus generale satisfaction estoit de servir et conforter les personnes qui recouroient a elle : sa charité estoit heroique jusque la qu'il sembloit que l'amour pour les personnes de qui dans les diverses rencontres elle estoit contrariée et persecutée, luy fut naturel, il paraissoit en elle plus de cœur à les servir que pour les personnes qui lui estoient plus affectées et unies. Lorsquelle s'apercevoit que quelquun avoit du mécontentement a son sujet, elle faisoit les premieres recherches, se mettoit à genoux, demandant pardon, elle tenoit cette humble pratique vers les sœurs compagnes; elle avoit un soin, des tendresses et une compassion toute extraordinaire pour les malades, ne vouloit pas qu'on espargnat aucune des choses qui estoient pour leur soulagement, elle les visitoit incessament, sans estre arrestée ni moderée par le danger des maladies qui estoient communicatives et malignes. Sa patience a paru admirable dans les grandes infirmités qui avoient commencé quasi avec sa vie, et n'ont fini qu'avec sa mort. Aussi nostre B. Mere fondatrice luy avoit predit qu'elle auroit pour son partage la croix et la souffrance et pour l'en faire souvenir voulut que le jour de sa profession on meslat et joignit a sa couronne de laurier des œillets rouges. Les souffrances du corps n'ont pas seules exercé sa vertu, mais encore celles de l'esprit l'ont beaucoup perfectionnée; elle a eu des maladies tres violentes, tres aigues et des plus douloureuses qui l'ont mise dans un degoust et horreur des alimens qui a esté continuel. La Providance divine a esté bien rigoureuse en ses conduittes de l'esprit. Elle a souffert par plusieurs voies de grands travaux et de rudes épreuves; elle estoit dans des craintes, dans des alarmes et des aprehensions vives de la justice de Dieu; il sembloit qu'il estoit armé contre elle, qu'il n'avoit en main que des foudres et une verge de fer; dans sa derniere maladie qui l'arresta au lit près de six mois, Dieu la tenue avec les douleurs du mal qui la conduisoient dans l'hidropisie, dans un purgatoire de peines intérieures, jusque a quelques jours devant sa mort que sa bonté luy donna les avant gousts du paradis et au lieu de craintes de la mort, des aprehensions de ses jugemens, elle n'avoit plus que des sentiments de joyes de se voir proche d'aller

jouir de Dieu. Le R. P. Jésuiste qui l'avoit assistée durant sa maladie (3), receut un avertissement extraordinaire pour se trouver à l'heure de sa mort, ce R. Pere ayant dit une messe pour obtenir qu'elle receut cette satisfaction. Elle avoit une singulière devotion, amour et respect pour la Sainte Vierge, elle y avait grande confiance, et recours en tous ses besoins comme à sa bonne mère; elle en a receu de grandes graces et de grands secours; elle estoit aussi dévote au glorieux S. Joseph, elle fut si heureuse que de mourir le jour de sa feste, le 19 mars de l'an 1652, a 5 heures du matin, le 53 de son aage, et de son entrée en religion 38 ans, 8 mois, 19 jours, après avoir receu tous les sacrements. Sa mémoire nous doit estre en veneration perpetuelle; elle nous obtiendra grande Benediction.

L'*Histoire de l'Ordre*, t. I, p. 476-479, ajoute divers détails. « La communauté de Bordeaux qui la nomma pour la même charge (de supérieure) l'auroit rappellée, si elle n'ût pas fait prier l'Archevêque par le Pere Rousseau Jesuite de rompre ce dessein... Elle prenoit un goût particulier aux entretiens de piété et elle parloit des choses divines avec une onction digne de l'Elève de la Fondatrice et de la Tante du Pere Jean Joseph Seurin, qui fut pendant quelques années son Directeur. Le Pere Rousseau qui l'aida longtems en cette même qualité lui fut aussi d'un grand secours pour sa conduite et elle fit bien voir qu'elle étoit digne des soins de ces deux grands hommes... Plusieurs personnes demanderent d'avoir part dans ses prieres et dans son amitié. Elle ne rebutoit personne, persuadée qu'une Religieuse de Notre-Dame qui suit l'esprit de sa vocation, ne doit pas refuser de se communiquer au dehors pour le bien du monde. Les fruits qu'on tiroit de ses entretiens, montroient assez qu'elle sçavoit distinguer ce qu'il y a de profane dans ce commerce et qui sent la curiosité. Elle fut le refuge des pauvres et des étrangers exilez pour la foy... L'ingratitude et la malice des personnes a qui elle faisoit du bien, les tentations du Demon qui lui peignoit les images afreuses de la justice de Dieu; comme s'il n'avoit de foudres que pour la perdre, les secheresses, les tenebres, les solitudes de l'ame et les delaissemens du divin Epoux, ont été les sujets ordinaires de ses afflictions et la matiere de sa constance et de sa fidelité. [Le P. Villedon] reçût même un peu avant la mort de cette Fille, qu'il avoit souvent assistée et consolée dans sa maladie, un avertissement extraordinaire du Ciel pour s'y trouver. Il fut tout d'un coup éveillé à trois heures du matin 19 de mars 1652 et fortement pressé de se lever pour aller à la Maison de Notre-Dame. Il y courut et il apprit que la bonne Mere étoit à l'agonie... C'est un bruit constant qu'une grande servante de Dieu [la Mère Jeanne des Anges, ursuline à Loudun] fut avertie par son Ange Gardien, qu'elle voyoit souvent, de l'état de l'ame de la Mere d'Arrerac. Il lui apprit qu'elle étoit en Purgatoire pour les fautes que son naturel trop facile lui avoit fait commettre. Ce Bienheureux Esprit apparut à la même personne au bout de cinquante jours

(3) Le P. Villedon, dont la tendre dévotion qui faisoit son caractère est assez connue, dit l'*Histoire de l'Ordre*, t. I, p. 478. Il était en 1652 professeur de rhétorique au collège.

le 9 may Fête de l'Ascention, et lui dit : *Remerciez Dieu de ce qu'il a introduit ce matin la Mere d'Arrerac dans la gloire.* »

Trente lettres : 3, 6, 15, 17, 23, 24, 25, 27, 33, 34, 35, 37, 43-47, 49-50, 52-54, 57, 59, 61, 65, 67, 86, 101, 104 (peut-être, 71).

II. — AUTRES CORRESPONDANTS

Angélique de Saint-François (Sœur).

Ursuline au couvent de Loudun où elle fut prieure de 1657 à 1660, lorsque Jeanne des Anges cessa momentanément ses fonctions. Elle était fille de Jacques de Poüillé, sieur de la Morinière et de Louise de Cléranvaux. Champion fait précéder les lettres à elle adressées de cette note : « La mère Françoise Angélique de Poüillé ou Angélique de Saint-François a été une des âmes de ce siècle la plus parfaite. » De son côté le P. Surin écrit d'elle, dans une lettre à la Mère Buignon, religieuse de Notre-Dame, en 1660 : « Dieu donne une grande bénédiction à l'emploi de la Mère Angélique à Bazas (où elle était momentanément Commissaire). J'estime que son séjour en ce pays-là pourrait produire de grands effets pour la gloire de Dieu. C'est une âme qui marche à grands pas dans la voie de la sainteté. Communiquez, s'il vous plaît, à la Mère des Anges mon sentiment sur ce sujet. Je vois clairement la vérité de ce que disait saint Ignace, quand il mit pour recteur à son premier Collège de Rome, un Père qui n'avait pas de grands talents naturels, mais beaucoup de dons de la grâce : « Les saints, disait-il, sont bons à tout. »

On a du P. Surin 35 lettres qui lui sont adressées mais, on l'a vu, pour quelques-unes des premières, N et C ne concordent pas sur l'attribution. Dans ce volume, lettres 74, 77, 79, 83, 84, 85, 93, 98.

Achille Doni d'Attichy, de la Compagnie de Jésus.

Il était fils d'Octavien Doni d'Attichy et de Valence de Marillac sœur du garde des sceaux et du maréchal de France et tante de la Mère Louise de Marillac. Il était l'aîné de leurs cinq enfants et naquit à Paris (non à Nantes) le 18 avril 1597 (plusieurs catalogues donnent à tort 1603). Il avait pour cadet Louis, provincial des Minimes, depuis évêque de Riez, et ensuite d'Autun. Achille entra dans la

Compagnie, au noviciat de Paris, le 1er octobre 1619, après avoir achevé ses études de philosophie et commencé la théologie; de 1621 à 1624 il étudie pendant trois ans la théologie, au collège de Clermont, où, la dernière année, il a pour condisciple le P. Surin; ordonné prêtre, il fait son troisième an à Bourges en 1624-1625, y reste l'année suivante, puis passe les années 1626-1628 à La Flèche, comme prédicateur; 1628-1629 à Blois comme professeur de quatrième et directeur d'une Congrégation; de 1629 à 1631 il est à La Flèche (1), comme catéchiste des pensionnaires et confesseur des frères coadjuteurs; c'est là qu'il dut recevoir les premières lettres du P. Surin qui nous ont été conservées (voir plus haut, lettre 1 et lettre 2). En 1631-1632 il se livre aux ministères de la Compagnie, à Orléans; de 1632 à 1635, il est signalé par les catalogues de la province de Champagne, comme habitant le collège de Pont-à-Mousson, sans aucun emploi déterminé; le catalogue de 1633-1634 (Carayon, *Catalogi*, III, p. 104) le range même à tort, comme *germanus*, dans la liste des Pères allemands réfugiés à Pont-à-Mousson. Il était sans doute de passage à Amiens au début de mai 1635 (lettre 39 du 5 mai, *supra*, p. 131). Les catalogues de la province de Paris pour 1635 et 1636 le portent : *in novitiatu Parisiensi operarius*.

Mais sur la demande du provincial Bohyre, il avait été envoyé à Bordeaux, où on le trouve déjà depuis quelque temps en août 1635, comme confesseur de Madame de Pontac, fille de l'historien de Thou et femme du premier président. Le fait est signalé par le P. Général M. Vitelleschi, dans une lettre à Bohyre, du 30 août 1535 (voir plus haut, p. 292) comme une des manifestations de l'engouement du provincial pour la nouvelle spiritualité et ses représentants. Il est en outre nettement blâmé comme constituant un précédent fâcheux : « Porro quam refero ultimi evocationem primariae feminae confessionibus operam daturi plerique damnant utpote exemplum tracturum onerosum illud offensionisque obnoxium, dum multae idem sibi petent quibus aeque ut illi negari non possit, concedi non debeat. » Cependant il est encore dans la province de Toulouse au 15 août 1536 (bien que les catalogues de cette province l'ignorent) car il y a plusieurs lettres du général, à cette date, en réponse à des plaintes, pour le faire rappeler par son provincial. Vitelleschi écrit au recteur du collège de Saintes, le P. André

(1) En octobre ou novembre 1629, il prêche à Tours l'oraison funèbre du Cardinal de Bérulle, dont son frère Louis écrivit plus tard la vie. Voir H. Houssaye, *Le Cardinal de Bérulle et le Cardinal de Richelieu*, Paris, 1875, p. 501.

Gaillard : « Accepi de P. d'Attichy quae R. V. me scire voluit et quantum ipsius novum morem ac peregrinum improbavi tantum mihi R^ae V^ae caritas placuit et communis ac privati boni sincerum prudensque studium. Habeo itaque non parvam gratiam non modo utilis sed necessariae admonitionis cuius quantum pondus apud me fuerit non multo post re ipsa videbit. Omittat interea vereri ne is Pater vos diu oneret, nec enim aequum est, si quid provinciam aliquam moleste premit, illud in aliam excuti. » Aussi le même jour écrit-il au P. Binet provincial de France : « Primum est de P. d'Attichy quem velim a R. P. in provinciam revocari, assignari certo collegio iuberique illic e disciplinae praecepto vivere; ad haec servum ab eo in perpetuum amoveri (quod quidem R. V. monueram) nec prorsus committi ut is pater ullas sine facultate det litteras cum, praeter regulam, temporum ratio non sinat. R^a V^a si erit necesse obedientiae praeceptum addet nam denique tempus est ut quam semel amplexus est, aliorum more et exemplo, vivat. » Il communiquait en même temps cette décision au P. Jacquinot provincial d'Aquitaine : « Patrem d'Attichy jussi a P. Provinciali Franciae in suam provinciam revocari. » Effectivement, de 1636 au 17 janvier 1646, date de sa mort, le P. d'Attichy est affecté comme ouvrier apostolique à la maison professe de Paris. Les observations qui lui étaient transmises de la part du P. Général le trouvèrent docile et bien disposé à remplir ses devoirs, car dès le 4 février 1637, en réponse à une lettre où le P. d'Attichy demandait d'avoir le P. Surin, pour compagnon, dans les missions qu'il avait à donner aux fidèles, le P. Général lui écrivait :

« Gratulor imprimis illi proposito quo se in posterum sanctae obedientiae totum permittere R^a V^a constituit; nam hoc primum datis ad 12 dec. explicuit ac me rei ejus gratissimae nuntio tantum recreavit quantum intelligo eam R^ae V^ae religiosis profectibus et tranquillitati non utilem modo sed necessariam. Laudo tamen quod non censuerit excludendum sibi ab hac obedientia jus illud ex quo superiori exponuntur si quae imperatis videntur in D^no obstare : non potest ab obedientia excludi quod nostris ad illud spectat; incidit vero saepissime ut, nisi superiori delegatur quod in oppositum eorum quae jubet occurrerit, pericula gravia adeant peccaturque contra obedientiam graviter; ex cujus securitate male intellecta vel in ruinam vel in certum discrimen trahitur. Quare erratum est a P. Seurino si est proponendarum difficultatum jus omne prorsus abdicatum. De P. Seurino quem vellet socium missionum pridem est aliter statutum : Juliodunum redit ut quod olim coepit Deo bene propitio absolvat. »

Le P. d'Attichy fit sa profession solennelle le 22 janvier 1640. Dans sa notice nécrologique, envoyée à Rome, il est dit : « Oriundus

e clara Daunaeorum familia, eximio ingenio et pietate non vulgari, qui de facultatibus suis bonam pecuniae summam addixerat unde collegii parisiensis et novitiatus angustiae per id tempus aliqua ex parte levatae sunt. Obiit, uti vixerat, religiose. »

Lettres 2, 10, 21, 30, 38.

Madeleine Boinet. — Cf. *Abrégé de la vie*, *supra*, p. 84-90, *Lettres* 4, 7, 19, 29, 75.

Marie de Brilhac, religieuse de Notre-Dame, à Poitiers.

Fille de François de Brilhac, écuyer, sieur de Lonchard et de D^lle^ Renée Pidoux ou de Pidoux, prit le voile à 17 ans, le 1^er^ juin 1621, fit sa profession, le 4 juin 1623, et mourut le 3 février 1637. « Religieuse exemplaire, elle était de bon entendement, comprenant bien les choses spirituelles, en parlant avec esprit, goûtant la piété et s'appliquant à l'oraison. Elle aimait la lecture des bons livres et était fort obéissante, maniable comme une enfant, douce dans sa conversation, n'offensant personne, s'appliquant à la présence de Dieu. Elle avait une singulière dévotion à saint Joseph, de qui elle obtint plusieurs grâces signalées. » Cf. *Registre des vœux et du décès des religieuses de Notre-Dame*, f° 24, 25. L'*Histoire de l'Ordre* (t. I^er^, p. 495-496) ajoute quelques détails sur sa vocation et termine la notice par ces lignes : « Elle sembloit n'être faite que pour les exercices de l'esprit. Elle adoroit, elle aimoit, elle prioit... On lit dans les écrits qu'elle a laissez les divers états de son ame, exprimez d'une maniere qui sent une fille parfaitement éclairée dans la Théologie mystique et d'un stile tout de feu qui marque l'ardent amour, dont elle brulait pour Jesus-Christ. »

Lettre 48. — L'allusion au mauvais état de santé de la mère de Brilhac, contenue dans cette lettre et l'âge de cette mère, fait penser à elle plutôt qu'à l'autre Marie de Brilhac des Roches alors aussi (1636) présente au monastère de Poitiers où elle avait fait profession, le 25 février 1635, à l'âge de 17 ans et quelques mois et où elle mourut le 14 août 1691. Il y avait encore deux autres religieuses du nom de Brilhac, les deux sœurs Thérèse et Radegonde. Voir l'*Histoire de l'Ordre*, t. I, p. 494-496 et, sur la famille de Brilhac, p. 197 : « famille qui a tant fait d'honneur à la Justice dans le Parlement de Paris et dans le Présidial de Poitiers et aux armes dans la défense du Château, contre le Chef des Hérétiques revoltez l'Amiral de Coligni. »

Anne Buignon, religieuse de Notre-Dame, à Poitiers.

Fille de Pierre Buignon, sieur de La Réatte écuyer, et d'Anne Clabat, son épouse, Anne Buignon prit le voile au couvent de Notre-Dame de Poitiers, à l'âge de 15 ans, le 26 décembre 1623, fête de saint Etienne. Elle fit sa profession, le 10 août 1626, fête de saint Laurent, et mourut, le 14 avril 1691, veille de Pâques. A de brillantes qualités naturelles, intelligence prompte, âme ouverte, facilité d'élocution et empressement à servir indistinctement ses compagnes, Anne Buignon joignait une vertu solide, avec de constantes aspirations à la plus haute perfection. Quatre ans après son entrée au couvent, la Mère d'Arrérac la prit pour compagne, dans le voyage qu'elle fit à Bordeaux. Sa maturité précoce, sa parfaite régularité, la douceur et la modestie de ses manières attirèrent les regards de M^me^ de Lestonnac et des religieuses qui l'entouraient. Anne Buignon avait fait vœu de n'accepter jamais de supériorité. Sans tenir compte de ses répugnances et de son humilité, on la désigna pour succéder à la Mère d'Arrérac, dans le gouvernement de la maison de Poitiers; mais, sentant que les sollicitudes de son emploi mettaient obstacle à ses désirs ardents de perfection, elle s'adressa au Pape Alexandre VII, et en obtint, le 12 janvier 1664, un bref qui l'autorisait à refuser toute supériorité. Avant les cinq ans révolus, elle sollicita de Clément IX un nouveau bref qui renouvelait, le 29 juin 1669, et, cette fois, sans limite de temps, le privilège accordé par Alexandre VII. Les religieuses du couvent semblent avoir voulu se venger de cette résistance opiniâtre à écarter les honneurs et les charges. Ne pouvant être contrainte d'accepter la charge de supérieure, Anne Buignon fut élue huit fois vicaire et maintenue conseillère, 45 ans, 30 sœur discrète et 24 secrétaire. Des austérités excessives et un culte particulier pour la Passion de Jésus-Christ marquèrent d'un caractère spécial sa piété. Cf. *Registre des vœux*, etc., f° 49; *Histoire de l'Ordre des religieuses filles de Notre-Dame;* notice t. I, p. 484-486; voir encore p. 196 et t. II, p. 370 (Michel).

Lettres 62, 69, 72, 78, 90, 91, 96, 97, 99, 100, 102, 105; 109. — Son nom reviendra souvent dans les volumes suivants. On a vu (Introduction, début) que c'est à la Mère Buignon que nous devons les premiers recueils de lettres du P. Surin et qu'il n'a pas tenu à elle que la Correspondance ne fût publiée, dès la mort de son Père spirituel.

Sœur Espérance de la Miséricorde, née Le Maître.

Première professe du Monastère d'Orléans, elle fit partie des religieuses qui allèrent fonder celui de Poitiers où elle décéda la première le 12 novembre 1642. « Les infirmités dont cette chère Sœur fut éprouvée pendant plusieurs années, ne nuisirent point à son exactitude à nos saintes observances. Son attrait particulier était le Très Saint Sacrement. Le chœur était son séjour le plus ordinaire, disant que Notre-Seigneur était sa force et sa vie; en effet elle recevait de grands effets de grâces de la sainte communion, et ne trouvait de contentement qu'en Dieu et en ce qui tendait à lui, c'était une âme totalement dénuée d'elle-même et de tout le crée, en sorte qu'elle ne paraissait capable que de Dieu, et dans une si humble dépendance d'autruy qu'on ne pouvait remarquer en elle ni inclination, ni répugnance a quoi que ce soit, tout ce qui était d'elle s'anéantissant incessament, toutes ses sœurs ressentaient plus Dieu en elle que rien qui fut d'elle. Elle fut enlevée à cette communauté à l'âge de 45 ans par une attaque d'apoplexie, elle se confessa et reçut l'Extrême-Onction, témoignant une grande joie de se voir si près du bonheur de posséder Dieu, dans les intervalles où elle avait l'usage des sens. » (Archives des Carmélites de l'avenue de Saxe, t. 32, p. xi, Poitiers.)

Lettre 13.

M^me^ Françoise de Foix, abbesse de l'abbaye royale de Saintes.

Elle était fille de Louis de Foix, comte de Gurzon qui succomba, avec ses deux frères, au combat de Montraveau, le 20 juin 1580, et de Dame Charlotte Diane de Foix de Candale. Elle fit ses vœux à 20 ans, le 2 juillet 1600, et, six ans après, succéda à M^me^ Françoise de Larochefoucaud. Elle mourut, le 19 avril 1666, à l'âge de 86 ans, dont soixante comme abbesse. Dame aimable et sans ces grands airs de domination qu'affectait la précédente abbesse, elle charmait les cœurs et les attirait sans résistance à ses vues et à ses désirs. Elle s'appliqua d'abord à faire dans le monastère les réparations nécessaires et à rétablir la discipline religieuse, qui avait souffert pendant les guerres précédentes. Deux incendies, le 10 septembre 1608 et le 8 septembre 1648, consumèrent en grande partie le monastère. M^me^ de Foix se mit une troisième fois à l'œuvre, et

releva les bâtiments qu'elle fit construire en voûte, pour les mettre plus à l'abri d'une nouvelle catastrophe. Une Bulle d'Urbain VIII régla, en 1629, les exercices de jour et de nuit, auxquels la communauté resta soumise jusqu'à la révolution. Cf. Briand, *Histoire de l'église Santone et Aunisienne*, La Rochelle, 1843, tome II, p. 250-261 (Michel). Briand transcrit pp. 251-259 la lettre du P. Surin.

Lettre 14.

Marie Gateau, tourière au Carmel de Saintes.

Au début de la collection particulière des lettres à Marie Gateau, que contient N, se trouve cette courte note (II, p. 69) :

« Lettre à une fille dévote nommée Marie Gateau.
« C'était une fille d'une éminente perfection. Elle entra chez les Carmélites de Saintes à dessein d'y être religieuse. Mais son peu de santé ne lui permit pas d'y faire profession. Beaucoup de monastères s'offrirent à la recevoir à cause de ses rares qualités de nature et de grâce mais elle aima mieux demeurer tourière en celui dont elle était sortie. Elle y mourut en réputation de sainteté. »

Les lettres datées parmi les huit conservées se rapportent aux années 1636 et 1637. A leur sujet la note continue :

« Ces huit lettres contiennent d'excellents avis pour affermir une âme dans le simple recueillement et pour la soutenir dans les peines et dans la nudité qui se rencontrent dans cette voie. »

Lettres 74, 77, 79, 80, 81, 82, 93, 98. — On a vu que cinq de ces lettres (74, 77, 79, 93, 98), sont données, par l'édition Champion, comme adressées à sœur Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun.

Monsieur Gilles, marchand à Marennes.

On n'a sur lui d'autres détails que ceux qui sont donnés dans les lettres même du P. Surin et le récit sur son passage à Loudun, cité en note.

Lettres 39, 60, 70, 73, 89, 92, 95, 108.

Le P. Louis Lallemant, de la Compagnie de Jésus.

Né à Chalons-sur-Marne, en 1578, le P. Louis Lallemant entra au noviciat de Verdun, le 10 décembre 1605. Durant dix-neuf années, il fut appliqué à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, de la théologie et des mathématiques et, pendant sept ans, il remplit à Rouen l'office de maître des novices et d'instructeur du troisième an. Très expérimenté dans les voies intérieures et souvent favorisé de grâces extraordinaires, il excellait à diriger les âmes et à les porter à la plus haute perfection, si bien que plusieurs de ses contemporains l'appellent le Balthazar Alvarez de la France. Envoyé comme recteur au collège de Bourges, il y mourut le 5 avril 1635. On a de lui : *La doctrine spirituelle du P. L. Lallemant*, publiée à Paris, en 1694, par le P. Champion, avec une biographie de l'auteur. C'est un recueil de ses instructions par le P. Rigoleuc. Suit une addition renfermant quelques-unes de ses pensées recueillies par le P. Surin, pendant sa troisième année de probation (Michel). Voir la récente édition, donnée chez Téqui, en 1924, par le P. A. Pottier : *La Vie et la Doctrine spirituelle du Père Louis Lallemant de la C. de J. texte primitif révisé et annoté.* Le même annonce un *Essai de théologie mystique comparée. Le Père Louis Lallemant et les Grands spirituels de son temps*, en trois parties. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. V. *La Conquête mystique, L'Ecole du Père Lallemant et la tradition mystique dans la Compagnie de Jésus*, Paris, Bloud, 1920.

Lettre 1, recension A.

Jean de Martin de Laubardemont, Conseiller d'État.

Nous n'avons pas à entrer dans les discussions suscitées par ce personnage. Il suffira de rappeler les dates principales de sa biographie. « *Jehan de Martin*, plus connu sous le nom de *Laubardemont*, conseiller d'Etat (1631), baron de Laubardemont, de Saint-Denis-de-Piles, de Saint-Georges-de-Guîtres et autres places, né vers 1590, était fils de Mathieu Martin, « Seigneur des terres et baronnies de Laubardemont et de la maison noble de Cros », conseiller secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie près le parlement de Bordeaux, et de Marguerite Ranyer. Il appartenait à la famille du lieutenant general Martin du Tyrac. Marié, par contrat

du 14 novembre 1611, avec Isabeau du Roy, Laubardemont succédait peu après (8 juillet 1612) à son beau-père, en qualité de conseiller lay au parlement de Bordeaux. Il se démit de cet office, en avril 1629, en faveur de Guillaume de Cursol. Il fut d'abord appelé à présider la commission chargée d'aller procéder au jugement des sorciers du Béarn; plus tard il eut, comme conseiller d'Etat et intendant de Touraine et du Loudunois, à juger l'affaire d'Urbain Grandier accusé de sorcellerie (1634)... Il prit aussi part au procès de Cinq-Mars et de son ami de Thou (1642)... Laubardemont avait exercé un moment (1633) la charge de premier président de la Cour des Aides de Guyenne. » *Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guienne, Archives historiques de la Gironde*, t. XXX, Bordeaux, 1895, f° 155, n° 7. Laubardemont mourut à Paris le 22 mai 1653.

Lettres 36, 94.

Françoise Milon, religieuse de Fontevrault.

Nous n'avons sur cette religieuse que les renseignements donnés par les lettres elles-mêmes et la courte notice qui les précède. « Celle à qui cette lettre est écrite la suivit si fidèlement qu'elle est morte en odeur de sainteté. » L'abbaye de Fontevrault était située aux confins du Poitou et de l'Anjou, à 16 kilomètres de Saumur et à proximité de Loudun. Le père Surin s'y rendit plusieurs fois, dit le P. Michel, pendant son séjour dans cette dernière ville. Les Pères de Poitiers y étaient appelés souvent pour y exercer leur ministère. Le P. Lescaze y résida même quelque temps, à l'époque de la possession (cf. plus haut, p. 294, son témoignage). A l'époque où le P. Surin écrivait à Françoise Milon, Louise de Bourbon gouvernait l'Ordre et avait sous sa dépendance 50 monastères de religieuses.

Lettres 28, 58, 63, 64, 68.

Jeanne Milon, religieuse de Notre-Dame, à Poitiers.

Fille de Messire Pierre Milon, sieur de Larnay et de la Touche, conseiller du Roi et son premier médecin, doyen de la Faculté de médecine, à Poitiers, et de D^lle^ Jeanne Clabat, prit le voile dans le couvent de Notre-Dame, le 5 avril 1620, à l'âge de 14 ans, et fit sa profession, le 1^er^ mai 1622. « Grandes qualités naturelles, belle

taille, bon esprit; des qualités surnaturelles plus grandes : tendre, souple aux mouvements de la grâce, attentive à la présence de Dieu, parlant très volontiers des choses spirituelles, extraordinairement dévote au Très-Saint-Sacrement et aimant à travailler pour l'autel, avec une filiale tendresse pour la Sainte Vierge, sa glorieuse Mère, et du courage à supporter les contradictions et les petits rencontres qui se trouvent dans la conversation. » (*Registre des vœux*, f° 18.)

L'*Histoire de l'Ordre* (t. I, p. 507-508) ajoute quelques détails intéressants : « Elle entra dans cette maison (de Poitiers) comme une héroïne, en passant sur le corps de sa Mere, qui en fit un rempart à sa fille pour s'opposer à sa vocation en s'étendant sur la porte, quand elle lui fut ouverte. Son unique occupation fut ensuite le soin des autels, ses ouvrages n'étoient destinez que pour l'honneur du sacrifice, elle portoit un respect singulier à tous les ministres du Seigneur. Sa piété fut enfin traversée par une longue maladie qui la mit hors d'état d'aller entendre la messe. Il ne lui étoit pas permis de la faire célébrer dans l'infirmerie, c'ût été une nouveauté de l'entreprendre, les reglemens y sont contraires, il y a des inconveniens à craindre et il ne faut pas pour contenter une devotion particuliere s'attirer les murmures d'une communauté. Cependant la malade espera tout de la faveur qu'elle avoit auprés de Jesus caché dans le sacrement. Elle fit demander cette grace à l'Evêque, aprés avoir fait agréer son dessein à la Superieure et à ses Sœurs, on la lui accorda pour les Dimanches et les Fêtes, le Prélat lui donna un de ses Prétres pour lui dire constament la messe dans sa chambre et pour la communier. Elle mourut à l'âge de 29 ans, parmi ces divines consolations, le jour de la fête de la Conception de la Sainte Vierge l'année 1635. »

Lettres 31 et 41.

Françoise Daviau de Relay, religieuse de N. D. à Poitiers.

« Fille de François Daviau, écuyer, seigneur de Relay, de la Chaise et autres places, et de damoiselle Elisabeth de Ferrières, née au château de Piolant, paroisse de Dangé en Poitou, a pris le voile et sainct habit de Religion en cette maison de Notre-Dame [Poitiers], âgée de 14 ans ou environ, le 24 de février 1626, jour et feste de S. Mathias, par les mains de Monsieur Daviron, nostre confesseur et signé ces présentes : Françoise Charlotte Daviau; elle a fait ses

vœux solennels et profession régulière en l'église de ladite maison ès mains de M. Geneté, le 28 octobre 1628, jour et fête de S. Simon et de S. Jude et signé ces présentes, Françoise Charlotte Daviau » (*Registre des vœux*).

« Il y aurait de l'injustice, écrit l'*Histoire de l'Ordre* (t. I, p. 507), de ne donner pas ici de place à Françoise Daviau de Relay et à sa sœur Jeanne Daviau de Piaulans, dont le nom est plein de gloire dans toute la province, et que ces deux sœurs ont extraordinairement relevé par la charité chrétienne et religieuse. Françoise avait le don d'inspirer l'amour de Dieu dans les entretiens, Jeanne se fit remarquer par un ardent amour du prochain. » Françoise Daviau mourut le 16 novembre 1681.

Lettres 103 et 107.

Religieuses carmélites anonymes.

Le P. Surin fut en rapport avec les deux Carmels de Bordeaux, et ceux de Poitiers, de Saintes, de Paris.

Lettres 26, 32, 87.

Religieuses de Notre-Dame anonymes.

Le P. Surin fut en rapport avec les monastères de Notre-Dame, de Bordeaux et de Poitiers.

Lettres 9, 20, 40, 51, 55, 71, 88, 106.

Autres religieuses anonymes.

Lettres 56, 76, 110-126.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos VII

Introduction XI

1. Premiers projets XI

2. Editions imprimées XIV

3. Sources manuscrites XXIII

1° Manuscrits d'ensemble XXIII

2° Collections particulières et lettres isolées XXXV

4. L'édition présente XLII

Liste des abréviations XLVII

PREMIÈRE PARTIE

Lettres antérieures au premier séjour à Loudun.
(1630 — 1634.)

Lettre première, 8 mai 1630 1

A. Au P. Louis Lallemant, S. J. 3

B. Aux Pères du Collège de la Flèche 11

2. Au P. A. d'Attichy, S. J., 7 juin 1631 16

3. A sa tante la Mère d'Arrérac, religieuse de N.-D. à Poitiers, 30 août 1631 21

4. A une fille dévote, Madeleine Boinet, 28 décembre 1631 22

5. A son père, 11 janvier 1632 24

6. A la M. d'Arrérac, 19 avril 1632 26

7. A Madeleine Boinet, 18 mai 1632 27

8. A sa mère, 28 mai 1632 28

9. A une religieuse de N.-D., à Poitiers, 21 juin 1632 30

10. Au P. A. d'Attichy, S. J., 3 juillet 1632 31

11. A sa mère, 17 juillet 1632 34

12. A sa mère, 19 août 1632 37

13. A la Mère Espérance de la Miséricorde de Dieu, carmélite, 20 décembre 1632 38

Extrait du Journal de Madame du Verger pendant l'année 1632 53
Abrégé de la Vie de Madeleine Boinet 84
14. A Madame Françoise de Foix, abbesse de Saintes, 21 décembre 1632 91
15. A la M. d'Arrérac, 10 mars 1633 94
16. A la Mère Jeanne Milon, religieuse de N.-D., à Poitiers, 30 mars 1633 96
17. A la M. d'Arrérac, 1633 98
18. A son père, 20 octobre 1633 100
19. A Madeleine Boinet, 18 décembre 1633 103
20. A une religieuse de N.-D., 20 juin 1634 105
21. Au P. A. d'Attichy, S. J., 7 octobre 1634 105
22. A sa mère, 1634 110
23. A la M. d'Arrérac, 10 août 1634 112
24. A la M. d'Arrérac, 15 novembre 1634 114

DEUXIÈME PARTIE

Lettres écrites pendant le premier séjour à Loudun
(15 décembre 1634 — 3 octobre 1636.)

25. A la M. d'Arrérac, 13 mars 1635 117
26. A une Carmélite, 14 mars 1635 119
27. A la M. d'Arrérac, 13 avril 1635 121
28. A Mme Fr. Milon ,de l'ordre de Fontevrault, 13 avril 1635 122
29. A Madeleine Boinet, 1635 124
30. Au P. A. d'Attichy, S. J., 3 mai 1635 126
31. A la M. Jeanne Milon, 6 mai 1635 131
32. A une Carmélite, 11 juin 1635 132
33. A la M. d'Arrérac, 16 juin 1635 133
34. A la M. d'Arrérac, 30 juin 1635 134
35. A la M. d'Arrérac, 16 juillet 1635 138
36. A M. de Laubardemont, 22 juillet 1635 139
37. A la M. d'Arrérac, 7 août 1635 140
38. Au P. A. d'Attichy, S. J., 5 octobre 1635 143
39. A M. Gilles, marchand à Marennes, 6 novembre 1635 146
40. A une religieuse de N.-D., 28 novembre 1635 147
41. A la M. Jeanne Milon, 1635 148
42. A sa mère, 11 décembre 1635 149
43. A la M. d'Arrérac, 12 décembre 1635 151
44. A la M. d'Arrérac, 28 décembre 1635 153
45. A la M. d'Arrérac, carême 1636 156
46. A la M. d'Arrérac, 7 février 1636 157
47. A la M. d'Arrérac, 18 février 1636 160
48. A la M. Marie de Brilhac, religieuse de N.-D., à Poitiers, mars 1636 161

49. A la M. d'Arrérac, mars 1636 162
50. A la M. d'Arrérac, 22 avril 1636 164
51. A une religieuse de N.-D., 1636 167
52. A la M. d'Arrérac, 20 mai 1636 169
53. A la M. d'Arrérac, 4 juin 1636 170
54. A la M. d'Arrérac, 17 juin 1636 171
55. A une religieuse de N.-D., 24 juin 1636 174
56. A une religieuse, 6 juillet 1636 176
57. A la M. d'Arrérac, 28 juillet 1636 177
58. A Mme Françoise Milon, 4 août 1636 179
59. A la M. d'Arrérac, 7 août 1636 180
60. A Monsieur Gilles, 14 août 1636 182
61. A la M. d'Arrérac, 14 août 1636 183
62. A la M. Anne Buignon, religieuse de N.-D., à Poitiers, 14 août 1636 184
63. A Mme Françoise Milon, 26 août 1636 185
64. A Mme Françoise Milon, 12 septembre 1636 186
65. A la M. d'Arrérac, 14 septembre 1636 187
66 A la M. Anne Buignon, 21 septembre 1636 188
67. A la M. d'Arrérac, 22 septembre 1636 189
68. A Mme Françoise Milon, 3 octobre 1636 192
69. A la M. Anne Buignon, 3 octobre 1636 193

TROISIÈME PARTIE

Lettres écrites de Bordeaux après le premier départ de Loudun (octobre 1636 — juin 1637).

70. A Monsieur Gilles, 1er novembre 1636 195
71. A une religieuse de N.-D., 6 novembre 1636 196
72. A la M. Anne Buignon, 6 novembre 1636 197
73. A Monsieur Gilles, 12 novembre 1636 198
74. A Marie Gateau, tourière au Carmel de Saintes, 13 novembre 1636 199
75. A Madeleine Boinet (ou à Mère Angélique de Saint-François) ... 201
76. A une religieuse, 3 décembre 1636 202
77. A Marie Gateau (ou à M. Angélique de Saint-François), 3 décembre 1636 203
78. A la M. Anne Buignon, 9 décembre 1636 205
79. A Marie Gateau (ou à M. Angélique de Saint-François), 26 décembre 1636 206
80. A Marie Gateau 207
81. A Marie Gateau 208
82. A Marie Gateau 209
83. A la M. Angélique de Saint-François, ursuline à Loudun 210
84. A la M. Angélique de Saint-François 211

85. A la M. Angélique de Saint-François..... 212
86. A la M. d'Arrérac, 6 janvier 1637..... 213
87. A une carmélite, 9 janvier 1637..... 215
88. A une religieuse de N.-D., 22 janvier 1637..... 215
89. A Monsieur Gilles, 30 janvier 1637..... 217
90. A la M. Anne Buignon, 13 février 1637..... 217
91. A la M. Anne Buignon, 1er avril 1637..... 218
92. A Monsieur Gilles, 4 avril 1637..... 219
93. A Marie Gateau (ou à M. Angélique de Saint-François), 8 avril 1637..... 220
94. A Monsieur de Laubardemont, 24 avril 1637..... 221
95. A Monsieur Gilles, 17 mai 1637..... 223
96. A la M. Anne Buignon..... 224
97. A la M. Anne Buignon, 26 mai 1637..... 225
98. A Marie Gateau (ou à M. Angélique de Saint-François), 30 mai 1637..... 226

QUATRIÈME PARTIE

Lettres écrites pendant le second séjour à Loudun
(juin 1637 — novembre 1637).

99. A une religieuse de N.-D., 1637..... 227
100. A la M. Anne Buignon, 20 juillet 1637..... 229
101. A la M. d'Arrérac, 21 juillet 1637..... 229
102. A la M. Anne Buignon, 3 août 1637..... 231
103. A la M. Françoise Daviau de Relay, religieuse de N.-D., à Poitiers, 4 août 1637..... 232
104. A la M. d'Arrérac, 4 août 1637..... 233
105. A la M. Anne Buignon, 13 août 1637..... 234
106. A une religieuse de N.-D., 13 août 1637..... 235
107. A la M. Françoise Daviau de Relay, 13 août 1637..... 236
108. A Monsieur Gilles, 29 août 1637..... 237
109. A la M. Anne Buignon, 1637..... 239

CINQUIÈME PARTIE

Lettres à une religieuse inconnue.
(1636 — 1639).

110. A une religieuse..... 244
111. A une religieuse..... 245
112. A une religieuse..... 248
113. A une religieuse..... 249

114. A une religieuse.... 250
115. A une religieuse.... 251
116. A une religieuse.... 252
117. A une religieuse.... 253
118. A une religieuse.... 255
119. A une religieuse.... 257
120. A une religieuse.... 258
121. A une religieuse.... 259
122. A une religieuse.... 260
123. A une religieuse.... 261
124. A une religieuse.... 262
125. A une religieuse.... 262
126. A une religieuse.... 263

Appendice I. — Notes biographiques sur le P. Surin (1600-1639).... 267

Appendice II. — La correspondance du P. Général M. Vitelleschi, au sujet du P. Surin et de ses doctrines.... 291

Appendice III. — Les correspondants du P. Surin dont il est question dans ce volume.... 307

I. La famille du P. Surin :

1. Le père et la mère du P. Surin.... 307
2. Sa tante maternelle, la M. d'Arrérac.... 315

II. Autres correspondants :

Angélique de Saint-François.... 319
Achille d'Attichy, S. J.... 319
Marie de Brilhac.... 322
Anne Buignon.... 323
Espérance de la Miséricorde.... 324
Françoise de Foix.... 324
Marie Gateau.... 325
Monsieur Gilles.... 325
Louis Lallemant, S. J.... 326
Jean de Laubardemont.... 326
Françoise Milon.... 327
Jeanne Milon.... 327
Françoise Daviau de Relay.... 328
Religieuses carmélites anonymes.... 329
Religieuses de Notre-Dame anonymes.... 329
Autres Religieuses anonymes.... 329

Les Frères DOULADOURE, Imprimeurs, Toulouse. — 1926 — 5.853

240.83
Su77
45852
SURIN, JEAN JOSEPH
AUTHOR
Lettres Spirituelles
TITLE ed. Michel-Cavallera
Tome I, 1630-39
DATE LOANED
BORROWER'S NAME
STORAGE - C
CDA
45852